This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 024 395 779

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

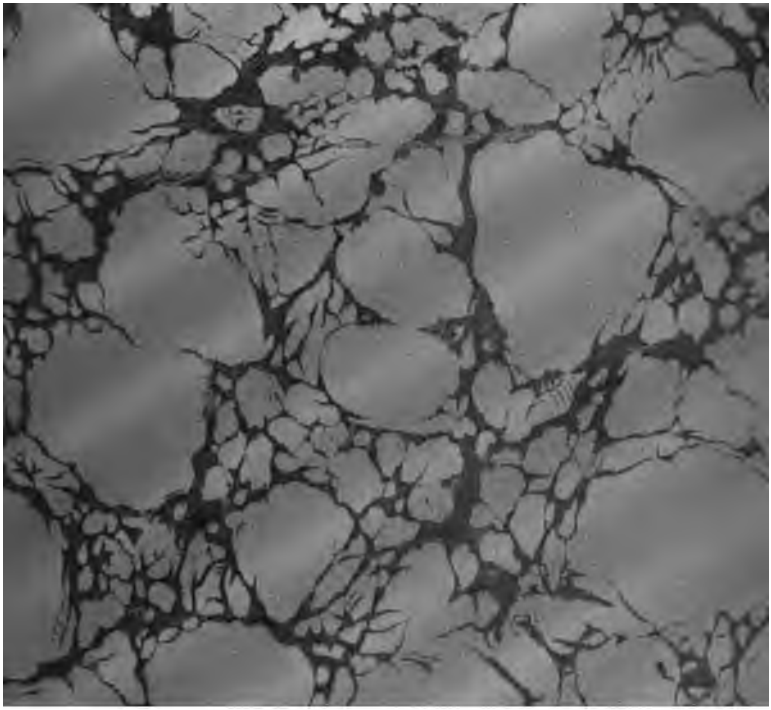

T4.07
049

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME ONZIÈME

EMILE OLLIVIER

PIRE LIBÉRAL

DES. RECITS

DU MÊME AUTEUR

Commentaire de la loi sur les Ordres (1859)
Commentaire de la loi des Coalitions (1864).
Démocratie et Liberté (1867).
Le 19 Janvier (1869).
Lamartine (1874).
Le Ministère du 2 Janvier, mes Discours (1875).
Concile du Vatican (1877).
Thiers a l'Académie (1879).
Liberté des Sociétés (1880).
Le Pape est-il libre a Rome? (1882).
Le Concordat est-il respecté? (1883).
Manuel du Droit ecclésiastique (1885).
1789 et 1889 (1889).
Michel-Ange (1892).
Discours pour les Prix de Vertu (1892).
Solutions politiques et sociales (1894).
Marie-Magdeleine, récit de jeunesse (1896).
Le Féminisme. — Conférence (1902).
La Femme dans les luttes religieuses (1903). Conférence.
L'Empire libéral, tome Ier, Du Principe des Nationalités (1895)
L'Empire libéral, tome II, Louis-Napoléon et le coup d'État (1897).
L'Empire libéral, tome III, Napoléon III (1898).
L'Empire libéral, tome IV, Napoléon III et Cavour (1899).
L'Empire libéral, tome V, l'Inauguration de l'Empire libéral. — Le Roi Guillaume (1900).
L'Empire libéral, tome VI, la Pologne. — Les Élections de 1863. — La Loi des coalitions (1901).
L'Empire libéral, tome VII. — Le démembrement du Danemark (1903).
L'Empire libéral, tome VIII. — L'Année fatale. — Sadowa.
L'Empire libéral, tome IX. — Le Désarroi.
L'Empire libéral, tome X. — L'Agonie de l'empire autoritaire.

ÉMILE OLLIVIER

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

« Aux Armes » et l'écho répète
au loin « Aux Armes ».
(LAMARTINE, Préludes).

LA VEILLÉE DES ARMES

L'affaire Baudin. — Préparation militaire Prussienne. — Le plan de Moltke. — Réorganisation de l'Armée française par l'Empereur et le Maréchal Niel. — Les élections en 1869. L'origine du Complot Hohenzollern.

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES 6

1907

H.

326820

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

LIVRE XIX

LA VEILLÉE DES ARMES

CHAPITRE PREMIER

LA LANTERNE. — LA FRANCE NOUVELLE
LES IRRÉCONCILIABLES
LA POLITIQUE RADICALE DE JULES SIMON
PROPHÉTIES DE MALHEUR

I

L'abolition du régime discrétionnaire de la presse n'eut pas seulement pour effet de rendre très hardie la polémique devenue plus indépendante des journaux de partis déjà autorisés tels que le *Temps,* de l'orléaniste Nefftzer, l'*Avenir national* du jacobin Peyrat, l'*Univers* de Louis Veuillot [1], reparu après une longue

1. Avant même la promulgation de la loi, l'Empereur avait gracieusement accordé à Veuillot l'autorisation de ressusciter l'*Univers* (19 février 1867).

suspension. Elle suscita en province et à Paris la création de nouveaux journaux non moins hostiles : la *Tribune* de Pelletan, l'*Électeur libre* de Picard, le *Réveil* de Delescluze et de Ranc, la *Revue politique* de Challemel-Lacour, etc. Cependant ces journaux, fondés avec de petites ressources, mal lancés, malgré le talent de leurs rédacteurs, n'obtenaient qu'un succès restreint et constituaient plutôt des centres d'action que des organes de publicité redoutables. Mais le samedi 31 mai 1868, des porteurs affairés venaient déposer dans tous les kiosques, surtout dans ceux des boulevards, une petite brochure rouge du prix élevé de 40 centimes, la *Lanterne*, par Henri Rochefort[1]. Le marquis avait supprimé sa particule ; sur son frontispice il avait mis une lanterne et une corde. La lanterne signifiait : Je vais vous montrer ce qu'ils sont, et la corde : Après cela il ne restera qu'à les pendre. On ouvre la brochure et on lit : « La France contient trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. » — Que c'est drôle ! s'écrie le bourgeois ravi. Il continue avidement : « J'ai été accusé par l'employé supérieur qui m'a reçu d'être un ennemi déclaré de l'état de choses actuelles, et un soutien de ces fameux anciens partis. Cette insinuation était d'autant moins fondée que (je n'ai pas à m'en cacher ici) je suis profondément bonapartiste. On me permettra

1. *Né le 31 janvier 1831.*

cependant de choisir mon héros dans la dynastie. Parmi les légitimistes, les uns préfèrent Louis XVIII, d'autres Louis XVI, d'autres placent leurs sympathies sur la tête de Charles X. Comme bonapartiste, je préfère Napoléon II; c'est mon droit. J'ajouterai même qu'il représente pour moi l'idéal du souverain. Personne ne niera qu'il ait occupé le trône, puisque son successeur s'appelle Napoléon III. Quel règne! mes amis, quel règne! Pas une contribution, pas de guerres inutiles, avec les décimes qui s'ensuivent; pas d'expéditions lointaines dans lesquelles on dépense six cents millions pour aller réclamer 15 francs, pas de ministres cumulant chacun cinq ou six fonctions à cent mille francs pièce; voilà le monarque tel que je le comprends. Oh! oui, Napoléon II, je t'aime et je t'admire sans réserve... Qui donc osera prétendre maintenant que je ne suis pas bonapartiste? » Ici l'enthousiasme déborde, et comme un certain matin Paris s'était éveillé en criant on ne sait pas pourquoi : « Ohé Lambert! avez-vous vu Lambert? » de même sur tous les boulevards ce soir-là circula le cri : « Avez-vous lu la *Lanterne?* Lisez la *Lanterne!* »

On connaissait à peine Rochefort pour quelques chroniques écrites dans le *Charivari* ou dans le *Figaro;* il devint tout à coup le héros, celui que l'on se montre dans les rues, celui auquel des dames mystérieuses écrivent des billets doux, celui que les jeunes gens applaudissent et qui entre de plain-pied dans la re-

nommée. Son imprimeur s'était préparé pour un tirage de 15 000, on demanda 120 000 exemplaires. Au second numéro, le succès s'accrut; on se pâmait d'aise devant des phrases telles que celles-ci : « J'ai eu la bonne veine de saisir ce dialogue entre un garçon de café et un consommateur. — Garçon, la *France*. — Monsieur, quand elle sera libre. — Alors j'attendrai longtemps. » Et plus loin : « D'après une correspondance de Belgique, la démence de la princesse Charlotte, veuve de Maximilien, aurait pris un caractère tout particulier. Tout le temps que durent ses crises, elle s'écrie de minute en minute : « Dieu, comme tout est sale! Allons qu'on nettoie tout de suite! » Je ne suis pas aliéniste, mais si elle trouve que tout est sale et que le besoin d'un nettoyage se fait sentir, il me semble que nous n'avons pas dans toute l'Europe une princesse aussi lucide. »

II

Ignorer la *Lanterne* n'était point praticable, car alors ses dévergondages de paroles fussent arrivés à un tel point qu'à moins de tomber sous le mépris public, on eût été obligé de les connaître et de les réprimer. Puisqu'on était, tôt ou tard, condamné à une exécution, il fallait l'opérer incontinent et employer la corde destinée à pendre l'Empire à pendre la *Lanterne elle-même*. La liberté n'y eût rien perdu, car

l'ordre moral est aussi une de ses conditions, et la *Lanterne* en tenait trop peu compte. Au lieu de cela on eut recours d'abord à un moyen misérable : n'osant pas frapper l'œuvre, on essaya de déshonorer l'auteur; on fit signer et répandre, par des hommes des bas-fonds, des calomnies contre Rochefort, calomnies tellement stupides que les tribunaux durent en faire justice par de sévères condamnations. — « Le pauvre! pécaïré! comme on dit dans mon pays, ils veulent le perdre parce qu'il les démasque! » Et la *Lanterne* monta aux nues. Alors on brandit sur l'engin maudit une épée de bois : on interdit sa vente dans les kiosques. La vente chez les libraires tripla. Invention plus spirituelle : on imagina de lui infliger d'interminables communiqués. Rochefort, que je n'avais jamais vu, m'aborde dans la salle des Pas-Perdus et me demande conseil. Je lui répondis qu'il était obligé d'insérer. Il inséra en caractères minuscules, en fit des gorges chaudes, et le public de dire : « Ah! comme ils le craignent, ils le traitent d'égal à égal! » Et tous les samedis, dans les gares, sur les boulevards, le petit livre rouge flamboyait dans les mains de milliers de lecteurs.

Quelques délicats résistaient à l'entraînement. Doudan écrivait : « M. de Rochefort n'a pas le même style que M. Paradol. Ses brochures du samedi ont une vogue extraordinaire. Sa hardiesse à tout dire est le trait principal, mais il est bien singulier qu'un public qui a eu, sur les

affaires du pays, les pamphlets de Courier, de Benjamin Constant, qui a pu lire Swift et Junius, se prenne de passion pour ces clameurs, légitimes il est vrai, mais terriblement vulgaires. Ses ennemis mêmes disent que, sans être un sage, c'est un homme incapable de jouer un double jeu et qu'il satisfait simplement sa haine. Il est extraordinaire que le gouvernement, qui a une sixième chambre pour châtier même l'innocence, ne s'en prenne pas à M. de Rochefort, mais il ne faut pas demander la raison des caprices à qui n'a que des caprices [1]. »

— Je ne pensais pas autrement et j'écrivais à un ami : « Je ne me félicite pas de ce succès. C'est un signe des temps, voilà ce qu'on peut dire pour l'excuser. Mais je trouve affligeant que la foule, qui reste froide, indifférente devant tant d'œuvres sérieuses, se précipite sur un pamphlet âpre, haineux, bas. Je n'admire pas ceux qui, non contents de ne voir que le côté difforme des choses, s'occupent à rendre difforme même leur côté grave. Quand on est assez heureux pour n'être pas condamné aux larmes, je comprends le rire ; j'ai horreur de la grimace. » Toutefois tel n'était pas le sentiment général et d'aucuns, très délicats aussi, applaudissaient avec la foule. Le druidique Laprade défendait le pamphlet contre Pontmartin, qui, bien que grand faiseur de calembours lui-même, n'était pas séduit par ceux de Rochefort.

1. 28 juillet 1868, p. 166.

« Pourvu qu'ils ne le fassent pas assassiner par un cent-gardes ! » s'écriait le poète avec exaltation en frappant du poing sur la table auprès de laquelle ils étaient assis.

A quoi donc tenait cette fureur? Ce n'était certainement pas parce que le pamphlétaire discutait librement les actes du gouvernement, le Mexique, Sadowa, etc. Au Corps législatif, depuis des années, Jules Favre, Picard, Thiers, etc., avaient critiqué sans ménagement, et avec plus de vigueur, la politique intérieure et extérieure de Napoléon III. Le particulier et le nouveau dans la *Lanterne* c'était l'attaque directe, personnelle, insultante, brutale, contre la personne même du souverain, sa famille, ses ministres. Prévost-Paradol avait décoché quelques traits cruels, mais en passant et sous une forme relevée; au contraire les outrages en face étaient le fond même du style de Rochefort. — « Cette malheureuse personne du Souverain, a-t-il dit lui-même, je la tordais comme du vieux linge; j'écrivais par exemple ceci : « L'État vient de commander à M. Barye la statue équestre de Napoléon III : on sait que M. Barye est un de nos plus célèbres sculpteurs d'animaux. » Et encore ceci : « M. Lachaud, le célèbre avocat d'assises, est présenté comme candidat officiel à la députation; le choix est excellent, personne n'ignore que Lachaud défend admirablement les malfaiteurs. » Il traitait l'Impératrice de « grue couronnée », déchirait Napoléon III dans son père et sa mère, l'appelait « le fils du Hollan-

dais ». Et c'était précisément cela qui plaisait, enthousiasmait, produisait le formidable succès. Signe du temps, comme je l'écrivais, dont il fallait bien se rendre compte.

Il s'expliquait d'abord par la haine persistante, inextinguible, des partis vaincus en 1848 et en 1851. Les Orléanistes, quoiqu'un grand nombre fussent dans les places, ne se consolaient pas d'avoir été définitivement privés du gouvernement par l'aventurier qu'ils avaient enfermé à Ham ; les républicains, auxquels on avait enlevé des dents la riche proie qu'ils avaient saisie le 24 février, n'étaient pas moins intraitables ; les légitimistes continuaient à détester quiconque n'était pas leur roi ; tous trouvaient dans les coups de langue envenimés l'expression des colères, contenues jusque-là, qui grondaient impuissantes dans leurs cœurs. Toutefois, cette cause quoique très réelle, est une explication incomplète. Si Rochefort n'avait exprimé que les ressentiments des vieux partis, son tirage n'eût pas même atteint les quinze mille d'abord prévus par son éditeur. Mais il répondait à un sentiment beaucoup plus général, beaucoup plus intense. Tous les hommes de pensée, de travail, étaient las de l'incertitude dans laquelle un gouvernement sans résolution nous tenait depuis 1866 ; ils étaient exaspérés d'avoir à se dire chaque matin : « Aurons-nous la paix ou la guerre? la liberté ou la réaction? » ils étaient excédés de la persistance à maintenir une constitution vermoulue chaque jour d'autant plus

attaquée qu'officiellement elle était chaque jour déclarée intangible. Ils en voulaient au pouvoir personnel de se perpétuer, alors qu'il n'avait plus la force de s'imposer, ni l'autorité d'inspirer confiance; ils étaient impatientés de la présence au pouvoir des mêmes hommes, servant tour à tour les politiques les plus différentes, avec la même conviction; ils appelaient l'avènement d'hommes nouveaux, non compromis, qui ne fussent pas de jeunes vieux; ils ne comprenaient pas pourquoi, ayant accordé à peu près le droit de tout dire et de tout écrire, on refusait celui de participer à la conduite de la chose publique; ils brûlaient de sortir de cet état incohérent où l'on ne retrouvait du passé que ce qui avait été faiblesse et imperfection. « Partout, écrivait George Sand, on entend sortir de la terre et des arbres, et des maisons et des nuages ce cri : En voilà assez! et ceux qui se plaignent et se fâchent le plus aujourd'hui sont ceux qui, depuis quinze ans, défendaient l'idée napoléonienne [1]. » On en était arrivé à ce moment critique qu'ont connu au moins provisoirement tous les gouvernements, « où tous jouent au mécontent et ont oublié toutes autres sortes de jeux, et dans lesquels, en tout ce qui se présente contre l'autorité, le chemin est aplani et sans épines [2] ». — En voilà assez! voilà ce que signifiait la *Lanterne* et voilà pourquoi Paris la lisait tous les samedis soir.

1. A Harrisse, 9 avril 1868.
2. Pasquier, *Lettres, XII-LXIII*, 3.

Rochefort ne trouvait devant lui aucun adversaire de taille à le mater. Celui qui y prétendait, Paul de Cassagnac, le rédacteur du *Pays*, le fils du député du Gers, manquait de tout ce qui peut ramener une opinion irritée; il ne savait que l'exaspérer. Au virtuose du coq-à-l'âne, du calembour, des cabrioles drolatiques, il répondait par le lyrisme de l'injure et de l'engueulement. Il se définissait ainsi lui-même:

« Nous sommes la meute ardente et acharnée qui hurle et qui mord. Les seuls maîtres que nous acceptions en fait de style et de ton, ce sont les maîtres de la Grande Révolution, ce sont Camille Desmoulins, *Marat*, Loustalot, Champcenetz, Rivarol et consorts [1]. » Entre les deux champions il y avait encore cette différence : l'un se prenait au sérieux et, de nature rageuse, rageait véritablement, tandis que l'autre, sceptique, se moquait de lui comme des autres et s'amusait. De plus, le rédacteur du *Pays* écrivait sans risque, car il était du côté du manche et son journal était subventionné, soit par les fonds secrets, soit par la cassette de l'Empereur. Rochefort, au contraire, s'exposait tous les jours à des condamnations sévères, à l'amende, à la prison, à l'exil. Tous les deux eussent pu cependant faire mieux que de parader sur les tréteaux pour obtenir des applaudis-

1. *Pays*, 19 novembre 1886. Quoique cet article soit postérieur à la *Lanterne*, il est la caractérisation exacte de la méthode employée par Cassagnac dès son entrée dans le *journalisme*.

sements et des sous, car Rochefort, quand il oubliait ses nigauds du boulevard, savait écrire de solides et savoureux morceaux, et Cassagnac des pages éclatantes de coloris et d'éloquence. La perspective d'être dévoré par la meute Maratiste ne plaisait pas au public; elle poussait encore plus vers Rochefort, en qui l'on voyait le bâton qui la forcerait à rentrer au chenil.

III

Il fallut cependant en finir par où l'on aurait dû commencer et poursuivre : Rochefort fut condamné contradictoirement à quatre mois de prison pour coups et blessures portés à l'imprimeur qui avait édité des calomnies contre lui, puis successivement, par défaut, à un an de prison et 10000 francs d'amende (14 août), et à 13 mois de prison et 10000 francs d'amende (29 août). Il se réfugia en Belgique auprès de Victor Hugo et y continua sa *Lanterne* devenue alors simplement une œuvre anti-patriotique, car elle était lue seulement par des étrangers qu'elle excitait au mépris du gouvernement national, et en dépit de toutes les ruses elle ne pénétra presque plus en France.

Néanmoins, malgré sa disparition, le mouvement qu'elle n'avait pas suscité, et auquel elle avait simplement donné le moyen de se manifester, *continua à se produire* sous les formes

les plus diverses. Le fils du général Cavaignac, élève du collège Charlemagne, fit un outrage public et personnel au jeune prince impérial. Lauréat, il devait, selon l'usage, recevoir son prix des mains du prince. Comme il se rendait à l'appel, sa mère se dressa et d'un geste impérieux lui intima de rester à sa place. Il obéit. Le prince était demeuré tellement impassible que son gouverneur même crut qu'il n'avait pas compris. « Mais en arrivant aux Tuileries la fermeté du pauvre enfant était épuisée, et il se mit à fondre en larmes[1]. »

Jules Grévy, jusque-là contraire au serment parce que, quoi qu'on pût dire, il impliquait une adhésion à l'ordre constitutionnel existant, se laissa entraîner et fut nommé par une immense majorité dans le Jura. L'opposition se vanta un instant d'obtenir un succès encore plus significatif dans le Var par la nomination de Dufaure. Le candidat naturel dans la circonscription eût été mon ami Philis, qui avait réuni à l'élection précédente une minorité considérable et dont les chances s'étaient accrues depuis; mais son succès eût été celui de ma politique, tandis que celui de Dufaure impliquait l'adhésion à la politique inexorablement hostile. Philis s'effaça, soutint même celui qui le supplantait, et cependant Dufaure échoua (septembre 68). Cette défaite consola le gouvernement de l'élection de Grévy; il en triompha beaucoup trop, car il avait

1. *Mérimée à Panizzi*, 11 août 1868.

dû recourir à une pression inouïe et le candidat officiel élu, Pons Peyruc, industriel très distingué, appartenait en réalité aux idées libérales. D'autres élections partielles furent favorables au gouvernement : le fils de J.-B. Dumas triomphait dans le Gard du légitimiste Larcy patronné par l'Union libérale ; Bourgoing, écuyer de l'Empereur, était nommé dans la Nièvre ; Le Joindre dans la Moselle ; Malausséna dans les Alpes-Maritimes ; de Piennes dans la Manche. Cependant de ces élections mêmes ressortaient des enseignements significatifs. La majorité des villes appartenait à l'opposition ; les minorités rurales s'accroissaient sensiblement ; les professions de foi lançaient des pointes contre les armements excessifs, les expéditions lointaines, les dépenses ; quelques-unes poussaient au développement des libertés publiques, aucune ne se prononçait contre elles.

Un autre signe du temps fut l'applaudissement général avec lequel fut accueilli un livre de Prévost-Paradol : *La France nouvelle*. Quoique le public n'aime guère les livres de doctrine, il lut celui-ci ardemment. C'était une œuvre littéraire remarquable. Sous le style, d'une fermeté souple, d'une élévation éloquente, les idées manquaient de profondeur ; les théories s'appuyaient sur des faits connus par ouï-dire, que l'auteur n'avait pas tenus dans sa main ; on n'y retrouve rien au delà des solutions moyennes du libéralisme courant. L'auteur partage visi-

blement les passions républicaines, orléanistes, légitimistes, cependant il n'est rien de tout cela. Dans ses conceptions, il échappe à toute étreinte de parti, et il n'est qu'un libéral. « On retrouvera dans ces études, dit-il, une indifférence déclarée et obstinée aux questions de personnes, de dynasties et de forme extérieure du gouvernement... Non pas que je n'aie comme tout le monde sur ces divers points une inclination particulière et mes préférences personnelles, mais je persiste à appeler ces questions des *questions secondaires* à côté de la question capitale de la réforme politique et administrative de la France. » Cependant, une vue tout à fait personnelle à l'auteur prouve combien son esprit alerte et actif était disposé à s'affranchir du parlementarisme routinier de 1830; il admet dans la monarchie constitutionnelle deux espèces de dissolutions : « 1° la dissolution prononcée par un cabinet ayant perdu la majorité ou n'ayant qu'une majorité insuffisante, et désirant, de son plein gré, se retremper dans l'opinion; 2° la dissolution proprement *royale*, prononcée par le Souverain dans la plénitude de son pouvoir et sans le secours des ministres pour appeler la nation à confirmer ou à détruire une majorité et un cabinet soupçonnés de ne plus représenter le sentiment général. » Cette dissolution royale est-elle autre chose qu'un plébiscite honteux qui n'ose pas s'avouer?

Le livre devient émouvant lorsqu'il examine *avec anxiété les* conséquences proches ou loin-

taines de la révolution opérée en Allemagne. Une passion contenue, mais d'autant plus intense, rougit pour ainsi dire chaque mot de sa flamme intérieure. Quoiqu'un peu enveloppée, la conclusion n'est pas équivoque; il faut se battre pour arrêter la grandeur de l'Allemagne et rétablir celle de la France amoindrie : « ... En dépit de la volonté des hommes les choses vont à la guerre. La raison en est bien simple : il est presque impossible que la Prusse, malgré sa prudence, ne fasse point un pas de plus vers l'absorption de l'Allemagne, *et il est impossible que le gouvernement français, malgré sa patience, assiste à ce nouveau mouvement sans tirer l'épée...* Plus on y réfléchira, plus on arrivera à cette conclusion que *l'amour de la paix, la philosophie, l'humanité, la ferme volonté des gouvernements ne peuvent empêcher un choc entre la Prusse grandissante et la France enfermée dans les limites anciennes et privée de toute espérance.* Cette déchéance relative est une trop forte épreuve pour notre orgueil politique et militaire; jamais, depuis que le monde existe, l'ascendant ou, si l'on veut, la principale influence sur les affaires humaines n'a passé d'un État à l'autre sans une lutte suprême qui établit le droit du vainqueur au respect de tous. Tant que ce choc n'a pas eu lieu, le monde sent instinctivement que rien n'est décidé... Depuis le démembrement du Danemark, la Prusse et la France ont été de loin lancées, pour ainsi dire, l'une contre l'autre à peu près comme deux convois

de chemins de fer, qui partis de points opposés seraient placés sur la même voie par une erreur funeste. Après de longs détours, moins longs pourtant qu'on ne pensait, ces deux trains sont en vue l'un de l'autre... Personne ne veut ce choc terrible; on s'écrie, on s'empresse, la vapeur est renversée, les freins grincent à se briser; effort inutile, l'impulsion vient de trop loin; il faut qu'un immense holocauste soit offert à la folie humaine. Comme pourtant les choses de ce monde sont fécondes en surprises, il n'est pas absolument impossible que la paix se maintienne. Il est triste de dire, mais la raison et la vérité nous y obligent, que *les conséquences de cette inaction seraient à peu près les mêmes pour nous que celles d'une défaite,* Est-ce qu'il est nécessaire d'être envahi pour disparaître de la scène politique et pour tomber dans la dépendance morale de l'étranger? Envahit-on le Portugal? »

Un patriotisme d'une telle ardeur était incompatible avec l'antimilitarisme prêché à la Chambre par les députés de l'opposition et auquel ils essayaient de gagner le suffrage universel. Prévost-Paradol montre les tristes grandeurs de la guerre, leur nécessité, approuve la loi militaire récente, le service de cinq ans, la garde nationale mobile. Prévoyant même que, dans la lutte fatale, il pourrait arriver, comme dans toute guerre, un jour de revers, il indique quel sera le devoir de tous ceux qui seront de *véritables patriotes* et non des exploiteurs

de patriotisme. Ce sont de belles paroles où vibre un cœur désintéressé, supérieur aux scélératesses hypocrites des partis : « Devant les conséquences qu'aurait un revers de nos armes, *quel Français digne de ce nom ne se sentirait disposé à abjurer tout dissentiment intérieur et tout souvenir de nos discordes pour détourner de la patrie une si grande infortune!* Hésiterions-nous un seul instant à oublier devant cette épreuve suprême, au moins jusqu'à son terme, nos griefs les plus légitimes et à chercher la mort ou la victoire sous le drapeau national? »

Nous tombons de ces hauteurs dans les tristesses de la guerre civile avec un livre qui eut à ce moment un non moindre retentissement: *Paris en décembre 1851*, par Ténot. L'auteur se fait modeste afin que le gouvernement ne l'arrête pas au passage; simple narrateur, il s'abstiendra de tout jugement; il ne qualifie pas les faits, il les expose; seulement, dans cet exposé, les faits même exacts cessent de l'être grâce à l'art perfide où les enchâsse un récit venimeux. Néanmoins il n'atteint pas encore aux fantasmagories de l'*Histoire d'un Crime*[1]. Il reconnaît que la fameuse fusillade du boulevard Poissonnière n'a été qu'une panique de soldats affolés et non l'exécution préméditée d'une sauvagerie du coup d'État aux abois. Peu d'années auparavant Ténot avait publié un livre sur la province en 1851 peu remarqué. Celui-ci fut lu,

1. VICTOR HUGO.

commenté, reproduit, et suscita une résurrection de colère contre l'Empereur.

IV

Toutes ces publications hostiles enflammaient l'imagination de la jeunesse des Écoles, toujours du parti de l'opposition, jusqu'à ce que, vieillie et engraissée, elle se moque de ses enthousiasmes d'autrefois. Ce qui est plus grave, leur succès agit fortement sur la génération déjà prête à franchir le seuil de la vie active. La plupart républicains, un petit nombre seulement orléanistes, avides d'action, ils m'avaient approuvé de prêter le serment et m'acceptaient, d'un accord unanime, comme leur chef incontesté et, j'ajoute, aimé : c'est encore un de mes doux souvenirs. Quand, après le décret du 24 novembre 1860, je me décidai à pousser la politique constitutionnelle jusqu'à ses conséquences logiques en poursuivant la transformation de l'empire autoritaire en empire libéral, quelques-uns tels que Floquet, Hérold, déjà radicaux, Delprat, Gournot ne me suivirent pas; d'autres, tels que Philis, Adelon, Jules Ferry, Gambetta, etc., restèrent avec moi. Aux élections de 1863, Gambetta me défendit éloquemment dans le comité Carnot contre l'attaque des purs. Jules Ferry dédia son livre sur la lutte électorale : « *Aux cinq députés démocratiques et libéraux qui ont reconstitué en France l'opposition*

légale. » Il y affirmait que « le pouvoir impérial était né d'une expression sincère de la volonté nationale. Un jour les masses agricoles montrèrent qu'elles pouvaient *vouloir;* le paysan voulut couronner sa légende et d'un mot fit l'Empire; ce mot-là fut *passionné, libre, sincère;* il le répéta trois fois[1]. » Lors de la rupture amenée en 1864 par la loi des coalitions, ces jeunes gens se déclarèrent contre Jules Simon et pour moi, toutefois avec quelques précautions. La lettre du 19 janvier 1867 fortifia mon crédit auprès d'eux parce qu'ils crurent que je leur apportais le succès. L'avortement partiel de la réforme les consterna, les irrita et surtout les avertit. Chaque coup porté sur moi était un conseil de ne pas m'imiter. Voyant se resserrer le cercle de haines dans lequel les forcenés de droite comme ceux de gauche travaillaient à m'étouffer, ils s'évadèrent de ma politique, même avant l'heure du sauve-qui-peut. Et comme ils étaient fortement compromis, ils se firent pardonner d'avoir été constitutionnels en se proclamant irréconciliables.

Ils n'eurent pas à se donner de peine pour formuler leur nouveau programme. Jules Simon leur en offrit un tout fait. Il réunit avec une préface ses principaux discours sous le titre de : « *Politique radicale.* » Cet accouplement de mots avait de quoi surprendre de la part d'un philosophe en sa pleine maturité. *Radical*, cela signi-

1. Ferry, *La lutte électorale en 1863*, p. 11.
2. Thiers, Discours du 26 février 1866.

fie l'absolu, *politique*, le relatif. Politique radicale rapprochait donc deux termes contradictoires et équivalait à « amour haineux », ou bien « vérité mensongère ». Le programme exposé sous ce titre comprenait tous les lieux communs démagogiques de tous les temps : En matière de presse, liberté totale; en matière d'enseignement, liberté totale; en matière de droit de réunion, de droit d'association, liberté totale; en matière de liberté religieuse, de liberté de conscience, liberté totale : point d'autorisation préalable, point de restrictions, point de salaire du clergé, point d'alliance avec Rome, point de Concordat. Quelle doit être la théorie de l'École sur l'origine des fonctions? le suffrage universel; sur l'organisation de la justice? l'élection des juges, la généralisation du jury; sur l'impôt? l'impôt unique; sur les douanes, sur l'octroi? abolition; sur les patentes? abolition; sur le livret? abolition; sur les ministres? responsabilité; sur les agents administratifs à tous les degrés? responsabilité; suppression de l'article 75[1] sur les communes, affranchissement de la tutelle administrative, liberté totale dans la gestion de leurs affaires; élection du maire par le suffrage universel. Point de guerres de conquête, point d'armée permanente, point d'autre alliance politique que nos alliances naturelles, c'est-à-dire l'alliance avec tous les peuples libéraux; les alliances commerciales fondées sur le principe

1. Cet article exigeait une autorisation du Conseil d'État *pour poursuivre* un fonctionnaire public.

de la liberté absolue du commerce et sur celui de la réciprocité.

Le point essentiel du programme c'est le désarmement. « Il s'agit de supprimer l'assassinat par masses, de renverser l'obstacle baïonnette. Il n'existe pas de plus grand fléau pour la santé, les mœurs et le trésor que les armées permanentes. Inutile au dedans pour la justice, le soldat n'est pas même nécessaire à la frontière. Un pays qui a des citoyens, — j'entends par des citoyens des hommes libres, ou, si l'on veut, des hommes, — un tel pays est invincible ; cette terre fertile enfante des héros et des vengeurs, comme un champ qui donne par année deux moissons. On voudrait pour unique bonheur pouvoir clouer de ses mains sur la porte des arsenaux un écriteau portant ces paroles : Musée d'antiquités [1]. »

Une rencontre de hasard me permit de tenter un suprême effort pour détourner les jeunes ambitieux qu'enthousiasmait ce programme du disciple de Cousin devenu radical. Un jeune ouvrier de Belleville avait invité Ferry, Gambetta et moi comme témoins à son mariage. Le dîner terminé, nous causâmes. Je leur démontrai ce qu'il y avait d'impratique, de compromettant pour le bon sens et surtout pour l'avenir dans les chimères qu'on leur prêchait. Je mis une telle passion d'amitié dans mes paroles qu'à chaque instant Gambetta m'interrompait en agi-

1. *Politique radicale, p. 21 et 181.*

tant sa main devant ma bouche et s'écriait : « Orateur! orateur! — Il ne s'agit pas d'éloquence, répondis-je, je vous parle avec une conviction profonde, en quelque sorte en prophète; rappelez-vous mes paroles : vos déclamations folles vous acquerront la faveur de la plèbe, et vous gagnerez autant de popularité que moi d'impopularité. Je ne me fais pas illusion; vous me vaincrez, mais un jour éloigné ou prochain, quand vous aurez les affaires en main, votre premier acte devra être de désavouer les promesses auxquelles vous aurez dû le succès. Harcelés par d'autres qui les reprendront vous serez rejetés à votre tour par ce qu'on appelle le peuple. Seulement vous aurez accompli auparavant un certain nombre d'actes iniques et funestes. Moi, je préfère n'en accomplir aucun et m'arrêter au premier pas. » Ils accueillirent affectueusement ce langage affectueux, mais n'en tinrent aucun compte. Nous nous séparâmes en nous serrant la main et ce fut notre dernière conversation intime. Après tout, leur calcul n'était pas mauvais. Dans un pays comme le nôtre, c'est la folie qui pousse en haut, c'est le désaveu de cette folie qui y maintient. Votre déraison vous a valu les applaudissements des insensés, votre désaveu vous acquiert l'admiration des sages. On a donc tout à gagner à débuter par la folie.

En me quittant, et même plus tard en me combattant, les nouveaux irréconciliables continuèrent à lutter contre le résidu des hommes

de 1848, de ces hommes qui maudissaient les commissions mixtes après avoir inventé les transportations et les fusillades sans jugement, qui n'avaient su ni concevoir une bonne constitution, ni défendre la mauvaise par eux fabriquée, ni empêcher le coup d'État, ni s'y résigner, hommes tout en façade, honnêtes, mais d'esprit étroit et stérile, dont on ne pouvait attendre aucune initiative féconde. Les Irréconciliables n'entendirent pas se confondre avec eux; ils voulurent agir d'eux-mêmes : conduire, non être conduits. De telle sorte que le vieux parti ne profita pas de notre séparation. Moi-même j'y perdis beaucoup. A peu près réduit à mes propres forces, je ne pus retrouver ailleurs les facilités et l'expansion qu'eût assurées à mon œuvre le concours de ces jeunes lutteurs doués de talent si variés.

V

L'empire libéral n'était pas en veine de chances heureuses. Il perdait prématurément Walewski comme il avait perdu Morny. Walewski était arrivé dans un hôtel de Strasbourg avec sa femme malade; il l'avait portée dans ses bras en haut d'un escalier; et soudain il avait appelé sa fille en criant : « Un verre d'eau, vite! un médecin. » On s'était précipité, on l'avait trouvé mort sur le parquet. Il était atteint d'une affection au cœur, *et l'effort* physique qu'il venait

de faire avait provoqué la rupture d'un vaisseau (23 septembre 1868). Thiers s'exprima en termes excellents sur cet homme droit, sûr, éclairé. Il écrivait à notre amie commune, la princesse Julie Bonaparte : « Voilà donc notre pauvre ami Walewski mort d'une apoplexie foudroyante ! J'ai appris cette triste nouvelle hier au soir et j'en ai été saisi. Si jeune, si plein de vie encore ! Sa pauvre femme fait une grande perte, car ils sont sans fortune, grâce à une vertu et à un défaut, la probité et le manque d'ordre. L'Empire fait une perte aussi, et plus grande qu'on ne le croit. Walewski n'avait pas l'épée des gens civils, c'est-à-dire la parole, mais il était fin, sensé, modéré surtout ; sans être libéral, il était capable de donner d'excellents conseils. Il en avait en effet donné de très bons. Il était peu instruit, pas du tout même, mais il avait appris à connaître l'Europe, et la jugeait bien. Lui seul la connaissait dans le gouvernement. L'Empereur a perdu non le plus spirituel, mais le plus sensé de ses ministres. Walewski avait eu un malheur, c'était d'ambitionner une position pour laquelle il n'était pas fait, celle de la présidence du Corps législatif, où il faut ce qu'il n'avait pas, du coup de langue, et où un bavard sans esprit, ne sachant pas ce qui lui manque, a plus d'assurance qu'un homme d'esprit, qui craint de n'en pas avoir assez. J'avais passé ma jeunesse avec ce pauvre Walewski et je vous assure que je le regrette bien vivement. Dites-le à sa veuve, à

laquelle je n'ose pas écrire, n'ayant jamais eu de relations avec elle. A mon âge la vie est un bois, où un terrible bûcheron abat les arbres autour de vous, et où à chaque instant on les entend tomber sous les coups répétés d'une hache inflexible. Il faut être philosophe, philosophe religieux, et attendre sans trouble et sans amertume[1]. »

La guerre que, de tous les côtés, on faisait à l'empire libéral, privé d'un de ses soutiens auprès de l'Empereur, devint même si acharnée qu'on put à ce moment la croire victorieuse. Cela contribua au discrédit et à l'affaiblissement croissant de l'Empire dans les classes moyennes, où beaucoup ne lui restaient encore attachés que dans l'attente de sa transformation en monarchie constitutionnelle. « C'est fini », dit-on alors de toutes parts, en Europe comme en France. Le prince Antoine de Hohenzollern écrivait à son fils : « Je voudrais pouvoir déjà parler de ton mariage; on ne peut songer à une d'Orléans qu'après la chute des Napoléonides, un événement qui n'est, du reste, pas bien loin (30 août 1868). » Berryer annonçait la fin inévitable et prochaine[2]; Prévost-Paradol appliquait âprement au gouvernement l'image de Thiers sur Napoléon abandonné à Fontainebleau : « C'est un chêne puissant qui perd sa verdure à l'entrée de l'hiver et dont les feuilles se détachent l'une après l'autre. » Cassagnac, sans se

1. 29 sept. 1868.
2. Berryer à Georges Sinclair, 6 juillet 1868.

douter que l'antipathie inspirée par son parti de violence était une des causes principales de cette désaffection, la constatait : « A l'heure qu'il est, il faut être bien fou ou bien convaincu pour oser défendre ce qui est, l'Empereur et Dieu. Cherchez donc les jeunes gens ambitieux qui se lancent dans la voie conservatrice, et nommez les noms! Vous n'en trouverez pas. L'opposition prend tout, ramasse tout, réunit tout[1]. » Un de mes amis dans ce temps-là cherchait un cocher. Il s'en propose un qui appartenait aux Tuileries. « Mais il me semble, lui dit-on, que cette place est bien meilleure que celle que vous aurez chez moi. — C'est que, voyez-vous, Monsieur, la maison n'est plus solide. »

Il y avait cependant une maison encore moins solide : celle des Bourbons d'Espagne. Le bruit qu'elle fit en s'écroulant couvrit un moment tous les autres bruits.

1. *Pays* du 28 novembre 1868.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE. — PRIM NAPOLÉON III. — BISMARCK

I

L'anxiété de l'Europe, dans l'attente d'une guerre jugée inévitable, donnait une importance démesurée aux moindres actes du roi de Prusse ou de l'empereur Napoléon. L'Empereur, passant à Troyes au retour de Plombières, dit : « Rien ne menace aujourd'hui la paix de l'Europe (13 août). — Aujourd'hui ! s'écrie-t-on, donc la guerre aura lieu demain. » L'Empereur, en quittant (16 sept.) le camp de Châlons, dit à ses généraux : « J'ai été très heureux des huit jours que j'ai passés parmi vous. Je ne vous dis rien parce que les journaux ne manqueraient pas de tirer de mes paroles, si modérées qu'elles soient, des pronostics de guerre. Je me borne à vous témoigner ma satisfaction pour votre zèle et votre dévouement. » — Il ne parle pas ! donc il médite la guerre ! — Nouvelle panique. Le roi de Prusse parle ; alors c'est bien pis. A Kiel il dit : « Je ne vois dans toute l'Europe aucune circonstance menaçante pour la paix, et je le dis hau-

tement pour vous tranquilliser; mais ce qui doit vous rassurer encore, c'est le vœu des représentants ici rassemblés, de mon armée et de ma maison, cette force de la patrie qui a prouvé qu'elle ne craint pas d'accepter et de conduire à bonne fin une lutte quand elle lui est imposée. » Là-dessus, émoi, panique; on voit déjà les Prussiens sur le Rhin, la rente baisse de 1 fr. 25; les ministres n'ont que le temps de rassurer par un communiqué officiel : « Les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Finances sont d'accord pour considérer l'allocution du roi de Prusse, rapportée dans le *Journal des Débats*, comme se référant uniquement aux événements de 1866 et n'ayant aucune application aux circonstances actuelles. » Guillaume lui-même se hâta de donner un commentaire rassurant de sa harangue dans une réponse au président de la Chambre de commerce de Hambourg : « Ce dont vous avez besoin, nous en avons tous besoin. Je veux parler de la paix, et j'ai l'espoir le plus assuré que cette paix ne sera pas troublée. Les paroles que j'ai prononcées à Kiel avaient pour but de donner à cette confiance, que j'ai dans le maintien de la paix, l'expression la plus énergique. Je ne m'explique pas comment on a pu songer un seul instant à donner à mes paroles une autre interprétation. » Enfin, en octobre 1868, Napoléon III se rend à Biarritz, selon son habitude de chaque année. Mais dans la tension anxieuse de l'esprit public aucune démarche ne pouvait

s'expliquer naturellement : il est allé à Biarritz pour se rencontrer avec la reine Isabelle en villégiature à Saint-Sébastien et ourdir un complot contre la Prusse ; les troupes espagnoles iront monter la garde à Rome à notre place et nos soldats disponibles renforceront celles qui combattront sur le Rhin. L'Empereur à Biarritz ne venait pas ourdir un complot, il allait recueillir une épave.

II

Quand j'ai vu la reine Isabelle, elle était vieille, pesante, difforme, mais sur son visage allumé il y avait encore quelques vestiges de majesté, même de charme, et l'on comprenait qu'autrefois elle eût pu imposer et plaire. De très bonne heure elle s'était abandonnée à deux frénésies qui alternaient : la frénésie érotique et la frénésie cléricale. Elle allait successivement de l'alcôve au confessionnal, de l'amant au confesseur, du péché à l'absolution sans se lasser ni sacrifier l'un à l'autre. Ces allées et venues coûtaient cher à l'État : les favoris régnants obtenaient pour eux et pour leurs amis des grâces et des privilèges dont l'excès mécontentait la Cour et l'armée ; les confesseurs inspiraient une politique rétrograde dont les libéraux s'indignaient, et peu à peu, à l'adoration, qui avait entouré l'innocente Isabelle, avait succédé une hostilité croissante *contre la Reine* galante et dévote.

Visiblement le trône penchait vers l'abîme.

Il y fût tombé depuis longtemps s'il avait été assailli par un parti unique, compact, sachant ce qu'il voulait et ayant un régime tout prêt à installer le lendemain de la Révolution. Or, on était loin d'en être là. Seul le parti républicain, représenté par des hommes de la valeur de Rivero, Orense, le professeur Castelar, savait ce qu'il voulait et ne le déguisait pas. « Renverser les obstacles traditionnels opposés au progrès et à la liberté par toute monarchie et créer une république était le but de leur opposition, constitutionnelle tout juste assez pour n'être pas mise hors la loi. Malgré son activité et son éclat, ce parti était peu nombreux et il était combattu par deux autres factions également opposées au cléricalisme, et aux scandales du gouvernement d'Isabelle, mais l'une et l'autre monarchiques : c'était le parti de l'Union libérale et le parti progressiste. Le premier n'était guère plus nombreux que les républicains; il comptait quelques hommes d'État considérables tels que Rios, mais il était surtout puissant par les généraux O'Donnell, Serrano, Dulce, et par eux son action était considérable dans l'armée. Le parti progressiste, beaucoup plus nombreux, avait pour chef honorifique Espartero; son libéralisme dépassait si fort celui de l'Union libérale que, par bien des points, il eût pu se confondre avec les démocrates s'il n'en avait été séparé par son attachement au principe monarchique et à la dynastie.

Grâce à cette mésintelligence des partis, d'accord seulement à critiquer et non à s'entendre dans une action concertée, Isabelle, peu respectée, sans aucun appui sérieux dans le pays, continuait à maintenir son mauvais gouvernement. Il en fut ainsi jusqu'au jour où intervint dans l'action un personnage qui précipita les événements aux solutions décisives, le maréchal Prim. Chez ce personnage, les formes chevaleresques n'étaient qu'un raffinement de l'intrigue[1]. Il se complaisait aux attitudes de statue équestre ; il était de bronze en effet, toutefois d'un bronze toujours en fusion, prêt à se couler dans tous les moules. Ignare, cupide, vénal, intelligent, audacieux, mais habile à juger une situation et à se l'assimiler, ayant le don d'entraîner et de se créer des partisans enthousiastes ; le succès avait développé à la fois les ressources de son esprit et les facilités de sa conscience. « Les partis ne sont rien pour lui ; il les dissout ; les engagements ne l'ont jamais incommodé, il les oublie[2] », disait Castelar.

Il avait combattu à peu près tous les pouvoirs. La Reine l'avait gracié en 1845 de sa condamnation à six ans de réclusion ; elle l'avait encore défendu à son retour du Mexique. Lorsqu'il avait demandé à Serrano, gouverneur militaire de Cuba et à Del Mazo, gouverneur civil de la Havane, de lui envoyer des navires pour rapa-

1. *Empire libéral*, t. V, p. 248.
2. Discours du 3 novembre 1870.

trier les troupes espagnoles, ceux-ci avaient refusé d'abandonner ainsi les soldats français; mais Del Mazo, s'étant rendu à Madrid, afin de justifier ce refus, apprit avec étonnement que Serrano n'y avait pas persisté et que Prim regagnait l'Espagne. Les ministres, très mécontents de son retour, voulaient proposer des mesures contre lui. La Reine s'y opposa : « Si on ne lui avait pas fourni les navires, dit-elle, c'est à la nage qu'il aurait dû partir. » Prim fut donc reçu à merveille[1]. La Reine comptait sur son dévouement. Elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était dévoué qu'à lui-même. Convaincu que Dieu l'avait créé pour gouverner l'Espagne, peu lui importaient les moyens : constitutionnellement, si Isabelle se rangeait sous sa direction, révolutionnairement si elle le repoussait, avec les progressistes s'ils l'acceptaient pour chef, sans eux s'ils se refusaient à le suivre. La force qu'il recherchait c'était la popularité dans le peuple et dans l'armée; toutefois, comme il entendait se servir surtout de l'armée, il n'allait pas, dans le jargon populaire, jusqu'à ce qui pouvait l'indisposer : il prononçait à pleine bouche les mots de liberté, progrès, souveraineté nationale, mais il ne parla pas de la république, de crainte de s'aliéner les généraux très anti-républicains. Il inaugura son action modestement au Sénat en se contentant de réclamer des élections libres, persuadé qu'elles lui assure-

1. *Récit que je tiens de del Mazo.*

raient le pouvoir. Isabelle et son ministre Arozola acceptèrent ce programme, mais la camarilla, le Roi et le confesseur le repoussèrent. Elle renvoya Arozola et le remplaça par Mon, hostile aux désirs de Prim. Celui-ci se fâcha : « Puisque vous ne voulez pas d'élections libres, nous allons vous enlever le plus d'électeurs possible et ceux de nous qui sont députés ou sénateurs ne paraîtront plus dans vos assemblées; ils assisteront en spectateurs narquois au développement des fautes sous lesquelles vous succomberez. » C'est ce qu'on a appelé le *retraimiento*. Ce n'était pas encore la révolution, puisque le but avoué de cette pratique était d'amener la royauté à capituler, et non de la renverser. Loin de capituler la royauté sévit : des journaux furent frappés, des généraux, parmi lesquels se trouvait Prim, furent exilés de Madrid. Les progressistes, tout en protestant de leur sentiment dynastique, commencèrent à organiser des *pronunciamientos*, c'est-à-dire, des révoltes dans l'armée. Isabelle, à la fois effrayée par les menaces et rassurée par les déclarations de loyalisme, chargea le maréchal Narvaez, un de ses plus fidèles serviteurs, de tenter un rapprochement. Les délits de presse furent amnistiés; les officiers relégués ou exilés obtinrent la faculté de revenir à Madrid. La tentative fut vaine, car on n'offrait pas aux progressistes la seule réforme véritablement poursuivie par eux : l'acquisition du pouvoir. Narvaez ne voulut pas se montrer réformateur à ce point. Il *se retourna, revint* à la politique

de son tempérament, prépara un projet de loi draconien contre la presse, destitua Castelar, professeur de l'Université de Madrid, coupable d'avoir blâmé la prétention de la Reine de se réserver un quart du produit de la vente des biens de la Couronne. Les étudiants protestent avec des huées; la foule se joint à eux; la troupe tire sans sommations et étend sur le carreau dix tués, soixante-dix blessés (10 avril 1865). Prim s'élève au Sénat contre ce carnage, puis se rend à Valence déguisé en matelot tenter un *pronunciamiento;* il n'y réussit pas et cette fois, déguisé en marchand de bœufs, il va recommencer à Pampelune. Il n'est pas plus heureux. Alors il se réfugie à Paris.

C'était le cas de récompenser Narvaez du succès qu'il venait d'obtenir contre les adversaires de la royauté. Mais les rois ont une logique spéciale . On l'écarte, parce qu'on le juge compromettant, et on appelle au pouvoir le chef de l'Union libérale, O'Donnell, qu'on suppose devoir radoucir et ramener l'auteur déconfit des *pronunciamientos*. En effet, le ministre paraît d'abord disposé à accorder des élections libres. Prim revient de France, visite O'Donnell, mais peu satisfait de ses assurances vagues, il renoue aussitôt ses trames dans l'armée. Le bruit s'étant répandu que Napoléon III reviendrait de son voyage d'Algérie par l'Espagne, il lui fit dire qu'il s'exposait à tomber au milieu des complications les plus graves. En effet, dans la nuit *du 2 au 3* janvier 1866, à Madrid, le *pronuncia-*

miento était recommencé et de nouveau déjoué : Prim, rejoint par deux régiments de hussards et vivement pourchassé, fut obligé de se réfugier en Portugal, d'où il regagna encore la France. Je le vis à ce moment chez le prince Napoléon; son échec ne l'avait nullement découragé et il ne doutait pas du succès final de la révolution.

En effet le 22 juin, deux régiments d'artillerie, ayant à leur tête le général Piérar, recommençaient la révolte. O'Donnell, secondé par Serrano et Concha, généraux unionistes, marche droit sur eux et les écrase avant la fin de la journée[1]. Du 22 juin au 6 juillet il ordonna soixante-dix exécutions. Prim, qui attendait le succès à Hendaye, s'enfuit encore à Paris d'où, expulsé, il alla en Belgique, et, chassé encore, à Londres. Alors s'opéra une dernière transformation du parti progressiste. Du *retraimiento*, il avait été au *pronunciamiento* contre les ministres; il en vint au *pronunciamiento* contre la Reine et la dynastie. Cette dernière évolution fut déterminée par Olozaga.

Depuis le jour où il avait dû s'enfuir sur l'accusation de la Reine devenue majeure d'avoir employé la violence pour lui faire signer un décret, de dissolution, Olozaga lui avait voué une haine implacable. C'était un homme de premier ordre. Dans sa personne ample et robuste, dans son visage majestueux, apparaissait d'abord la force. En y regardant de près, on dé-

1. L'armée avait 80 tués et 400 blessés; les insurgés 700 hors de combat *et 200 prisonniers.*

couvrait une finesse pénétrante, au moins égale, et ce double caractère se retrouvait dans son éloquence très vibrante et très habile. Ce n'était pas la rhétorique poétique de Castelar qui enchantait et ne laissait rien après elle, c'était une éloquence pratique, dont l'effet irrésistible amenait la conviction et déterminait des actes. D'une vaste instruction, jurisconsulte versé dans tous les secrets de l'art politique, très-passionné et en même temps d'une grande maîtrise de soi-même, il savait conduire et manier un parti, tirer profit des circonstances, préférant agir par la conviction, mais toujours prêt aussi à s'imposer par un acte d'autorité.

Nul n'eût pu prévoir que, dans l'évolution qui faisait des progressistes un parti purement révolutionnaire ils allaient immédiatement gagner pour allié cet O'Donnell qui venait de les fusiller? Il fallut, pour leur amener ce concours inattendu, une des plus incroyables inconséquences de la Reine pendant cette crise où tout fut inconséquent. Au lieu de s'attacher au ministre qui venait de se compromettre si gravement pour elle, elle le congédie comme elle avait congédié Narvaez. Elle lui reprochait d'avoir trop prolongé les exécutions qu'il eut dû faire toutes en un seul jour, et elle rendait ses doctrines libérales responsables des soulèvements progressistes. O'Donnell, outré de l'ingratitude, se retire à Bayonne; Serrano le suit et, le lendemain même du jour où la scission entre Unionistes et Progressistes semblait irrévocable, ils mettent en

commun leurs griefs. Les Unionistes adoptent à leur tour le programme du renversement de la dynastie, et désormais elle va être battue en brèche à la fois par eux, par les républicains, et les progressistes dont la division l'avait sauvegardée jusque-là.

III

La mort d'O'Donnell (5 novembre 1867), retenu encore par certains scrupules, et contre qui Prim avait des griefs personnels, resserra le rapprochement. Pour rendre l'accord complet, les conjurés auraient dû s'entendre sur le gouvernement qu'ils substitueraient à Isabelle détrônée; mais les démocrates ne démordaient point de leur république, ni les Unionistes et les Progressistes de leur monarchie. Ils voulaient un roi. Mais lequel? Il y en a un tout prêt, disaient les Unionistes, c'est le duc de Montpensier, mari de l'infante, libéral et en disgrâce à la Cour. — Que le prince fût disposé à rendre ce service à son pays d'adoption, il n'en fallait pas douter. Il faisait plus que l'accepter, il le sollicitait. En Espagne même, il trouvait dans sa famille le souvenir d'une velléité de ce genre. Le duc d'Orléans, depuis régent, envoyé par Louis XIV au secours de son petit-fils Philippe V, n'avait-il pas accepté de prendre sa place? Lui-même confessa à son ami Saint-Simon « *que plusieurs* gens considé-

rables, grands d'Espagne et autres, lui avaient persuadé qu'il n'était pas possible que le Roi s'y pût soutenir; et de là lui avaient proposé de hâter sa chute et de se mettre en sa place; qu'il avait rejeté cette proposition avec l'indignation qu'elle méritait, mais qu'il était vrai qu'il s'était laisser aller à celle de s'y laisser porter si Philippe V tombait de lui-même sans aucune espérance de retour, parce qu'en ce cas il ne lui ferait aucun tort et ferait un bien au Roi et à la France de conserver l'Espagne dans sa maison, qui ne lui serait pas moins avantageux qu'à lui-même [1]. » Fixé en Espagne par son mariage avec l'infante Luisa, Montpensier avait renouvelé la tradition de son aïeul. Dès 1862, il faisait proposer son appui aux progressistes. Ceux-ci, ne croyant pas encore venue l'heure des soulèvements, ne l'accueillirent point[2]. Plus tard, lorsqu'ils se jetèrent dans les levées d'armes, le duc dépêcha un de ses amis auprès de Prim et renouvela ses offres de concours; mais son messager ne réussit pas à inspirer confiance et l'on ne s'entendit pas[3]. N'ayant pu capter les chefs, il s'adressa aux soldats. S'il est établi que ni Olozaga, ni Prim, ni Aguirre, ni Sagasta, ni Rios Rosas, ni Ruiz Zorilla ne reçurent un seul de ses réaux, il n'est pas moins certain qu'il répandit de l'argent parmi d'obs-

1. Saint-Simon, *Mémoires*, t. VII, ch. xviii.
2. Ruiz Zorilla, *A sus amigos y a sus adversarios*, Londres, 1877, p. 4 et 22.
3. *Ibid.*, p. 23.

curs émigrés et qu'il employa des sommes assez considérables à acheter le concours de journaux étrangers et espagnols.

Les Unionistes se montrèrent plus accessibles. Ils avaient hésité à lier partie avec lui tant que vécut O'Donnell, qui eût préféré le fils d'Isabelle, Alphonse, avec une régence; O'Donnell disparu, leurs chefs, le maréchal Serrano et l'amiral Topete, firent du duc de Montpensier leur candidat à la royauté révolutionnaire. Ils essayèrent de gagner Prim à leur candidat et lui envoyèrent des émissaires. Ils lui firent représenter que s'il se joignait à eux, la révolution serait consommée en un jour au cri de : A bas Isabelle! immédiatement suivi de : Vive le roi Philippe! Et cette révolution espagnole n'eût été que le recommencement de celle de 1688 en Angleterre, par Guillaume d'Orange contre son beau-père, et de celle de 1830 en France par Louis-Philippe contre son neveu. Si la seconde avait mal fini, la première avait réussi; peut-être en serait-il de même en Espagne. Prim ne consentit pas encore à promettre son concours; il voulait garder sa liberté et demeurer maître de profiter de l'imprévu des événements. Qui sait si, sous un titre quelconque, lui-même ne serait pas le sauveur que l'Espagne attendait? Cependant, si les Unionistes avaient besoin de son concours, lui aussi ne pouvait pas se passer du leur; d'autre part il ne pouvait pas non plus s'aliéner les républicains, en prenant parti ouvertement pour un candidat monarchiste quel-

conque; il se tira d'embarras vis-à-vis des uns et des autres par une équivoque emphatique et il leur dit: « Ne préjugeons rien, laissons la question ouverte; ne nous occupons que de démolir. Le peuple nous départagera ensuite. » Et chacun préférant l'équivoque à l'abandon de ses prétentions, le programme adopté par les trois partis coalisés fut : A bas les Bourbons ! Souveraineté nationale! Cortès constituantes.

La Reine épouvantée se rejeta vers Narvaez. Ce ministre entre à pleins bords dans la réaction cléricale absolutiste. Il légifère par décrets : défense à la presse de commenter les actes du gouvernement; remise au clergé de l'Instruction publique; nomination, sous une pression énergique, d'une Chambre servile dans laquelle il n'y avait que trois députés d'opposition, dont Canovas. Maître absolu du gouvernement, il exerce à la Cour, dans l'armée, aux Cortès, une autorité sans rivale, brise tous les obstacles, comprime toutes les tentatives de révolte et prouve, par son succès, qu'il n'y a de perdus que les gouvernements qui ne savent ni tout à fait concéder, ni tout à fait réprimer. En vain, Prim, infatigable en son espérance, ne se déconcerte pas. Il fait appel aux révolutionnaires cosmopolites, noue des trames en Italie avec les Garibaldiens, et, sous la tolérance tacite de la police italienne, organise à Pistoia un comité de recrutement. La main de fer de Narvaez rend ses efforts inutiles. Prim est vaincu; mais *la Destinée* vient à son aide. Le 23 avril 1868,

Narvaez meurt d'une pneumonie, à soixante-dix ans, dans toute la vigueur de sa volonté et de son intelligence. Sa dernière parole fut : *Esto se acabo*. (Tout est fini.) On raconta que son confesseur lui ayant dit : « Pardonnez-vous à vos ennemis? » il répondit : « Je n'en ai plus, mon Père. — Comment? — Oui, je les ai fait tous fusiller. »

Son successeur fut Gonzalez Bravo. L'homme avait de la valeur, un grand courage, un remarquable talent d'orateur, de la clairvoyance. Il ne se faisait aucune illusion sur les fautes de la royauté, mais il se rendait compte aussi de ses périls et jugeait qu'aucune amélioration n'était possible en l'état actuel, tant que le respect de l'ordre légal ne serait pas rétabli et que le salut matériel de la dynastie ne serait pas assuré. C'est la tâche à laquelle il se consacra. Par malheur, pour lutter contre des *pronunciamientos* militaires, il eût fallu être un soldat et il ne sut pas se faire pardonner de ne l'être pas : il indispose l'armée en créant deux places de capitaine général, en remplacement de celle laissée vacante par la mort de Narvaez, au profit du marquis de Novalisches (Pavia) et du marquis de la Habana (Concha), et il exaspère la marine en mettant à sa tête un civil, Martin Belda, odieux aux officiers de la flotte. La conséquence de ces mesures fut de faire passer dix-huit officiers généraux à la révolution. A la Cour même le Cabinet ne trouvait qu'un appui précaire. La Reine lui avait imposé, au ministère des Colo-

nies, son amant Marfori, que son incapacité n'avait pas permis d'y maintenir et qu'elle avait alors nommé Intendant de la Liste civile, se débarrassant ainsi du même coup d'un censeur importun, le comte Puñon Rostro. La situation n'était pas meilleure aux Cortès : l'animosité régnait là où l'action de Narvaez avait établi l'accord, et le nouveau ministre fut obligé de les suspendre.

Il fut amené à des décisions plus graves. Le général Serrano étant revenu à Madrid un peu malgré lui avec sa femme malade, désireuse d'être soignée par son médecin ordinaire, les généraux unionistes le décidèrent à organiser un *pronunciamiento* plus sérieux que tous les précédents : Dulce partirait clandestinement de la capitale à la tête de deux escadrons de cavalerie, Serrano, avec quelques compagnies d'infanterie, irait à la Granja pendant la nuit, surprendre la Reine dans son sommeil, lui arracher une abdication, proclamer un gouvernement provisoire et convoquer des Cortès constituantes. En même temps, des troupes appartenant à la garnison de Grenade se seraient prononcées, des guérillas se seraient formées en Catalogne, le tout organisé avec le concours actif et pécuniaire de Montpensier. Le gouvernement fut informé par des rapports de police, c'est-à-dire par des preuves qui n'étaient pas de celles qu'on peut produire en justice. Un premier parti était de laisser le complot arriver à un *commencement* d'exécution, et alors le réprimer

avec une vigueur qui eût rendu à l'autorité royale son prestige et rétabli l'ordre pour longtemps. D'autres pensèrent qu'il suffirait d'écarter de Madrid, par un ordre ministériel, les officiers suspects. Gonzalez Bravo aima mieux prévenir que réprimer.

Dans la nuit du 7 juillet, Serrano, Vicalvaristes, Dulce, Zavalla, Bedoya et Cordoba sont arrêtés, envoyés aux Canaries. « Le gouvernement, dit le *Journal Officiel*, ne veut pas faire couler le sang; il espère que ces mesures énergiques suffiront à faire avorter l'insurrection. » Montpensier fut frappé à son tour par un décret d'exil : la Reine disait avoir confiance en sa loyauté et en sa fidélité, mais « des agitateurs abusent de son nom et, pour éviter qu'il soit compromis, je l'invite à sortir d'Espagne pour n'y revenir que lorsqu'il le pourra sans être une cause de difficultés pour le gouvernement ».

Les généraux traversent les rues et les places de Madrid sans que le peuple essaie de les délivrer; le lendemain, à une course de taureaux à laquelle Gonzalez Bravo assistait avec plusieurs collègues, aucune manifestation. Une revue des troupes de la garnison est passée au Prado au milieu d'une parfaite tranquillité, et le 17 juillet le duc et la duchesse de Montpensier s'embarquent à Cadix devant la même indifférence apparente. La Reine invita Mercier, notre ambassadeur, à se rendre à la Granja et le reçut en présence du Roi. « Je désire, lui dit-elle, que vous *puissiez vous rendre* exactement compte

de ce qui se passe et en instruire votre gouvernement, et surtout que vous vous chargiez de remercier particulièrement l'Empereur pour tout ce qu'il fait pour nous. Dites-lui combien nous y sommes sensibles. Nous savons que nous ne pouvons rien faire pour lui en ce moment, mais si jamais l'occasion se présente nous saurons lui prouver que nous sommes reconnaissants. Et que pensez-vous, ajouta-t-elle, du duc de Montpensier? — A en juger par ce qu'on raconte, sa conduite serait tellement coupable et tellement bête, qu'il m'est bien difficile d'y croire. — C'est vrai, répondit la Reine, et cependant nous ne pouvons en douter. Comment se fait-il que ma sœur ne m'ait pas encore écrit un seul mot, et comment, depuis qu'il sait tout ce qui se dit, Montpensier n'a-t-il rien fait pour le contredire? — Bravo, dit alors le Roi, a été très habile en le mettant dans la nécessité ou de protester, ou de se compromettre. Avant tout il faut que les situations soient claires. Nous ne voulons faire que ce qui est nécessaire pour notre sécurité et laisser la porte ouverte à tous les repentirs. Nous sommes d'ailleurs persuadés que plusieurs généraux n'ont agi que par entraînement, et que d'autres sont moins engagés qu'on ne le suppose. Si le duc de Montpensier est aussi dans ce cas, rien ne lui est plus facile que de nous en convaincre; nous serions très heureux de le reconnaître. » La Reine retint à dîner Mercier. Elle ne se montrait pas aussi *attristée qu'on* l'eût cru; elle paraissait au con-

traire avoir l'esprit parfaitement libre et même enjoué, gracieuse pour tout le monde, et en particulier pour Gonzalez Bravo. Persuadée qu'elle n'avait plus rien à craindre, elle partit pour Loqueitio, près Saint-Sébastien.

Le duc de Montpensier avait été autorisé à choisir le lieu de son exil. Arrivé devant Lisbonne, il demanda au gouvernement portugais l'autorisation de descendre à terre. Les Portugais répondirent qu'il n'y avait aucune raison de lui refuser l'hospitalité, et les Espagnols ne firent aucune observation. A peine débarqué il lança une protestation insolente qui contenait des accusations et non des explications comme les attendait Isabelle. Elle se terminait ainsi : « La mesure dictée par le gouvernement de Votre Majesté est une violation flagrante des lois fondamentales de l'État, aussi bien que des principes les plus immuables de justice, contre laquelle nous protestons énergiquement sans invoquer ni distinction de rang, ni lien de parenté... Nous venons seulement au nom de nos droits d'Espagnol en appeler, devant Votre Majesté, de l'acte de violence qui nous éloigne de notre chère Espagne ; en lui adressant ces protestations, nous espérons que la réparation sera aussi publique et aussi solennelle que l'injure (3 août 1868). »

IV

L'amiral Topete, aidé par le général Izquierdo, qu'on avait oublié comme lui dans le coup de filet du 7 juillet, recommence aussitôt à préparer la Révolution. Il ne cherche pas à agir à Madrid dont le gouvernement paraît être le maître : c'est aux extrémités du pays, par l'escadre, qu'on engagera l'action. Il détache un bateau à vapeur de son escadre vers les Canaries, pour ramener les généraux relégués qui, dès leur arrivée, prendront la tête du mouvement (8 septembre). Mais Prim ne veut pas être devancé : la révolution portera son nom et sera son œuvre.

Il avait obtenu à grand'peine, de l'Empereur, par l'intermédiaire de La Valette, d'aller à Vichy soigner une grave maladie de foie. Il y arrivait à peine, qu'informé de ce que va faire Topete, il interrompt sa cure et part pour Londres. A la gare il rencontra, dit-on, La Valette. « Comment! dit celui-ci, vous quittez Vichy, dont les eaux vous étaient si nécessaires, après quatre jours de cure! Cela ne peut signifier que ceci : la révolution va éclater. Soit! qu'elle éclate! L'Empereur ne s'y oppose pas; il exige seulement qu'on ne proclame pas roi le duc de Montpensier[1]. » Grâce à la complicité d'un agent

1. Ce récit a été fait par Muniz et par Zorilla. Il se peut *que La Valette ait* ainsi parlé, sans donner à son langage

chargé de le surveiller, Prim échappe, à Londres, aux investigations de la police; il refuse de s'embarquer sur un navire frété par Montpensier, prend passage, déguisé en domestique, sur un paquebot de la Malle des Indes, débarque à Gibraltar (17 septembre), gagne le vaisseau amiral *Saragozza*. Topete, désappointé de le voir, ne veut pas agir avant le retour des généraux relégués. Prim, au contraire veut agir sur l'heure : sans cela il ne serait plus le premier. Après une nuit de discussion il triomphe de la résistance de l'amiral, et le 18 au matin, toute l'escadre s'avance majestueusement jusqu'au port de Cadix, se place en ordre de bataille à une certaine distance; Topete harangue les troupes; Prim décrète l'insurrection, en prend le commandement, est reconnu par les officiers, et vingt et un coups de canon annoncent que doña Isabella a cessé d'être reine d'Espagne.

Le lendemain Cadix était soulevé. Vers la nuit, les généraux, revenus des Canaries, débarquent; Serrano prend la tête du mouvement et Prim passe au second rang comme il l'avait prévu. Serrano était un bon soldat, un politique avisé, ayant la connaissance des hommes et une pénétration éprouvée à discerner les bonnes chances et à les seconder avec un esprit de finesse et de combinaison. On était disposé à se mettre là où on le voyait aller, parce qu'on considérait qu'il était un présage de suc-

une précision diplomatique. Mais il traduisit mal la pensée de l'Empereur. *Notre récit va le démontrer.*

cès. Habituellement d'une placidité un peu indolente, il en sortait parfois sous l'empire d'une première impression par des vivacités intempérantes, dont il revenait vite. Il avait joui des faveurs d'Isabelle qui l'appelait son *bonito*[1] et il ne l'oublia jamais tout à fait, même lorsqu'il lui fut devenu très hostile. « Je la méprise et je l'aime, disait-il. (*La deprecio perola quiero.*) » Elle de son côté ne devait pas lui garder une inexorable rancune. L'ayant reçu beaucoup plus tard dans son palais de Castille, son premier mot de bienvenue fut : « Qu'as-tu fait depuis que je ne t'ai vu? moi, je me suis bien amusée. » C'était aussi pour nous un ami. Il se montrait reconnaissant à Napoléon III de l'accueil qu'il en avait constamment reçu à Biarritz et à Paris, et il considérait la France comme l'alliée nécessaire de l'Espagne, parce que c'est avec elle seule que celle-ci pourrait réaliser les buts de son ambition légitime : l'Union ibérique, la restitution de Gibraltar et le maintien des possessions africaines.

Le pronunciamiento de Cadix s'étendit à toute l'Espagne. Séville se prononça avec sa garnison, puis Cordoue. Serrano, à la tête des troupes, se dirige sur Madrid, Prim s'embarque pour longer les côtes et y allumer la révolte.

1. Bon garçon.

V

Ces nouvelles ne troublent pas d'abord Gonzalez Bravo, à Loqueitio auprès de la Reine. « La lutte mesquine et policière me déplaît, disait-il, je préfère la grande lutte, jouer résolument du poignard et me battre jusqu'à la mort. » Mais cette belle assurance ne se soutint pas. Il sentit malgré son courage qu'il ne pouvait retenir l'armée dans sa main, et qu'il fallait un général à la tête du gouvernement. Il demande à être relevé de ses fonctions et conseille de s'adresser à Manuel Concha (marquis de la Habana) et à son frère Pepe. La Reine l'écoute et appelle le marquis de la Habana, qui a grand'peine à former un ministère. Il y parvient cependant et rassemble une armée de fidèles dont il donne le commandement à Pavia (marquis de Novalische). Sa confiance en cette armée et en son chef ne tarda pas à être déçue. Le 29 septembre au soir il recevait ce télégramme : « Nos troupes, après deux attaques pour emporter le pont d'Alcolea, ont été obligées de se replier au moyen d'une retraite par échelons, occupant le soir, après une lutte acharnée de cinq heures, les positions qu'elles y avaient quittées le matin. Le général en chef (sérieusement blessé) a remis le commandement au général Paredes. » Concha transmet aussitôt ces nouvelles à la Reine et l'appelle à Madrid, puis il réunit un conseil de

généraux. On y juge la situation désespérée et l'on décide que Pepe Concha doit immédiatement se rendre auprès de la Reine et lui remettre ses pouvoirs, tandis que le maréchal Manuel Concha maintiendra l'ordre à Madrid jusqu'à ce qu'il puisse passer le commandement « aux généraux libérateurs ».

Vers dix heures, le même jour, le mouvement éclatait à Madrid avec une telle violence qu'il n'y a plus à songer à le gouverner. Une junte révolutionnaire, se présente à Manuel Concha et obtient qu'il remettra ses troupes au général Ros de Olano. Des armes prises dans les magasins de l'État ou dans les casernes sont distribuées à la foule.

Cependant la Reine, appelée à Madrid par Concha, allait quitter Saint-Sébastien, lorsqu'en montant en wagon, le sifflet du départ ayant déjà retenti, on lui remit deux dépêches. Elle les lut, couvrit sa figure de ses mains, sortit du wagon et rentra dans son palais. Le lendemain, le visage ruisselant de pleurs, elle descendait lentement l'escalier s'arrêtant pour embrasser et être embrassée, au milieu de l'émotion des soldats, du silence respectueux de la multitude, et elle augmentait la liste des rois qui prennent la route de l'exil sans s'être défendus. « Je croyais, dit-elle, avoir de plus fortes racines dans ce pays! » (30 septembre.)

Aucune voix ne s'éleva pour la défendre : l'immense majorité assistait à cette chute comme à *un spectacle, les* hommes de parti remplissaient

ce silence de leurs clameurs triomphantes. A Rome même on ne témoigna aucun regret de la chute du trône ultra-catholique et on se déclara disposé à reconnaître « tout gouvernement constitué qui ne mettrait pas en péril les intérêts spirituels de l'Église ». Isabelle avait attendu mieux du Saint-Siège; elle se montra déçue et se plaignit des ménagements gardés avec la Révolution et du maintien du Nonce à Madrid.

L'armée vaincue à Alcolea se rendit à discrétion et s'encadra dans les rangs victorieux. Serrano, entré modestement à Madrid suivi de son état-major, de quelques gendarmes et d'un peloton de marins, fut reçu avec enthousiasme (3 octobre). Sans même descendre de cheval il alla saluer la Junte. Prim, quelques jours après (7 octobre), le rejoignit. Son entrée se fit à grand fracas au milieu d'une véritable frénésie, sous une pluie de fleurs, car, quoiqu'en apparence au second rang, il restait, pour le peuple, au premier, comme l'incarnation de la Révolution. Les deux victorieux s'embrassèrent sur le balcon du ministère de l'Intérieur, et Prim, faisant un discours, s'écria à plusieurs reprises : A bajo los Borbones! Serrano fut nommé par la Junte généralissime ; Prim, capitaine général, eut le portefeuille de la Guerre; Topete, la Marine; Sagasta, l'Intérieur; Lorenzana, les Affaires étrangères; Figuerola, les Finances; Zorilla, le Fomento, c'est-à-dire l'Instruction et les Travaux publics; *Ayala, les Colonies*. Les progres-

sistes dominaient, les républicains n'avaient rien.

Les nouveaux ministres commencèrent par recevoir le premier châtiment des faiseurs de révolutions : celui d'être débordés par les appétits qu'ils ont déchaînés, et de se condamner eux-mêmes en désavouant les idées qu'ils ont professées, en réprimant les désordres dont ils ont donné l'exemple, et qui, ne leur profitant plus, leur paraissent coupables. Tout alla bien tant qu'on ne s'occupa qu'à la curée, et on y procéda largement : officiers, soldats, depuis le caporal jusqu'au lieutenant-colonel, reçurent le grade supérieur; le temps de service fut réduit à deux ans; un emprunt de cent millions de piastres fut émis; les biens des collèges, congrégations et autres établissements religieux abolis furent attribués à l'État; on respecta seulement les Sœurs de Charité de Saint-Vincent-de-Paul et de Sainte-Isabelle, les Frères de la Doctrine chrétienne, qui se consacrent à l'enseignement et à la bienfaisance. Mais le peuple trouvait tout cela insuffisant : des juntes révolutionnaires s'établirent sur tout le territoire, détruisirent les impôts, les douanes, créèrent des dépenses nouvelles en abolissant les ressources. La multitude se livrait à des violences sur les choses et les personnes ; elle assomma à la Puerta del Sol le secrétaire de Gonzalez Bravo; et le clergé ayant refusé son concours à une cérémonie funèbre commémorative de sergents fusillés en *1866,* des hommes armés envahirent la Noncia-

ture et accablèrent d'injures et de menaces le Nonce, Mgr Franchi.

Prim essaie courageusement d'arrêter ces excès. Il court à la Puerta del Sol, traite les assassins du pauvre secrétaire de canailles, de monceaux de bêtes indignes de la liberté, et dit que si pareille chose se renouvelait, Serrano, Topete et lui partiraient, les laissant se débrouiller. Il obtient de la junte de Madrid qu'elle se déclare dissoute, et invite les autres juntes à imiter son exemple; à ceux qui le menacent du peuple armé, il répond : « Il ne me faudrait pas deux heures pour le désarmer! » Serrano n'est pas moins énergique : il promet toutes réparations au Nonce, le fait rester à Madrid, lui envoie une garde. « La situation, lui avoue-t-il, n'est plus tenable; il n'y a pas de gouvernement; chacun tire de son côté; dans les provinces l'anarchie est complète, il n'y a plus moyen d'échapper à une lutte, le plus tôt sera le mieux; je n'en attends que l'occasion, je croyais qu'elle se présenterait dans quinze jours, ce sera probablement avant. Il nous faut absolument un roi, et tout de suite! Tant que le trône sera vide, les choses ne peuvent aller que de mal en pis. »

VI

Prim et Serrano trouvèrent, dans leurs idées d'ordre *par la monarchie,* un auxiliaire pré-

cieux dans Olozaga. Il avait été le promoteur de la campagne anti-dynastique ; vingt ans il avait préparé la Révolution ; il eût été naturel qu'il fût au premier rang parmi ceux qui gouvernaient ; cependant, ne se sentant pas homme d'action, il préféra d'abord se réserver le rôle de conciliateur et de modérateur, puis, les affaires intérieures mises en cours régulier, il comptait aller à Paris, comme ambassadeur, assurer la situation extérieure de l'Espagne par une alliance sérieuse avec la France et son souverain qu'il aimait. Il espérait d'autant plus y parvenir que sa conviction personnelle le rendait l'ennemi des deux solutions déplaisantes à Napoléon III : la République ou Montpensier. « Des Bourbons, disait-il, il ne voulait pas plus les branches que le tronc. » Mais on n'exclut que ce qu'on remplace et, en homme pratique, il sentait que le seul moyen d'empêcher Montpensier de devenir la carte forcée était de trouver immédiatement un roi autre. Où le prendre?

Les hommes d'État de la Puerta del Sol parlaient du duc de Gênes, d'un fils de la reine d'Angleterre, mais ces noms ne prirent aucune consistance. D'Allemagne vint une suggestion plus sérieuse : quelques journaux lancèrent le nom de Léopold, prince héritier de la branche catholique des Hohenzollern, dont le prince Antoine était le chef, gendre du roi de Portugal, colonel *à la suite* d'un régiment prussien, dont on disait beaucoup de bien et qui devait être un *jour à la tête* d'une fortune considérable. Mais

aussitôt dans tous les esprits s'éleva cette objection : une telle candidature serait inévitablement la guerre avec la France. L *New Press* de Vienne racontait « la vive émotion que cette nouvelle avait causée aux Tuileries » (mars 1869). Le père même du candidat, le prince Antoine fut celui qui aperçut, avec le plus de clairvoyance, les conséquences inévitables de cette candidature, si elle sortait jamais du domaine des chimères. Il écrivait à son fils, le prince Charles de Roumanie : « Si cette idée finissait par être prise en considération..., la France ne *permettrait jamais l'établissement d'une dynastie de Hohenzollern sur l'autre versant des Pyrénées.* Elle est déjà rongée par la jalousie qu'un membre des Hohenzollern règne sur le Bas-Danube[1]. » Loftus, l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin, en transmettant ce bruit à son gouvernement, écrit : « J'observe que si le prince était élu, le choix serait vu avec jalousie et défaveur à Paris[2]. » Olozaga aimait trop son pays et le nôtre pour jeter entre eux un tel sujet de colère, et, comme tous les hommes sensés de l'Europe, désireux de la paix, il écarta ce nom sans même croire qu'on pût s'y arrêter. Il trouva le véritable candidat : don Fernand de Portugal, un Cobourg, neveu de Léopold, roi de Belgique, époux consort de doña Maria, régent depuis la mort de sa femme. Ce nom, qui semblait une promesse de l'Union ibérique, chère à tous les

1. *Mémoires* de Charles de Roumanie (27 nov.-9 déc. 1868.)
2. Lord *Loftus, Diplomatic reminiscences*, t. Ier, p. 236.

Espagnols, conquit aussitôt les suffrages unanimes. Unionistes, Progressistes s'y rallièrent; les républicains même firent à peine un semblant d'opposition, et le carliste Cabrera s'écria : « Pour cette solution je me ferais couper un bras, et je combattrais avec l'autre. »

Les Portugais étaient défavorables par le motif même qui rendait les Espagnols propices, car ils ne voulaient pas, eux, de l'Union ibérique. On avait beau les rassurer en leur promettant qu'il ne s'agissait pas de réduire le Portugal à l'état de province espagnole, que les deux nations conserveraient leurs belles traditions, leur gouvernement, et ne seraient attachées que par un lien fédératif, ils n'en voulaient rien croire et n'y voyaient en réalité que l'absorption du petit pays par le grand, l'unité de royauté entraînant l'unité de législation et de gouvernement. Sans doute ces dispositions influaient sur celles de don Fernand; elles n'eussent pas été insurmontables toutefois si le principal obstacle n'était venu de la personne même du prince. Éclairé, loyal, d'un ferme et droit jugement, c'était avant tout un artiste. Surveillé et gardé de très près par sa bonne, grosse et jalouse épouse, il s'était, après son veuvage, répandu de tous les côtés, jusqu'à ce qu'il eût été fixé par une charmante actrice, Élise Heusler, qu'il fit comtesse d'Edla. Le trône l'aurait obligé à renoncer aux joies paisibles de cet amour et aux libertés de son existence artistique. Il n'en voulut pas entendre parler.

Le candidat de tout le monde écarté, si on voulait se maintenir dans le système monarchique et ne pas tomber forcément en république ou en anarchie, il ne restait qu'à placer sur le trône, avec une régence, le fils de la reine expulsée, Alphonse. La force des choses a imposé ce dénouement qui, adopté dès lors, eût épargné à l'Espagne, à la France et au monde bien des calamités. Beaucoup le comprenaient, personne n'eut le courage de le dire, et Olozaga, aveuglé par sa vieille haine, ne vit pas cette fois ce qui était pratique et nécessaire. Unionistes et Progressistes firent de même. La discorde recommença; chacun retourna à ses sympathies ou à ses antipathies; on se tira d'affaire, après comme avant la révolution, en s'en remettant au jugement du peuple, et provisoirement l'on resta royalistes sans roi.

Comment le peuple serait-il amené à exprimer son opinion? La seule forme vraiment démocratique, loyale et prompte d'avoir son avis, eût été de l'interroger directement par voie de plébiscite, de lui demander s'il voulait une république ou une monarchie, et, s'il préférait une monarchie, à quel prince il la confierait. Le gouvernement provisoire préféra adopter la routine française d'une de ces assemblées constituantes qui n'expriment presque jamais la pensée d'un peuple, comme on l'a vu en 1848[1]. La nomination d'une assemblée constituante,

1. Voir ÉMILE OLLIVIER, *La Révolution*, p. 318.

élue au suffrage universel par tous les Espagnols âgés de vingt-cinq ans, fut donc décrétée (8 nov. 1868). Cette loi électorale était une usurpation évidente, car un gouvernement sorti d'une émeute n'a pas le droit d'édicter une mesure organique quelconque, tant qu'il n'a pas fait absoudre sa témérité révolutionnaire ni obtenu de la nation des pouvoirs réguliers, sans cela tous ses actes ne sont plus que des actes de violence auxquels on a le droit et quelquefois l'obligation de résister.

Cette loi donna d'abord lieu à presque autant de dissentiments que le choix d'un roi. Les démocrates voulaient que les élections eussent lieu par provinces, les Unionistes par circonscriptions judiciaires. Olozaga amena très habilement une transaction : il concéda aux démocrates l'élection par provinces là où la population serait peu nombreuse, et aux Unionistes celle par grandes circonscriptions partout ailleurs. Pour mener docilement aux urnes le troupeau électoral prétendu souverain, il constitua une junte composée de quatre membres des trois partis, et il rédigea pour cette junte un manifeste dans lequel il greffa une affirmation nettement monarchique sur les idées et sur la phraséologie la plus révolutionnaire. Tout le monde fut content, les uns ayant les mots, les autres la chose (4 novembre).

Olozaga crut alors pouvoir se faire envoyer comme ambassadeur à Paris. L'Empereur annonça qu'il le recevrait avec plaisir. Au dernier

moment surgit une difficulté. Olozaga apprit que le gouvernement envoyait à Berlin Rancès, l'agent connu de Montpensier, et qu'on croyait prêt à aider toutes les intrigues contre le gouvernement de Napoléon III. Il alla trouver Serrano et lui dit : « Je n'ai aucun mauvais sentiment contre M. Rancès; je ne verrais aucun inconvénient à ce qu'il fût placé ailleurs, à Vienne par exemple, mais s'il va à Berlin, je ne partirai pas pour la France et je porterai la question devant les Cortès. » Satisfaction lui fut accordée. Rancès alla à Vienne, Montenar à Berlin, et tous les autres postes diplomatiques furent pourvus dans le même esprit. Olozaga obtint encore du gouvernement quelques mesures énergiques contre les factions de désordre, puis il se mit en route pour Paris le 26 novembre.

VII

L'Empereur n'avait point eu, pendant longtemps, à se louer de la reine Isabelle. Elle ne déguisait pas son antipathie et elle avait refusé de se rendre à l'Exposition universelle. Un voyage de l'Impératrice en Espagne, auquel avait répondu une visite du Roi à Paris, avait adouci les rapports. Pendant tous les *pronunciamientos*, l'Empereur avait loyalement rempli ses devoirs de voisin : écarté les émigrés compromis de la frontière et exclu Prim de notre territoire. Il ne voulait pas aller au delà et se donner des

apparences d'approbateur, encore moins de soutien d'une politique qu'il jugeait déplorable.

Montholon, notre ministre en Portugal, ayant manifesté son regret de ce que le gouvernement portugais eût permis à Montpensier de descendre à Lisbonne, l'Empereur fit informer Mercier que ce langage n'avait aucun caractère officiel : « Il n'a pas été dans nos intentions de peser sur le gouvernement de Lisbonne. Quel que soit notre intérêt au maintien de la tranquillité en Espagne, nous n'avons pas à nous substituer au gouvernement de Madrid et à suppléer à son abstention dans des questions aussi délicates[1]. » A son retour de Plombières, après un arrêt à Troyes, où il avait affirmé que rien ne menaçait la paix du monde, Napoléon III se disposait à se rendre au camp de Châlons, puis à Biarritz, lorsqu'il apprit que la reine d'Espagne, alors à Saint-Sébastien, se proposait de le visiter. Aussitôt il fit télégraphier à Mercier : « L'Empereur vous fait dire confidentiellement qu'il désire savoir à quelle époque aura lieu le retour de la Reine à Madrid. C'est parce qu'il ne voudrait pas la rencontrer à Biarritz. Agissez en conséquence sans faire connaître l'intention de Sa Majesté[2]. » Le 3 septembre, en partant pour Châlons, il ordonne à Moustier de renouveler l'avertissement : « Malgré tout le désir que Sa Majesté aurait de voir la Reine, cette entrevue dans les circonstances actuelles prêterait à

1. Moustier à Mercier, 3 août 1868.
2. De Moustier, Paris, 26 août.

une foule d'interprétations qui ne seraient bonnes ni pour les uns ni pour les autres. » Et il fut convenu qu'on s'en tiendrait à des compliments échangés par des aides de camp. L'entrevue qu'on voulait éviter eut lieu cependant, mais dans des circonstances bien différentes. C'est en fugitive et non en reine qu'Isabelle vint vers l'Empereur. Il la combla d'égards, mit le château de Pau à sa disposition, toutefois, dès ce premier moment il affirma la volonté, dont il ne s'est jamais départi, de ne pas intervenir dans le mouvement intérieur de l'Espagne. Il télégraphia à Moustier (22 septembre) : « Il serait utile de faire pressentir dans les journaux que, quelle que soit la tournure que prendront ces événements, l'Empereur ne compte pas y intervenir. » Des navires furent envoyés à Barcelone, Cadix, la Corogne, avec instructions « de ne se mêler en rien des affaires intérieures d'Espagne et de se borner à protéger nos nationaux ». (30 septembre.)

Aussitôt le gouvernement nouveau constitué, Moustier, sur les ordres de l'Empereur, répondit à la notification officielle des nouveaux venus « par les assurances, du bon vouloir que nous entendons apporter dans nos relations internationales en attendant que la constitution d'un pouvoir définitif nous permît de replacer sur un pied normal les rapports officiels des deux cabinets ». Il engagea le gouvernement anglais à s'expliquer dans le même sens. A l'annonce de la convocation d'une Assemblée

constituante, « la plus stricte neutralité vis-à-vis du suffrage universel » fut enjointe à notre représentant. De toutes les solutions à prévoir, la plus désagréable à Napoléon III serait certainement celle qui introniserait Montpensier, et il aurait eu le droit de s'y opposer, car elle eût été une cause de trouble intérieur pour son propre royaume.

Beust disait à Gramont : « Il ne faut pas se dissimuler que l'avènement du duc de Montpensier serait un encouragement pour les partis anti-dynastiques en France, et un échec pour le gouvernement de l'Empereur. L'opposition y puiserait une ardeur et une force nouvelles, et le gouvernement espagnol ne tarderait pas, bon gré mal gré, à devenir, pour la France, un voisin incommode, un foyer d'intrigues et un sujet d'inquiétudes continuelles qui pourraient, à la longue, produire des difficultés intérieures, que le machiavélisme de Berlin recherche, comme un des éléments de sa politique de l'avenir [1]. »

Néanmoins l'Empereur se garda de notifier même cette exclusion. Il écrivit à notre ambassadeur : « Mon cher monsieur Mercier, je vous ai fait part, l'autre jour, de mes premières impressions; mais, en réfléchissant à toutes les difficultés que rencontrera un gouvernement qui succédera à celui de la Reine, je pense qu'il faut se borner à dire bien haut que mon gou-

1. Lettre particulière de Gramont à Moustier, 20 octobre 1868.

vernement, issu du suffrage universel, reconnaîtra avec empressement tout gouvernement qui sera le résultat de l'élection populaire. En répétant ce thème sur tous les tons, sans avoir l'air de faire des réserves pour la combinaison Montpensier, on témoigne un grand respect de la souveraineté populaire et on ne froisse aucunement le sentiment national. Si la chance favorisait le duc de Montpensier, je crois qu'il rencontrerait tant de difficultés qu'il ne resterait pas longtemps. »

Mercier se garda donc de toute ingérence. L'Empereur, d'un coup d'œil en quelque sorte prophétique, voyait la seule solution possible et comprenait qu'à défaut de la reine Isabelle, dont la déchéance lui paraissait irrémédiable, le meilleur candidat était son fils, le jeune Alphonse. Il le trouvait plein d'intelligence, noble, courageux, charmant, et ne doutait pas qu'il ne sût plus tard occuper sa place. Il ne jugeait pas heureuse la combinaison de créer un nouveau roi et d'accroître ainsi d'un parti de plus les partis déjà trop nombreux en Espagne; les dynasties anciennes lui paraissaient la meilleure garantie du principe monarchique.

Il indiqua à son ministre la politique qu'il entendait suivre dans une note où l'on retrouve la liberté et la haute justesse de son esprit : « La révolution de l'Espagne s'est faite au cri de : « A bas les Bourbons! » Et cependant il y a un parti *à Madrid qui,* ayant reçu de fortes

sommes du duc de Montpensier, travaille à le faire arriver au trône. Nous avons un profond respect pour les décisions de la volonté nationale, et, si le duc de Montpensier est régulièrement élu par la nation espagnole, nous n'aurons rien à dire. Mais avant que cet événement se produise, si toutefois il doit avoir lieu, nous tenons à dire notre opinion. Si la nation espagnole ne veut plus de Bourbon, tant mieux; mais si elle revient sur sa première impression, il me semble qu'elle ne pourrait pas faire un plus mauvais choix que d'élever sur le trône un d'Orléans, répétant en Espagne l'usurpation de 1830, et donnant à l'Europe le funeste exemple d'une sœur détrônant sa sœur. D'ailleurs, la situation de l'Espagne, dans ce moment, ne nous semble pas faite pour admettre le choix d'un prince ayant déjà des antécédents accentués et des opinions faites. Si l'Espagne pouvait supporter l'état républicain sans courir le risque de voir son unité nationale compromise par la reconstitution de royaumes indépendants, c'est ce qu'elle aurait de mieux à faire, car cela donnerait le temps à la nation de faire son éducation politique et d'apprendre à se connaître elle-même; mais, puisque la république n'est pas possible, tout ce qui en rapproche le plus nous semble ce qu'il y aurait de plus profitable. Or le hasard a voulu qu'il y eût un jeune prince, le prince des Asturies, sur la tête duquel reposent tous les droits monarchiques. Il est d'un âge où ses opinions person-

nelles ne peuvent pas compter, et peut être élevé dans les opinions du jour loin des flatteurs et des intrigues. Son âge permet une régence, qui serait probablement exercée par les hommes qui ont donné le plus de gages à la révolution. Et ce régime ressemblerait fort, pendant sept ou huit ans, à une république où les agents pourraient être changés par le vote des Cortès, et le prince des Asturies ne serait que l'enfant chargé d'occuper un poste auquel aucun ambitieux ne peut prétendre. »

Voilà la pensée sincère, persistante de Napoléon III et aucun propos plus ou moins authentique ne réussira à la défigurer. Thiers a altéré la vérité en cette circonstance comme en tant d'autres, lorsqu'il a affirmé que « le chef de la dynastie impériale avait prononcé une interdiction contre la candidature de Montpensier ». Et Moustier s'écartait de la pensée de son maître lorsque, dans une lettre particulière, il prescrivit à Mercier de lancer prudemment un brûlot contre la candidature du prince d'Orléans (3 novembre). Mercier heureusement se rappela le devoir d'un ambassadeur de présenter des objections, avant d'exécuter une démarche qu'il juge contraire aux intérêts ou à la bonne renommée de son souverain et de son pays, et il répondit : « La principale affaire des journaux paraît être d'exciter la méfiance et l'irritation contre nous par le dénigrement et en répandant toute sorte de bruits, par exemple que l'Empereur favorise le *prince des* Asturies, l'Impéra-

trice don Carlos. Pour déconcerter cette tactique, je suis persuadé que nous ne saurions mieux faire que de persévérer dans la ligne de conduite que nous avons adoptée. La moindre apparence que nous sommes disposés à en sortir serait immédiatement exploitée contre nous et il ne faut pas se dissimuler que si un journal nous rendait ce service, avec le peu de sincérité qu'il y a ici dans les rapports personnels, il serait bien difficile que la chose ne fût bien tôt sue ou tout au moins soupçonnée. Ce ne serait donc que dans le cas d'un intérêt très réel qu'il conviendrait de nous exposer à cet inconvénient. Or pour le moment, cet intérêt, je ne le vois pas, car, sans que nous ayons à nous en mêler, il y a bien assez de journaux qui sont tout prêts à tomber à tour de bras sur le duc de Montpensier dès qu'il se montre à la fenêtre. C'est au point que si vous teniez absolument à agir, je ne sais pas si le meilleur parti à prendre ne serait pas de payer un journal pour qu'il entonnât hautement la trompette en sa faveur [1]. »

Olozaga put se convaincre, en arrivant à Paris, des sentiments d'amitié de l'Empereur. Il fut admis en audience privée à présenter ses lettres de créance, la situation irrégulière de son gouvernement ne permettant pas les solennités habituelles, discours, etc. Dans cette audience [2] le souverain se montra si cordial envers

1. Lettre particulière du 20 nov.
2. 23 décembre.

l'ambassadeur et envers son pays que le gouvernement espagnol l'en remercia chaleureusement. L'Empereur avait assuré le même accueil du cabinet anglais avec lequel il était résolu à marcher d'accord[1].

VIII

A la nouvelle de la révolution d'Espagne, il n'y eut dans les chancelleries et dans les milieux politiques qu'un cri : « Quelle aubaine pour la Prusse ! » suivi d'un autre cri : « C'est elle qui l'a préparée ! » On racontait partout que Bismarck s'était écrié en l'apprenant : « C'est ma planche de salut. » Cette croyance fut encouragée par la satisfaction débordante des journaux dévoués à l'ambition prussienne et par les craintes de ceux qui luttaient contre elle.

1. 31 décembre, de Latour d'Auvergne : « Lord Clarendon apprécie les motifs qui inspirent au gouvernement de l'Empereur de déférer au vœu exprimé par M. Olozaga de présenter sans audience solennelle ses lettres de créance à l'Empereur. Le même traitement sera fait par le gouvernement anglais au nouvel envoyé d'Espagne. » — « Le nouvel envoyé d'Espagne à Londres n'a pu encore être admis à présenter ses lettres de créance. J'ai appris de lord Clarendon, qu'au cours de ses entretiens avec M. Tessara, ce dernier s'était abstenu de faire aucune allusion aux plaintes si injustement formulées par son gouvernement, à l'endroit de la conduite de la France. Lord Clarendon, qui a toujours rendu spontanément hommage à la loyauté de notre attitude vis-à-vis de l'Espagne, aurait certainement protesté. (Londres, 30 avril 1869). »

On lisait par exemple dans la *Nouvelle Gazette Badoise :* « Le langage favorable et les bonnes dispositions que les journaux prussiens manifestent pour la révolution espagnole ne nous ont pas étonné, et nous croyons que cette conduite de la presse prussienne ne doit pas avoir surpris en France, car, là comme ici, on doit savoir que la Prusse, non seulement n'est pas étrangère aux derniers événements d'Espagne, mais que c'est elle qui les a provoqués. Le but de la Prusse n'est pas difficile à deviner. Créer des difficultés à la France ; forcer le gouvernement français d'intervenir en Espagne, et profiter de ce moment pour faire un nouveau pas dans la politique annexionniste en dévorant le grand-duché de Bade, par exemple. Voilà le but prussien. » (5 octobre.)

Combien plus ce sentiment se fût-il répandu si le public avait pu entendre ce que les hommes d'État prussiens se disaient entre eux ! Le prince Antoine, ce prétendu ami de Napoléon III, écrivait au Kronprinz : « La révolution en Espagne est survenue très à propos, car la France se voit forcée de se tenir tranquille. Je plains le sort de la pauvre reine, mais à parler sincèrement il fallait s'y attendre. Je voudrais voir monter sur le trône d'Espagne un d'Orléans ou Philippe de Cobourg, mais pas de régent inventé par Napoléon. Si la République triomphe en Espagne, on l'aura prochainement en France. Pour le développement de l'Allemagne, elle constituera un danger moins grand que la dy

nastie napoléonienne (18 octobre 1868)[1]. »

Beust, à qui arrivait un écho de tout ce langage, disait à Gramont[2] : « A la première nouvelle de la révolution espagnole, le cabinet de Vienne s'est empressé de déclarer qu'il comptait y demeurer étranger. Il est loin, cependant, de les considérer comme indifférents. Malgré les assurances spontanées qui m'ont été données, il y a quelques jours, par M. le baron de Werther, je crois que le cabinet de Berlin, sans être le provocateur immédiat du mouvement, n'y est, cependant, pas resté totalement étranger, et je tiens pour certain qu'il s'est établi des connivences entre M. de Bismarck et le duc de Montpensier, quelque temps avant la Révolution! J'ignore si ces pourparlers ont conduit à quelque résultat pratique, mais ils ont eu, en tout cas, de la part du cabinet de Berlin un but dont il faut se rendre compte. L'idée du cabinet de Berlin serait de susciter au gouvernement de l'Empereur des difficultés extérieures ou intérieures capables de paralyser ses forces, à un moment donné dont la Prusse saurait profiter. A ce point de vue, l'état de l'Espagne et son gouvernement ont une importance réelle pour la France, et, par conséquent, pour l'Europe. »

Le mouvement révolutionnaire espagnol datait de loin et n'avait pas attendu les provocations

1. *Mémoires* de Charles de Roumanie.
2. Lettre particulière de Gramont à Moustier, 20 octobre 1868.

de Bismarck pour s'organiser; il n'est pas sûr cependant qu'au dernier moment il ne l'ait facilité. Avant même que le gouvernement de la Reine se fût enfui de Madrid, le ministre prussien en Espagne reçut l'ordre d'assurer à Gonzalez Bravo que son gouvernement n'était pour rien dans la conspiration. Or, au même moment une correspondance interceptée donnait au ministre espagnol une conviction « toute contraire à cette déclaration spontanée »[1]. La révolution consommée, l'ambassadeur prussien à Vienne avait présenté aussi les mêmes dénégations. Dans certains cas, qui s'excuse s'accuse. Malgré tous les démentis, en France l'opinion, qui n'admettait pas que Mentana ne fût pas l'œuvre de Bismarck, demeura plus persuadée encore qu'il était l'instigateur des troubles d'Espagne[2]. Cette croyance, vraie ou fausse, devait être un avertissement à Bismarck, si véritablement il ne cherchait pas à nous pousser à la guerre, de s'interdire toute immixtion dans des affaires où l'Allemagne n'avait pas un intérêt direct et d'imiter l'exemple de sagesse et de réserve que lui donnait Napoléon III.

Le roi Guillaume semblait être dans ces dispositions. Un envoyé italien, Barbolani, s'étant rendu à Berlin, sous prétexte de consulter la Prusse sur la possibilité d'une Union ibérique, en réalité pour sonder la cour amie sur la can-

1. Tallichet, *La guerre franco-prussienne*. Bibliothèque universelle de Lausanne, juin 1871.

2. Sybel le constate, t. VI, p. 348.

didature d'un prince italien, Guillaume déclina l'ouverture, disant qu'il n'interviendrait pas dans les affaires espagnoles, sinon avec les autres puissances[1]. Bismarck, du moins dans son langage officiel, s'exprimait de même. Il s'était rendu à Varzin pour soigner un commencement de pleurésie et le Reichstag s'était clos en son absence (20 juin). Une chute de cheval le tint encore quelque temps éloigné des affaires. Mais en septembre il les reprit et lorsque, plus tard, Clarendon vint à Berlin pour s'informer, il le chargea d'assurer Napoléon III de ses bonnes dispositions et de lui affirmer qu'il n'avait été pour rien dans la révolution d'Espagne. Clarendon eut avec l'Empereur à son retour à Paris les conversations confidentielles qu'on a avec un ami, et il lui transmit les assurances de Bismarck. Mais l'Empereur n'accueillait plus qu'avec défiance ce qui venait de Berlin et sans s'arrêter à ce qui avait trait à l'Espagne, il répondit aux propos pacifiques que lui envoyait Bismarck « qu'il ne conserverait la paix que si la Prusse respectait la situation actuelle : au cas où le Sud entrerait dans la Confédération du Nord, les canons français partiraient tout seuls ». L'homme d'État anglais rendit compte à la Reine de cette conversation, et la Reine, selon son habitude de considérer les intérêts de l'Allemagne comme siens, communiqua sa dépêche au roi de Prusse, qui naturellement en instruisit aussitôt

1. De Lefevre de *Béhaine, 8 octobre* 1868.

Bismarck : « Je vous envoie, ci-joint, une lettre de Clarendon à la Reine, relative à son entretien avec Napoléon. Il lui a très exactement communiqué mes vues, et il a appris, en échange, que le passage de la ligne du Mein entraînerait la rupture certaine de la paix ! Ainsi, la porte de derrière est découverte. Que la lettre de Clarendon n'ait été écrite que pour vous, cela ressort de sa conclusion. L'idée de réunir un congrès, — de Napoléon, — peut être considérée comme une idée fixe : si les congrès doivent clore de grandes commotions, la réunion d'un congrès, à l'heure actuelle, en provoquerait certainement une. — Votre Guillaume. » 4 nov. 1868.)

Bismarck releva ce *casus belli* éventuel, mais discrètement, de façon que sa réponse ne fût entendue que de celui qui l'avait formulé. La session du Reichstag s'ouvrait le 4 novembre. Bismarck, dans le discours du Roi, fit introduire la phrase suivante : « Les événements qui ont eu lieu dans la Péninsule ne nous inspirent d'autres sentiments que le vœu et la confiance que la nation espagnole réussira à trouver, dans une situation indépendante, la garantie de sa prospérité et de sa puissance. » — « Cette phrase a causé ici une surprise extrême, écrit Lefebvre de Béhaine, elle est généralement attribuée à l'initiative de M. de Bismarck[1]. »

La surprise eût été bien plus vive si l'on avait su que c'était la réponse au *casus belli* de

1. 10 novembre 1868.

Napoléon III, et qu'elle signifiait : « Quand il nous conviendra de passer le Mein, nous exercerons nous-mêmes la liberté que nous revendiquons au profit des Espagnols et nous ne nous arrêterons pas devant vos prohibitions. » Quelques jours après, la *Gazette provinciale*, journal officiel de Bismarck, s'expliquait plus clairement encore : « La Confédération du Nord doit reconnaître au peuple espagnol, pour le règlement de ses affaires intérieures, la même indépendance que le peuple allemand entend avoir pour lui-même. » « Ce langage a été assez remarqué », écrit encore Lefebvre de Béhaine[1].

IX

Bismarck était détourné de l'Espagne par un grave dissentiment intérieur. Des affaires plus urgentes sollicitaient son attention. L'année 1867 n'avait pas été bonne pour l'Allemagne matériellement et économiquement. Les États confédérés ne savaient comment subvenir à leurs charges militaires; « le mécontentement dans les nouvelles provinces ne faisait que s'accroître[2]. Une famine avait obligé à des sacrifices considérables et un déficit de 5 millions de thalers existait dans les revenus de l'État prussien. Il

1. 6 novembre, Lefebvre de Béhaine.
2. Blackenbourg *à Roon, 23 avril* 1868.

était urgent d'y pourvoir et cela amena une crise grave dans le gouvernement.

On se représente le Chancelier comme le dictateur sans rival, maître des affaires, disposant de son roi, de ses collègues, n'employant les facultés de son esprit et de sa volonté qu'à la reconstitution de l'unité de sa patrie. En réalité, il ne retenait son pouvoir de tout diriger qu'au prix de luttes incessantes, non seulement avec son maître mais avec ses collègues qui ne se résignaient pas à rester ses collaborateurs dociles. Le plus constamment dévoué, le vieux Roon, avec lequel il a livré les grandes batailles d'avant 1866, se rebiffait parfois lui aussi. Étant en congé à Lugano, il écrivait à l'ami commun Blackenbourg : « Les nouvelles que je reçois au sujet de l'attitude que Bismarck, comme Chancelier de l'Empire, a prise vis-à-vis de mon département, m'inspirent de sérieuses inquiétudes. Je ressentirais comme un coup pénible, une rupture avec lui, non seulement au point de vue personnel, mais je tiens pour inévitable une semblable rupture, en certaines circonstances[1]. Blackenbourg, de son côté, témoigne que d'autres ministres n'étaient pas plus endurants : « Le mécontentement parmi les ministres, contre Bismarck, est grand, naturellement à cause de ses empiétements sur les attributions des différents Ministères (23 avril 1868). »

Ce fut avec Heydt, le ministre des Finances,

1. 7 avril 1868.

l'Oncle d'Or, comme l'appelait Bismarck, qu'éclata le plus vif dissentiment. Il s'agissait d'adopter le meilleur moyen de pourvoir au déficit du budget prussien. Il ne pouvait être question de diminuer le budget de l'armée; une augmentation d'impôts eût accru le malaise et le mécontentement. Heydt proposa l'expédient d'un prélèvement sur le capital même de l'État en aliénant les actions du railway de Cologne à Minden : il n'y avait pas d'autre moyen de s'en tirer, disait-il, car les Chambres refuseraient certainement toute augmentation d'impôts.

Bismarck s'opposa à « ce procédé autrichien et non prussien ». Un prélèvement sur le capital de l'État n'était justifiable que par des circonstances exceptionnelles et ne pouvait être le moyen de boucler un budget normal. Reculer préventivement devant l'opposition probable des Chambres, c'était une capitulation, et il n'en était pas pour la politique des capitulations. « Nous aurons toujours le temps, écrivait-il au Roi, de recourir à un expédient si nous perdons la bataille, mais livrons-la. La crainte de demeurer en minorité est toujours une mauvaise conseillère, lorsqu'elle nous détermine à accepter volontairement d'avance les préjudices qu'une campagne perdue peut nous causer. Votre Majesté a remporté de grandes victoires sur le terrain parlementaire, par son héroïque fermeté, qu'Elle en fasse preuve encore maintenant, au moment où je lui conseille, d'après *les principes de la stratégie* parlemen-

taire, de conserver une position que nous pourrons toujours abandonner plus tard contre des compensations, sans qu'il nous soit fait alors des conditions pires que celles qui nous seraient imposées aujourd'hui sans combat[1]. »

Cette fois, le Roi resta sourd à ses avis. Il présida une séance du Conseil dans laquelle l'unanimité des ministres se prononça contre l'augmentation d'impôts. Lui-même voulut annoncer à Bismarck cette décision et lui expliquer ses motifs de s'y rallier : « Tout le monde doit reconnaître que vous avez raison, en principe, de ne pas toucher aux réserves du Trésor, mais il s'agit ici de choisir le moindre entre deux maux... Pour tous ces motifs, je dois vous prier instamment de renoncer à votre manière de voir, ce qui serait certainement arrivé si vous aviez assisté, comme je l'ai fait, à la discussion du pour et du contre par vos collègues[2]. »

Bismarck céda. Guillaume lui en exprima sa gratitude en termes émus : « Si quelque chose pouvait augmenter encore mon estime et ma gratitude à votre égard, ce serait le contenu de cette seconde lettre. Après les vues et les appréciations que vous m'aviez antérieurement communiquées, je dois apprécier infiniment la résolution définitive que vous avez prise, à la suite de mes représentations. Nous nous trouvions en présence avec des manières de voir opposées, et je me voyais, naturellement, dans la triste

1. De Bismarck au Roi, du 27 octobre 1868.
2. *Le Roi à Bismarck*, 28 octobre 1868.

situation de devoir décider, d'après ma propre conviction, lorsque vous vous êtes si amicalement rendu à mes raisons en m'épargnant tout dissentiment entre nous. Recevez pour cela le remerciement d'un véritable ami[1]. »

1. Lettre du Roi à Bismarck, du 2 novembre 1868.

CHAPITRE III

L'AFFAIRE BAUDIN. — GAMBETTA
SA PLAIDOIRIE. — LA SOUSCRIPTION
REFUS D'ÉMILE OLLIVIER
LES RÉUNIONS PUBLIQUES

I

Il y a eu, depuis la Révolution française, une succession d'hommes à l'égard desquels on éprouve un sentiment tout à fait contradictoire. S'arrête-t-on à leurs doctrines, aux écrits ou aux actes par lesquels ils les propagent, on les réprouve; ne considère-t-on que leurs vertus privées, le désintéressement de leur vie de sacrifice, on les admire en regrettant que tant de vertus n'aient pas été conduites par un peu de bon sens; et quand, chargé de la puissance publique, on les frappe, parce qu'on est obligé de protéger la société contre leurs insanités, on en souffre et on les plaint. Delescluze est un des hommes à l'égard desquels j'ai le plus vivement éprouvé ce double sentiment, bien que je n'aie jamais eu à sévir contre lui. Il était né jacobin comme d'autres sont nés libéraux. Dès *1834 il avait commencé* à conspirer, et il a con-

tinué jusqu'à son dernier soupir sous la devise : « Ni Dieu, ni maître. » Je le rencontrais en 1848 chez Ledru-Rollin, rude, soupçonneux, intolérant. J'avais eu à essuyer ses sarcasmes, qu'il me prodiguait avec tout le mépris dont un jacobin accable quiconque ressemble à un girondin. Il éperonnait Ledru-Rollin et le poussait aux thèses extrêmes. Lui-même en soutint une tellement risquée dans son journal, *la Révolution démocratique et sociale*, à propos des assassins du général Bréa, qu'il fut condamné, par les juges de la République, à la déportation à Cayenne à perpétuité. Il s'était réfugié en Angleterre. Rentré en France en 1853, il avait été appréhendé et envoyé à Cayenne, le gouvernement impérial étant contraint d'exécuter la sentence qu'il n'avait pas rendue. Le seul acte de l'Empereur dont il ait eu à supporter les effets, c'est l'amnistie qui, en 1859, lui rouvrit sans condition les portes de sa patrie. Tout naturellement il recommença aussitôt à conspirer. Il concerta son action avec un homme non moins connu, Blanqui, esprit puissant et cultivé, mais très contesté, depuis que Barbès l'avait accusé de trahison, accusation rendue bien invraisemblable par une longue vie de martyre passée presque tout entière en prison. Lui aussi n'avait aucun grief particulier contre l'Empereur, car il n'est pas de gouvernement qui ne l'ait poursuivi, condamné et emprisonné; il ne pouvait lui reprocher que d'être un gouvernement. Delescluze et *Blanqui, avant* même que l'introduc-

tion des libertés leur eût donné les moyens légaux d'agir, opérèrent souterrainement, chacun de son côté et à sa manière, une manœuvre révolutionnaire de la plus redoutable efficacité.

Dès son début, l'Empire, fidèle à son origine démocratique, avait entouré de sa sollicitude les classes laborieuses et songé à leur bien-être matériel aussi bien qu'à leur dignité. Ces classes, qui avaient applaudi au coup d'État, n'étaient pas insensibles aux améliorations que chaque jour on réalisait à leur profit. Au lieu de penser à renverser le gouvernement, elles s'appliquèrent, avec son aide, à amoindrir les difficultés de leur existence. Peu à peu, devenues indifférentes à l'idée de République, elles reléguaient les questions purement politiques au deuxième rang. Delescluze et Blanqui comprirent le péril. « Si, par impossible, vous réussissiez à rendre l'ouvrier heureux, disait un des centurions blanquistes à l'ouvrier Fribourg, la révolution n'arriverait jamais et nous voulons avoir la révolution. »

La loi des coalitions avait accru leur alarme : ils y parèrent en en faisant un instrument de troubles par des grèves suscitées systématiquement partout. Le mouvement des associations coopératives et surtout la création de l'Internationale leur donna de nouveaux soucis; le groupe d'ouvriers honnête et distingué qui fonda cette association devint de leur part l'objet d'une persécution telle qu'il fut obligé de capituler. Ces ouvriers, au congrès de Lausanne et

de Genève, en septembre 1867, se firent révolutionnaires et prouvèrent leur conversion en s'associant, après Mentana, aux manifestations de la rue (2 et 4 novembre 1867). Le gouvernement, qui leur avait été d'abord favorable et leur avait permis de se constituer librement, leur retira sa tolérance, les somma de se dissoudre et, sur leur refus, les poursuivit, les fit condamner à cent francs (16 mars 1868), puis à trois mois de prison (22 mars). « Ce sont les poursuites du gouvernement qui nous ont jetés dans la politique et livrés aux blanquistes », ont dit leurs coryphées. C'est, au contraire, parce qu'ils s'étaient livrés aux blanquistes que le gouvernement les poursuivit. Ces poursuites n'eurent lieu qu'en mars 1868, et l'affiliation aux révolutionnaires date de septembre 1867, l'action avec eux de novembre suivant. Au congrès de Bruxelles (septembre 1868), Blanqui, Tridon, assistaient aux délibérations en compagnie de Rochefort, afin de bien marquer leur ascendant.

Avoir conquis et enrégimenté l'Internationale était, certes, un résultat considérable, car les ouvriers qui la constituaient étaient les plus actifs et les plus intelligents. Mais cependant on était loin par là d'avoir en main toute la classe ouvrière; au moment où l'Internationale s'était faite révolutionnaire, la section parisienne ne comptait que six cents membres, et son budget se soldait par un déficit de 466 francs. *L'action de Blanqui* alors se tourna

à pourchasser les ouvriers encore enclins à se contenter de réformes sociales : on les calomniait, on avait recours à l'épithète qui, dans la classe ouvrière, équivaut à l'excommunication de l'eau et du feu, on les appelait *mouchards*, hommes du Palais-Royal, et l'on disait que la police payait leurs paletots. Sous l'empire de cette pression, l'esprit révolutionnaire gagnait, pénétrait dans la masse, à tel point que ceux qui s'en défendaient étaient tout au moins réduits au silence.

Delescluze et Blanqui s'inquiétaient non moins de la disposition témoignée par une partie de la bourgeoisie à se réconcilier avec l'Empire, si celui-ci lui accordait des satisfactions libérales. Sans doute une révolution ne peut s'opérer si le peuple n'est prêt à l'aider de ses bras, mais elle est tout à fait impossible si la bourgeoisie ne la seconde de ses vœux et de son assistance, et si d'en haut elle ne tend, pour la soulever, sa main à la multitude. L'Empire libéral était donc pour Delescluze l'abomination de l'abomination; il s'employa à démolir les deux hommes qui dans la presse et à la tribune en étaient le symbole : Émile Ollivier et Émile de Girardin. Il n'est pas d'outrages, de diffamations qu'il ne leur prodiguât.

Enfin il trouva le moyen d'éloigner de l'Empire, même libéral, la bourgeoisie, comme il avait écarté l'Internationale de l'Empire, même socialiste. Ténot venait de rappeler qu'en 52, *un représentant* du peuple nommé Baudin

s'était fait tuer. Son récit, malgré son hostilité, était conforme à la vérité[1]. « Les soldats repoussaient les représentants. L'un d'eux lança un coup de baïonnette à un de ces représentants, M. Schœlcher, pour l'éloigner plutôt que pour le percer, a dit M. Schœlcher lui-même. Malheureusement l'un des républicains demeurés sur la barricade crut, sans doute, que les soldats frappaient réellement les représentants; il abaissa son arme et fit feu. Un militaire tomba mortellement frappé. La tête de la colonne, qui n'était plus qu'à trois ou quatre pas de la barricade, répondit par une décharge générale. Le représentant Baudin, demeuré debout sur une voiture, et qui continuait de haranguer les soldats tomba foudroyé. Trois balles lui avaient fracassé le crâne. » Ainsi ce n'est pas sur l'ordre d'un des officiers du coup d'État que Baudin a été tué. Il le fut spontanément, à titre de représailles, par des soldats exaspérés de la mort d'un de leurs camarades; Baudin ne fut que la seconde victime; la première était l'enfant du peuple qui, sous l'uniforme, faisait, lui aussi, son devoir, et à ce titre méritait, autant que le député, un hommage commémoratif. Mais il ne fut aucunement question du pauvre soldat. Les révolutionnaires ne célébrèrent que Baudin.

Delescluze s'empara de cette mort, et, sur ce souvenir, organisa une savante manœuvre. Une démonstration au cimetière Montmartre la com-

1. J'ai donné le même récit dans l'*Empire libéral*, t. II, p. 475.

mencerait : le peuple de Paris a le culte de la tombe, une répression dans un cimetière ressemblerait à un sacrilège. Mais pour cette manifestation, on ne pouvait compter que sur les jacobins de la rue; les bourgeois parlementaires ne s'y associeraient pas. On leur fit leur part et on les convia à une souscription publique pour un monument au martyr de la loi. Les profonds organisateurs de cette machination ne s'exagéraient pas outre mesure la portée de l'événement qu'ils préparaient. Quoique habitués à grossir les espérances et toujours prompts à escompter les faveurs de l'imprévu, ils n'étaient pas assez aveuglés pour supposer qu'une visite à un cimetière et une souscription à une statue renverseraient un gouvernement dont la force matérielle restait intacte. Ils espéraient troubler les ministres, leur faire perdre le sang-froid et les amener à des maladresses ou à des excès de répression; ils se disaient que la lassitude causée par des attaques incessantes, devient telle à la longue que, plutôt que de se défendre, on finit par s'abandonner et laisser la place à la petite minorité qui vous harcèle. Le moindre des révolutionnaires sait cela. Je disais à l'un des plus obscurs : « A quoi bon vos attaques? Vous êtes une poignée, que pourrez-vous contre un colosse armé jusqu'aux dents? — Ce que nous pouvons? l'empêcher de se reposer dans un sommeil paisible et lui faire perdre la tête. »

II

L'exécution du projet fut à la hauteur de la conception. Le 29 octobre, le *Réveil* disait : « Un journal annonce que le 2 novembre, jour des Morts, les cimetières de Paris seront fermés au public. Ce journal est évidemment mal informé. On ne peut empêcher un peuple de s'honorer lui-même en honorant la mémoire de ceux qui, comme Godefroy Cavaignac, ont usé leur vie aux luttes de la liberté, de ceux qui, comme Baudin, sont tombés martyrs en défendant la loi. » Le 2 novembre, en effet, l'état-major démagogique se rend au cimetière Montmartre sous prétexte d'honorer la mémoire de Baudin. Tel était le culte permanent qu'ils rendaient dans leur cœur à ce héros, qu'ils ne savaient pas même où était sa tombe. Sur les indications du gardien, ils finirent par la découvrir. Ils s'y réunissent au nombre de deux ou trois cents ; Quentin, l'homme du *Réveil*, prononce un premier discours ; celui-là, prudent, est cependant accueilli par des cris de : « Vive la liberté ! vive Baudin ! vive la République ! » Un autre orateur, dont on a ignoré ou caché le nom, prend moins de précautions : « Citoyens, des gens qui m'entourent demandent ce que nous venons faire ici et quel est le mort que nous honorons ? Je vais le leur dire. Nous venons ici honorer la *mémoire de Baudin*, mort assassiné

le 3 décembre 1851, par un pouvoir qui est encore debout. Si la vengeance à laquelle il a droit n'est pas encore satisfaite, je la promets éclatante, et je jure qu'elle sera prochaine. Si quelque mouchard voulait savoir mon nom, le voici : je me nomme Peuple et Jeunesse. S'il veut en savoir plus long, qu'il s'avance : j'ai dans ma poche une carte de visite que je suis prêt à lui mettre sous le nez... » Les applaudissements redoublent. Survient alors un cordonnier, Gaillard fils, appuyé sur son père, tous deux fougueux blanquistes, qui lit une pièce de vers, où se trouve ceci :

Mais le règne insolent d'un pouvoir tyrannique
Jusqu'à la fin des temps, non, ne saurait durer !
Pleurons sur qui mourut pour notre République
Pour qui sut bien mourir, ah ! sachons bien pleurer...

Les applaudissements provoqués par cette « poésie » s'étant calmés, Gaillard fils s'écria : « Cela ne suffit pas ! il faudra revenir ici le 3 décembre, anniversaire de la mort de Baudin. » On répondit de toutes parts : « Nous y serons ! »

A peine rentré chez lui, Delescluze, pressé d'appuyer la manifestation populaire par la manifestation bourgeoise, n'attendit pas le jour prochain de la publication de son numéro hebdomadaire. Il écrivit à Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national :* « Mon cher confrère, votre publication est quotidienne ; le *Réveil,* au *contraire, ne* paraît que le jeudi, et comme il

importe de ne pas laisser tomber une initiative née sur la tombe de Baudin et acceptée simultanément par l'*Avenir* et le *Réveil*, vous pouvez annoncer dès maintenant en notre nom commun l'ouverture d'une souscription pour élever un monument au glorieux martyr du 3 décembre 1851. » La *Revue politique* de Challemel-Lacour, la *Tribune* de Pelletan s'associèrent au *Réveil* et à l'*Avenir national*. Quelques souscriptions à effet arrivèrent aussitôt : celles de V. Hugo, de Louis Blanc, de Quinet, de Jules Favre. Prévost-Paradol déclara « que ce nom devait être aussi cher que celui du chevalier d'Assas à tous ceux que touche l'honneur du nom français » (7 novembre). Odilon Barrot « honora en lui le martyr d'une grande et sainte cause, celle du droit ». La souscription qui produisit le plus de sensation fut celle de Berryer. L'illustre orateur était déjà sur son lit d'agonie où il se débattait contre les tortures d'une tumeur abdominale. De là il écrivit à l'*Électeur libre* : « Le 2 décembre 1851 j'ai provoqué et obtenu de l'Assemblée nationale, réunie dans la mairie du Xe arrondissement, un décret de déchéance et de mise hors la loi du président de la République, convoquant les citoyens à la résistance contre la violation des lois dont le président s'était rendu coupable. Ce décret a été rendu public dans Paris autant qu'il a été possible. Mon collègue, M. Baudin, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée ; il en a été victime, et je me sens *obligé de prendre* part à la sous-

cription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe. »

III

L'esprit sert parfois à vous tirer d'embarras même dans les affaires sérieuses : le gouvernement en manqua totalement. C'était le cas de se rappeler les paroles prononcées à Ham par le Prince Président : « Je ne me plains pas d'avoir expié ici par un emprisonnement de six années ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que dans les lieux mêmes où j'ai souffert je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays[1]. » Nefftzer, dans le *Temps*, suggérait au gouvernement d'adopter ce thème : « Vous avez raison, écrivait Weiss, de glorifier la mémoire de Baudin, mais il faut souhaiter que son exemple ne soit pas suivi si, par aventure, la Constitution de l'Empire était violée. » Si ce conseil avait été écouté, les rieurs n'eussent pas été du côté des révolutionnaires. Leur souscription déjà ne prenait point feu ; elle flanchait et n'allait sans doute pas tarder à s'arrêter au milieu de l'indifférence générale. Le ministre ne sut pas la laisser mourir d'inanition ; il entama lourdement une poursuite équivoque

1. *Empire libéral*, t. II, p. 228.

contre le *Réveil*, l'*Avenir national*, la *Tribune*, la *Revue politique*, en rattachant l'ouverture de la souscription à la manifestation du 2 novembre, afin de se donner le droit d'invoquer l'article 2 de la loi dite de sûreté générale, qui punit « les manœuvres et intelligences entretenues à l'intérieur, ayant pour but, soit de troubler la paix publique, soit d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement ». Cette exhumation malencontreuse d'une loi détestée, qu'on supposait abandonnée, réveilla les susceptibilités de l'opinion et ne tarda pas à être cruellement châtiée. Les inculpés prirent pour défenseurs Crémieux, Arago, Clément Laurier, Leblond; le principal, Delescluze, après quelques hésitations, eut l'instinct de choisir Léon Gambetta[1].

Gambetta était alors dans l'épanouissement de la jeunesse, à ce moment où on subit encore la poussée des illusions de l'inexpérience en apercevant cependant déjà un peu les réalités de la maturité. Il était fils d'un Génois établi épicier à Cahors. Il n'avait été naturalisé qu'à vingt ans et l'on retrouvait dans sa personne et dans son caractère l'empreinte de cette origine non française. Les traits de son visage étaient d'une régularité vulgaire, d'une coloration chaude; un de ses yeux, malade, sortait de l'orbite d'une manière effrayante, l'autre était doux et fin; le front large se couronnait d'une épaisse chevelure noire, la bouche, aux lèvres oratoires, se cachait dans une barbe touffue. Dandinant son corps déjà épais et voûté, la tête

un peu enfoncée dans les épaules, mais fièrement relevée dès que la conversation s'animait, vous abordait-il d'un ton familier, jovial, bruyant, déclamatoire et fanfaron, il donnait l'idée d'un hardi compagnon sûr de lui, dominateur, toujours prêt à l'aventure. La conversation devenant plus intime, vous enveloppait-il de sa voix étendue, sonore, aux pénétrations insinuantes et aux caresses persuasives, on sentait sous les façons débraillées le charme, et sous l'apparence hâbleuse le calcul et le sérieux, et l'on comprenait la fascination de ceux qui se plaisaient sous une direction non exempte de brutalité. Travaillant peu et sans méthode, il n'avait de connaissance solide en aucune matière; il ne savait que ce qu'on apprend dans des lectures à bâtons rompus et dans des conversations bien écoutées. Rabelais était alors son auteur préféré; il s'en délectait, s'en inspirait dans ses plaisanteries originales et grasses : les *clergaux*, disait-il, au lieu de les *cléricaux*. Il admirait aussi les discours de Mirabeau et de Danton, et en récitait de longs fragments; il s'était tellement assimilé ceux des Cinq au Corps législatif qu'il semblait les avoir prononcés lui-même, les mimant très drôlement, surtout ceux de Jules Favre. Il suppléait à tout ce qui lui manquait par une intuition vive, une puissante faculté d'assimilation, et il était de ceux qui, devinant beaucoup, ne se ressentent pas trop d'avoir peu appris. Néanmoins son manque de *lest se marquait* dans sa facilité à passer tout à

coup d'une manière de voir à une autre opposée. La politique était son seul souci : dépourvu de culture artistique, il n'est pas sûr qu'il soupçonnât l'existence de Beethoven et de Michel-Ange. Si des traits divers de cette captivante nature je voulais dégager le principal, je dirais : c'était un audacieux selon le type italien, de belle humeur jusque dans les circonstances épineuses, de sang-froid au milieu de l'entraînement, accommodant même dans l'intransigeance, de force à enfoncer les portes, bien qu'en sachant que dans certains cas il vaut mieux les crocheter, préférant se montrer généreux, prêt cependant à ne l'être pas, croyant que le moyen sûr de dominer les hommes est de ne pas les prendre au sérieux, incomparable, même après Garibaldi, à trouver les grosses phrases vides qui entraînent les multitudes.

Comme tout véritable orateur il était *lui* et ne saurait être comparé à aucun autre. Néanmoins le maître avec lequel il aurait le plus d'analogie, c'est Rouher, orateur aussi génial que piètre politique. Il lui ressemble par la flexibilité, l'abondance, l'impétuosité et l'incorrection du langage, l'arrogance des formules, l'intensité chaude de la diction ; il ne le dépassait point par la maturité et l'élévation des idées ou l'éclat de l'imagination ; il lui était inférieur en connaissance des affaires.

Pauvre petit secrétaire chez Crémieux, sans aucune affaire, il exerçait déjà sur ses camarades un ascendant *incontesté*. Ils l'escortaient,

l'écoutaient, l'applaudissaient, l'admiraient, autour des tables du café Procope et du café Voltaire, et aucun d'eux ne doutait, pas plus que lui d'ailleurs, qu'il ne fût appelé aux plus hautes destinées. Il regardait de tous les points de l'horizon d'où lui viendrait la chance favorable qui tout d'un coup vous fait sortir du néant. L'affaire Baudin lui parut cette chance attendue et il l'aborda décidé à ne pas la laisser échapper et à sortir de l'audience fracassé ou porté sur le pavois.

Dans l'auditoire qu'avaient bercé plutôt qu'ému les confidences personnelles de Crémieux et d'Arago, il se fit un silence solennel plein de curiosité quand, les précautions oratoires épuisées, Gambetta dit d'un ton résolu indiquant que rien ne l'arrêterait : « Existe-t-il un moment pour une nation au sein d'une société civilisée, où la raison d'État, où le coup d'État puisse impunément, sous prétexte de salut public, violer la loi, renverser la Constitution et traiter comme des criminels ceux-là qui défendent le droit au péril de leur vie? » Il ne s'agissait plus de la défense de Delescluze, c'était le procès à l'Empire et à l'Empereur. Il poursuivait : « Rappelez-vous, ce que c'est que le 2 décembre. Rappelez-vous ce qui s'est passé... vous savez tout ce qu'il y a de sang et de douleurs, de larmes dans cette date; mais ce qu'il faut dire ici, ce qu'il faut toucher du doigt, c'est la machination, c'est la conséquence, c'est le mal *causé à la France*, c'est le trouble apporté dans

les consciences par cet attentat ; c'est là ce qui constitue la véritable responsabilité. C'est cela seulement qui pourra vous faire apprécier jusqu'à quel point vous nous devez aide et protection quand nous venons honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour avoir défendu la loi et la Constitution qu'on égorgeait. Oui ! le 2 décembre, autour d'un prétendant se sont groupés des hommes que la France ne connaissait pas jusque-là, qui n'avaient ni talent, ni honneur, ni rang, ni situation ; de ces gens qui, à toutes les époques, sont les complices des coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que César dit lui-même en traçant le portrait de ses complices, éternels rebuts des sociétés régulières : *Aere alieno obruti et vitiis onusti.*

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes.

comme traduisait Corneille. C'est avec ce personnel que l'on sabre depuis des siècles les institutions et les lois. Et la conscience humaine est impuissante à réagir malgré le défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des Cicéron, des Caton, des penseurs et des martyrs qui protestent au nom de la religion immolée, de la morale blessée, du droit écrasé sous la botte d'un soldat. »

Comme le président écoutait placidement cette éloquente diatribe, l'avocat général s'agite, se retourne, lui *fait signe* d'intervenir. Alors le

président d'un ton presque encourageant : « Maître Gambetta, je vous ferai observer que vous ne tenez pas la promesse faite en commençant de ne pas vous laisser entraîner... Je vous invite à continuer, mais avec plus de modération. » Et Gambetta, considérant cet avertissement comme un laissez-aller, en remercie le magistrat : à la façon d'un cheval qui s'anime au bruit de son propre galop, donnant à son action oratoire une effrayante intensité, il couvre toutes les interruptions par le fracas tonitruant d'une formidable impétuosité oratoire : « On n'a pas sauvé la France... On a trompé Paris avec la province ! on a trompé la province avec Paris ! On lançait à travers tous les départements cette nouvelle que Paris était soumis. Soumis ! il était assassiné. Soumis ! on le fusillait, on le mitraillait... Il y a d'ailleurs quelque chose qui juge nos adversaires. Écoutez ! voilà dix-sept ans que vous êtes les maîtres absolus, discrétionnaires de la France, — c'est votre mot, — nous ne recherchons pas l'emploi que vous avez fait de ses trésors, de son sang, de son honneur et de sa gloire ; nous ne parlerons pas de son intégrité compromise, ni de ce que sont devenus les fruits de son industrie, sans compter que personne n'ignore les catastrophes financières qui, en ce moment même, sautent comme des mines sous nos pas ; mais ce qui vous juge le mieux, parce que c'est l'attestation de votre propre remords, c'est que *vous n'avez jamais* osé dire : Nous célébrerons,

nous mettrons au rang des solennités de la France, le 2 décembre comme un anniversaire national ! Et cependant tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays-ci se sont honorés du jour qui les a vus naître : ils ont fêté le 14 juillet, le 10 août ; les journées de Juillet 1830 ont été fêtées aussi, de même que le 24 février ; il n'y a que deux anniversaires, le 18 brumaire et le 2 décembre, qui n'ont jamais été mis au rang des solennités d'origine, parce que vous savez que si vous vouliez les y mettre la conscience universelle les repousserait. Eh bien ! cet anniversaire dont vous n'avez pas voulu, nous le revendiquons, nous le prenons pour nous ; nous le fêterons toujours, incessamment, chaque année ; ce sera l'anniversaire de nos morts jusqu'au jour où le pays redevenu le maître vous imposera la grande expiation nationale au nom de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. »

Il paraissait impossible de se faire écouter et surtout de dépasser en violence ce qui venait d'être dit ; cependant Laurier y réussit. Petit homme beaucoup plus instruit et versé dans la pratique des affaires et des hommes que Gambetta, son visage bas et rusé de procureur inspirait naturellement l'antipathie. Il ne prononça pas sa plaidoirie du ton d'une fougue emportée, mais avec une lenteur incisive et elle procura encore à la haine des auditeurs des satisfactions égales à celles qu'ils venaient de savourer.

Le président *crut encore* devoir intervenir : « Je

vous arrête, maître Laurier. Le procès qui nous occupe n'est pas un procès fait à l'Empire, continuez, mais avec plus de modération. » La modération de Laurier consista à poursuivre ainsi : « Le ministère public vous disait : il faut rattacher le 2 décembre à l'Empire; oui, oui, rattachez-le, rattachez-le tous les jours et tous les jours nous vous le reprocherons, et tous les jours autour de vos prospérités et de votre sommeil, nous agiterons ce remords; sachez-le bien, il y a là une tache indélébile, une tache qui me rappelle la scène sublime du grand tragique anglais où lady Macbeth, après son crime, montre sa main et s'écrie : « Cette main, « cette petite main, l'eau de la mer y passerait « sans en effacer le sang? » Et moi je vous dis aussi que toute l'eau de la mer passerait sur le 2 décembre sans le laver! »

Dans la salle où de telles paroles étaient prononcées, j'avais été suspendu peu d'années auparavant pour avoir dit : « Le ministère public a fait appel aux passions, ce qui est mauvais. » Et dans un procès purement civil, celui de Guerry, on avait interdit la reproduction des débats pour étouffer ma plaidoirie, tandis qu'on laissait toute liberté aux paroles incendiaires de Gambetta et de Laurier de se répandre au loin. Le temps avait marché; les magistrats eux-mêmes commençaient à lâcher. Le substitut, Aulois, homme de courage et de talent, laissa sans réponse, à l'étonnement général, ces déclamations outrageantes. Il lui eût suffi de dire :

Le 11 juillet et le 10 août 1792, le 18 fructidor 1794, le 31 juillet 1830, le 24 février 1848 que vous glorifiez furent des actes illégaux autant que brumaire et décembre que vous réprouvez. Mais tandis que les coups d'État révolutionnaires n'ont pas été légitimés, ceux des Napoléon le furent par des sanctions populaires. Ils ne crurent pas qu'un droit pût naître d'un coup de force même nécessaire, ils ne voulaient tenir le leur que d'un verdict national. Les gouvernements nés le 11 juillet, le 10 août, etc., étaient condamnés à célébrer le jour d'illégalité, ce jour n'ayant pas eu un lendemain de ratification : eux, pourquoi auraient-ils pris comme anniversaire le 2 décembre, puisqu'ils datent du 10, jour du plébiscite? S'ils n'ont pas fixé même au 10 décembre leur fête nationale, c'est que, plus généreux que leurs ennemis, ils n'ont pas voulu rappeler un fait de guerre civile; ils choisirent le 15 août auquel ne se rattachait aucun souvenir amer[1].

1. Il aurait pu confirmer la citation par une autre non moins significative de Jules Favre : « Ce n'est pas à sa fortune, quelque grande qu'elle fût, que ce prince a demandé la légitimité de son pouvoir, c'est au pacte. Alors qu'il était maître de tout, il n'a voulu être maître de rien. Il a, pour ainsi dire, abdiqué en face du principe devant lequel il s'est incliné, et, face à face avec la nation, il a conclu ce pacte dans lequel, comme base, le premier article que nous rencontrons est la souveraineté du peuple, et, avec celle-ci, la restauration du suffrage universel. La révolution a été dirigée non pas contre les amants exagérés de la liberté mais contre ceux, au contraire, qui voulaient la ramener en arrière. »

Le tribunal, qui avait écouté complaisamment les inculpés, n'alla cependant pas jusqu'à les acquitter. Il condamna Delescluze à six mois d'emprisonnement et 200 francs d'amende, le déclara interdit de l'exercice des droits civiques, de vote d'électeur et d'éligibilité ; Quentin, Challemel-Lacour, Duret et Peyrat, chacun à 2 000 francs d'amende. Le seul appelant, Delescluze, vit encore sa peine d'amende réduite à 50 francs. La plaidoirie de Gambetta, reproduite par tous les journaux et répandue en brochures, obtint autant de succès que la *Lanterne*. L'avocat inconnu de la veille était devenu lui aussi l'idolâtrie de la foule. Même les négociants de la rue du Sentier, qui ne lui eussent pas confié la défense du moindre de leurs intérêts commerciaux, le déclarèrent apte à gérer les affaires de la France. Les Irréconciliables radicaux avaient déjà leur pamphlétaire en Rochefort, leur philosophe doctrinaire en Jules Simon, ils eurent en Gambetta leur tribun.

IV

Berryer n'entendit pas le commentaire, fait à la barre, de sa lettre d'adhésion. Il n'appartenait déjà plus à ce monde. Mais avant de le quitter il avait écrit une autre lettre qui produisit aussi une grande sensation. Sentant la vie l'abandonner, les derniers sacrements reçus, alors qu'on *le croyait* assoupi, peut-être déjà dans les

ombres de la mort, il se lève, s'assied devant une table, et à la pâle lueur d'une lampe, devant une religieuse qui le regarde stupéfaite, d'une main mal assurée, s'arrêtant souvent, les yeux remplis de larmes qui tombent sur le papier, il écrit au comte de Chambord : « O Monseigneur, ô mon Roi, on me dit que je touche à ma dernière heure. Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin. Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la Reine, pour notre chère France. Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de notre sainte religion. Adieu, Sire, que Dieu vous protège et sauve la France ! » (18 novembre 1868[1].) En règle avec son Dieu, avec son Roi, il voulut aller mourir à Augerville, au milieu de ses chers souvenirs, de ses reliques de famille. C'est là que le 29 novembre se fermèrent à jamais les lèvres les plus éloquentes qui se soient ouvertes au dix-neuvième siècle. De l'orateur sans rival, à la voix superbe, au maintien imposant, à l'action irrésistible, du maître incomparable, dans l'art de la familiarité pathétique, il ne resta plus qu'un corps inanimé sur le visage pâle duquel on lisait déjà la tranquille sérénité du monde où il n'y a ni affaire Baudin, ni Roi, ni Empereur.

1. V. dans Charles de Lacombe, *Vie de Berryer*, le touchant récit des *derniers moments* de Berryer.

Louis Veuillot, au grand émoi des royalistes, ne s'associa qu'à demi à l'hommage universel : « Cette grande fin tranquille, pleine de vigueur humaine et de force chrétienne, est rare en ce temps. Elle relève plus M. Berryer que toute la gloire qu'il s'est acquise à la tribune et au barreau. Elle parle plus avantageusement de lui et sent mieux la trempe d'un autre âge. Il était éloquent de voix, de geste, de figure, de passion. La doctrine, la conviction et l'amour manquaient. Sans ce corps et sans ces ailes, qu'est-ce que l'éloquence? Le charme d'un instant, un fantôme et un son qui traversent l'air... Ce n'était pas la doctrine qu'il se proposait de faire régner, ce n'était pas le droit qu'il avait souci de défendre : il assistait la personne matérielle, il la tirait de péril ou d'embarras. C'est pourquoi rien ne reste de lui. Heureux et grand, s'il eût su de bonne heure étudier comme il a su mourir! Nous ne l'accusons pas, nous accusons le temps; et tout le reproche qui peut l'atteindre est d'avoir plié au temps!... »

Parmi les nombreuses députations accourues à ses obsèques, on remarqua celle des charpentiers et des typographes, venant lui apporter un dernier remerciement pour les avoir défendus contre les sévérités d'une loi dont il avait lui-même assuré le maintien (1849). Et en rentrant dans leurs ateliers ces mêmes hommes allaient préparer une guerre au couteau contre ceux qui avaient fait plus que les défendre dans une *poursuite* particulière, ceux qui les avaient

protégés contre toutes les poursuites en établissant la liberté des coalitions.

V

L'affaire Baudin n'était cependant pas terminée. Le *Temps*, qu'on ne pouvait, de près ou de loin, rattacher aux manifestations du cimetière Montmartre, et qui avait d'abord refusé de s'associer à la souscription, en ouvrit une dans ses colonnes dès qu'il vit le droit de souscription contesté. Le *Journal de Paris* de Weiss et d'autres journaux de province l'imitèrent. Les plus modérés répétèrent avec les *Débats* : « Nous avons regretté l'ouverture de la souscription Baudin, mais nous regrettons les poursuites qui lui ont donné plus d'importance et de durée. » (18 novembre.)

Le gouvernement différa à procéder contre eux jusqu'après le jugement du tribunal de la Seine. Aussitôt la condamnation, il fit expédier aux procureurs généraux le télégramme suivant : « La sixième chambre a prononcé hier son jugement de condamnation contre les auteurs de la souscription Baudin. A partir de demain lundi, faites saisir et poursuivre tout journal qui publierait une nouvelle liste de cette souscription. » (16 novembre.) Quelques journaux persistant néanmoins, on répondit à ce défi en ordonnant de nouvelles poursuites. Le *Temps* et le *Journal de Paris* furent con-

damnés avec douceur (16 décembre). A Clermont, à Albi, la magistrature regimba; des acquittements furent prononcés. A Toulouse il y eut pis : le procureur impérial Séguier déclara à son chef « qu'il ne voyait pas de manœuvres dans le fait d'une souscription sans troubles ni désordres ». Requis de poursuivre il écrivit aux journaux : « Monsieur le rédacteur en chef, par suite des instructions que je viens de recevoir de M. le garde des Sceaux et de M. le procureur général, j'ai l'honneur de vous informer que je suis *obligé* de poursuivre devant le tribunal correctionnel, pour manœuvres à l'intérieur tendant à troubler la paix publique, les journaux qui, à partir de demain 17 novembre, publieront de nouvelles listes de souscription pour élever un monument à la mémoire du représentant Baudin. Je crois devoir vous faire connaître également que c'est pour me conformer aux instructions de M. le procureur général que j'ai l'honneur de vous adresser cette communication. » Une révocation immédiate eut dû punir ce manquement scandaleux au devoir professionnel. Mais comme si on eût voulu se faire pardonner une résistance de principes par des pusillanimités de conduite, on ne réprimanda pas même le procureur impérial et ce fut un substitut qui vint à sa place requérir contre les journaux poursuivis.

Pinard, le véritable instigateur de cette campagne à laquelle Rouher paraît avoir été *contraire, la* compléta par un dernier épilogue.

Le matin du 3 décembre on distribua à foison, parmi les classes ouvrières, l'appel suivant, intéressant à reproduire parce qu'il indique l'état d'effervescence dans lequel vivait le monde révolutionnaire : — « Le 3 décembre 51, Baudin est mort ! la République morte ! vive l'Empereur ! — Le 3 novembre 68, un autre cri répond d'un cimetière : Vive Baudin ! vive la République ! à bas l'Empereur ! — La presse a dénoncé le crime. Trois juges ont rendu l'arrêt. Peuple, à quand l'exécution ? A bas l'Empereur ou à bas Baudin une seconde fois ! Point de plébiscite pour le plébicide ! Point d'absolution pour le tyran ! Plus d'obéissance au contumace ! Plus de serment au bourreau dont nous honorons le martyr ! Plus d'opposition, révolution ! Pas de milieu ! pas plus d'empire libéral que d'empire absolu ! De novembre que de décembre ! Il ne s'agit pas de couronner l'édifice, mais de le découronner. En avant donc ! Et ne pleurons plus, ça mouille l'amorce ! — Ah ! si Baudin, qui est mort libre le 3 décembre 51, pouvait parler aujourd'hui, il nous dirait sans phrases : « Peuple, aux barricades ! — Plus de souscription ! Garde ton argent pour du plomb ! — Esclaves, Vive la liberté ! Citoyens, Vive la République ! — Le Comité central d'action. »

Cette déclamation, œuvre d'une plume experte, probablement celle de Félix Pyat, provoqua des mesures nouvelles le 3 décembre. Les troupes furent consignées. Malgré la résistance légitime de Niel, le *régiment* de chasseurs suspect

d'avoir été entamé par la propagande anarchique fut retiré de la caserne du Prince-Eugène, la police fut mobilisée et à partir de midi le cimetière fut mis en interdit. On pensa généralement que cette mise en interdit était excessive; il eût suffi de se tenir prêt à empoigner à la sortie les révolutionnaires, si, échauffés par leurs déclamations, ils tentaient de troubler la paix publique. Il n'y eut aucun désordre sérieux; une quarantaine de turbulents furent néanmoins arrêtés et condamnés quelques jours après comme coupables de rébellion. Sous Louis-Philippe, lorsqu'on traduisait les républicains en justice, ils ne se retranchaient point derrière des dénégations plates; ils revendiquaient leur révolte et accusaient leurs juges. « Je sue, disait Michel de Bourges, mais ce n'est pas de honte, c'est d'indignation et de colère! » Dans l'affaire Baudin, comme dans les autres, ce fut à qui serait le plus lâche pour se tirer d'affaire : personne n'avait rien fait, n'avait rien voulu. Insolent quand il se croyait sûr de l'impunité, plus couard que le lièvre quand il se sentait le plus faible, tel était le démocrate de 1869, bien différent du républicain héroïque de 1830.

Les souscriptions cessèrent; il ne resta de l'incident qu'un résultat, celui que Delescluze avait poursuivi : l'opposition parlementaire s'était déclarée révolutionnaire, et renonçait à l'attitude constitutionnelle.

VI

Devais-je, moi aussi, adopter les desseins révolutionnaires de cette nouvelle opposition? Cela ne mériterait pas d'être expliqué à l'histoire si ma résolution n'eût dû influer que sur ma destinée. Mais les plus graves conséquences en dépendaient, et cela vaut d'être mis en pleine lumière.

La session de 1868 m'avait laissé dans une situation bien différente de celle dans laquelle elle m'avait trouvé. Au début j'étais isolé, suspect à l'opposition parlementaire, odieux à la majorité gouvernementale aussi bien qu'à la minorité radicale, abandonné par l'Empereur, déchiré par ses ministres, presque sans amis politiques. « Les hommes ont besoin pour classer les hommes d'une définition précise de leurs tendances; ils n'aiment pas à démêler les fils d'une existence qui se tient à part. A qui êtes-vous? voilà la question que chacun se pose[1]. » Je n'étais à personne et personne n'était à moi, si ce n'est quelques âmes altières affranchies aussi des servitudes de parti. A la fin de la session, grâce à ma vigoureuse offensive, ma situation paraissait toute différente. Les colères de la droite extrême, loin de s'atténuer, s'étaient accrues; plus que jamais les partisans

1. LACORDAIRE, *Correspondance.*

de Rouher manifestaient leur hostilité; par contre, j'avais regagné les gros bataillons de l'opinion libérale; les hommes des anciens partis, qui déguisaient leurs rancunes sous un semblant de passion parlementaire, sans renoncer à leurs défiances, ne les manifestaient plus; les républicains de la Chambre me faisaient de nouveau bon visage. Jules Simon m'ayant rencontré chez un de nos collègues avait repris le premier avec moi une conversation polie, que, malgré mes griefs, je n'avais pas refusée; Jules Favre déclinait une candidature contre moi dans le Var[1]. Pelletan n'avait pas cessé un moment de me rendre la sympathie amicale que je manifestais pour la remarquable vigueur et la poésie de son éloquence. L'occasion ne m'avait pas encore été donnée de reprendre avec Ernest Picard les relations affectueuses d'autrefois, mais je n'avais à en redouter aucun mauvais procédé; Thiers était rendu indulgent à mes hérésies par le respect personnel que je

1. Lettre de Jules Favre, 27 mars 68 : « Mon cher collègue, Vous avez parfaitement compris qu'il ne pouvait y avoir rien que de complètement inexact dans la nouvelle que vous me communiquez; personne ne m'a fait une telle ouverture et je ne l'aurais pas accueillie, si elle m'avait été faite. Si quelques points malheureusement trop réels nous séparent, je n'ai jamais oublié, je n'oublierai jamais ceux qui nous rapprochent, nos communs souvenirs, et même, j'ose le croire, de communes espérances. Vous ne me trouverez donc jamais sur le terrain électoral pour vous contrecarrer. Je pourrai être l'adversaire de quelques-unes de vos idées, jamais de votre personne. Recevez, mon bien cher collègue, l'expression de mes sentiments affectueux. »

lui témoignais toujours, et nos rapports étaient excellents. Le noble et droit Buffet m'était toujours acquis; il maintenait dans ces dispositions le tiers parti dont il était le chef; les catholiques me savaient gré de défendre le salaire du clergé et de parler avec admiration de Pie IX. Au dehors les journaux radicaux se montraient moins âpres; Vermorel, démagogue réputé, écrivait un article laudatif sur mes discours. Étant allé le remercier à Sainte-Pélagie où il était détenu, il me conta qu'un des siens, fort grincheux, lui avait rapporté, au retour d'une tournée départementale, que j'étais en ce moment le représentant véritable du sentiment public. Chez Delescluze lui-même il fut convenu, qu'en raison des services que je venais de rendre, on amnistierait, comme ils disaient, mes défaillances passées et qu'on ne me combattrait pas aux prochaines élections [1]. « Votre réélection à Paris, m'écrivait Émile de Girardin, est archi-assurée. » Il ne me restait, pour que tout ce passé fût liquidé, qu'à expliquer mon véritable rôle dans l'affaire du 19 janvier, et il m'était facile de le faire en termes tels que l'amnistie radicale ne me fût pas retirée.

Revenu dans ma solitude en septembre, j'entrepris ce travail délicat. Les préliminaires terminés et arrivé au vif de mon récit, je fus

1. Philis à E. Ollivier (2 avril 1868) : « Mme d'Agoult m'a confirmé l'amnistie générale dont vous avez été l'objet dans la réunion qui a eu lieu chez Delescluze et dont Ronchaud avait parlé chez vous le *jour de votre départ.* »

arrêté par un scrupule d'honneur. Le document le plus important que j'avais à produire était une lettre confidentielle de l'Empereur, je ne pouvais la livrer au public sans son assentiment. Depuis la réponse qu'il avait faite à mon discours du 12 juillet 1867 en envoyant une plaque en diamants à Rouher, je n'avais eu aucune relation directe avec lui, et j'avais refusé de dîner aux Tuileries. Mais j'étais tenu au courant de ses dispositions à mon égard. Elles étaient restées très favorables, bien qu'on l'eût circonvenu de toutes les manières, jusqu'à lui rapporter des propos que je n'avais pas tenus. Quelquefois il lui arrivait de dire que j'avais eu tort de ne pas m'arranger avec Rouher ; le plus souvent il s'exprimait en termes bienveillants et regrettait que nous n'eussions pu nous entendre : « J'ai toujours de la sympathie pour M. Ollivier, disait-il, et cependant il s'est tourné contre moi et il me maltraite bien. » Dans le caractère de l'Empereur il n'y avait aucune petitesse ; des qu'on faisait appel à un sentiment généreux, on était sûr d'être accueilli. Aussi je n'hésitai pas à m'adresser directement à lui et je lui écrivis : « Sire, le moment approche où je vais me représenter devant mes électeurs. Il me sera impossible de ne pas répondre à leurs interpellations sur ma conduite au 19 janvier. J'y serai d'autant plus contraint qu'un récit plus ou moins inexact vient d'être publié, en dehors de toute participation de ma part, dans *la Revue Moderne,* par un jeune avocat qui

m'était complètement inconnu au moment de sa publication, dirigée tout entière, d'ailleurs, contre ma politique. Quoique je ne veuille donner mon récit au public que pendant la période électorale, je compte le préparer pendant mes mois de retraite. Votre Majesté peut être certaine que je ne dirai rien qui excède les limites de la délicatesse et de la réserve la plus scrupuleuse. Mais il est une pièce dont la publication serait indispensable à ma justification devant l'opinion et pour prouver que je n'ai pas joué en tout ceci le rôle d'un ambitieux vulgaire en quête d'un ministère, ainsi que les journalistes officieux l'impriment en toute occasion depuis un an : c'est la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 janvier 1867. Je ne veux pas m'en servir sans en avoir obtenu l'autorisation formelle de Votre Majesté. J'hésite d'autant moins à la lui demander que si mon honneur y est intéressé, je suis convaincu que vous-même, Sire, vous n'avez qu'à gagner dans l'opinion publique de la France et de l'Europe, à la publication de ce beau document. J'en joins une copie à cette lettre. Il va de soi que je ne ferai nulle mention de l'autorisation qui me serait accordée et que je ne la sollicite que pour me mettre en règle avec moi-même. — Votre Majesté m'obligerait de me faire connaître sa décision à Saint-Tropez et d'agréer l'assurance de mes sentiments respectueux. » (23 septembre.) La réponse *me vint de Biarritz* meilleure encore que

je ne l'attendais : « Monsieur, en réponse à la lettre que vous m'avez écrite, je m'empresse de vous autoriser à publier celle que je vous ai adressée le 12 janvier 1867, car je ne me repens ni des sentiments ni des idées que je vous ai manifestés à cette époque. — Croyez à ma haute considération et à ma sympathie. — NAPOLÉON. » (29 septembre 1868.)

Muni de cette autorisation significative, je m'avançais librement dans mon œuvre quand m'arrivèrent de Paris les rumeurs lointaines de l'affaire Baudin. J'étais décidé à ne pas m'en mêler. Je ne crus pas qu'on vînt troubler mon repos pour me faire sortir de cette abstention attentive. Je me trompais. Dès que la souscription à la statue fut ouverte, je reçus de mon Comité de la première heure, dont la plupart des membres étaient devenus mes amis personnels, une invitation, et de la part des comités radicaux qui désarmaient mal volontiers devant moi, une sommation de souscrire, à la suite de tous les membres de la Gauche, sans quoi l'amnistie qu'on m'accordait me serait retirée. Ne pas protester contre le coup d'État serait considéré comme une adhésion à cet acte odieux ; modérés et violents s'entendraient ; je serais rejeté et certainement battu. Au contraire, au lendemain de ma souscription aucune voix ne s'élèverait plus contre moi, et je redeviendrais l'homme populaire et acclamé de 1863.

VII

En ne considérant que mon intérêt personnel il n'y avait pas à délibérer; il fallait souscrire. Mais ne penser qu'à soi est une erreur que je n'ai jamais commise et je dus considérer les conséquences que produirait l'acte auquel on voulait m'obliger. Quoique dépourvu de l'infatuation dont on m'a gratifié, j'étais bien obligé de me rendre compte que, dans les circonstances présentes, l'empire libéral n'était possible que par moi. L'Empereur hésitait à le faire avec moi, mais il était résolu à ne le faire avec aucun autre; il ne pouvait s'agir ni de Jules Favre, ni de Thiers auxquels il ne se serait jamais confié, et dans le tiers parti, le seul homme indiqué à mon défaut, Buffet, lui inspirait des méfiances à cause des souvenirs de son ministère de 1849. Il était d'ailleurs persuadé qu'un mouvement en avant ne gagnerait la confiance des masses populaires, vers lesquelles son regard était toujours tourné, que s'il était opéré par un homme d'opinion démocratique, ne pouvant être soupçonné d'être un jeune revenant des vieux réactionnaires de la rue de Poitiers. Quelque vive qu'eût été mon opposition dans la session précédente, elle était demeurée strictement constitutionnelle et signifiait seulement : Marchez en avant! Ma souscription lui eût donné un caractère nouveau; elle eût dit :

révolution. Dès lors l'empire libéral était mort, l'Empereur acculé, rejeté vers la réaction, le parti constitutionnel, le tiers parti anéanti ou obligé de devenir une fraction du parti de la révolution. Était-il honnête, était-il prévoyant, était-il patriotique de contribuer pour sa part à créer une telle situation? Je ne le crus pas.

Il ne faut pas maudire toutes les révolutions : il est des temps où la loi est devenue une violation si intolérable du droit qu'on n'est plus tenu de la respecter; dans d'autres l'indignité de celui qui commande dégage de toute obligation ceux qui devraient obéir : *Si rex degeneret in tyrannum deponi et eligi alium*[1]. Parfois une nation périrait si elle ne brisait son gouvernement, et alors une révolution a été la tempête purifiante qui dissipe les miasmes et rend la clarté au ciel obscurci. Mais une révolution, même légitime, entraîne une telle corruption des mœurs publiques et du sens moral, que si elle n'est pas indispensable elle est coupable; nul n'a le droit d'y recourir tant que la résistance légale n'a pas été reconnue impuissante. Or, en 1869, le peuple français n'était pas réduit à cette extrémité. Pourquoi aurait-il désiré une révolution?

Au point de vue matériel, ses intérêts étaient intelligemment sauvegardés; les libertés véritables, les libertés civiles se développaient chaque jour; la liberté politique principale,

[1]. BELLARMIN.

celle de la presse ne subissait plus que des entraves illusoires; les droits de coalition et de réunion fonctionnaient pour la première fois; l'abolition du pouvoir personnel, il est vrai, la transformation définitive de l'empire autoritaire en empire libéral, par le rétablissement de la responsabilité ministérielle n'était point encore conquise, et c'était le vœu principal de l'opinion, mais si l'Empereur ne se décidait pas à ce dernier pas, ce n'était qu'un retard à une capitulation inévitable. Il n'aurait pu maintenir son pouvoir personnel qu'en révoquant les décrets de 1860 et 1867 et il était résolu à ne pas le faire. Il avait dit à Walewski : « Je ne me repens ni du 24 novembre, ni du 19 janvier. On a beau me représenter la situation sous les couleurs les plus sombres, peut-on me dire ce qui serait arrivé si je n'avais pas agi de la sorte? j'ai toujours été décidé à ne pas retirer les lois. » Et il disait vrai.

Quand on a obtenu les trois quarts de ce qu'on désire, renoncer aux moyens légaux qui vous ont réussi jusque-là serait, en vérité, le comble de la déraison. Eût-il fallu attendre longtemps le dernier quart, c'eût été beaucoup moins dommageable que de faire une révolution. « Il ne faut pas, a dit un des plus judicieux représentants de notre admirable Tiers-État, Étienne Pasquier, quoique voulant apporter quelque règlement pour réformer la malfaçon des choses passées, terrasser l'autorité, de peur qu'après avoir *été affligé* par les fautes, le

royaume ne reçût plus grande affliction par les remèdes [1]. » Ainsi en devait-il advenir chez nous à la suite du renversement de l'Empire. Ni les légitimistes ni les orléanistes, séparés par des divisions irréconciliables, n'en pouvaient être les héritiers : c'est la République qui appréhenderait la succession. Une république sagement organisée, respectant les conditions permanentes de l'ordre social, ce qu'on appelle les lois traditionnelles, libérale sans devenir anarchique, amie du peuple sans verser dans la démagogie, serait la forme la plus belle et la plus honorable pour la dignité de l'espèce humaine. Mais pouvait-on alors espérer un tel bienfait? De tout temps il y a eu, parmi les républicains, des hommes de haute valeur morale, des esprits élevés, éclairés, distingués, capables de diriger les affaires publiques aussi bien que ceux qui les en tenaient éloignés. Mais parmi eux il y avait aussi beaucoup trop d'ignorants, de violents, de grossiers, d'incapables. Même les meilleurs étaient imbus d'idées fausses sur les principaux problèmes de l'organisation sociale et politique : impôt, relations de l'Église et de l'État, rapports du capital et du travail, etc. Assagis par l'exercice du pouvoir, peut-être renonceraient-ils à leurs erreurs; réussiraient-ils à assagir également et à redresser dans l'esprit du peuple tant d'idées fausses qu'ils lui avaient si longtemps inculquées? Et

1. *Pasquier, Lettres*, XII, 4, XIII, 3.

s'ils en avaient le courage, auraient-ils les moyens de contenir et, au besoin, de réprimer les extravagances auxquelles ils avaient renoncé et d'empêcher leur république de dégénérer en une démagogie imbécile, mélange d'oppression, d'anarchie et de barbarie? Je n'y comptais pas.

En 1848 avait surgi du sol bouleversé un torrent impétueux qui à ses ondes salubres mêlait de la boue, des détritus, des pierres. Napoléon III s'était établi comme une digue de granit, à la fois obstacle et filtre, qui ne laissait passer que les ondes salubres. Travailler à détruire cette digue c'était permettre aux boues, aux détritus, aux pierres d'envahir et de ravager les plaines. J'avais trop présent en moi le spectre répugnant qui m'était apparu en 1848 derrière les barricades de Juin pour prendre ma part d'une si redoutable témérité. J'aimais trop la liberté pour contribuer en quoi que ce soit à en confier le sort à un jacobinisme ignare. Chacune de nos dynasties a eu sa mission historique : les Capétiens ont constitué l'individualité de la France, les Valois et les Bourbons sa grandeur territoriale; aux Napoléon il était réservé d'être à la fois les éducateurs, les patrons, les dompteurs de la démocratie. Eux seuls avaient la force, en ne refusant aucune satisfaction légitime, de barrer la route aux aberrations populacières. Après eux aucun gouvernement ne saurait remplir d'une manière aussi sûre cette double tâche de progrès et de préservation *sociale.*

D'ailleurs, parler de révolution est facile, l'accomplir l'est moins. Sans doute les classes moyennes se prononçaient de plus en plus contre l'Empereur, mais elles l'avaient toujours subi sans jamais l'accepter et le peuple, dont il avait été la création, lui restait attaché malgré des fautes qu'il attribuait à l'incapacité des ministres et à la fatalité des circonstances. Ce n'était pas l'Empire qui était à l'agonie, mais la forme autoritaire de cet empire. Du jour où, sortant de l'indécision qui pesait sur tout, l'Empereur inaugurerait l'empire libéral, il serait instantanément renouvelé, fortifié, et même parmi les lecteurs de la *Lanterne*, beaucoup désarmeraient. Se fussent-ils obstinés à une opposition désormais sans motifs, l'Empereur n'avait, sans tirer l'épée d'un coup d'État, qu'à s'adresser directement à ses fidèles du suffrage universel qui lui auraient vite rendu le pouvoir de remettre une liberté séditieuse dans la geôle césarienne. Une opposition révolutionnaire ne réussirait qu'à compromettre ce qui avait été péniblement conquis et à rendre au régime autoritaire tout ce qu'il avait perdu, Les révolutionnaires se vantent quand ils prétendent avoir renversé des gouvernements; ils les ont plutôt fortifiés. Aucun gouvernement n'a péri que par le suicide : ceux qui ne s'abandonnent pas, quelles que soient leurs fautes, sont indestructibles dans ce pays plus accoutumé, depuis un temps immémorial, à remuer la *langue qu'à* lever les bras. Or quel gouverne-

ment paraissait plus que le gouvernement impérial à l'abri d'une telle fin? Le seul péril qui pût le menacer était celui d'une guerre malheureuse, suivi d'une invasion. Qui aurait pu alors prévoir une telle calamité sans être taxé de folie? Qui ne croyait pas, avec M. Thiers, « que rien n'était au-dessus de l'armée française »! Qui aurait pu douter que, même en cas de défaite, la France entière, oubliant ses divisions, ne vînt se grouper autour de celui qui combattait pour elle? En 1814 et en 1815 les monarchistes et les libéraux constitutionnels, les sénateurs et fonctionnaires bonapartistes, à la suite de La Fayette, de Talleyrand, de Fouché, avaient abandonné, livré, l'homme national; mais les républicains, Carnot[1], le général Lecombe, le conventionnel Grenier de Saintes[2], etc., étaient accourus auprès de lui et avaient offert leur dévouement à celui dont ils n'avaient pas servi les prospérités. Cette tradition glorieuse, en quelque sorte sainte, ne venait-elle pas d'être renouvelée par Barbès, écrivant au moment des revers de Crimée, dont se réjouissaient quelques néo-républicains infidèles à la tradition de leurs ancêtres : « J'ambitionne les victoires pour nos Français. Je plains le parti, s'il en est qui pensent autrement[1]. » Ne disait-il pas à ce moment même à Rochefort, dans sa chambre d'exil de La Haye : « Si cela devait finir par l'invasion, j'aimerais encore mieux vingt ans d'empire! »

1. *Empire libéral*, t. III, *p.* 243.

Supposer qu'un jour ce généreux parti républicain, auquel mon cœur appartenait encore, mettrait son espérance dans les malheurs de la patrie et commettrait le lâche attentat de frapper dans le dos un souverain tombé sur le champ de bataille le drapeau de la France à la main, cela m'eût paru une prévision sacrilège que je ne me serais pas pardonnée.

La Révolution n'était donc pas nécessaire, elle était contraire aux intérêts de la nation, elle n'avait aucune chance de succès. La haine seule pouvait la souhaiter. Certes, nul, plus que moi, n'avait le droit de haïr[1] : Louis-Napoléon président m'avait destitué de mes fonctions de préfet ; son gouvernement avait emprisonné à Mazas un frère bien-aimé, avait traîné dans les casemates, condamné à la transportation, puis exilé mon père ; un alibi opportun seul m'avait fait échapper à la proscription de ma famille, mais un arrêt de suspension m'avait privé du bénéfice de ma profession d'avocat, et, pour pouvoir envoyer à l'exilé le pain quotidien, j'étais condamné à un pénible professorat de douze heures par jour ; depuis lorsque, ayant surmonté la difficulté des débuts, ma profession devenait enfin lucrative, j'avais été de nouveau frappé d'une suspension ; puis, au lendemain du jour où l'Empereur m'avait demandé mes conseils, offert un ministère, écrit « qu'il trouverait ses inspirations d'autant meilleures qu'elles

1. *Empire libéral* t. V p 95

seraient conformes aux miennes », son ministre d'État, décoré par lui d'une plaque de diamants, me traquait comme une bête dangereuse et soldait un écrivain sur les fonds secrets pour me vilipender. Non, nul n'avait plus que moi le droit de haïr. Je n'ai pas voulu en user.

« Si la haine répond toujours à la haine, a dit un proverbe indien, la haine ne finira jamais. » J'étais entré dans la vie politique — chimères si l'on veut, mais c'est ce qui m'y avait engagé — pour travailler à l'abolition de la haine par la tolérance et la liberté; ma seule ambition était d'établir dans la politique une région de sérénité où les idées les plus diverses pourraient se rencontrer, s'expliquer, même se combattre aux pieds de la patrie universellement respectée et maintenue supérieure aux disputes. Et maintenant je me laisserais détourner du but poursuivi depuis tant d'années pour de misérables blessures personnelles prévues et acceptées d'avance? Loin de me rejeter en arrière je m'attachai encore plus obstinément à la poursuite d'un idéal, d'autant plus cher qu'il me semblait plus difficile à atteindre. Du reste, je me serais efforcé en vain d'agir autrement. J'avais tellement façonné mon esprit à la recherche rigoureuse de ce qui était juste, qu'il m'eût été impossible de reprendre ces habitudes systématiques de dénigrement, de falsification, d'injustice, de constante exagération, sans lesquelles il n'y a pas d'opposition révolutionnaire. J'étais trop heureux de m'être affranchi

de ces servitudes; l'idée de remettre mon esprit sous leur joug me faisait horreur. Enfin je répugnais à entamer une lutte personnelle injurieuse et sans merci contre le souverain avec lequel j'avais eu des entretiens confidentiels et dont j'avais serré la main. Je refusai donc ma souscription.

VIII

Je ne répondis pas un mot à la sommation. J'écrivis au brave homme qui avait été chargé de me transmettre l'invitation : « Mon cher Dugit, je vous remercie de votre lettre qui est une preuve de plus de votre affectueux intérêt. Je pense comme vous sur le coup d'État et j'admire autant que vous l'acte héroïque de Baudin. Mais je considère la souscription comme une faute dans la situation de la France. C'est, dans tous les cas, la condamnation de la politique que je suis si péniblement depuis douze ans. Je ne puis en un jour désavouer douze ans de combat. Rien de plus simple que ce qui se passe. Les abstentionnistes vaincus par nous en 57 et en 63 tentent de prendre leur revanche et de substituer leur politique révolutionnaire, que j'ai toujours combattue, à la politique constitutionnelle des Cinq que je continue. Que voulaient les Cinq? Amener le gouvernement à accorder la liberté pour éviter une nouvelle *révolution*. Que veulent les organisateurs de

la souscription? Empêcher le gouvernement d'accorder la liberté en l'affolant de terreur, et par là rendre inévitable une nouvelle révolution. Je lutterai jusqu'au bout pour l'empêcher. Je vois l'écueil, comment voulez-vous qu'étant pilote j'y jette le navire? Après le naufrage, j'aurai beau dire à ceux qui survivraient : Je vous ai écoutés et voilà pourquoi nous avons sombré. Ils me répondraient : Votre devoir était de nous résister. Je résiste. Conservez-moi votre amitié. » L'effet de mon refus fut immédiat et tel qu'on l'avait annoncé. Les comités de toutes les nuances décrétèrent mon exclusion; il fut même convenu que mon échec serait le but principal à poursuivre dans les élections prochaines de Paris. De son côté, Rouher ne se sentait pas d'aise de cette proscription. Il la seconda en faisant dire sur tous les tons à son écrivain soudoyé : « Nous ne sommes pas avec la Gauche, mais nous reconnaissons que ce sont des hommes de principes et d'honneur. Émile Ollivier n'est qu'un transfuge. » Mes amis n'étaient pas mieux traités. L'un d'eux, Laroche-Joubert, se présente à Angoulême comme partisan de l'empire libéral. Malgré les principes de l'union dynastique de Pinard, Saint-Paul le combat à outrance. Le lendemain de son élection, Laroche-Joubert m'écrivait : « Vous avez probablement appris le succès qu'ont remporté dans la circonscription d'Angoulême les idées que vous avez entrepris d'inaugurer à la Chambre et que j'ai si vivement applaudies. Elles viennent

de me procurer un triomphe, malgré une inqualifiable pression administrative. »

Tous les appuis s'effondraient autour de moi. Déjà, par la mort de Walewski, l'accès direct auprès de l'Empereur m'était fermé. La mort d'Havin, directeur du *Siècle*, me livra définitivement à la merci des Irréconciliables. Havin était un esprit très avisé, modéré, sans haine contre l'Empereur, ni contre l'empire, en rapports presque amicaux avec les ministres, ne faisant l'anticlérical que pour se dispenser d'être antidynastique. Il avait été le créateur de ma candidature en 1857, j'avais été son défenseur lors de ses démêlés avec Kervéguen; il eût certainement fait le possible pour ne pas me combattre; y eût-il été contraint, il n'y aurait apporté nulle acrimonie. Après lui la direction du *Siècle* passait à des énergumènes décidés à la plus impitoyable guerre. Clément Duvernois me faussait aussi compagnie. Il n'y avait pas de quoi surprendre. Dépourvu de conscience et de moralité, il changeait de théories, de relations, de conduite, suivant que son intérêt semblait l'exiger; tel qui l'avait quitté son ami, le retrouvait le lendemain son adversaire, sauf à avoir une surprise inverse le surlendemain. Il m'avait tour à tour plusieurs fois abandonné et retrouvé. Je n'étais pas pour lui un ami auquel on se dévoue, ni un ennemi qu'on poursuit, pas davantage le représentant d'une cause qu'on aime : j'étais une carte dans son jeu. Il m'évitait lorsque la carte lui paraissait sans valeur, il me recher-

chait lorsqu'il la croyait de bon jeu. Tant que j'avais été en relations avec l'Empereur, il m'avait fréquenté ; après l'avortement du 19 janvier, il s'écarta. Craignant que Rouher ne lui fermât la porte et la cassette de l'Empereur, il s'était réconcilié avec lui, et pour ménager cependant l'avenir, il était venu me le raconter lui-même en ajoutant : « Cela durera jusqu'à ce que je puisse le renverser. » J'en étais donc réduit à Émile de Girardin, qui, certes, me défendait encore avec chaleur contre Delescluze. Malheureusement le dissentiment existant entre nous s'aggravait, car, de plus en plus, il prêchait la conquête du Rhin et la guerre, et de plus en plus je conseillais d'accepter la transformation unitaire de l'Allemagne. Étant donnée la violence de son caractère, j'étais à tout instant exposé à une rupture avec lui qui m'eût laissé sans journal, puisque j'avais eu l'imprévoyance de n'en pas fonder un moi-même[1]. Je marchais donc désormais comme les cavaliers anglais de Balaclava, entre deux hauteurs couvertes d'une artillerie puissante qui me foudroyait. Avant de m'engager dans cette chevauchée périlleuse, je résolus d'élargir le plan primitif de mon livre, afin de laisser à mes amis le témoignage de ce que j'avais voulu et de faire de ce compte rendu de ma conduite un véritable testament.

1. Montpayroux à Émile Ollivier, 15 août : « J'ai vu quelquefois Girardin depuis votre départ (15 août 1865). Nous avons causé de vous. Il voit toujours en vous le ministre de la paix et de la liberté. Mais il veut — avant — du ministre de la guerre et *de la gloire*. Il n'en démordra pas. »

IX

Delescluze et Blanqui venaient d'obtenir, dans l'affaire Baudin, un sérieux avantage. Ils se mirent en demeure de le poursuivre et organisèrent une campagne de réunions publiques. Les orateurs du cimetière Montmartre, Gaillard père et fils, Peyrouton, fortifiés par un jeune scélérat, Raoul Rigault, commencèrent des prédications dans le but de grouper et d'exciter les forces révolutionnaires. En 1848, les insanités plus ou moins grotesques se sont étalées avec succès dans les réunions publiques. Ainsi, je me rappelle une réunion dans laquelle, un jeune démagogue entassant déclamations sur déclamations au milieu de l'enthousiasme général, un malin crut l'embarrasser en l'interrompant pour lui dire : « Je voudrais savoir ce que le citoyen pense du droit au travail? » Le citoyen se recueille ; puis d'une voix de stentor : « La synthèse n'en est pas encore faite dans mon esprit, mais avec l'aide de l'honorable assistance qui m'écoute, rien n'est impossible au peuple français. » La salle faillit crouler sous les applaudissements. Dans les réunions publiques de 1868, il y eut certainement beaucoup de cette réjouissante éloquence, mais il y eut aussi un déchaînement d'idées confuses, contradictoires, violentes, dont la seule unité se trouvait dans la *négation* de ce que jusqu'à présent les hommes

sont habitués à considérer comme la condition permanente de la vie sociale, Dieu, la patrie, la famille, la propriété, la loi morale.

On prêchait le communisme, l'union libre, car le divorce, disait le profond cordonnier Gaillard, « n'est qu'un expédient orléaniste ». 93 était l'objet d'une véritable exaltation ; les journées de Septembre tenues pour un des plus glorieux épisodes de notre histoire, etc. On anathématisait surtout la religion catholique, il fallait supprimer son salaire, son enseignement, la détruire parce qu'elle était la cause de l'abrutissement de l'espèce humaine. Quoique la politique fût interdite, on ne ménageait ni les rois ni l'Empereur. Parfois quelques demi-fous se risquaient à réfuter les fous complets. Mais leurs discours n'étaient guère longs ; on les huait et, s'ils s'obstinaient, on les battait, on les jetait à la porte. On ne se contentait pas de ne pas supporter la contradiction chez soi, on allait l'interdire chez les autres : des catholiques courageux ayant tenté de prêcher leurs doctrines, on envahit la salle où ils s'étaient réunis, on les obligea à entendre, sans leur permettre d'ouvrir la bouche, des blasphèmes contre ce qu'ils venaient défendre. Et tout cela au nom de la liberté.

Ces aberrations ne sont particulières ni à notre siècle ni au gouvernement de l'empire. On les retrouve comme une lie permanente au fond de toute société, et elles remontent à la surface dès que la tranquillité est troublée. Tout ce qui se passait en *1868 a été décrit* pour l'éternité

par l'historien à la plume d'airain qui a analysé les maux politiques avec autant d'acuité qu'un autre ancien, Hippocrate, a disséqué les maux physiques : « Toujours dans la cité ceux dont les ressources sont nulles haïssent les bons, exaltent les méchants, détestent les choses anciennes, en haine de leur propre situation appellent de tous leurs vœux un bouleversement universel; et se repaissent sans inquiétude de troubles et de séditions parce qu'il est aisé à l'indigence de se tirer d'affaire sans rien perdre[1]. » Est-il un seul trait à ajouter à ce tableau pour avoir une idée exacte des bandes de Delescluze et de Blanqui?

Cette perversité et cette démence ne sont pas dangereuses tant qu'existe un gouvernement fort qui ne permet pas qu'on jette les agents de police par-dessus les parapets. Le ministère aurait pu, d'un geste, mettre un terme à ce déchaînement idiot. Il n'avait pas même à intenter des poursuites, il lui eût suffi d'envoyer un commissaire de police énergique qui, au premier mot, eût dissous l'assemblée. Après quelques exécutions, les réunions anarchiques eussent pris fin. Au contraire il parut se complaire à ce spectacle. Les commissaires de police silencieux, inertes, laissaient tout dire. Ce système d'abstention, tant que des paroles on ne passait pas aux actes, n'avait pas d'inconvénients, car il préparait le moment prochain où l'opinion seule refrénerait les excès d'opinion.

1. *Sallustii C.* XXXVII.

En effet, c'étaient toujours les mêmes orateurs qui répétaient, presque dans les mêmes termes, les mêmes énormités ; le public se dégoûtait de les entendre ; chaque jour les salles se remplissaient moins. De plus, après s'en être pris au bon Dieu, à la famille, à la propriété, à l'Empereur, les orateurs s'étaient mis à malmener leurs amis de l'opposition, même le radical Jules Simon, et à se déchirer entre eux; les hébertistes pourchassaient les jacobins qui le leur rendaient; le public n'eût pas tardé à siffler ces drôles sans esprit et sans force.

Mais le gouvernement laissa trop apercevoir qu'il tendait un piège là où on avait cru qu'il pratiquait une sagesse, et que sa tolérance n'était qu'un moyen de compromettre la liberté. Les journaux d'opposition faisant le silence sur ces scènes grotesques, les journaux officieux les étalaient d'autant plus, et un écrivain ministériel, Auguste Vitu, fut chargé de les reproduire avec commentaires dans une brochure distribuée dans toutes les mairies et répandue à profusion dans les campagnes. Darimon demandait à La Valette, gendre de Rouher, pourquoi on laissait aller ainsi. Il répondit qu' « on n'allait pas encore assez loin [1] ». Rouher, à qui Jérôme David posait la même question, répliquait: « Laissons la liberté se discréditer complètement par l'abus qu'on va en faire ; après, nous aviserons [2]. »

1. Darimon, *Les Irréconciliables sous l'Empire*, 20 novembre 1868.

2. Robert Mitchell, *Gaulois* du 8 janvier 1906.

CHAPITRE IV

LA TURQUIE. — AALI, FUAD BOURÉE

I

L'Europe avait cru mettre la Turquie dans l'embarras en l'abandonnant à elle-même par sa déclaration d'octobre 1867. Elle lui avait rendu service. La Turquie avait à cette époque la bonne fortune de posséder à la tête de ses affaires deux grands hommes d'État : Fuad et Aali.

Tous les deux, également remarquables par la qualité fine et élevée de l'intelligence, avaient compris que des réformes sérieuses et surtout loyales étaient la condition du salut de l'Empire, et s'y employaient sans aucune des arrière-pensées que tant de leurs prédécesseurs nourrissaient dans leurs promesses d'amélioration arrachées par l'insistance de l'Europe. Les obstacles à leur dessein étaient sérieux. Le Sultan, doué de bonnes intentions, surtout depuis son voyage à l'Exposition, mais rude, violent, ignorant, versatile, subissait l'influence rétrograde des intrigues du harem conduites par la Validé sa mère. Passionnément attaché à son jeune fils,

il rêvait de changer à son profit l'ordre de succession comme Ismaïl en Égypte, mais l'antécédent était sans valeur, car le Sultan n'était pas seulement souverain temporel, il était Pontife, Commandeur des croyants, et les musulmans ne pouvaient pas plus concevoir un pontife mineur que les catholiques se figurer le Saint-Siège occupé par un enfant. Néanmoins, en flattant discrètement cette passion inavouée, on était certain d'être mieux écouté par lui, et les intrigants du harem n'y manquaient pas. Il s'accommodait d'Aali, mais à l'égard de Fuad il avait presque de l'aversion, malgré les services qu'il en recevait quotidiennement. Cependant, quoique Aali possédât ce qu'il y a de plus exquis dans le charme oriental, Fuad avait plus encore que lui cette grâce captivante qui disposait toujours à être de son avis. Le Sultan l'avait sacrifié une première fois à sa mère; il parut s'y disposer une seconde fois pendant qu'Aali remplissait sa mission en Crète (octobre 1867-janvier 1868). Dans l'incendie qui détruisit une partie de Constantinople, l'habitation de Fuad, alors grand vizir, avait été consumée. Le Sultan voulut qu'il se fît construire un palais en rapport avec sa position, et annonça qu'il participerait à la dépense. La construction s'élevait, lorsque soudain il envoie dire à Fuad que, dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait, l'opinion s'irritait de dépenses si considérables, et que le bâtiment commencé devait être abandonné. *Fuad envoya ses titres* de propriété avec

sa démission, et demanda une commission d'enquête qui examinerait les devis. Quoique le Sultan refusât la démission, Fuad cessa de paraître à la Porte, expédiant de chez lui les affaires courantes. On n'osait instruire le Sultan, dans la crainte d'un accès de fureur. Enfin averti, cependant, il se ravisa, manda Fuad par une lettre affectueuse, protesta que jamais il n'avait mis en doute sa probité et le pria de conserver ses fonctions et son palais. A la suite de cet incident, Fuad jugea pourtant nécessaire de calmer les hostilités des rétrogrades et de faire une place dans son ministère, quoiqu'il fût très peu sûr, à Ruchidi, homme de marque dans le vieux parti musulman.

Un autre obstacle aux réformes était les manœuvres de la politique russe. Cette politique n'avait pas varié depuis 1815. Dans les circulaires de Gortchacow, on retrouve, comme dans celles de 1825, 27, 28, 29, etc., le mélange habituel d'appels à l'humanité et à l'insurrection, d'insinuations contre la versatilité des puissances occidentales, ignorantes des véritables intérêts de la Turquie, la théorie incessamment prêchée qu'il faut que l'Empire se débarrasse de ses membres parasites pour rendre son existence plus facile, ses provinces essentielles devant bien entendu devenir parasites à leur tour. Ces thèmes invariables étaient, suivant les temps et suivant les hommes, présentés tantôt rudement, tantôt avec caresse. A l'heure actuelle ils l'étaient à la fois des deux manières.

A Paris, Budberg se montrait modéré, conciliant, presque indifférent, tandis qu'à Constantinople, Ignatiew, violent, agité, impatient, préparait systématiquement la dissolution de la Turquie, sous prétexte de la réformer : même quand les insurrections n'avaient nulle chance de succès, il les encourageait parce que cela obligeait la Turquie à se défendre toujours quelque part, à courir toujours au secours de quelque province, et à marcher à la ruine financière qui l'achèverait[1].

Gortchacow parlait comme Budberg et pensait comme Ignatiew. Ce dernier ne trouvait pas cela suffisant : il eût voulu qu'on parlât et qu'on agît comme lui. Il vint soutenir cette thèse auprès du Tsar et trouva un écho dans Budberg arrivé également à Pétersbourg et qui, ne se croyant plus tenu là aux circonlocutions diplomatiques de Paris, s'unit à son collègue pour dire : « Si les populations chrétiennes de l'Empire ottoman se voient définitivement abandon-

1. Bourée, dépêche du 11 février : « Une dépêche chiffrée de l'ambassade de Constantinople à Echittenkow, à Seraiévo, enjoignait à cet agent, comme à tous ceux des pays où il y a des Slaves, de réunir sous quelque prétexte les notables de la race slave pour leur rappeler les effets de la sollicitude paternelle et de l'action protectrice du gouvernement russe, grâce auquel la race slave a obtenu tant de privilèges, et de leur dire que la Russie ne cesse d'attendre l'occasion de réaliser leur indépendance, mais que le moment n'étant pas encore venu, ils ne doivent pas quant à présent dépenser inutilement leurs forces, mais qu'ils doivent travailler à raffermir leur union et leur bonne entente entre eux *et leurs voisins en* vue de l'avenir. »

nées par les puissances, elles seront réduites au désespoir, et recourront aux armes. Il faut donc, pour prévenir leur agitation, que la diplomatie continue à faire entendre sa voix[1]. » Moustier refusa catégoriquement d'entrer dans les vues des deux ambassadeurs. Il écrivit à Talleyrand : « La question crétoise est close, de l'assentiment même du gouvernement russe; nous ne voulons, sous aucun prétexte, la rouvrir. — Faites la sourde oreille à toutes les suggestions qui pourraient être essayées près de vous[2]. » Néanmoins, Gortchacow n'eût pas volontiers abandonné la politique de ses ambassadeurs, si Alexandre II ne s'y était refusé.

Un changement radical s'accomplissait dans l'esprit du tsar, transformation comparable à celle qui avait attristé les dernières années d'Alexandre Ier. La crainte de la Révolution l'avait envahi : il disait à Talleyrand que ses agents officiels ou secrets lui faisaient parvenir des renseignements précis sur une vaste conspiration révolutionnaire européenne : « Chez moi, les passions s'agitent, et il en est de même chez vous. Nous surveillons de très près ce qui nous regarde, mais je crois qu'il serait bon de nous communiquer mutuellement tout ce que nous pouvons apprendre dans un intérêt commun et conservateur. C'est une campagne générale qui se prépare contre le principe de la souveraineté, à l'aide du régicide et du renversement des gou-

1. De Talleyrand à Moustier, 10 février 1868.
2. *De Moustier* à Talleyrand, 15 février 1868.

vernements monarchiques[1]. » Le parti aristocratique, profitant de ces dispositions, s'efforçait, par tous les moyens, de paralyser les effets de l'émancipation des serfs et des réformes du commencement du règne. La réforme judiciaire, qui avait établi l'égalité de tous devant la loi, l'inamovibilité des juges, la publicité des débats, le jury, fonctionnait avec une telle régularité, qu'il ne pouvait songer à la détruire; mais il poussait à la rigueur contre la presse, et surtout n'admettait pas qu'on fît une place dans l'État à l'élément démocratique. Dans une assemblée provinciale de Pétersbourg, le prince Troubetskoï s'écriait : « Si les paysans sont appelés à siéger avec nous, ce n'est que pour nous mettre et nous ôter nos galoches et nos manteaux; ils ne doivent pas s'aviser de prétendre à autre chose. » Ce parti était servi auprès du Tsar par le chef de la police, Schouvalow, dont le crédit grandissait tous les jours, malgré l'opposition du grand-duc Constantin, chef du parti du progrès. Cette rétrogradation du Tsar avait eu son contre-coup dans sa manière de considérer les affaires orientales. La forme révolutionnaire qu'Ignatiew donnait à sa propagande panslaviste l'inquiétait, et il avait dit récemment avec une grande énergie à Wetsera, chargé d'affaires autrichien : « Je sais qu'il y a un parti en Russie qui voudrait me voir suivre une politique dangereuse; mais je saurai lui résister, comme je l'ai déjà fait, et je

1. Talleyrand à *Moustier*, 15 janvier 1868.

crois pouvoir vous dire que, *de mon vivant*, ce parti n'aura pas le dessus[1]. »

Ignatiew regagna donc son poste, avec l'instruction d'avoir une activité moins belliqueuse, et Budberg fut remplacé par Stackelberg. Ces modifications ayant été interprétées comme une diminution de l'influence de Gortchacow, celui-ci, pour montrer qu'il demeurait le maître, fit appeler Karatheodoros, le représentant turc, et lui dit : « N'attachez aucune importance au voyage des deux ambassadeurs de Paris et de Constantinople; je reste le chef du cabinet aussi longtemps que mes forces me le permettront, parce que mes idées sont celles de l'Empereur lui même. »

II

Les ministres réformateurs, Aali et Fuad, eussent succombé devant la versatilité du Sultan et les menées d'Ignatiew, s'ils n'avaient trouvé un appui solide dans l'ambassadeur de France, Bourée. Bourée a été, certainement, l'ambassadeur le plus remarquable de l'Empire ; passionné parfois, mais lucide, énergique, sachant aussi bien agir qu'écrire, il éprouvait une réelle affection pour les deux grands hommes d'État avec lesquels il traitait, et pour ce peuple que Lamartine appelait le peuple de la prière. Lui-même

1. *Gabriac à Moustier*, 29 juillet, Pétersbourg.

niait énergiquement la prétendue intolérance que l'Europe reprochait aux Turcs. « Sauf en quelques provinces éloignées, disait-il, le fanatisme a disparu, et s'il en existe encore, c'est parmi les orthodoxes grecs. » Il les morigénait, mais les défendait des reproches stéréotypés que lançait contre eux la diplomatie russe, et surtout il les aidait. Grâce à lui, il y eut une belle page de progrès et de civilisation dans l'histoire de la Turquie.

La première réforme accomplie fut celle dont Aali était allé chercher les éléments en Crète. Son œuvre de pacification, terminée par le firman du 29 février 1868, donnait sa forme définitive à la réorganisation administrative et judiciaire de l'île, et la dotait de toutes les garanties compatibles avec le système musulman, lui accordait même certains privilèges spéciaux, celui, par exemple, de ne pas payer l'impôt foncier. A son retour, Aali demanda au Sultan le renvoi de Ruchidi, qui avait gêné, autant qu'il l'avait pu, l'action de Fuad. Cela parut naturel. Ce qui étonna fut son remplacement par Namich, autre séide du vieux parti. Bourée vit là un coup de tête du souverain contre les ministres de la réforme; Fuad et Aali le rassurèrent : la nomination avait été concertée avec eux. Le Sultan, craignant que le vieux parti turc ne s'irritât du départ de Ruchidi, l'avait calmé en lui donnant pour successeur un autre de ses séides. « Namich, disait Fuad, a une grande qualité, c'est l'impossibilité de durer; de plus, il ne trahit ni ne ment. »

Fuad affirmait que le Sultan était loyalement acquis aux réformes; il avait dit à sa mère : « Pendant les premières années de mon règne, j'ai souvent suivi à regret les conseils de Fuad et d'Aali, et j'ai trop écouté des conseils contraires; aujourd'hui, j'ai vu l'Europe, j'ai vu tout ce qui nous manque; j'aurai toujours le plus grand respect pour vous, ma mère, mais je ne souffrirai plus d'intrigues d'eunuques et des gens du palais faisant de l'hostilité à mes ministres. »

En effet, les actes ne cessèrent de confirmer les paroles. Un chrétien, Agathon, fut nommé ministre des Travaux publics (7 mars), fait sans précédent depuis la fondation de l'Empire ottoman. Il mourut et on le remplaça par un autre chrétien, Davoud[1]. L'homogénéité du ministère fut établie; un Conseil d'État fut organisé dans lequel seraient réunis les fonctionnaires de Constantinople et ceux des sujets musulmans et chrétiens de la province, tous inamovibles; tous les sujets du Sultan furent admis aux écoles administratives, militaires, navales, sans distinction de religion[2]; un conseiller chrétien serait nommé dans chaque province où la population

1. Bourée avait proposé Nubar, mais on n'osa prendre un Arménien.

2. Au moment de l'inauguration de ce Conseil d'État, le Sultan prononça à l'ouverture du Conseil d'État un discours dans lequel on a remarqué les phrases suivantes :

— Toute loi emprunte au bien public son caractère de légalité.

— *Si les lois* anciennes répondaient aux besoins de notre

chrétienne est nombreuse. Il y eut des projets d'écoles, de chemins de fer, etc.

De tels ministres n'avaient pas besoin d'être stimulés dans la voie où ils s'étaient engagés, mais Bourée crut utile d'assurer leur situation auprès du Sultan et, dans ce but, il demanda à Moustier de concerter avec les Puissances des démarches à l'appui des réformes. Stanley, dès qu'il eut compris le vrai motif de cette action, s'y prêta; Beust était acquis d'avance; les trois ambassadeurs de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche s'empressèrent donc de présenter au Sultan leurs félicitations pour ce qu'il avait fait et leurs encouragements à continuer[1]. Gortchacow avait gardé une attitude narquoise : lorsque le chargé d'affaires de Turquie lui communiqua les règlements concernant le nouveau Conseil d'État et le discours d'inauguration prononcé par le Sultan, il se contenta de répondre : « C'est très

pays, nous serions toujours au même rang que les États européens.

— Les dissentiments des populations entretiennent la misère de l'État.

— Le Conseil d'État consacre le principe de la division du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Que les conseillers d'État ne voient dans l'Empire qu'un corps formé par l'union de tous avec mission d'assurer la prospérité générale et les progrès de l'instruction publique, objet de mes désirs.

— Quel que soit le culte que professent nos sujets, enfants d'une même patrie, ils ne doivent pas nous supposer des sentiments hostiles puisés dans la différence des cultes. Chacun suit sa croyance. (*Immense sensation.*)

1. Moustier à La Tour d'Auvergne, 19 mars 1868; — à Bourée, 20 mars.

bien... c'est très beau... J'attends... » Malgré les ironies et les incrédulités des agents russes, les réformes produisirent un sensible contentement. Les patriarches de toutes les confessions vinrent apporter le témoignage de leur gratitude. Par malheur, le principal artisan de l'œuvre de régénération disparut de la scène. Fuad, dans toute la lucidité de son esprit, fut contraint, par une maladie de cœur, de se rendre à Palerme (29 septembre). Il resta titulaire de son ministère, qui fut confié à Safvet, mais ne tarda pas à succomber. Ce fut un affaiblissement notable pour Aali et un accroissement désagréable de l'influence de Namich qu'on avait trop dédaignée.

Bourée demeurait, mais il n'était pas le maître absolu de la politique française, et il y avait dans notre action à Constantinople et à Paris autant de différence que dans l'action russe à Constantinople et à Pétersbourg. Bourée était condescendant, compréhensif, patient; Moustier exigeant, absolu, raide, impatient, impératif. Une bourrasque de sa mauvaise humeur fondit tout à coup sur Aali au lendemain du départ de Fuad. Il avait recommandé une réforme de la régie des tabacs qu'il avait autrefois étudiée à Constantinople. Les tabacs, dont la consommation en Turquie est très considérable, produisaient à peine 10 millions; une élévation de 40 à 50 millions pouvait être aisément obtenue par une organisation rationnelle du mode de perception; la Société Générale française s'offrait à assurer au gouvernement turc une somme égale à celle

qu'il percevait actuellement et à partager avec lui les bénéfices qui résulteraient d'une meilleure perception de l'impôt. Ponr allécher les Turcs toujours en quête d'argent, elle proposait un prêt de 125 millions à un taux inférieur à celui auquel la Porte empruntait à Constantinople. Aali et les autres ministres ne voyaient dans ce changement qu'une aggravation d'impôts dont les populations seraient mécontentes. Ils préférèrent traiter un emprunt avec les banquiers de Constantinople qui leur offraient de l'argent sans exiger la régie des tabacs. Bourée leur donnait raison, et essayait de persuader Moustier. Mais celui-ci, furieux, répondait par des coups de boutoir : « C'est avec une pénible surprise que j'ai lu votre rapport sur les dispositions des ministres turcs. Je ne vois pas que rien ait été fait jusqu'ici pour leur faire toucher du doigt le côté politique de la question, qui se résume en ceci : nous ne pouvons pas aider des gens qui ne s'aident pas eux-mêmes. En face d'une politique apathique et rétrograde, nous ne pouvons plus rien. Puisque le départ de Fuad-Pacha réduit Aali-Pacha à l'impuissance, n'y a-t-il pas lieu de laisser à leurs inspirations des hommes qui ne tiennent pas compte des nôtres, et de marquer nettement notre attitude nouvelle qui consisterait à marcher à quelques pas en arrière de l'Angleterre, au lieu de marcher à quelques pas en avant? »

En vérité, bien à plaindre sont ceux qui ont besoin d'être protégés! Les Turcs, cependant,

savent être obstinés. Ils le furent : ils maintinrent l'emprunt aux banquiers de Galata, et le régime existant des tabacs. Ils consentirent, ce qui les engageait peu, à l'établissement d'une commission pour examiner le projet nouveau relatif à la réforme de l'impôt.

CHAPITRE V

BISMARCK ET LA ROUMANIE

I

Le prince Charles de Roumanie n'avait pas déçu l'espérance que son avènement avait fait naître à Berlin. Il avait rempli de son mieux le rôle de sentinelle de la Prusse sur le Danube, organisé son armée à la prussienne, mis à sa tête le lieutenant-colonel Krazinsky, en attendant de congédier la mission française, et livré ses travaux publics à des ingénieurs allemands. Il était encouragé dans cette conduite par son père le prince Antoine, dont l'autorité sur lui était grande. L'antipathie de ce prince contre Napoléon III, malgré les égards dont il en était comblé, avait un instant à Paris fléchi dans l'éblouissement de l'Exposition universelle. A son retour chez lui, ses mauvais sentiments s'étaient réveillés et il ne cessait d'éloigner son fils du bienfaiteur sans la complaisance duquel il n'aurait pas régné. « La France, lui écrivait-il, perdra de plus en plus son prestige : elle ne peut rien faire contre l'Allemagne unifiée [1]. » Le jeune

1. *Journal de Charles de Hohenzollern*, 3/15 janvier 1868.

prince n'avait pas besoin, d'ailleurs, d'être endoctriné. Il était de tout cœur dans les sentiments de son père et il lui écrivait : « La France a perdu ici beaucoup de terrain. Or, tout ce que la France a perdu, c'est la Prusse qui l'a gagné. » En effet, le consul de Prusse à Bucharest, Kaysserling, était, plus que ses ministres, son véritable inspirateur, celui qui donne le conseil décisif dans les crises graves.

Guillaume ne lui ménageait pas les encouragements. Il chargea Kaysserling, en congé à Berlin, d'écrire au prince : « Le Roi m'a dit : — J'ai conservé l'espoir de tenir encore un certain temps la Prusse éloignée de la bagarre orientale. Mais maintenant que mon cousin Charles est en Roumanie, nous avons, *sinon par des traités, du moins moralement, le devoir de le soutenir aussi bien et autant que possible*[1]. » Malgré l'opposition de son ministre de la Guerre, et bien que l'armée prussienne ne fût pas complètement pourvue, il fit céder à son vassal 15000 fusils à aiguille. Bismarck ne se montrait pas moins serviable : il recommandait le rapprochement de la Roumanie avec la Russie, « toutefois en évitant de le rendre trop ostensible afin de pouvoir s'allier au moment opportun avec telle autre puissance qui aurait plus de chances de succès ». Le prince le remerciait avec effusion : « J'apprends avec quelle chaleur Votre Excellence s'occupe des intérêts de la Roumanie

1. *Journal*, 14/26 juillet 1868.

et des miens. J'ai à cœur de ne pas tarder à vous exprimer pour cela ma gratitude la plus cordiale et je prie Votre Excellence d'être convaincue que je sais apprécier cela au plus haut degré. Mais aussi *la Prusse trouvera constamment en moi un représentant zélé de ses intérêts en Orient*. Je tiens le comte Kaysserling, qui s'est toujours mis à ma disposition avec le plus grand empressement, au courant de tous les événements, en sorte qu'il sera en état d'envoyer à Votre Excellence des rapports complets[1]. » Il était cependant obligé de mettre des ménagements dans son inféodation prussienne, car le petit peuple sur lequel il régnait professait une antipathie traditionnelle contre la Prusse et éprouvait au contraire un sentiment de gratitude envers la France à laquelle il devait son indépendance. Il fallait donc cacher le vasselage sous une éclatante enseigne roumaine.

Bratiano était l'homme qui convenait à cette tâche : il fut le ministre de prédilection. On a donné des explications diverses de sa faveur. Le charme de sa personne, son intelligence pénétrante, son dévouement y étaient pour beaucoup; ses origines révolutionnaires y étaient pour plus encore. Le prince, isolé dans un pays étranger, au milieu de boyards de fidélité suspecte, de prétendants attachés à leurs espérances, trouvait, dans Bratiano étroitement uni à Rosetti le chef de la démocratie, une sauvegarde

1. 27 janvier 1868.

contre le parti dont l'hostilité avait été fatale à ses prédécesseurs. Mais ce qui le rendait par-dessus tout précieux, c'est le vaste étalage qu'il faisait de son patriotisme, grâce auquel le prince pouvait rester Prussien sans être inquiété ni suspecté. Le programme de Bratiano flattait la passion nationale : il voulait s'affranchir de la suzeraineté de la Porte, aider les nations voisines, comme les Bulgares, à conquérir leur indépendance, constituer une grande Roumanie par la réunion des Roumains de Transylvanie et de Bessarabie. Il faisait de la principauté une espèce de camp retranché où l'on s'armait à outrance, au delà même des ressources du pays, et d'où sortaient des excitations aux Roumains de Hongrie et aux Bulgares.

Cette politique entreprenante et perturbatrice ne semblait pas offusquer les hommes d'État anglais, qui commençaient à professer moins dévotement le dogme de l'intégrité de l'Empire ottoman ; elle déplaisait à Napoléon III, qui considérait ces tentatives d'indépendance comme une véritable méprise politique : « Ne voyez-vous pas, faisait-il dire par Moustier, que vous n'avez aucun intérêt à détruire les garanties exceptionnelles assurées par votre union avec la seule puissance dont vous n'avez rien à redouter? » Le prince Charles parut un moment se rendre à ces observations et accepta la démission du favori[1]. Mais à la suite d'un voyage à

1. 29 juillet 1869. Voir Empire libéral, t. IX, p. 467.

Paris où Bratiano s'était flatté d'avoir dissipé les méfiances, il le rappela aux affaires. Le ministre remis en fonctions recommença ses anciens errements et reprit son allure agressive contre l'Autriche et la Porte. Il mécontenta encore l'Europe par la tolérance qu'il semblait accorder à une persécution cruelle contre les Juifs. La France se plaignit de ces violences, l'Autriche des excitations aux Transylvaniens, la Porte des encouragements à l'insurrection bulgare. Le Prince passait la parole à Bratiano pour se défendre, et celui-ci, qui savait pratiquer à merveille le cynisme révolutionnaire, niait même l'évidence. « Sans doute les populations n'aimaient pas les juifs et parfois les brutalisaient, mais le gouvernement les protégeait. Les armements de la Roumanie étaient purement défensifs. Ce qu'on racontait de prétendues bandes destinées à envahir la Bulgarie, pures calomnies. — Vous voyez, disait le Prince, que vous accusez mon ministre à tort. Je suis bien fâché qu'il vous déplaise, mais je ne le renverrai pas. — « L'Autriche et la France, écrivait-il au Kronprinz, me font des reproches amers de ce que je tienne à un ministre si révolutionnaire; mais cela m'est indifférent, je ne subirai jamais l'influence de l'étranger[1]. » Et Bratiano, superbe et confiant, continuait sa propagande.

Sur ces entrefaites le prince Napoléon, dans un voyage tout privé qu'il faisait à Constanti-

1. 18 juin 1868.

nople, s'arrêta à Bucharest. L'enthousiasme national pour la France s'était donné carrière; de toutes parts on lui jetait des fleurs; les hourrahs ne prenaient pas fin. « Mais, écrit le prince Charles, tout cela le laissait froid; il saluait à peine et ne disait pas un mot aux personnes qu'on lui présentait, ne remerciait pas les dames qui lui tendaient des bouquets; il semblait presque que toutes ces amabilités l'impressionnaient désagréablement[1]. » Il scandalisa fort dans la visite d'un monastère voisin en s'écriant: « Ces gredins-là ne font rien! » Il n'eut d'attentions que pour Bratiano qui vit dans ces amabilités un encouragement.

Cependant les plaintes des puissances continuaient. Beust, soufflé par Andrassy, dit : « Si M. Bratiano peut, sans compromettre sa popularité, s'humilier devant les puissances, c'est à la condition de relever la tête devant la Porte. Mais si la Porte l'oblige à baisser la tête par la menace d'une répression armée, il perdra toute sa popularité et devra disparaître. » Et il conseilla à Constantinople de menacer le Prince d'une intervention armée. La Porte accueillit avec empressement la suggestion. Elle était exaspérée contre Bratiano. « Il marche, disait Aali, à une déclaration d'indépendance; celle de la Roumanie amènerait celle de la Serbie, de la Bosnie et de la Bulgarie; ce serait la mort de l'Empire. Si Bratiano venait à proclamer l'indé-

1. *Charles de* Roumanie, 12/24 juin 1868.

pendance des Principautés, je serais d'avis d'occuper les Principautés et d'opposer à un « fait « accompli » un « fait accompli ». Mourir pour mourir, mieux vaut mourir honorablement les armes à la main. » La Porte se prépara donc à commencer l'invasion de la Roumanie dès qu'elle aurait reçu l'approbation des puissances. Mais la France et l'Angleterre se récrièrent et reprochèrent à Beust la témérité de son conseil : « Vous n'y pensez pas! Vous allez mettre l'Orient en feu et ouvrir vous-même la crise que vous voulez conjurer! » — « Quoique les instructions de Votre Majesté, écrivit Moustier dans un rapport à l'Empereur, me prescrivent de tenir compte, avant tout, des intérêts autrichiens, j'ai cru sage et l'Empereur a bien voulu m'approuver, de représenter, à Vienne comme à Constantinople, les dangers d'une politique de coups de tête. » (6 décembre.) Beust, qui n'attachait aucune importance à ses paroles, recula et engagea la Porte à ne pas remuer.

On ne pouvait cependant pas demeurer les bras croisés. Fuad, poussé par Moustier, réunit les ambassadeurs et leur proposa une enquête sur l'accusation portée contre le prince Charles de favoriser les incursions révolutionnaires en Bulgarie. Au premier mot de Fuad, Ignatiew ricana : « Ce serait, disait-il, la montagne qui accoucherait d'une souris. Le gouvernement roumain a, d'ailleurs, ordonné des mesures pour qu'on s'oppose au passage des bandes. — *C'est, répondit Fuad,* ce qu'en français on

appelle de la moutarde après dîner. — Tout cela, reprit Ignatiew, n'est que de la plaisanterie. » Bourée le releva : « C'est un fait grave auquel il faut aviser. » L'Autrichien Prokesch coupa court : « M. Bratiano a menti ! » Quant au chargé d'affaires prussien, il prit la défense du Prince et proposa un veto formel à la proposition turque, et l'enquête tomba dans l'eau comme l'occupation militaire.

Aali adressa alors directement une lettre au prince Charles[1] : « D'après de récentes informations, les comités révolutionnaires continueraient de jouir de toute leur liberté d'action et trameraient de nouvelles tentatives contre la sécurité de nos provinces limitrophes. Ce que nous demandons, mon Prince, c'est que le territoire des Principautés-Unies ne puisse pas servir de point de réunion à des fauteurs de troubles. La Sublime-Porte espère que le Gouvernement de V. A. S. prendra les mesures les plus efficaces pour mettre fin à cet état de choses, et qu'elle n'aura point à se repentir de la confiance qu'elle met en sa loyauté. » Bien que cette protestation fût courtoise et modérée, le Prince la prit cavalièrement. Se croyant sûr de l'appui de la Prusse, il ne répondit pas lui-même, et il chargea son représentant à Constantinople, Golesco, de s'expliquer avec le grand vizir. Cet agent contesta toutes les informations transmises à la Porte : il était inexact qu'il y eût eu des bandes orga-

1. 10 septembre 1868.

nisées ostensiblement sur le territoire roumain avec la complicité des agents du gouvernement. Il ajouta : « Pour ce qui concerne la garantie que la Roumanie ne devienne pas le foyer des fauteurs de troubles, il n'y avait pas nécessité de rappeler les engagements *de mon souverain* vis-à-vis de Sa Majesté le Sultan. A présent, que nous avons *pour souverain* un Prince qui appartient aux *deux plus illustres familles régnantes de l'Europe*, et qui s'appuie non plus sur le privilège d'une classe, mais sur l'amour du peuple entier, la Sublime-Porte peut être certaine que ce n'est pas le Gouvernement de Son Altesse qui se laisserait jamais ballotter par des influences étrangères. » (16 octobre 1868.)

La Porte, froissée de cette réponse, fit parvenir à Paris, par notre ambassadeur, son mécontentement : « Monsieur l'Ambassadeur... Tous les précédents, et la convenance exigeaient que le Prince répondît lui-même à une démarche faite directement auprès de lui, au nom du souverain, par le premier ministre de S. M. I. — Non content de ce manque d'égards, S. A. S., et son gouvernement ont cru pouvoir le rendre plus sensible encore en permettant audit M. Golesco de nous envoyer une réponse où l'inexactitude des faits et des raisonnements rivalise avec un ton dont nous laissons le jugement aux hommes d'État. Il nous eût été facile de détruire tous les raisonnements, aussi bien que toutes les comparaisons, à l'aide desquels M. Golesco cherche à *justifier* la conduite des

hommes qui gouvernent les Principautés-Unies. Mais la dignité de notre auguste souverain ne nous a pas permis de continuer cette correspondance. Qui ne sait que le mot *souverain* ne s'applique qu'aux princes indépendants et que les faits cités à l'appui de la tolérance, dont les comités révolutionnaires ont été et sont l'objet de la part du gouvernement moldo-valaque n'y sont nullement applicables? Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps. Je me réserve de vous entretenir bientôt sur l'opinion du gouvernement impérial, concernant les moyens d'y remédier. » (18 novembre 1868.) La France n'eut pas à délibérer sur la manière dont elle devrait accueillir cet appel, car, en même temps que la dépêche de Constantinople, elle en recevait une tout à fait imprévue de Bucharest lui annonçant le renvoi de Bratiano.

II

Tant qu'il ne s'était agi que de la Bulgarie et du Sultan, Bismarck avait continué à ne pas lire ses rapports de Constantinople. Mais la politique de Bratiano inquiétait la Hongrie encore plus que la Turquie. Une société, la Transylvania, qui comptait déjà plus de 1 200 membres, venait d'être fondée à Bucharest, dans le but de donner une direction « nationale et latine » au lieu de la direction « gothique et scythique » aux *Roumains* de Transylvanie. On racontait que le

prince Charles avait dans son salon de réception une grande carte aux couleurs blanches et noires des Hohenzollern, sur laquelle les *sept bourgs* de Transylvanie figuraient comme partie annexée, et qu'en Roumanie on faisait des collectes publiques, afin d'acheter des armes pour un armement contre la Hongrie. Les Magyars s'indignèrent : l'idée que les Roumains étendaient la main sur les domaines de la couronne de Saint-Étienne alluma les colères de leur presse : « Nous ne voulons, disait-elle, ni la rentrée de l'Autriche dans la Confédération, ni faire obstacle au passage du Mein. Pourtant, si la sûreté du royaume était menacée par les intrigues prussiennes, toutes ces bonnes dispositions se changeraient en dispositions contraires. Alors l'amitié avec la Prusse s'évanouirait en fumée et la Hongrie, unie avec l'Autriche, l'aiderait par tous les moyens à paralyser les efforts du perturbateur de la paix[1]. » (Octobre 1868.) Beust réclama en Roumanie. Mais on prenait de plus en plus partout l'habitude de ne point s'arrêter à ses bavardages. On le laissa dire et on continua. Alors Andrassy, qui était un homme sérieux, s'adressa à Bismarck et lui fit dire par Werther, l'ambassadeur prussien à Vienne : « La Hongrie désire entretenir de bons rapports d'amitié avec la Prusse, néanmoins la Hongrie armerait contre la Prusse même son dernier homme, si un prince prussien prenait fait et cause pour les radicaux

1. *Donné par Sybel.*

roumains qui susciteraient des troubles aux frontières de la Hongrie, et si le prince Charles faisait de la propagande pour s'annexer les *sept bourgs*. »

Bismarck savait que ce serait à Pesth et non à Vienne que serait décidée l'attitude de l'Autriche dans la prochaine guerre de la Prusse avec la France, et que, sans le consentement d'Andrassy, Beust ne bougerait pas. Et c'est pourquoi il exerçait son action en Hongrie, agissant tour à tour sur les Deakistes et sur les révolutionnaires. Il sentit la gravité de l'avertissement que lui donnaient à la fois la presse roumaine et Andrassy, et se retournant avec sa prestesse habituelle, il passa de la complicité avec le roi Charles aux avertissements comminatoires. Il charge ses journaux officieux de prévenir la Roumanie que la paix du monde ne sera pas troublée par ses ambitions; qu'elle s'arrange pour vivre en bonne harmonie avec la Hongrie. Puis il fait dire au prince par Kaysserling, qu'il est nécessaire de changer de politique (14 novembre). Le prince fait semblant de ne pas entendre et s'imagine, en montrant patte de velours au Sultan, que les puissances s'apaiseront et qu'il pourra garder son Bratiano. Il envoie au prince impérial quatre chevaux pur sang, en souvenir, dit-il, de la revue de Constantinople dans laquelle il a pu admirer ses grâces juvéniles. Il ajoute : « J'accorderai la plus grande sollicitude aux moindres choses qui peuvent témoigner de *mon désir* de resserrer les liens qui m'attachent

à V. M. I. Où pourrions-nous voir une meilleure sauvegarde que dans l'empire à la tête duquel la Providence a placé V. M. I. ? » — « Cela ne suffit pas, écrit Bismarck à Kaysserling, il ne s'agit pas du Sultan et des Bulgares, qui me sont indifférents, mais des Hongrois et d'Andrassy, auxquels je tiens beaucoup à ne pas déplaire et qui ne seront satisfaits que par le renvoi de Bratiano. Si le fait n'est pas accompli dans les 48 heures, vous demanderez vos passeports et quitterez Bucharest, et l'on verra après cela combien durera ce gouvernement. » L'ordre était trop formel pour être éludé : il n'y avait qu'à rompre avec le véritable suzerain ou à se soumettre. Le prince se soumit incontinent; Bratiano fut remplacé (16 novembre) par Démétrius Ghika chargé de former un nouveau cabinet. Un seul froncement de sourcil de Bismark obtenait ce qui avait été refusé pendant des mois à toutes les puissances.

Le départ de Bratiano apaisa la Porte ; le Sultan accepta les chevaux et Aali-Pacha écrivit : « J'ai été heureux de retrouver dans cette lettre les mêmes sentiments dont V. A. S. s'est toujours montrée animée à l'égard du gouvernement impérial. Lorsque V. A. parle, toutes nos inquiétudes disparaissent et la confiance renaît pleine et entière. C'est ainsi que se trouvent dissipés les quelques nuages qui apparaissaient à l'horizon dans nos relations. Je prie V. A. d'être profondément convaincue des sentiments invariables de S. M. I. »

La soumission du prince Charles à Bismarck fut rendue encore plus significative par le renvoi des militaires français (6 février 69). Par là, malgré les bonnes paroles qui continuèrent à être prodiguées à Napoléon III, se trouvait définitivement brisée l'amitié française et consommée l'identification prussienne. Le peuple roumain, dont les sentiments étaient très différents de ceux de son souverain, témoigna son regret du départ de ces braves officiers et sa gratitude de leurs loyaux services. La Chambre leur vota une Adresse sur la proposition de ce même Bratiano qui, comme ministre de la Guerre, avait fait décréter l'organisation de l'armée roumaine sur le type prussien.

Sybel présente cette intervention de Bismarck comme une preuve des dispositions conciliantes de ce pacifique. L'histoire y verra ce qui y est réellement: une preuve de la persévérance intelligente avec laquelle notre ennemi préparait la guerre contre nous, en s'assurant la bonne volonté de la Hongrie, gardienne de l'Autriche.

CHAPITRE VI

FIN DE L'INSURRECTION CRÉTOISE

I

La conduite de Gortchacow à l'égard des Principautés avait été ambiguë. Adversaire de leur constitution en un seul État sous un prince étranger, il se réjouissait des difficultés du nouveau royaume et les aggravait de son mieux : il encourageait une agitation séparatiste en Moldavie ; ses agents excitaient presque ostensiblement la révolte bulgare. Dès lors, l'incursion des bandes ne l'indignait pas et, quoiqu'il s'en défendît, il était généralement considéré comme favorable à Bratiano. Il n'ignorait pas que la Russie elle-même aurait à payer son tribut territorial à la grande Roumanie, si elle parvenait à se constituer. Le frère de Bratiano, Démètre, dans une rencontre à Vienne avec Ignatiew[1], lui avait dit : « La Bessarabie aussi est une terre qui appartient au chef des Roumains. — Vous réclamez donc toute terre où il y a des Roumains ? répondit Ignatiew. Mais nous avons un autre principe.

1. 7 oct. 1868.

celui qui a été appliqué aux Tcherkess du Caucase ; nous expulsons les minorités qui nous embarrassent. » Cependant l'avènement de la grande Roumanie n'était pas à ce point imminent que Gortchacow s'en inquiétât. Et il continua à ne pas gêner par des remontrances trop vives les menées de Bratiano tant que Bismarck les toléra et sembla les protéger. Aussitôt que Bismarck eut changé de ton, il fit de même. Un mobile personnel fut également le motif de ce revirement : Bismarck avait voulu se concilier les Hongrois; lui voulait obtenir de Bismarck, en retour, un secours diplomatique pour le tirer d'une affaire dont il ne savait comment se dépêtrer, celle de la Grèce. L'insurrection, qu'il avait sinon fomentée, du moins soutenue, expirait et la Grèce elle-même, dernier foyer non encore éteint, allait être menacée par la Turquie.

A la suite du firman du 29 janvier 1867, une détente s'était produite en Crète, d'autant plus que les Turcs se montraient cléments et que la population chrétienne était excédée des maux dont ses libérateurs l'avaient accablée. Mais ni témoignage de confiance, ni faveur, ni réformes ne pouvaient éteindre, parmi les volontaires grecs restés dans l'île, la haine dont ils étaient les propagateurs. Abandonnés par les populations qui, non seulement ne répondaient pas à leurs appels, mais dénonçaient leurs retraites aux autorités turques, ils s'étaient réfugiés sur les hauteurs inaccessibles, et jetaient un dernier défi à la Turquie en annonçant l'envoi de seize députés cré-

tois au Parlement hellénique. — « Si vous les acceptez, dit la Turquie aux Grecs, c'est la guerre immédiate. » (17 mai 1868.) Les députés ne furent pas envoyés.

Il ne restait, pour terminer la pacification, qu'à rapatrier les réfugiés crétois. Les Grecs avaient persuadé à un grand nombre de familles crétoises, au début de l'insurrection, qu'elles allaient être massacrées si elles ne se mettaient à l'abri par une fuite rapide. Les Turcs se sont toujours défendus de cet infâme projet; néanmoins plus de 60 000 Crétois affolés avaient été transportés en Grèce par des bâtiments anglais, français, russes, autrichiens et italiens. Revenus de leur terreur inconsidérée, mourant de faim, en proie aux plus terribles privations, ils demandaient à revenir chez eux, et les puissances ne mettaient pas à les ramener l'empressement qu'elles avaient mis à les emporter. Les Anglais s'abstenaient; les Français n'accordaient que des navires de commerce; les Grecs opposaient mille obstacles. En vain notre ministre à Athènes, Gobineau, croyant servir les vues de son chef, engagea en termes menaçants le gouvernement hellénique à renvoyer ces émigrés. Pierre Delyanni s'y refusa : « Vous me demandez de faire office de bourreau. Dussions-nous encourir la colère du gouvernement impérial, cela nous est impossible. J'aime la France où j'ai fait mes études; je la verrai avec peine remplir ce rôle odieux. » La menace de Gobineau, qui n'avait exprimé que ses vues personnelles, n'eut pas de suite; les

comités grecs continuèrent à empêcher le départ des réfugiés; leurs émissaires soudoyés allèrent de maison en maison défendre sous peine de mort de manifester même un désir de retour; les portefaix et les bateliers eurent ordre de ne pas aider à leur embarquement. Néanmoins, sur les instances du gouvernement français, Boulgari comprit la nécessité d'une politique plus strictement d'accord avec le droit des gens et promit enfin d'assurer la liberté des rapatriements. Mais en même temps il laisse Petropawloski réunir un millier d'hommes, soldats libérés de l'armée hellénique, déserteurs, détenus échappés, et ne s'oppose pas à ce qu'il les emmène sur des bateaux corsaires, l'*Œnosis*, le *Panhellenion*, la *Crète*, au secours de l'insurrection expirante. Alors la Porte, poussée à bout, n'attachant plus aucune espèce d'importance aux déclarations, si souvent faites et démenties, des ministres grecs, décide d'envoyer un ultimatum à Athènes. Voilà les cabinets en alarme : Stanley, Moustier et même Gortchacow ne peuvent contester les torts de la Grèce. Mais il était de règle dans la diplomatie européenne que les Turcs devaient toujours recevoir les coups et ne jamais les rendre. Les ambassadeurs, sur l'ordre de leurs gouvernements respectifs, se réunissent. Ignatiew propose de donner à la démarche commune le caractère d'une protection pour les Grecs, de l'indépendance desquels les Puissances sont garantes. Bourée se récrie : « C'est trop fort ! *Frapper sur* la Turquie parce que les Grecs l'at-

taquent, je n'y consentirai jamais. » Tous protestent avec Bourée, et il est convenu, d'un commun accord, que dans la démarche qu'on fera auprès de la Porte, il ne sera question que des intérêts compromis de la paix européenne. Bourée se présente le premier chez Aali[1]. Celui-ci, après l'avoir écouté dans un mutisme dont il ne semblait pas vouloir sortir, finit par répondre : « La Porte n'a pris ses résolutions qu'après trois ans de patience ; on nous conseille toujours des sacrifices qu'il serait plus juste d'imposer à nos agresseurs ; à bout de longanimité la Porte n'a pas voulu s'entourer de conseils que son honneur ne lui permet pas de suivre. Nos résolutions sont arrêtées en conseil et approuvées par le Sultan. Nous enverrons un ultimatum contenant l'exposé de nos griefs et les réparations que nous exigeons. » Eliot et Ignatiew, introduits successivement après Bourée, tinrent le langage convenu. Cette démarche des ambassadeurs fut suivie d'un conseil de ministres (6 déc.), sous la présidence du Sultan, où il fut décidé qu'au lieu d'envoyer purement et simplement au ministre de Grèce ses passeports et de rappeler le ministre de Turquie, ce dernier serait invité à remettre au gouvernement grec une note récapitulant les griefs turcs et accordant un délai de cinq jours pour donner satisfaction au gouvernement ottoman.

La Grèce n'accorda pas cette satisfaction,

1. 5 *décembre 1868.*

malgré les instances des trois puissances auxquelles s'unirent la Prusse et l'Italie, et la Turquie procéda à des voies d'exécution. Son amiral Hobbart donna la chasse à l'*Œnosis* jusque dans le port de Syra; il exigea que le navire lui fût livré comme pirate, et s'établit à l'entrée du port jusqu'à complète satisfaction.

Un ultimatum en cinq points fut remis à la Grèce. Il demandait : 1° de disperser immédiatement les bandes de volontaires organisées dans différentes parties de la Grèce ; 2° de désarmer les corsaires *Œnosis, Crète* et *Panhellenion* ou de leur fermer l'accès des ports helléniques; 3° d'accorder aux émigrés crétois la liberté de rentrer dans leur pays, et une protection efficace; 4° de punir conformément aux lois ceux qui se sont rendus coupables d'agression contre les militaires et sujets ottomans, et d'accorder aux victimes une juste indemnité; 5° de suivre une ligne de conduite conforme aux traités existants et au droit des gens. La Grèce rejeta l'ultimatum (15 décembre); les relations diplomatiques furent rompues (16 décembre). Ignatiew fait alors adresser par Delyanni, à Eliot, à Bourée et à lui-même, une lettre qui demande la protection des puissances garantes, et il commence par y adhérer en se réservant de se récuser si Eliot et Bourée ne l'imitent pas. Eliot refusa en quelques mots brefs, Bourée avec des considérations explicites : « Les déclarations de la Porte ne laissant nul doute sur son opposition à la mesure *proposée, je* regrette de n'y pouvoir accéder. Il

me semble difficile d'attribuer aux représentants des puissances garantes le droit d'assumer la protection des sujets et des intérêts helléniques, quand la Porte ne demande au cabinet d'Athènes que le respect de son propre territoire. »

Il n'y avait plus à discuter et à parlementer. La tentative de Petropawloski finissait misérablement : les volontaires débusqués, pourchassés, pressés par la faim et le froid, demandaient à capituler et notre consul Champoiseau obtenait que la Turquie, les recevant en grâce, les transportât avec armes et bagages à Syra et promulguât une amnistie générale (23 déc. 1868). La Grèce en proie au plus grand désordre administratif, sans finances, était hors d'état de résister à l'armée turque si elle n'obtenait une aide étrangère. Elle n'en pouvait espérer aucune de Napoléon III, dont elle n'avait pas écouté les conseils, et qui n'était nullement engagé, par cela qu'il proclamait le principe des nationalités, à lui prêter secours, car, selon la juste observation de La Valette : « Si on est toujours obligé de ne pas intervenir *contre* un mouvement national, on n'est pas toujours tenu d'intervenir *pour;* on n'a à consulter que ses convenances et ses intérêts[1]. » La Russie seule était moralement obligée d'aider ce peuple que, depuis deux ans, elle encourageait à la lutte : quand on a ainsi sonné le combat il n'est pas honorable de se dérober au moment décisif. C'est cependant ce qu'elle fit, et

1. Ranghabé à Delyanni, 7 janvier 67; *Empire libéral*, t. Ier, p. 9.

la pauvre Grèce brisée par son effort inutile, n'eut plus qu'à capituler.

A ce moment de détresse, une double révolution ministérielle substituait à Londres le cabinet libéral Gladstone-Clarendon au cabinet tory, et La Valette, réputé partisan des nationalités, prenait à Paris la succession de Moustier, qui ne leur était point favorable.

CHAPITRE VII

MINISTÈRE GLADSTONE-CLARENDON
MINISTÈRE FORCADE-LA VALETTE
ROUHER MAITRE ABSOLU DU GOUVERNEMENT

I

En 1832 les whigs avaient fait voter une réforme électorale contre les tories. Ceux-ci leur rendirent la pareille en 1867, en en faisant voter une contre les whigs au profit des classes populaires et des radicaux. Ce fut Disraëli qui amena ses amis à ce coup hardi : « Demeurer immobile en présence d'adversaires qui se précipitent sur vous est, leur dit-il, une mauvaise tactique ; mieux vaut les débusquer en se lançant sur eux ; enlevons-leur le monopole du libéralisme et des réformes. » Avec ce talent merveilleux où le sarcasme se mêlait à la puissance et la logique à l'imagination, il fit donc voter un bill de réforme qui créait en plus dans les comtés 200 000 électeurs et dans les bourgs au moins un million, donnant ainsi au système électoral une assiette démocratique qu'il n'avait point encore eue. Mais presque toujours la réforme dévore le réformateur et ceux qu'il affranchit lui

témoignent leur gratitude en l'immolant. Il en advint ainsi de Disraëli.

Son adversaire politique et personnel, Gladstone, a été, avec Bismarck, l'homme d'État qui a le plus souvent passé d'une opinion à une autre radicalement opposée, sans le nier, et encore moins s'en défendre, s'en vantant au contraire comme d'un acte de vertu patriotique et de sagesse d'État. Il avait autrefois employé cette éloquence puissante, enflammée, persuasive, à démontrer que l'Église protestante d'Irlande, véritable institution d'État richement dotée, devait être respectueusement défendue et maintenue. En 1867, avec la même éloquence, la même conviction, le même succès, il démontre que cette Église doit être détruite et dépouillée. Disraëli combattit sa motion, toutefois sans mettre dans sa résistance la vigueur que Gladstone mettait dans son attaque. A une affirmation absolue, il ne répondit point par une négation absolue, mais par une demi-concession, et accorda qu'il y avait quelque chose à faire après enquête. — Alors pourquoi ne pas faire tout et immédiatement? dit Gladstone encouragé. La Chambre adopta cet avis et, aux premières lueurs de la journée du 1er mai 1868, elle vota, à 330 voix contre 265, la résolution réclamant l'abolition (*disestablishment*).

C'était le cas d'user de la prérogative constitutionnelle d'une dissolution, car le projet d'une destruction de l'Église d'Irlande n'avait pas été soulevé aux dernières élections, le corps élec-

toral n'avait pu donner son avis, et il y avait lieu de le lui demander. La difficulté était que les arrangements nécessaires pour la mise en œuvre de la réforme électorale, surtout en Écosse et en Irlande, n'étaient point achevés. Disraëli donna donc sa démission, mais la Reine ne l'accepta point et lui accorda le droit de dissoudre en remettant en novembre les nouvelles élections et en signifiant que le ministère, jusque-là, s'abstiendrait de traiter tout sujet donnant lieu à une lutte de partis. De ce moment, quoique Disraëli continuât à siéger sur les bancs à droite du speaker et Gladstone sur ceux de gauche, ce fut en réalité Gladstone qui dirigea les travaux de la Chambre.

Les élections eurent lieu en novembre, Gladstone y déploya une prodigieuse activité : il enflamma littéralement l'Angleterre, en développant cette thèse que la Séparation est l'acquittement d'une dette de justice, la réparation d'une iniquité nationale, une condition indispensable au succès de tout effort qui assurerait la paix et la sécurité du pays et arracherait le clergé dévoué à la fausse situation dans laquelle il se trouve. Quand on lui reprochait son changement, il répondait tranquillement qu'il avait modifié ses opinions parce que les circonstances s'étaient modifiées et qu' « un homme d'État doit suivre le mouvement des idées, s'il n'a pas le pouvoir d'Apollon qui détournait les fleuves de la Troade ». Disraëli réfuta les attaques de son adversaire dans une *lettre à ses électeurs* : « Le gouverne-

ment de Sa Majesté a opposé et opposera à cette politique la séparation de l'Église et de l'État) une résistance absolue. Le maintien du lien qui rattache la religion à l'exercice de l'autorité politique est une des principales garanties de la civilisation. » Le maintien de la liberté religieuse ne peut être assuré que par la suprématie du souverain, non seulement en matière temporelle, mais en matière ecclésiastique. Cette suprématie seule nous permettra de résister à l'Église romaine, dont la chute de notre Église assurerait le triomphe définitif. » Puis il attendit, dans une quiétude parfaite, l'issue de la lutte : il comptait que les nouveaux électeurs le remercieraient de leur avoir donné la vie politique, et que les anglicans menacés par l'atteinte portée à l'Église d'Irlande le défendraient. Tous ses espoirs furent déçus : les nouveaux électeurs, à peu près unanimes, votèrent contre lui; les anglicans restèrent tièdes, tandis que les non-conformistes protestants se montrèrent aussi ardents que les catholiques, les libéraux et les radicaux à soutenir ses adversaires. A la vérité, Gladstone avait échoué dans le Lancashire mais, recueilli par le bourg radical de Greenwich, il obtenait une majorité de 112 voix. D'après les précédents, Disraëli eût dû attendre la réunion du Parlement : il la devança par sa démission. C'était une innovation constitutionnelle, « car, pour la première fois, il était reconnu ouvertement que la Chambre des communes elle-même était d'importance moindre *que les électeurs* qui la formaient, et qu'un mi-

nistre pouvait déférer à l'opinion publique sans attendre qu'elle se fût manifestée par un vote formel de cette Chambre[1]. » Disraëli conseilla à la Reine de ne pas perdre son temps à des combinaisons moyennes et d'appeler tout de suite le véritable maître de la situation. Il refusa pour lui-même la pairie, l'ordre de la Jarretière, et n'accepta que le titre de pairesse pour sa femme dévouée.

En l'après-midi du 1er décembre, Gladstone, en manches de chemise, la hache à la main, coupait un arbre dans son parc de Hawarden, tandis qu'un de ses amis, debout à ses côtés, tenait sous le bras son pardessus. Arrive un télégramme de Windsor, annonçant le soir même que le général Grey apporterait un message de la Reine. Gladstone prend le télégramme, l'ouvre, le lit, le tend à son ami en disant seulement : « Très significatif! » et se remet à cogner son arbre, puis, tout à coup, s'arrête, s'appuie sur le manche de sa hache, et, les yeux levés au ciel, la figure animée d'une volonté intense, il s'écrie d'une voix ardente : « Ma mission est de pacifier l'Irlande. » Et il se remet à couper son arbre.

Il y eut quelques nouveautés dans la composition du ministère (10 déc.). A côté des hommes qui avaient appartenu à l'aristocratie gouvernante, tels que Clarendon, Granville, Grey, Kimberley, Argyll, Hartington, siégeaient des

1. Spencer Walpole, *The History of twenty five years.*

fils de leurs œuvres, appartenant à un monde jusque-là peu mêlé au gouvernement : le manufacturier Bright, admirable orateur, quoiqu'il n'eût été ni avocat ni professeur ; Lowe, journaliste politicien en Australie ; Goschen, associé d'une grande maison financière ; Forster, membre d'une manufacture du Yorkshire ; Childers, agent général de la Compagnie Générale. Les classes moyennes entraient aux affaires poussées par les nouveaux électeurs. L'essentiel pour nous était le choix du ministre du Foreign Office. Certainement sous un chef dominateur comme Gladstone, le ministre des Affaires étrangères ne pouvait agir dans les grandes circonstances que conformément aux idées du *Premier*. Cependant son caractère et ses idées propres n'étaient pas de moindre importance, car avec lui auraient lieu les contacts journaliers d'où naissent les bons ou les mauvais rapports. A cet égard nous n'avions qu'à nous féliciter. Grand seigneur de la vieille école, de haute taille, d'une beauté et d'une grâce séduisantes, qui étaient l'apanage de toute sa famille, d'une conversation ouverte, entraînante, enjouée, d'une intelligence vive, plus étendue qu'originale, Clarendon était bien vu de tous et avait en Europe beaucoup de crédit et de considération. Il avait commencé sa carrière en Irlande dans l'administration des Douanes, puis il avait été plénipotentiaire à Madrid où il avait connu la famille de l'Impératrice Eugénie, ce qui lui donnait un accès particulier auprès de la cour impériale. Nous n'avions

eu qu'à nous louer de Stanley : loyalement amical en toute circonstance il nous avait aidés à sortir du mauvais pas de l'affaire du Luxembourg et n'avait gêné par aucune visée à la prépotence la liberté de notre politique en Orient. Nous pouvions attendre mieux encore de la part de Clarendon, ami personnel de l'Empereur.

A cette époque il était d'axiome parmi les hommes d'État anglais de tous les partis que la constitution d'une grande Allemagne entre les mains de la Prusse était un avantage pour l'Angleterre. Et si Sadowa avait été envisagé par nous comme une de nos défaites, ils l'avaient accueilli, eux, comme une de leurs victoires. Ils se croyaient, par la nécessité où nous nous trouvions désormais de veiller à notre frontière du Rhin, garantis contre les velléités d'invasion que leur imagination leur prêtait périodiquement, même quand nous étions gouvernés par le peu envahisseur Louis-Philippe. Gladstone et Clarendon ne ménageraient donc pas leurs bonnes grâces à la Prusse; cependant ils ne nous les refuseraient pas non plus, et si, dans une lutte avec l'Allemagne, nous n'avions pas à espérer de les voir à nos côtés, nous étions assurés de ne pas les rencontrer devant nous. D'autant plus que, par réaction contre les procédés de Palmerston, Gladstone était aussi peu disposé à se mêler des affaires des autres que celui-là était enclin à y intervenir à tout propos.

II

Pinard conservait toujours l'appui de l'Empereur, mais c'était peu pour l'emporter sur Rouher, soutenu par l'Impératrice et par la majorité du Corps législatif, qui voyait en lui l'instrument de sa réélection. Un dissentiment de première importance rendit incompatible dans un même cabinet l'existence du ministre de l'Intérieur et du ministre d'État. Pinard avait ingénument accepté le système de l'Union dynastique que l'Empereur avait fait défendre par Duvernois dans l'*Époque* et recommandé à son ministre[1]. Il ne s'était pas rendu compte qu'à aucun prix Rouher ne se rallierait à cette thèse, car pour le ministre d'État les véritables adversaires à évincer n'étaient pas les députés bruyants de la gauche, dont le nombre ne s'accroîtrait pas au point de devenir menaçant : c'étaient les députés du tiers parti auxquels une portion de la Plaine était disposée à s'adjoindre. Si ce tiers parti n'avait eu à sa tête que Buffet, quelque considérable que fût sa personnalité, Rouher ne s'en serait pas inquiété ; mais Émile Ollivier lui prêtait son concours et celui-là était beaucoup plus dangereux, par suite de la sympathie que continuait à témoigner pour lui l'Empereur, et de sa prise sur une partie considérable de

1. *Voir Empire libéral*, t. X.

l'opinion. Or si l'on acceptait le principe de l'Union dynastique, le tiers parti et Émile Ollivier se proclamant dynastiques autant que libéraux, il n'était pas possible de les combattre; l'on eût introduit soi-même l'ennemi dans la place et Rouher n'y pouvait consentir. Pinard, dans deux conseils à Fontainebleau et à Paris, essaya de faire prévaloir son opinion. Rouher fit ajourner la solution et, profitant de ce délai, pressa l'Empereur de ne pas ouvrir une bréche dans le système sauveur des candidatures officielles. L'Empereur, de plus en plus faible, sacrifia son ministre de l'Intérieur à Rouher comme il m'avait déjà sacrifié. Il lui écrivit une bonne lettre[1] et lui offrit le Sénat. Pinard préféra la promesse d'un siège de député à Cambrai : au Sénat il eût été enseveli, tandis qu'à la Chambre, dont l'importance s'accroissait sans cesse, il se promettait de prendre une belle position à la tête des semi-libéraux.

Rouher lui fit donner comme successeur

1. « Mon cher Monsieur Pinard, — Des considérations qui ne devront en aucune manière vous faire supposer que vous avez perdu ma confiance, m'engagent à vous remplacer au ministère de l'Intérieur. Je reconnais tout le zèle et tout le dévouement que vous avez apportés dans ces fonctions, et ce n'est pas sans regret que je me suis décidé à un nouveau changement. Je vais vous appeler au Sénat, pour avoir le droit de faire appel plus tard à votre patriotisme si je trouve une occasion d'employer votre talent et votre intelligence des affaires. Croyez, mon cher Monsieur Pinard, à ma sincère amitié. — NAPOLÉON. J'ai choisi M. de Forcade La Roquette pour vous remplacer.

« 16 *décembre 1868.* »

Forcade de la Roquette qui s'était distingué dans l'office de ministre de l'Agriculture et du Commerce, partisan convaincu des candidatures officielles. Il eût bien voulu garder Saint-Paul. Mais il fallait accorder quelque satisfaction à l'Empereur : le directeur politique tomba avec son ministre et fut envoyé à la préfecture du Nord. Gressier, député, sur lequel Rouher comptait également, succéda à Forcade. On profita de ce remaniement pour remplacer Moustier, rendu incapable par la maladie de remplir ses fonctions. Ce dernier changement était décidé depuis longtemps dans l'esprit de l'Empereur, et n'était retardé que par la difficulté de lui trouver un successeur. Rouher offrait La Valette ; quoique l'Empereur eût du goût pour cet homme aimable, il hésitait : en 1849, quand Odilon Barrot était président du Conseil, c'était le ministre de la justice, Abbatucci, Corse très fin et peu orateur, qui inspirait les idées de son disert ami, et l'Empereur disait en riant : « Chaque fois que je vois Rouher et La Valette, il me semble voir Odilon Barrot et Abbatucci. » Cependant il se décida à mettre La Valette aux Affaires étrangères. Rouher se voyait donc maintenant le maître vraiment absolu du gouvernement, car Forcade, Gressier, La Valette, étaient plus ou moins ses hommes, et il n'y avait pas à se préoccuper de Niel, absorbé par son immense labeur militaire, encore moins de Magne qui ne fut jamais ni pour ni contre personne, mais uniquement *pour* lui-même.

Rouher augmenta ses moyens d'action en mettant la main sur le *Moniteur universel*, journal officiel. Le *Moniteur*, fondé en 1788 par la maison Panckoucke, avait vu naître et mourir tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 89, ouvrant impartialement ses colonnes aux débats de la Convention et à ceux de la Chambre Introuvable, témoin et narrateur impassible des révolutions, collection précieuse, où tous les événements quotidiens étaient enregistrés comme dans le livre du destin. Il était resté une propriété privée. Son prix était élevé et sa publicité restreinte. En 1852, le gouvernement impérial, voulant lui donner une diffusion plus considérable, fit avec lui de nouveaux arrangements, et le prix d'abonnement fut abaissé de 112 à 40 francs. Plus tard, en 1860, lorsque la publicité fut rendue aux débats du Corps législatif et du Sénat, l'administration du *Moniteur* s'engagea à les publier intégralement, moyennant une indemnité de 120 000 à 280 000 francs par an, et en retour de l'obligation de distribuer un certain nombre d'exemplaires; le journal fut exempté des droits de timbre et de poste; enfin il fut complété par un *Petit Moniteur* du soir, le premier de ces petits journaux à un sou qui, depuis; se sont si considérablement développés.

Il continua d'être dirigé par ses propriétaires, qui restaient libres de composer comme ils l'entendaient la rédaction littéraire, sauf le *veto* du ministre dans les attributions duquel il était placé. Cette demi-*indépendance* allégeait la res-

ponsabilité du pouvoir, qui n'était plus engagé que par la *partie officielle*, et permettait de mettre au compte de la direction les bévues auxquelles, en raison de la rapidité du travail, tout journal, même officiel, est nécessairement exposé. Elle fournissait aussi au gouvernement des excuses commodes, des échappatoires précieuses[1]. Son directeur était Paul Dalloz, le fils du célèbre jurisconsulte, homme du plus charmant esprit, d'un jugement fin et sûr, d'un caractère délicatement loyal, d'une discrétion et d'une probité à toute épreuve, qui, par son éducation, ses contacts, ses propres idées, penchait vers les opinions libérales : il le marquait très discrètement, et sans que le gouvernement en pût prendre aucun ombrage, dans la partie littéraire et artistique chaque jour plus développée. Rouher, agacé de cette petite indépendance, voulait à la tête de la feuille officielle un fonctionnaire complètement à lui. Il trouvait à cette combinaison un bénéfice précieux : les ministres étant égaux, chacun d'eux envoyait directement au *Moniteur* des communications qui souvent gênaient ses

1. Pour n'en citer qu'un exemple, à l'époque de l'attentat d'Orsini, une Adresse des colonels de l'armée, conçue en termes presque menaçants pour l'Angleterre, accusée de donner refuge aux assassins, fut insérée au *Moniteur*. Le gouvernement britannique s'en émut et demanda des explications. C'était bien le gouvernement français qui avait fait publier cette violente adresse ; mais elle ne figurait pas dans la partie officielle ; l'insertion fut rejetée sur le compte de l'administration du *Moniteur*, qui endossa la responsabilité *du document*.

collègues et initiaient le public à la coexistence, dans le Conseil, d'opinions diverses aux prises entre elles; ainsi Duruy avait fait insérer un rapport sur l'Instruction publique qui déplut aux autres ministres et fut désavoué. C'était donc un privilège considérable que de disposer seul de la publicité officielle. Rouher se l'attribua sans partage. Le traité avec la maison Panckoucke arrivait à son terme; il ne le renouvela pas de gré à gré, et, sous prétexte d'économie, il fit mettre en adjudication l'entreprise de la publicité officielle. Cette adjudication évinça la maison Panckoucke au profit d'une société dirigée par Wittersheim, imprimeur honorable, actif, intelligent. Le cahier des charges plaça le journal tout entier sous l'autorité exclusive du ministre d'Etat : seul il dirigerait même la partie historique et littéraire, et choisirait les écrivains chargés de sa rédaction. Les propriétaires ne conservaient d'autorité que sur les faits divers, les annonces, le bulletin financier. Encore était-il stipulé que le ministre avait le droit d'interdire ou de supprimer toute annonce qui lui paraîtrait présenter un inconvénient. Rouher eût voulu conserver le titre de *Moniteur, journal officiel;* Dalloz s'y opposa, revendiquant le titre comme sa propriété personnelle et celui adopté fut tout uniment *Journal officiel.* C'est ainsi qu'il parut à partir du 1er janvier 1869[1].

1. Dalloz continua pour son propre compte la publication du *Moniteur*, qui pendant de longues années fit bonne figure dans la Presse et *qui aujourd'hui* est mort.

Rouher avait, de la sorte, acquis une suprématie de plus sur ses collègues. Viennent maintenant les élections, lui ramenant la tourbe docile de ses candidats officiels accrue par des sièges conquis sur le tiers parti amoindri sinon annihilé, qu'Émile Ollivier battu à Paris et dans le Var soit rejeté dans la vie privée, et il restera le Mazarin tout-puissant préparé pour la future régence. En attendant, il pourra pratiquer à l'aise sa politique libérale sans conviction, autoritaire sans prestige, et plus tournée à la destruction des amis qui voulaient consolider l'Empire en l'améliorant qu'à l'anéantissement des ennemis qui travaillaient à le renverser par une opposition irréconciliable.

CHAPITRE VIII

LA CONFÉRENCE SUR LA GRÈCE

I

Une des premières pièces que le nouveau ministre La Valette trouva sur son bureau fut une communication de Bismarck à son chargé d'affaires : « Il nous semble que la Porte, en expulsant les Grecs, dépasse le but et qu'elle compromet la tranquillité dans toutes les localités habitées par les Grecs. Nous nous associerons avec plaisir à toute représentation énergique de la part des puissances protectrices contre un procédé de nature à irriter l'opinion publique de tous les pays européens, ainsi qu'à toute invocation au protocole de Paris de 1856, dans lequel les signataires se sont promis d'essayer, si la guerre est imminente, d'amener une entente commune. Par le transport des négociations au sein d'une conférence, à Londres ou à Paris, on pourrait espérer que cette affaire soit traitée d'une manière plus calme qu'à Constantinople. Demandez si le Gouvernement impérial est disposé à la convocation d'une conférence *ad hoc* des représentants des *différents pays.* » (18 décembre.) Cette

communication fut aussitôt appuyée par l'ambassadeur de Russie. C'était, en effet, pour rendre un service à Gortchacow, dont la situation compromise aurait enlevé toute autorité à cette démarche, que Bismarck en avait pris l'initiative. Après s'être assuré le bon vouloir de la Hongrie dans l'affaire de la Roumanie, il gagnait une fois de plus les bonnes grâces de la Russie.

La Valette se hâta de répondre qu'il n'avait aucune objection à la réunion d'une conférence. Une conférence? c'était le rêve perpétuel de l'Empereur, c'était sa panacée universelle, car il avait autant de goût pour le parlementarisme européen, qu'il en avait peu pour le parlementarisme français. Une conférence! A cette proposition La Valette bondit d'aise, et sans respirer il interroge aussitôt les puissances (21 décembre); il leur fait savoir pour les décider que la Russie a déjà accepté. L'Autriche et l'Italie répondent sans désemparer : « Nous irons aussi. » Clarendon est un peu moins prompt : « A quoi bon, une conférence? Les torts de la Grèce sont si évidents qu'une délibération européenne est superflue. Il suffit que les trois puissances garantes intiment à la Grèce l'ordre de se ranger aux règles internationales; elle sera bien obligée d'obéir et la question sera réglée en quelques jours, tandis qu'on ne peut prévoir ce qui sortirait d'une conférence européenne. — Sans doute, ripostait La Valette, mais il faudrait que les trois puissances garantes fussent d'accord, et la Russie nous a maintes fois déclaré

qu'elle ne consentirait jamais à exercer une pression sur la Grèce. En outre, limiter la délibération aux trois cours garantes serait en exclure la Prusse et l'Italie. Était-ce possible? Que le fait soit agréable ou désagréable, on ne peut nier que la Prusse ait aujourd'hui en Europe une position fort différente de celle qu'elle y occupait, il y a quarante ans, et son droit à participer au règlement de n'importe quelle question européenne ne peut être contesté. L'Italie a pris aussi une telle place qu'il n'est plus possible de la tenir en dehors de nos règlements. » Cette dernière considération parut décisive à Clarendon, à qui il ne déplaisait pas de grandir l'autorité de deux nations que l'Angleterre considérait comme ses clientes, et il accepta à son tour, en principe, la réunion d'une conférence, si l'on s'entendait sur les conditions préalables auxquelles elle serait subordonnée. Pour se donner le temps d'arriver à cette entente, La Valette demanda à Aali de laisser huit jours encore à l'état comminatoire les mesures rigoureuses annoncées par l'ultimatum (22 déc. 1868). Aali, en le remerciant de sa confiance, lui accorda plus qu'il ne demandait. Il ajouta un autre délai de deux semaines aux quinze jours donnés primitivement : ainsi on aurait le loisir de causer.

Clarendon, malgré les sympathies helléniques de son chef, se montrait le plus sévère envers les Grecs. Il stipula que le mandat de la conférence serait strictement limité, que nulle pro-

position de céder la Crète à la Grèce ne serait permise, ni l'intégrité du territoire ottoman mise en cause, que toute question impliquant une ingérence dans les rapports du Sultan avec des sujets serait exclue, que l'unique but des délibérations serait de rechercher les moyens d'apaiser le différend entre la Turquie et la Grèce, et dans quelle mesure il convenait de faire droit aux réclamations de l'ultimatum turc (24 décembre). Le cabinet anglais stipula en outre expressément que si les deux parties ou l'une d'elles se refusait à se soumettre aux décisions de l'Europe, on ne les y contraindrait par aucune action coercitive, manifestation navale ou autre. Tous ces points accordés il fut décidé que la conférence se réunirait à Paris sur l'invitation de la France.

Les questions préliminaires n'étaient cependant pas épuisées. Restait à savoir la place qu'on ferait aux deux parties aux prises. Personne ne contesta à la Turquie le droit de siéger. La Russie demanda que la Grèce fût convoquée au même titre. La Turquie ne consentit à l'admettre qu'à titre consultatif, simple question d'honneur plus que d'intérêt pratique, car si la distinction importe dans une assemblée législative, où les questions se résolvent à la majorité des voix, elle n'est d'aucune importance dans une conférence où ni la minorité, ni même un membre dissident n'est lié par la majorité. Néanmoins la Turquie n'en voulut point démordre, et, malgré l'insistance de Gortchacow, les puissances se *rangèrent* à son point de vue. Il y avait encore

à craindre que, même admis à titre consultatif, l'ambassadeur grec recommençât la manifestation de Cavour au profit de l'Italie au Congrès de Paris : Clarendon prévint cette entreprise en annonçant qu'il s'opposerait résolument à tout exposé, même théorique, des vues et des aspirations générales de la Grèce, et qu'il se retirerait plutôt que de s'y prêter. Rassurée ainsi contre toutes les éventualités, la Turquie accepta de participer à la conférence (31 décembre). Alors ce fut la Grèce qui refusa son adhésion si on ne la mettait pas sur le pied d'égalité. Les cours unanimes décidèrent que, tout en regrettant son absence, elles allaient délibérer sans elle.

Admirez maintenant, la sagesse de la grande Europe. En 1856, elle autorise le Piémont à lui raconter la douleur des villes italiennes aux noms retentissants, Venise, Milan, Florence, Rome, Naples ; en 1869, elle met la main sur la bouche de la Grèce pour qu'elle ne lui redise pas la plainte de l'île qui fut jadis le joyau de la mer aimée du soleil. En 1866, elle qualifie de provocation le refus de l'Autriche de traiter de la cession de la Vénétie ; en 1869, elle trouve tout naturel que la Turquie ne tolère pas même qu'on lui parle de celle de la Crète. Elle permet aux Grecs des îles Ioniennes de s'unir à la mère patrie, elle l'interdit à ceux de l'île de Crète. Où trouver au milieu de ces contradictions la justice et le droit?

II

La conférence occupa sept séances (9 janvier-18 février). On demeura d'accord de ne procéder à aucune enquête, tant les faits allégués par la Turquie étaient d'une notoriété incontestable. Mais on fit savoir au représentant du gouvernement hellénique qu'il pouvait transmettre au président de la conférence tous les documents de nature à disculper la Grèce des incorrections diplomatiques qu'on lui reprochait. La Grèce profita de cette autorisation et soumit à l'examen des plénipotentiaires un certain nombre de pièces. L'examen ne lui fut pas favorable; sa conduite fut blâmée par une déclaration collective sévère sous une forme modérée : « Après une étude attentive des documents échangés entre les deux gouvernements, les plénipotentiaires sont tombés d'accord pour regretter que, cédant à des entraînements sur lesquels son patriotisme a pu l'égarer, la Grèce ait donné lieu aux griefs articulés par la Porte Ottomane, le 11 décembre 1868, au ministre des Affaires étrangères de S. M. le roi des Hellènes. Il est constant en effet que les principes du droit des gens obligent la Grèce, comme toutes les autres nations, à ne pas permettre que des bandes se recrutent sur son territoire, ni que des bâtiments s'arment dans ses ports pour attaquer un État *voisin*. La conférence déclare que la Grèce est

tenue d'observer dans ses rapports avec la Turquie les règles communes à tous les gouvernements et de satisfaire aux réclamations formulées, de s'abstenir de favoriser, de tolérer : 1° la formation sur son territoire de toute bande recrutée en vue d'une agression contre la Turquie ; 2° l'équipement dans ses ports de bâtiments armés destinés à secourir, sous quelque forme que ce soit, toute tentative d'insurrection dans les possessions de S. M. le Sultan. Cette déclaration sera portée sans délai à la connaissance du cabinet d'Athènes et les plénipotentiaires ont la conviction que la Sublime-Porte renoncera à donner suite aux mesures annoncées par elle comme devant être la conséquence de la rupture des relations diplomatiques, si, dans une communication notifiée à la conférence, le gouvernement hellénique défère à l'opinion émise par elle. Les plénipotentiaires expriment l'espoir que les deux gouvernements reprendront leurs relations. »

Quand on a longtemps vécu dans l'histoire, on n'est surpris d'aucune incohérence, cependant il est difficile de ne pas s'étonner de lire la signature de l'Italie au bas de cette déclaration. Qu'avait-elle donc fait depuis 1859, si ce n'est ce qu'elle reprochait à la Grèce? N'avait-elle pas toléré ou favorisé la formation sur son territoire de bandes armées en vue d'agressions contre les voisins? N'étaient-ce pas des volontaires armés par elle avec sa complicité directe ou avec ses yeux fermés qui envahirent le Milanais, les États du Pape, *le Napolitain?* N'avait-elle pas toléré,

en ayant l'air de protester, l'armement dans ses ports de navires destinés à favoriser l'insurrection en Sicile par les *Mille* de Garibaldi? En réprouvant le présent de la Grèce, c'était son propre passé qu'elle condamnait.

La Turquie adhéra immédiatement à la déclaration, assurant que « si le cabinet d'Athènes faisait savoir qu'il souscrivait à cet acte, la Sublime-Porte renoncerait à mettre à exécution les mesures annoncées comme devant être la conséquence du rejet de son ultimatum ». Huit jours étaient accordés au roi de Grèce pour se prononcer. Le Roi fit preuve de décision. Ses ministres, Boulgari et Pierre Delyanni, auxquels les ardents reprochaient d'avoir été trop peu entreprenants, étaient accusés par les cabinets et la Porte de l'avoir été beaucoup trop : il leur était aussi difficile d'accepter que de repousser la déclaration de la conférence ; ils se retirèrent; le Roi leur trouva des successeurs, et non sans peine, la plupart des hommes d'État étant intimidés par les clameurs de la rue, il finit par constituer un ministère : Zaïmis et Théodore Delyanni, cousin de Pierre, acceptèrent le mandat douloureux de notifier à la conférence la soumission de la Grèce (6 février 1869).

Cette soumission, ainsi qu'on l'avait exigé, était sans réserve, mais Th. Delyanni l'avait accompagnée d'une note dans laquelle il exposait éloquemment les douleurs de la Crète et les aspirations des Grecs. Cette note devait être remise à la conférence en même temps que la sou-

mission. La Valette se récria : « Vous avez l'air de reprendre ce que vous avez donné. Les résultats obtenus qui, malgré tout, vous sont favorables, sont remis en question, et vous aurez la responsabilité des malheurs que cette imprudence inutile déchaînera sur votre pays. » Rangabé, le ministre grec à Paris, comprit la vérité de ce langage et garda la note. La conférence prit acte de l'adhésion, déclarant rétablies les relations diplomatiques de la Turquie et de la Grèce, se sépara, et le lendemain, Rangabé remit la note de Delyanni à chacun des plénipotentiaires comme une pétition adressée à l'avenir.

La conférence avait rendu un service signalé à la Grèce en empêchant la main lourde de la Turquie de s'appesantir sur elle. Si elle ne se fût pas réunie, il serait arrivé quelques années plus tôt ce que nous avons vu en 1897 : la Grèce envahie, vaincue, ruinée. Son œuvre toutefois n'a eu qu'une durée éphémère et n'a pas prévenu les conflits futurs, car si elle a été le gendarme qui arrête les combattants près d'en venir aux mains, elle n'a pas été le justicier qui tranche souverainement leur différend. La véritable solution n'eût pas été celle que proposait Gortchacow, l'oppresseur de la Pologne devenu, par une contradiction imprévue, le patron de la Crète : à savoir, d'obtenir de la Turquie la cession de l'île aux Grecs. La Turquie n'avait pas plus le droit de céder, que la Grèce d'acquérir la Crète et d'en trafiquer entre elles en bien ou en mal

comme on fait d'un bétail. Les Crétois seuls étaient maîtres de disposer d'eux-mêmes, soit en restant unis à l'Empire ottoman, soit en s'annexant à la Grèce. Les puissances auraient donc dû, après avoir justement reproché au gouvernement hellénique ses provocations, ses manques de foi, ses violations de la probité internationale, se retourner vers la Turquie et lui dire : « Votre administration n'est ni aussi inintelligente ni aussi cruelle qu'on vous le reproche, et nous sommes convaincus que vous êtes disposés à l'améliorer : mais entre les insurgés crétois et vous il ne s'agit pas de bonne et de mauvaise administration. Venant de vous, le plus parfait gouvernement leur paraîtrait mauvais : ce qu'ils veulent, c'est leur indépendance, leur réunion aux frères dispersés de la grande patrie. Ces insurgés, prétendez-vous, ne représentent qu'une minorité venue du dehors ; il vous est aisé de les confondre. Laissez de côté l'appareil de la force, et, sous la forme qui vous conviendra, pourvu qu'elle soit libre, demandez aux populations si elles veulent, *oui* ou *non*, continuer à faire partie de votre empire ; si c'est une minorité seule qui s'agite, la majorité dira *non* et tout sera terminé ; si elle dit *oui*, vous vous soumettrez à la volonté du peuple et ferez cesser une lutte qui vous épuise et déshonore la civilisation. » Chimère ! utopie ! dira-t-on ; mais cette chimère et cette utopie n'avaient-elles pas été pratiquées avec succès en Roumanie et dans les îles Ioniennes? *N'en voyons*-nous pas aujourd'hui le plus admi-

rable exemple? Depuis de longues années, la Norvège voulait être séparée de la Suède à laquelle on l'avait facticement unie en 1815; la Suède, plus forte, pouvait écraser par son armée la résistance norvégienne, lui mettre les fers aux mains et l'obliger à rester soumise. Elle lui a demandé de manifester sa volonté par un vote public sincère et quand la Norvège eut déclaré qu'elle voulait être indépendante, la Suède a déchiré les traités qui l'attachaient à elle et lui a rendu sa liberté. Elle a acquis un titre d'honneur impérissable dans l'histoire de la civilisation, en donnant une réalité pratique au seul principe qui puisse vaincre la guerre et pacifier tous les différends entre les peuples, le principe en dehors duquel ne peut se constituer un véritable droit international, le principe humain des nationalités.

CHAPITRE IX

POLITIQUE DE BEUST VIS-A-VIS DE LA PRU DE L'ITALIE, DE LA FRANCE. — COMI BISMARCK Y RÉPOND : SES DIFFICULTÉS LE ROI; SES PROTESTATIONS PACIFIQUE QU'IL FAUT EN PENSER

I

Après les « deux coups de balai », s l'expression de Sybel, que Bismarck vena donner en Roumanie et en Grèce, il put re à Berlin, gaillard, dispos (2 décembre) rendre à Dresde (11 décembre). On attribua démarche au désir de décider le roi de Sa faire renvoyer Beust par l'empereur d'Autr En réalité, Beust n'incommodait point Bism et il venait simplement, à l'occasion de l'a versaire du Roi, essayer d'effacer, par caresses, les brutalités de 1866. Il se multipl bonnes grâces, se montra indigné en appre que le général de Roon ou ses bureaux geaient du Roi qu'il réduisît le nombre de aides de camp de 3 à 2. « Sa Majesté, s'ét écrié, a le droit de prendre, six, dix aide camp, si elle le juge convenable, sans que *puissions* y trouver rien à redire. » Au dîn

la Cour, s'approchant du prince royal, il lui exprima à haute voix ses excuses d'une inconvenance dont la Prusse avait à rougir.

Ce n'est pas à Dresde, c'est à Berlin qu'il s'occupa de Beust. Les rapports entre ce ministre et la cour de Prusse étaient devenus très âpres à la suite de divers incidents historiques. La Marmora avait lu à la tribune la note stratégique d'Usedom (17 juin 1866) indiquant le dessein d'anéantir l'Autriche et de soulever contre elle la Hongrie[1]. Cette divulgation avait produit à Vienne une colère universelle. « C'est abominable! » dit Beust. Bismarck s'était même cru obligé de présenter par Werther des atténuations et un désaveu de cette note qu'il ignorait.

Il écrivit une lettre très sévère de blâme à Usedom et lui demanda sa démission[2]. Mais à son tour l'état-major autrichien publiait dans son compte rendu une dépêche (du 20 juillet 1866) démasquant les convoitises du roi Guillaume sur le territoire autrichien. Des plaintes arrivèrent de Berlin, analogues à celles parties de Vienne. Enfin Beust avait jasé dans une commission sur les rapports tendus entre la France et la Prusse. Guillaume s'irrita de cette dernière intempérance et dit : « Il est sans exemple dans l'histoire de la diplomatie qu'un homme d'État se permette, dans un acte officiel et public, de commenter les relations qui peuvent exister entre deux États

1. V. *Emp. libéral*, t. VIII, p. 289.
2. V. *Emp. lib., t. VIII, p. 635.*

étrangers. Ce que M. de Beust a dit des rapports tendus entre la France et la Prusse n'est pas vrai; mais, la chose fût-elle vraie, il se serait encore mis dans son tort, en se permettant de parler ainsi. » (30 octobre 1868.) Toutes ces piqûres réciproques rendirent le langage de Werther acerbe; des épigrammes on passa aux récriminations, et, l'entretien n'étant plus possible, l'ambassadeur prussien ne parut presque plus à la Chancellerie. Bismarck lança sur Beust sa meute écrivassière qui le déchira à pleines dents : c'était un brouillon qui cherchait à mettre aux prises l'Autriche et la Prusse et à jeter l'Allemagne dans la guerre civile.

Beust ne cherchait certes pas à provoquer la guerre. Il était, au contraire, très sincèrement pacifique. Il ne pouvait songer à une guerre sans l'assentiment de la Hongrie, et la Hongrie était décidée à ne pas la permettre. Andrassy et lui étaient loin de s'entendre. Beust poursuivait un rapprochement avec les Tchèques et voulait que François-Joseph se fît couronner en Bohême, et Andrassy ne le voulait pas. « Savez-vous, avait-il dit, quel usage feraient les Tchèques de leurs mains devenues libres? Êtes-vous bien sûr que leur premier acte ne serait pas un coup que vous recevriez? » Ils différaient encore plus, quoi qu'en ait cru Gramont, dans la conduite vis-à-vis de l'Allemagne. Beust ne prenait son parti ni du passage du Mein ni de l'exclusion définitive de l'Autriche de la Confédération germanique; *Andrassy*, fidèle interprète de la pensée hongroise,

ne se souciait ni du passage du Mein, ni du rôle de l'Autriche dans la patrie allemande : la liberté de la Hongrie datait des défaites autrichiennes de 1866 et elle ne voulait répandre ni son sang, ni son or pour rétablir la domination qui l'avait écrasée jusque-là. Le docteur Max Falk, dans la *Pester Lloyd*, disait : « Le délégué hongrois n'est pas encore né qui accorderait un groschen ou un homme à un ministre pour défendre la ligne du Mein contre l'invasion de la Prusse. M. de Beust est un homme sage. Il ne veut certainement que ce qu'il peut et il ne peut que ce que la Hongrie veut. » Andrassy et Beust n'étaient donc d'accord qu'à condition de rester dans la paix : dès qu'on aurait marché à la guerre, ils étaient sûrs de penser différemment.

Une autre raison induisait Beust à rester pacifique : la conviction très juste que la paix était le seul moyen de déjouer les calculs conquérants de Bismarck. Stanley avait dit un jour[1] : « Si la paix règne encore deux ans, ce délai suffira pour amener une fusion plus intime de toute l'Allemagne sous la direction de la Prusse. » — « Nous ne pensons pas de même, répliquait plus justement le Wurtembergeois Varnbühler[2] beaucoup mieux informé que le ministre anglais; sans la guerre, ou tout au moins sans la crainte de la guerre, je ne crois pas que les tendances vers la Prusse fassent des progrès. Chacun de nous comprend qu'avec la guerre nous courrions le risque

1. 25 novembre 1868.
2. A Châteaurenard.

de disparaitre et que le maintien de la paix garantit au contraire notre autonomie. Sans doute il y a dans le pays des officiers et des membres du clergé orthodoxe protestant qui sont portés vers une union plus intime avec l'Allemagne entière en un seul tout, mais le clergé est sans influence; quant aux officiers, leur opinion basée sur leurs chances d'avancement dans une grande armée allemande n'est pas de nature à faire des prosélytes hors de leurs rangs; les sous-officiers et soldats même ne se laisseraient pas persuader. Si deux années passent sans événements extraordinaires, elles ne feront que raffermir dans les esprits la conviction qu'en définitive le Wurtemberg peut très bien continuer à exister dans les conditions où il se trouve aujourd'hui vis-à-vis du reste de l'Allemagne. » Notre ministre Châteaurenard, bon observateur, confirmait ces appréciations : « Les sentiments particularistes s'affirment plus hautement depuis quelques mois, non seulement dans les populations, mais encore dans les sphères du gouvernement; tous les collègues du ministre des Affaires étrangères, à l'exception de celui de la Guerre, tiennent un langage analogue. Les autres hommes politiques du Wurtemberg s'expliquent dans le même sens. *Pour tout le monde enfin autour de moi, la durée de la paix est un des obstacles les plus sérieux au développement des idées unitaires en Allemagne.* Enfin le dernier motif de Beust était qu'il n'avait point d'armée et que l'armée autrichienne, en *ce moment*, paraissait plus faible qu'en 1866. Il

estimait à un an, au moins, le temps nécessaire pour être en position d'agir autrement que par des phrases et des dépêches.

II

Cette situation explique sa politique vis-à-vis de la France, qui paraît double et qui n'est qu'embarrassée. En effet, en toute occasion et très publiquement, il exprime des sentiments d'amitié à l'Empereur, et se prononce en sa faveur, lorsqu'il a des affaires avec d'autres puissances. Il a même pour lui, spontanément, les attentions les plus délicates. Ainsi, le duc Philippe de Wurtemberg, petit-fils de Louis-Philippe, gendre de l'archiduc Albert, colonel dans l'armée d'Autriche, se rendait souvent incognito à Paris; cet incognito ne l'empêchait pas de recevoir les personnalités notables du parti orléaniste; Beust craignit que la cour de France n'en ressentît du déplaisir, et pria l'archiduc Albert de faire des remontrances à son gendre; puis, celui-ci n'en ayant pas tenu compte, il s'adressa à François-Joseph, qui défendit au jeune prince de continuer à compromettre le gouvernement autrichien, s'il tenait à rester dans l'armée.

L'expression trop accentuée de ces sympathies nous gênait même parfois dans nos relations avec la Russie que nous tenions à ménager. « M. de Beust, disait le Tsar à notre ambassadeur, prétend *que votre* entente avec l'Autriche

est si complète, qu'elle fait taire toutes celles que vous avez pu établir précédemment. » Gortchacow se plaignait de l'ostentation théâtrale avec laquelle Beust se prévalait de notre amitié : « Si ce langage n'était que de la jactance, on pourrait n'en faire qu'un cas médiocre, mais enfin, que voit-on dans tout l'Orient? Partout où se trouvent un consul français et un consul autrichien, partout où des agents des deux pays sont en présence, on constate le même langage, la même action, et cette uniformité pourrait donner à croire qu'ils obéissent à un mot d'ordre... L'empereur Alexandre a déclaré qu'il n'entrerait jamais dans une coalition contre la France ; cela est vrai, il l'a dit à Stuttgard, ici, à Paris, mais prenez garde que les paroles de M. de Beust ne vous donnent l'apparence d'être entrés dans une coalition contre nous. Je sais qu'il n'en est rien, mais, enfin, la croyance s'en établit dans tout l'empire d'Autriche, et gagne les provinces ottomanes. En vérité, les symptômes qui nous ont été signalés, les rapprochements que nos agents ont été à même de faire, se sont présentés un moment sous un jour si défavorable au maintien d'une entente entre nous, qu'il a fallu à l'empereur Alexandre toute sa confiance dans la loyauté de l'empereur Napoléon pour ne pas se sentir ébranlé[1] ! »

Et cependant, malgré l'étalage de ce beau zèle, pressait-on Beust de prendre un engagement

1. *Talleyrand* à Moustier, 17 janvier 1868.

ferme en vue des éventualités de l'avenir, il s'y refusait. L'Empereur lui fit transmettre, par Metternich, l'idée d'adresser une interrogation commune à la Prusse, au sujet de son effort constant de franchir le Mein : « Gardons-nous-en, répondit Beust ; Bismarck en prendrait prétexte pour une rupture. » Si même nous lui disions seulement : « Pouvons-nous compter que si la Prusse franchit le Mein, vous nous aiderez à la refouler ? — Je ne puis pas m'engager, répondait-il[1]. Je crois nécessaire de pouvoir, vis-à-vis de l'Allemagne, me proclamer, à toute heure, libre de tout engagement. » Ainsi, vis-à-vis de la France, il ne voulait jamais des fiançailles passer au mariage, mais à une condition, c'est qu'elle n'en épousât point un autre. L'*Indépendance belge* représenta un jour la neutralité absolue comme étant la seule politique que l'Autriche devrait suivre en cas de guerre. Beust se garda de la contredire officiellement, mais il fit répondre par la *Correspondance générale* autrichienne : « Dans une guerre prenant de telles dimensions, et présentant de telles éventualités que la guerre entre la France et la Prusse, il est impossible à un État aussi important, et situé comme l'est l'Autriche, de rester neutre. C'est la Prusse qui a dicté la paix de Prague et nous a dégagés de nos obligations séculaires vis-à-vis de l'Allemagne... Aujourd'hui l'Autriche invoque, à son tour, cette liberté qui a été engendrée par

1. Lettre confidentielle de Gramont à Moustier, 8 août 1868, et de Gramont à La Valette, du 11 janvier 1869.

le traité de Prague. » — « Est-ce par votre ordre, lui demanda Gramont, que cet article a été publié? » Beust avoua qu'en effet cette insertion tendait à couper court à toutes les dissertations des journaux allemands au sujet de la neutralité à laquelle l'Autriche était soi-disant condamnée[1].

Il crut un moment que ses habiletés étaient perdues et que, fatigués d'être tenus en suspens, nous allions nous entendre avec la Prusse. « Lord Clarendon, lui écrivait-on de Londres, a négocié un accord par lequel la Prusse et la France s'engagent à s'abstenir de toute politique agressive pendant un temps déterminé, deux à trois ans par exemple. » Cette nouvelle n'avait pas le sens commun; Beust ne la prend pas moins au sérieux et en disserte à perte de vue. « Ce projet, dit-il, serait tout au bénéfice de la Prusse qui poursuivrait à son aise sa propagande unitaire. Personne n'ignore que c'est aux armements français qu'il faut attribuer, d'une part, la réserve apportée par la Prusse dans sa politique d'annexion, et, d'autre part, le développement des idées particularistes dans les États du Sud[2]. » Ainsi, la persistance de Napoléon III dans la politique à la fois tatillonne et menaçante qui s'opposait au passage du Mein, lui était suggérée par les insistances perfides de Beust autant que par les excitations de Thiers.

Tout n'était pas faux dans les suspicions prussiennes. Partout, en effet, Beust essayait de

1. Gramont à Moustier, 16 septembre 1868.
2. *Gramont* à Moustier, 20 novembre.

s'armer contre la Prusse. Il avait pris en main, pour s'assurer le concours des forces morales, le drapeau du libéralisme allemand; il choyait la Russie, en obtenait de bonnes paroles, et surtout il mettait ses soins à se rapprocher de l'Italie.

III

La situation du ministère Menabrea en Italie était alors très difficile. Les finances détestables nécessitaient des sacrifices qui écrasaient des populations autrefois heureuses; malgré la promesse du Roi de ne proposer aucun impôt nouveau, celui sur la mouture avait été rétabli, et avait provoqué des troubles graves dans l'Émilie. L'agitation sur la question de Rome continuait dans la presse et au Parlement et venait de prendre une acuité nouvelle à la suite de deux exécutions capitales, dernière conséquence des troubles de Mentana.

L'*Osservatore Romano* du 24 décembre 1868 racontait l'exécution de Monti et Tognetti, les deux garibaldiens qui avaient fait sauter la caserne Serristori[1] : « Après la messe de communion, et une collation, ils entendirent une troisième messe, et furent conduits au lieu du supplice. Leur attitude était édifiante, Monti fit demander au colonel Charette la permission de le voir pour lui demander pardon de l'offense

1. Voir *Empire libéral, t. X.*

dont il s'était rendu coupable à son égard, ainsi que des pertes qu'il avait fait éprouver à son régiment. — Tognetti et lui ont demandé pardon à tous les zouaves au service du Saint-Siège. Un prêtre qui, avec d'autres personnes pieuses, avait assisté les condamnés, se tourna vers la foule et lui adressa quelques paroles d'édification sur leur fin chrétienne; la foule se retira avec ordre et tranquillité. » L'exécution avait eu lieu par la hache. Un agent de Victor-Emmanuel, envoyé pour intercéder en faveur de ces malheureux, n'avait pas même osé aborder le Pape, et les démarches de notre ambassadeur auprès d'Antonelli avaient été vaines : on croyait devoir une réparation solennelle aux zouaves tués.

Une véritable fureur s'était élevée contre Pie IX. Dans le Parlement et dans la presse, on le couvrait d'imprécations; une souscription fut ouverte au profit des martyrs de la liberté, et le Roi s'y associa. La colère redoubla lorsqu'on apprit que deux nouvelles condamnations venaient d'être prononcées contre deux autres garibaldiens, Ajani et Luzzi. Victor-Emmanuel, cette fois, crut devoir intervenir directement auprès du Pape et lui envoya le général Della Rocca, porteur d'une lettre autographe. L'audience fut des plus singulières. Le Pape reçut la lettre, la déposa sur son bureau sans l'ouvrir, et attendit. Embarras du général. Sans aucune allusion à cette lettre du Roi, Pie IX lui parla de son oncle, le cardinal Morozzo, décédé depuis plusieurs années, de ses vertus, de son dévoue-

ment à l'Église, de la douleur qu'il éprouverait en voyant les maux dont elle est affligée aujourd'hui ; puis il releva avec vivacité les outrages qui lui avaient été prodigués pendant ces derniers temps à lui-même et à son gouvernement. Et ce fut tout. Après qu'il eut congédié le général, il ouvrit la lettre. Le Roi y réclamait la grâce des condamnés et invoquait, comme un motif digne de considération, l'intérêt de la sûreté des prêtres dans le royaume. Pie IX fut blessé de la pression comminatoire que prétendait exercer sur lui le gouvernement instigateur des attentats qu'il lui fallait punir. Il eut d'abord la pensée de ne pas répondre. Il s'y décida pourtant, et écrivit au Roi que ses deux envoyés avaient eu honte de ce qu'ils avaient mission de lui dire, et ne lui avaient, probablement pour cela, rien dit. Il ne s'expliquait pas sur la demande en grâce, et se bornait à assurer, qu'il continuait à prier Dieu pour le Roi. Napoléon III intervint aussi. « Je vous prie, prescrivit-il à Moustier, d'écrire par le télégraphe à M. de Banneville, à Rome, d'insister vivement pour que les deux condamnés nouveaux ne soient pas exécutés. » Banneville n'eut pas à insister. Le tribunal de la Consulta revisa la sentence, et commua la peine de mort en celle des galères à perpétuité.

Ces incidents confirmèrent le Roi et Menabrea dans la pensée que le moyen de surmonter le malaise général était d'obtenir de l'Empereur la promesse d'une *évacuation* de Civita-Vecchia.

Victor-Emmanuel, revenu de ses colères de 1866 et de 1867, avait compris que son intérêt était encore de se rapprocher de celui qui lui avait déjà tant donné et de qui il pouvait encore tant attendre. Le prince Napoléon lui avait expliqué que le « jamais » de Rouher n'était pas un jamais implacable, mais un jamais parlementaire, un jamais provisoire : *jamais*, sans le consentement de l'Empereur : mais ce consentement ne serait peut-être pas toujours refusé. Il reprit donc la conversation avec le gouvernement français. Nigra le secondait avec sa ténacité insinuante, mais Moustier ne se rendait pas : « Devons-nous exposer aux chances de cette épreuve les États pontificaux dont nous avons voulu que le territoire restât à l'abri de toute attaque, et le cabinet italien lui-même, malgré ses intentions que nous ne saurions suspecter? Dans quelle situation se trouverait-il, ainsi que nous, si le renouvellement des tentatives qui ont eu lieu l'année dernière, plaçait encore les deux gouvernements en face de pénibles nécessités, et provoquait une nouvelle effusion de sang[1] ? » Menabrea répliquait : « Nous n'hésitons pas à répondre, de la façon la plus catégorique, que nous avons des motifs bien fondés de croire que les regrettables événements de l'année dernière ne se renouvelleront plus ; le calme dont jouit, en ce moment, le Royaume ne saurait être attribué qu'à ses conditions intérieures, et, par conséquent, nulle-

1. *Dépêche de* Moustier à Villestreux, 31 octobre 1868.

ment au maintien d'une garnison française dans le territoire pontifical. Au contraire, ce calme serait, à notre avis, encore plus grand si l'occupation française cessait d'offrir aux partis hostiles un thème facile à exploiter. Mais si, par malheur, des éventualités que nous ne croyons pas possibles, devaient se produire ; si de coupables, de folles agressions contre le territoire du Saint-Siège devaient se renouveler, on sait, nous l'avons déjà déclaré, que le Gouvernement du Roi a non seulement l'intention, à laquelle M. le ministre impérial des Affaires étrangères se plaît à rendre justice, mais aussi la force plus que suffisante de déjouer et réprimer, avec la sévérité de la loi, les attentats contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État[1]. »

A côté des dépêches qui s'échangeaient officiellement, se poursuivait une conversation non interrompue entre Rouher, l'Empereur d'un côté, Nigra et Vimercati de l'autre. On recherchait les moyens de rétablir les bons rapports, et, si une guerre survenait, de préparer une action commune. Mais quand on avait beaucoup causé, on arrivait à cette conclusion, que Nigra exposait avec sa fermeté polie et invincible : « L'Italie ne peut rien avec vous et pour vous, si vous ne cessez pas votre occupation, et si vous ne reconnaissez pas les aspirations nationales sur Rome. » L'Empereur, aussi inflexible, répondait : « Je n'entends pas empêcher les Romains d'exercer

1. 23 *novembre 1868.*

leurs droits propres, mais je ne consens pas à ce que le roi d'Italie et, à plus forte raison, les bandes garibaldiennes, exécutent quoi que ce soit contre le domaine temporel. Je ne demande pas mieux que de retirer mes troupes, pourvu que le gouvernement italien me donne des garanties que les faits qui m'ont ramené à Rome une seconde fois ne se reproduiront pas, et ne m'obligeront pas à y revenir une troisième fois. Si le général Menabrea devait rester éternellement aux affaires, cela me serait une garantie suffisante. Mais quelle assurance ai-je qu'on suivra sa politique? — Quelle assurance voulez-vous? demandait l'Italie. Nous n'en avons pas d'autres à vous donner que celles de la Convention du 15 septembre. » Et l'Empereur restait coi, car il ne savait lui-même quelles garanties il pouvait réclamer.

Rouher s'épuisait en combinaisons; il offrit l'occupation, par les troupes italiennes, de tout le territoire pontifical, sauf Rome, bien que son *jamais* se fût étendu sur ce territoire. Lettres, conversations, dépêches, s'échangeaient; rien ne se terminait. Un des motifs de cette inertie, c'était l'approche des élections générales en France. « Avant ce moment, disait l'Empereur, il m'est impossible de concéder quoi que ce soit sur Rome. » La Valette lui-même, qu'on savait contraire à la dernière expédition et très prononcé pour l'Italie, était dans des dispositions semblables. Nigra, plein d'espoir, vint l'avertir qu'il lui adresserait bientôt une demande offi-

cielle d'évacuation : « N'en faites rien! s'écria-t-il, je serais obligé de reproduire les refus de Moustier. Laissez-nous procéder à nos élections, nous verrons après. Je travaillerai à ce que notre retraite ait lieu le plus tôt possible. » Nigra qui, en défendant les intérêts de son gouvernement, avait le tact de comprendre les difficultés du nôtre, engagea son ministère à ne pas insister. Les négociations étaient donc suspendues à la fin de 1868, et c'est dans cette situation qu'arrivèrent les ouvertures autrichiennes.

IV

Le hasard avait fourni à Beust un moyen non compromettant de faire connaître à Victor-Emmanuel ses dispositions. Le Roi avait pour aide de camp le général hongrois Türr. Ce rebelle, jadis condamné à mort trois fois, s'était cru, après 1866, obligé d'aller présenter ses hommages à François-Joseph, que rien désormais ne lui interdisait plus de saluer comme son roi légitime. L'accueil impérial avait été des plus bienveillants. Revenu à Turin, le général raconta sa démarche à Victor-Emmanuel. « Eh bien! lui dit le Roi, quand vous repasserez par Vienne, retournez voir François-Joseph, et dites-lui combien je serais heureux de renouer avec lui des relations personnelles, et d'avoir l'occasion de lui prouver que je ne suis pas seulement un bon frère, mais un bon *parent.* » François-Joseph se montra

satisfait de la réconciliation qu'on lui offrait et l'accepta.

Beust pensa que celui qui avait ouvert la voie au rapprochement personnel pourrait l'ouvrir aussi au rapprochement politique. Il confia à Türr ses sympathies pour l'Italie et son projet d'une triple alliance avec elle et la France. Türr rapporta ces propos au Roi. Victor-Emmanuel, toujours prêt aux brillantes convoitises, vit aussitôt l'Autriche lui accordant quelque morceau vers le Trentin, et Napoléon III, grâce à l'intervention du protestant Beust, se relâchant de ses refus sur Rome. Il dépêcha Türr aux Tuileries. Aucun messager ne pouvait être mieux venu. La France n'a pas eu, en Europe, d'ami plus constant et plus intelligent que le général. En toute occasion, il a mis à notre service son charme, sa vaillance, sa pénétrante initiative et il en a dit très noblement le motif : « Bien des gens me demandent pourquoi je suis partisan de la politique française. Ma réponse est des plus simples : c'est parce que la France a versé et verse son sang en toute occasion pour l'avènement des idées libérales et que l'histoire nous montre que chaque victoire remportée par la France fait faire à l'Europe entiere un pas en avant dans la voie du progrès, tandis qu'une défaite essuyée par elle fait disparaître le règne de la liberté en Europe. »

Napoléon III le reçut le 31 décembre 1868. Il lui exposa le motif de son voyage et le but de la *triple alliance*. L'Empereur répondit : « Je n'ai

pas de guerre en perspective, mais je crois qu'une entente entre l'Autriche, l'Italie et la France nous assurerait contre toute éventualité : ce serait la garantie de la paix pour l'Europe et surtout la sauvegarde des petits États. Si les trois cours parvenaient à établir les bases d'un arrangement, je tâcherais de m'entendre avec la Reine et quelques hommes d'État anglais, afin d'avoir aussi l'Angleterre avec nous. Peut-être de cette façon arriverons-nous à réunir un congrès des souverains européens. » Et cette idée séduisit tant l'Empereur qu'à la chasse, à Fontainebleau, il en entretint Metternich et Nigra qu'il traitait en amis, et en écrivit à Victor-Emmanuel.

Türr revint à Florence rendre compte[1]. Le Roi lui dit : « Jusqu'à présent, nous avons travaillé tous deux, mais comme roi constitutionnel, il faut vous entretenir avec le ministre-président Menabrea. Je lui en dirai un mot, allez le trouver et racontez-lui ce qui a été fait. » Le premier mot de Menabrea fut : « Et Rome! En avez-vous parlé? — Comme je n'avais pas mission de parler de Rome, je me suis gardé de compliquer la question. Ce sera à vous d'aviser. » Il ne restait qu'à mettre au courant Beust et François-Joseph. Türr repartit pour Vienne, vit les deux. Ayant dit un mot du Trentin à François-Joseph, celui-ci interrompt : « Il faut toujours que ce soit moi qui donne! — Bien entendu, Votre Majesté se dédommagera ailleurs », dit Türr. Sur

1. 21 janvier *1868*.

la question de Rome on demeura dans les généralités. En résumé, l'empereur d'Autriche ne dit pas non, mais simplement : « Il faut attendre que l'armée soit prête. » Et cependant Beust fut autorisé à poursuivre les négociations.

Le rôle de Türr était terminé ; celui de la diplomatie commença. La négociation qui s'ouvrit fut absolument secrète et se passa entre les deux empereurs, le roi d'Italie, Beust, Rouher et La Valette. Nigra n'y eut qu'une part restreinte, Metternich intervint plutôt comme ami particulier que comme ambassadeur, et les agents de transmission furent surtout Vimercati pour l'Italie, Witzthum pour l'Autriche. Notre ambassadeur à Vienne, Gramont et notre ambassadeur à Florence, Malaret, ne la soupçonnèrent même pas. Le prince Napoléon, instruit par une confidence de Nigra, se montra aussitôt contraire : en premier lieu parce qu'il voyait là une diversion tendant à entraver le mouvement libéral intérieur, ensuite parce qu'il était favorable à la Prusse.

V

Bismarck, malgré ses accointances à Vienne, ignora toutes ces démarches. Son attention était détournée de nouveau des affaires extérieures par les soucis que lui donnaient ses démêlés avec le Roi : il était fort mécontent de ce qu'il *avait résolu* quelques affaires comme celle de l'in-

demnité de guerre à rembourser à Francfort sans l'avoir préalablement consulté, et que dans quelques autres il eût préféré l'avis de ses collègues au sien. Ces déplaisirs étaient accrus par la résistance que le Roi opposait au rappel d'Usedom. L'animosité du Chancelier contre cet ambassadeur datait de 1854, alors que Bismarck comptait parmi les fougueux partisans de la Croix et qu'Usedom était du parti relativement libéral, groupé autour du futur roi de Prusse. Lors de la publication faite par La Marmora de sa note de juin 1866, Bismarck avait demandé sa démission; le Roi, très contrarié lui aussi de la note relative à l'insurrection, disait à Bernhardi : « Il y a des choses, qu'on dit mais qu'on n'écrit pas. » Il n'approuvait pas cette forme de note diplomatique donnée à un plan stratégique, mais il jugeait le plan conseillé par Usedom excellent et conforme aux données établies à Berlin avec Govone, et il craignait que la condamnation de la forme n'entraînât un blâme rétrospectif du fond irréprochable; de plus il éprouvait pour Usedom les sympathies du chef franc-maçon pour ses adeptes francs-maçons. Il ne le rappela pas de Florence.

A toutes ces causes de froissement vint s'en joindre une dernière à propos d'une loi concernant le régime des Cercles (février 1869) au sujet duquel Bismarck voulait donner satisfaction au parti national libéral, tandis que le ministre de l'Intérieur, le parti féodal et la Cour désiraient une *solution* conforme à leurs ten-

dances. Le Roi tiraillé ne se prononçait pas, Bismarck, excédé de tant d'opposition, perd patience et envoie sa démission. Alors s'échangent entre le Roi et lui trois lettres qui montrent, mieux que toutes les phrases d'un commentaire ou d'un portrait, dans leur réalité vivante, le caractère de deux des principaux fondateurs de la grandeur allemande, et la nature de la collaboration qui les a unis pour l'œuvre commune.

A la démission le Roi répond : « Comment pouvez-vous supposer que j'entrerai dans votre ordre d'idées ? Mon plus grand bonheur est, précisément, de vivre toujours dans une parfaite entente avec vous. Comment pouvez-vous vous faire des idées noires à ce point que, pour une seule divergence de vues, vous prendriez la résolution la plus extrême? Vous m'écriviez encore, à Varzin, au sujet de notre dissentiment touchant la manière de couvrir le déficit, qu'à la vérité nous différions d'opinion sur ce sujet, mais qu'en acceptant le poste que vous occupez, vous vous êtes fait un devoir, après m'avoir exposé vos vues, comme il vous appartient de le faire, de vous rendre toujours à ma décision. Pour quel motif avez-vous si complètement changé cette manière de voir, que vous m'exprimiez d'une façon si noble, il y a trois mois? Il n'existe qu'une seule divergence de vues entre nous, celle qui concerne Francfort-sur-Mein. Dans l'histoire de la Prusse, votre nom est *gravé plus* haut que celui d'aucun homme d'État

prussien. Dois-je m'en séparer? Jamais! Le calme et la prière apaiseront tout. Votre plus fidèle ami, GUILLAUME[1]. » Bismarck répond : « La très gracieuse lettre dont Votre Majesté m'a honoré me couvrirait de confusion si les motifs qui, après une lutte pénible, m'ont conduit à la résolution que j'ai prise, étaient ceux qu'expose Votre Majesté. Une simple divergence de vues dans une affaire relativement aussi secondaire que celle de Francfort ne m'aurait jamais déterminé à un acte aussi sérieux et aussi contraire à mes propres sentiments. Mon unique motif est l'insuffisance de mes forces et de ma santé pour le genre de service qu'exige Votre Majesté Elle voudra bien se souvenir qu'au commencement de décembre 1865, je fus sérieusement malade, et que jamais depuis lors, sous le fardeau toujours croissant des affaires, je n'ai pu me rétablir complètement. Si je croyais, il y a à peine trois mois, me trouver en mesure de suffire au cours régulier des affaires, au moins pendant la session du Parlement, l'épreuve a montré que c'était une erreur, et que je m'étais exagéré mes forces. L'ensemble de la tâche qui m'incombe ne peut être rempli que par la dépense de toutes mes forces, et si je me trouve soutenu par la confiance complète de Votre Majesté qui me laisse une entière liberté d'action, et le libre choix de mes collaborateurs. Mais l'accomplissement de

1. 22 février 1869.

ma tâche devient impossible, si elle ne s'effectue pas avec la coopération de tous les organes qui doivent y concourir. Les difficultés qui résultent du frottement des rouages artificiels d'un État constitutionnel n'ont pas, jusqu'ici, notablement troublé la marche des affaires. La mission qui consiste à établir l'accord entre V. M. et huit ministres, et à maintenir, après que cet accord est établi, l'entente avec trois assemblées parlementaires, tout en ayant égard, dans la mesure indispensable, aux sentiments des Gouvernements alliés et étrangers, a pu être remplie, jusqu'ici, approximativement. A mon humble avis, la condition préalable et décisive de ce résultat résidait dans cette circonstance que jamais, depuis que j'ai l'honneur d'être au service de V. M., une résolution, prise après avoir consulté le ministre, n'avait été de nouveau mise en question, et qu'en ce qui concerne les travaux de chaque ministère responsable, V. M., avant d'arrêter ou de modifier une résolution, écoutait toujours le Conseiller qu'Elle avait établi pour cela. Si, dans ces derniers temps, des influences extra-officielles ont su inspirer un vif intérêt à V. M. pour quelques questions locales, sans avoir à supporter, en même temps, la responsabilité pour l'ensemble des affaires, et si, par cette voie, des résolutions que V. M. avait prises, sur la proposition du ministre, et qu'Elle avait annoncées, se trouvent modifiées, et mettent, *de nouveau*, à l'épreuve, pour une discussion

nouvelle pendant des semaines, la force de travail du ministre, sa tâche se trouve par là accrue au delà des limites du possible. Aussi, le travail le plus assidu me laisse-t-il l'impression que les affaires courantes restent en suspens. Le découragement dont cette constatation me remplit, se trouve augmenté par cette circonstance que, dans les questions de personnes, la bienveillance personnelle de Votre Majesté, pour chacun de ses serviteurs, est d'un poids qui préjudicie aux intérêts de ceux qui ont à transmettre les travaux insuffisants des autres.

« Les expériences de ces derniers mois m'ont enlevé la confiance que j'avais d'être encore à la hauteur de ma tâche. Les grandes difficultés que je rencontre dans l'accomplissement de mes devoirs sont encore augmentées par l'influence de contre-courants que je ne me sens plus la force de combattre. Les luttes que m'impose ma charge m'ont attiré la défaveur de personnes haut placées et l'antipathie de personnages influents. La satisfaction de V. M. est mon unique consolation, et vous ne pouvez vous représenter combien tout instant de mécontentement, toute divergence de vues avec mon Royal Maître, pèse lourdement sur le cœur d'un serviteur fidèle, et quelle réaction puissante exercent toujours les dispositions d'esprit sur mes souffrances physiques. V. M. aura pitié de cette faiblesse, car elle est une preuve encore de mon affection pour la personne de mon Souverain. Mais, elle me rend incapable

de répondre aux exigences du service, tel que V. M. le comprend. Je n'ai pas le pressentiment qu'une longue vie doive m'être accordée, et je crains que ma carrière ne soit destinée à se terminer comme celle du défunt Roi. Je ne puis avoir la prétention que, dans les affaires de service, V. M. ait égard à mon état maladif. Il est certain que je dirigerais encore les négociations avec le Reichstag qui sont à la veille de s'ouvrir, selon la volonté de V. M., si Elle voulait me permettre d'espérer que je me retirerais, aussitôt la session terminée, et qu'il me serait donné de passer le temps qui me reste à vivre, dans le calme de la retraite, et dans le souvenir reconnaissant que je conserve de la grâce dont V. M. m'a favorisé. »

Le Roi n'est pas convaincu, et il insiste : « Je souscris parfaitement à tout ce que vous me dites sur la difficulté de mettre en mouvement le mécanisme d'un État constitutionnel, mais je ne puis pas vous laisser penser que je manque de confiance en vous, et dans les autres conseillers de la couronne. Vous dites vous-même que, depuis 1862, c'est la première fois qu'une divergence se produit entre nous, et cet unique incident devrait suffire pour prouver que je n'ai plus aucune confiance dans les organes de mon Gouvernement. Personne ne s'estime plus heureux que moi, en constatant que, durant une période de six années, si agitée, il ne se soit pas produit de dissentiments entre nous. Mais *nous avons été* gâtés par là, si heureusement

gâtés, qu'il vous semble que l'incident actuel doit produire un ébranlement. Se peut-il qu'un monarque ait jamais témoigné à son premier ministre une plus grande confiance que moi, qui, à différentes reprises, et maintenant encore, vous adresse des lettres privées qui traitent des questions pendantes momentanément, afin de bien vous convaincre que je ne cherche pas à en résoudre aucune par-dessus votre tête? Lorsque je vous envoyais la lettre du général Manteuffel sur l'affaire de Memel, parce qu'elle me paraissait contenir l'imprévu (Tottleben) et que je voulais avoir votre opinion à ce sujet, lorsque je vous communiquais la lettre du général de Beyens, ainsi que quelques extraits de journaux, avec la remarque que ces pièces reproduisaient exactement ce que, depuis des années, j'avais affirmé partout et officiellement, je devais croire qu'il ne m'était pas possible de vous donner de plus grandes preuves de confiance. Vous ne pouvez pas désirer vous-même que je ferme systématiquement mon oreille aux voix qui, à certaines heures importantes, s'adressent confidentiellement à moi. Si je fais ressortir certaines considérations par lesquelles vous motivez votre lettre, tandis qu'il en est d'autres que je ne discute pas, je me réfère pour cela à votre propre affirmation qui vous fait représenter votre disposition d'esprit actuelle comme un état maladif; vous vous sentez fatigué, épuisé, vous aspirez au repos. Je le comprends parfaitement, car *je ressens* aussi ces impressions;

mais puis-je, et dois-je, pour cela, penser à abdiquer?... Je ne le puis pas, et ne le dois pas, et vous ne devez pas y penser plus que moi. Vous n'appartenez pas qu'à vous seul, votre existence est trop étroitement liée à l'histoire de la Prusse, de l'Allemagne et de l'Europe, pour que vous puissiez vous retirer de l'œuvre à laquelle vous collaborez. Mais, afin que vous puissiez vous consacrer tout entier à cette œuvre, je vous prie instamment de me présenter un projet de nature à vous faciliter le travail. Vous pourriez, par exemple, ne pas assister aux séances du ministère lorsque l'on n'y traite que des questions ordinaires : Delbrück est, pour vous, un collaborateur si fidèle qu'il pourrait assumer une grande partie de la tâche. Limitez aux points les plus importants les propositions que vous avez à me faire. Mais, avant tout, ne doutez jamais de mon invariable confiance, et de ma reconnaissance inextinguible. — Votre GUILLAUME[1]. »

Il était impossible de résister à de telles instances. Bismarck retira sa démission. Le Roi de son côté n'insista plus sur le maintien d'Usedom, qui fut remplacé par Brassier de Saint-Simon, non moins dévoué aux intérêts italiens mais d'un sens plus rassis (2 mars 1869). Bismarck vint prendre part aux travaux du Reichstag (4 mars).

Là aussi il assoupit provisoirement la ques-

1. 26 février 1869.

tion nationale et son attention fut uniquement portée sur les moyens de combler le déficit par l'établissement d'un impôt sur les boissons alcooliques. Il n'admit pas qu'on s'occupât d'un autre sujet. Jugeant Beust suffisamment corrigé il ordonna une accalmie générale. Les attaques des journaux prussiens cessèrent; des propos amicaux s'échangèrent de toutes parts. L'opinion publique, docile au mot d'ordre, ne sembla plus du tout pressée de conquérir les États du Sud. Le journal la *Post* publiait un article dans lequel il s'efforçait de démontrer, — à la grande surprise de ses lecteurs habituels, — que les engagements consacrés par les Conventions militaires et l'Union douanière, telle qu'elle avait été reconstituée, offraient à l'Allemagne toutes les garanties désirables; il relevait les inconvénients qui naîtraient, pour le Nord comme pour le Midi, des efforts pour réaliser une entente plus intime. Bismarck disait à Benedetti : « L'Union germanique engendrerait en ce moment des complications qu'il est prudent de conjurer; cette tâche incombera à la future génération. » Il ne parla point pour notre ambassadeur seul et renouvela les assurances de cette conversation dans un discours prononcé au Reichstag : Le Sud, par le caractère particulier de sa race, par la position qu'il occupait dans l'ancienne constitution de l'Empire, est essentiellement particulariste et conservateur ; nous sommes pour lui non seulement trop libéraux, mais *aussi trop* nationaux, en somme

trop libéraux-nationaux. Examinez de près les tendances caractéristiques de l'Allemand du Sud : vous verrez que ce qui se trouve au fond de toutes les manifestations auxquelles il prend part, c'est son désir de rester Bavarois, Wurtembergeois, Souabe ou Franconien. Il trouve l'Allemagne du Nord déjà trop étroitement unie, et peut-être se déciderait-il à se rapprocher d'une confédération dont les liens seraient plus lâches, d'une communauté où ce que j'appelle ses particularités seraient respectées dans une mesure beaucoup plus grande... Dans l'Allemagne du Sud l'aspiration à l'unité est si faible que les gens qui recherchent ouvertement l'aide de l'étranger pour détruire ce que nous avons gagné en fait d'unité, — que ces gens qu'on entend déplorer tout haut le courant d'air pacifique qui souffle pour l'instant à travers le monde, — le déplorer parce qu'il retarde le moment où ils pourraient voir les baïonnettes étrangères victorieuses et teintes du sang de leurs frères du Nord, — que ces gens-là ne sont point menacés de l'indignation morale de leurs compatriotes, ni traités publiquement de traîtres à leur pays, ni stigmatisés comme tels ! On exagère beaucoup mon influence sur les événements qui m'ont porté où je suis, mais personne, sans doute, ne me demandera de faire l'histoire. J'y serais impuissant, même en marchant d'accord avec vous, Messieurs, accord qui nous rend assez forts pour braver le monde *en armes* ; mais nous ne pouvons faire l'his-

toire, nous ne pouvons qu'attendre qu'elle s'accomplisse. Ce n'est pas en plaçant une lampe sous les fruits que nous les ferons mûrir, si nous les faisons tomber avant le temps nous empêchons leur développement, nous les gâtons. Soyez donc patients et laissez à l'Allemagne le temps de se développer[1]. »

A ce moment même une grande dame, aussi remarquable par sa rayonnante beauté que par la clairvoyance de ses sentiments patriotiques, la comtesse de Pourtalès, nous apprenait combien peu il fallait prendre au sérieux ces protestations pacifiques des journaux, du Parlement et des ministres : « Voilà que cette adorable comtesse, écrivait le général Ducrot, me déclare qu'elle revient de Berlin la mort dans l'âme, que la guerre est inévitable, qu'elle ne peut manquer d'éclater au premier jour, que les Prussiens sont si bien préparés, si habilement dirigés, qu'ils sont assurés du succès. Ces gens-là nous trompent indignement et comptent bien nous surprendre désarmés... Oui, le mot d'ordre est donné : en public on parle de paix, du désir de vivre en bonnes relations avec nous ; mais lorsque, dans l'intimité, l'on cause avec tous ces gens de l'entourage du Roi, ils prennent un air narquois, vous disent : — Est-ce que vous croyez à tout cela ? Ne voyez-vous pas que les événements marchent à grands pas, que rien désormais ne saurait conjurer le dénouement ? Ils se moquent

1. Séance *du 16 avril 1869.*

indignement de notre gouvernement, de notre armée, de notre garde mobile, de nos ministres, de l'Empereur, de l'Impératrice, prétendent qu'avant peu la France sera une seconde Espagne ! Enfin croiriez-vous que le ministre de la maison du Roi, M. de Schleinitz, a osé me dire qu'avant dix-huit mois notre Alsace serait à la Prusse ? Et si vous saviez quels énormes préparatifs se font de tous côtés, avec quelle ardeur ils travaillent pour transformer et fusionner les armées des États récemment annexés, quelle confiance dans tous les rangs de la société et de l'armée ! Oh !... en vérité, général, je reviens navrée, pleine de trouble et de craintes. Oui, j'en suis certaine maintenant, rien, non rien, ne peut conjurer la guerre, et quelle guerre ! »

Ainsi l'accalmie bismarckienne, à laquelle nos diplomates et nos ministres avaient la naïveté de se confier, n'était que le silence de la veillée d'armes, silence terrible, au-dessous duquel, en prêtant bien l'oreille, on entendait le bruit des canons qu'on fondait, des fusils qu'on fabriquait, des approvisionnements qu'on entassait, et, déjà au loin, la rumeur du champ de bataille.

1. Lettre du général Ducrot au général Frossard, Strasbourg, 28 octobre 1868.

CHAPITRE XI

PRÉPARATION AUTRICHIENNE

I

Sous la direction d'un ministre de la Guerre remarquable, le feld-maréchal lieutenant Kuhn, l'armée autrichienne subit une réorganisation complète. Trois lois sur le recrutement, point de départ de la réforme, furent successivement présentées, l'une sur l'armée active et les principes généraux, la seconde sur la landwehr, la troisième sur le landsturm. Celle sur l'armée active introduisait le service personnel obligatoire sans remplacement, avec plus de rigueur qu'en Prusse, puisque, d'une part, elle ne tenait pas compte de l'exemption acquise aux princes et comtes médiatisés, et, d'autre part, astreignait à taxer les individus qui, de fait ne servaient pas, soit parce que la levée votée par les Chambres n'eût pas compris tous les jeunes gens valides, soit pour d'autres motifs; le produit de cette taxe serait consacré à l'entretien des invalides. La loi empruntait à la Prusse l'institution des volontaires d'un an. Le service normal dans l'armée en temps de paix était de trois ans, puis de *sept dans la réserve* et de deux dans la

landwehr, en tout douze ans. Le contingent était fixé pour dix ans à 95 000 hommes, et la partie valide qui n'y était pas comprise, faute de ressources budgétaires, formait une réserve de recrutement, autre institution prussienne. Les commandements se faisaient partout en allemand. Ces dispositions étaient les mêmes dans la loi hongroise que dans la loi autrichienne, toutes deux du 5 décembre 1868.

La loi sur la landwehr obligeait à deux ans de service ceux qui étaient sortis de l'armée active et de la réserve. Ce corps correspondait en Hongrie aux honweds, commandés en langue magyare par des chefs indépendants du ministère de la Guerre commun et qui eussent été une véritable armée s'ils avaient eu les armes savantes. C'était une des concessions les plus importantes faites à la Hongrie; elle la considérait comme une garantie de son existence nationale. Le gouvernement autrichien ne voulut pas donner à sa landwehr une indépendance pareille; il tint à la mettre sous l'autorité des commandants de divisions territoriales. L'extrême gauche et l'extrême droite demandaient, comme en Hongrie, que la landwehr fût pourvue d'un état-major distinct et distribuée en huit groupes; elles demandaient de plus que la question des langues dans lesquelles ces groupes seraient commandés, fût laissée provisoirement à l'appréciation du gouvernement. Les libéraux ministériels objectèrent que ce morcellement profiterait aux éléments centrifuges de l'Empire, et porterait une grave

atteinte à l'unité de la force armée, en y introduisant les dissensions nationales, auxquelles elle avait eu le bonheur de demeurer étrangère. Leur argumentation trouva un écho sympathique chez les représentants des provinces de faible étendue, peu désireuses de voir leurs territoires englobés en de plus gros voisins. — Mieux vaut, disaient-ils, faire un sacrifice d'autonomie à l'Empire qu'à une province. — Ainsi les députés de la Bukowine protestèrent contre l'idée d'incorporer leur contingent de landwehr à celui de la Galicie, et de la faire commander en langue polonaise. La question d'argent contribua beaucoup à faire prévaloir le système du gouvernement : les dépenses pour l'armée étaient si lourdes que bon nombre de députés se prononcèrent pour l'économie qui résulterait de l'attribution du commandement de la landwehr aux commandants des divisions territoriales.

D'après le compromis, l'Autriche cisleithanienne devait supporter 70 p. 100 des dépenses du ministère de la Guerre, et la Hongrie 30 p. 100. Mais les dépenses de la landwehr et des honweds ne furent considérées comme dépenses communes qu'en temps de guerre. Jusque-là les frais d'équipement et d'entretien devaient être supportés par chacune des parties de la monarcie (mars 1869).

Le troisième projet relatif au landsturm, ou levée en masse, fut repoussé. Dans une grande guerre, dit-on, des levées sans organisation fixe n'ont jamais *influé sur le* sort des événements;

il est à craindre qu'elles n'exposent le pays aux ravages de l'ennemi, qu'elles ne désorganisent la société civile et favorisent le brigandage. L'organisation militaire cisleithanienne présenta donc une différence marquée avec celle du royaume de Hongrie où le landsturm est virtuellement compris dans la force armée.

En résumé, en temps de guerre l'armée autrichienne devait comporter: armée de ligne, 800 000 hommes; régiments frontières, 53 000 hommes; landwehr, environ, 200 000 hommes. Total: 1 053 000 hommes.

II

Une des principales causes de revers, en 1866, avait été l'erreur tactique de croire que c'est le choc en colonnes peu profondes, et non l'action du feu, qui décide la bataille. Cette erreur fut redressée par un règlement qui, en assurant l'avenir, était une censure sévère des déplorables pratiques du passé : « Il faut toujours tâcher de diriger sur les points d'attaque un feu puissant, qui l'emporte sur celui de l'adversaire. L'action de la baïonnette ne doit être employée, comme moyen extrême, pour chasser le défenseur de sa position, que si l'adversaire peut être complètement surpris ou bien s'il a été assez ébranlé par les effets du feu pour qu'on puisse ne plus s'attendre de sa part à une résistance énergique, ou enfin, si une station plus longue, à portée *efficace de* son tir, devait avoir pour suite des

pertes plus considérables que celles résultant d'une marche décisive en avant. Aussi — abstraction faite de la surprise — serait-ce une faute que de donner l'ordre d'attaquer à la baïonnette avant d'avoir porté jusqu'à ses dernières limites l'intensité du feu[1]. »

Tous les règlements militaires furent refaits en vue d'assurer plus d'homogénéité, et l'organisation générale fut perfectionnée dans la mesure que permettait la détresse des finances. Il eût été facile d'introduire le véritable système de la mobilisation tel qu'il était pratiqué en Prusse, puisqu'une des anciennes institutions de l'Autriche était le recrutement territorial. Il n'y avait qu'à le compléter par l'organisation de corps d'armée permanents également territoriaux. On ne le fit pas ; on continua à répartir les différents corps, d'après les considérations politiques souvent en opposition avec l'intérêt d'une prompte mobilisation. Cependant grâce à une bonne organisation des services accessoires, on diminua considérablement le temps nécessaire à entrer en opération qui, cependant, comprenait encore quarante-deux jours.

Néanmoins, il est certain que, malgré tout ce qui lui manquait à la fin de 1869, l'armée autrichienne, quoique non en état de se mesurer seule avec la Prusse, pouvait intervenir, de manière efficace et peut-être décisive, dans une guerre entre la France et la Prusse.

1. Voir *Empire libéral, t. VIII, p.* 393.

CHAPITRE X

LA PRÉPARATION PRUSSIENNE. — NOUVELLE TACTIQUE DE L'ARTILLERIE ET DE LA CAVALERIE. — ARRANGEMENTS AVEC LES ÉTATS DU SUD. — PLAN DE MOLTKE

I

Le spectacle qu'offre la Prusse militaire après 1866 est vraiment digne d'étude. Victorieuse, elle ne s'endort pas sur sa victoire. Après la guerre de Danemark, elle avait préparé celle contre l'Autriche; il lui reste à en engager une autre plus sérieuse, celle contre la France. Elle le sait, elle le veut, et elle s'y prépare avec une persévérance passionnée qui ne se précipite pas, mais qui ne se ralentit jamais. Roon, au ministère de la Guerre, Moltke à l'état-major, se partagent la tâche. Roon perfectionne l'instrument du combat, Moltke en organise l'emploi. Autour d'eux, le Kronprinz, le prince Frédéric-Charles, répandent dans leurs troupes l'ardeur, le dévoûment au devoir, le sacrifice, la confiance, car ils ne pensent pas, comme le sophiste Trochu, que la qualité supérieure d'une *armée soit* de se défier d'elle-même. Tous ces

efforts sont inspirés, soutenus par le vieux Roi plus animé, plus actif, plus appliqué à son devoir militaire qu'aucun de ses jeunes généraux. Il se multiplie, il confère dans son cabinet, avec ses ministres, avec le chef de sa maison militaire, avec ses officiers; il se fait inspecteur général, il passe en revue les divisions, les brigades, les compagnies ; il va porter à toutes ces troupes le salut royal auquel elles répondent par une promesse de dévoûment et d'affection. Dans son regard bienveillant et inspirateur chacun lit l'assurance de nouvelles et prochaines victoires. Personne qui ne travaille dans cette ruche guerrière, et, mois par mois, jour par jour, s'accomplit une œuvre de réforme qui effraye par son intensité et sa diversité. Il faudrait un volume entier pour la raconter; nous en donnerons les points principaux.

La loi militaire fédérale étendait à tous les États confédérés les règles générales de l'organisation prussienne. Une instruction du 26 mars 1868 prescrivit les pratiques administratives pour l'application uniforme de cette loi dans tous les États. Néanmoins une certaine diversité subsista entre eux et ils se classèrent en trois groupes distincts :

1° Ceux dont les souverains conservèrent sur leur contingent l'autorité supérieure [1]; 2° Ceux dont le contingent, sans perdre le caractère national, devint une partie intégrante de l'armée

1. La Saxe, la Hesse, Mecklembourg-Schwerin, Mecklembourg-Strelitz, Brunswick.

prussienne, l'avancement, le recrutement, l'instruction, l'administration étant transférés à la Prusse; 3° Ceux qui[1], en vertu de conventions, renoncèrent à lever eux-mêmes leur contingent et, pour chaque tête à fournir, payèrent à la Prusse 225 thalers (843 fr. 75)[2]. Nonobstant ces différences, toutes les réformes militaires furent obligatoires dans tous les États confédérés, et, à partir de la loi de 1867, il n'y eut vraiment qu'une seule armée organisée, conduite par un chef, le Roi.

L'introduction de nouveaux États dans les cadres militaires nécessita l'accroissement du nombre de corps entre lesquels se répartirait la troupe combattante. Avant 1866, le territoire prussien était partagé en huit régions ou districts fournissant chacun un corps d'armée. Il y avait en outre la Garde qui se recrutait sur l'ensemble du territoire. Par suite des annexions, une nouvelle division territoriale militaire, sans aucune concordance avec la division administrative, dut être faite. Le territoire (non compris la Saxe) fut divisé en onze districts de corps d'armée, d'où onze corps d'armée de ligne; l'armée saxonne forma le 12e, plus le corps de la

1. Grand-duché de Saxe-Weimar. Duché de Saxe-Altenburg. Duché de Saxe-Meiningen. Duché de Saxe-Coburg Gotha. Duché d'Anhalt. Principauté de Reuss (branche aînée). Principauté de Schwarzburg-Rudolstadt.

2. Grand-duché d'Oldenburg. Principauté de Lippe-Detmold. Principauté de Schaumburg-Lippe. Principauté de Schwarzburg-Sondershausen. Principauté de Waldeck. Villes [illegible] *de Hamburg*, Lubeck, Brême.

Garde; donc treize corps[1]; enfin une division fournie par la Hesse-Darmstadt, qui forma la 25e. On remania le nombre des districts de la landwehr qui sont le pivot du recrutement régional : on en établit 212; deux bataillons formaient un régiment correspondant à un régiment de ligne de l'armée fédérale. Les lignes générales tracées, on releva toutes les erreurs qui avaient été signalées en 1866 et on s'efforça de les rectifier. Le télégraphe avait mal fonctionné, sauf dans l'armée de Frédéric-Charles. On réorganisa le service : à chaque armée on donna sa colonne télégraphique avec 92 pionniers pris dans la landwehr. Le service médical avait laissé beaucoup à désirer : médecins en nombre insuffisant, ambulances sans mobilité ou faisant défaut. On créa une section spéciale de médecine militaire, et on donna un meilleur aménagement aux ambulances. Le système des étapes offrait beaucoup de lacunes et de défectuosités; une réforme radicale fut opérée secrètement. Pour chaque armée une inspection générale fut créée ayant un général à sa tête[2]. Le service des vivres fut également perfectionné, des compagnies de chemins de fer créées pour détruire les chemins de fer ennemis ou les réparer.

Il n'y avait pas lieu d'innover un système de mobilisation. La Prusse était depuis longtemps en possession du seul qui la rend facile, le système territorial. Chaque corps tirant de son dis-

1. Ordonnances du 17 septembre et du 7 nov. 1867.
2. Règlement *du 2 mai 1867.*

trict en temps de paix ses recrues, ses réservistes, ses chevaux de complément, sauf la Garde qui recevait ses recrues et ses réservistes de l'ensemble du territoire, tout ce qui était nécessaire pour habiller, équiper, armer les hommes rappelés était disposé dans chaque corps.

Le mode et la marche des opérations étaient prévus d'avance et précisés pour chaque journée. Les commandements de district de bataillons de la landwehr, chargés d'établir les ordres d'appel, devaient avoir toujours leurs états au courant, être pourvus du nombre nécessaire d'ordres d'appel afin qu'ils n'aient plus qu'à les remplir, timbrer et expédier par la voie la plus rapide au Landrath (sous-préfet) chargé de les faire parvenir aux intéressés. Ce service avait fonctionné régulièrement en 1866. On le perfectionna dans les détails, de manière à le rendre plus expéditif encore et à réduire à 20 jours le délai nécessaire à son achèvement.

II

En ce qui concerne l'armement de l'infanterie et de l'artillerie, on procéda comme à l'égard du système de la mobilisation. On s'en tint à ce qui avait existé en 1866, se contentant de chercher des perfectionnements de détail. Le Roi disait à Stoffel : « Notre fusil est loin de la perfection. Nous cherchons une modification qui *ls donne* une vitesse initiale plus grande et,

s'il se peut, un chargement plus prompt. On m'en a proposé plusieurs, mais je n'ai pu me décider à en adopter aucun; c'est une grosse affaire de transformer un million de fusils quand il n'est pas évident que la modification proposée présente un avantage incontestable. » En attendant qu'on eût trouvé un modèle meilleur, on décida [1] la transformation du fusil à aiguille et de la cartouche d'après le système Beck, dont le projectile avait plus de justesse et la culasse perfectionnée accroissait la rapidité du tir.

On discuta sur la valeur de l'acier pour les canons. Pendant la campagne de 1866 des canons de 8c: de ce métal avaient éclaté. La confiance de l'artillerie dans son arme avait été ébranlée. Des essais et des études furent ordonnés pour se rendre compte de la cause des accidents. Il en résulta qu'ils devaient être attribués à une défectuosité dans le mode de fermeture, et il y fut remédié par l'adoption, pour les pièces qui ne l'avaient pas, de la fermeture à verrou. Dès lors aucun éclatement ne se produisit. Néanmoins un très grand nombre d'artilleurs persistèrent à croire que le vrai remède devrait être dans le retour au bronze, et Stoffel [2] annonça que la commission d'essai avait été unanime à le conseiller, que le Comité supérieur d'artillerie venait d'approuver l'avis de cette commission d'essais, que la décision de l'inspection générale n'était pas douteuse et que l'on n'attendait plus que la sanc-

1. Ordonnance du 4 juillet 1868.
2. Rapports *du 31 août et du* 22 novembre 1868.

tion du Roi. « Si la Prusse n'avait aucun matériel de campagne et qu'elle eût à s'en créer un, elle n'hésiterait pas à adopter le bronze[1]. »

Stoffel escomptait trop tôt la décision du Roi. Malgré l'avis des commissions d'essai, un certain nombre d'officiers d'artillerie très autorisés persistèrent à soutenir que c'était l'emploi de l'acier qui donnait à l'artillerie prussienne sa supériorité de portée et de justesse. L'infériorité du bronze vis-à-vis de l'acier tient à deux causes : 1° Quand la charge de poudre s'enflamme, il se produit une quantité de gaz qui occasionne dans tous les sens une pression énorme qui pousse et lance le projectile, et dilate les parois intérieures. Il importe que le métal soit élastique pour que le canon reprenne à l'instant même sa forme première : l'acier est élastique, le bronze l'est peu. 2° Le projectile, en tournant le long des rayures, glisse à frottement très dur sur elles; il faut que le canon soit en métal très dur, sans quoi ces frottements usent rapidement les rayures, et les déforment : l'acier est un métal dur, le bronze est un métal relativement doux, s'usant vite.

Le Roi ne crut pas prudent de se prononcer entre deux opinions si ardemment soutenues; il laissa la question ouverte, et, tout en conservant à l'artillerie prussienne le matériel en acier dont elle était complètement pourvue, décida qu'on continuerait les études, et qu'à titre d'essais, on fabri-

1. *Rapport* du 20 février 1868.

querait en bronze des pièces de 8 c. jusqu'à concurrence de deux cents.

La fusée à percussion avait été conservée avec d'autant plus de conviction que les Autrichiens, frappés de la difficulté en laquelle ils s'étaient trouvés de régler leur tir, à Sadowa, avaient muni une partie de leurs shrapnells de fusées de cette nature.

Les Prussiens avaient également songé à mettre en état leurs places fortes, ces pierres combattantes. Mais sous ce rapport ils n'étaient pas aussi avancés que nous aurions pu le craindre. Dans la vallée du Rhin, on trouvait Mayence, Cologne, Wesel, que Napoléon Ier appelait les trois brides du Rhin, parce que qui les possède est maître du fleuve. En ces trois places on en était resté aux projets. Wesel n'étant pas sur une jonction de voies ferrées, on l'avait laissé dans son état actuel; mais au point où convergent les voies ferrées, on avait décidé la construction de deux têtes de pont. A Cologne on avait arrêté de raser les forts extérieurs et de les remplacer par d'autres plus éloignés, d'agrandir aussi l'enceinte de la place. Mais aucun de ces projets n'était en train d'exécution. Mayence pouvait jouer du côté des Allemands le rôle qui de notre côté était destiné à Metz. Sous ce rapport la situation était à souhait. Les ingénieurs allemands avaient démontré la nécessité, pour donner à cette place toute sa valeur, de construire un camp retranché tel que celui dont Metz venait d'être entouré et de fortifier la hauteur de

Hechtsheim, située au sud, sur la route que suivrait une armée française d'invasion. On n'en avait encore rien fait, et la ville était dans le même état qu'en 1866. On avait seulement décidé un agrandissement de l'enceinte qui n'était pas encore commencé. En nous exposant cet état de faits, notre attaché militaire ajoutait : « Il y a pour nous un avantage trop évident à ce que cette hauteur (de Hechtsheim) ne soit pas fortifiée; car autant nous aurions tort, en temps de guerre, d'aller nous buter contre Mayence si cette place était transformée en un camp retranché; *autant il peut sembler raisonnable dans l'état actuel des choses de surprendre le passage de la Sarre, et de marcher à tire-d'aile sur Mayence.* Une fois en possession de Hechtsheim, nous pourrions être maîtres de Mayence, grâce à l'artillerie actuelle, après un siège de courte durée, car des batteries établies à Hechtsheim dominent la ville et prennent d'écharpe le pont oblique du Rhin[1]. »

Le matériel de ces forteresses offrait les calibres les plus différents, des pièces de fer, de bronze, d'acier, les unes rayées, les autres lisses. A Mayence notamment, il y avait un quart de canons rayés, le reste de canons lisses de dix-sept calibres divers. Cette négligence relative tenait à ce que Moltke comptait porter si résolument l'offensive sur le territoire français, qu'il importait peu de mettre en état de défense des amas

1. *Rapport* du 16 juin 1870.

de pierres qu'on ne pouvait pas offensivement jeter en avant. Une de ses maximes était que « c'est l'armée de campagne qui décide du sort et de l'honneur des États, bien plus que les positions fortifiées ».

III

L'attention se porta avec non moins de vigilance sur ce que je me permettrai d'appeler l'outil-homme, sur celui qui devait rendre efficaces, par l'usage qu'il en ferait, les armes perfectionnées qu'on mettrait dans ses mains : le soldat.

Trois ans de service, terme légal fixé par la loi fédérale, étaient nécessaires à ce dressage complet. Mais pour entretenir pendant trois ans sous les drapeaux tous les jeunes gens de vingt ans, il fallait des ressources supérieures à celles que le budget accordait au généralissime. Alors on laissait dans leurs foyers ceux que le budget ne permettait pas d'entretenir[1]. Au cas d'une déclaration de guerre on se réservait le droit de les reprendre pour en constituer la « réserve

1. Stoffel a fixé à 56 000 le nombre des jeunes gens compris dans cette catégorie. Une note que la section historique de l'État-major prussien a eu l'obligeance de communiquer à mon secrétaire croit que ce chiffre doit être réduit à 20 000, à moins qu'on n'y ajoute les conscrits qui, quoique reconnus aptes au service militaire, ont été versés, en considération de leur situation comme soutiens de famille, dans la réserve ou ont reçu un sursis d'un an, dont il est impossible de *constater le chiffre.*

de recrutement », en d'autres termes, les dépôts destinés à combler les vides de l'effectif combattant. Mais on les trouvait sans instruction préalable et apportant un élément de faiblesse plutôt que de force. On s'était donc attaché à réduire au plus petit chiffre possible les disponibles non instruits. Au lieu de conserver dans l'infanterie pendant trois ans tous les hommes, on leur accordait dès qu'on les jugeait suffisamment instruits, après deux ans, ce qu'on appelait un « congé du Roi », c'est-à-dire, on ne les plaçait pas dans la réserve, comme on l'a dit parfois faussement, on les renvoyait chez eux, où ils restaient à la disposition jusqu'à l'expiration de leurs trois années, et, à la place qu'ils avaient laissée libre, d'autres recrues recevaient une instruction que, sans cela, l'absence de ressources budgétaires n'eût pas permis de leur donner. Il n'en est pas moins vrai que ce raccourcissement du temps de service diminuait, dans une mesure appréciable, sinon l'élan du soldat prussien, du moins sa solidité et sa maîtrise de soi-même.

L'instruction des artilleurs fut l'objet de la sollicitude passionnée de l'inspecteur général Hindersin. Cet homme doit être placé, au-dessous de Roon et de Moltke, parmi ceux qui contribuèrent le plus au succès de la Prusse. C'était un personnage étrange. Fils d'un pasteur, il était arrivé par un effort violent de travail et de volonté, au milieu des privations les plus rudes, *au grade* supérieur de son arme; son aspect

avait quelque chose de farouche : trapu, les traits durs et rigides, la face large, bronzée, surmontée d'un front vaste, encadrée de favoris d'un blond roux, brusque, violent, soupçonneux, ne riant jamais, dédaignant d'être aimé et préférant être craint, il apparaissait à ses inférieurs comme la Statue du Commandeur. Sa devise était: « La journée est de vingt-quatre heures de service », et il exigeait qu'elle fût ainsi pour ceux qu'il commandait. Il institua une école de tir dont il était le directeur, le surveillant, l'inspirateur, et il obtint des résultats remarquables.

Parmi les officiers de toutes armes, infanterie, artillerie, cavalerie, état-major, les instructeurs s'appliquèrent à développer l'esprit d'initiative. Ils habituèrent leurs subordonnés à recevoir des ordres généraux, s'en remettant à eux des moyens d'exécution ; il les dressèrent non moins encore à se passer d'ordres et à agir sous leur propre responsabilité: ils n'admettaient pas qu'un officier se justifiât de n'avoir pas accompli un acte nécessaire commandé par la circonstance en disant : « J'attendais les ordres » ; ils voulaient qu'on les devançât. Sans doute, dans certains cas, cette initiative peut déranger les plans d'un chef, mais quelle bonne pratique n'a pas ses inconvénients? L'habitude de l'initiative de chacun donne à une armée une vigueur, une vie, un élan constants qui dispensent le général de songer à des détails et de se fatiguer à les régler *parce que* chacun de ses subordon-

nés y pourvoit spontanément. Il est d'ailleurs toujours possible, par une défense formelle, d'arrêter des ardeurs imprudentes qui dérangeraient les combinaisons.

On accrut de même la valeur du cavalier. Pour lui, pas de congé du Roi, et même l'on s'efforça d'en obtenir volontairement, par certains avantages, une quatrième année de service[1]. L'expérience de 1866 avait démontré avec quelle difficulté les chevaux les plus diligemment choisis s'habituent au service du régiment. La création d'un 5e escadron permit, au cas de mobilisation, d'en laisser un au dépôt pour compléter le dressage des dernières remontes ainsi que l'éducation des hommes encore incomplète.

IV

La tactique de la cavalerie et de l'artillerie dans la bataille fut la modification la plus importante par ses résultats ultérieurs. En 1866 la cavalerie avait rendu peu de services. Suivant la routine de ce temps on en réservait la plus grande partie pour achever la journée par la poursuite, et on ne lançait en avant pour fouiller le pays que la cavalerie légère. Cette tactique

1. Supplément de solde, perspective d'être promus à la première classe et même au grade de sous-officier ; réduction de deux années du service de la landwehr, avec dispense de paraître à ses exercices ainsi qu'à ceux de la réserve.

fut changée. Toute la cavalerie devint la cavalerie d'avant-garde qui, conformément à la pratique de Napoléon Ier, lancée en avant à plusieurs journées de marche, prendrait contact avec l'ennemi, renseignerait sur ses mouvements, inonderait le pays, couperait les télégraphes, réquisitionnerait des vivres, répandrait la terreur, cacherait les mouvements de l'armée et, pour que le mot ne nuisît pas à la chose, on supprima le nom de cavalerie de réserve, car selon une juste observation du général Hohenlohe, « rarement un chef se décide à porter en avant un corps qui porte écrit au front le nom de *réserve*. Quelle drôle de réserve, en effet, que celle qu'on emploierait dès le début! » L'ancienne réserve devint les « divisions de cavalerie ».

L'artillerie, en 1866, n'avait pas fait meilleure figure. Astreinte servilement à la méthode napoléonienne, rendue surannée par le perfectionnement du tir, elle avait été tenue en grande partie en réserve aussi loin que possible derrière les troupes combattantes, attendant le moment de porter tout son effort sur le point décisif où se trouverait la solution de la bataille. La plupart du temps elle avait attendu en vain car la solution avait été obtenue sans elle et avant qu'elle eût le temps d'arriver. Au contraire, les Autrichiens à Sadowa avaient mis leur artillerie en avant comme de grands corps de bataille au premier moment, et même avant l'engagement, afin de préparer l'action de l'infanterie.

C'est à cette disposition qu'elle avait dû ses succès malgré la supériorité de l'armement prussien. Hindersin était très attaché, presque avec superstition, aux vieilles méthodes; mais travailleur acharné, il ne fermait pas les yeux aux enseignements de l'expérience. Il recueillit celui que lui avait donné le vaincu de 1866, et il prescrivit que désormais ce qu'on appelait les réserves d'artillerie ne seraient plus tenues en arrière dans l'attente d'une action qui peut-être ne se présenterait pas, qu'elles seraient dès le premier moment portées en masse en avant de l'infanterie pour préparer son action par une terrifiante canonnade. Pour que le mot fût conforme à la chose, comme on l'avait fait pour la cavalerie, on supprima le nom d'artillerie de réserve et on lui substitua celui d'artillerie de corps.

De toutes les innovations réalisées alors par la Prusse, cette transformation de la tactique de la cavalerie et de l'artillerie fut celle qui nous devait être le plus funeste.

V

Une autre préoccupation des plus instantes de l'État-major fut de préparer l'action commune avec les États du Sud. La Prusse ne renonçait à leur absorption politique que pour travailler avec une volonté infatigablement énergique à la fusion *militaire*. A Bade le ministre des Affaires étran-

gères Freydorff et le ministre de la Guerre, le Prussien Beyer, étaient complètement acquis à la Prusse. Le premier ministre Jolly rencontrait des adversaires personnels, mais les plus prononcés, Bluntschli et Lamey, accentuaient plus que lui la passion unitaire. Bismarck n'avait là qu'à refréner et non à pousser. A la fin de 1868 l'armée badoise n'était plus qu'une fraction de l'armée prussienne. Une convention autorisait « les sujets de la Confédération et les sujets badois sur le territoire de la Confédération, à se soumettre au recrutement et à satisfaire à leurs obligations militaires » (11 décembre 1868). Par conséquent les volontaires d'un an des deux pays pouvaient poursuivre indifféremment leurs études, soit à Berlin, soit à Heidelberg, soit dans toute autre Université.

Dans le Wurtemberg et la Bavière, on n'en était point arrivé si loin et, malgré qu'on imitât les institutions prussiennes l'armée conservait certain particularisme. Toutefois, même là, la Prusse travaillait très habilement. Ne pouvant faire des armées du Sud des fractions de sa propre armée, elle s'ingéniait à faire de leurs officiers des Prussiens. Elle avait déterminé ces gouvernements à envoyer et à entretenir à Berlin un nombre d'officiers de tous rangs qui augmentait et se renouvelait sans cesse ; admis à servir dans les différents corps et à l'État-major général, ils étaient l'objet d'attentions particulières, et la plupart, venus avec des sentiments de défiance, s'en allaient animés de la confrater-

nité militaire avec leurs camarades prussiens. Le roi de Wurtemberg, nonobstant la répulsion de l'opinion publique et l'opposition très vive de sa famille, envoya le prince héritier servir dans la garde prussienne, moyennant le privilège inoffensif, que l'on n'eut garde de lui refuser, de porter l'uniforme wurtembergeois.

Un seul point n'avait pu être obtenu par la Prusse, le service triennal. Même à Bade, on n'avait établi que deux ans dans l'armée active, et trois au plus dans la réserve. En fait, surtout en Bavière, le service actif n'était que de dix-huit mois. Il fallut se contenter de ce qu'on avait. Il existait dans les États du Sud un certain nombre d'anciennes forteresses fédérales : Ulm, Rastadt, Landau, Mayence. La propriété immobilière de ces forteresses était retournée, par suite de la dissolution de l'ancienne Confédération, aux États sur le territoire desquels elles s'étaient élevées.

La Bavière et le Wurtemberg réglèrent ensemble la situation d'Ulm[1]. Hohenlohe proposa

1. Le Sourd à Moustier : « ... Je me permettrai à ce propos de rectifier une légère erreur que j'ai remarquée dans un des derniers rapports de M. le consul général de France à Francfort. M. Rothan a désigné, comme ayant pris part aux négociations à Berlin, entre les Ministres dirigeants de Bavière et de Wurtemberg, au sujet de la forteresse d'Ulm, un colonel bavarois du nom de Bölterndorf. — Je ne connais pas de colonel de ce nom dans l'armée bavaroise et je pense qu'on a confondu avec M. de Völderndorff, employé supérieur du Ministère des Affaires étrangères qui est le bras droit du prince de Hohenlohe et qui a été effectivement *appelé par* son chef. Je n'aurais nullement songé à rectifier

pour les autres forteresses d'instituer une commission permanente siégeant tantôt à Munich, Stuttgart, Carlsruhe, dont le but serait d'organiser le système défensif des États du Sud, soit vis-à-vis d'une agression de l'étranger, soit vis-à-vis des empiétements de la Prusse. Ce projet ne pouvait plaire à Bismarck. Cependant il ne le heurta pas de front et parut même l'approuver, mais il se mit en mesure de le faire avorter.

Il existait, dans chacune de ces forteresses, un matériel mobilier sur lequel la Prusse avait des droits comme membre de l'ancienne Confédération; après un partage chacun serait resté maître chez soi. Mais Bismarck entendait être maître chez les autres. Il demanda qu'on demeurât dans l'indivision, de manière à motiver son immixtion permanente. Grâce à ses amis de Bade, le protocole de Munich écarta toute liquidation ayant pour objet, soit un remboursement, soit le partage du matériel, et émit le vœu qu'il fût déclaré propriété commune de l'Allemagne, l'administration et la surveillance étant exercées par la Bavière, le Würtemberg et Bade, pour Ulm, Rastadt, Landau, et par la Prusse, au nom de la Confédération du Nord, pour Mayence (10 octobre 1868).

Ceci obtenu, Bismarck laissa s'établir la Commission Permanente des Forteresses, mais en

cette erreur, si M. Rothan n'avait pas tiré de la présence d'un officier supérieur bavarois des conséquences plus importantes. » (Juin *1868.*)

s'arrangeant encore pour la paralyser, il la flanqua d'une Commission de liquidation du matériel où un délégué de la Prusse siégerait naturellement, et dont la mission serait d'établir les rapports entre les systèmes défensifs du Nord et du Sud. La ratification de la Convention des Forteresses serait suspendue jusqu'à la fin des travaux de cette commission, fin que, par leurs lenteurs, les Prussiens éloignèrent à leur gré jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu ce qu'ils voulaient.

Le plus urgent pour la Prusse était de rattacher immédiatement les États du Sud à son organisation offensive. Cette question eût traîné aussi longtemps que celle des forteresses si elle avait dû être résolue par les hommes d'État. Les chefs d'état-major les écartèrent et l'affaire fut vite réglée dans le secret le plus absolu, si bien gardé que ni la France, ni aucune puissance n'en eut le moindre soupçon. Le général Suckow avait été autorisé à se rendre à Berlin, étudier le système de mobilisation. Lui supposant des appréhensions particularistes qu'il n'avait pas, Bismarck voulut le rassurer en attestant qu'il ne voulait pas violenter les États du Sud. Or, Sückow était rien moins que mal disposé. Moltke, d'abord réservé à son égard, se dégela dès qu'il eut découvert ses sentiments; des relations d'intime confiance s'établirent entre eux, et ils arrêtèrent toutes les mesures nécessaires au cas d'une guerre avec la France. On ne discuta pas un plan général d'opérations, car un tel plan est l'affaire

exclusive du généralissime et ne peut être mis en discussion; on s'occupa d'arrêter d'avance et de rassembler en temps utile et sur des points précis des contingents allemands. Un envoyé bavarois aussi vint un peu plus tard aux renseignements et aux négociations. Après son départ et celui de Suckow, les échanges d'idées continuèrent par correspondance, et il fut convenu, qu'en cas de guerre, à cause des distances, le Nord ne pouvant pas au premier moment prêter une aide efficace, le Sud serait mieux défendu par la réunion de toutes les forces allemandes sur le Rhin moyen, ces forces pouvant, soit sur la rive droite, soit sur la rive gauche, prendre l'offensive sur le flanc de l'invasion ennemie, et la forcer soit à s'arrêter, soit à battre en retraite.

Ainsi à la fin de 1868, l'accord complet s'était établi entre les états-majors du Nord et du Sud, et l'importance de ces accords, comme le dit justement Sybel, était d'autant plus grande que ce n'était pas la Prusse, mais la propre initiative des princes allemands qui les avait amenés. Lorsque nous faisions niaisement consister notre politique à défendre l'indépendance des États du Sud, ils s'entendaient déjà avec la Prusse sur la manière de nous recevoir à coups de fusil s'il nous prenait fantaisie de passer des paroles aux actes. Et c'était là la belle politique que nous recommandaient comme seule patriotique les génies de Thiers et de Rouher et que subissait l malheureux empereur!

Nos diplomates dans le Sud n'ont jamais cessé de détromper notre ministère des Affaires étrangères sur l'illusion de ses bureaux et de nos diplomates *in partibus*, de croire qu'en aucun temps les États du Sud pussent être nos auxiliaires. Bien avant la conclusion de tous les arrangements de Stuttgart et de Munich, Le Sourd écrivait : « L'idée qu'une confédération du Sud pourrait devenir un instrument pour la France, suffit pour la rendre impopulaire. J'ai toujours soutenu dans mes conversations, en Allemagne, les intentions pacifiques de la France, parce que j'y crois sincèrement; j'aurais, d'ailleurs, cru de mon devoir de les soutenir quand même, mais si, en réalité, les craintes des pessimistes incorrigibles avaient quelque fondement, il me paraît évident, certain, que l'Allemagne serait unie contre nous; et, il faut bien le dire, — sincèrement unie. Croire le contraire, c'est se faire illusion, c'est s'exposer à de graves et dangereux mécomptes. » (12 janvier 1868.)

VI

L'identification complète, du moins toute celle nécessaire à une énergique action commune contre la France était donc achevée et Moltke, tenant dans les mains tous les éléments de décision, rédigea, à la fin de 1868 et au commencement de 1869, le plan stratégique de l'action *mune* qu'il jugeait imminente.

Gouvion Saint-Cyr a dit que « les premières fautes nécessitent et entraînent toutes les autres et que c'est à peine si, dans tout le cours d'une campagne, il est possible de réparer celles qu'on a commises au moment de la concentration primitive ». Moltke avait éprouvé la vérité de cette maxime par la peine qu'il avait eue à empêcher les conséquences funestes de sa dissémination irrationnelle, au début des opérations en 1866. Nous jugeant plus dangereux que les Autrichiens, il se garda bien de nous offrir la même prise. Il créa trois armées composées des forces prussiennes et de celles du Sud, et ne les sépara point l'une de l'autre par de longues distances et des obstacles naturels. Une étude attentive de notre réseau ferré l'amena à supposer qu'imitateurs des dispositions d'autrefois, nous diviserions nos forces en deux groupes concentrés, l'un à Strasbourg, l'autre à Metz, séparés par les Vosges et de nombreuses étapes à pied, qu'aucune voie rapide ne reliait.

En conséquence il réunit ces trois armées dans la Prusse rhénane et le Palatinat bavarois, entre le Rhin moyen, la Sarre et la Moselle, le long de notre frontière, les flancs couverts par la neutralité suisse et la neutralité belge. A droite, autour de Witlich la première composée des VIIe et VIIIe corps (60 000 hommes environ). Au centre, à Neunkirchen-Hombourg, la deuxième composée des IIIe, IVe, X^e^ corps et la Garde (131 000 hommes). A gauche, vers le Rhin supérieur, la troisième, à Landau et à Rastadt.

Ve et XIe corps Bavarois, Wurtembergeois et Badois (130000 hommes), plus une réserve (IXe corps combiné et XIIe corps en avant de Mayence, 63000 hommes) prête à renforcer le centre[1]. Le front de la ligne de Saarlouis à Lauterbourg ne devait être que de 80 kilomètres, et non de 240 comme il l'avait été en 1866 de Neustadt à Glatz. Ainsi ces trois armées massées et resserrées coude à coude eussent été placées entre Strasbourg et Metz, occupant cette ligne intérieure que Benedek aurait pu s'assurer contre les Prussiens en 1866.

Dès le dixième jour de la mobilisation les premiers détachements débarqueraient non loin de la frontière; le treizième jour l'effectif combattant de deux corps d'armée s'y trouverait réuni, et le dix-huitième, le chiffre des forces allemandes s'élèverait à 300000 hommes. Le vingtième jour, cette masse se trouverait pourvue de la presque-totalité de ses voitures; le vingt et unième les opérations pourraient commencer;

1. Les hommes de métier ont critiqué ces dispositions. ... Le choix des zones de concentration adoptées pour ses quatre armées paraît prêter à maintes objections. Witlich, où se concentre la 1re armée, est dans l'angle de la Moselle et de la frontière occidentale de la Prusse, tout à fait à l'écart du réseau ferré allemand, fâcheuse condition pour la concentration! En outre, ce point est à 67 kilomètres (à vol d'oiseau) de Sierck, c'est-à-dire de notre frontière sur la Moselle, à 70 kilomètres de Neunkirchen, droite de la concentration de la 2e armée... La 2e armée, en particulier, à trois étapes de la 1re (Witlich), faisant saillie vis-à-vis de la frontière française, est exposée à être inquiétée de la ma- ı *plus grave* dans sa concentration.

le vingt-quatrième on serait pourvu de tous les convois. Enfin les 300000 hommes de première ligne destinés à porter ou recevoir les premiers coups seraient élevés à 384000 par l'entrée en ligne de la réserve. Et ce chiffre ne monterait à 484 000 hommes qu'à une époque indéterminée, lorsqu'on pourrait disposer des Ier, IIe, IVe corps destinés à surveiller l'Autriche. Ainsi on voit, d'après les chiffres de Moltke, que nous n'allions pas nous trouver, comme on l'a tant répété, en présence d'une armée de première ligne de 954400 hommes. Les chiffres mêmes que Moltke donne, comme constituant ses effectifs, représentent son complet sur le papier. Or le complet n'est jamais atteint, sur le champ de bataille, *malgré le fonctionnement des réserves de recrutement.* Nous ne pouvons préciser ici, avec autant de certitude que nous le ferons pour nos troupes le chiffre des manquants : les hommes compétents ne croient pas être au-dessous du vrai en l'estimant au minimum pendant le premier mois à 3 1/2 p. 100.

Le déploiement stratégique sur la ligne intérieure adopté, Moltke ne visa pas, comme on lui en a fait un mérite, à tracer un plan d'ensemble pour toute la durée de la guerre; il n'arrêta que la première opération de laquelle toutes les autres dépendent, laissant aux événements le soin de dicter les déterminations ultérieures. Cette première opération serait de franchir la Sarre, nous envahir avant l'achèvement de notre concentration, chercher notre armée principale,

lui livrer bataille, la rejeter vers le Nord en coupant ses communications avec le centre de la France où elle aurait trouvé les moyens de se ravitailler abondamment. Après quoi bien des choses qui auraient paru irréalisables deviendraient faciles. Ainsi la « *conséquence d'une première victoire serait probablement un changement de dynastie, ce qui donnerait à l'invasion, pour atteindre son but, la prise de la capitale, des facilités qu'on ne pouvait pas préciser avant l'événement* ».

Moltke rechercha ensuite ce qui pourrait empêcher le succès de son plan, car « un plan doit avoir prévu tout ce que l'ennemi peut faire et contenir en lui les moyens de le déjouer[1] ». Il calculait que les forces françaises seraient de 250 000 hommes, portées presque aussitôt à 343 000 par l'appel des réserves. C'est dire qu'il donnait à nos forces combattantes de première ligne un chiffre presque égal à celui des forces allemandes. Des dispositions stratégiques que les Français pourraient adopter, il en est une seule qu'il ne prévoit pas, parce qu'elle est contraire au bon sens et incompatible avec nos habitudes d'offensive : c'est l'immobilité l'arme au pied, le long de notre frontière, dans une attitude passive. Il suppose que nous agirons de manière rapide; il ne voit que deux actions possibles. Premièrement séduits par la perspective de faciles succès, nous marcherions, avec une

1. Napoléon, Observations sur les événements militaires en Allemagne en 1800.

partie de nos troupes, de Strasbourg contre l'Allemagne du Sud; nous ne trouverions personne devant nous, les troupes du Sud se repliant sur l'armée prussienne. Mais il ne nous laisserait pas jouir longtemps de notre triomphe, il ferait descendre son aile gauche vers Strasbourg, lancerait son centre sur notre territoire, et notre mouvement téméraire serait rapidement arrêté, à moins que nous ne fussions assurés d'un concours effectif de l'Autriche.

Dans ce cas, en effet, tout changerait. L'Autriche a dans les mains les montagnes qui embrassent la Bavière, jusqu'au contrefort des Alpes. De là, elle commande à droite jusqu'au Mein, à gauche jusqu'aux pentes du Rhin moyen. A trois marches de Munich, à six de Stuttgart, à dix de Carlsruhe, tandis que la Prusse à Mayence est à sept marches de Stuttgart et à seize de Munich, l'Autriche pouvait enlever les armées du Sud, avant qu'elles se fussent repliées vers le Nord. Autant une incursion des forces françaises dans le Sud eût été téméraire et vaine sans son concours, autant elle devenait redoutable avec lui. Mais cette complication paraît si peu probable à Moltke, qui connaissait son Autriche, qu'il s'y arrête à peine. Et il juge suffisant, par mesure de précaution, d'organiser de ce côté une défensive modeste, en y plaçant trois corps en observation.

La seconde combinaison qu'il nous prête est que, profitant de la supériorité incontestable que nous donnait au premier moment l'accumulation des garnisons et des camps dans la partie nord-

est du pays, à l'aide du réseau très complet des voies ferrées et de l'abondance de leur matériel d'exploitation, nous franchirions immédiatement la frontière avec une armée de 150000 hommes, telle quelle, sans attendre les augmentations du pied de guerre, sauf à nous compléter en marchant. Dans ce cas, Moltke reconnaît que nous pourrions avoir tout d'abord la supériorité numérique et qu'il ne pourrait pas résister à notre première attaque. Alors il reporterait en arrière, sur le Rhin, le centre de concentration fixé sur la Sarre. Pendant que les Français fourniraient les marches nécessaires pour arriver au Rhin, il réunirait 200000 hommes dans la forte position de Manheim, et nous offrirait la bataille. Sa troisième armée, rappelée du Rhin supérieur, élèverait le nombre des combattants à 300000 et sa première armée serait portée par la Nahe sur les flancs et les derrières de l'armée envahissante. Il suppose qu'il aurait le temps de retirer toutes ses troupes vers le Rhin et de les soustraire à notre premier coup. Cependant, malgré ses savantes combinaisons Moltke n'insiste pas sur cette éventualité et il préfère se persuader qu'elle n'est pas à prévoir.

La possibilité ne lui échappe pas d'une diversion sur les côtes du Nord par notre flotte. Dans ce cas, la véritable protection serait une prompte entrée sur le territoire français. Et, en attendant les résultats de cette pointe offensive, on garderait dans les pays menacés les trois corps d'armée qui s'y seraient mobilisés.

Quatre divisions de cavalerie indépendante, représentant 76 escadrons, étaient destinées à se procurer des renseignements sur les forces adversaires.

VII

Ce plan a été jugé aussi conforme aux véritables principes de l'art de la guerre que celui de 1866 y avait été contraire. La seule objection à y faire, c'est que, sur les routes et sur les champs de bataille tout ne se passe pas comme sur le papier, que de nombreux à-coups se produisent ; que les prévoyances les plus minutieuses peuvent être rendues vaines par la défaillance ou l'incapacité des subordonnés, ou par des accidents irrésistibles, et que, pour un adversaire entreprenant, prêt à jouer le tout pour le tout, dès le premier moment, il y avait plus d'un moyen de déranger le mécanisme d'horlogerie si savamment combiné par l'État-major de Berlin.

Par exemple si nous profitions de notre pied de paix supérieur, comme l'avait prévu Moltke, pour fondre sur l'Allemagne et passer la Sarre, dix ou douze jours après le commencement de la concentration prussienne, il y aurait eu devant nous, dans le Palatinat, les têtes de colonnes de deux corps, ou même deux corps entiers qui n'auraient pu se replier à temps sur le Rhin. Nous les écraserions et qui peut dire quelles eraient les conséquences matérielles et morales

d'un premier succès de l'armée française? « Les énergies morales, a dit le général Bonnal, que développe l'offensive au pays ennemi dépassent parfois les prévisions les plus favorables. »

En outre, les soldats dont Moltke étale si complaisamment le nombre n'étaient pas de qualité égale. Le Prussien, malgré sa courte instruction, imbu de l'esprit militaire jusqu'aux moelles, était un soldat presque de même qualité que le nôtre. Au contraire, les annexés et les alliés du Sud, braves certainement, comme l'ont toujours été les Germains, mais pesants, lents à se former, ne constituaient qu'une troupe médiocre bien inférieure à nos incomparables soldats.

Cependant, la confiance de Moltke est entière; il ne prévoit aucun mécompte, estime aussi haut toutes ses troupes, et, par cela, il prouve une fois de plus qu'il est un véritable homme de guerre, car le général en chef qui n'a pas une foi démesurée, même folle, en son armée, quelle qu'elle soit, ne saura pas lui communiquer l'ardeur qui donne la victoire. Il est battu d'avance. Moltke sait inspirer aux autres, notamment au Roi et à Bismarck, la confiance qu'il s'est donnée à lui-même. Bismarck écrit à Sybel : « A la suite d'un examen consciencieux de nos forces et de celles de notre adversaire éventuel, nous avons acquis la conviction que nous étions en état de soutenir une guerre avec la France; et, bien que le succès repose en une main plus élevée, les chances de victoire, envisagées au point de vue humain, *se trouvent* de notre côté. Aussi nous accordons

'importance aux phases changeantes des
ı dirigeants français, et à l'apparition tem-
e de velléités hostiles. »

dis qu'on travaillait à Berlin, on ne dor-
ıas à Paris. L'Empereur et Niel n'étaient
us inactifs que le Roi, Roon, Moltke. Pour
endre et apprécier leur œuvre, il est
aire de se bien rendre compte de la
et des effets de l'intervention personnelle
Empereur a constamment exercée dans
ıisation de notre armée.

CHAPITRE XII

L'EMPEREUR ET L'ARMÉE

I

Une loi de recrutement fournit les éléments d'une armée, mais ne la constitue pas ; l'essentiel n'est pas encore fait. Il reste à habiller les hommes, à les équiper, à leur donner des chefs capables, à les instruire, à les discipliner, à assurer leur subsistance ; en un mot, il reste à organiser l'armée. Les lois de recrutement, lois politiques et financières, dépendent du vote des Assemblées. L'organisation intérieure des troupes est réglée par des décrets, des décisions, des instructions ministérielles, des règlements rendus par le souverain. Napoléon III avait rempli ce devoir et exercé ce privilège. Durant tout son règne, il s'attache à être, au sens complet du mot, *imperator*, c'est-à-dire chef d'armée. Ses lettres confidentielles à ses divers ministres de la Guerre, que j'ai eues entre les mains, permettront de saisir en leur réalité la pensée de ses actes officiels.

Il est avant tout préoccupé du bien-être des *soldats ;* sa sollicitude, à cet égard, est constante.

Quelques accidents s'étant produits à l'époque des chaleurs, dans les déplacements de troupes, il envoya de Biarritz une circulaire sévère à insérer au *Moniteur*. « En temps de guerre, écrit-il, lorsqu'un chef de corps quelconque arrive à l'heure dite au point assigné d'avance, il faut le louer hautement, eût-il laissé en route la moitié de son monde; car alors l'intérêt militaire est le premier de tous. Mais, en temps de paix, le premier devoir du chef de corps est de ménager les soldats, et d'éviter tout ce qui exposerait inutilement leur vie. » (1er août 1854.) Le maréchal Vaillant, toujours bon, répondait : « Je prie Votre Majesté de me permettre d'adoucir quelques expressions qui sont dures et imméritées... Tout le monde connaît la sollicitude de l'Empereur pour les hommes qu'il appelle ses enfants; les généraux aussi aiment les enfants de l'Empereur; ils ont gémi des malheurs arrivés; faut-il ajouter à leur peine le chagrin d'un blâme aussi sévère, et qui va les déconsidérer? J'en appelle à la bonté de Sa Majesté » (3 août.) L'Empereur répondit : « Adoucissez ma lettre, mais peu. Le propre des gouvernements faibles est d'être trop indulgent envers les chefs, et trop sévère pour les subalternes. Je tiens à ce que le mien soit tout différent. » (4 août.)

Les militaires craignaient que, de cette sollicitude, il ne résultât, à la longue, un affaiblissement du tempérament militaire. En effet, elle s'étendait *même au point* où la discipline est

compromise. Un de ses ministres de la Guerre avait obtenu qu'il fût mis un terme à la tolérance dont abusaient les soldats et les officiers de sortir du rang pour présenter des pétitions lorsque l'Empereur les passait en revue. Un officier, enfreignant la défense, lui en tend une; le général aide de camp de service la lui arrache, et l'envoie aux arrêts. Après la revue, l'Empereur fait venir le général, lui demande la pétition, et le lendemain, en entrant chez l'Empereur, l'aide de camp se croise dans l'antichambre avec l'officier puni, que l'Empereur avait fait appeler, et à qui il avait accordé ce qu'il demandait : la croix de la Légion d'honneur afin de faire instruire sa fille à Saint-Denis. Le général se récrie. L'Empereur dit seulement avec douceur : « Ces pauvres gens ! » Un autre officier ayant perdu au jeu une somme assez forte, adresse une supplique à l'Empereur, et le conjure de le sauver du déshonneur. Le général, par les mains de qui elle passe, en rend compte, en ajoutant que c'est un mauvais sujet en faveur duquel il ne faut pas intervenir. « Il faut pourtant voir », dit l'Empereur; et le lendemain l'officier sortait de son cabinet avec la somme nécessaire à sa libération. Un jeune lieutenant accompagne à Saint-Cloud son ordonnance blessé à Solférino, qui venait solliciter la médaille militaire. L'Empereur, en ce moment sur son balcon, les voit arriver; il descend : « Qu'est-ce donc, demande-t-il, que ce pauvre homme que vous traînez avec vous? » Le lieutenant explique son cas. « Attendez », fait l'Em-

pereur. Il remonte, et redescend avec la médaille, et il l'attache lui-même sur la poitrine du pauvre homme tout ému. « Vous m'enverrez, dit l'Empereur, les papiers nécessaires, afin que j'arrange cela avec mon ministre. » Le compatissant souverain était souvent trompé. Un autre blessé réussit à l'aborder par l'intermédiaire d'un aide de camp; il lui accorde la décoration. Le ministre, chargé de régulariser cette faveur, fait une enquête, il découvre que c'est en fuyant le champ de bataille que ce décoré par surprise s'était cassé la jambe en tombant dans un puits. Cette mésaventure ne guérit pas l'Empereur. Il préféra toujours être dupe que dur.

Il y avait, certes, quelque excès dans cette bonté qui prouvait combien, au fond, l'Empereur avait l'âme peu militaire. Végèce a dit : « La nature crée peu d'hommes courageux. Par une bonne discipline, elle en fait beaucoup[1]. » Le maréchal de Villars écrivait au ministère de la Guerre : « On dit toujours que tout le monde est brave et vous ne sauriez imaginer, quand on en vient au fait et au prendre, le peu que l'on trouve de certains courages. » La discipline est l'institution qui oblige au courage. Un chef d'armée, quelle que soit la compatissance de son cœur, doit la raidir plutôt que l'énerver; les soldats qui se sentent ainsi vigoureusement tenus en main, loin de s'en irriter, vous en estiment davantage. Le châtiment qui, dans les armées

1. *Paucos viros fortes natura procreat institutione plures reddit industria.* (VEGETIUS, *De re militari*), lib. III).

romaines, n'était appliqué qu'après la seconde faute, suivait, dans celle de l'austère Corbulon, la première. « Cela parut, dit Tacite, préférable à la clémence, car il y eut moins de désertions dans le camp où on était impitoyable que dans ceux où on était indulgent. »

L'Empereur cherchait aussi à assurer la justice dans l'avancement. Afin d'entrer en relations directes avec les officiers supérieurs et de leur donner un moyen commode de lui apporter leurs doléances ou leurs désirs, il avait établi que chacun d'eux pourrait librement se présenter à lui, sans lettre d'audience, à l'issue de la messe du dimanche. Il entendit user amplement de son privilège de choisir : « Pourvu, écrivait-il à Vaillant, que ce fût dans les conditions voulues. » Néanmoins, il lui arriva d'oublier cette sage limite. Le maréchal Vaillant s'opposant à la demande d'un jeune homme recommandé par Baraguey d'Hilliers, parce qu'il ne remplissait pas les conditions fixées par les règlements, l'Empereur renvoya la note de son ministre avec cette annotation : « Il y a des cas où je crois qu'on peut sans inconvénients violer le règlement. » — « Les règlements sont faits pour être violés », disait un jour devant moi, à l'Académie, un de mes illustres confrères. L'Empereur n'allait pas aussi loin. En général, il usait avec équité de son droit de choisir. Le favoritisme n'obtint que la part qu'on ne peut lui disputer dans des nominations faites par des hommes[1]. Le mérite, presque tou-

1. *Dans la* cavalerie et dans la ligne, pour les grades infé-

jours, prévalut et les considérations politiques ne furent pas déterminantes. En 1862, le commandant Lewal attaché, au Mexique, à l'état-major général du corps expéditionnaire, formula au mess une très violente critique sur la manière dont les affaires étaient conduites, et, dans sa philippique, donna à l'Empereur le surnom de Badinguet. Quelques officiers protestèrent, l'incident fut officiellement porté au maréchal Randon; Napoléon III en fut également instruit. Quelques semaines après, une liste de promotions lui étant présentée, le commandant Lewal n'y figurait pas, contrairement à l'attente. — Je sais, dit l'Empereur avec fermeté, que le commandant m'a appelé Badinguet... Mettez immédiatement son nom sur la liste. C'est l'un de nos meilleurs officiers; il est appelé à un brillant avenir! » Le frère de Grévy, officier d'artillerie distingué, mais ayant les opinions de son frère, alors ennemi de l'Empire au point de considérer comme un déshonneur de lui prêter serment,

rieurs, l'avancement se faisait par régiment. Ainsi le régiment était récompensé de ses pertes et pouvait toujours immédiatement se reconstituer sur lui-même. Dans l'artillerie, le génie, les chasseurs à pied, et dans l'infanterie et la cavalerie pour les grades supérieurs, l'avancement avait lieu sur l'ensemble de l'arme.

Les colonels proposaient, les inspecteurs généraux contrôlaient, les commandants de corps d'armée, avec le concours de ceux-ci, arrêtaient les présentations. Les listes étaient soumises à l'examen des maréchaux et des commandants de corps d'armée réunis à Paris. Alors une liste générale par ordre de mérite était arrêtée, soumise à l'Empereur et formait le tableau d'avancement, dont on ne s'écartait *pour les promotions* que dans les cas exceptionnels

demanda à entrer dans la Garde. On en exprima quelque étonnement et on lui demanda s'il savait bien à quoi l'obligerait cette faveur. Il répondit qu'il ne l'ignorait pas et qu'il ne manquerait pas à son devoir. Il fut aussitôt nommé. Les officiers qui s'étaient signalés par leur zèle dans la répression des tentatives insurrectionnelles de Boulogne et de Strasbourg, ou qui s'étaient montrés durs pendant la captivité de Ham, ne trouvèrent aucune entrave à leur carrière.

Quand parfois l'esprit de secte se glissa dans l'armée, l'Empereur saisit l'occasion, non de sévir sur des adversaires, mais de montrer une fois de plus son inépuisable magnanimité. Un colonel était allé, en grand costume, assister à Bourges à un service pour la mémoire de la duchesse de Parme. On dénonça le fait à l'Empereur. L'officier interpellé répondit qu'ayant été élevé par les bontés de la famille royale, il acquittait une dette de reconnaissance, et la dénonciation fut considérée comme non avenue. Un autre colonel s'étant affilié à une association légitimiste militante contre l'Empire, le ministère de la Guerre réclama sa mise en retrait d'emploi. L'Empereur envoya un de ses aides de camp demander des explications à l'officier accusé. Celui-ci reconnut le fait, s'excusa sur un entraînement qu'il regrettait, et vint, le dimanche suivant, porter ses excuses et ses promesses à l'Empereur qui lui tendit la main et oublia. *Pourquoi* faut-il ajouter que ces deux officiers

généraux, que par cette raison je ne nomme pas, furent de ceux qui, aux jours de malheur, se signalèrent par leur déchaînement contre le souverain qui les avait traités de la sorte? Mgr Dupanloup a écrit que le général Trochu lui avait gagné le cœur en venant, en uniforme, apporter son hommage au cercueil de son chef Lamoricière, le vaincu de Castelfidardo. Son cœur aurait dû être plutôt gagné à l'Empereur qui, malgré cette manifestation tapageuse, ne brisa pas la carrière de l'officier et ne lui retira même pas sa faveur.

II

Napoléon III n'eut pas seulement souci des hommes, il fut non moins attentif au perfectionnement des institutions et du matériel. Il débuta par rendre à l'armée française un organe essentiel, une réserve d'élite, en rétablissant la Garde Impériale[1]. L'ancienne monarchie avait sa maison militaire, la Convention et le Directoire eurent leur Garde qui se montra très ferme au 13 vendémiaire an IV. La garde directoriale devint la garde consulaire, troupe de bronze qui,

1. Créée par décret le 1er mai 1854, organisée et plus que doublée le 20 décembre 1856, elle arriva à sa complète organisation en 1857 au camp de Châlons où elle fut réunie sous les yeux de l'Empereur. Dans tous les temps le pouvoir exécutif, quel que fût son nom, a été entouré d'une troupe spéciale qui formait en même temps la réserve d'élite permanente de l'armée.

composée à peine de 1232 hommes, arrêta à Marengo jusqu'à l'arrivée de Desaix l'ennemi victorieux. En 1801, la garde consulaire fut réorganisée et portée à 10000 hommes; elle devint la Garde impériale. Lors de la campagne d'Austerlitz elle comptait 12175 hommes; en 1814, elle était nominalement de 112706 hommes divisés en jeune, moyenne et vieille Garde. La Restauration incorpora la moyenne et la jeune Garde dans la ligne, dissémina dans des garnisons éloignées la vieille Garde qu'on n'osa licencier et créa une Garde royale composée de 28000 hommes[1]. Sous Louis-Philippe elle fut supprimée. Cependant toute armée sérieusement organisée comporte une réserve dont la force matérielle est doublée par une force morale résultant d'une composition d'élite, des services rendus, d'une haute réputation militaire. Lorsque ces réserves n'existent pas, les généraux y suppléent par des réserves du moment empruntées à l'élite de leurs troupes, mais celles-ci désorganisent les corps d'où on les tire, manquent d'homogénéité, et ne sont pas animées de cette

1. Elle accorda de nombreux privilèges à ceux qui la constituaient, privilèges de solde, de tenue, de garnisons et surtout d'avancement. Les officiers étaient promus aux grades supérieurs presque aussitôt après avoir accompli le temps légal. Ils rentraient dans la ligne; mais ils revenaient dans la Garde pour y gagner un nouveau grade. On appelait cela faire la navette, ce qui avait fait donner à la Garde par le général Lamarque le nom d'armée roulante. Ces privilèges avaient excité dans toute l'armée et dans l'opinion publique un très vif mécontentement; la Révolution fut faite aux cris : *Vive la Ligne*!

émulation que donnent une camaraderie ancienne et la conscience d'une supériorité reconnue.

La Garde formait un véritable corps d'armée constitué de toutes les armes. Elle comprenait : deux divisions d'infanterie, une de cavalerie de six régiments, deux régiments d'artillerie, une division du génie, un escadron du train des équipages[1]. Elle n'avait aucune modification à subir pour passer du pied de paix au pied de guerre; elle n'avait qu'à se compléter en chevaux et en matériel de réserve. Du reste on la constitua de manière à ne provoquer aucune des colères suscitées par la garde royale, et elle devint surtout un objet d'émulation, non d'envie. C'était un corps d'élite, non un corps privilégié, l'avancement n'y fut pas un monopole; on établit une proportionnalité entre la Garde et la ligne; les généraux n'y furent maintenus que trois ans afin d'en ouvrir l'accès à un plus grand nombre; les officiers ayant obtenu de l'avancement la quittaient et y revenaient rarement après un long séjour dans la ligne. Le seul privilège accordé était qu'après trente années de service, dont les

1. Quand Napoléon III la rétablit, le général Trochu, directeur adjoint du personnel au ministère de la Guerre, fut le rédacteur du rapport qui expliqua à la nation et à l'armée pourquoi le nouveau gouvernement reprenait une tradition constante. Elle jouit naturellement de certains avantages de tenue, de solde et de garnisons concédés déjà aux troupes d'élite, la droite sur les régiments des autres armes, solde plus élevée, uniforme spécial. On eut des exigences particulières pour y admettre les postulants, notamment $1^{m},680$ ou $1^{m},760$ de taille.

six dernières passées dans la Garde, les officiers obtenaient la retraite du grade supérieur, faveur dont la ligne n'éprouvait aucun préjudice.

La nouvelle Garde n'avait pas tardé à montrer dans les tranchées de Sébastopol qu'elle était digne de l'ancienne. A Magenta ses 5 000 grenadiers et zouaves commandés par Mellinet firent tête à 40 000 Autrichiens et sauvèrent la situation. A Solferino, sa division de voltigeurs, sous les ordres de Camou, enleva la position de Solferino.

III

C'est à l'initiative de Napoléon III qu'on dut la transformation de notre artillerie lisse en artillerie rayée[1]. Il eût voulu opérer bien d'autres réformes, mais sa volonté se brisa dès le début contre un obstacle dont il ne put venir à bout : l'opposition des bureaux du ministère de la Guerre. Il ne réalisa jamais que ce qu'ils lui permirent ; on ne lui disait pas *non*, mais on n'exécutait pas. Envoyait-il des agents, on les décourageait ; ordonnait-il des enquêtes, on les entravait. Alors il se fâchait, il écrivait une lettre dure ; le ministre se confondait en excuses et les bureaux s'obstinaient. S'il ne le racontait pas lui-même à chaque instant dans sa correspondance militaire, on ne pourrait admettre une telle impuissance du pouvoir absolu. Mais voici

1. *Voir Empire libéral*, t. IV, p. ١٨٦.

quelques preuves choisies entre une multitude d'autres. De très bonne heure l'Empereur se convainquit de l'excès de centralisation de notre machine militaire. Le 24 août 1854, de Biarritz, il la signalait au maréchal Vaillant : « L'organisation du ministère est défectueuse. En effet, je vois par moi-même depuis des années que tout est trop centralisé dans les mains du ministre, et alors, comme il ne peut pas tout faire par lui-même, ou les choses ne se font pas à temps, ou elles sont décidées par des subalternes. Ainsi on envoie par exemple des régiments de cavalerie demeurer en Orient. Ils arrivent sans couvertures ou sans selles ou sans brides. Pour remonter plus haut, je me souviens que, lors de la guerre d'Espagne en 1823, on avait emmené aux Pyrénées des mulets pour l'artillerie de montagne ; mais tous les bâts étaient faits pour les mulets des Alpes et n'allaient pas à ceux des Pyrénées. A Boulogne, si je n'avais vu par moi-même l'état des travaux, jamais le camp qui devait être prêt au 1er juillet ne l'aurait été même au 1er septembre. Et que d'écritures pour établir *en quatre mois 44 000 hommes* sur un point ! « C'est que rien ne peut aller bien sans une division du travail ; vouloir qu'on dérange un ministre pour avoir des tentes, des fers pour les chevaux, des bidons, des gamelles, ou bien avoir besoin de son autorisation pour renvoyer un soldat, pour admettre un caporal, c'est le forcer à perdre son temps à des vétilles. Rien n'a plus de détails qu'une armée, et un seul détail oublié ou en retard

peut tout compromettre, mais le ministre ne peut pas tout faire et par l'organisation actuelle il faut qu'il fasse tout ou que rien ne se fasse. Mais la critique est aisée et l'art est difficile. Comment faudrait-il faire ? Voilà la question. Je n'oserais la trancher, mais il me semble qu'en instituant des chefs au ministère par armes, qui ne feraient autre chose que de s'occuper des besoins des corps qui sont à l'armée, le ministre n'aurait plus qu'un contrôle et qu'une action faciles à exercer. Au reste, je suis sûr que pour cela comme pour beaucoup d'autres choses, il n'y a qu'à rechercher comment cela se faisait sous le premier Empire pour être dans le vrai. » Nonobstant cette critique très juste, le ministère de la Guerre continua à rester centralisé à l'excès et à recevoir 1 200 lettres par jour.

Le fonctionnement même de ce ministère n'excitait pas à un moindre degré que son organisation les plaintes de l'Empereur réputé tout-puissant. Sa correspondance en est pleine : « Je n'accuse personne, mais je sais par mille exemples, écrivait-il au maréchal Vaillant[1], qu'on remet souvent au ministère de la Guerre à huit jours ce qu'on pourrait faire le jour même. » Il signale à tout instant les obstacles que les bureaux apportent à son action. « Si j'envoie directement un officier, écrivait-il encore au maréchal Vaillant[2], prendre des informations sur les lieux, tous les agents se concertent pour les lui déguiser, et s'il

1. 8 février 1855.
2. 7 février 1856.

signale un de ces mille abus inséparables de la nature des choses, on lui garde rancune au lieu de lui en savoir gré. » Il revient, en termes plus explicites, sur le même sujet après la guerre de Crimée : « J'ai vu M. Cornudet qui m'a signalé les résistances sans fin que l'administration de la Guerre apporte depuis huit mois à la mission importante que je lui avais confiée. Je veux absolument que la lumière se fasse et que, si la dernière guerre a fait reconnaître quelques abus, ils soient signalés afin qu'on n'y retombe plus. Je voulais en parler au conseil mercredi, mais j'ai préféré vous en écrire. A ce propos, je ne puis m'empêcher de reconnaître que l'inertie des bureaux entrave toute enquête et toute amélioration. Il y a plus de deux ans que j'avais dit devant vous et à plusieurs reprises, à Darricau, que je voulais qu'on refît au ministère le calcul d'un intendant qui avait établi que l'État trouverait un bénéfice de plusieurs millions à mettre tous les effets d'habillements à la masse de linge et chaussure du soldat. Eh bien, il m'est impossible d'avoir une solution. Qu'est-ce que je dois en conclure? C'est que les bureaux ne veulent pas qu'on dérange leur routine et qu'on vienne porter la lumière dans ce qu'ils se plaisent trop souvent à envelopper dans l'ombre. » (14 février 1859.)

Chaque partie de notre système militaire fut tour à tour ainsi scrutée et critiquée. « Je commence à douter très fort, écrivait-il au ministre de la Guerre, des notes que vous fournit l'Inten-

dance (8 février 1855). » Du comité d'artillerie, il écrivait vers la même époque : « Je dis à regret que je ne vois plus dans le comité cette méthode, cet esprit de suite et d'analyse qui ont toujours distingué le corps. Les expériences se font presque au hasard et à bâtons rompus; les résultats obtenus pendant la guerre ne sont pas enregistrés avec assez de soin. » Malheureusement Napoléon III, qui avait les intuitions justes de toutes choses, ne connaissait pratiquement le détail d'aucune. Il voyait à merveille de haut, la moindre difficulté d'exécution le déroutait. Et par là ses ministres le tenaient. Ainsi il jugeait utile la suppression des lieutenant-colonels, ce qui eût amené une économie de 1 800 000 francs: il ne put jamais l'obtenir. Il avait fait fabriquer à ses frais douze cents shakos d'un modèle plus léger, qu'il fit essayer par les chasseurs de la Garde; ils en étaient satisfaits et l'Empereur en ordonna l'adoption pour toute l'infanterie : non seulement on n'en fit rien, mais il s'aperçut un beau jour qu'on avait affublé ses chasseurs eux-mêmes d'un horrible shako qui leur blessait le front[1].

Le règlement suranné des manœuvres réclamait, plus que toutes les parties de notre organisation militaire, la réforme la plus radicale[2].

1. Lettre au maréchal Randon, 16 octobre 1859.

2. Les manœuvres sont les dispositions tactiques exécutées par une troupe, pour marcher ou combattre; leur mécanisme est exposé dans un texte appuyé de planches que dans l'intérieur des corps on appelle théorie.

On en était encore, sauf dans quelques détails, à l'ordonnance du 1er août 1791, due à Guibert et à des généraux inspirés des leçons du grand Frédéric. Cette ordonnance semble ignorer que la préparation à la guerre est le but unique de l'instruction des troupes, et prescrit des mouvements qui ne sont d'aucune application dans la bataille et ne s'exécutent que sur un terrain uni. « Que m'importent vos exercices et vos parades? s'écriait Gouvion Saint-Cyr? Qu'ont-ils de commun avec la guerre? » Elle ne proscrivait pas les inversions, mais elle ne les admettait qu'exceptionnellement. Ce mot d'inversion aujourd'hui démodé, dont beaucoup de jeunes officiers ne comprennent pas le sens, donnait lieu dans ce temps-là à d'interminables controverses. L'inversion était la manœuvre par laquelle une troupe, pour faire face à l'ennemi, s'écarte de l'ordre constitutif, naturel ou direct, que prend toute troupe à sa formation initiale, de telle sorte que la droite devienne la gauche et la gauche la droite ou réciproquement.

Dans l'ordonnance, aucun chapitre spécial n'était consacré aux tirailleurs et le tir ne remplissait que deux pages. Le port d'armes était dans la main gauche. L'infanterie était formée sur trois rangs, exceptionnellement sur deux. Ou les trois rangs tiraient simultanément, le premier rang mettant un genou à terre pour faire feu et se relevant aussitôt, ou les deux premiers seulement faisaient feu à volonté, le troisième devant se *borner à charger* et à passer les armes.

Les armées de la Révolution et de l'Empire sortirent du cadre tracé par l'ordonnance, elles infligèrent des défaites éclatantes à toutes les armées de l'Europe; mais nos jeunes troupes, avec les heureuses audaces de l'instinct, devinèrent en quelque sorte ce que les savants avaient élaboré après Rosbach et ce qu'avait appris la guerre d'Amérique, et cette méthode nouvelle de combattre ne fut écrite nulle part. Napoléon avait chargé les généraux de la formuler dans une nouvelle ordonnance; il leur avait dit : « Faites-nous des inversions, beaucoup d'inversions. » Dans la pensée du grand capitaine cela signifiait : Il faut qu'une troupe puisse promptement faire face à l'ennemi de quelque côté qu'il se présente, sans qu'on ait à tenir compte de l'ordre naturel ou de l'ordre inverse. La revision de l'ordonnance resta à l'état de projet.

On avait cru obvier aux inconvénients du feu simultané d'une troupe rangée sur trois rangs, en réduisant le troisième rang à charger le fusil du second. L'expérience démontra que le second rang ne tirait pas davantage et tirait plus mal, et que, de plus, les hommes du troisième, excités par le combat, ne s'astreignant pas au rôle passif qu'on leur avait désigné, tiraient pour leur propre compte; il en résultait de nombreux accidents. A Lutzen et à Bautzen, un nombre considérable d'hommes étaient blessés depuis la main jusqu'au coude. Napoléon crut que ces malheureux s'étaient mutilés ainsi, pour se libérer du *service;* furieux, il ordonna de les décimer.

Larrey les défendit et expliqua les vraies causes de leurs blessures. L'Empereur le reçut d'abord mal. Larrey insista. Alors l'Empereur lui demanda un rapport explicatif. Après sa lecture, il fut convaincu et embrassa Larrey, le remerciant de l'avoir sauvé d'une lamentable erreur. Le 12 octobre 1813, un ordre du jour supprimait le troisième rang. A Leipsick et pendant toute la campagne de France, on ne combattit que sur deux rangs, trouvant en outre à cette disposition l'avantage d'occuper un même front avec un tiers de moins de soldats, et l'ennemi, ne connaissant pas encore ce changement, en jugeait notre armée d'un tiers plus forte qu'elle ne l'était réellement[1].

Sous la Restauration, l'ordonnance de 1791 fut remise naturellement en vigueur; les inversions ne furent plus admises qu'exceptionnellement. On en revint aux trois rangs. On rédigea une ordonnance sur la cavalerie, longtemps considérée comme un modèle et qui n'était en réalité que la reproduction des vieilles routines. Sous le règne de Louis-Philippe un léger progrès fut réalisé dans les instructions destinées aux chasseurs à pied[2], dont la création avait été due à l'initiative du duc d'Orléans.

1. Correspondance. Lettre de Murat du 13 octobre 1813. Projet d'une nouvelle organisation de l'armée, VII.

2. Il avait fait former à Vincennes un bataillon de chasseurs à pied avec uniformes de couleur peu voyante. Employé dans la campagne de 1840 contre Abd el Kader, ce bataillon fut *adopté comme type* des dix bataillons de chas-

Napoléon III aurait voulu décréter cette nouvelle ordonnance que son oncle n'avait pas eu le temps de réaliser. C'était le cas d'agir en dictateur : il créa une commission[1]. Cette commission, très divisée, se montra hostile à tout progrès sérieux. Lorsque, après six mois de travaux à peu près stériles, elle se sépara, l'Empereur la fit blâmer par son ministre de la Guerre de s'être montrée si peu réformatrice. Il avait mieux à faire : c'était d'opérer lui seul la réforme, puisqu'il était maître absolu.

IV

Ainsi, dans toutes les directions, volonté de l'Empereur de réformer, impossibilité de le faire à cause de la résistance des bureaux et de sa résignation à subir leur *veto*. Les ministres eurent beau changer, la résistance de leurs bureaux ne désarma pas. Cependant sous le ministère du maréchal Randon comme sous celui du maréchal Vaillant, Napoléon III persista à s'immiscer avec application dans les moindres détails de l'administration et du mouvement des troupes,

seurs à pied ou d'Orléans, que le maréchal Soult créa en 1841. Ces bataillons ne furent pas destinés exclusivement au service de tirailleurs, comme on l'a dit, chaque corps devant fournir lui-même les tirailleurs destinés à le couvrir, et toute l'infanterie doit être instruite à ce service. Les chasseurs à pied étaient une troupe d'élite réservée à des coups de main ou à des missions spéciales.

1. *Sous la* présidence du maréchal Magnan.

jusqu' à indiquer lui-même les régiments, les bataillons, les batteries qui devaient être embarqués pour les expéditions lointaines. Il continua aussi à proposer des améliorations presque toujours sans résultat. Il n'obtint pas plus, du maréchal Randon, la suppression des musiques de la cavalerie et de l'artillerie, qu'il n'avait obtenu du maréchal Vaillant le changement du shako. Il ne parvint pas à réduire nos nombreuses forteresses. Il continua à se plaindre : « Je suis fâché de le dire, mais l'esprit qui domine le corps du génie est étroit; il voudrait défendre toutes les bicoques, tous les défilés, tous les passages de rivières, toutes les côtes; et de cette manière on éparpille ses forces, on a partout des murailles sans avoir des soldats pour les défendre et on dépense des sommes immenses pour un bien mince résultat. » (27 novembre 1861.)

Le susceptible Randon se montrait moins endurant que ne l'avait été le condescendant Vaillant. En mai 1866, il enlève ses fonctions d'examinateur à l'École de Saint-Cyr, à Taine, qu'il jugeait trop supérieur « pour l'abaisser aux médiocres proportions d'un examinateur ambulant, chargé d'apprécier les capacités limitées de jeunes gens d'une instruction trop souvent incomplète, à différents points de vue ». L'Empereur s'étonne : « Il y a de petites mesures qui créent au gouvernement des hostilités bien gratuitement. Je citerai, parmi ces mesures, celle qui révoque M. Taine de ses fonctions d'examinateur à Saint-Cyr. M. Taine est un homme

distingué qui compte beaucoup d'amis, parmi les savants et littérateurs. Je désire donc qu'il conserve la place qu'il remplissait avec distinction. » (20 mai 1863.) Le ministre riposte : « En donnant à M. Taine un successeur, j'étais loin de croire que je faisais un acte de nature à porter à la désaffection du gouvernement de l'Empereur. Si dans des choses d'une importance si minime, je ne pouvais avoir ma liberté d'action sans encourir le blâme de m'être écarté de mon devoir et de mes sentiments les plus chers pour le service de S. M., je ne me croirais plus digne de sa confiance, encore moins de sa bienveillance, et j'ose espérer que l'Empereur ne portera pas sur moi un jugement aussi rigoureux. »

Le maréchal, autorisé préalablement par l'Empereur, avait rappelé les officiers de l'armée à une exécution plus stricte des règlements, en ce qui concerne la tenue et les permissions de voyages à Paris. Il les avait appliqués à la Garde, dont le laisser aller était plus flagrant, d'accord avec le commandant de ce corps, le maréchal Regnault. La circulaire ministérielle expédiée, l'Empereur fut assailli de réclamations. On lui représenta que les mesures prescrites étaient vexatoires, mesquines, sans profit pour la discipline. Il écrivit alors : « Ainsi que vous l'aviez prévu, j'ai déjà reçu des réclamations au sujet des mesures de discipline que vous avez prescrites. Faites-moi le plaisir de m'envoyer la copie de vos circulaires, afin que je puisse juger si ces réclamations ont quelque apparence de justice. » (2 fé-

vrier 1866.) Le maréchal le prend mal : « Je suis très péniblement affecté, répond-il, de la lettre que je reçois de V. M., qui m'inflige un blâme que je ne crois mériter à aucun titre. V. M. pense que la discipline n'a rien à gagner à des exigences trop sévères ou trop minutieuses. Je crois à la vérité de ce principe. Mais ce dont je suis également très convaincu, c'est que nous sommes loin de cet écueil et que nous nous trouvons bien plutôt engagés dans une voie contraire : jamais peut-être la hiérarchie n'a été aussi effacée, et, par suite, jamais le principe d'autorité n'a été plus méconnu. Dans une pareille occurrence, il m'est bien difficile de ne pas reconnaître que V. M. n'a pas, dans son ministre de la Guerre, la confiance qu'il croyait avoir méritée par un dévouement de seize années, et il ne me reste plus qu'à prier l'Empereur de vouloir bien accepter ma démission. » L'Empereur ne se fâcha pas de ce fier langage : « Mon cher maréchal, j'ai toujours la même confiance en vous, et la preuve en est dans l'expression de mes impressions momentanées. Personne n'est exempt d'erreurs, et, si je me trompe, je m'empresse toujours de le reconnaître. Je ne fais donc aucune attention à la dernière phrase de votre lettre et je vous renouvelle l'assurance de ma vive amitié. »

L'esprit de routine de ses agents avait empêché l'Empereur de profiter des enseignements de la guerre de Crimée. Il ne lui permit pas davantage d'*utiliser ceux* plus parlants encore

de la guerre d'Italie, d'autant que commença alors l'opposition, qui se manifesta sans cesse dans la majorité du Corps législatif, contre l'excès des dépenses militaires. Napoléon III avait dit à Alexandrie : « Nous ne sommes jamais prêts pour la guerre[1] » ; et plus tard à Compiègne[2] : « Il faut à tout prix passer facilement du pied de paix au pied de guerre... On a beau le dire, une armée ne se crée pas du jour au lendemain par l'enthousiasme ou par l'argent. L'armée peut être comparée à une forêt; avec les sommes les plus considérables, nous ne nous procurons pas ces chênes séculaires auxquels le temps seul a donné l'élévation et la force. » Il imposa un certain nombre de mesures propres à rendre les défectuosités moins sensibles; il réédita, dans le règlement du 26 mai 1866, sur les subsistances, les dispositions, peu appropriées au temps, du règlement de 1827. Les compagnies hors rang, chargées jusque-là de la confection de l'habillement et de la chaussure, s'étant montrées insuffisantes, de grands ateliers civils furent établis (les ateliers Godillot) pouvant produire quatre mille paires de souliers par jour et confectionner cinquante mille habillements et équipements par mois[3]. De plus, il ordonna une enquête sur les

1. 22 mai 1859.
2. 27 novembre 1861.
3. On avait signé, avec cette maison Godillot, des traités de dix ans pour la chaussure (30 novembre 1859); d'autres pour la fourniture de 3 millions de vêtements (23 mars 1859); de cent mille paires de guêtres (1860). Les compagnies hors rang avaient été réduites au nombre d'hommes nécessaires

divers fonctionnements des services administratifs, afin de suppléer à leurs lacunes. Mais il ne prit aucune mesure efficace pour organiser les équipages de train, le service de santé et surtout pour faire sortir rapidement des magasins et amener aux troupes les objets emmagasinés, ni pour établir l'embrigadement des corps d'armée et donner par là une utilité pratique à son institution des grands commandements[1]. Il eût fallu pour cela un esprit très résolu d'initiative et de l'argent : on manquait des deux. Il s'en tint donc à des palliatifs insuffisants, et d'autres purent lui dire avec reproche : Puisque vous reconnaissez que nous ne sommes jamais prêts à passer du pied de paix au pied de guerre, pourquoi n'avez-vous pas exigé de vos ministres qu'ils fissent cesser cette déplorable imperfection ?

pour faire les réparations urgentes à la troupe en marche et les ajustages d'effets.

1. Voir *Empire libéral*, t. V.

CHAPITRE XIII

NIEL ET L'EMPEREUR

I

Sadowa réveilla Napoléon III. Il parut décidé à sortir des moyens termes et à opérer les réformes organiques. Son nouveau ministre Niel jouissait de toute sa confiance. Avec lui il reprend les idées qu'il avait ébauchées en vain sur l'instruction militaire, sur les manœuvres, sur le passage du pied de paix au pied de guerre. La constitution de l'armée les occupe d'abord. Ils rétablissent en partie les cadres supprimés en 1865 par économie[1]. Puis ils détruisent les compagnies d'élite. L'institution était ancienne : à l'origine les grenadiers, qui, dans les attaques

1. Le décret du 4 avril 1867 les rendit à chaque régiment, qui se composa alors de trois bataillons de 8 compagnies. Sur le pied de guerre chaque bataillon donnerait les septième et huitième compagnies pour former un bataillon de dépôt et ne conserverait plus que six compagnies. Le sixième escadron fut rendu aux régiments de cuirassiers, dragons et lanciers de la Garde (*décret du 6 février 1867*). Un 4e régiment de chasseurs d'Afrique fut créé (*décret du 4 avril 1867*). Même après cette restitution la cavalerie eut 36 escadrons de moins *qu'en 1865*.

prochées d'une place, étaient employés à cer des grenades à main, avaient été consti- s à raison d'une compagnie par bataillon. En)5, Napoléon avait créé avec les hommes de ite taille les voltigeurs à épaulette jaune, ırgés plus particulièrement du rôle d'éclaireurs le tirailleurs. Entre ces deux compagnies d'élite tait le centre avec son épaulette verte. Fallait-il ruire toutes ces distinctions et n'avoir qu'un l type d'infanterie? Une commission, présidée le général Schramm, s'étant divisée sur la stion, on la soumit à l'Empereur qui opina ır leur maintien. Niel demanda que le débat repris et une nouvelle Commission se réunit Tuileries sous la présidence de l'Empereur. reconnut que les voltigeurs n'avaient plus de son d'être depuis le développement donné au e des tirailleurs, et que les fameuses colonnes ttaque, qui, grenadiers en tête, portaient le ıp décisif, devenaient sans emploi devant les nes à tir rapide. Les compagnies du centre ıient affaiblies par les compagnies d'élite qui ır enlevaient leurs meilleurs sujets. Les chas- ırs à pied, les zouaves, la Garde, n'avaient s de compagnies d'élite, avait-on eu à le regret ? Cette opinion prévalut à une immense majo- é. L'Empereur s'y rangea un des premiers : J'ai été autrefois d'un autre avis, dit-il, mais, est par le temps, la réflexion et l'expérience que s convictions se forment et que souvent on rive à rejeter comme inutiles des règles qu'on ait considérées comme indispensables. » Toute

l'infanterie reçut l'épaulette rouge du grenadier. Pour ne pas détruire l'émulation dans le rang, on créa un certain nombre de soldats de première classe dans chaque compagnie.

Niel opéra la réforme que l'Empereur n'avait pu obtenir de Randon, la suppression des musiques dans les régiments d'artillerie et de cavalerie. Il en résulta une économie de plus d'un million par an, et la rentrée dans le rang de 2500 chevaux. Les haras et la musique de Saumur furent également supprimés. Le maréchal employa du mieux qu'il put, pour l'organisation de la Garde mobile les 5 millions qu'on lui avait accordés sur les 14 qu'il croyait nécessaires. Il organisa entièrement le personnel dans les 1er, 2e, 3e corps (nord et nord-est de la France). Dans les trois autres corps d'armée il délimita les circonscriptions de bataillons, de compagnies; les contrôles furent établis et tenus à jour pour chaque département par un capitaine-major assisté de secrétaires. Tous les éléments pour constituer les cadres existaient; mais cette formation eût exigé une dépense au-dessus des ressources allouées, elle dut être ajournée.

L'instruction de la troupe fut ensuite étudiée. L'Empereur avait écrit à Niel : « Ce qui manque à notre armée, c'est l'instruction et le goût des études théoriques. Le gouvernement ne fait rien pour les encourager. Tous les jours je reçois des mémoires plus ou moins intéressants d'officiers de tous grades et ces mémoires vont s'enfouir dans les cartons du ministère de la Guerre qui

levrait s'empresser au contraire de publier les plus importants et de féliciter les auteurs. C'est ce qui pourrait avoir lieu dans un journal militaire dont la création serait fort utile[1]. » On ne prisait guère, en effet, chez les officiers que la bravoure ; l'instruction générale, et même l'instruction technique en dehors de ce qui est nécessaire strictement au métier, tout ce qui a trait à l'art, non seulement n'était pas requis, mais excitait plutôt les ombrages. Lorsqu'un officier se livrait à quelques études, il était raillé par ses camarades, suspect à ses supérieurs ; pour les uns et les autres c'était un faiseur, un indiscipliné, un intrigant, et lorsqu'il était proposé à l'avancement dans les conseils des maréchaux, Mac-Mahon ou Pélissier demandaient qu'on l'écartât.

Un des moyens adoptés pour l'instruction des officiers furent les conférences. Elles avaient lieu au dépôt de la Guerre, étaient écrites, lues et envoyées aux chefs de corps qui les transmettaient à leurs subordonnés, lesquels en faisaient à leur tour l'objet d'autres conférences. C'étaient des exposés dépourvus de toute critique. Quelques-unes sont remarquables, comme celles du chef d'escadron Corbin, homme de haute valeur, un des auxiliaires les plus dévoués et les plus intelligents de Niel. La plupart sont insignifiantes et un certain nombre franchement mauvaises.

L'instruction technique des troupes était ren-

1. 15 juillet *1868*.

due difficile par les exigences budgétaires. Niel tourna la difficulté par une combinaison ingénieuse. La loi de finances ne lui accordait des fonds que pour 400 000 hommes avec une diminution d'un 16e pour les congés, soit 375 000 hommes. Or, cinq contingents de 100 000 hommes réduits à 77 000 pour l'incorporation, mais accrus des 95 000 constituant la portion permanente de l'armée (officiers, gendarmes, indigènes, engagés), donnaient un total de 480 000 hommes. Les cinq classes de l'armée active, même en éliminant la seconde partie du contingent 69 150 ne pouvaient donc être conservées ensemble sous le drapeau sans dépasser les ressources fournies pour l'entretien de 375 000 hommes. Le maréchal se tira de la difficulté en établissant deux effectifs : un d'hiver et un d'été : l'effectif d'hiver, réduit rigoureusement aux exigences du service et du fonctionnement des cadres, l'effectif d'été atteignant le chiffre le plus élevé. Dans tous les temps, on avait accordé un plus grand nombre de congés pendant l'hiver : Niel, pour faire descendre le plus possible son effectif dans cette saison, les augmenta dans des proportions non encore atteintes; il les porta jusqu'à 60 000. La moyenne des régiments d'infanterie fut établie jusqu'au 1er avril à 1 620 hommes et, à partir de cette époque, à 2 000. Ainsi on avait sous les drapeaux pendant les sept mois d'hiver 364 000 hommes, et pendant la belle saison (1er avril-1er septembre) *414 000*. Mais de ces deux chiffres il convenait

de retrancher les congés nécessaires, à toute époque, pour convalescence ou affaires de famille, évalués à 10000. Le nombre d'hommes réellement présents et soldés, soit au corps, soit dans les hôpitaux, était ramené ainsi à 404 000 pour cinq mois d'été, et 350000 pour sept mois d'hiver. L'effectif ne se trouvait donc jamais au chiffre précis de 375 000 accordé par la loi. Pendant l'hiver il ne l'atteignait pas ; il le dépassait pendant l'été. Par cette combinaison, on retrouvait pour l'année une moyenne conforme aux prescriptions budgétaires, permettant néanmoins de satisfaire à toutes les exigences d'une sérieuse instruction. Cela avait en outre l'avantage de mettre le plus grand nombre d'hommes disponibles sous la main du ministre, au moment des plus grandes éventualités de guerre.

Après l'adoption du chassepot, Niel se souvint que des hommes susceptibles d'être rappelés en cas de guerre, ceux de la seconde partie des contingents de 1863, 1864 et 1865, étaient complètement étrangers au maniement de la nouvelle arme. Un décret impérial les appela sous les drapeaux, et ils n'en sortirent plus qu'avec leurs camarades de la première partie du contingent. On appliqua cette mesure d'une louable prévoyance, quoiqu'elle fût de nature à froisser des hommes qui se croyaient libérés, et qu'elle dût fournir à l'opposition un sujet de mécontentement à exploiter.

II

On ne jugea pas qu'il y eût une réforme radicale à opérer dans notre armement. Notre fusil d'infanterie, le chassepot, était, malgré les critiques des frondeurs de salons, le meilleur qui existât dans toutes les armées d'Europe. L'inventeur, à l'aide d'une rondelle de caoutchouc comprimée par l'action d'une tige de fer, avait obtenu une obturation de la culasse à laquelle aucun n'avait pu réussir aussi bien. Le montage et le démontage du mécanisme n'offrait aucune difficulté; si l'obturateur venait à se dégrader son remplacement se faisait en moins d'une minute. Un sabre-baïonnette pouvait être fixé au canon; c'était à la fois une baïonnette et une arme de main puissante. Son poids sans sabre-baïonnette était de 4 kilos, et malgré sa légèreté relative le recul était à peine sensible; la portée de sa balle cylindro-conique, très efficace jusqu'à 300 ou 400 mètres sur un homme isolé, s'étendait jusqu'à 1 100 mètres, lorsque le but présentait une certaine surface[1]. Le nombre des coups tirés pouvait dépasser dix par minute, a dit Niel[2]. Son seul défaut était le manque de solidité de sa cartouche, l'enveloppe formée d'un papier mince

1. Il est toujours bien entendu qu'il ne s'agit que d'un tir ajusté régulièrement. En tirant sous de grands angles, au jugé simple, sous l'angle de 35°, le fusil Chassepot pouvait porter jusqu'à 2 800 mètres.

2. *Discours* du 7 juillet 1868.

et d'une gaze de soie pouvait être détériorée par l'humidité et les transports. Tel quel, ce fusil était supérieur au fusil prussien beaucoup plus que ce dernier ne l'avait été au fusil autrichien en 1866. Le fusil prussien plus pesant, d'un maniement moins rapide et moins commode, avait le chargement très pénible ; au bout d'un petit nombre de coups, son tir cessait d'être dangereux à des distances où la balle française frappait encore avec une efficacité terrible.

Le nombre des fusils de 1866 étant insuffisant pour le moment, on transforma les anciennes armes rayées pour leur donner la qualité qui leur manquait, la rapidité du chargement par une transformation assez simple dont s'acquitta très bien l'industrie privée. Ainsi complétée, cette arme, désignée sous le nom de fusil à tabatière, avait autant de vitesse que le fusil à aiguille (sept coups par minute), plus de portée (600 mètres) et une balle plus dangereuse. Il avait plus de ratés, mais il ne présentait pas l'inconvénient de crachements par la culasse. On le destina à la garde nationale mobile.

Niel avait demandé au Corps législatif 144 millions pour avoir entre les mains des hommes ou dans les arsenaux trois fusils par homme. La commission du budget les lui refusa. Sans contester qu'en théorie on dût en effet avoir trois fusils par homme, elle considéra que c'était là un maximum de réserve, qu'il était raisonnable de s'assurer lorsque le modèle adopté paraissait définitif, *mais qu'il* serait téméraire d'éta-

blir à une époque où les perfectionnements se succédaient avec tant de rapidité[1]. On n'accorda donc qu'un crédit pour la fabrication de 1 200 000 fusils (1er août 1869). Niel se plaignit d'abord de cette parcimonie, puis finit par se montrer satisfait. Il déclara que son projet primitif avait été de donner à la garde mobile les fusils rayés de l'ancien modèle transformés. Mais, ajouta-t-il, « comme nous sommes très riches en fusils du nouveau modèle, du modèle de 1866, comme nous en avons plus qu'il n'en faut pour l'armée active, afin que la garde mobile ait la même arme que l'armée, afin que les cartouches et les approvisionnements soient les mêmes pour les deux corps, la garde nationale mobile — je lui annonce cette bonne nouvelle — sera armée avec le nouveau fusil. (*Très bien! très bien!*) » (Séance du 13 avril 1869.)

Restait à décider si le chassepot serait également donné à la cavalerie. Napoléon III, se rangeant à l'avis de son oncle, exprima l'opinion que « toute la cavalerie devait être munie d'une arme à feu, non pas d'un fusil lourd et incommode comme le fusil des dragons, mais d'un fusil léger se rapprochant du mousqueton et se chargeant par la culasse »[2]. Un décret du 14 mai

1. Discours de Talhouët du 30 juin 1868.

2. *Note de l'Empereur à Niel.* « En effet les opérations à la guerre peuvent se diviser en deux parties : l'action sur le champ de bataille et les actions secondaires telles que l'attaque ou défense d'un défilé, d'un village, d'un pont, surprise pour enlever un convoi, destruction d'un chemin de

1867 enleva aux dragons, chasseurs et hussards le pistolet, et leur affecta un chassepot.

III

Notre artillerie était alors munie de deux bouches à feu, le 4 et le 12. Le 12 était plus efficace par le poids de ses projectiles, la distance à laquelle il les lançait et sa justesse. Le 4 était plus mobile et plus rapide. Le 4, attelé de quatre chevaux, formait les batteries divisionnaires : il était commode, roulant, passait partout; il por-

fer, enfin dispositions qui consistent à s'éclairer et à se garder. Pour la première partie, c'est-à-dire pour l'action sur le champ de bataille, j'admets que l'arme à feu est parfaitement inutile à la cavalerie, elle ne fait même que l'embarrasser ; mais dans toutes les actions secondaires, au contraire, l'arme à feu lui sera de la plus grande utilité. Avec une arme à feu, la cavalerie pourra se garder sans avoir besoin du secours de l'infanterie. Elle pourra établir des vedettes à cheval, soutenues par des grand'gardes de cavalerie à pied. On pourra dans bien des circonstances envoyer au galop un régiment de cavalerie occuper une position, la défendre avec la moitié de ses hommes qui auront mis pied à terre et attendre l'arrivée de l'infanterie. En supprimant le pistolet pour la cavalerie avec les fontes, on diminue le poids de près de 4 kilogr. Si on donne une carabine qui, à mon avis, ne saurait peser que 3 kilogr. on a donc une diminution de poids. La suppression des fontes permettrait d'améliorer le paquetage du devant en l'abaissant, ce qui n'obligera plus les cavaliers à avoir la main tellement élevée qu'ils ne peuvent qu'imparfaitement conduire leurs chevaux. — En attendant, je voudrais qu'on ôtât le fusil à tous les régiments de cavalerie légère qui sont en France. »

1. *Empire libéral, t. VIII, p.* 226 et suivantes.

tait jusqu'à 3 200 mètres. Le 12, attelé de six chevaux, formait les batteries de réserve; il portait à 3 000 mètres. On pouvait, comme pour le 4, augmenter la portée normale, en enterrant la crosse et en tirant ainsi sous de plus grands angles; mais au delà de 3 200 et de 3 000 mètres, ne frappant que sur un point du sol, les obus sont peu efficaces matériellement et ne produisent, le plus souvent, qu'un effet moral. Notre fusée était fusante[1].

L'expérience de la guerre de 1866 ne fit pas apparaître d'abord la nécessité d'un changement dans notre artillerie, et l'Empereur, Niel, secondés par le général Lebœuf, président du comité d'artillerie, crurent répondre amplement aux exigences d'une bonne préparation en continuant à améliorer le matériel qui avait fait ses preuves en 1859[2]. Mais la quiétude confiante du gouver-

1. Celle pour les obus proprement dits était établie à deux durées, de manière à pouvoir donner l'éclatement de 1 400 à 1 600 mètres et de 2 750 mètres à 2 950. Pour les obus à balles (shrapnells) la fusée était à 4 durées, de manière à pouvoir faire éclater le projectile à 500, 800, 1 000 et 2 000 mètres.

2. Dans le harnachement, on substitua la bricole au collier, ce qui, diminuant le poids à porter, permit d'aménager les coffres du 4 pour recevoir 40 coups au lieu de 32. Ainsi les batteries divisionnaires, lorsqu'elles accompagneraient seules les troupes, pourraient, avec moins de crainte de manquer de munitions, laisser en arrière les caissons de la batterie de combat et n'exposer que les avant-trains. On commença des essais pour porter à 20 ou 21 le chargement du 12.

On s'était préoccupé de rendre le matériel, déjà si léger, encore moins encombrant. On avait supprimé par batterie un affût de rechange et une forge, et enlevé aux batteries divisionnaires tous les caissons d'infanterie et de cavalerie *qu'elles traînaient* à leur suite.

ment en l'excellence de nos bouches à feu ne
·da pas à être troublée. Le général belge Renard,
icier de grand mérite, fort attaché à la France,
ıt, après 1866, au camp de Châlons avec l'in-
ıtion de prévenir l'Empereur de la supériorité
canon prussien. Il s'était ouvert de son des-
n aux officiers de l'entourage. « Ne dites rien,
avait-on répondu ; cela ferait de la peine à
M., et nous n'avons pas d'argent pour adopter
autre canon. » Le général répondit : « Si
ımpereur m'interroge, il me sera impossible
ne pas lui exprimer mon avis ; je ne puis vous
omettre que de ne point parler le premier. »
Empereur n'ayant pas abordé le sujet, le gé-
ral Renard quitta Châlons sans s'être expliqué.
D'autres parlèrent. Le général de Chazal, mi-
ıtre de la Guerre en Belgique, avait mainte
s prévenu M. de Cominges-Guitaut, alors à
uxelles, de cette supériorité du canon prus-
ın. Celui-ci le pria de transmettre lui-même
n avis à l'Empereur. Il le fit. Il vint plusieurs
s à Paris, et, chaque fois, il prévint l'Empereur
le ministre que nos petits canons de campagne,
i avaient produit tant d'effet contre l'Autriche,
mée alors de canons lisses, ne résisteraient
s aux canons prussiens. Il demanda qu'un offi-
ır général vînt au camp de Beverloo assister
des expériences. En juillet 1867, le général
ıbrun, envoyé en Belgique pour étudier la tac-
ıue prussienne adoptée dans l'armée belge, sé-
urna quinze jours au camp de Beverloo et se
ndit au polygone de Brascaet. Il fut frappé de

l'action du canon de campagne de 4 et de 6, que les Belges avaient emprunté aux Prussiens avec un léger perfectionnement. Il vit les canonniers toucher la cible, huit fois sur dix, à 2000 mètres et au delà, tandis que les officiers d'artillerie belges, sûrs de l'adresse de leurs pointeurs et de la précision des pièces, se tenaient debout à quelques mètres de la cible pour marquer les coups. A son retour il exprima son opinion à Niel en présence de Lebœuf. Comme en 1866 l'artillerie prussienne n'avait pas fait bonne figure, Lebœuf manifesta quelque incrédulité : « Avez-vous bien vu ce que vous racontez ? — J'ai si bien vu que je demande au ministre de vous envoyer avec moi pour revoir. » Les fonctions de Lebœuf le retenant à Paris, on désigna le chef d'escadron Berge pour accompagner Lebrun dans une seconde visite à Brascaet. Les expériences auxquelles ils assistèrent le 7 août 1867 leur firent toucher du doigt l'incontestable supériorité du canon d'acier, se chargeant par la culasse, sur le canon de 4 et de 12 en bronze, se chargeant parla bouche : la portée totale de son tir de plein fouet était de 4 000 et 4 200, tandis que le maximum de notre 4 était de 3 200, et de notre 12, de 3000 ; la rapidité de son tir était vingt-six secondes au lieu de 28 ou de 29 ; en onze minutes, on pouvait tirer 25 coups, tandis qu'il en fallait douze pour tirer le même nombre de coups avec notre canon. Le canon d'acier était d'une construction plus compliquée, mais d'une conservation beaucoup plus longue.

Notre canon avait une ouverture plus grande et la surface que son boulet offrait à la résistance de l'air était plus large que celle de l'obus prussien ; la vitesse initiale de notre obus n'atteignait pas non plus celle de l'obus prussien, et il la perdait plus tôt, ce qui diminuait sa portée ; sa trajectoire avait une courbe plus haute et moins de cette tension dont résultent la justesse et la portée du tir. A 1 500 mètres, le canon prussien comptait deux fois plus de coups réussis que le canon français ; à 2 000 mètres, un quart de plus ; il créait des zones dangereuses bien plus étendues, si ce n'est aux petites distances, où l'on se sert habituellement du tir à mitraille. Le canon de siège était établi dans les mêmes conditions de supériorité que le canon de campagne [1].

Quand, au sortir du champ d'expérience, les deux officiers français se retrouvèrent seuls, le chef d'escadron dit au général : « Je suis consterné ; on ne voudra pas me croire. — Au moins vous direz ce que vous avez vu », répliqua le général. Le commandant Berge remplit ce devoir dans un rapport de fin août 1867. L'Empereur, le ministre, le Comité d'artillerie ne dédaignèrent pas l'avertissement. Mais avant de se demander comment, en présence de l'opposition constante de l'opinion publique et du Corps législatif à l'accroissement du budget de la Guerre, on subviendrait aux immenses dépenses d'une transformation radicale du matériel, ils recherchèrent

1. Le général Lebrun, dans ses Mémoires, dit le contraire, mais le général *Berge m'a écrit* qu'il se trompait.

quelle était la transformation à opérer. C'est sur quoi on ne s'entendit pas. Toute innovation a ses adversaires, non que tout ce qui a été repoussé ait dû être adopté, mais même ce qui mérite d'être accueilli a souvent peine à se faire accepter. La réforme proposée par Gribeauval fut d'abord repoussée; la même opposition fut faite au petit instrument de pointage qu'on appelle la hausse: avant de porter à la Prusse le fusil à aiguille, Dreiss, vers 1840, l'avait proposé au gouvernement français qui le refusa; de combien de dénigrements le chassepot n'était-il pas l'objet? Il eût été extraordinaire que le chargement de la bouche à feu par la culasse n'eût pas rencontré de résistance.

Des expériences faites en Angleterre avaient, prétendait-on, démontré que le canon se chargeant par la bouche tire aussi rapidement et aussi juste et qu'il peut recevoir une plus forte charge de poudre, ce qui permet d'obtenir une vitesse initiale plus grande, une trajectoire plus tendue. Cette opinion fut rejetée comme n'ayant aucun sérieux, et il fut admis, d'un accord unanime, qu'il était nécessaire d'avoir des canons se chargeant par la culasse. Restait à déterminer avec quel métal on fabriquerait ces canons. Il ne parut pas qu'on pût se décider en faveur de l'acier. D'ailleurs, comment se procurer l'acier nécessaire? L'industrie française, dépourvue alors de marteaux-pilons assez puissants, tels que ceux établis depuis au Creusot, n'était pas à mesure de fabriquer un acier homogène sem-

blable à celui de Krupp. Toute considération d'amour-propre à part, serait-il prudent de mettre à la discrétion d'une usine prussienne l'approvisionnement de l'armée française ? Cet acier même de Krupp avait été reconnu insuffisant et notre attaché militaire à Berlin, Stoffel, annonçait comme certain qu'en Prusse on allait revenir au bronze[1]. Était-il sage d'adopter le métal que la Prusse, après l'avoir expérimenté, allait rejeter ?

En conséquence l'Empereur laissant ouverte la question du bronze et de l'acier comme l'avait fait le roi de Prusse, alla au plus pressé et décida qu'on chercherait un type de canon de bronze, se chargeant par la culasse selon lequel on transformerait toute notre artillerie. Cette décision présentait l'avantage de ne pas exiger la somme considérable que demanderait la fabrication en acier. Comme l'Empereur s'était toujours plaint de la lenteur des expériences du comité de l'artillerie, il chargea directement le comman-

1. « Aujourd'hui, 31 août, a été prise à Berlin une décision de la plus haute importance : le retour à l'emploi du bronze pour la fabrication des pièces de campagne. Je renvoie à mes rapports des 20 février et 29 juillet 1868, pour expliquer ce résultat, et, si je m'empresse de le faire connaître, c'est en raison de l'influence qu'il est appelé à exercer sur la décision que nous avons à prendre nous-mêmes en France, relativement à la matière, bronze ou acier, qu'il convient d'adopter pour un nouveau matériel d'artillerie de campagne. Le retour au bronze, auquel vient de se déterminer l'artillerie prussienne, est un fait heureux pour la France, qui ne compte pas de fonderie d'acier comparable à celle de M. Krupp et qui possède des approvisionnements de bronze considérables. » (Rapport du 31 août 1866.)

dant Reffye de poursuivre les recherches nécessaires. Le type créé par Reffye fut construit aux ateliers de Meudon et mis en essai au polygone de Versailles dans le mois de juin 1870[1]. Les expériences permirent de constater que le nouveau canon avait une grande supériorité de portée, de tension de trajectoire, de justesse de tir sur nos canons de campagne de 4 et de 12 rayés.

Les partisans du canon d'acier réclamaient au moins l'adoption de la fusée percutante. Le Comité d'artillerie rejeta l'adoption de cette fusée, sur le rapport du général de Fiereck, le même qui, devant la Commission du 4 septembre, reprocha au Comité d'avoir été de son avis. La fusée percutante ne fut admise que dans la proportion du 10e au 5e du montant des projectiles du corps d'armée, la quantité jugée nécessaire pour alimenter le tir plongeant, c'est-à-dire le tir qui a lieu au-dessus des obstacles, de manière à atteindre les troupes ou les batteries en arrière.

Une autre raison rendit l'Empereur peu empressé à adopter le canon prussien. C'est qu'il croyait avoir trouvé un engin de guerre merveilleux fabriqué mystérieusement à Meudon : les mitrailleuses, dont il attendait un effet de surprise et de terreur semblable à celui produit par l'apparition imprévue du canon rayé sur les champs de bataille de Lombardie. Après avoir beaucoup trop espéré des mitrailleuses, on en a, depuis,

1. Pendant la guerre de 1870 on fabriqua environ 300 de ces pièces qui se comportèrent très bien.

beaucoup trop médit. Elles consistaient en vingt-cinq canons parallèles, reliés en faisceau, montés sur un affût, qui partaient successivement par le tourner d'une petite manivelle. La rapidité de leur chargement était telle, qu'on pouvait tirer 100, 120 balles à la minute, à une portée de 1 200 mètres, et jusqu'à 1 800 mètres, lorsqu'on connaissait bien la distance. Ainsi, on jetait au loin des effets foudroyants de mousqueterie, et l'on pouvait couvrir le front d'un bataillon d'une nappe de balles. De près, aux distances inférieures à 1 500 mètres, cet engin avait un autre genre d'efficacité : en imprimant au canon un mouvement latéral, on distribuait des décharges à droite et à gauche, de manière à éviter une concentration surabondante des coups sur un même point. Enfin, la crépitation perçante, le sifflement aigu qui accompagnaient les décharges devaient ajouter à l'effet, comme autrefois le cri à l'attaque des Barbares. Mais, pour agir, elles exigeaient une plaine dans laquelle elles ricochent, et comme on ne verrait pas leur effet, il serait difficile d'apprécier si l'on était à bonne distance.

IV

Les forteresses ne furent pas oubliées. Depuis longtemps les juges compétents en estimaient le nombre trop considérable. Vauban le disait dès 1701 : « Avec un grand nombre de places, on est réduit à rester sur la défensive, ne pouvant main-

dant Reffye de poursuivre les recherches nécessaires. Le type créé par Reffye fut construit aux ateliers de Meudon et mis en essai au polygone de Versailles dans le mois de juin 1870[1]. Les expériences permirent de constater que le nouveau canon avait une grande supériorité de portée, de tension de trajectoire, de justesse de tir sur nos canons de campagne de 4 et de 12 rayés.

Les partisans du canon d'acier réclamaient au moins l'adoption de la fusée percutante. Le Comité d'artillerie rejeta l'adoption de cette fusée, sur le rapport du général de Fiereck, le même qui, devant la Commission du 4 septembre, reprocha au Comité d'avoir été de son avis. La fusée percutante ne fut admise que dans la proportion du 10e au 5e du montant des projectiles du corps d'armée, la quantité jugée nécessaire pour alimenter le tir plongeant, c'est-à-dire le tir qui a lieu au-dessus des obstacles, de manière à atteindre les troupes ou les batteries en arrière.

Une autre raison rendit l'Empereur peu empressé à adopter le canon prussien. C'est qu'il croyait avoir trouvé un engin de guerre merveilleux fabriqué mystérieusement à Meudon : les mitrailleuses, dont il attendait un effet de surprise et de terreur semblable à celui produit par l'apparition imprévue du canon rayé sur les champs de bataille de Lombardie. Après avoir beaucoup trop espéré des mitrailleuses, on en a, depuis,

1. Pendant la guerre de 1870 on fabriqua environ 300 de ces pièces qui se comportèrent très bien.

beaucoup trop médit. Elles consistaient en vingt-cinq canons parallèles, reliés en faisceau, montés sur un affût, qui partaient successivement par le tourner d'une petite manivelle. La rapidité de leur chargement était telle, qu'on pouvait tirer 100, 120 balles à la minute, à une portée de 1 200 mètres, et jusqu'à 1 800 mètres, lorsqu'on connaissait bien la distance. Ainsi, on jetait au loin des effets foudroyants de mousqueterie, et l'on pouvait couvrir le front d'un bataillon d'une nappe de balles. De près, aux distances inférieures à 1 500 mètres, cet engin avait un autre genre d'efficacité : en imprimant au canon un mouvement latéral, on distribuait des décharges à droite et à gauche, de manière à éviter une concentration surabondante des coups sur un même point. Enfin, la crépitation perçante, le sifflement aigu qui accompagnaient les décharges devaient ajouter à l'effet, comme autrefois le cri à l'attaque des Barbares. Mais, pour agir, elles exigeaient une plaine dans laquelle elles ricochent, et comme on ne verrait pas leur effet, il serait difficile d'apprécier si l'on était à bonne distance.

IV

Les forteresses ne furent pas oubliées. Depuis longtemps les juges compétents en estimaient le nombre trop considérable. Vauban le disait dès 1701 : « Avec un grand nombre de places, on est réduit à rester sur la défensive, ne pouvant main-

tenir plusieurs grandes armées sur pied, et garder en même temps un si grand nombre de places; joint à cela, qu'elles n'interdisent à l'ennemi que le point qu'elles occupent, que ce sont de lourdes masses qui ne se meuvent pas; au lieu qu'une puissante armée se transporte, en impose, s'oppose par tout. » — « Construire un grand nombre de places, a écrit Napoléon, est l'art de faire battre les grandes armées par les petites, et de ne rien faire avec des armées immenses. » — « Je considère l'abus des places fortes, disait Bugeaud[1], comme le plus grand danger qui menace le pays. Les places de guerre absorbent, quand elles sont trop nombreuses (et dans mon opinion elles le sont trop), la plus grande partie des forces actives. Or, ce sont les armées qui défendent le territoire. Les officiers du Génie disent : « Si nous ne les avions, nous ne les construirions pas; mais puisque nous les avons, gardez-les. » Si ces places pouvaient se conserver sans danger, comme les monuments surabondants de nos villes, je dirais : Gardez-les, même au prix de quelques millions. Mais il y a grand danger à conserver ce qui est inutile. Nous avons encore, si je ne me trompe, au moins 200 places de guerre ou postes fortifiés. C'est là une cause d'immense faiblesse. Si, en temps de guerre, vous vouliez leur donner des demi-garnisons seulement, vous absorberiez presque toute votre armée. »

[1] *Discours* du 12 juin 1838.

Niel avait chargé une commission d'officiers moitié du génie, moitié d'artillerie, de fixer le nombre de places nécessaires à la défense (1867). Cette commission reconnut que trente-six places, y compris les cinq ports militaires, étaient suffisantes. On en supprima donc le plus qu'on put[1]; pas assez cependant, puisqu'en 1870 nous avions encore soixante-cinq places fortes, et autant de postes fortifiées. Il eût fallu, pour les fortifications, 110 millions; Niel en avait demandé 66, le Corps législatif ne lui en accorda que 36. Il en fit un usage judicieux.

Dès 1865, on avait entrepris de nombreux travaux à Metz et mis en parfait état de défense les fortifications du corps de place. En 1868, on décida d'étendre le rayon d'action de ces défenses, en construisant cinq forts destinés à protéger la ville contre un bombardement, et en constituant un vaste camp retranché qui pût servir à la fois de refuge et de soutien à une armée. Une circulaire du 2 décembre 1867 décida que l'armement de sûreté, dix coups par pièce, devait être en permanence sur les remparts des places frontières. En même temps, une commission d'officiers d'artillerie et du génie, présidée par le général Bentzmann, étudia à fond l'armement réglementaire des forts et de l'enceinte. Elle avait non seulement déterminé pour chaque bastion le nombre et l'espèce des bouches à feu, mais, à côté de chaque pièce, elle avait suspendu une

1. Décret du 26 juin 1867, notamment Wissembourg et Lauterbourg.

planchette sur laquelle étaient consignés les points à battre, les distances exactes de ces points à la pièce, et les hausses à donner pour atteindre ces points. Enfin, obus, cartouches, poudre s'entassèrent dans les arsenaux.

Niel s'était adjoint, depuis le 31 octobre 1867, comme directeur de l'administration, l'intendant général Blondeau, homme d'expérience, de coup d'œil, de décision, qui assura avec dévouement et rare intelligence ce qui était nécessaire en fait d'objets d'habillement, de campement et d'ambulances. Pour le service de l'habillement, on n'avait pu, comme ressource extraordinaire, obtenir sur l'emprunt que 5622000 francs. On veilla à ce que les objets de première nécessité, ceux qu'on ne peut se procurer tout de suite, fussent en nombre. On se procura surtout un approvisionnement abondant de souliers. « A la guerre, c'est ce qui manque toujours[1]. » La correspondance de Napoléon Ier est pleine de préoccupations à ce sujet. Chaque soldat de son armée avait trois paires de souliers : une aux pieds, deux dans son sac[2]. Le marché Godillot de 1859, venu à échéance, pour la fabrication des chaussures, fut renouvelé. Dans l'espérance d'obtenir ce renouvellement à de meilleures conditions, l'administration de la Guerre provoqua la confection de chaussures de tous les côtés : à Rennes, à Marseille, à Lyon, à Toulouse. Les commissions chargées d'en vérifier la bonne confection furent

1. Napoléon au prince Eugène, 16 septembre 1805.
2. Au maréchal Berthier, 11 juillet 1806.

composées d'éléments moins stables ; on y introduisit des officiers de l'armée de Paris, qui se renouvellent sans cesse. On s'ingénia à suppléer, pour les objets moins indispensables, l'insuffisance des crédits. Lorsqu'ils étaient absolument insuffisants, et qu'il s'agissait d'objets qu'on pouvait se procurer en nombre tout de suite, comme draps, etc., on se préparait par des marchés qui, la plupart à long terme, stipulaient un maximum et un minimum, pour que, sans même être obligé de recourir à des marchés extraordinaires, on fût complètement pourvu.

V

L'offensive stratégique double dans des proportions incalculables les forces de celui qui s'y précipite. Se laisser acculer à la défensive, c'est perdre la liberté de ses résolutions, les faire dépendre de celles de l'ennemi. Tout l'esprit est tendu à les deviner, au milieu d'indications contradictoires ou fallacieuses. « Faites la guerre offensive, a dit Napoléon[1], comme Alexandre Annibal, César, Gustave-Adolphe, Turenne, le prince Eugène, Frédéric. »

La promptitude de la mobilisation est ce qui permet de prendre cette offensive stratégique. On comprend donc combien il importe de l'assurer. Chez nous elle était rendue difficile par

1. 18e note sur l'art de la guerre.

notre organisation. Chaque département formait alors une subdivision militaire à la tête de laquelle était un général de brigade. Plusieurs départements formaient une division territoriale commandée par un général de division. Certaines subdivisions ne renfermaient qu'un dépôt de régiment; certaines divisions territoriales, celles de l'Est et du Nord, comptaient un grand nombre de troupes, d'autres un très petit nombre. La plupart de ces régiments, sans liens entre eux, étaient souvent disséminés dans les petites garnisons, au grand détriment de l'instruction et de la discipline. Ils n'étaient embrigadés, endivisionnés, c'est-à-dire, constitués en corps d'armée, sous les chefs qui devaient les conduire, qu'au moment même où la guerre était déclarée.

Chaque régiment avait un bataillon de dépôt chargé de recevoir les recrues et les réservistes, de les équiper, de les habiller, de les armer, d'instruire les premiers et de diriger les seconds sur leurs corps. Ce dépôt était établi en un point distinct, souvent éloigné de la garnison périodiquement déplacée. Ainsi tel régiment en garnison à Lyon avait son dépôt à Poitiers, tel autre, en garnison à Béthune, l'avait à Romans; tel autre, en garnison à Thionville, à Mâcon. De plus, le recrutement s'opérait sur toute l'étendue du pays, de telle sorte que, quand on mobilisait un réserviste de Metz, appartenant à un régiment caserné à Béthune, il devait commencer par se rendre à son dépôt à Romans, et de là venir à *Béthune*. Alors tous les chemins étaient sil-

lonnés de soldats allant, d'un bout de la France à l'autre, rejoindre leurs dépôts et repartant pour rallier leurs régiments. On imagine ce que ces allées et venues occasionnaient de retard, de dépense et de désordre. Enfin on devait, à la mobilisation, organiser les grosses unités, les munir de leurs chefs, de leurs états-majors, de leur cavalerie et de tous les services; on devait, en toute hâte, tirer le matériel des magasins généraux éloignés, improviser les corps d'armée, mettre à leur tête des chefs qu'ils ne connaissaient pas, et l'on manquait ainsi de cette cohésion qui est un élément de la force morale si nécessaire au début des opérations. L'Empereur avait vu le mal à l'armée d'Italie; il en avait souffert; il avait failli en être victime; il importait donc, toute affaire cessante, à quelque prix que ce fût, dût-on s'engager dans une lutte avec la Chambre pour l'argent, il importait de réformer un système dont l'administration de la Guerre n'était pas coupable, puisqu'elle le subissait.

Le moyen le plus efficace eût été d'adopter l'organisation régionale, telle qu'elle existait en Prusse, c'est-à-dire diviser la France en provinces ou régions militaires, formant un corps d'armée muni de tout le matériel, l'artillerie, le service administratif nécessaire pour la guerre, et recruter ce corps d'armée seulement dans la région et non dans tout le territoire. On eût obtenu, par cette constitution permanente en corps d'armée, une mobilisation plus rapide, mieux

ordonnée; le réserviste fût retourné, non pas seulement dans le régiment, corps ou service dans lequel il avait fait son temps de paix, mais encore dans la compagnie, escadron, batterie auxquels il avait appartenu, où il retrouvait ses officiers, ses gradés, ses camarades. Ce système crée l'esprit de corps qui est un lien puissant, un motif d'émulation et facilite une mobilisation rapide : chaque réserviste n'a qu'un court trajet à faire pour rejoindre et il est rappelé par un simple avis affiché.

Marmont[1] préconise cette organisation régionale, mais son avis n'a point prévalu. Le maréchal Bugeaud exprimait l'opinion générale des militaires, lorsqu'il disait : « Le général Demarçay, a émis le vœu de voir des garnisons fixes, c'est-à-dire des régiments qui soient toujours dans les mêmes lieux et recrutés dans le même département. Eh bien ! je ne crois pas qu'il puisse y avoir un usage plus fatal pour l'armée que celui-là. Tout le monde sait que lorsque les soldats restent longtemps dans le même lieu, ils contractent des habitudes pernicieuses, des amours en très grand nombre. Ils se livrent à des vices tels que l'on a généralement reconnu qu'il faut les changer souvent de garnison[2]. » Les inconvénients que redoute Bugeaud appartiennent, en réalité, au système qu'il préconise. On prend un paysan, on le transporte à l'autre extrémité de la France, dans une ville où, hommes

1. Discours du 14 mai 1837.
2. *D'Ideville, Bugeaud*, I, p. 38-47.

et choses, tout lui est étranger; on l'enferme dans une caserne, triste, pas toujours saine. Quand il sort de là, après avoir marché lourdement, en proie à la nostalgie, dans des rues où il ne trouve aucun souvenir, aucun visage ami, il va à la guinguette où on l'empoisonne, et il s'abrutit. Bien heureux si la rencontre de quelque *payse* l'arrache à ces mauvais lieux. Mais supposez-le stable dans une garnison aussi rapprochée que possible de sa famille et de ses amis, qu'il puisse en ses jours de liberté retrouver facilement les siens, tout à l'instant changera dans son existence. Que d'efforts pour éviter les punitions et jouir de cette permission de vingt-quatre heures qui le ramènera quelques instants au foyer de la famille! Il n'aura pas le temps de s'amollir et de perdre les habitudes militaires, et il reviendra retrempé, considérant le service comme un devoir, non comme une torture. « C'est un rude métier que celui de soldat, écrivait Bugeaud lorsqu'il était vélite dans la Garde; il faut absolument être insensible comme le marbre pour être soldat. » Pourquoi rendre odieux un métier déjà si dur?

La mobilité des garnisons est onéreuse surtout à l'officier chef de famille. Dans une garnison à peu près immuable, sauf les nécessités politiques de force majeure, il s'établit économiquement, crée des relations, forme un foyer, conquiert la considération des habitants, est citoyen en même temps que soldat. Changez-le sans cesse, faites de son existence une promenade perpétuelle à

travers le pays, le voilà avec son misérable mobilier, sa femme, ses enfants sur les routes, exploité, lui, dont la rétribution est si misérable, condamné au logement garni à perpétuité, ne pouvant créer pour lui ni pour sa famille aucune relation durable, réduit à la vie de café, à l'oisiveté abrutissante du nomade, aux méditations impatientes sur l'*Annuaire*. Dans les temps qui suivirent la Révolution, il avait été bon de disperser les individus loin de leur pays, de les jeter dans la fournaise nationale en ébullition, afin que, fondus ensemble, ils formassent un tout. L'œuvre était maintenant accomplie, on pouvait donner satisfaction à d'autres exigences. Sans doute, le mélange d'éléments divers en un ensemble dans lequel la vivacité de l'homme du Midi s'unissait au sang-froid de l'homme du Nord, l'un excitant, l'autre modérant, donnait une armée incomparable de puissance ; mais la combinaison des éléments divers pouvait tout aussi bien résulter de la juxtaposition de fractions constituées que de la réunion dans un même corps d'individus venus de régions différentes ; le rapprochement, dans une même formation, des soldats d'une même contrée, avait l'avantage de donner bien vite une force considérable à l'esprit de solidarité. En temps de paix, la discipline suffit à tout maintenir ; mais dès que la guerre éclate, au moment même où elle devrait agir avec le plus de force, elle perd la plus grande partie de ses moyens, et l'impunité presque complète commence pour ce soldat qui, plus que jamais,

aurait besoin d'être tenu en main. L'indiscipline s'ensuit et aussi la lâcheté. Comment lutter contre cette désorganisation? Les moyens moraux sont seuls de mise, car il faudrait décimer ses troupes si on fusillait tous ceux qui méritent d'être châtiés. Deux soldats s'étant laissé désarmer en Espagne, Napoléon, pour toute peine, ordonna que, pendant un mois, ils seraient obligés d'assister à la parade avec un bâton au lieu de fusil. « La plus forte punition dans une armée française, dit le grand capitaine, pour celui qui n'a pas su prendre part aux dangers et à la gloire, est la honte qui lui est imprimée par ses camarades[1]. » Après chaque bataille, les soldats de la Grande Armée s'érigeaient en tribunal d'honneur et prononçaient sur ceux qui ne s'étaient pas montrés au feu. Aucune punition des chefs n'avait autant d'efficacité qu'un blâme des camarades. Combien le poids en eût-il été plus lourd si ces camarades étaient des *pays*, qui, de retour au village, auraient pu accoler à un nom l'épithète de brave ou celle de lâche? Les corps eux-mêmes se jugeaient entre eux : quand certains régiments paraissaient en ligne, on criait : « Bravo! » on se débandait pour aller serrer la main des arrivants.

La seule objection vraie contre le recrutement régional, était que le hasard de la guerre pouvait, à un certain jour, faire tomber toute la douleur des pertes sur une seule fraction du pays. Mais

1. Ordre du jour du 3 frimaire an XIV. 24 novembre 1805.
2. Août 1867.

ce malheur d'ordre privé, quoique réel, ne devait pas contre-balancer les considérations d'ordre public décisives qui militaient en faveur de ce mode de recrutement. En 1868, l'introduction de ce système rationnel, ne fût-ce qu'à cause des dépenses considérables qu'il eût nécessitées, était une impossibilité dont aucune volonté ne fût venue à bout. L'Empereur et Niel ne pensèrent pas un instant à l'introduire. Quel que fût leur désir de s'assurer une mobilisation rapide, ils prirent, comme point de départ indiscuté, le système territorial en vigueur, et c'est par son perfectionnement qu'ils espérèrent égaler la rapidité prussienne. L'Empereur stimulait à tout propos, sur ce point, l'activité de son ministre : « Le prince Napoléon, à son retour de Berlin, m'a parlé de l'organisation qui permettait que l'armée prussienne fût mise sur le pied de guerre en douze jours. D'après de nouvelles études, l'administration de la Guerre serait arrivée à gagner encore trois jours. Avez-vous un rapport de Stoffel expliquant ce genre d'organisation ? »

Le maréchal fit de son mieux pour satisfaire les justes désirs du souverain. Il supprima le passage des appels de réservistes par le chef de division et par les chefs de subdivision ; les ordres d'appel furent établis à l'avance par les commandants des dépôts de recrutement, qui les envoyaient sans délai aux gendarmes, d'où ils arrivaient aux mains des réservistes. C'était bien. L'Empereur jugea cependant qu'il y avait mieux *à faire : c'était* d'établir l'embrigadement perma-

nent. « Le projet auquel j'attache une grande importance consiste à endivisionner tous les régiments (en 23 divisions) et à faire passer ces divisions à tour de rôle dans les camps d'instruction. » Niel reconnut la nécessité « d'exercer les troupes dans des camps pourvus de champs de tir étendus que l'on ne trouve que très exceptionnellement à proximité des garnisons. Il proposa en conséquence de faire passer chaque année plus de la moitié de nos régiments par deux camps, l'un établi au Nord, à Châlons, l'autre au Midi, à Lannemezan ; les troupes y seraient annuellement réparties en deux séries de deux mois et demi chacune : du 1er mai au 15 juillet, et du 15 juillet au 1er octobre[1]. « Quant à l'organisation des troupes en divisions actives ayant en permanence leurs généraux et leurs états-majors, elle présente, disait le maréchal, des difficultés sérieuses sur lesquelles l'Empereur a bien voulu porter son attention. Nous demandons que l'Empereur veuille bien, pour le moment, s'arrêter au système d'instruction que nous venons d'exposer et qui nous paraît répondre d'une manière satisfaisante à son programme[1]. » L'Empereur ne renonça pas à son idée. Il la reprit : « Je reviens encore sur la nécessité de laisser les troupes embrigadées autant que faire se peut. Les troupes ne sont bonnes que par la cohésion, et celle-ci ne peut s'obtenir que par l'habitude que prennent les généraux et les officiers de vivre

1. Note du *14 août 1867*.

ensemble[1]. » Malgré les difficultés matérielles de cet embrigadement, l'administration militaire y était favorable. Mais on ne put vaincre l'obstination du maréchal. Son objection était que si l'officier mis à la tête d'une division devient impropre à son service, on ne sait comment le remplacer. Il jugeait suffisant d'opérer l'endivisionnement sur le papier, jusqu'au moment où la guerre obligerait à le rendre effectif. Les régiments de Lyon et de Paris, la Garde, les troupes de Châlons et de Lannemezan furent seuls maintenus dans un état permanent d'embrigadement et d'endivisionnement.

VI

L'œuvre de la mobilisation ne consistait pas seulement à ramener sous le drapeau les réservistes et à établir les corps d'armée. En même temps qu'on mobilisait les hommes, il fallait mobiliser les choses, c'est-à-dire rendre disponibles les objets de campement entassés dans les magasins et les faire parvenir aux troupes. Selon l'habitude de son esprit, l'Empereur alla, tout d'abord, au système vrai. Indépendamment des réserves contenues dans les magasins centraux, les magasins des corps étaient en possession des effets d'habillement nécessaires aux hommes incorporés et à ceux qui viendraient au

[1] *Lettre à Niel* du 21 août 1868.

moment de la mobilisation. Il voulait qu'il en fût de même pour les objets de campement. « Je voudrais, écrivait-il à Niel[2], que tous les régiments aient toujours avec eux leurs effets de campement. » Mais, comme à l'occasion de la loi de recrutement et de l'embrigadement permanent, il ne put obtenir la réalisation de son désir. — Sans doute, répondirent le maréchal et l'administration de la Guerre, le système aurait un double avantage : les soldats apprendraient à porter leurs effets et à s'en servir, et, la guerre survenant, ils seraient pourvus. Mais comme il n'y a pas, auprès des régiments, des locaux préparés pour les recevoir, si on les avait extraits des magasins dans lesquels ils sont conservés pour les envoyer dans les régiments, ils s'y useraient tellement, qu'au moment de s'en servir ils ne pourraient plus être employés, tandis qu'en les distribuant au moment même de la guerre on les reçoit en parfait état. Le maréchal concéda que les régiments d'infanterie du camp de Châlons et du camp de Lannemezan fussent pourvus, pendant la durée du camp, des effets de campement pour tout leur effectif : à la levée des camps ils déposeraient ces effets en magasin où ils seraient immédiatement mis en état. Dans les divisions de cavalerie de Versailles, Lunéville et Lyon et dans les six régiments de cavalerie de la Garde impériale, il y aurait des effets de campement pour un escadron ; à tour de rôle chacun d'eux s'en servirait pour se familiariser avec tous les exercices du service en campagne. Le

surplus des effets de campement et d'habillement fut conservé dans les magasins centraux de Lille, Châlons, Metz, Strasbourg, Paris, Lyon, Marseille, Toulon, Montpellier, Toulouse et Rennes. Placés sur les grandes lignes ferrées ils étaient en communication facile entre eux et avec Paris, dépôt des approvisionnements les plus considérables. L'Empereur, faute de mieux, se contenta de cela.

Une autre divergence de vues se manifesta entre l'Empereur et son ministre sur l'existence des bataillons ou escadrons de dépôt, où étaient instruites les recrues et équipés les réservistes. Le général La Marmora, aussi remarquable par son esprit d'organisation que par sa vaillance, avait supprimé ces dépôts à cause des nombreux inconvénients qu'il y avait à tenir séparées des fractions d'un même tout soumises à un même commandement : il ne les formait qu'au moment de la guerre. Niel eût voulu prendre la même mesure par des raisons d'un ordre plus élevé : la réduction du service à cinq ans, en fait à quatre ans et demi, ayant accru le nombre des recrues à incorporer chaque année, il ne lui paraissait plus possible d'attribuer l'instruction des jeunes soldats à cette partie du corps qui constitue le dépôt du régiment, il devenait nécessaire d'y faire concourir toutes les fractions du corps, ainsi que cela se pratique en Prusse. A réunir ainsi les fractions on trouvait en outre l'avantage de faire profiter le jeune soldat d'un élément *très efficace* d'instruction, celle qui s'opère par

le contact : lorsque les nouveaux venus n'apprennent point par ce moyen les mœurs du métier, la tâche des instructeurs devient plus pénible et l'enseignement plus lent; en outre, les classes finies, il faut verser les hommes formés dans d'autres compagnies, leur donner d'autres chefs, d'autres camarades, ce qui est encore une perte de temps et un affaiblissement de l'esprit militaire. Tous les colonels partageaient les idées de Niel. Ils eussent désiré que leurs corps fussent constamment réunis sous leur main : l'instruction, l'administration y auraient gagné et la mobilisation eût été plus régulière, plus rapide.

C'est précisément en vue de faciliter la mobilisation que l'Empereur voulait maintenir les bataillons et escadrons de dépôt, parce que la nécessité de les constituer en hâte, au moment de la guerre, entraîne une perte de temps. Les régiments, selon lui, devaient être toujours *mobilisés*, et ils ne le seraient que s'ils se composaient d'éléments rendus déjà homogènes par une éducation également terminée. Le maréchal se rangea aux raisons de l'Empereur en ce qui concerne l'infanterie, car, quoique les recrues dussent composer le quart de l'effectif de chaque régiment, les dépôts présentaient à la rigueur les ressources nécessaires pour les instruire : dans 59 régiments de ligne sur 100 et dans 9 bataillons de chasseurs sur 20, les dépôts restèrent séparés de leurs portions principales[1].

1. Ces questions, du reste, sont si difficiles à résoudre qu'en 1884, après la refonte générale du casernement, les

Mais dans la cavalerie le maintien des dépôts lui parut, sinon impossible, du moins d'une exécution trop difficile. En effet, dans la cavalerie, les dépôts doivent pourvoir à la fois à l'éducation du cavalier et à celle du cheval. Or, pour former le cavalier, il faut de vieux chevaux, et dans l'escadron du dépôt, il n'y en a que de jeunes; pour dresser les jeunes chevaux, il faut des cavaliers formés, et dans l'escadron de dépôt il n'y en a que d'inexpérimentés. L'Empereur se rendit à l'objection. Cependant le maréchal Niel, à cause des difficultés du casernement, ne put réaliser complètement ses vues. Dans les chasseurs d'Afrique et dans la Garde, les dépôts ne furent pas séparés des parties principales ou en furent très rapprochés; mais sur les cinquante régiments de cavalerie de ligne, il fut obligé de maintenir la séparation pour 14. Par contre, tous les dépôts d'artillerie se trouvèrent dans les mêmes garnisons que les portions principales.

On s'ingénia à ce que chaque corps d'armée et chaque armée fussent sûrs de trouver sur les lieux de leur formation leur personnel et leur matériel d'artillerie. Autant que les moyens d'emmagasinement le permirent, on plaça auprès de chaque régiment un nombre de batteries et de matériel égal au moins à la moitié du nombre des batteries de corps[1]. Quarante-trois parcs de

dépôts restaient séparés des portions principales dans 45 régiments de ligne sur 144, dans 9 bataillons de chasseurs sur 30 et dans 11 régiments de cavalerie sur 70.

1. 12 juillet 1865. Ces batteries furent distribuées entre

compagnies du Génie furent répartis entre Arras, Metz, le camp de Châlons, le camp de Lannemezan, le camp de Satory, Civita-Vecchia et Montpellier. Huit parcs de corps d'armée furent placés à Lyon, à Vincennes et à Metz, deux grands parcs à Metz; la construction d'un troisième fut décidée. Le grand parc de campagne organisé jusque-là en vue des routes carrossables fut adapté aux voies ferrées[1].

VII

Réunir, habiller, armer les troupes, leur procurer les moyens de camper, tout cela ne servait de rien si on n'assurait pas leur subsistance et celle de leurs chevaux. « Quand on veut bâtir une

Vincennes, Versailles, la Fère, Douai, Metz, Strasbourg, Besançon, Lyon, Valence, Grenoble, Toulon, Toulouse, Rennes, Bourges. Ainsi dans l'Est, le corps de droite d'une armée trouverait son artillerie à Besançon; le corps du centre à Strasbourg, celui de gauche à Metz. Une armée formée dans le Nord s'alimenterait à Douai, la Fère, Vincennes et Rennes. Une armée de réserve à Toulouse et à Bourges; l'armée de Lyon à Grenoble, Lyon et Valence; l'armée de Paris, avec les excédents des régiments de Vincennes, à La Fère, Douai et Bourges.

1. La moitié seulement de ce parc est roulante et porte 50 coups par pièce; on ne changea rien à sa constitution. Mais on accrut la partie non roulante. On l'organisa par huit fractions régulières distribuées en divers arsenaux, et contenant chacune tout ce que doit comprendre un parc de campagne. Chaque fraction contenait la valeur de 90 caissons de 4 et de 33 caissons de 12. Le tiers était dans les caissons sur roues; les deux autres tiers dans des caisses blanches.

armée, a dit Coligny, on doit commencer par le ventre. » Des troupes mal nourries se dissolvent ou se battent mal. Dans tous les temps cela a été le tourment des généraux en chef et cela le deviendra de plus en plus avec nos innombrables armées. Le problème est très compliqué. On a souvent trouvé commode d'attribuer à l'incapacité de l'Intendance, toujours si éclairée chez nous, les difficultés provenant de la nature même de la guerre. Remplir des magasins d'approvisionnement à prix d'argent, est aisé; on peut aussi, plus ou moins facilement, envoyer ces approvisionnements sur les derrières de l'armée; mais comment les faire parvenir à temps aux fractions combattantes, surtout si elles opèrent des mouvements rapides? Aussi tous les grands capitaines en sont arrivés à cette règle que la guerre doit suffire à la guerre et qu'il faut pourvoir à l'entretien des troupes par des réquisitions, par des achats de gré à gré, par la nourriture chez l'habitant[1]. Les approvisionnements préparés d'avance sont réservés pour le moment où les armées peuvent être rejointes sûrement par les convois ou que le pays sur lequel elles stationnent est épuisé. Une armée doit donc exploiter le pays comme si elle ne devait rien attendre de l'arrière, et organiser des convois comme si elle ne devait rien tirer du pays. Niel rappela fortement ces règles à l'Intendance qui, du reste, ne les avait pas oubliées; il constitua des magasins

1. *Empire libéral*, t. IV, p. 140.

très abondamment pourvus, s'assurant par des marchés la certitude de les renouveler et de les accroître, et il prit des mesures pour que les transports de ces approvisionnements fussent assurés. A cet égard il y avait tout à faire.

Le matériel du train des équipages se trouvait à Vernon. L'Empereur ayant eu la curiosité de demander à Blondeau combien il faudrait de temps pour mobiliser les voitures qui s'y trouvaient engerbées, celui-ci alla visiter le parc. Il se convainquit que non seulement les voitures étaient engerbées, c'est-à-dire entassées les unes sur les autres et non sur roues, mais encore que pour les faire sortir il existait une seule porte, et qu'en conséquence, elles ne pourraient être prêtes que six ou huit mois après le décret de mobilisation. L'Empereur stupéfait ordonna d'aviser sans retard à les mettre sur roues et à les distribuer entre divers dépôts. On construisit des hangars au parc de Châteauroux pour 1 200 voitures environ ; on installa à Satory toutes les voitures qui devaient être délivrées aux états-majors et aux corps de troupes ; on construisit des abris au camp de Châlons pour les 600 voitures destinées aux compagnies du train marchant avec les premières divisions ; on répartit dans les places de l'Est les voitures régimentaires destinées aux premiers corps. Ces travaux et cette répartition opérés, les voitures furent distribuées[1].

1. *1re armée.* Voitures régimentaires pour une division d'infanterie, à *Metz. Voitures* régimentaires pour une division

Une autre mesure très importante fut prise pour accélérer la mobilisation du train. Jusque-là, au moment d'une mobilisation, chaque compagnie du train se dédoublait. Il en résultait que ni la nouvelle compagnie, qui n'était pas encore formée, ni la compagnie mère, qui se désorganisait pour constituer la nouvelle, n'étaient en mesure de marcher dès les premiers moments. Sur la proposition de Blondeau, ce dédoublement fut opéré pendant la paix ; c'était une avance sérieuse. Il fut en outre décidé que les sous-officiers et brigadiers de la réserve, ayant appartenu à la cavalerie dont les cadres étaient suffisants, compléteraient les cadres du train. Les régiments de cavalerie reçurent en magasin un nombre de harnachements égal à leur effectif sur pied de guerre, pendant que des approvi-

d'infanterie, à Strasbourg. Voitures régimentaires pour une division d'infanterie, à Besançon. Voitures régimentaires pour le reste de l'armée et voitures des états-majors des brigades et des divisions, à Toul. Voitures des trains des équipages, camp de Châlons. Réserve, Vernon.

2e *armée*. Voitures régimentaires et d'état-major pour deux divisions d'infanterie et une de cavalerie à Lyon. Le reste des voitures régimentaires et d'état-major à Satory. Toutes les voitures du train des équipages et réserve à Châteauroux.

3e *armée, de réserve*. Voitures régimentaires et des états majors à Satory. Toutes les autres voitures à Vernon.

La 1re armée trouverait entre le camp de Châlons et la frontière les voitures qui lui étaient nécessaires pour se mettre en marche. L'armée de Lyon aurait ses moyens de transport sous la main; ceux de l'armée de Paris, à Satory; en même temps les parcs de Châteauroux et de Vernon délivreraient les voitures nécessaires à la seconde et à la troisième armée.

ionnements de réserve étaient constitués dans es magasins centraux. Le matériel du service les subsistances fut constitué. Un matériel admirable d'ambulance fut réuni à Paris, dans les magasins centraux et dans les docks récemment créés aux Invalides, et une réserve constituée à Marseille pour l'Algérie. Une instruction fut faite sur les chevaux livrés aux cultivateurs de manière qu'ils fussent rendus en quinze jours (4 avril 1867).

Niel songea un moment à établir, pour le service militaire des voies ferrées, une organisation analogue à celle qui avait été adoptée par la Prusse. La question fut étudiée par une commission spéciale ; mais pour mettre en pratique les conclusions de cette commission et créer le personnel qu'elle recommandait, plusieurs années eussent été nécessaires. Le maréchal crut d'autant mieux pouvoir différer cette entreprise qu'elle ne s'imposait pas chez nous avec autant d'urgence qu'en Allemagne. En Allemagne les chemins de fer étaient entre les mains d'un très grand nombre de compagnies distinctes, cinquante au moins. En France il n'y avait que six grandes compagnies dont cinq avec leur tête de ligne à Paris. Ces compagnies avaient depuis longtemps constitué un syndicat pour le chemin de fer de ceinture, un autre pour les transports de la Guerre, de la Marine et des Finances ; il serait donc toujours facile de réunir leurs directeurs et, sans perte de temps, d'arrêter avec eux les mesures d'urgence. Le personnel supérieur

ensemble[1]. » Malgré les difficultés matérielles de cet embrigadement, l'administration militaire y était favorable. Mais on ne put vaincre l'obstination du maréchal. Son objection était que si l'officier mis à la tête d'une division devient impropre à son service, on ne sait comment le remplacer. Il jugeait suffisant d'opérer l'endivisionnement sur le papier, jusqu'au moment où la guerre obligerait à le rendre effectif. Les régiments de Lyon et de Paris, la Garde, les troupes de Châlons et de Lannemezan furent seuls maintenus dans un état permanent d'embrigadement et d'endivisionnement.

VI

L'œuvre de la mobilisation ne consistait pas seulement à ramener sous le drapeau les réservistes et à établir les corps d'armée. En même temps qu'on mobilisait les hommes, il fallait mobiliser les choses, c'est-à-dire rendre disponibles les objets de campement entassés dans les magasins et les faire parvenir aux troupes. Selon l'habitude de son esprit, l'Empereur alla, tout d'abord, au système vrai. Indépendamment des réserves contenues dans les magasins centraux, les magasins des corps étaient en possession des effets d'habillement nécessaires aux hommes incorporés et à ceux qui viendraient au

1. *Lettre* à Niel du 21 août 1868.

moment de la mobilisation. Il voulait qu'il en fût de même pour les objets de campement. « Je voudrais, écrivait-il à Niel[2], que tous les régiments aient toujours avec eux leurs effets de campement. » Mais, comme à l'occasion de la loi de recrutement et de l'embrigadement permanent, il ne put obtenir la réalisation de son désir. — Sans doute, répondirent le maréchal et l'administration de la Guerre, le système aurait un double avantage : les soldats apprendraient à porter leurs effets et à s'en servir, et, la guerre survenant, ils seraient pourvus. Mais comme il n'y a pas, auprès des régiments, des locaux préparés pour les recevoir, si on les avait extraits des magasins dans lesquels ils sont conservés pour les envoyer dans les régiments, ils s'y useraient tellement, qu'au moment de s'en servir ils ne pourraient plus être employés, tandis qu'en les distribuant au moment même de la guerre on les reçoit en parfait état. Le maréchal concéda que les régiments d'infanterie du camp de Châlons et du camp de Lannemezan fussent pourvus, pendant la durée du camp, des effets de campement pour tout leur effectif : à la levée des camps ils déposeraient ces effets en magasin où ils seraient immédiatement mis en état. Dans les divisions de cavalerie de Versailles, Lunéville et Lyon et dans les six régiments de cavalerie de la Garde impériale, il y aurait des effets de campement pour un escadron ; à tour de rôle chacun d'eux s'en servirait pour se familiariser avec tous les *exercices du* service en campagne. Le

surpris, que je crois devoir consigner par écrit les motifs qui me font persister dans ma résolution, persuadé qu'un esprit aussi élevé que le vôtre ne manquera pas de se rendre à de bonnes raisons. Nos règlements, qui remontent à 1791, reposent sur les mêmes principes que ceux du grand Frédéric : ils faisaient prévaloir la régularité des manœuvres sur la rapidité des mouvements. Les alignements inflexibles, un maniement d'armes automatique, étaient regardés comme des règles infranchissables. Pendant les guerres de la République et de l'Empire, on n'eut pas le temps de remanier les règlements, mais la pratique et l'intelligence des généraux suppléèrent à leur insuffisance. C'est ce que reconnaît le général Morand dans son livre intitulé : *De l'armée selon la Charte*[1] : « Nous venons « de vaincre l'Europe parce que nous avions « ajouté aux perfectionnements introduits par « Frédéric II, parce que notre armée était plus « mobile ; nos rivaux profitèrent de nos leçons ; « ils conservent ce que les dernières guerres « leur ont appris. » Depuis la Restauration, les puissances étrangères, préoccupées du souvenir de nos anciennes guerres, ont toujours cherché à améliorer la tactique, et on peut dire qu'en Prusse surtout les manœuvres d'infanterie sont plus simples et plus rapides que les nôtres. Aussi le général Renard, écrivain distingué de l'armée belge, s'exprime ainsi dans son livre :

1. Page 125.

qu'on étudie avec soin la tactique moderne, l'on compare les règlements d'escrime de anterie chez les diverses puissances, et n remonte aux sources des perfectionnets accomplis depuis plusieurs années, on frappé d'étonnement de l'espèce d'apathie este la France, en présence de la marche gressive des nations qui l'entourent. Ses ements, qui sont aussi les nôtres, sont les incomplets qui existent. » — Cette innce était tellement reconnue, qu'en 1861, réchal Randon crut devoir, avec une comn, examiner les changements à introduire es manœuvres d'infanterie. — La tactique anger avec les armes : plus les armes ont rapide, plus il faut que les manœuvres promptes, afin que les troupes restent exposées au feu de l'ennemi avant de ir faire usage de leurs armes. Ainsi, il u'une troupe en colonne puisse, le plus ssible, se déployer en ligne. Si, par des uvres simples, elle a pu seulement gagner es minutes dans ses mouvements, elle btenu un grand résultat, car on sait auhui combien, en quelques minutes, une peut avoir essuyé de pertes. D'où la nécesfaire arriver les compagnies par le plus chemin sur la ligne de bataille, sans se uper des inversions. Il faut aussi, à cause vivacité du tir, employer un plus grand e de tirailleurs, et pour cela rendre toutes mpagnies aptes à ce service. — Il est donc

évident pour moi qu'il y a quelque chose à faire, d'autant plus que c'est mon opinion seule qui a empêché, il y a quelques années, une réforme plus radicale dans les manœuvres. — Je ne vois aucun inconvénient à consulter aussi les colonels, car c'est une chose utile de mettre les officiers de l'armée à même de s'occuper théoriquement des questions militaires. C'est ce qui fait la supériorité des officiers prussiens. — Quant à votre objection que les colonels ne feraient plus rien si on leur demandait leur avis sur un projet quelconque, je ne saurais l'admettre. J'ai de la peine à comprendre que l'obligation de passer quelques jours à écrire leurs observations sur une nouvelle modification des manœuvres, puisse exercer sur eux une fâcheuse influence. Je pense qu'ils seront flattés d'être consultés et, de son côté, le ministre pourra, d'après leurs réponses, juger de leur capacité. — Mais pour en revenir à la question, je soutiens qu'il est indispensable que le règlement des manœuvres soit simplifié. Je comprendrais les objections que vous m'avez faites l'autre jour, si j'avais la prétention de vouloir faire adopter tel quel le projet élaboré par Failly, d'Autemarre et Bourbaki; mais loin de moi une semblable idée. La question que je vous pose est celle-ci : Il existe dans l'armée un grand nombre d'officiers intelligents, à commencer par le maréchal de Mac-Mahon, qui sont convaincus qu'il y a de profondes modifications à introduire dans nos manœuvres d'infanterie. *Leurs idées* principales sont émises dans le tra-

vail imprimé que je vous ai remis. Je demande, dans l'intérêt de l'armée, que ces questions soient adoptées ou rejetées en connaissance de cause. Il n'y a là rien que de très simple, de très logique, à quoi un ministre de la Guerre tel que vous ne saurait s'opposer. » (22 novembre 1867.)

Le maréchal fut persuadé; les colonels furent consultés, une commission nommée. Le résultat de ces travaux divers fut résumé en 1867 dans un *Rapport général sur les manœuvres d'infanterie*. Les diverses solutions proposées dans ce rapport furent expérimentées au camp de Châlons, particulièrement en 1868 dans la première période des manœuvres commandées par le général de Failly, et la seconde commandée par le général Lebœuf. Durant cette seconde période, à laquelle l'Empereur assista pendant dix jours, l'on avait formé deux bataillons à l'effectif de guerre, l'un selon l'Ordonnance de 1862, l'autre d'après le nouveau règlement proposé par la Commission. De ces expériences sortit le règlement du 16 mars 1869 sur les manœuvres de l'infanterie. En dehors des formations de bataillon, aucune compagnie spéciale de tirailleurs ne fut maintenue. Le rôle des tirailleurs s'étant agrandi et ne devant plus consister seulement à couvrir et éclairer les troupes, mais aussi à engager et à soutenir un combat sérieux, toutes les compagnies, selon le précepte de Napoléon Ier, durent être préparées à ce rôle. Le vieux port d'armes français dans la main gauche fut abandonné; on adopta le port d'armes dans le bras

droit et, pour le maniement des armes, on supprima quelques mouvements inutiles, pour rendre plus facile l'instruction des recrues. « Ce nouveau règlement, a dit l'État-major prussien, rompant complètement avec les formations antérieurement en usage, se rapprochait d'une manière frappante du règlement prussien. »

L'État-major prussien souvent assez mal informé de ce qui nous concerne, crut que le règlement procédant par voie d'écart absolu rompait avec le passé et inaugurait la méthode nouvelle. Or, il y avait longtemps que cette méthode avait pénétré dans notre armée par l'institution des chasseurs à pied. Les colonnes de compagnie et l'école de tirailleurs remontaient à 1845 et étaient définitivement entrées dans les manœuvres de l'armée entière depuis 1862. Le nouveau règlement terminait une évolution déjà accomplie en ses parties principales, et ne l'opérait pas *ex abrupto*.

IX

Les hommes compétents reprochèrent à ce nouveau règlement d'être encore fait en vue de la place d'exercices : les mots de combat, ennemi, défense, n'y sont pas même prononcés, on fait mouvoir les bataillons, on ne leur enseigne pas à combattre. Il y avait là une lacune qui eût été funeste, mais que Niel se hâta de combler par une série d'instructions indiquant aux instructeurs et aux chefs de l'armée les mo-

difications que les perfectionnements de l'armement devaient amener sur la conduite de la bataille. Il publia de 1867 à 1869 une série d'instructions sur les combats, sur la pratique du tir, sur les tentes-abris, sur l'instruction des tirailleurs, etc., qui n'avaient pas force de règlement, mais dont l'autorité morale fut considérable. Elles étaient le tableau anticipé de ce que devrait être la bataille. A ce titre elles sont très importantes à étudier. Toutes les conditions du combat moderne, l'ordre déployé, l'emploi des tirailleurs, la mobilité des formations, y sont décrites avec une clarté pleine de vigueur [1] : aux tirailleurs, la première phase de la lutte ; l'action décisive aux colonnes maintenues dans les mains du chef ; ainsi le développement énergique de l'initiative individuelle ne se produit pas au détriment de l'unité. Les formations se prêtent aussi bien que celles des Prussiens aux exigences du combat moderne. Le général-major prussien Paris l'a reconnu depuis : « Il y avait beaucoup de similitude dans les formations des parties opposées [1]. »

Quoiqu'il y ait des formations préférables, on peut combattre et vaincre avec toutes les formations. La manière de s'en servir ou la manière de combattre, voilà qui est d'importance majeure. Niel n'eut garde de le méconnaître. Il appela l'attention sur la nécessité d'initier les régiments, soit pendant les marches militaires, soit dans des

1. *Traité de tactique appliquée*, traduit par Fix et Timmerhans, p. 224. MARMONT, *Institutions militaires*. JOMINI, *Précis* chap. VII, art. 44.

exercices spéciaux, aux mouvements du champ de bataille, aux ploiements et déploiements, à la marche en avant ou en retraite, aux changements de front, aux formations en échelons, aux dispositifs d'attaque ou de défense. Il recommanda surtout les mouvements tournants, les attaques soutenues par l'artillerie, les fausses attaques des troupes légères, la réunion des troupes sur les points qui les dérobent au feu de l'ennemi, et permettent de l'approcher, toutes les manœuvres enfin qui ont pour résultat de changer son ordre de bataille ou de le tourner, de diriger le combat sur le flanc afin d'éviter les attaques meurtrières de front et à découvert.

X

Malheureusement il subsista entre la manière de combattre adoptée par les Prussiens et celle recommandée par Niel une différence fondamentale. Le maréchal persiste dans les vieux errements d'une cavalerie et d'une artillerie de réserve, placées sur les derrières des troupes pour achever une victoire à laquelle elles n'auront pas contribué et qui, précisément à cause de cette abstention, ne sera pas obtenue. Il ne paraît pas même soupçonner la transformation qui à l'heure même s'opérait en Prusse, où la cavalerie et l'artillerie de réserve devenaient des corps de 1re ligne destinés à préparer la victoire ' *lieu* de l'attendre. Cette transformation va

changer toutes les conditions du combat, nous surprendre, nous accabler et rendre vaines les plus sages prescriptions.

Une autre instruction ministérielle contribua non moins à nous mettre en infériorité sur le champ de bataille, c'est la préférence donnée à la tactique défensive sur la tactique offensive. Dans tous les temps nos tacticiens ont recommandé l'offensive. « J'établis, a dit Feuquières[1], qu'i vaut mieux charger qu'être chargé. A l'expérience je pourrais ajouter cette raison physique, savoir que le mouvement, quand le sang est échauffé, dissipe les appréhensions et la crainte. » — « Même dans l'ancien temps, dit Duhesme[2], c'était en attaquant, et non par la résistance que les Français gagnaient des batailles. » — « L'infanterie française doit être très agissante, a dit Gouvion Saint-Cyr, l'offensive est dans son caractère[3]. » Et le général Morand : « Les Français[4] feront des choses incroyables s'ils attaquent, tandis qu'ils peuvent être ébranlés s'ils reçoivent passivement la charge. » Tout en reconnaissant comme Marmont que nous sommes propres à tous les genres de guerre, et en ajoutant que c'est dans la guerre défensive que l'on reconnaît le véritable soldat, Bugeaud conseille de ne pas méconnaître l'aptitude particulière du soldat français pour l'offensive : « C'est un fait que l'offen-

1. *Mémoires.*
2. *Précis historique sur l'infanterie légère*, p. 116.
3. *1813*, t. IV, p. 34. *Italie*, 1799, t. II, p. 43.
4. P. 161.

sive, indépendamment des avantages tactiques, excite l'ardeur et le courage des soldats [1]. »

L'introduction des armes à chargement rapide ouvrit chez nous la controverse qui s'était agitée en Prusse après l'adoption du fusil à aiguille [2]. De très bons esprits pensèrent que les armes nouvelles, dont la puissance si formidable peut s'accroître encore par l'emploi bien entendu de la fortification de campagne, donnent aux positions une importance prépondérante, et qu'à l'avenir il faudra dire avec Machiavel [3] : « Più giova il sito che la virtù. » (La force de la position servira plus que l'intrépidité.) Même avec les armes anciennes s'avancer vers une troupe appuyée à des défenses naturelles ou artificielles, subir son feu et l'aborder à la baïonnette pour la culbuter était une sérieuse difficulté, une cause de pertes nombreuses. Aujourd'hui c'est presque une impossibilité. Faire parcourir à une troupe, en terrain découvert, quelques centaines de mètres sous le feu d'un fusil tirant cinq à six coups par minute, pour assaillir une infanterie non entamée et protégée par des couverts, ce serait tenter une opération qui, au prix de sacrifices barbares, même à la guerre, ne saurait produire aucun résultat utile. Les hommes n'arriveraient pas ou arriveraient dans un tel état que tout effort sérieux serait au-dessus des forces qui leur resteraient. La prépondérance tactique

1. Discours à la Chambre des députés du 27 janvier 1841.
2. V. *Empire libéral*, t. VIII, p. 246.
3. *Arte della guerra*, Lib. 7°.

appartiendra donc à la troupe solidement abritée, qui, pouvant tirer à l'aise et viser juste, n'aura pas à traverser la zone infernale de la mort. L'art du chef d'armée consistera à s'établir sur la défensive de telle manière que l'ennemi soit contraint de se présenter aux balles sûres de ses troupes embusquées en position, sauf à en sortir pour les achever quand elles auront été décimées.

Les partisans de l'offensive leur répondaient : Sans doute l'attaque des positions est devenue plus difficile ; elle est loin d'être impossible. Le fusil nouveau pouvant être chargé avec facilité par le soldat accroupi ou couché, les tirailleurs de l'attaque s'assureront dans les accidents du terrain le moyen de se soustraire aux feux de la défense et profiteront des bois, des fossés, des arbres, même des dos d'âne laissés par la culture. Lorsqu'ils seront obligés de se montrer à découvert, ils trouveront une protection dans la rapidité de leurs mouvements qui déroute le tir adverse. Enfin ils tourneront leur effort principal aux attaques offensives de flanc; ils n'emploieront les attaques de front que pour maintenir l'ennemi en place et l'empêcher soit de se dérober à la bataille, soit de se jeter en nombre sur les troupes occupées à l'attaque offensive de flanc. Plutôt que de renoncer à l'offensive, il vaudrait mieux hâter ces temps prévus par Jomini[1] où l'on enverra l'infanterie au feu avec les mas-

1. *Précis*, ch. 7, art. 44.

ques et les cuirasses qu'elle portait au xve siècle. Si la défensive a un certain avantage au premier moment, elle jette ensuite celui qui s'y confie dans des difficultés presque insurmontables d'exécution ; elle laisse à l'assaillant, ce qui est souvent d'un poids décisif, l'initiative du moment et du point de l'attaque ; elle déshabitue les troupes, immobilisées derrière des couverts, de la pratique des contre-attaques, et elle tourne invinciblement à la défense purement passive. On a beau leur prescrire, quand l'ennemi est décimé, de le poursuivre, ils ne jugent jamais ce moment arrivé et trouvent plus commode de rester abrités dans leur défensive, perdant ainsi l'occasion de pousser à bout l'avantage de leur feu. La défensive ne permet pas les rapides concentrations et les vigoureuses initiatives qui assurent des succès même à des forces inférieures ; elle amoindrit la valeur individuelle du combattant ; elle déprime ses forces morales. L'offensive reste donc l'instrument nécessaire de la victoire ; l'emploi des armes à chargement rapide doit induire à en changer la méthode, non à y renoncer.

Tel ne fut pas l'avis qu'adopta Niel. Il se rangea à la défensive. — Au lieu d'aller à l'ennemi « il faut l'attendre, l'écraser sous un feu meurtrier, *et ne s'élancer en avant que pour l'achever, lorsqu'il aura été entamé par l'action combinée de la mousqueterie et de l'artillerie*[1]. Notre fusil,

1. *Observations* sur l'instruction sommaire pour les com-

disait-on à l'appui de ce précepte, a une portée efficace de mille mètres, tandis que le fusil prussien n'en atteint pas cinq cents. L'ennemi, en marchant à nous, aura à traverser une zone de cinq cents mètres, pendant lesquels nous le faucherons sans qu'il puisse nous atteindre. Attendons-le donc au lieu de le chercher. » Pour mieux dresser notre soldat à cette combinaison on l'instruisit à s'immobiliser, même sur le champ de bataille, dans des tranchées-abris, à se barricader au lieu de s'élancer, et « à se couvrir de retranchements comme d'une véritable cuirasse[1] ». De ce qui n'avait été qu'une ressource précieuse réservée aux cas exceptionnels où l'attente défensive s'impose, Niel fit le moyen ordinaire de combat.

Et, coïncidence douloureuse, pendant que le maréchal abandonnait notre vieille tactique traditionnelle, l'on répandait partout dans l'armée prussienne la brochure d'un de ses chefs les plus éminents, le prince Frédéric-Charles[2], qui l'exaltait et la recommandait à ses officiers comme la meilleure manière de triompher de nous. Selon lui « la tactique des Français consiste simplement à ce que le soldat marche toujours en avant. La forme sous laquelle le mouvement s'exécute leur est indifférente. Cette forme se trouve, et elle diffère suivant les fautes de l'en-

bats, p. 17. — Observations sur le service de l'artillerie en campagne, pages 45 et 61.

1. Niel, Discours du 13 avril 1869.

2. Conférence à *Stettin* dans l'automne de 1869.

nemi. Un autre principe également familier au général et au simple soldat, c'est que la force morale est supérieure à la force physique. En troisième lieu, ils ne se défendent jamais passivement; là où d'ordinaire une troupe garde la défensive, les Français agissent offensivement. La véritable manière de triompher de cette tactique des Français est de se l'approprier. *Quiconque veut vaincre*, dit le prince allemand, *doit donner de l'avant*. — Une chose est certaine, ajoute-t-il, c'est que les Français se sont constamment servis du premier mode, qui paraît être naturel, comme fait exprès pour leur caractère national et leur manière de combattre. Ils seraient brisés à la vue d'un adversaire qui se prendrait subitement à les prévenir par leur propre tactique. L'homme en général préfère l'attaque à la défense. Il se sent plus à l'aise à jouer le rôle d'attaquant. Ivresse de victoire et ivresse d'attaque, n'est-ce pas à peu près la même chose? Quand on marche en avant, on se sent entraîné par une puissance irrésistible, comme si l'on glissait sur un plan incliné. On ne sait pas comment cela se fait, tout se range de soi-même en son lieu et place. »

Ainsi les Prussiens célébraient notre tactique nationale au moment où nous la quittions, et l'adoptaient alors que nous l'abandonnions! « Attendez! » disait notre ministre à nos soldats. « Allez de l'avant! » criaient les chefs prussiens aux leurs. Toute la guerre future est dans cette antithèse[1].

1. Le décret portant règlement sur le service des armées *en campagne* (28 mai 1895) rétablit le vieux principe national :

XI

En Prusse, la préparation de l'armée était divisée en deux services différents : le ministère de la Guerre et l'État-major général. Au premier incombe la mobilisation proprement dite et le soin de pourvoir l'armée dans tous ses besoins (munitions, approvisionnements, etc.). Au deuxième revient tout ce qui a trait aux opérations, c'est-à-dire, aux mouvements de l'armée en campagne.

Le maréchal organisa le dépôt de la Guerre de manière qu'il se rapprochât du grand état-major de Berlin. On n'y préparait pas des plans de campagne comme on l'a dit[1]; il avait été même formellement interdit d'y discuter un plan quelconque contre une puissance déterminée. On y recherchait hypothétiquement, d'une manière générale, les meilleures combinaisons à adopter dans les situations diverses où pouvait nous placer une guerre. Une section dite de reconnaissance, comprenant environ 25 officiers sous les ordres d'un colonel, fut chargée particulièrement de l'étude des divers théâtres de guerre. Plusieurs officiers généraux firent des voyages d'exploration et leurs rapports ser-

« Seule l'offensive permet d'obtenir des résultats décisifs. La défensive passive est vouée à une défaite certaine. Elle est à rejeter absolument. »

1. Voir *Empire libéral*, t. VIII, p. 252.

virent ensuite de programmes d'études pour les officiers d'état-major. En juillet 1867 le général Lebrun parcourut la frontière nord-est, le général Frossard étudia spécialement le terrain entre Forbach et Haguenau. Non seulement nos frontières furent une fois de plus reconnues, mais les ressources de notre ennemi éventuel furent étudiées dans les moindres détails ainsi que sa tactique. Ses montagnes, ses vallées, ses bois, ses fleuves, ses routes, ses chemins de fer, les moindres accidents de son territoire furent relevés, et, ce qui était de majeure importance encore, son plan de concentration fut pénétré et indiqué. Ainsi s'accumulèrent, au dépôt de la Guerre, des renseignements précieux qui n'étaient pas des plans de campagne, mais pourraient en fournir immédiatement tous les éléments.

Ni l'Empereur ni Niel ne songèrent à instituer un chef permanent de l'état-major. Les deux services séparés en Prusse restèrent confondus dans la main du ministre de la Guerre, et l'Empereur lui-même exerça dans une certaine mesure le rôle, réservé au chef permanent de l'état-major général prussien, de déterminer le plan des opérations.

Il avait demandé à deux de ses aides de camp, les généraux Lebrun et Lebœuf, un travail sur la composition des armées (1er mai 1867). Les deux rapports furent refondus par lui, et il les fit imprimer sous le titre : *Composition des armées*. Il en envoya à Niel 75 exemplaires

numérotés (9 février 1868), qui devaient être donnés aux chefs de service et réservés pour être distribués en cas de guerre à ceux auxquels ils pourraient être utiles. Sur les 25 exemplaires que conserva l'Empereur, il en donna un aux généraux Lebrun, Lebœuf et Frossard.

Notre force militaire devait être divisée en trois armées : La première composée de 129665 hommes, 25530 chevaux, 312 pièces ; la seconde de 120891 hommes, 32488 chevaux, 294 pièces ; la troisième de 87113 hommes, 23 889 chevaux, 216 pièces ; la Garde, de 39580 hommes, 9405 chevaux, 72 pièces. Ensuite la 1re armée de réserve (Belfort) 26 047 hommes, 3 332 chevaux, 24 pièces ; la 2e armée de réserve (Paris) 39361 hommes, 4358 chevaux, 36 pièces ; total 489978 hommes, 918 canons ; sans compter le corps d'Algérie comprenant 54 321 hommes, 36 canons.

Tous ces chiffres étaient appuyés par des tableaux très bien étudiés, mais la partie la plus importante du travail, et qui fait le plus honneur à la prévoyance de l'Empereur, était l'indication des *incomplets* à suppléer si l'on voulait être toujours prêt à une mobilisation rapide[1]. Ces in-

1. Le premier de ces *incomplets* était celui de l'artillerie. Nous n'avions que deux pièces et demie par mille combattants ; les Prussiens en avaient trois pour le même nombre ; il fallait donc augmenter, soit le nombre des régiments d'artillerie, soit celui des batteries dans chaque régiment. Sur les effectifs de paix de l'artillerie, du train des équipages, il existait un déficit de 4 405 hommes et de 20 000 chevaux. Les compagnies du train d'artillerie et du train

complets disparus, on se trouvait disposer sur le pied de guerre d'une armée de 696 754 hommes, non compris, dans ce chiffre, tous les hommes qui, en vertu de la loi nouvelle, faisaient partie, à la même date, de la garde nationale mobile. Le maréchal, en accusant réception à l'Empereur de son envoi, dit : « Il nous sera très utile et nous servira de règle pour mieux constituer nos forces nationales. Il est bien rare qu'un souverain ait approfondi, comme l'a fait Votre Majesté, tous les éléments dont se composent les armées. Je l'en félicite. »

Restait à indiquer où on déploierait les trois armées. L'Empereur ne le fit pas : cela dépendrait des circonstances, de l'ennemi auquel on aurait affaire, des alliances qui seraient contractées. En Prusse, on savait qu'on voulait la guerre avec la France, qu'elle était imminente, et dès lors Moltke avait pu faire un plan d'opération très défini. L'Empereur, ses ministres, ses jour-

des équipages, représentaient à peu près le tiers de ce qui était nécessaire en temps de guerre. Au corps d'état-major il faudrait ajouter au moins 90 officiers, à l'intendance 56, à l'administration 80, aux infirmiers militaires 1 900; 687 voitures manquaient pour les transports des bagages régimentaires et des bagages des états-majors. Il y avait dans nos arsenaux 3 400 000 cartouches pour le fusil nouveau; il fallait porter cet approvisionnement à deux cents millions. Notre artillerie était pourvue à 400 coups par pièce; il en fallait, dans les magasins et les arsenaux, s'assurer pour chacune d'elles 1 600 coups. Ces desiderata étaient incontestables. Comment y pourvoir? Cela devenait alors de la pratique, et l'esprit de l'Empereur qui y était impropre s'arrêtait là. Il laissa à ses ministres le soin de trouver le moyen.

naux déclaraient en toute occasion qu'ils s'opposeraient même par la guerre à l'union politique du Sud et du Nord. Mais ils ne voulaient pas entrevoir le moment où ce *casus belli* se réaliserait. Ils ne voulurent pas davantage imaginer ce que feraient dans ce cas l'Autriche et la Russie. Comment, pour une hypothèse aussi incertaine, arrêter un plan précis? On resta dans l'indécision et le vague. On prendrait un parti au dernier moment, et les armées constituées, il serait facile de les diriger du côté indiqué pour la défense ou pour l'attaque. Le chef du dépôt de la Guerre, Jarras, ayant demandé à Niel sur quelles régions de l'Allemagne devaient porter les études de l'État-major, Niel répondit qu'il n'y avait aucune raison pour que l'on s'occupât d'une région plutôt que d'une autre, l'Empereur n'ayant arrêté aucun plan d'opérations. Et c'est de sa propre initiative que Jarras fit commencer des études sur la Prusse et la Bavière rhénane.

XII

Je n'ai reculé devant l'aridité d'aucun détail technique, afin d'exposer, dans sa vérité, l'œuvre de réorganisation opérée depuis 1866, d'abord parce que, pour savoir une chose, il faut en connaître les détails, ensuite, afin de répondre, autrement que par des phrases, aux injustices de ceux qui opposent notre prétendue inertie à

l'infatigable activité des Prussiens. De cette étude résultent deux évidences : la première, que l'Empereur a eu autant de part que le maréchal Niel et les administrateurs de la Guerre à cette réorganisation, et que, mieux qu'eux, il avait conçu les solutions radicales qui eussent porté au plus haut degré la puissance militaire de la France, celles adoptées depuis par ceux mêmes qui lui reprochaient alors de les proposer. Aucun Français de ce temps-là n'a vu avec plus d'élévation, de netteté et de justesse ce qu'il convenait de faire. Mais seul contre ses ministres, ses bureaux, sa majorité, ses journaux, l'opinion publique, il n'a pas réussi à faire prévaloir, par la persuasion, des projets qu'il n'avait pas la force d'imposer.

La seconde évidence, c'est qu'il n'y a pas eu, dans notre histoire militaire, une œuvre d'organisation comparable, par son importance et par ses résultats, à celle accomplie de 1866 à 1869. On s'est acharné à en relever les lacunes et à en signaler les imperfections. Certains novateurs auraient voulu que dès ce moment on prussianisât l'armée française, comme on ne l'a que trop fait depuis. Sans aller à cet extrême, d'autres croyaient qu'on aurait pu ajouter encore aux changements accomplis. En réalité, on ne saurait assez admirer ce qui a été réalisé, ni rendre un hommage trop chaleureux à ce qu'il a fallu d'intelligence, de volonté, de travail infatigable, d'amour de la grandeur nationale, pour opérer, en moins de trois ans, tant et de si sérieuses réformes avec

des ressources pécuniaires insuffisantes et disputées, au milieu des résistances du Corps législatif, des mauvais vouloirs de l'opinion et des attaques d'une opposition sans scrupules et sans prévoyance. La mémoire du maréchal Niel et de ses collaborateurs, l'intendant général Blondeau, les généraux Suzanne, Dejean, Castelnau, mérite d'être toujours rappelée avec reconnaissance par les véritables patriotes.

On a invoqué, pour ne pas rendre à ces bons serviteurs de la France toute la justice qui leur est due, les rapports de Stoffel. Être un Stoffel signifie, dans le langage courant de messieurs les politiciens, celui qui a vu seul ce que personne n'a vu. On a accordé à ces rapports beaucoup plus de valeur et de portée qu'ils ne méritent. Ils contiennent certainement un grand nombre d'observations justes; les ressorts de la puissance militaire prussienne y sont démêlés avec sagacité, et la valeur d'un des principaux, l'état-major, y est exposée avec une saisissante perspicacité; la fatalité inévitable de la guerre y est fortement annoncée et l'*entraînement* avec lequel les Prussiens s'y préparent est opposé avec clarté à l'aveuglement qui nous empêchait de tout subordonner à cet intérêt capital[1].

Il est, au contraire, incompréhensible qu'un officier d'artillerie de cette distinction n'ait pas saisi et signalé l'importance menaçante du changement opéré dans la tactique de l'artillerie. Et

1. Rapport du 22 juillet 1868.

le fait n'était pas mystérieux, car le prince de Hohenlohe l'avait exposé dans une conférence faite en présence du Roi, des principaux personnages de la cour et des officiers de l'État-major. On ne trouve pas trace, dans les rapports de notre attaché, de cet événement considérable qui aura une si grande part à nos défaites. En est-il question dans une de ces brochures en allemand dont il annonce parfois l'envoi à Paris, je l'ignore mais ses rapports sont muets et ils auraient dû en être pleins. Il parle de l'ignorance et de la présomption française, « chacun de ces défauts contribuant à entretenir l'autre ». A-t-il échappé lui-même à ce défaut national? Ainsi, il est convaincu de s'être aperçu seul qu'il existait une nation intelligente et forte qu'on appelait la Prusse. Il dit : « Est-il une seule personne en France qui ait suivi le développement si curieux de la nation prussienne depuis 1815? » Pensez exactement le contraire si vous voulez être dans la vérité. Il n'est pas un homme intelligent en France, politique, philosophe, littérateur, qui n'ait suivi avec attention le développement de la future dominatrice de l'Allemagne. Cousin était allé à Berlin étudier Kant et Hegel. L'histoire romaine de Niebuhr avait été traduite ainsi que le *Traité de la Possession* de Savigny, *Faust*, *Werther* de Gœthe, la *Vie de Jésus* de Strauss. Un éminent professeur de notre Faculté de droit, Pellat, avait débrouillé les nuageuses recherches germaniques sur le droit romain; Lerminier, *fils* Saint-René Taillandier, ancien élève d'Hei-

delberg, consacraient, dans la *Revue des Deux Mondes*, de remarquables études aux faits importants de la vie prussienne; Chateaubriand dans son ambassade de Berlin avait prophétisé l'avenir du peuple de Frédéric; Edgar Quinet nous avertissait : « L'unité, voilà la pensée profonde, continue, nécessaire, qui travaille ce pays et le pénètre en tous sens. Religion, droit, commerce, liberté, despotisme, tout pousse à sa manière à ce dénouement. » Nos économistes avaient vu l'importance du Zollverein et il n'avait pas échappé à leur sagacité qu'il était l'embryon de l'Unité politique future. Rien de tout cela n'existe pour M. Stoffel. Avant lui, personne n'avait soupçonné qu'il y eût une Prusse dont on devait tenir compte; il a fallu qu'il allât à Berlin pour donner à la France cette révélation.

Ses informations sur la puissance militaire prussienne sont très intelligentes, mais est-il le seul auquel on en doive de pareilles[1]? Les nombreux écrivains qui avaient raconté la campagne de 1866, notamment le colonel Lecomte et Rustow, le journal le *Temps* dans de remarquables articles, avaient fourni des détails abondants et minutieux sur l'organisation prussienne. Au moment de la lutte entre le Roi et le Parle-

1. Napoléon III dans ses écrits de Ham; le capitaine Samuel (*Armée de la Confédération du Nord de l'Allemagne*, 1868); le lieutenant-colonel d'état-major Nugues (*Considérations générales sur l'état militaire de la France et des principales puissances étrangères*); le chef d'escadron d'état-major Fay (*De l'organisation militaire de l'Allemagne*, 1869); le Belge Timmerhaus.

ment, les journaux français en avaient été pleins. Un des députés les plus instruits, les plus honorables, les plus patriotes du Corps législatif, le comte de Latour, nous prévenait, au moins chaque années des progrès redoutables de notre voisine, et, le 1er janvier 1870, Lefebvre de Béhaine publiait sous le voile de l'anonyme, dans la *Revue des Deux Mondes*, un tableau complet de sa puissance militaire. Personne, par conséquent, n'avait besoin de connaître les Rapports de Stoffel pour être parfaitement instruit de la puissance militaire de la Prusse. Ne l'a ignorée que qui l'a voulu.

Ce qui appartient en propre à Stoffel, et ce que, certes, Niel n'eût pas toléré s'il avait supposé que ces rapports sortiraient des cartons du ministère, c'est la peinture offensante qu'il fait de notre nation et de notre armée comme contraste aux vertus de la nation et de l'armée prussiennes. Il daigne reconnaître que ces Prussiens sont rudes, arrogants, sans scrupules, dépourvus de tout sentiment généreux ou délicat (p. 148, 201). S'il se bornait à constater qu'ils sont néanmoins sérieux, prévoyants, énergiques, doués de qualités solides et estimables, il n'y aurait pas à contredire. Mais pourquoi avancer que les Français sont en arrière de cinquante ans sous le double rapport de l'instruction générale et des institutions, et en avance de deux siècles comme relâchement, avidité des jouissances matérielles et dissolution sociale? que les choses les plus respectables chez nous ne sont plus respectées,

que la vertu, la famille, l'amour de la patrie, l'honneur sont présentés comme des sujets de dérision à une génération frivole et sceptique à laquelle on ne donne pas même le goût de l'étude? Sans doute, il existe une France pareille, celle des tripots et des mauvais lieux[1]. Mais il était alors une autre France héroïque, noble, qui a tout deviné, tout inventé, tout compris dans ce siècle, que le monde entier était habitué à chercher et à trouver dans toutes les directions, à la tête de la pensée humaine. Et que dire de son jugement sur notre armée? « C'est une agglomération des Français les plus ignorants et les plus nécessiteux, où se perdent de plus en plus la discipline et l'esprit militaire[2]. » Braves enfants, notre honneur, qui êtes tombés la face tournée vers l'ennemi, unissant dans votre dernier soupir le nom de la patrie à celui des êtres aimés, vous n'étiez que les plus ignorants de la nation, et vous ne connaissiez ni le devoir, ni la discipline, ni l'esprit militaire! Ah! ce n'est pas là ce que lira le passant sur les tombes que vous a élevées partout la patrie reconnaissante. Ces

1. Il serait facile, en regardant au-dessous de la Prusse saine et forte, de trouver aussi une Prusse de tripots et de mauvais lieux. Johannes Scherr lui aurait répondu : « D'après les statistiques de la police de Berlin, cette ville renfermait en 1846 dix mille femmes prostituées et dix-huit mille servantes dont le quart au moins, sans se livrer ouvertement à la prostitution, menait une vie déréglée. Il y avait deux mille bâtards sur dix mille naissances et le nombre des malades syphilitiques s'élevait à dix mille par an.

2. Pages *99, 209, 320, 324.*

ignorants, ces nécessiteux, ces indisciplinés, c'est la race de Jeanne la libératrice, ce sont ces paysans, qui, dégagés en quelques mois de leur lourdeur rustique, et devenus des soldats agiles et solides, le chant de l'alouette aux lèvres et leurs ailes d'aigle ouvertes, imposants jusque dans leurs défaites toujours réparées, ont été le nerf d'acier quelquefois fléchissant mais jamais brisé de la grandeur nationale.

CHAPITRE XIV

RÈS L'ŒUVRE DE NIEL. — ÉTIONS-NOUS PRÊTS?

I

e violent effort de l'Empereur, de Niel et de
collaborateurs reste donc digne d'admiration.
t-il suffisant pour qu'on pût dire que nous
ns prêts? Si on ne l'avait recherché qu'au
nent de la crise belliqueuse, au milieu de la
motion des esprits et de la nécessité des
stigations promptes, on n'aurait pu le faire
certitude. Mais en 1869 la question fut
ninée avec calme et maturité, dans le silence
abinet, et voici en quels termes l'Empereur
muniquait au pays les résultats de son
nen[1] : « La loi militaire et les subsides
rdés par votre patriotisme ont contribué à
mir la confiance du pays et, dans le juste
iment de sa fierté, il a éprouvé une réelle
sfaction le jour où il a su qu'il était en
ure de faire face à toutes les éventualités.
Les armées de terre et de mer, fortement

Discours d'ouverture du Corps législatif 18 janvier 1869.

constituées, sont sur le pied de paix; l'effectif maintenu sous les drapeaux n'excède pas celui des régimes antérieurs, mais notre armement perfectionné, nos arsenaux et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la Garde nationale mobile en voie d'organisation, notre flotte transformée, nos places fortes en bon état, donnent à notre puissance un développement indispensable.

— LE BUT CONSTANT DE MES EFFORTS EST ATTEINT : LES RESSOURCES MILITAIRES DE LA FRANCE SONT DÉSORMAIS A LA HAUTEUR DE SES DESTINÉES DANS LE MONDE. Dans cette situation, nous pouvons proclamer hautement notre désir de maintenir la paix ; il n'y a point de faiblesse à le dire, lorsqu'on est prêt pour la défense de l'honneur et de l'indépendance du pays. »

L'effet de ces paroles fut considérable en France et en Europe. En France il rassura, en Europe il n'inquiéta pas. Clarendon dit à La Tour d'Auvergne que ce discours lui paraissait sage et prudent et qu'il espérait que « l'effet en serait utile partout, car il était bon qu'on se rendît compte de la puissance de la France et qu'on ne prît pas pour de la faiblesse ce qui ne devait être attribué qu'à notre modération [1] ». Le roi de Prusse eut le bon goût, quoi qu'il en pensât, de ne point paraître offusqué. Il avait si souvent tenu un langage analogue qu'il eût été mal venu à se plaindre de celui de l'Empereur. Il dit à Benedetti qu'il trouvait bon que l'Empereur eût

1. *La Tour d'Auvergne à La Valette*, 6 février 1869.

annoncé au pays, avec un sentiment de légitime satisfaction, que l'état militaire de la France ne laissait rien à désirer. « C'est un devoir que tous les gouvernements sont tenus de remplir soigneusement, et personne n'a le droit de s'en alarmer, ni de voir, par conséquent, dans le langage de l'Empereur, d'autres indications que celles qui en font ouvertement l'objet [1]. »

Peu de temps après avoir donné au pays ces garanties si optimistes, l'Empereur parut en douter et écrivit à Niel : « Mon cher maréchal, je ne dois pas vous cacher qu'il y a une chose qui me tourmente : c'est la persuasion qui existe chez la plupart des généraux que nous ne sommes pas aussi prêts qu'on le dit. On rend pleinement justice à vos efforts et à votre zèle, mais on craint que si la guerre venait à éclater il n'y eût de graves mécomptes. Si on demande aux colonels quel est l'effectif de leur régiment, en y comprenant la réserve, on n'arrive qu'au chiffre de 2 200 hommes en moyenne. Si on compte les chevaux de cavalerie, il en résulte que nous en aurions une quantité bien considérable à acheter. Pour les chevaux d'artillerie, placés chez les paysans, combien y en aurait-il d'indisponibles? Quant aux voitures, elles ne sont pas sur les lieux. En résumé, pour avoir le cœur net sur toutes ces questions, je voudrais que vous veniez un jour, avec les chefs de service que vous choisirez, m'expliquer tous ces détails. Je voudrais

1. De Benedetti à La Valette, 29 janvier 1869.

adjoindre à cette réunion Frossard, Soleille, de Failly, Lebrun et Ladmirault, s'il est à Paris. » (8 mars 1869.)

Le résultat de l'enquête fut : « Nous sommes prêts. » Et Niel ne cessa de le répéter et de l'affirmer en toute occasion : « Sire, dit-il un jour en conseil, vous avez la plus belle armée du monde[1]. » Un autre jour (avril 1869) l'Impératrice étant survenue pendant qu'il travaillait avec l'Empereur, il lui rappela que depuis deux ans elle stimulait son zèle et le pressait de mettre notre armée en état de se mesurer avec celle de l'Allemagne, puis ajouta : « Je me suis conformé à vos désirs, Madame, je suis prêt et vous ne l'êtes pas[2]. » Il le dit encore au Conseil d'État : « Vous me demandez si nous sommes prêts. Nous sommes tellement prêts qu'il faut être trois fois sage pour ne pas déclarer la guerre[3]. » Il le dit à la Commission du budget : Après avoir présenté un tableau saisissant de la force prussienne, décrit ses soldats exercés avec rage, ses officiers réunis presque tous les soirs chez le prince Frédéric-Charles ou chez le Prince royal, fumant et buvant de la bière en parlant de la guerre contre la France, il montre la Prusse, accroupie comme une panthère, prête à s'élancer à notre gorge : dernièrement on avait saisi sur les bords de la Marne un pêcheur à un endroit

1. Récit de Duruy.
2. Récit du général Lebrun et du général Jarras.
3. DE VALLÉE. « Le Prince de Bismarck. » *Correspondant*, janvier 1888 p. 46.

prohibé, c'était un officier prussien qui relevait le cours du fleuve; ailleurs on avait trouvé sous un pont important plusieurs hommes suspects vêtus en mendiants, c'étaient des officiers prussiens relevant le profil du pont, afin d'en préparer un de rechange si nous le faisions sauter; le vieux Moltke lui-même, qui parle sept langues et est muet dans toutes, était venu prendre des croquis de notre forteresse de Metz; des cartes avaient été distribuées aux soldats prussiens indiquant les étapes du Rhin à Paris. « Les voici ! » ajoute le maréchal en les étalant. Les braves gens ultra-pacifiques qui composaient la commission étaient terrifiés. « Mais rassurez-vous, reprend en souriant Niel, nous avons tout prévu, nous sommes prêts[1]. »

Il le répète avec plus de solennité à la tribune de la Chambre et du Sénat : « A aucune époque l'armée n'a reçu une éducation plus complète au point de vue de la guerre. Notre situation est telle, qu'en maintenant notre armée sur son pied normal de paix, avec l'organisation si profondément préméditée par l'Empereur, et dont, par son initiative, notre système militaire est aujourd'hui doté, *nous ne pouvons jamais être surpris.* — Cette armée organisée sur le pied de paix, le plus faible de tous ceux que nous avons eus depuis quinze ans, répond, quand on la considère au point de vue des nécessités de la guerre, à tous les besoins ; *elle peut être facilement mise de-*

1. Récit de Segris, membre de la commission.

bout très promptement, et il ne lui manque rien. » (Enthousiasme du Sénat[1].)

Il le répète au Corps législatif : « Les soldats de la garde nationale mobile sont tous immatriculés sur les contrôles, organisés par circonscriptions territoriales, en compagnies et bataillons. Nous marchons à l'organisation des cadres d'officiers. Si le danger menaçait, s'il fallait arriver à une organisation très rapide, nous sommes à ce point que nous y arriverions très vite. — *Nous avons une armée excellente, instruite, pleine d'ardeur, parfaitement organisée et pourvue de tout. Le jour où le pays serait menacé, vous la trouveriez pleine d'enthousiasme : elle est de plus, aujourd'hui, instruite plus que jamais.* — NOTRE PEUPLE EST EXTRÊMEMENT SENSIBLE A L'INJURE, IL NE SAIT PAS SUPPORTER L'OUTRAGE, ET LE PLUS GRAND MALHEUR QUI POURRAIT LUI ARRIVER, CE SERAIT DE RECEVOIR UN OUTRAGE, S'IL ÉTAIT DÉSARMÉ. IL RENVERSERAIT TOUT AUTOUR DE LUI (*Très bien! très bien!*) ; IL S'EN PRENDRAIT AU GOUVERNEMENT ET IL AURAIT RAISON. Il faut toujours une force qui assure la sécurité du pays. — Je ne sais pas ce qu'on pense généralement en France, mais pour mon compte, je vois avec beaucoup de philosophie les questions de paix ou de guerre qui s'agitent autour de nous à l'étranger, *parce que si la guerre devenait nécessaire, nous sommes parfaitement en mesure de la supporter*[2]. » (*Bravos et applaudissements.*)

1. Séance du Sénat du 9 avril 1869.
2. 20 mars 1869.

Et encore : « AUJOURD'HUI, QUE NOUS SOYONS A LA PAIX OU A LA GUERRE, CELA NE FAIT ABSOLUMENT RIEN AU MINISTRE DE LA GUERRE, IL EST TOUJOURS PRÊT. — Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, comment l'armée peut entrer en huit jours sur le pied de guerre et avoir 600 000 hommes bien armés et aguerris. Il n'y a qu'un ordre à donner. Nous sommes en mesure de mettre sur pied en sept ou huit jours, même à l'improviste, une armée de 400 000 hommes. — *N'est-ce pas une force énorme, pour un pays comme la France, de savoir que si les circonstances changeaient, toutes ses forces militaires sont prêtes, qu'il peut être parfaitement tranquille, qu'il peut se livrer à son commerce, à son industrie, en toute sécurité et laisser ses voisins faire de la politique au point de vue de la guerre ; car il sait qu'il ne sera pas pris au dépourvu et que, si le moment de combattre venait, tout le monde serait prêt. Cette nouvelle sera une bonne nouvelle pour le pays*[1]. »

Le *Journal Officiel*[2] résumait toutes ces déclarations : « L'histoire dira avec quelle activité, quelle persévérance, quelle force de volonté, quelle merveilleuse fécondité de ressources le maréchal Niel, entrant profondément dans la pensée de l'Empereur, est parvenu à résoudre ce problème, jusqu'alors réputé insoluble, de doubler les forces militaires de la France, non seulement sans augmenter ses charges en temps de

1. 12 avril 1869.
2. 17 avril 1869.

paix, mais en les allégeant pour les familles et en diminuant les dépenses du Trésor. Rappelons ici ce qui a été fait; le tableau est assez grand pour se passer de commentaires : Une armée de ligne de 750 000 hommes disponibles pour la guerre; près de 600 000 hommes de garde nationale mobile; l'instruction dans toutes les branches poussée à un degré inconnu jusqu'ici; nos règlements militaires remaniés et mis en rapport avec les exigences nouvelles; les conditions de l'existence du soldat et de l'officier largement améliorées, l'avenir des sous-officiers qui ne veulent pas poursuivre leur carrière militaire assuré par leur admission aux emplois civils; 1 200 000 fusils fabriqués en moins de dix-huit mois, les places mises en état et armées, les arsenaux remplis, un matériel immense prêt à suffire à toutes les éventualités, quelles qu'elles soient, et, en face d'une telle situation, la France confiante dans sa force, garantie solide de la paix. Tous ces *grands résultats* obtenus en *deux années*. » Et ces déclarations publiques n'étaient pas des fanfaronnades de commande faites pour rassurer la galerie. C'était l'expression de la pensée constante du maréchal, de celle qu'il exprimait quotidiennement à ses collaborateurs. L'un d'eux, le général Jarras, nous en a laissé le témoignage : « Le maréchal Niel avait une confiance absolue dans l'armée à la tête de laquelle il était placé. Cette confiance datait de loin et s'était corroborée pendant les campagnes de [illegible]mée et d'Italie où il avait pu apprécier nos

soldats de près. C'était même à ce point qu'on a pu le taxer de chauvinisme, lui dont l'esprit fin et droit était généralement à l'abri de l'exagération. Il eût volontiers dit comme le maréchal Bugeaud la veille de la bataille d'Isly, au moment où il apprenait que l'armée marocaine était trois ou quatre fois plus forte : « Tant mieux ! Plus ils seront nombreux, plus il y aura de gloire à les vaincre. » Il n'admettait pas qu'il fût absolument nécessaire que la France mît en ligne le même nombre d'hommes que l'Allemagne pour lui faire sentir sa supériorité, et à ceux qui appelaient son attention sur l'armée prussienne en faisant ressortir son effectif supérieur, sa bonne organisation, ainsi que toutes les dispositions qui y étaient prises en vue d'une prompte concentration sur la Sarre, il répondait, en citant l'exemple de la campagne de 1859 en Italie : « Les Autrichiens ne sont pas moins bons soldats que les Prussiens ; ils avaient dépassé le Tessin et Novare ; ils menaçaient Turin pendant que toutes nos troupes étaient encore dans leurs garnisons ; nous avons pu cependant les arrêter à temps ; nous les avons même fait reculer et contraints à une paix glorieuse pour nous. Nous saurons faire une seconde fois des choses semblables, si c'est nécessaire [1]. »

Ces conclusions triomphantes étaient accueillies par de bruyants applaudissements dans les

1. *Temps* du 14 avril 1869.

Chambres et au dehors. La nation se sentait fière d'être sous la garde d'une armée invincible, et la seule inquiétude qui se manifestât parfois était que l'Empereur, enivré de sa force, ne se laissât emporter à de nouvelles entreprises guerrières. C'est ce qui explique les appréhensions perpétuelles de guerre qui préoccupèrent si fort ce temps, et la persistance avec laquelle l'opposition revenait sans cesse de maintenir la paix. On trouvait que le maréchal en disait trop. Jules Ferry s'écriait : « De la sorte, nous pouvons, sans éclat et sans bruit, mettre du soir au matin 600 000 hommes sous les armes. Voilà une déclaration que l'Europe acceptera avec la satisfaction qu'elle mérite. Au lendemain des protestations pacifiques de M. de La Valette, les naïvetés belliqueuses du maréchal Niel sont bien faites, il faut en convenir, pour faire rentrer la confiance dans les esprits et la sécurité dans les affaires. L'état de l'Europe moderne est tel que l'on puisse se vanter, sans plus de pruderie, d'une guerre à faire du jour au lendemain. Il est possible que les choses soient ainsi, mais il est incroyable qu'on s'en vante. »

Et le journal *le Français* disait de son côté : « Nous ferons une autre critique à M. le ministre de la Guerre. Nous comprenons sans doute qu'il éprouve une certaine joie et une certaine fierté à avoir en main une armée telle qu'est l'armée française en ce moment. Nous croyons cependant que l'expression trop vive et trop souvent répétée de sa satisfaction ne serait pas de

nature, contre sa volonté sans doute, et contre ses propres paroles, à confirmer l'effet pacifique des déclarations de son collègue des Affaires étrangères. Il nous plairait d'entendre M. le ministre de la Guerre nous dire tout bas que notre armée est en bon état; mais qu'il ne le dise pas trop haut au Gouvernement, qui pourrait être tenté de s'en servir et aux étrangers, qui pourraient croire que nous leur lançons un défi ou une menace. »

II

Si, avant 1869, une guerre avait démontré qu'on n'était pas prêt, le gouvernement de l'Empereur aurait été autorisé à dire à l'opposition, à la majorité, au pays : « C'est votre faute; pourquoi m'avez-vous refusé les hommes et l'argent que je vous avais demandés? » Mais après les déclarations multipliées de l'année 1869, personne n'a le droit de dire à l'opposition, à la majorité, au pays : « Nous avons été battus parce que nous n'étions pas prêts, et nous n'étions pas prêts par votre faute! » Opposition, majorité, pays, auraient le droit de répondre : « Si nous n'étions pas prêts, pourquoi nous avez-vous dit, répété à satiété que nous l'étions? Pourquoi l'Empereur, du haut du trône, nous a-t-il annoncé que « nous étions en mesure de « faire face à toutes les éventualités, que le but « constant de ses efforts était atteint, que les res-

« sources de la France étaient désormais à la hau-
« teur de ses destinées dans le monde »? Pourquoi le ministre de la Guerre nous a-t-il répété pendant toute une année : « Nous ne pouvons jamais « être surpris, nous sommes toujours prêts; « si le moment de combattre arrivait, nous ne « serions pas pris au dépourvu. Notre armée est « excellente, instruite; elle serait debout très « promptement; il ne lui manque rien »? Si vous nous aviez mis en présence de la réalité, ou nous nous serions décidés aux sacrifices nécessaires, ou, nous pliant aux résignations honteuses, nous n'aurions point éprouvé des susceptibilités d'honneur que nous n'avions pas la force de soutenir. »

L'Empereur et Niel ne présumaient pas trop de la valeur de leur armée. On peut relever, évidemment, dans sa composition, son armement, sa tactique, comme je n'y ai pas manqué, telle défectuosité de détail, et, certes, il eût mieux valu qu'en toute matière on fût arrivé à la perfection. Mais qui donc y atteint? Est-ce que dans l'organisation prussienne il n'y avait pas aussi des défectuosités? Il ne s'agit que de savoir si, tout bien compensé, les défauts partiels ne sont pas corrigés, amoindris par l'ensemble des qualités. S'il en est ainsi, on est prêt. C'était le cas de l'armée formée par l'Empereur et Niel. La France n'en a jamais eu de plus solide depuis celle du camp de Boulogne de Napoléon Ier : les cadres étaient excellents; les soldats *instruits*, vigoureux, naturellement aptes à la

tactique du combat en tirailleurs, qui est l'instinct de notre race, l'emportaient sur les soldats étrangers, quels qu'ils fussent; un esprit martial de confiance les animait, et on pouvait, grâce à leur mobilité, leur initiative, leur activité, lutter avec succès même contre des forces supérieures, et renouveler ces victoires du nombre moindre sur le nombre plus considérable, dont nos Annales militaires nous offrent tant de mémorables exemples[1].

Mais nous n'étions pas condamnés à cette infériorité, car, si notre mobilisation générale pouvait être un peu compliquée, plus tardive, nous pouvions en pratiquer une partielle, qui nous permettrait de devancer celle des Prussiens, de la troubler, et de prendre l'avance des opérations. Nous avions, en effet, un état de paix plus considérable que celui de l'ennemi : quatre corps d'armée, la Garde, les corps de Châlons, de Paris et de Lyon, dont la formation de paix était semblable à celle de guerre, qui pouvaient être très vite complétés en matériel et en hommes, et poussés hors de la frontière avant que les Prussiens eussent remué.

Il est vrai que les dispositions tactiques adoptées pour notre artillerie, la maintenant séparée en batteries divisionnaires et batteries de réserve, la rendaient moins nombreuse au début des batailles, et que la justesse et la portée de

1. C'était une maxime du général Bugeaud, « qu'au delà d'un certain chiffre, la qualité décide plus que le nombre » Discours du 23 avril 1836.

son tir n'égalaient pas celles du canon prussien Mais aucun de ces désavantages n'était irrémédiable ; il suffisait d'un simple ordre de bataille immédiatement exécutoire, pour jeter l'artillerie de réserve en première ligne, à côté des batteries divisionnaires, et accroître ainsi leur nombre. Il suffisait, disaient nos excellents officiers d'artillerie, d'avoir de l'audace, de se lancer en avant, et de supprimer ainsi l'avantage que donnaient à l'ennemi ses longues portées. Enfin, cette infériorité de notre canon, indépendamment de l'effet terrible des mitrailleuses, était fortement compensée par la supériorité écrasante de notre chassepot sur le fusil à aiguille.

On pouvait obtenir de pareilles troupes des prodiges, si on savait les leur demander. La légende de mensonge, d'abord généralement admise, et dont on commence à revenir, de l'insuffisance de la préparation de Niel, a été créée par les chefs militaires, grands ou petits, pour couvrir la colossale incapacité qui a fait une armée de défaite et de capitulation de celle qui, commandée, je ne dis point par un Napoléon, mais par un Bugeaud, un Changarnier, un Pélissier, eût été une armée de victoire.

CHAPITRE XV

L'HALLUCINATION DES CHEMINS DE FER BELGES

I

Frère-Orban était le président du Conseil des ministres et ministre des Finances de Belgique lorsque s'opéra la cession de deux chemins de fer belges à une compagnie française. Il appartenait à cette famille des hommes d'État libéraux qui ont illustré le XIXe siècle par la sûreté de leur doctrine et la fécondité de leur action. Quoiqu'il n'ait eu à gouverner qu'un petit État, il est un des plus marquants et certainement des plus dignes de sympathie et de mémoire. Son origine était humble[1]; il descendait d'une famille d'armuriers liégeois, et son père, petit employé des finances, l'éleva péniblement, par ses pauvres ressources, et non, comme on l'a dit, par des subventions maçonniques. L'enfant, d'une intelligence précoce, eut la bonne fortune de rencontrer un maître d'élite, le Provençal Lafouge,

1. Né à Liège, le 24 avril 1812. M. Paul Hymans publie une biographie du plus haut intérêt, très richement documentée et écrite avec art, de la vie et de l'œuvre de Frère-Orban.

ancien élève de l'École normale, duquel il reçut une forte éducation littéraire. A vingt ans, il écrivit une méchante pièce de théâtre : *Trois jours ou une coquette*, mais comprenant que là n'était pas sa vocation, il se livra exclusivement aux études juridiques, à Liège d'abord, puis à Paris. Il subvenait à ses dépenses en donnant des leçons à de petits enfants de l'école primaire et à des camarades moins laborieux que lui. Ses débuts au barreau furent brillants. Un mariage heureux, avec la fille d'un riche industriel, le fit entrer dans une famille qui lui assurait des appuis influents. Du barreau, il passa vite au conseil communal, puis à la députation ; enfin poussé par sa jeune renommée déjà retentissante, en 1847, il devenait ministre des Travaux publics et, en 1848, ministre des Finances. Depuis, il ne cessa d'être mêlé en première ligne aux affaires de son pays.

Sa physionomie était forte, fine, d'une expression tour à tour imposante ou séduisante. Ses yeux vifs savaient envelopper de douceur l'adversaire qu'il cherchait à gagner, et quand ils devenaient sérieux, ils exprimaient la fermeté tranquille et résolue de l'homme sûr de lui, qui sait concevoir avec promptitude et vouloir avec persévérance, expression qu'accentuaient encore les lignes fermes d'une bouche oratoire. Il relevait avec une fierté si naturelle sa belle tête que sa taille, à peine supérieure à la moyenne, en paraissait grande, surtout à la tribune. Il avait *perdu* à Paris son accent liégeois, et sa voix forte,

sonore, grave, flexible donnait une valeur puissante à une argumentation sobre où brillait surtout la claire gravité de l'homme d'État. Selon l'expression d'un adversaire, il préférait dominer ses troupes par la supériorité des desseins que se les concilier par le charme des épanchements. Capable d'improvisation, comme il le prouva à la Chambre, il récitait ou lisait le plus souvent ses discours et son art, consommé comme celui de notre Royer-Collard, était tel qu'ils semblaient jaillir de l'inspiration du moment. Ses reparties étaient parfois brutales[1]; à l'ordinaire, elles étaient solennelles et dédaigneuses. Son autorité n'était pas de la domination; il obtenait, n'imposait pas; son ascendant sur ses collègues ne portait jamais atteinte à leur indépendance ou à leur dignité. Dans l'intimité, comme me l'a raconté un de ses fidèles, mon noble ami le comte de Kerchove, il se montrait sans morgue ni vanité, ouvert, de conversation enjouée et mettait vite à l'aise. On lui devait l'abolition des octrois, l'institution d'un enseignement laïque indépendant, la création de la Banque nationale, du Crédit communal, de la Caisse d'épargne. Il s'opposa à une transformation démocratique de la Constitution, non par esprit de réaction, mais parce qu'il y pressentait un péril pour la liberté.

Il avait pour collègue aux Affaires étrangères en 1869, Van der Stichelen, à ses débuts avocat et journaliste à Gand, plusieurs fois ministre

1. Il dit un *jour à un député* : « Vous en avez menti. »

des Travaux publics, et qui avait signalé son ministère par d'abondantes concessions et un abaissement considérable des tarifs. C'était un esprit clair, précis, plein de tact et de tenue, absolument dévoué à son président du Conseil, dont il était à proprement parler le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Aux Travaux publics et Chemins de fer, Jamar, modeste, vaillant, laborieux, offrait le type du bourgeois brabançon, nullement idéologue, pensant qu'en administration comme en politique « il convient de sérier les réformes et de les doser suivant le tempérament de la nation et les circonstances ». Commerçant d'abord, puis chef d'une maison de librairie, il était, lui aussi, le sous-secrétaire d'État de Frère-Orban dans son département. Le ministre de la Justice, Bara, péchait par une certaine intempérance d'argumentation, mais était précieux par sa justesse d'esprit, son bon sens, sa logique de juriste, sa verve alerte et gaie.

Avec ces hommes sérieux et rompus aux affaires allait avoir à se mesurer le diplomate novice, La Guéronnière, qui venait d'être envoyé comme notre ministre à Bruxelles. Admirateur et disciple de Lamartine, il n'avait su lui ravir ni ses grands souffles prophétiques, ni ses intuitions martiales, ni ses superbes élévations lyriques; mais il avait retenu quelque chose de son abondance et de sa magniloquence harmonieuse. Toutefois, plus que son maître, il se plaisait dans le bercement vague des mots, et était enclin

à voir une idée profonde dans une phrase heureuse : c'était le Carlo Dolci de ce Raphaël. Orateur peu ou point, bien qu'il parlât beaucoup, il était avant tout impatient de se frayer un chemin vers les hauteurs et de s'asseoir à côté de ceux qu'il avait souvent célébrés ou aimablement égratignés de sa plume. Il était grand, légèrement voûté, les yeux clignotants, avec des airs de gentilhomme, de façons aimables, quoiqu'un peu fuyantes, sans venin, mais sans sûreté. D'abord républicain lamartinien, puis autoritaire, puis semi-libéral, il se préparait à devenir tout à fait libéral. En attendant que son mérite littéraire le portât à l'Académie, son génie politique aux Affaires étrangères, il allait à Bruxelles cueillir son premier laurier, et il l'annonçait tant que son arrivée fit sensation. On supposait qu'il venait tout au moins préparer l'annexion par un traité d'union douanière. Cette perspective souleva de telles alarmes qu'à Paris on fut obligé de démentir le projet. Mais les Belges restèrent en éveil, se pensant surveillés par un ministre d'importance. Ce fut alors que commença l'hallucination des chemins de fer belges.

II

La Belgique avait été un des premiers États qui adoptèrent les chemins de fer. Son gouvernement construisit lui-même un certain nombre de lignes, *puis concéda*, dès 1845, à des compa-

gnies privées, belges ou étrangères, la construction et l'exploitation de certaines autres. L'État exploitait un réseau complet de 579 kilomètres construits par lui et de 284 kilomètres, par des sociétés privées. A côté, 2244 kilomètres de lignes étaient aux mains de sociétés étrangères, parmi lesquelles les Sociétés françaises entraient pour 250 kilomètres. Ces concessions avaient été faites au hasard, sans méthode. Les doubles et les triples emplois foisonnaient; les tarifs étaient différents suivant les Compagnies, et il en résultait que beaucoup exploitaient en perte.

Celle du Grand-Luxembourg était de ce nombre. Elle avait été formée au capital de 75 millions de francs dont 55 millions étaient émis, représentés par 100 000 actions ordinaires et 4 000 privilégiées de 500 francs. Cette Compagnie avait de grands travaux à entreprendre : le doublement de sa voie, etc.; ses ressources avaient été diminuées par un abaissement de tarifs opéré par l'État sur les coupons de voyageurs et sur les transports de marchandises; en outre, son plus grand profit, consistant dans les transports de minerai de Charleroi à Liège et le retour en charbon de ces deux bassins vers les hauts fourneaux de l'est de la France, lui était en partie enlevé par deux lignes concurrentes : Charleroi-Givet et Liège-Spa-Luxembourg. Le 1er janvier 1869, ses actions privilégiées étaient cotées 415 et les ordinaires 241. L'émission de nouvelles actions au pair était donc impossible, et l'état du marché ne permettait pas non plus celle d'obligations.

Condamnée ou à péricliter ou à chercher un secours en dehors d'elle, elle n'avait que deux ressources : le rachat par l'État ou l'alliance avec la puissante Compagnie française de l'Est, avec laquelle elle se trouvait déjà en rapports.

Elle était administrée par Tesch, avocat distingué, orateur influent, ancien membre d'un cabinet dont faisait partie Frère-Orban, homme actif et tenace, ayant attaché son nom aux plus importantes réformes du Code. Il commença par faire des ouvertures à l'État, mais le ministre des Travaux publics, Jamar, et son ami intime, Frère-Orban, ne se montrèrent pas disposés à l'écouter et répondirent que le gouvernement ne voulait pas entrer dans la négociation du rachat ou de la prise à bail de la ligne du Grand-Luxembourg (24 avril 1868). La situation s'aggravait; on disait qu'un écart de 10 000 livres existait entre les recettes réelles et celles publiées dans les journaux, et ces recettes étaient encore affectées par la dénonciation, faite par la Compagnie de l'Est, du traité qui déterminait comment se répartirait le trafic entre la Compagnie du Grand-Luxembourg et la ligne de Spa. Tesch aux abois avertit le gouvernement qu'il allait négocier une cession avec la Compagnie de l'Est, puisque l'État se refusait à un rachat. Jamar tergiversa. Au lieu de l'arrêter au premier mot et de lui dire : « Ne vous engagez pas dans cette négociation, car nous ne l'approuverons pas », il ne dit ni oui ni non, mais seulement : « Attendez! » Et il chargea une commission mixte de

rechercher les conditions d'un rachat (4 novembre). Tesch n'avait pas le temps d'attendre; il perdit patience et poussa les négociations à Paris.

Le gouvernement belge ne s'émut pas : il pensa que c'était une pression pour l'amener au rachat, et il laissa aller. — Et Tesch alla si bien qu'il arriva à une conclusion. Par une courtoisie qui avait quelque chose de dérisoire, il daignait le 5 décembre prévenir le gouvernement que jusqu'au 7, il pourrait encore se raviser et empêcher par un rachat la convention imminente avec la compagnie française. Frère-Orban lui demande par lettre des explications sur cette mise en demeure. Tesch considère cette interrogation comme équivalant à un refus; il ne répond pas, et, le 8 décembre 1868, ses représentants signaient le traité provisoire entre le Grand-Luxembourg et la Compagnie de l'Est français. La Compagnie de l'Est prenait à bail et se chargeait d'exploiter, pendant une durée de quarante-trois ans, les chemins de fer concédés sur le territoire belge à la Compagnie du Grand-Luxembourg, avec le canal de l'Ourthe, les concessions minières et les diverses exploitations communes, telles qu'elles résultaient des droits acquis et des conventions faites par la Compagnie du Luxembourg. L'exploitation commencerait à partir du 1er juillet 1869 (art. 1er). — La Compagnie de l'Est paierait à la Compagnie du Grand-Luxembourg, pendant toute la durée du bail, une somme minima, fixe et annuelle, de 5 450 000 fr., *s'elle* mettrait à sa disposition à Bruxelles, par

termes trimestriels (art. 2). Ces conventions seraient soumises à l'approbation des assemblées générales d'actionnaires des deux Compagnies dans le plus bref délai « ainsi qu'à l'approbation, en tant que de besoin, des gouvernements français et belge » (art. 12).

III

Notre ministre des Travaux publics, Forcade, qui n'était pas intervenu dans la formation de l'accord, l'approuva. On ne l'avait pas non plus communiqué au gouvernement belge et il n'en fut informé que par les journaux. Il fut blessé de ce qui semblait une inconvenance et un défi, et le témoigna par le ton cassant avec lequel Jamar répondit à une interpellation de Van Overloop : « Cette affaire a un caractère très sérieux. Les journaux, dans ces derniers temps, ont donné une grande publicité au projet, attribué à la Compagnie du Luxembourg, de céder à la Compagnie française de l'Est le chemin de fer qui lui a été concédé. Ces rumeurs, qui ont fait naître certaines appréhensions dans le public, ont appelé toute l'attention du gouvernement. Une autorisation est nécessaire pour une opération du genre de celle que médite la grande Compagnie. Cette autorisation, le gouvernement est bien résolu à la refuser, et je puis donner à la Chambre l'assurance que cette cession ne s'accomplira *pas.* » Frère-Orban chargea Beyens,

son ministre à Paris, de se rendre, démarche assez insolite, auprès des administrateurs de la Compagnie de l'Est et de confirmer la déclaration publique de Jamar.

Pas plus que cette déclaration, cette démarche n'arrêta les deux Compagnies. Sans avertir le gouvernement belge, qui, cette fois encore, n'est instruit que par la rumeur publique, le Conseil d'administration de la Compagnie de l'Est ratifie la convention provisoire du 8 décembre, à laquelle il ne manque plus, pour être irrévocable, que l'assentiment de l'assemblée des actionnaires (11 janvier 1869). La Compagnie de l'Est fait plus : à ce traité elle en ajoute un autre avec une Compagnie néerlandaise, également en mauvaise situation, la Guillaume-Luxembourg, qui traverse le Luxembourg hollandais. Il y était formellement stipulé qu'on demanderait le consentement du gouvernement belge.

Des traités pareils avaient des précédents : la Compagnie du Nord français pénétrait déjà depuis longtemps sur le territoire belge; elle avait été autorisée à reprendre les lignes de Namur à Liège et de Charleroi à Erquelines. En 1858, le gouvernement lui permit la cession de la ligne de Mons à Hautmont, qui introduisait cette Compagnie dans la seconde forteresse belge, et lui donnait accès dans les principaux charbonnages. En 1859, on fait plus que de lui permettre, on l'oblige à construire la ligne de Givet à Namur. Ainsi, avec l'assentiment du gouvernement belge, le Nord français exploitait la

ligne indépendante de Givet-Liège, partie très importante de la ligne internationale entre Paris et l'Allemagne. Ces concessions si considérables n'avaient causé aucune émotion et personne n'avait songé à y voir une menace pour la neutralité et l'indépendance belges. Pourquoi l'annonce de l'accord avec la Compagnie de l'Est souleva-t-elle un trouble, des clameurs, des protestations? C'est que, depuis 1866, soufflait en Belgique un sentiment de défiance inquiète et soupçonneuse sans cesse en éveil. La lettre de l'Empereur à Drouyn de Lhuys (11 juin 1866) avait commencé à donner l'alarme. Nos convoitises d'annexion, ignorées dans leur détail, mais devinées ou connues par les hommes d'État, dénoncées par certains journaux, avaient inspiré la crainte d'un péril imminent. La déclaration du *Moniteur* de l'Empire, démentant toute prétention française sur les forteresses de Philippeville et de Marienbourg, n'était point parvenue à modifier la conviction que Napoléon III méditait d'annexer la Belgique. Enfin la circulaire de La Valette, préconisant la suppression des petits États au profit des grandes agglomérations, parut un indice non équivoque du même dessein. Les dénigrements, les invectives de nos journaux gouvernementaux contre les institutions belges, étaient interprétés comme des coups de clairon annonçant l'invasion. En 1867, ces craintes étaient devenues telles, que Frère-Orban en perdit le courage de profiter d'une occasion inespérée de récupérer le Luxembourg,

tant il craignait que la moindre fissure, dans le système de la neutralité, n'ouvrît passage à la convoitise impériale. Voilà pourquoi la convention avec la Compagnie de l'Est, en 1868, suscita dans les esprits de tumultueuses protestations auxquelles n'avaient pas donné lieu toutes celles faites au Nord.

Frère-Orban se laissa d'autant plus pousser par ce courant, qu'il était personnellement offensé du peu de compte que les deux compagnies contractantes avaient tenu de ses avertissements et de ses refus. A un défi il répondit par un acte d'autorité. Le 6 février 1869, il présente un projet de loi en vertu duquel « il est interdit à toute Société de céder ou même de donner à bail l'exploitation des lignes dont elle est concessionnaire, sans l'autorisation du gouvernement. En cas d'infraction, le gouvernement pourrait ordonner que la ligne sur laquelle la convention aurait porté, serait, en vertu d'un arrêté royal, administrée par le département des Travaux publics [1]. »

1. Article premier : Les sociétés de chemins de fer ne peuvent céder les lignes dont elles sont concessionnaires qu'avec l'approbation du gouvernement. Sont considérées comme cessions non seulement les conventions portant aliénation de la concession, mais tous actes par lesquels une société transférerait par bail, fusion ou autrement l'exploitation totale ou partielle d'une ligne. — Art. 2 : En cas d'infraction à l'article précédent, le gouvernement pourra, indépendamment des droits qui lui sont attribués par la législation existante, ordonner que la ligne sur laquelle la convention a porté sera administrée par le département des travaux publics pour compte de la société. — Art. 3 : Cette

« Le droit du gouvernement de s'opposer à toutes cessions faites par des concessionnaires primitifs à des compagnies belges ou étrangères, dit le ministre de la Justice Bara dans son exposé des motifs, résulte du droit inaliénable que possède tout État sur le domaine public dont la voirie et, par conséquent, les chemins de fer sont partie intégrante. Il n'est pas besoin de le légiférer d'une manière générale ou de le stipuler spécialement dans les conventions particulières; il est inhérent à la souveraineté et il va de soi. » Le but de la loi n'était donc pas de proclamer ce qui allait de soi, mais de modifier la sanction qui punissait toute méconnaissance des droits supérieurs de l'État. Cette sanction jusque-là était la déchéance prononcée contre la Compagnie, c'est-à-dire la ruine des actionnaires et des obligataires; le projet plus clément substi-

mesure sera décrétée par arrêté royal. Le gouvernement pourra seul la faire cesser en remettant l'exploitation à la société. Si la société conteste le fait de la contravention, elle peut recourir aux tribunaux quant à ses intérêts privés. Elle sera déboutée si le fait de la contravention est établi. Dans le cas contraire, les tribunaux lui alloueront, à titre d'indemnité, une somme égale au préjudice qu'elle subirait par suite de l'impossibilité où elle est de diriger l'exploitation; l'indemnité sera fixée, d'après la demande de la société, soit par une somme annuelle due pendant tout le temps de l'exploitation de l'État, soit pour le temps écoulé, sous réserve des droits pour l'avenir. Les tribunaux pourront ordonner qu'au commencement de chaque mois, la somme à laquelle ils évalueront le bénéfice qu'eût réalisé, pendant ce mois, la société exploitant elle-même, soit versée dans ses caisses. — Art. 4 : La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication. Elle fut promulguée le 29 février.

tuait à la peine de mort une correction temporaire, le séquestre et la prise en main de l'administration par l'État.

L'urgence fut demandée et le projet voté sans prendre haleine. Le 11 février, rapport de la Commission; le 13, discussion et vote par 61 *oui* contre 16 *non* et 2 abstentions. Le 20, discussion et vote au Sénat, par 36 voix contre 7 abstentions. La discussion, un peu écourtée à la Chambre, avait été ici beaucoup plus approfondie. Le chef de la droite Malou se fit ministériel et soutint éloquemment le projet. Il dit: « Je considère le refus du gouvernement belge, dans le cas actuel, comme un acte de neutralité prudente et prévoyante. » Frère-Orban, dans les deux Chambres, s'attacha à écarter l'idée que le gouvernement eût été inspiré par une pensée hostile à la France : déjà une fois, la Belgique avait refusé à la Compagnie du Nord la reprise des lignes de Mons à Malages, par des raisons analogues à celles opposées à la Compagnie de l'Est et le gouvernement français n'avait pas vu là une atteinte aux relations de bonne amitié entre les deux pays.

Cet argument était sans réponse. Mais depuis lors, en France aussi, avait surgi un sentiment de défiance inquiète et soupçonneuse, qui offusquait la clarté du jugement public. La surexcitation morale, dans laquelle les récriminations de Thiers et de l'opposition maintenaient les esprits, les avait amenés à cette croyance, à peu près générale, que tout ce qui se faisait contre

nous dans le monde était manigancé par Bismarck. Si Bismarck, disait-on, n'était pas derrière la Belgique, comme il était derrière Garibaldi à Mentana, derrière Prim en Espagne, la petite Belgique ne nous traiterait pas avec une hauteur si insolente. Frère-Orban, qui sentait fort bien que ce soupçon non formulé était l'objection véritable contre son projet de loi, s'appliqua à le dissiper : « L'on n'a pas craint de nous dénoncer comme ayant agi au commandement, sous la pression d'un gouvernement étranger. Nous aurions, oubliant tous nos devoirs, méconnaissant nos plus chers intérêts, pris part à une abominable intrigue concertée pour offenser la France, attiser des discordes dont nous serions les victimes peut-être, et mettre en lutte deux grands peuples qui sont l'honneur de la civilisation européenne. Je ne puis pas dire que j'ai l'honneur de connaître M. le comte de Bismarck. Je me fais difficilement à l'idée qu'il serait d'humeur à venir se cacher honteusement derrière nous, pour essayer de réaliser ses desseins. Ce que je sais, c'est que si l'on pouvait avoir la pensée, qui n'a jamais existé assurément, de nous faire l'instrument d'une pareille politique, nos devoirs internationaux les plus sacrés, nos intérêts les plus évidents, nous dicteraient, sans hésitation possible, notre langage et notre conduite. Depuis vingt-deux ans, j'ai l'honneur d'être mêlé aux affaires du pays. Depuis tantôt douze ans je suis à cette même place, et jamais, en aucune circonstance, un acte de notre poli-

tique extérieure n'a été incriminé. Et ce serait à l'égard de la France que nous eussions inauguré une politique, j'ose le dire, indigne de nous ! Ce serait à l'égard de la France, à laquelle, nous sommes liés par des devoirs de gratitude[1]. »

Dans leurs entretiens privés les ministres belges renouvelèrent ces déclarations. La Valette ayant laissé croire à Beyens, que lui aussi soupçonnait du Bismarck dans l'affaire[2], le ministre des Affaires étrangères dit avec vivacité à La Guéronnière : « C'est une attaque à notre loyauté! car ce serait manquer à notre honneur de puissance neutre et à notre devoir envers la France que de subir une influence du dehors qui lui serait hostile. » Frère-Orban s'indigna aussi : « J'avais une grande impatience de vous voir, dit-il à notre représentant, car je suis très ému de l'impression que M. de La Valette a communiquée à M. de Beyens. Comment! je serais l'instrument de la Prusse! Mais, ce serait de ma part une folie ou une trahison! J'ai protesté à la tribune contre cette supposition; je tiens à me défendre plus directement de l'accusation grave

1. Sénat belge, 20 février 1869.

2. En réalité, voici ce qu'avait dit La Valette :

« Beyens ayant dit que certains organes de la Presse allaient jusqu'à représenter M. Frère-Orban comme n'ayant été dans cette occasion que l'instrument du cabinet de Berlin, je me suis borné à répondre qu'en présence d'un fait aussi extraordinaire que les mesures prises d'urgence par le gouvernement belge, il n'était pas surprenant que l'opinion publique ait cherché à se l'expliquer par des raisons non moins extraordinaires. » (La Valette à La Guéronnière, 1er mars 1869).

qu'elle fait peser sur moi, et je vous demande de transmettre à M. de La Valette, ma parole d'honnête d'homme, comme caution de ma loyauté. »

IV

Ces protestations, malgré l'évidence de leur sincérité, ne persuadèrent pas l'opinion française, et ce fut à qui, dans la presse, vilipenderait la Belgique et proposerait un moyen de coercition. L'Empereur lui-même sortit de son sang-froid jusqu'au point d'accepter l'éventualité d'une guerre. Il adressa au maréchal Niel cette lettre, une des plus importantes qu'il ait écrites : « Paris, le 19 février 1869. — Mon cher Maréchal, je réponds quoique indirectement à la note que vous m'avez remise l'autre jour. — Certes, la politique serait très facile s'il était possible à un gouvernement de choisir, à son heure et suivant sa convenance, et son adversaire et le lieu de la lutte ; mais il n'en est pas ainsi. A moins d'impossibilité absolue, un gouvernement comme un homme doit accepter le défi quand on le provoque et saisir l'occasion qui se présente de prouver sa virilité. Quelle est la question qui se pose aujourd'hui ? Le gouvernement belge montre publiquement son mauvais vouloir pour la France et l'opinion publique est persuadée à tort ou à raison que la Belgique n'est si arrogante que parce qu'elle a la Prusse derrière elle. Dans ces circonstances, se montrer accommodant et reculer

devant un procédé qui nous blesse, c'est abdiquer devant l'Europe toute influence légitime. La guerre doit-elle sortir de ce conflit? Je n'en sais rien, mais il faut agir comme si elle devait en sortir. — Dans cette supposition qu'avons-nous à craindre? Avant d'envisager cette hypothèse, il faut d'abord examiner froidement notre position en Europe. La France se sent diminuée depuis les succès de la Prusse; elle voudrait trouver l'occasion de rétablir son influence dans les meilleures conditions possibles et sans soulever toutes les passions de l'Allemagne en arborant un drapeau hostile à la nationalité allemande. L'habileté du gouvernement français devrait donc consister à saisir une occasion où le débat engagé ne serait pas visiblement tourné contre l'Allemagne. Or, dans le cas présent, si une guerre avait lieu avec la Belgique, l'Allemagne n'aurait aucun droit de s'en mêler et, si elle s'en mêlait, c'est elle qui serait le provocateur. — Politiquement notre position serait donc bonne; reste à examiner la position stratégique. Au moment où nous nous emparerions de la Belgique que ferait la Prusse? Ou elle resterait tranquille, ou elle profiterait de l'occasion pour faire entrer les États du Sud de l'Allemagne dans la Confédération du Nord; ou bien enfin elle appuierait la Belgique et nous déclarerait la guerre. Dans la seconde hypothèse (il est inutile d'examiner la première), la possession de la Belgique serait une compensation bien plus importante pour nous que la réunion des États du Sud

de l'Allemagne à la Confédération du Nord ; car la Belgique nous ouvre les portes de l'Allemagne, nous pouvons déboucher sur le bas Rhin partout où cela nous convient, nous tournons toutes les places fortes allemandes, nous donnons la main à la Hollande, au Hanovre, etc. — L'armée belge vaincue se fond facilement dans la nôtre et augmente notre effectif de cent mille hommes. — Quant à la Prusse, si elle s'adjoint les États du Sud qui déjà lui sont inféodés par les traités militaires, elle n'acquiert pas un soldat de plus, mais elle froisse le sentiment des populations du Sud. Si donc alors, j'admets la troisième hypothèse et que la Prusse nous fasse la guerre, elle ne se trouvera pas plus forte qu'à présent, tandis que nous, nous aurons gagné en politique et en force. Nous serons sans doute obligés de modifier nos plans, mais 200 000 hommes de Châlons à Strasbourg et 200 000 de Châlons à Lille nous rendront maîtres de la situation. — Maintenant, si cette occasion manque, quand la retrouverons-nous? Il n'est pas facile de trouver des occasions de déclarer la guerre en ayant tous les droits de son côté, surtout lorsqu'on veut prouver à une nation voisine et forte qu'on n'a aucune intention de menacer son indépendance. La Prusse évitera soigneusement de nous donner des prétextes plausibles; elle avance à pas de loup, de manière à toujours nous montrer, si nous nous fâchions, comme les instigateurs de la guerre et comme les ennemis de la transformation de l'Allemagne. Je ne désire pas du tout entraîner mon pays

dans une guerre où l'opinion publique, la raison et le droit ne seraient pas de mon côté ; mais si les circonstances non provoquées par moi deviennent favorables, je ne reculerai pas devant la responsabilité que j'encourrais devant la postérité. — Croyez, mon cher Maréchal, à ma sincère amitié. — NAPOLÉON. »

Le maréchal prépara aussitôt un plan sur les données de la lettre impériale. Deux cent mille hommes seraient échelonnés de Strasbourg à Châlons, deux cent mille de Lille à Châlons, comme préliminaire de l'invasion rapide de la Belgique. La Valette eut ordre d'écarter la Compagnie de l'Est, de prendre la cause en mains, et d'exiger du gouvernement belge l'approbation des deux traités. C'était demander beaucoup, même à un petit État, au lendemain des actes bruyants qu'il venait d'accomplir. Frère-Orban répondit à La Guéronnière : « Que deviendrions-nous en Europe, si, sur votre sommation, nous accordions ce que nous venons de refuser solennellement? La seule concession que nous soyons disposés à vous faire est d'assurer à la Compagnie de l'Est, par des ordres de service, des remaniements de tarifs, des traités spéciaux d'exploitation, tous les avantages qu'elle aurait trouvés dans l'exécution de ses traités avec le Grand-Luxembourg et le Liégeois-Limbourgeois. — Ce n'est pas assez, protesta La Guéronnière, il vous faut approuver tels quels les traités eux-mêmes, si vous voulez continuer vos bonnes re-

lations avec nous. » Et de la sorte se dressèrent en présence un *oui* et un *non* également absolus, desquels ne pouvait résulter qu'un choc.

V

La paix ou la guerre n'étaient pas entre les mains de Bismarck, demeuré réellement étranger à l'affaire, mais dans celles de l'Angleterre. L'opinion anglaise, préoccupée des menaces de nos journaux, les réfutait avec une anxiété sympathique pour la Belgique. La Reine, passionnément dévouée à la dynastie belge, en souvenir de Léopold qu'elle avait vénéré, harcelait ses ministres de ses inquiétudes et ne les trouvait jamais assez en éveil. Si, à la tête du cabinet se fût trouvé un hargneux borné comme John Russell, ou un passionné comme Palmerston, leurs conseils eussent enflammé le conflit jusqu'à allumer la poudre. Heureusement, rien de pareil n'était à craindre ni de Gladstone ni surtout de Clarendon. Le chef du Foreign Office fit à chacun sa part. Il blâma le gouvernement belge de ne s'être pas adressé au gouvernement français dès les débuts de la négociation, d'avoir trop tardé à notifier son veto aux deux Compagnies, enfin d'avoir donné à sa résistance tardive un caractère de précipitation et de maladresse, de nature à blesser la France. Mais il reprocha au cabinet français de s'être mis à son tour dans son tort en *contestant* le droit incontestable de

la Belgique et en attribuant l'usage qu'elle en avait fait à une pensée hostile et surtout à des incitations prussiennes ; il avait lu tous les documents avec la plus grande attention, scruté toutes les particularités du débat : nulle part il n'avait trouvé la main de Bismarck ; le chancelier n'avait jamais rien dit de cette question à l'ambassadeur anglais à Berlin, Loftus, et Bernstorff, l'ambassadeur prussien à Londres, n'en avait soufflé mot.

Ce jugement sensé et désintéressé agit sur les deux parties. D'un commun accord, elles substituèrent un *peut-être* au *oui* et au *non* intraitables derrière lesquels elles s'étaient jusque-là retranchées. En conséquence, les journaux officiels des deux pays publièrent la déclaration suivante du 21 mars : « A la suite des pourparlers qui ont eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur des Français, et celui de Sa Majesté le Roi des Belges, les deux cabinets sont tombés d'accord sur les termes de la déclaration suivante : « La présentation et le vote de la loi du 23 février dernier, sur les cessions des concessions de chemins de fer, ont donné lieu, en France, à des appréciations au sujet desquelles le gouvernement du Roi s'est fait un devoir de transmettre, à Paris, des explications d'une loyale et complète franchise. Afin de se donner un mutuel témoignage de leurs dispositions cordiales et confiantes, et dans le désir de concilier les intérêts des deux pays, les gouvernements français et belge se sont entendus pour instituer une commission mixte qui sera chargée d'exa-

miner les diverses questions économiques que font naître, soit les rapports existants, soit de récents projets de traités de cession, d'exploitation et dont la situation serait de nature à développer les relations commerciales et industrielles entre les deux pays. »

Cette déclaration était une détente provisoire, non une solution. Les deux parties se concédaient l'examen des traités, à quoi elles s'étaient d'abord refusées, rien de plus. Mais cet examen devait aboutir, dans la volonté de la France, à une approbation, et dans celle de la Belgique à un rejet. Il n'y avait donc pas lieu à chanter victoire. C'est cependant ce que La Guéronnière, qui voulait donner de l'éclat à ses débuts, fit dans ses dépêches et plus encore dans son journal *la France*. L'entretien qu'il eut avec le Roi le dégonfla.

Il avait à présenter une lettre de Napoléon III en réponse à la notification de la mort du prince royal. Le Roi, dans un langage contraint, laissa voir ses préoccupations. La Guéronnière lui dit combien l'accord qui venait de s'établir, en répondant à l'intérêt de la Belgique et de la France, lui semblait un heureux événement; il se félicitait de le constater, au moment même où il apportait un témoignage de la sympathie de son souverain pour la douleur de la famille royale. Le Roi répondit : « Je ne comprends pas ce qui s'est passé en France. Nos intentions ont été dénaturées, et les commentaires qui se produisent aujourd'hui dans la presse me font

craindre qu'on n'exagère beaucoup ce qu'on attend de nous : il faut prendre garde que la négociation ne se heurte à des malentendus. Vos journaux laissent supposer que l'on veut nous entraîner au delà de ce qui est possible. Je viens de lire un article de la *France*[1], qui m'a causé une grande surprise et qui est de nature à créer des embarras dès le principe. — Sire, fit La Guéronnière, Votre Majesté attache à l'article de la *France* une importance qu'il n'a pas. Si la loi sur les chemins de fer belges a trouvé dans la presse française des improbations énergiques, elle y a aussi rencontré des défenseurs inattendus. Le gouvernement de l'Empereur ne s'est pas ému. Il n'y a qu'un intérêt qni doive nous préoccuper, c'est de trouver une solution qui rétablira entre les deux pays la confiance qui est un besoin pour eux, et une sécurité pour l'Europe. — Mais, observa le Roi, il y a des choses qu'il serait imprudent de discuter, comme il y a des concessions qu'on ne saurait exiger. Les chemins de fer belges sont l'œuvre du Roi mon père; c'est notre pays qui a devancé l'Europe dans cette grande conception, et on ne peut pas nous demander d'abdiquer notre droit et d'ouvrir notre territoire à des Compagnies étrangères. » Il ajouta :

— « Je n'ai pas besoin de dire au vicomte de La Guéronnière, dont la perspicacité ne saurait être mise en doute, qu'il y a des sujets sur les-

1. Cet article était un commentaire lyrique de la dépêche de La Guéronnière.

quels il n'est pas prudent d'insister, et qui imposent aux gouvernements forts, surtout vis-à-vis des gouvernements faibles, les plus grands ménagements » (28 mars 1869.)

L'accord était si peu conclu qu'on ajourna la nomination de la commission mixte jusqu'à une entente sur le rejet ou sur l'admission des traités. On craignait que, sans ce préliminaire, la commission ne se réunît que pour constater son impossibilité d'arriver à une conclusion. Frère-Orban se rendit lui-même à Paris comme négociateur. La Valette l'accueillit aussitôt fort courtoisement, mais l'audience de l'Empereur se fit attendre. La princesse Mathilde dénoua la situation avec sa noble bonne grâce habituelle; elle invita le ministre belge à un bal, puis au milieu de la fête, elle prit son bras et le conduisit dans un petit salon où, à sa grande surprise, il trouva l'Empereur. Napoléon III lui adressa de vifs reproches; Frère-Orban se défendit; l'entretien dura plus d'une heure, après quoi l'Empereur adouci accorda le lendemain l'audience officielle.

Les conférences commencèrent aussitôt. Elles se tenaient au ministère des Affaires étrangères entre Gressier, notre ministre des Travaux publics, Frère-Orban, La Valette et Rouher. A la suite de chaque séance l'ambassadeur anglais Lyons venait aux nouvelles[1]. Le premier point

1. Tous ces renseignements m'ont été fournis par Gressier. Malheureusement le carnet du maréchal Vaillant, pour l'année 1869, n'a pu être retrouvé, ce qui prive l'histoire de quelques indications *précieuses*.

abordé fut celui du maintien ou du rejet des conventions entre les Compagnies. Frère-Orban se montra intraitable : « Des offres de services combinés, des arrangements économiques tant que vous voudrez. Cela doit vous suffire ; l'essentiel n'est pas que les wagons français parcourent quelques kilomètres de plus sur le territoire belge, c'est que les relations économiques entre les deux pays soient consolidées et améliorées. Mais nous ne pouvons pas vous concéder ce qui serait une abdication de notre souveraineté et le démenti humiliant de nos récentes déclarations. »

Il fallait rompre ou en passer par là. Les traités furent écartés et on se mit à la recherche des combinaisons qui pouvaient les remplacer. — A vous de parler, dirent alors les commissaires français. Que nous proposez-vous? — Frère-Orban offrit le moins possible. Les Français demandèrent davantage. Frère-Orban résistait ; parfois il accordait, mais quand la concession avait été importante, il la reprenait le lendemain. On s'aigrit de part et d'autre ; l'animosité en vint à ce point, qu'à la fin d'une séance dans laquelle le ministre belge s'était montré particulièrement obstiné, Rouher se leva tout excité, ouvrit la porte donnant sur le salon voisin et, se promenant avec agitation, dit : « Évidemment la Prusse est derrière tout cela ; mais, plutôt la guerre que céder. Au surplus, tôt ou tard, cette guerre est inévitable ; le prince impérial ne régnera pas si Sadowa n'est pas effacé ; eh bien ! *s'ils la* veulent, la guerre, soit. »

Le lendemain, au Conseil, on posa en effet la question du *casus belli*. — « Soit, dit aussi Niel, nous ne devons jamais nous poser en provocateurs, mais si on nous provoque, nous sommes en mesure de relever la provocation. Notre armée en ce moment est la plus belle du monde ; elle le sera moins dans l'époque de transition qu'elle va traverser jusqu'à la complète application de la loi nouvelle, tandis que l'armée prussienne, pendant cette période, ira toujours en se fortifiant. La guerre est inévitable ; le plus tôt sera le mieux, on nous offre l'occasion, saisissons-la. Je suis prêt. » Gressier s'étant permis d'exprimer quelques doutes en sa qualité de rapporteur de l'ancienne loi militaire, le maréchal s'étonna qu'un ministre civil voulût en remontrer à un général. Chez l'Empereur, les résolutions belliqueuses n'étaient jamais que des velléités fugitives. Sa lettre à Niel, écrite sous le coup d'une impression passagère, n'exprimait pas le fond imperturbablement pacifique de sa pensée, et opinant comme s'il ne l'avait pas écrite, il dit : « Messieurs, calmez-vous, et essayons de conserver la paix. »

VI

Les Belges cependant s'apprêtaient à la rupture : ils n'avaient pas la folie de croire qu'ils pourraient lutter seuls contre l'armée française, mais ils annonçaient tout haut leur intention de faire appel aux *puissances garantes* de leur neu-

tralité. Bismarck, jusqu'alors, ne s'était mêlé de rien. Assailli par les ambassadeurs, il donnait des réponses évasives. Le Roi également avait pris la peine de démontrer à Benedetti que les intentions qu'on prêtait à son gouvernement ne méritaient pas même d'être démenties, tant elles étaient invraisemblables et dénuées de fondement. Mais, aux bruits qui lui arrivent de Bruxelles, Bismarck dresse l'oreille : les affaires vont se gâter, la France et l'Angleterre se brouiller; c'est le cas d'intervenir et d'échauffer le différend. Il montre tout à coup de la sollicitude pour cette Belgique dont il trafiquait naguère si lestement avec Benedetti; il fait savoir à Londres qu'il est prêt à se joindre à une action européenne, et donne à ses journaux la consigne d'enfler la voix. Pour n'en citer qu'un seul, la *Post* écrivait : « Nous repoussons énergiquement tout système qui consisterait à tenir compte des prétentions, des susceptibilités de l'amour-propre exagéré dont nous supposons que la France s'est inspirée dans son différend avec la Belgique. — La France doit être traitée comme un enfant mal élevé, ou comme une coquette surannée dont les caprices tourmentent le monde, et dont les prétentions bizarres grandissent d'autant plus qu'on les ménage davantage. » (17 mars 1869.)

Il n'était pas douteux que Gortchacow ne suivrait son ami prussien. Par contre Beust décourageait les Belges et leur faisait dire qu'ils avaient tort de croire leur indépendance menacée, *parce* que l'exploitation ou même la propriété

d'une partie de leur réseau passerait entre les mains d'une Compagnie française. L'union intime de la Belgique et de la France, en tout ce qui concerne les intérêts économiques des deux pays, ne lui paraissait nullement redoutable pour l'indépendance belge. Mais à l'oreille il nous disait : « Prenez garde ! n'allez pas trop loin, la Prusse ne désire qu'un prétexte ; nous ne sommes pas prêts et vous seriez seuls. Attendez encore ; bientôt nous serons deux si vous le voulez. »

La solution de l'affaire demeurait donc, comme à son début, entre les mains de l'Angleterre. Clarendon, heureusement, continua à ne pas se laisser troubler et il ne se départit point de la conduite calme, en même temps que ferme et judicieuse, qui lui permettait de dominer les passions aux prises et de donner à chacun des conseils écoutés. Il débuta par Beust et se plaignit de son intervention dans une affaire qui ne le regardait pas. « En donnant au gouvernement de l'Empereur le concours moral de son approbation, il rendrait plus difficile un arrangement désirable. Le cabinet des Tuileries n'était déjà que trop disposé à maintenir ses prétentions. Qui sait si, soutenu par Vienne, il ne deviendrait pas plus exigeant ? » Il fit semblant de ne pas entendre les insinuations de la Prusse, et, chaque fois qu'elle le mit en demeure de s'expliquer, il se prononça contre une intervention qui aurait pour seul résultat d'aggraver les difficultés.

C'est surtout aux Belges qu'il s'attacha à le démontrer. *Dès qu'il* fut instruit de leur inten-

tion de s'adresser aux puissances garantes, il se hâta, sans même consulter ses collègues, de répondre qu'une semblable démarche n'avait pas de raisons d'être et qu'on ne pouvait alléguer un seul fait de nature à la justifier devant l'Europe; les efforts mêmes que la France tentait pour rallier l'Angleterre à sa manière de voir prouvaient que la neutralité et l'indépendance de la Belgique étaient prises au sérieux par elle et n'avaient aucun risque à courir. En même temps, il ne nous ménage pas les avertissements : « Le retour de M. Frère-Orban à Bruxelles, dit-il à La Tour d'Auvergne, produirait en Angleterre et dans toute l'Europe une déplorable impression; vous devez vous attendre, si le gouvernement belge jugeait nécessaire, pour sauvegarder sa responsabilité, de soumettre sa conduite à l'appréciation des puissances garantes, à voir ces puissances se prononcer à l'unanimité en sa faveur. Ce serait pour le gouvernement de l'Empereur un échec considérable, dont ses ennemis ne manqueraient pas de se réjouir. Il n'est que trop facile de comprendre qu'à Berlin, on voit sans regret la France s'engager dans une voie qui doit fatalement compromettre ses relations amicales avec l'Angleterre. Je vous prie instamment d'insister auprès de votre ministre sur les considérations qui vous conseillent d'user de la plus grande modération vis-à-vis d'un pays faible auquel l'Angleterre est liée par des engagements d'honneur[1]. »

[1]. *La Tour* d'Auvergne, 22 avril 1869.

La Valette prit mal l'avertissement. Il y vit un acte de mauvaise amitié et répondit d'un ton piqué : « J'ai lu avec un sentiment de pénible surprise le compte rendu de votre dernier entretien avec lord Clarendon. Pour la seconde fois, nous constatons, de la part du cabinet de Londres, des préoccupations que l'attitude du Gouvernement de l'Empereur ne justifie pas plus aujourd'hui qu'au début des pourparlers engagés sur cette question. Nous poursuivons, actuellement, une transaction, avec l'espoir d'un accord, et si, contrairement à notre attente, le cabinet belge, repoussant toute idée de conciliation, se renfermait dans son droit, nous sommes décidés à nous enfermer dans le nôtre. Mais nous ne saurions admettre, à aucun titre, que le gouvernement du roi Léopold déplace lui-même la question, si nettement posée entre nous et lui. Nous avons peine à comprendre qu'il ait la pensée de la soumettre au jugement des puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique. Ni son indépendance, ni sa neutralité ne sont en cause, et un tel acte de sa part ne constituerait qu'une manifestation aussi blessante pour nous qu'inutile pour elle, aussi inexplicable à son point de vue qu'inadmissible au nôtre. Nous protestons, dès à présent, contre une prétention insoutenable. Nous la repousserions, le cas échéant, de toute l'énergie que nous puiserions dans le sentiment de notre droit méconnu et de notre dignité froissée... Si nous n'étions nullement préparés aux résolutions éventuelles dont le

cabinet de Londres a reçu la confidence, nous l'étions moins encore à l'accueil qu'elles ont trouvé auprès de lui. — C'est avec un douloureux étonnement que nous avons vu lord Clarendon accepter, comme possible, l'appel que nous sommes résolus à décliner et considérer comme probable l'arrêt qui se prononcerait contre nous. Nous ne nous expliquons pas plus facilement ce que le principal secrétaire d'État a entendu par ces engagements d'honneur qui lient l'Angleterre à la Belgique. Nous ne pouvons pas les croire d'une autre nature que ceux que nous avons contractés nous-mêmes. Nous pouvions espérer que l'Angleterre rendrait une plus complète justice à nos intentions. Instruite par nous, jour par jour, des différentes phases de la négociation que nous suivons avec le cabinet de Bruxelles, elle a pu en apprécier le caractère, se convaincre de notre parfaite sincérité, s'assurer que rien, dans notre manière d'agir, n'était de nature à autoriser les inquiétudes qui se sont produites et l'émotion qu'elle-même a témoignée. Nous nous attendions à une tout autre appréciation des mobiles qui nous ont dirigés, et si les sentiments personnels de lord Clarendon ne font pas de doute pour nous, s'ils répondent à ceux que j'ai toujours professés moi-même, nous y puisons un nouveau motif de rappeler au cabinet de Londres que les bons rapports des deux gouvernements supposent, de part et d'autre, une entière confiance, et nous avons, quant à nous, la conscience de n'avoir point, dans les circonstances actuelles,

failli à ce devoir vis-à-vis de l'Angleterre. » (25 avril 1869.)

Clarendon fut surpris qu'on considérât comme un procédé malveillant une nouvelle preuve des sentiments d'amitié dont il était animé à notre égard ; car il n'eût été vraiment un mauvais ami que s'il nous avait dissimulé les inquiétudes et les défiances manifestées autour de lui. Il avait mis, dit-il à La Tour d'Auvergne, toute sa sollicitude à ce que le débat ne prît point de plus larges proportions. Le gouvernement belge avait cédé à un sentiment de terreur peu raisonné qui s'expliquait par la position difficile dans laquelle il se trouvait placé, et le gouvernement de l'Empereur était trop puissant et trop généreux pour lui en garder rancune. « Je n'ai jamais entendu mettre en doute la droiture de vos intentions, j'ai pleine confiance dans la sincérité de vos déclarations. Mais je regretterais profondément que nos rapports de bon voisinage avec la Belgique fussent altérés, — convaincu que cette situation ne saurait manquer de réagir d'une manière fâcheuse sur les relations de la France et de l'Angleterre. Si les engagements qui lient l'Angleterre à la Belgique ne sont pas d'une autre nature que ceux que vous aviez contractés vous-mêmes, il existe cependant, entre les deux dynasties, des liens particuliers de parenté et d'amitié, que la haute estime, dont le feu roi Léopold a été entouré en Angleterre, ainsi que la vénération et la confiance que la reine Victoria a toujours témoignées à ce souverain n'ont pu que fortifier. »

VII

La première fusée de mauvaise humeur éteinte, on réfléchit à Paris. On comprit que les conseils de Clarendon étaient inspirés par une véritable amitié, qu'on avait eu grand tort d'en prendre ombrage et qu'il était temps de clore une petite affaire économique si malencontreusement grossie. L'Empereur donna des témoignages particuliers de bienveillance à Frère-Orban; La Valette redevint souriant, Rouher, moins belliqueux, Gressier, moins exigeant, Frère-Orban, plus condescendant, et, le 27 avril 1869, un protocole constata un accord cette fois définitif. Le gouvernement français abandonnait les traités avec la Compagnie de l'Est; le gouvernement belge lui promettait en échange des satisfactions complètes pour la sauvegarde des intérêts que ces traités devaient contenter. Une commission mixte, composée de six hommes spéciaux belges et français, serait chargée d'examiner si le projet présenté par le gouvernement belge atteignait le but que les deux gouvernements se proposaient.

La Guéronnière avait écrit : « Si M. Frère-Orban obtient du gouvernement français l'abandon des traités, en échange de modifications de tarifs et de déclarations d'amitié, il reviendra triomphant et nous lui aurons fait un piédestal. » Frère-Orban revenait triomphant et *nous lui* avions fait un piédestal.

La satisfaction fut générale en Europe. Il y eut à peine à Berlin un léger sentiment de surprise d'une solution aussi prompte. Cette lutte contre le fantôme de Bismarck, véritable hallucination, rappelle celle de don Quichotte contre les géants imaginaires : « Miséricorde ! disait Sancho, n'ai-je pas dit à Votre Grâce que ce n'étaient que des moulins à vent, et qu'il fallait, pour s'y tromper, en avoir d'autres dans la tête ! »

Dès que le protocole du 27 avril eut réduit le différend à ce qu'il aurait toujours dû être, un débat économique, nul ne s'en occupa plus, et ce fut dans un silence paisible que les hommes distingués de la Commission mixte[1] recherchèrent les moyens de concilier les intérêts divers. La direction de Franqueville fut acceptée, et ce que cet homme éminent conduisait marchait toujours vite et bien. Le 19 juillet un protocole définitif consacra la clôture de l'affaire au milieu de l'inattention publique.

Avant de nous remettre au courant des émotions qui subjuguaient les esprits et de nous laisser entraîner par les discussions parlementaires et les luttes électorales, déposons une couronne sur trois tombes illustres qui s'ouvrirent pendant ces événements.

1. Pour la France, Cornudet, président de section au Conseil d'État, Combes, ingénieur des mines, et Franqueville, directeur des chemins de fer. Pour la Belgique : Wan der Sweep, inspecteur des chemins de fer, Fassiau, directeur des Postes et chemins de fer, et Belpaire, ingénieur en chef.

CHAPITRE XVI

LAMARTINE, ROSSINI, BERLIOZ

I

Quoiqu'on sente en Lamartine[1] la sérénité d'un optimisme souriant et la disposition à s'abandonner aux émotions heureuses de la vie, sa pensée révèle un fond constant de tristesse ; non la petite tristesse du sentimentalisme efféminé, mais la tristesse haute, héroïque, philosophique, qui, dans une âme forte et cependant de fibre sensible, naît du retentissement intérieur de nos fragilités, de nos bonheurs si vite épuisés, de nos insatiabilités inassouvies, de nos invincibles ignorances, de la brièveté de nos jours presque aussitôt finis que commencés. Il la définit lui-même : « Je ne suis pas un homme de l'école larmoyante. Ce parti pris de gémissement sempiternel sur les choses humaines n'est bon à rien. Ces poésies toujours trempées de larmes me font l'effet des pleureuses gagées des obsèques des anciens et des Orientaux qui ne savent qu'un métier, et qui meurent de faim si

1. *Né le 21* octobre 1790, mort le 28 février 1869.

personne ne les loue à tant le sanglot. Les larmes sont pardonnables deux ou trois fois dans la vie; le reste du temps, elles efféminent... Si l'homme n'est pas courageux contre l'adversité, il n'est plus l'homme. Donnez-lui une quenouille et un lacrymatoire ! Qu'il file son linceul, et qu'il compte combien il y a de larmes dans l'œil d'un lâche pendant soixante ou quatre-vingts ans de pleurnichement. » Dès son début on retrouve cette tristesse stoïque dans une Méditation qui n'est pas moins belle que *le Lac* ou *le Crucifix : le Désespoir*. Elle renaît sans cesse dans ses vers, plus poignante à mesure qu'il s'avance dans la vie.

Sentir son âme usée en impuissant effort,
Se ronger lentement sous la rouille du sort,
Penser sans découvrir, espérer sans atteindre,
Briller sans éclairer, et pâlir sans s'éteindre,
Hélas ! tel est mon sort et celui des humains[1].

A la fin son pessimisme éclate dans la plus tragique des lamentations : *Job lu dans le désert*. Ce n'est pas une de ces pleurnicheries dont il a le mépris; c'est un rugissement de Prométhée blessé, tel qu'Eschyle l'eût poussé : « Tout pesé, tout balancé, tout calculé, tout pensé et tout repensé, en dernier résultat, la vie humaine (si on soustrait Dieu, c'est-à-dire l'infini) est le supplice le plus divinement ou le plus infernalement combiné pour faire rendre, dans un espace de temps donné à une créature pensante, la plus grande masse de souffrances physiques

1. *Préludes. Nouvelles Méditations.* V. Empire libéral, t. XX, p. 421.

ou morales, de gémissements, de désespoir, de cris, d'imprécations, de blasphèmes, qui puisse être contenue dans un corps de chair et dans une âme de... Nous ne savons pas même le nom de cette essence par qui nous sommes!... Jamais un homme, quelque cruel qu'on le suppose, n'aurait pu arriver à cette infernale et sublime combinaison de supplice; il a fallu un Dieu pour l'inventer! ... Trois choses ont toujours résumé pour nous l'horreur indescriptible de cette destinée de l'homme mortel: les conditions de la naissance, les conditions de la vie physique, et les conditions de la mort. — Les conditions de la naissance... Y a-t-il quelque chose de plus monstrueux que d'appeler à la vie (et quelle vie!) et de réveiller de la mort non sentie pour remourir dans les tortures d'une seconde mort sentie, un être qui ne demandait ni ce bienfait, ni ce supplice, et qui dormait de son *sommeil de néant*, comme dit Job? — ... Pour moi je sais trop ce que j'en pense. A l'exception de quelques jours d'ivresse, dans lesquels l'homme ne raisonne pas, précisément parce qu'il est ivre, il y a peu d'heures de ma vie où, si le Tout-Puissant m'eût consulté, je ne lui eusse rejeté avec horreur le don de la vie, et où je ne lui eusse dit, comme Job : Reprenez votre fatal présent, laissez-moi en paix dans mon néant! Dans votre incompréhensible création, il n'y a d'heureux que ce qui dort!... — Et que dire des conditions de la vie physique? La mort nourrissant la vie, la vie *nourrissant* la mort; le lion dévorant le taureau,

l'aigle, le faucon ; le faucon, l'hirondelle ; l'hirondelle, la mouche ; la mouche, l'insecte ; l'insecte poursuivant lui-même sa victime dans un rayon de soleil ; la vipère élaborant sous l'herbe son venin et épiant comme l'empoisonneur le nid de la colombe pour se préparer des cadavres à dévorer !. Des pièges d'un génie infernal creusés ou tendus sur la route de tous les êtres de la terre et de la mer par les brigands de la création pour y faire tomber leurs victimes, depuis les filets de l'araignée jusqu'au puits en entonnoir du fourmi-lion et jusqu'au miaulement du chat-tigre imitant le vagissement des mères pour appeler les petits sous sa griffe. L'homme, enfin, le boucher ou le bourreau universel, faisant de ses cités un vaste abattoir, où le sang coule avec la vie dans des égouts trop étroits, pour aller rougir ses fleuves. Nous vivons très peu de temps, *aucun temps* même, si nous comparons ce clignement d'œil appelé une vie à l'incommensurable durée des éternités sans premier et sans dernier jour. A quoi bon tenir à quelque chose quand tout va vous être arraché à la fois? Encore, si le jour et l'heure de cette mort étaient connus et fixés d'avance, quelque courte que fût la vie, on pourrait prendre ses mesures, on proportionnerait ses pas à l'espace qui reste, on pourrait régler ses pensées sur son horizon ; on n'aurait pas de longues espérances pour un jour de durée, ni de courtes vues pour de longues années... Mais non, tout est achevé dans cette invention de la mort. Quand vous commencez

une respiration vous n'êtes jamais sûr qu'elle ne se coupera pas en deux sur vos lèvres. La mort vous défie de dire d'une seconde : Elle est à moi. Tout est à elle, aussi bien le premier que le dernier soupir. L'avenir est mort avant d'être né pour vous : voilà la perfection du supplice ! Humiliez-vous, tyrans de la terre, vous ne l'auriez pas inventé!... Mais l'imprévu de la mort, ce n'est rien encore, non rien en comparaison de l'inconnu du sépulcre. Où allons-nous? allons-nous même quelque part par ce ténébreux chemin? »

Dans aucune langue, aucun écrivain n'avait fait entendre des accents d'un pathétique aussi terrifiant. Ces cris de révolte s'éteignirent, comme s'éteignent les lueurs violentes d'un couchant orageux. Dans ses derniers écrits, on ne retrouve plus qu'une résignation apaisée, qui laisse à peine échapper un murmure. Tel il se montre dans son *Étude sur Voltaire*, où il fait preuve d'une justesse, d'une pondération élevée, d'une finesse analytique, et surtout d'une clairvoyante impartialité, qui font de ce jugement ce qu'on a écrit de plus sûr et de plus vrai sur l'homme dont la mémoire est perpétuellement ballottée entre les malédictions et les apothéoses.

Il s'était retiré loin du bruit, dans un petit chalet concédé autrefois par la Ville de Paris, demeure modeste ayant l'aspect d'une vieille ferme, et dont le seul agrément était un ravissant jardin bien entretenu. Sa femme était morte, les vieux amis avaient disparu, mais il lui res-

tait sa nièce, qui remplaçait, par la tendresse d'une affection infatigable, tout ce qu'il avait perdu. Chaque soir, elle lui lisait la *Correspondance* de Voltaire, celle de Cicéron, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, lectures dont on ne sortait pas, allant de l'une à l'autre, et recommençant quand c'était fini. Ses forces physiques fléchissaient, son esprit se fatiguait, sa bonté seule restait jeune. « Il est comme toujours, écrivait Valentine, bon et divin ; il est impossible de vivre avec lui et de ne pas l'adorer ; aussi, c'est ce que je fais avec bonheur. » Parfois une dernière révolte contre la vie le jetait dans des désespoirs éperdus. Un soir, à l'heure du coucher, dans le chalet, arrivé à la plus haute marche de l'escalier de bois, il s'assied, et ne veut plus bouger : A quoi bon? à quoi bon dormir? à quoi bon recommencer le matin la tâche cruelle? Qu'on le laisse là. Un autre soir, à Montceau, il s'enfuit après le dîner et disparaît ; on se met à sa recherche, on court de tous côtés ; on le rencontre, errant comme un insensé, au loin, à travers champs, et l'on a grand'peine à le reconduire dans la maison, où il ne veut plus rentrer[1]. A la fin, il tomba dans un assoupissement morne dont il ne se réveilla plus. Il écoutait et ne répondait pas ; il regardait et semblait ne pas voir ; il assistait, impénétrable, à sa destruction graduelle. Un soir, cependant, il sortit de sa torpeur ; un ami lui récita la mort de

1. Marie-Thérèse Ollivier, *Valentine de Lamartine*.

Laurence. « De qui sont ces beaux vers? » demanda-t-il. Dans ce petit salon de Passy, déjà chambre mortuaire, il apparaissait en sa pâle immobilité comme une statue de marbre aux pieds de laquelle était agenouillée en adoration la nièce angélique, celle qui n'apercevait pas la décrépitude, et le contemplait toujours en l'éclat de ses années rayonnantes. Il s'endormit tout à fait le 28 février 1869.

La grande ville parut ignorer cette mort. A la maison en deuil, vinrent à peine une trentaine d'amis, aucun membre du Gouvernement provisoire; les seuls Parisiens qui accompagnèrent sa dépouille furent, avec moi, les représentants de l'Académie : Augier, Sandeau, Alexandre Dumas, Victor de Laprade, Pelletan, Louis Ratisbonne. A Mâcon, la population entière accourut à la gare, pour recevoir mort celui qu'elle avait si souvent acclamé vivant. Elle le conduisit à l'église et l'accompagna avec recueillement jusqu'aux dernières maisons de la ville. Alors, en foule, arrivèrent les habitants des campagnes; nous les trouvions tout le long de la route, précédés de leurs curés. A chaque station, il fallait ouvrir le char funèbre; ils s'approchaient, jetaient l'eau bénite, l'embrassaient en pleurant, puis suivaient.

Le poète avait dit à la cloche de Saint-Point :

Si quelque main pieuse en mon honneur te sonne,
Des sanglots de l'airain, oh! n'attriste personne;
Ne vas pas mendier des pleurs à l'horizon!
Mais prends ta voix de fête, et sonne sur ma tombe,
Avec le bruit joyeux d'une chaîne qui tombe
Au seuil libre d'une prison!

La cloche ne prit pas sa voix de fête. Elle fit entendre les sanglots de l'airain; et, d'une voix entrecoupée par les larmes, le prêtre dit : « Que Dieu t'accorde le repos éternel ! » Et j'ajoutai, dans mon cœur ému : « Que les hommes t'accordent la gloire immortelle ! » — Si Dieu a exaucé la prière du prêtre, les hommes n'ont pas rejeté la mienne. — Oui, Lamartine est immortel et glorifié. Et pourquoi? Est-ce parce qu'il a élevé notre poésie plus haut vers l'infini, et l'a fait en même temps descendre plus profondément dans l'intimité de la vie? Est-ce parce qu'il a doué notre prose d'une ampleur, d'un rythme. d'un souffle, d'une majesté jusque-là inconnus? Est-ce parce qu'il a été un voyant inspiré et un orateur magnifique? — Non, car s'il n'avait été que tout cela, il aurait peut-être eu des rivaux. Il est l'incomparable, parce que, seul, il ne s'est jamais asservi aux petitesses des partis, et a pratiqué la politique de la magnanimité ; parce que, seul, il n'a jamais prononcé contre personne une parole de colère, et a traversé sans haine ce monde de la haine[1].

II

De Lamartine à la musique la transition est facile. L'auteur du *Lac* fut le plus mélodieux des

1. Depuis sa mort, la gloire de Lamartine n 'a jamais subi aucune éclipse, comme on peut s'en convaincre en consultant, dans l'appendice du livre de Marie-Thérèse Ollivier, le tableau *de la vente* de ses œuvres.

poètes, et quand sa strophe faiblit, elle vaut toujours par la musique. Dans la vie humaine, où l'art prend une si grande part, la musique de plus en plus a la prédilection. Il est des heures où la nature clémente nous prodigue ses magnificences et ses charmes, où elle rend plus frais les ombrages de ses chênes, plus caressant le regard de ses étoiles, où sa brise vient de plus haut, où le bourdonnement de ses abeilles sur la rose est plus passionné, où la vague assoupie s'allonge plus langoureusement; elle étend sur nos agitations la douceur apaisante de ses silences : elle se fait belle pour nous faire oublier combien parfois elle est cruelle. Il est des heures où notre être entier s'abandonne aux ivresses heureuses où tout en nous rit, chante, palpite, espère, aime. Il en est d'autres où l'âpre douleur nous déchire, nous ensanglante, où nous envions ceux qui n'ont pas été ou ceux qui ne sont plus. Toutefois toutes ces émotions, si intenses qu'elles soient, ne durent qu'un instant : le temps les pousse et c'est toujours l'ombre qui passe, la nuée qui s'évapore. La mélancolie du couchant voile l'allégresse de l'aube ; la tempête de décembre emporte l'espoir de mai; les sourires sèchent les larmes et sur les tombes qui s'ouvrent en nous, comme sur celles qui se creusent dans la terre, renaissent la verdure et les fleurs.

Ces instants où nous avons vécu d'une vie plus haute, plus forte, plus douce ou plus cruelle seraient à jamais perdus, envolés, effacés, si l'art n'avait été créé. Il les retient, les fixe, et donne

au sentiment fugitif l'éternité des choses qui ne périssent pas. Elle ne passera pas, l'heure des enchantements de la nature, parce que la poésie l'a décrite; elle ne s'oubliera pas, l'heure des ivresses intimes, parce que la poésie l'a chantée; elle ne s'effacera pas, l'heure des âpres douleurs, parce que la poésie l'a pleurée. Mais la poésie invente en vain des images ingénieuses ou grandioses, enrichit ses rimes et ses cadences, multiplie ses souplesses et ses reliefs, crée des mots sonores ou pénétrants, pittoresques et enflammés; il naît en nous des sentiments, des pensées, des aspirations, des visions, que ni ses images, ni ses rimes, ni ses souplesses, ni ses reliefs, ni ses mots nouveaux ne réussissent à exprimer; il est des dilatations ou des resserrements d'âme, des exaltations de certitude, des désespérances de doute, des désirs insatiables, des tourments inconsolés, des tendresses privées d'épanchement, des rêves d'un vague aérien, des contemplations, des extases, des élans inconscients, indéfinis, insaisissables et cependant d'une réalité délicieuse ou poignante, pour lesquels elle n'a que des balbutiements inhabiles. Il nous faut une autre langue qui exprime ce que les langues parlées ou écrites ne savent dire, il nous faut une langue de l'indicible : c'est la musique qui nous la donne. Elle n'est pas, comme l'a dit un poète jaloux[1], « la lune de l'art », elle en est la voix infinie.

1. V. Hugo.

Elle perd de son excellence et descend à un niveau inférieur lorsqu'elle veut être descriptive, et même lorsqu'elle s'associe au drame musical et qu'elle essaye de préciser l'indéfini de son harmonie par la précision du vers. Elle ne reste elle-même que lorsqu'elle n'emprunte ses moyens qu'à elle-même. C'est alors qu'elle parvient jusqu'aux profondeurs les plus secrètes de notre sensibilité. Quelle voix humaine a jamais produit une aussi forte intensité d'émotion que l'adagio de la sonate en *ut* dièse mineur de Beethoven exécutée avec le pathétique bouleversant du gigantesque Liszt, ou la suavité passionnée de l'enchanteur Francis Planté? La Sonate, le Quatuor, le Concerto, la Symphonie orchestrale sont la forme la plus pure et en même temps la plus complète de la langue musicale, ou plutôt, elles la constituent véritablement. Cependant la musique n'atteignit pas d'abord cette individualité sublime. Pendant longtemps elle se tint comme cramponnée aux paroles, se contentant de les rendre plus ineffablement expressives et de les prolonger en quelque sorte. Peu à peu elle se décida à s'émanciper, à ne plus emprunter qu'à ses combinaisons harmoniques les mélodies que les paroles, même accompagnées par elle, ne sauraient exprimer; Bach, Haydn, Mozart opèrent cette émancipation qui se termine par l'épanouissement grandiose de Beethoven. Et c'est comme étant la musique que Beethoven restera sur le sommet de gloire où siègent les représentants suprêmes de tous les arts, Eschyle,

Michel-Ange, Shakespeare, Corneille, Molière, Hugo, et Lamartine.

III

Le hasard de la mort nous fait rapprocher Rossini et Berlioz qui, pendant toute leur vie, s'étaient en quelque sorte ignorés, avaient passé l'un à côté de l'autre sans célébrer cette agape amicale dans le génie qui parfois a uni comme des frères de grands hommes contemporains. Rossini n'a jamais haï Berlioz, pas plus que qui que ce soit. Berlioz, au contraire, à certains moments, a violemment haï Rossini jusqu'à regretter de ne pouvoir faire sauter les théâtres où l'on exécutait ses œuvres. Il disait à Taine : « Je le déteste, je le méprise, et j'en suis bien content. Son talent n'est que de l'art, c'est un viveur[1]. » Heureusement pour le bon renom de son jugement, Berlioz ne s'en est pas tenu à ces boutades d'un emportement irréfléchi. Il a dit du *Barbier* « cet étincelant chef-d'œuvre »[2]. Et à propos de *Guillaume Tell :* « J'ai été un instant obligé de sortir tellement la poitrine me vibrait; au chœur : « Si parmi nous il est des « traîtres » j'ai failli me trouver mal[3]. » Et quand il énumère les révélateurs de sa religion musicale, il place Rossini entre Beethoven et Weber[4].

1. *Correspondance de Taine*, t. II, janvier 1863.
2. *Soirées de l'orchestre*, p. 225.
3. *Les Musiciens et la musique*, p. 114.
4. *Id., ibid.*

Rossini avait dans son beau visage un calme olympien communicatif, et je dirais même, bien qu'il n'y ait jamais eu en lui quoi que ce soit qui ressemblât à de la pose, dont on ressentait la majesté, il était le contraire de ce qu'on en a raconté. On l'a dit égoïste : il était bon ; à l'instar de Michel-Ange, il n'a pas cherché d'abord la gloire, mais les moyens de donner du pain à la pauvreté d'un père et d'une mère adorés. Je lui demandais un jour : « Maître, que pensez-vous de la musique nouvelle ? » Il me répondit : « Ils sont plus savants que nous, mais nous, nous écririons davantage avec cela », en mettant la main sur son cœur. Où, en effet, si ce n'est là, eût-il trouvé la plainte de Desdémone, le sanglot de désespérance filiale d'Arnold, l'effusion de l'*Inflammatus* ? On l'a dit sceptique : Il a cru à tout ce qui est grand : Dieu, la patrie. C'est le sentiment du divin qu'on trouve dans *Moïse*, où palpite, resplendit par instants, dans un agrandissement prodigieux, quelque chose de l'intensité de sentiment de Palestrina, de la majesté de Marcello, de la suavité de Pergolèse. C'est le sentiment même de la patrie qui vibre dans la scène solennelle de la conjuration des Quatre-Cantons. Il n'a jamais beaucoup parlé de lui ; il a dit cependant d'un mot ce que ses chants l'auraient dispensé de nous apprendre « qu'il avait nourri toute sa vie quoiqu'en silence, l'amour de sa patrie[1] ». C'était un paresseux, a-t-on répété :

1. *Rossini au Syndic de* Pesaro.

aucun esprit n'a été plus constamment actif, en éveil sur toute chose, aussi capable de mener à bonne fin une opération de bourse qu'une partition d'opéra. Seulement, il était comme un vase d'élection qui s'emplissait goutte à goutte de la rosée des nuits sereines et se répandait sans effort parce que le vase plein débordait naturellement. Il n'avait pas besoin de forger avec effort sur une enclume son émotion ou son idée; il travaillait en causant avec les belles amoureuses, et l'on raconte qu'il en eut plus d'une fois l'occasion, en s'épanouissant aux rayons inspirateurs du soleil d'Italie, en écoutant les concerts de l'orchestre invisible qui chantait perpétuellement en lui, en ouvrant de toutes parts son âme aux effluves de poésie que le printemps de la vie respire dans le printemps de la nature. C'est par ce don de spontanéité qu'il a été un élu; heureuse paresse qui ressemble à une prédestination.

Tout autre était Berlioz, volcan en perpétuel bouillonnement, même quand il ne faisait pas éruption. Sur son expressive et fine tête d'aigle désolé, surmontée d'une chevelure qui semblait s'élever comme un défi jeté au ciel, planait toujours le reflet tragique d'une âme dévorée par un feu inextinguible. Il a vécu dans une constante frénésie; il commença par une lutte avec son père, qui contrariait sa vocation en l'affamant. Ses amours, aussi tourmentées que fugitives, changeant d'objet en gardant la même incandescence, furent des supplices autant pour celles qui les inspiraient que pour lui qui les res-

sentait. La musique fut la seule de ses bien-aimées qui n'eut pas à souffrir de ses transports et de ses mobilités. Quoique ayant longtemps vécu avec elle, il la trouva toujours adorable. Il disait : « La musique est comme un jeune homme de vingt-deux ans qui a devant lui un avenir immense ; les autres arts sont éreintés, vieux. » Il n'aima son fils qu'après l'avoir longtemps rudoyé. Il était plein d'esprit mais d'un esprit qui ignorait le sourire et n'avait que le sarcasme; il disait « Je vous aime » avec fureur. Les écrits et notamment ses Mémoires d'une verve endiablée lui font une place parmi les écrivains autant que ses partitions parmi les musiciens. Pas plus que Rossini il ne s'est mêlé de la chose publique, et il ne dit son sentiment de celle de son temps qu'en passant et d'un mot : « Moi, je suis tout à fait impérialiste, je n'oublierai jamais que notre Empereur nous a délivrés de la sale et stupide république; tous les hommes civilisés doivent s'en souvenir. Il a le malheur d'être un barbare en fait d'art, mais quoi! C'est un barbare sauveur et Néron était un artiste [1]. »

Je le rencontrais souvent dans cette maison royale de l'art, La Muette, où la veuve de Pierre Erard, le célèbre facteur de pianos, présidait comme la muse de la bonté aux fêtes et aux rencontres artistiques. Plus intimement encore, je le voyais dans le petit entresol du square d'Orléans où Joseph d'Ortigue, fin et séduisant

[1] *Lettres intimes*, 18 h. 206.

Méridional, un de ses fidèles, recevait chaque soir, entouré d'une excellente femme et de gracieuses jeunes filles, quelques amis d'élite : Henri Didier, l'auteur alors célèbre de *Rome souterraine*, Armand de Pontmartin, l'étincelant causeur, Lamennais qu'on saluait toujours, comme autrefois à la Chesnaie, du nom familier de Monsieur Féli. Berlioz s'épanchait là librement, et, par moments, sortant des ennuis journaliers, il s'échappait à parler de ses admirations, de Virgile, de Shakespeare ; il atteignait alors à une éloquence émouvante. Shakespeare surtout l'inspirait : un soir, en nous lisant le duo d'amour de Roméo et Juliette, qu'il a traduit dans des accents égaux à ceux du poète, il fut arrêté par les larmes.

La destinée des deux artistes a été aussi différente que leurs caractères. Rossini s'était assuré très vite l'aisance, puis une certaine fortune ; le succès lui est en quelque sorte venu dès ses premiers débuts ; il fut toute sa vie comme son enfant de prédilection. Il a eu sans doute ses détracteurs et même quelques-uns très acharnés, mais qui ne réussirent pas, si ce n'est accidentellement, à arrêter l'essor toujours progressif de sa renommée. Un instant cependant, elle parut lui être infidèle. On n'avait pas rendu justice à son chef-d'œuvre de *Guillaume Tell*. Il ne se lamenta pas et se réfugia dans une hauteur de dédain admirable : il ne fit plus entendre au public les mélodies qui continuèrent à chanter en lui, il les écouta seul, et il ne donna plus que le *Stabat* pour prouver que, s'il avait voulu,

Guillaume Tell aurait eu plus d'un pendant. La gloire qu'il dédaignait courut après lui. Il assista de son vivant à une véritable apothéose. Sa statue s'éleva sur la place publique de sa ville natale et dans le péristyle de l'Opéra de Paris. Les illustrations les plus diverses considéraient comme un honneur d'être admises dans son salon de la Chaussée d'Antin, et parmi ses plus intimes amis, il comptait des hommes tels que Berryer. Il ne vous accueillait jamais sans un mot enjoué. Quand on était jeune : *Come vanno gli amori?* Contre les importunités de la Béotie mondaine, il se défendait par la moquerie, et aux louangeurs d'une certaine sorte, il répondait en célébrant la beauté du macaroni et ses talents de cuisinier. Beaucoup ne l'ont pas vu autrement. Était-il touché de l'intelligence de votre admiration, et vous jugeait-il digne d'une conversation sérieuse, son ton changeait; il trouvait des mots justes, élevés, et il donnait à un bon sens impeccable le brio d'une causticité aimable.

Berlioz, au contraire, se débattit longtemps contre les étroitesses de la vie matérielle, il eut toujours des amis ardents, Liszt le premier, d'Ortigue, mon ami Lecourt, le plus éminent avocat de Marseille, qui passa trois jours et trois nuits en malle-poste, pour assister à la première représentation de *Benvenuto* et repartit le lendemain, l'avare Paganini lui envoya 20 000 francs au sortir de son audition d'*Harold*. Mais il rencontra en beaucoup plus grand nombre des ad-

versaires intraitables. Dans la *Revue des Deux Mondes*, pontifiait alors un rossinien de science bornée dont l'étroitesse d'esprit se fermait la vue de tous les horizons, Pierre Scudo. Il écrivait agréablement, et comme dans ce temps-là l'éducation musicale était peu répandue, on acceptait ses jugements comme des sentences sans appel. Or, il avait prononcé que l'œuvre de Berlioz était un puéril et bruyant chaos d'impuissance, et que sa gloire n'existait que dans une douzaine de cerveaux fêlés. En attendant que la fêlure devînt universelle, on le croyait... On applaudissait Berlioz en Allemagne, en Russie, même à Paris dans quelques concerts, mais l'Opéra lui restait fermé; les *Troyens* n'avaient qu'un succès contesté au Théâtre-Lyrique, et c'est à peine si l'*Enfance du Christ* avait obtenu grâce. Le piédestal des statues qu'on dresse à sa mémoire pourrait être composé des pierres de lapidation qu'on ne lui a pas épargnées pendant sa vie.

L'œuvre des deux musiciens ne diffère pas moins que leur caractère et leur destinée. Rossini, c'est le dieu de la mélodie et le fils de Mozart : très instruit de ce que le savant Alcan appelait l'écriture de son art, il produisait l'émotion surtout par la voix humaine; nul ne l'a mieux maniée, rendue plus souple, flexible et pathétique, plus entraînante par ses crescendos irrésistibles. Et quand il eut tiré d'elle tout ce qu'elle pouvait contenir d'expression, de charme, il créa ces admirables ensembles où elle se mul-

tiplie, s'agrandit et arrive à des sonorités splendides. Il n'a pas dédaigné le secours de l'orchestre; il en a eu même les audaces, et on s'est rappelé longtemps le scandale que firent les deux tambours de l'ouverture de la *Gazza Ladra*. Mais il a voulu que l'orchestre fût toujours subordonné et non dominateur, soutenant le chant et ne l'assourdissant pas.

Berlioz aussi a su en maître demander à la voix humaine son cri, ses larmes, ses langueurs, ses émotions, et aucune des cantilènes les plus pénétrantes de Rossini ne surpasse l'enchantement du septuor des *Troyens*. Mais, si sa mélodie émeut, elle n'égaye pas. Malgré tout, à la façon de Gluck, elle déclame plus qu'elle ne chante. Il a fait pleurer Didon, il n'a pas fait rire Rosine. Dans les œuvres où il s'est complu et qui contribuent le plus à assurer sa célébrité, dans la *Damnation de Faust* et dans *Roméo et Juliette*, supérieur encore, la part principale appartient à l'orchestration; il est surtout lui dans ses symphonies et ses ouvertures : il y est véritablement créateur, original. Sans étendre le domaine des accords jusqu'à l'enharmonie, il donne à son orchestration une couleur, une sonorité, une largeur, une hardiesse étourdissantes. « Il est un symphoniste de génie, beaucoup moins par la beauté des lignes que par celle des timbres, et le timbre étant le coloris de la musique, Berlioz est le premier des coloristes sonores[1]. » Par là il se rapproche du sommet de

1. CAMILLE BELLAIGUE, Portraits de musiciens. On trouve

l'art plus que Rossini, qui s'en est toujours tenu au drame sérieux ou comique.

La fin de Rossini[1] ne fut pas aussi heureuse que l'avait été sa vie. Le mourir lui fut rendu pénible par de cruelles souffrances qui cependant n'altérèrent point sa sérénité. Comme tout bon Italien il fit appeler un prêtre et il dit : « On a voulu faire de moi un sceptique, qu'on sache bien, au contraire, que je suis heureux de mourir en bon catholique. » Son dernier mot fut le nom de sa femme. Dans son testament il unit à un témoignage de reconnaissance envers le pays hospitalier qui avait honoré sa vieillesse, un hommage suprême à la musique du cœur, à cette mélodie qu'il avait agrandie par son génie. « Je veux qu'après mon décès et celui de mon épouse, il soit fondé à perpétuité à Paris, et exclusivement pour les Français, deux prix de chacun 3000 francs, pour être distribués annuellement : l'un à l'auteur d'une composition de musique religieuse ou lyrique, lequel devra s'attacher principalement à la mélodie si négligée aujourd'hui ; — l'autre, à l'auteur des paroles (prose ou vers), sur lesquelles devra s'appliquer la musique, et y être parfaitement appropriée, en observant les lois de la morale, dont les écrivains ne tiennent pas toujours assez compte. »

dans ces études exquises les jugements d'un esprit poétique exprimé dans la langue la plus délicatement ferme.

1. Rossini, né le 29 février 1792, mort le 13 novembre 1868.

La fin de Berlioz[1] fut toute douloureuse et amère. Le public commençait à le comprendre et à l'admirer; les premiers rayons de la gloire brillaient déjà sur son front; mais en lui et autour de lui tout s'assombrissait. Il rompait avec le vieil ami des heures difficiles, Liszt, et il était frappé par la mort de cet enfant qu'il avait fini par aimer passionnément. « Si je ne t'avais pas ! » Et tout à coup il ne l'eut plus. Sa vie se traîna dès lors, sans consolation dans l'horrible torture d'une maladie d'estomac qu'il n'avait voulu ni su soigner. Il s'éteignit à soixante-cinq ans. Reyer, son disciple et ami, veillait pendant sa nuit d'agonie. Il lui demanda comment il pourrait adoucir ses souffrances : « Ça m'est égal », répondit-il; ce fut son dernier mot[2].

1. Berlioz, né le 11 décembre 1803, mort le 8 mars 1869.
2. Lire, sur Rossini, MICHOTTE, *Visite de Wagner à Rossini*. Dans ce récit intéressant on trouvera le démenti de tous les sots propos attribués à Rossini contre Wagner. Voir sur Berlioz les quelques pages substantielles de Saint-Saëns, le récit de Reyer et les intéressantes études de M. Tiersot.

CHAPITRE XVII

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE AU SÉNAT. — L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS. — AU CORPS LÉGISLATIF ET AU SÉNAT. — HAUSSMANN ET ROUHER

I

Au Corps législatif aussi, la session fut la veillée des armes. Tout était dit et fait en vue du combat électoral prochain. Le discours impérial ouvrit la discussion en traçant le programme du gouvernement. On se demandait chaque jour, depuis le 19 janvier : L'Empereur rétrogradera-t-il, ou avancera-t-il ? A ces deux questions, le discours fut une réponse qu'on ne put pas accuser d'ambiguïté : « Je ne rétrograderai point, mais je n'avancerai point. » Je ne rétrograderai point, parce que les lois nouvelles n'ont pas produit des effets de nature à me le conseiller : « Les deux lois votées dans votre dernière session, qui avaient pour base de développer le principe de la libre discussion, ont produit deux effets opposés qu'il est utile de constater. D'un côté, la presse et les réunions publiques ont créé dans un certain milieu une agitation factice, et fait reparaître des idées et des passions qu'on croyait éteintes,

mais, d'un autre côté, la nation, insensible aux excitations les plus violentes, comptant sur ma fermeté pour maintenir l'ordre, n'a pas senti s'ébranler sa foi dans l'avenir. — Remarquable coïncidence! Plus des esprits aventureux et subversifs cherchaient à troubler la tranquillité publique, plus le calme devenait profond. Les transactions commerciales prenaient une féconde activité, les revenus publics augmentaient considérablement, les intérêts se rassuraient, et la plupart des élections partielles venaient donner un nouvel appui à mon gouvernement... — J'ai été le premier à vouloir un contrôle rigoureux de la gestion des affaires; j'ai augmenté, à cet effet, les attributions des Assemblées délibérantes, persuadé que le véritable appui d'un gouvernement est dans l'indépendance et le patriotisme des grands corps de l'État... Bientôt la nation, convoquée dans ses comices, sanctionnera la politique que nous avons suivie. Elle proclamera une fois de plus, par ses choix, qu'elle ne veut pas de révolution, mais qu'elle veut asseoir les destinées de la France sur l'intime alliance du pouvoir et de la liberté. »

Si l'Empereur ne recule pas, il n'avance pas non plus, parce qu'avancer ce serait accorder l'établissement du gouvernement constitutionnel en son entier, par la responsabilité ministérielle, et il ne veut pas y consentir : « Soutenu par votre approbation et votre concours, je suis résolu à persévérer dans la voie que je me suis *tracée, c'est*-à-dire à accepter tous les progrès

véritables, mais aussi à maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la Constitution que le vote national a mises à l'abri de toute attaque. » Napoléon III avait certainement peu de goût pour un système parlementaire quel qu'il fût. Cependant, vieilli, fatigué, désillusionné, il s'y serait probablement décidé si ses conseillers ne l'avaient imbu de l'opinion, d'ailleurs juste, que la responsabilité ministérielle ne pouvait être établie que par un plébiscite. Cela suffisait pour le détourner, car, à cette époque, un plébiscite lui paraissait une telle impossibilité qu'il n'en examinait même pas l'idée.

L'effet produit par ces lois qu'il déclarait vouloir maintenir fut le premier point de ce programme discuté par le Corps législatif. Le débat fut bref et restreint aux réunions publiques. La publication de la brochure de Vitu n'avait pas ému l'opinion libérale qui en riait, la considérant comme une manœuvre électorale destinée à ressusciter le spectre rouge. Les conservateurs, qui n'avaient pas deviné le fin de la politique de Rouher, s'alarmèrent au contraire de la latitude complaisante laissée à ces réunions anarchiques. L'un des plus honorables et les plus respectés, de Benoist, réclama l'exécution stricte de la loi trop retardée à son avis[1]. Je fus le seul à le contredire et à conseiller au gouvernement, non la tolérance mais le dédain, qui tuerait ces

1. Séance du 1er février 1869.

réunions mieux que des interdictions et des poursuites[1] car il ne s'agissait pas d'actes ou de provocations à des actes qu'il eût fallu réprimer mais de simples opinions qui s'évaporaient en paroles. Le Corps législatif ne fut pas de mon avis et le ministre de l'Intérieur Forcade, obtempérant au vœu exprimé par Benoist, commença les poursuites. Elles ne soulevèrent aucune difficulté sérieuse. L'opposition s'était plainte de la tolérance du début comme d'un guet-apens, elle dénonça les poursuites comme un acte de tyrannie.

II

Au Sénat la discussion fut beaucoup plus ample sur les effets de la loi de la presse. Maupas, avec beaucoup d'adresse commença par étaler complaisamment les excès de toute nature commis et les attaques ingrates et emportées contre la personne même du souverain ; il démontra que la répression judiciaire avait été et serait impuissante. Cependant cette situation pleine de périls ne pouvait se prolonger ; il fallait un remède. On supposait qu'à ce titre il proposerait l'abolition des lois libérales. Il conclut au contraire à leur maintien, et, se glissant très habilement à travers les mailles du Sénatus-consulte de 1866, il insinua en termes très compréhensibles que le remède serait dans le rétablissement de la res-

1. *Voir le discours* d'Émile Ollivier du 1er février 1869.

ponsabilité ministérielle et le retour au régime parlementaire. Rouher, qui ne s'attendait qu'à une attaque contre la loi sur la presse, fut surpris; il écarta par quelques mots dédaigneux ce qui faisait l'objet principal de l'argumentation et entonna un hymne laudatif en faveur des lois libérales quoiqu'on ne les eût pas attaquées : « Avant que la presse eût les franchises que lui a données la législation nouvelle, les passions existaient; elles étaient à l'état latent et au fond n'en avaient pas moins d'ardeur. Eh bien! nous avons mieux aimé que le masque tombât des visages et que tous pussent connaître les hommes, les partis, les doctrines, leurs passions et leur hostilité; nous avons préféré voir nos adversaires face à face... Aucune des garanties qui constituent la force du gouvernement impérial n'a été ébranlée par ces diatribes. Vains ont été les outrages, si haut qu'ils aient voulu porter... Les ambitieux qui veulent agiter le pays, les hommes déclassés qui soulèvent toutes ces passions peuvent présenter à l'opinion ces odieuses affirmations, je n'en ai nul souci. Le pays qui entend ces doctrines incohérentes, qui est le témoin de ces ardeurs aveugles dont son repos est le terrible enjeu, ne fera que resserrer les liens qui l'unissent au gouvernement de l'Empereur et rejettera dans leur honte, sinon dans l'obscurité, ces prédications funestes si elles n'étaient impuissantes. »

Maupas ne se laissa pas escamoter et avec infiniment de présence d'esprit ramena le ministre d'État à la question éludée : « Ce que vous

n'avez pas voulu comprendre, c'est qu'au lieu de découvrir à cette tribune la personne de l'Empereur, on s'applique, au contraire à la couvrir... Ce que je demande, c'est de faire le contraire de ce qu'a fait M. Rouher, c'est de ne pas invoquer sans cesse ainsi l'autorité souveraine, et de présenter courageusement sa poitrine aux attaques. Voilà la nature de la responsabilité que je réclame. »

Il n'y avait pas moyen de ne pas comprendre. Rouher répondit que la constitution établissait ce qu'il y avait de raisonnable dans ce qu'il demandait; il voulait la responsabilité et l'homogénéité; l'une et l'autre existaient : « Nous ne sommes pas responsables. J'ai dit dans un discours : le jour où le Corps législatif critiquera ma conduite, ce jour-là je ne prendrai conseil que de ma dignité et de mon honneur, et je me retirerai. (*Mouvement.*) Devant vous je tiens identiquement le même langage; il n'est aucun de nous qui voudrait conserver le portefeuille que l'Empereur lui a confié le jour où un blâme direct aurait été dirigé contre sa conduite. Ce que vous demandez, c'est la déclaration de la responsabilité ministérielle; vous voulez, malgré les enseignements de l'histoire, que la personne des ministres couvre la haute personnalité de l'Empereur. » Et alors, pour que son maître ne prenne pas ombrage de son titre de vice-empereur, il se met la tête dans la poussière : « Nous n'avons ni cet excès d'infatuation, ni cet *excès d'in*gratitude que nous prétendions couvrir

la haute responsabilité de l'Empereur. Aucun de nous, Messieurs, n'est assez grand pour remplir ce rôle... Sa responsabilité, c'est sa gloire et sa grandeur! (*Très bien, très bien !*) Pour nous, nous ne sommes que ses serviteurs dévoués et obscurs. Nous n'avons pas la prétention de grandir notre rôle; nous ne méritons, ni les uns ni les autres, ces insinuations incessantes qui dénaturent notre fonction, exagèrent nos attributions et nous prêtent des ambitions que nous répudions bien loin de nous. Tout cela est puéril. Non, nous sommes des serviteurs dévoués, rien de plus, rien de moins. » (*Vive approbation, bravos et applaudissements.*) Il se redresse de sa prosternation par une impertinence : « Les critiques que l'honorable M. de Maupas a portées à cette tribune sont de la plus haute imprudence, car le thème qu'il a développé, c'est le thème de tous les ennemis de l'Empire, de tous les partis hostiles coalisés contre les institutions impériales[1]. » — Ainsi réclamer la responsabilité ministérielle, même quand on avait été le préfet de police du coup d'État, c'était se classer parmi les ennemis de l'Empire.

III

Au Corps législatif, il fut entendu que le débat sur la politique intérieure serait renvoyé

1. *Séance du 5 février 1869.*

à la discussion du budget; et, en attendant, l'administration du préfet de la Seine fut immédiatement soumise à un examen approfondi. L'œuvre de la transformation et de l'assainissement de Paris est aujourd'hui l'objet de l'admiration universelle. On comprend ce qu'il y a eu de prévoyance, d'intelligence des véritables intérêts de la ville dans la création de ces voies magnifiques qui ont porté l'air, le soleil, la vie, dans des quartiers infects, ou préparé sur des terrains incultes des demeures salubres aux habitants futurs d'une cité en continuel accroissement. On se rend compte de la nécessité qu'il y avait à établir ce système unique d'égouts, d'amener ces eaux pures, d'édifier ces écoles, ces hôpitaux et tout cet ensemble si bien combiné d'améliorations grandes ou petites qui ont fait de Paris la plus belle ville du monde. Mais ces choses ne pouvaient s'opérer sans déranger des habitudes, froisser des intérêts, apporter sur un point une richesse dont un autre était privé, édifier des fortunes et en diminuer, jeter un trouble dans la circulation et une certaine insécurité dans la vie générale, produire, en même temps qu'un accroissement de ressources, une augmentation du prix de la vie. Et le mécontentement qu'inspirait alors cette perturbation n'était pas ressenti seulement par la population opposée au gouvernement, il l'était non moins parmi ses amis, parmi les ministres et encore plus parmi les provinciaux qui se plaignaient de supporter le poids d'embellissements dont ils ne jouissaient pas.

L'Opposition se garda bien de négliger ce nouveau moyen de dénigrements : vilipender le préfet de la Seine et ce qu'on appelait la grande œuvre devint un des lieux communs de sa polémique[1]. Si cette œuvre eût été la conception purement personnelle d'Haussmann, elle eût été plusieurs fois arrêtée par tant d'attaques. Mais la volonté violente du préfet s'appuyait à la douce ténacité de l'Empereur, et ces deux forces défièrent toutes les réclamations, toutes les intrigues. On arguait de l'immensité de la dépense, qui, en effet, s'est élevée à deux milliards. Le difficile avait été de se procurer une telle somme, surtout parce qu'on était résolu à ne pas imposer aux contribuables la charge de centimes additionnels? Persigny, en un de ses jours de lucidité, avait inventé le moyen[2]. C'était de ne plus employer l'excédent des ressources annuelles à payer des travaux restreints, mais de les consacrer à faire face aux intérêts d'emprunts qui permettraient des entreprises plus considérables, et dont l'effet certain serait d'accroître les excédents de revenus, excédents qui serviraient encore à pourvoir aux intérêts de nouveaux emprunts, et, par conséquent, à de nouveaux travaux, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement complet de la transformation.

Si Haussmann n'avait pas eu l'initiative de l'idée, il eut le mérite de l'appliquer avec un mélange de brutalité, de finesse, d'indomptable

1. Voir *Empire libéral*, tome IV, p. 74 et tome V, p. 41.
2. *Id., tome III*, p. 85.

vigueur féconde en expédients, et il y déploya un véritable génie administratif. D'accord avec l'Empereur, il divisa les travaux à accomplir en trois réseaux : 1° ouverture du boulevard de Sébastopol, dégagement des abords de l'Hôtel de Ville, de la Tour Saint-Jacques, de la place du Châtelet; prolongement de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine et la place de la Bastille; 2° prolongement du boulevard de Sébastopol à travers la Cité et le quartier Latin jusqu'au carrefour de l'Observatoire; du boulevard Malesherbes, du boulevard du Prince-Eugène, des nouvelles avenues rayonnant autour de la place de l'Étoile; 3° faubourg Saint-Germain, rue de Rennes et abords de l'Opéra, rue Lafayette et rue Réaumur. Cette division en trois réseaux n'était nullement basée sur l'utilité plus ou moins grande des voies publiques qu'ils comprennent; ni sur l'échelonnement de leur exécution en trois périodes successives. C'était un classement d'ordre administratif, destiné à distinguer les opérations soutenues par le concours financier de l'État, de celles dont la dépense paraissait devoir être couverte par les excédents de revenus de la Ville. Les deux derniers réseaux n'ont donc pas été la conséquence d'un entraînement; ils ont été décidés en même temps que le premier, par suite d'un plan général conçu par l'Empereur lui-même et dont chaque partie formait le complément nécessaire de l'autre. L'exécution du *second fut* commencée bien avant l'achèvement du *premier*, et le troisième, dont quelques par-

ties étaient déjà faites alors, a été poursuivi parallèlement au second.

Dans l'exécution du 1er et du 2e réseau, Haussmann ne donna aucune prise sur lui, car il les fit en régie, à l'aide de moyens d'une incontestable légalité. Les emprunts et les subventions avaient été votés par le Corps législatif et l'augmentation de revenus, procurée par l'adjonction de 400000 contribuables, était le résultat d'une loi. C'est également une loi qui avait autorisé à s'assurer des moyens de trésorerie par la création d'une caisse des Travaux publics, distincte de la Caisse municipale, dotée de vingt millions et des produits des terrains à vendre, et autorisée à émettre des bons municipaux semblables aux bons du Trésor jusqu'à concurrence de cent millions[1].

Des augmentations de dépenses imprévues, dues à diverses causes et notamment aux prix de jour en jour plus élevés accordés par le jury d'expropriation aux propriétaires et aux locataires, les charges imposées par l'annexion de la banlieue et par l'accroissement de la population produisirent des mécomptes qui dérangèrent les calculs Haussmann. Il ne put achever le premier et le second réseau avec les emprunts et subventions jugés suffisants et dut y appliquer les excédents de revenus destinés aux dépenses du troisième réseau que, dès lors, on ne put plus solder. On était donc contraint de s'arrêter

1. 14 novembre 1868.

S'arrêter! il n'y pense pas un instant. Mais, comment se procurer les ressources pour continuer? — Il savait que le Corps législatif ne consentirait ni à un nouvel emprunt, ni à de nouvelles subventions de l'État. Alors, emporté par la passion de l'artiste qui ne veut pas voir son œuvre inachevée, passion semblable à celle de Bernard de Palissy, jetant son mobilier dans le feu pour que son fourneau ne s'éteigne pas, il se mit au-dessus et en dehors de toutes les règles, et il entassa irrégularités sur irrégularités. Il tira cent soixante-dix millions d'un emprunt de cent cinquante concédés; il obtint de la caisse des Travaux publics cent cinquante millions au lieu des cent accordés. Enfin, il inventa une combinaison ingénieuse pour se procurer les sommes nécessaires au paiement préalable des indemnités octroyées par le jury d'expropriation. Il traita à forfait avec des entrepreneurs soutenus par de puissantes sociétés financières et leur concéda une certaine étendue de terrains plus ou moins couverte de maisons. Ils en poursuivraient l'expropriation au nom de la Ville, établiraient la rue, vendraient les matériaux des maisons démolies, en reconstruiraient d'autres sur le terrain que la voie n'avait pas absorbé, ou bien le revendraient, et remettraient en pleine propriété à la Ville la rue en état de viabilité. En retour, la Ville se reconnaîtrait, vis-à-vis d'eux, débitrice d'une subvention payable en six ou huit annuités. Mais la Ville ne pouvait se débarrasser par ces traités de son obligation personnelle

de payer l'indemnité aux expropriés, dans le cas où les concessionnaires ne rempliraient pas cette obligation, et pour être couverte contre ce recours elle exigeait qu'ils versassent dans la caisse des Travaux publics, quinze jours après la signature du traité, la somme intégrale à laquelle on supposait que s'élèveraient les indemnités allouées par le jury d'expropriation, quitte à élever cette somme si les indemnités accordées étaient supérieures aux prévisions. De la sorte, soit que les concessionnaires payassent eux-mêmes les indemnités d'expropriation, soit que la caisse des Travaux publics les payât en leur nom sur le montant des dépôts de garantie effectués, c'est l'argent fourni par d'autres qui mettrait la Ville en mesure de remplir une obligation à laquelle l'état de sa caisse ne lui permettait pas de satisfaire. Or, recevoir d'un tiers l'argent que l'on n'a pas, c'est emprunter. On a parlé d'emprunt déguisé : je trouve le mot déguisé superflu. Jamais emprunt ne fut plus clair, plus indéniable.

Comme appât aux concessionnaires pour les décider à prêter, Haussmann leur accorda le droit d'émettre des *bons de délégation*, ce qui, mal expliqué, a obscurci la question. Les concessionnaires avaient immédiatement besoin d'argent pour exécuter leurs travaux et leurs créances étaient à terme. La Ville les autorisa à émettre sur elle des bons qu'elle accepterait, et qui, par une cession à un établissement de crédit, procureraient sur-le-champ les fonds de roulement

nécessaires. Ce sont ces bons, tirés par les concessionnaires sur la Ville, visés par elle, transmissibles par voie de cession, qu'on a appelés les bons de délégation.

Le Crédit foncier escompta en numéraire la plupart de ces bons, se couvrant lui-même par une émission d'obligations communales. Il devint ainsi le prêteur direct de la Ville aux lieu et place des concessionnaires. Cette opération fructueuse était contraire à ses statuts, qui ne lui permettent de prêter qu'aux communes légalement autorisées à emprunter, autorisation que n'avait pas obtenue celle de Paris. Mais le temps pressait, l'Empereur approuvait, et l'on ne doutait pas que Rouher, toujours zélé à plaire au maître, ne sût couvrir ces hardiesses financières par des arguties captieuses. En effet, quand Berryer en 1867, lors de la discussion de la loi municipale, dénonça l'irrégularité, Rouher soutint qu'elle n'existait pas, que la Ville n'avait contracté aucun emprunt et que son opération était parfaitement irréprochable[1]. Le Corps législatif n'avait applaudi qu'à moitié et ces justifications avaient été considérées comme non avenues par la presse opposante. Léon Say, de sa plume précise, en démontra l'inanité, et Jules Ferry les railla dans sa brochure : *les Comptes fantastiques d'Haussmann.*

La situation de la Ville devenait hasardée sous le coup d'échéances d'annuités assez rapprochées

1. 11 avril 1867.

prêtes à fondre sur elle. Haussmann, sur l'invitation de l'Empereur, s'assura contre cette éventualité menaçante par un traité de liquidation avec le Crédit foncier; la dette flottante de la Ville fut consolidée par un emprunt de 465 millions avec intérêt à 5,16 p. 100 remboursable en soixante annuités. Cette fois, il n'était plus possible d'éluder le Corps législatif. Un projet lui fut présenté qui, par l'approbation du traité, couvrait à la fois la double irrégularité commise par le préfet de la Seine et par le Crédit foncier l'un en empruntant, l'autre en prêtant sans autorisation. Ce projet rencontra de toutes parts des oppositions, car à l'antipathie que provoquait Haussmann en maints députés se joignait l'envie inspirée à beaucoup d'autres par la faveur dont Frémy, le directeur du Crédit foncier, homme d'une distinction charmante, jouissait auprès de l'Impératrice. La Commission cependant approuva, en réduisant les annuités de remboursement à quarante ans et en accordant à la Ville, qui ne la réclamait pas, la faculté de se libérer d'une manière anticipée si cela lui convenait. Par cette dernière modification on comptait enlever au Crédit foncier les bénéfices d'une grande affaire en les attribuant à la Bourse des valeurs.

IV

Le gouvernement eût voulu s'en tenir là. Mais les financiers, en majorité dans la Commission,

ne consentirent à amnistier le passé qu'à condition d'obtenir des garanties contre son recommencement. N'osant pas aller jusqu'à demander l'élection d'un Conseil municipal à Paris, ils reprirent l'idée que j'avais formulée, sans succès, en 1863, dans un amendement des Cinq, de soumettre le budget de la Ville au vote du Corps législatif. Haussmann accepta immédiatement ce système que, prétend-il, il avait lui-même plusieurs fois suggéré à l'Empereur[1]. Mais Rouher, toujours incapable de prendre un parti résolu, dit à la fois *oui* et *non* : oui pour le budget extraordinaire, non pour le budget ordinaire. Combinaison irrationnelle et surtout impratique, car comment apprécier le budget extraordinaire sans se rendre compte du budget ordinaire?

Les débats durèrent onze séances (22 février-

1. Haussmann a revendiqué, dans un discours du 13 avril au Sénat, la paternité de ce système. En 1864, lors de l'installation du Conseil municipal, il aurait prononcé un discours dans lequel il avait établi que si le Conseil municipal de Paris devait être réélu, il devait l'être par la France entière. « Je crois, dit-il, avoir posé le premier jalon de la mesure qui va faire concourir désormais le Corps législatif au règlement des affaires de la Ville, non plus uniquement dans des circonstances accidentelles, mais annuellement et d'une manière normale. Elle ressort de mon discours de 1864, comme la conséquence obligée d'un raisonnement qui ne présente que cette lacune, mais que tout le monde pouvait aisément compléter en la remplissant. » Haussmann se vantait. Le système avait été établi, non comme un jalon enfermé dans un raisonnement d'où on ne l'avait pas tiré, mais dans un amendement des Cinq à l'Adresse de 1863 un an avant *son discours*. C'est donc à eux qu'appartient l'initiative du *projet dont il* revendique le mérite.

8 mars 1869) et furent des plus animés. Les députés de l'opposition ne gardèrent aucune mesure. Ils attaquèrent tout sans distinction, les irrégularités financières comme les travaux eux-mêmes, et, parmi ces travaux, aussi bien la mutilation inutile, barbare, inesthétique du jardin du Luxembourg, le beau jardin de la jeunesse, de l'étude, de la méditation, que le déplacement nécessaire des cimetières, les travaux du Trocadéro, et tant d'œuvres de viabilité, d'assainissement dignes d'approbation. Picard, depuis longtemps l'orateur de cette question, prononça un discours plein d'esprit; Thiers ne fit que reprendre sa thèse et même ses arguments : il jugea les actes du préfet de la Seine « les plus audacieux qu'on pût imaginer. On a appelé M. Rouher vice-empereur. Je crois qu'on l'a flatté : le vice-empereur, c'est M. le préfet de la Seine. » Les travaux mêmes de Paris ne lui inspiraient qu'une admiration modérée : quelques uns étaient utiles, beaucoup inutiles, et tous ceux qui étaient utiles n'avaient pas été exécutés. Il trouvait d'ailleurs peu conformes à l'esthétique ces grandes lignes droites qui allaient sillonner la ville et il eût préféré celles sinueuses de Florence ou de Rome; il concluait comme Picard que la seule garantie eût été un Conseil municipal élu et non le droit nouveau conféré au Corps législatif. « Il est cruel, lorsqu'on est entraîné dans un torrent de choses folles, et quand on cherche à s'attacher à une branche, de n'avoir dans la main, pour branche unique, qu'une éclo-

tante violation de tous les principes[1]. » Les orateurs du tiers parti, les membres de la majorité tels que Pouyer-Quertier, Roulleaux-Dugage, Peyrusse, Calley Saint-Paul, reprirent à leur tour, à des points de vue plus spéciaux, les critiques de la Gauche : « Nous croyons, s'écriait l'un des plus solides ministériels, Roulleaux-Dugage, qu'il importe que la Chambre manifeste par un acte de sa volonté qu'elle n'approuve aucune des irrégularités commises et qu'elle commande à tous le respect de la loi. »

Haussmann fut défendu par le conseiller d'État Genteur et le ministre Forcade. Genteur déploya beaucoup de clarté, Forcade de chaleur, mais il était visible que l'assemblée ne les suivait pas. Rouher dut alors intervenir. Il jalousait le préfet de la Seine, que la faveur du souverain plaçait au-dessus de sa prépotence; il ne le défendait que dans la mesure nécessaire pour ne pas déplaire. Cette fois, se couvrant des résistances de la majorité, il se crut dispensé de tout ménagement et il l'égorgea. Il se mit d'abord à l'aise en écartant la personne de l'Empereur : « Sans doute l'Empereur a pu concevoir la nécessité de la transformation de Paris. Mais le rendre responsable des questions de comptabilité, de la gestion de la Ville, c'est là une erreur inadmissible. La responsabilité est ici plus circonscrite; elle ne s'élève pas jusqu'en haut, elle se borne à

1. 23 février 1869.

l'agent d'exécution. » Ceci dit, il opéra une de ces volte-faces qui expliquent pourquoi, malgré son talent, son autorité décroissait visiblement dans la Chambre et dans le pays. En 1867, il avait soutenu contre Berryer la régularité parfaite des opérations d'Haussmann ; maintenant, tout en plaidant les circonstances atténuantes, il avouait leur irrégularité. Irrégularité, les bons de délégation : « Je n'hésite pas à le confesser, on a dépassé le droit d'administration, on a atteint le droit de disposition. » Irrégularité dans le fait d'avoir fait entrer les dépôts de garantie versés par les entrepreneurs dans le roulement de la caisse. Irrégularité, les cent cinquante-neuf millions émis de bons de la Caisse des Travaux publics, autorisée seulement jusqu'à concurrence de cent millions. Irrégularité le prêt du Crédit foncier à une commune qui n'était pas autorisée à emprunter. « Mais la Chambre, ajoutait-il, peut se rassurer. A l'avenir, plus de concessions, plus d'opérations d'escompte, plus d'emprunt déguisé, liquidation prochaine de la Caisse des Travaux publics, plus de bons de délégation ; le projet de loi vous donne une garantie formelle, celle qui résulte du vote du budget extraordinaire qui vous est déféré. » Rouher ne permit pas cependant que, de la condamnation des irrégularités financières, on induisit celle de la transformation de Paris : « Nous avons, nous, fondé la grande cité, la cité reine, nous avons fait une grande œuvre. Si une irrégularité de gestion a pu s'y mêler, on oubliera cette irrégularité

pour se souvenir de la grandeur de l'entreprise [1]. » Ce jour-là il prédit juste.

L'intégrité du préfet de la Seine n'avait été mise en doute par personne : cependant Rouher prenant prétexte d'une insinuation malveillante dirigée contre Frémy, présenta véhémentement une défense négative, se bornant toutefois à affirmer qu'il n'avait rien trouvé qui permît d'incriminer l'administration de la Ville. Picard jugea que ces paroles de désaveu demandaient une sanction : « Il ne suffit pas d'abandonner les actes, il faut abandonner ceux qui les ont commis et, après un tel discours, M. Haussmann ne doit plus rester préfet. »

Le discours du ministre d'État balaya tous les amendements et contre-projets, et le traité entre la Ville de Paris et le Crédit foncier fut adopté. Haussmann sortait de la bagarre à la fois battu et triomphant.

V

La discussion du projet de traité entre la Ville et le Crédit foncier fut plus sommaire au Sénat. Son intérêt consista dans l'intervention d'Haussmann, qui se défendit lui-même. Il n'avait pas été satisfait de la façon désinvolte dont Rouher l'avait immolé, et des engagements téméraires et perfides qu'il avait pris, sans que cela fût nécessaire pour entraîner le Corps législatif. Il

1. *Séance* du 26 février 1859.

était en outre blessé de ce qu'ayant feint de se croire obligé de défendre son intégrité, Rouher l'eût fait d'une manière simplement négative. Il était révolté que le ministre d'État eût complètement adopté les thèses de l'Opposition contre lui : les irrégularités qu'on lui reprochait, fussent-elles réelles, n'étaient pas son fait personnel, puisqu'elles avaient été autorisées par des décrets soumis au Conseil d'État; le devoir de Rouher était d'en revendiquer hautement la responsabilité. Il lui adressa donc un remerciement ironique d'avoir défendu son honneur, que personne n'attaquait. Il essaya, sur les irrégularités, de se donner un petit air contrit, mais il ne s'y tint pas longtemps. « J'avoue, dit-il, pour ce qui me concerne, que le repentir est faible, parce que la conviction du péché n'est pas complète; je conserve au fond du cœur la pensée que des faits prochains m'en absoudront. » Enfin, après avoir dit qu'il ne s'agissait pas de monter au Capitole, il y monta triomphalement. En passant, il prouva à Rouher que ses opérations n'étaient pas des emprunts déguisés, puisque, d'après ses propres doctrines, la disposition des revenus d'une commune, faite pour six ans, constituait un aménagement des deniers communaux et non un acte de disposition, et que les engagements de la Ville étaient, en général, répartis sur une période de six années. Toutefois, il ne s'arrêta pas à ces arguties juridiques, et sa défense consista moins à soutenir la régularité de sa gestion qu'à en démontrer la nécessité : « L'administra-

tion municipale a compris que la hardiesse des résolutions doit égaler la grandeur du péril et qu'elle ne devait reculer devant aucun effort pour éviter la désertion patente de ses engagements envers l'État. »

Ce discours hautain sous des formes systématiquement modestes rendait la position de Rouher difficile. Allait-il relever le gant? Il s'en garda bien, car derrière Haussmann était l'Empereur, avec lequel il fallait en somme encore un peu compter. Il se contenta de dire sèchement qu'il n'avait pas à intervenir dans le débat, ce qui parut singulier, et qu'il avait toujours « rendu hommage à la grandeur de l'œuvre, à l'intelligence, aux soins, à la haute loyauté qui avaient présidé à son exécution », mais qu'il maintenait, devant la Commission, les déclarations faites par lui au Corps législatif[1]. Peu de jours après, Haussmann fit décréter la liquidation au 1er janvier 1870 de la Caisse des Travaux publics (19 avril 1869)[2]. Ainsi fut close la partie aventureuse de la grande œuvre de la transformation de Paris.

Le Sénat perdit son président Troplong et le 6 mars le peuple officiel célébra magnifiquement à Paris les obsèques du grand dignitaire de l'Empire. Troplong a composé des commentaires très en vogue sur le Code civil et il n'était pas jurisconsulte ; il a participé aux résolutions les plus importantes, et il n'était pas homme d'État.

1. 13 avril 1869.
2. Par 192 voix contre 41 (séance du 6 mars 1869).

Il manquait de la justesse de vues, de la vigueur dialectique, de la précision scientifique du jurisconsulte ; il n'avait ni la doctrine, ni l'instinct du politique. Sa supériorité était l'érudition servie par le talent littéraire et l'aptitude aux généralisations philosophiques. Il connaissait bien l'antiquité latine, suffisamment notre antiquité nationale, et il excellait à les présenter et à les systématiser en des exposés amples, mouvementés, agréables ou éloquents. Dans les conseils, il n'avait pas d'influence, parce que rarement il y exprimait une opinion arrêtée; il n'en avait qu'une dont il ne se départit jamais : c'est d'être de l'avis de l'Empereur. Il était donc toujours prêt à rapporter tous les sénatus-consultes et, en s'en acquittant, il leur donnait un grand air. Par sa mort, l'Empereur perdait moins un conseiller qu'un dignitaire fort décoratif.

CHAPITRE XVIII

LA VEILLÉE DES ARMES AU CORPS LÉGISLATIF
LES OFFICIERS DU PARQUET
LA LOI MILITAIRE
LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE
PENSION AUX ANCIENS MILITAIRES

I

Dans la discussion du budget, l'examen de l'état financier n'occupa qu'une part relativement accessoire. On y fit, surtout en vue des élections, un inventaire complet de toutes les questions qui s'agitaient depuis 1863 et sur lesquelles le suffrage universel allait se prononcer.

La situation des ministres était très embarrassée. De toutes parts acculés ou débordés, essayaient-ils de se retrancher derrière le sénatusconsulte qui interdisait de critiquer la Constitution, on les débusquait et on les amenait à une discussion menée tour à tour avec emportement et résignation. Attaquaient-ils les hommes de liberté, on leur objectait les idées libérales qu'ils feignaient d'appliquer. Soutenaient-ils ces idées libérales, on leur opposait l'hostilité dont ils ne *cessaient* de poursuivre les libéraux. Tantôt ils

disaient : La liberté existe. Tantôt : Nous la refusons parce qu'elle a perdu tous les gouvernements. A quoi l'on répondait : Si la liberté existe, vous ne pouvez pas dire qu'elle a perdu tous les gouvernements, puisque vous êtes là ; si vous la refusez, parce qu'elle a perdu tous les gouvernements, vous ne pouvez pas dire qu'elle existe. L'opposition au contraire était fort à l'aise. Sans tenir compte d'aucune des concessions confirmées par le discours impérial, ne s'arrêtant qu'à ce qui n'avait pas encore été donné, elle n'atténua pas une seule de ses attaques, elle les renouvela en les exagérant, mêlant le faux et le vrai, donnant autant d'importance aux accusations imaginaires qu'aux griefs sérieux, ne pouvant cependant pas réussir à se discréditer, tant était générale dans les classes politiques la prévention en sa faveur. Picard, Jules Favre et Jules Simon insinuèrent sérieusement que les exagérations des réunions publiques étaient l'œuvre de la police. Jules Favre, sous prétexte d'indépendance de la magistrature, alla jusqu'à contester au ministre de la Justice le droit d'ordonner aux magistrats du Parquet, c'est-à-dire à ses représentants, de faire des procès de presse.

Il défendit les actes étranges du procureur impérial de Toulouse, Séguier, lors de l'affaire de la souscription Baudin. Talhouët, ami personnel du magistrat, s'associa à Jules Favre et me pria de lui venir en aide. J'y consentis et j'arrivai à la séance décidé à prendre la parole. Je la marquai par quelques interruptions, mais à mesure

que se déroulaient les explications péremptoires de Baroche, je changeai de sentiment, et quand il eut terminé je restai silencieux. Je pensai même que Baroche avait trop concédé. Il retint, il est vrai, pour le ministre de la Justice, le droit de donner aux magistrats du parquet des ordres de poursuite, mais il leur reconnaissait une liberté complète pour les conclusions à prendre à l'audience. C'était aller trop loin. Sans doute, des conclusions ont-elles été convenues avec le chef du parquet, par exemple a-t-il été arrêté que l'on demanderait la suppression d'un journal poursuivi, l'officier du ministère public tenant l'audience a la faculté de s'écarter de ces conclusions si le débat prend un aspect imprévu, sauf à être blâmé ou frappé s'il a mal apprécié. Mais si les choses sont demeurées en l'état, il est obligé de soutenir les conclusions que son chef lui a prescrites. Les membres du parquet ne se trouvent pas dans la même situation que les juges assis : avocats de l'État, ils doivent combattre pour lui comme des soldats disciplinés; si cela ne leur convient pas, qu'ils se retirent.

L'opposition reprit ses déclamations contre le fléau de la paix armée[1]. Elle accumula contre la nouvelle loi militaire les accusations les plus contradictoires : elle était à la fois, selon Picard, une loi *ad pompam et ostentationem*, qui n'avait pas accru les forces de la France, en cas de

1. *Séances* des 20 mars, 6, 12, 13 avril 1869.

guerre, et une loi écrasante pour les populations en temps de paix... L'armée qu'elle créait n'était qu'un instrument de plus entre les mains du pouvoir personnel, non une défense contre les agressions possibles, mais une force préparée pour une politique qui voudrait réparer les malheurs et les fautes du passé. Elle devait être abrogée. Garnier-Pagès reproduisait le système par lequel il fallait la remplacer. Tous les jeunes gens du contingent devraient être appelés à passer une année seulement, dix-huit mois sous les drapeaux. Cela suffirait à rendre le pays invincible à l'intérieur, et l'on pourrait ensuite désarmer sans crainte. « Le matériel... le matériel?... Ah! la France est assez riche pour vous le donner en quelques jours. (*Exclamations.*) Oui! la France est assez riche pour vous le donner en quelques jours — Les hommes? vous les auriez du jour au lendemain. Vous n'auriez qu'à faire appel à la nation et vous pourriez être certains que la nation vous répondrait si vous étiez véritablement attaqués. » (*Assentiment à gauche.*) Provisoirement, en attendant l'abrogation de la loi, l'opposition réclamait : l'abaissement du contingent à 80 000 hommes; la réduction de 200 000 hommes sur l'effectif entretenu; la suppression des grands commandements, uniquement créés pour la parade et le prestige; l'abolition de la Garde impériale, véritable aristocratie de l'armée, corps politique plus que militaire, odieux à la ligne parce qu'il restait au port d'armes, jouissant de ses privilèges, pen-

dant que ceux qui étaient moins favorisés portaient le poids du jour au Mexique, en Algérie.

Le maréchal Niel ne se crut pas obligé d'insister sur les considérations élémentaires de sens commun, qui réfutaient Garnier-Pagès, mais il recommença ses démonstrations sur le caractère de la nouvelle loi : « Lorsque nous avons discuté si longuement la loi du 1er février, l'honorable M. Picard disait que cette loi était beaucoup plus lourde que celle de 1832, que le pays aurait de la peine à la supporter ; il nous dit aujourd'hu qu'elle lui paraît si douce en temps de paix qu'il craint qu'elle n'ait aucune valeur en temps de guerre. M. Picard se trompe dans sa nouvelle attaque comme il s'est trompé dans la précédente : la loi, beaucoup plus douce en effet que la loi de 1832 en temps de paix, a une plus grande puissance en temps de guerre. Lorsqu'une loi est aussi nécessaire à la sécurité et, on peut le dire, à l'existence d'une nation que la loi sur le recrutement, l'attaquer par ses bases, proposer de la remplacer par des institutions qui répugnent à notre pays, et qui n'ont jamais été discutées sérieusement, c'est vraiment ébranler l'édifice social. » Il repoussa les divers amendements : sans un contingent de 100 000 hommes, le fonctionnement de la loi nouvelle serait impossible. La réduction de 200 000 hommes donnerait une armée sans soldats, la plus chère de toutes celles que la France aurait jamais eues, car ce serait la plus inutile par son insuffisance. Supprimer 200 000 hom-

mes, c'est supprimer l'armée entière. L'économie de 60 000 francs environ, que coûte chacun des grands commandements, ne peut être mise en parallèle avec l'avantage immense, la guerre nous menaçant, d'avoir tous les commandants de corps d'armée, désignés, prêts à partir, sans qu'on ait besoin de prévenir personne d'avance, comme on le faisait autrefois. « La Garde n'est pas une aristocratie, mais une réserve. 27 000 hommes de réserve pour une armée telle que la nôtre, c'est un chiffre inférieur à celui de la réserve des autres armées. Depuis les récentes augmentations, la Garde n'ayant pas été aussi augmentée, la différence de solde n'existe presque plus. La Garde a prodigué son sang sur tous les champs de bataille. Elle a combattu, partiellement, il est vrai, même au Mexique; on peut même dire qu'elle a combattu partout, car tous les soldats qui se sont distingués dans nos expéditions les plus lointaines ont pour récompense, lorsqu'ils reviennent en France, d'entrer dans la Garde. On n'a qu'à voir les chevrons, les médailles, les décorations de la plupart; si vous leur demandez où ils les ont gagnés, ils vous citeront tous les champs de bataille sur lesquels nos armées ont été le plus éprouvées. »

II

Les candidatures officielles furent le sujet que tous les *orateurs* directement ou indirectement

discutèrent avec plus de vivacité[1]. Chacun voulut dire son mot contre elles. Picard les prit plus particulièrement corps à corps, en appuyant son argumentation de principes sur des faits écrasants (31 mars 1869).

Le ministre de l'Intérieur, Forcade, défendit les candidatures officielles en tempérant l'absolu de sa thèse par l'élévation de son langage et ses promesses de modération. Il y eut même quelque originalité dans son point de vue. « Un tel système, dit-il, ne peut être pratiqué longtemps sans l'assentiment du pays; sous le suffrage restreint comme sous le suffrage universel quand l'opinion du pays s'est formellement prononcée, les candidatures officielles ont disparu devant sa volonté. » De ce point de départ, le ministre concluait que si les candidatures officielles qui avaient échoué sous la République, sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet, réussissaient sous l'Empire, c'est que l'Empire avait la confiance du pays. En résumé son argumentation se réduisait à ceci : « Le succès de ces candidatures prouve la puissance du gouvernement, les sympathies profondes qui existent pour ui dans le sein des masses populaires. A qui accordons-nous l'appui officiel? Est-ce à un étranger sans relations et sans racines, intervenant à la veille des élections, pour entraîner par des discours exagérés une multitude qui ne le connaissait pas? En aucune façon : nous consultons le

1. *Voir* sur les candidatures oficielles, *Empire libéral*, VI, *p. 551 et 555.*

cœur des populations, et comme nous avons l'oreille exercée à cette audition mystérieuse, nous devinons le nom que la foule murmure en elle-même et nous le dégageons ; de telle sorte que, quand nous présentons un candidat officiel, ce n'est pas la pensée du gouvernement que nous imposons, nous offrons aux populations un miroir dans lequel elles se reconnaissent, et c'est leur propre pensée que nous dégageons pour qu'elles la consacrent après nous par leurs suffrages. »

Cette argumentation habile produisit une vive impression sur l'Assemblée. Je demandai la parole pour la réfuter : « Ce qui explique, selon vous, le succès des candidatures officielles est, selon moi, ce qui en démontre l'inutilité. Elles ne réussissent précisément que parce qu'elles sont inutiles, ou plutôt elles sont inutiles par les raisons qui font qu'elles réussissent : si les populations vous sont dévouées, si les candidats représentent à ce point la pensée intime de ceux qui ont à les élire, comment intervenez-vous dans un accord si touchant? pourquoi votre action vient-elle donner une apparence de contrainte à un choix qui serait bien plus significatif, si vous le laissiez se produire sans aucune espèce d'intervention et avec toute sa fougue spontanée? (*Très bien! très bien! à la gauche de l'orateur.*) Il ne suffit pas, de dire : Un gouvernement doit se défendre, un gouvernement ne doit pas se laisser attaquer. — Cela, personne ne le conteste ; — mais il s'agit de savoir comment un gouvernement doit se défendre. Lorsqu'un gou-

vernement n'a pour se défendre que la longue série de fonctionnaires hiérarchiques qui dépendent de lui, il est bien malade. (*Interruption.*) Nul n'a aperçu cette vérité d'un coup d'œil plus perçant que celui qui a été le fondateur de la dynastie au nom de laquelle parlait l'honorable ministre. Après le retour de l'île d'Elbe, après cette épopée fantastique qui, en quelques jours, ramenait le vaincu de 1814 dans le palais quitté depuis quelques mois, le comte Mollien raconte que, le soir même du retour, il porta ses hommages à son ancien maître. Pour arriver aux Tuileries, il parcourut toute la ville : elle était morne, sombre, muette; pas une lumière aux fenêtres, pas une clameur dans les rues. Aux Tuileries, au contraire, dans les antichambres brillamment illuminées, la foule se pressait, la joie était sur les visages. Quand l'ancien ministre, introduit dans le cabinet du souverain restauré, se précipita à son cou, et, les larmes aux yeux, le félicita de son retour merveilleux, l'Empereur le regarda avec un sourire mélancolique et lui dit : « Mon cher, le temps des compliments est passé; ils m'ont laissé revenir comme ils les ont laissés partir. » Paroles profondes que tous les souverains devraient méditer. Il est impossible, quelles que soient leur intelligence et leurs bonnes intentions, que les chefs d'un gouvernement ne commettent pas chaque jour un très grand nombre de fautes graves : c'est le sort de l'humanité, et, à plus forte raison, le sort de ceux qui ont à soulever les lourds fardeaux. Acceptez

comme une règle qui ne comporte pas de contradiction que les gouvernements, pour durer, doivent avoir obtenu le droit aux fautes. Mais ce droit de commettre des fautes ne peut être accordé qu'à ceux qui agissent de concert avec la nation; alors la faute n'est pas d'un seul, elle est de tous, et le gouvernement peut répondre à ceux qui le critiquent : Je me suis trompé, c'est vrai; mais le peuple avait voulu avec moi, et s'est trompé comme moi. »

Je donnai les raisons positives par lesquelles je repoussais les candidatures officielles et je m'efforçai surtout d'écarter les arguments historiques invoqués par le ministre à l'appui de sa thèse de principes : — « J'écarte la révolution de 1848... d'abord parce que je ne veux pas soulever les passions irritantes; ensuite parce que c'est une révolution. Le plus simple bon sens enseigne que, dans la législation des peuples, il y a des règles, des pratiques possibles, nécessaires en temps de révolution, impossibles dans les temps réguliers. C'est pourquoi j'éprouve une aversion profonde pour les révolutions. (*Vive approbation sur plusieurs bancs.*) C'est pourquoi je dis avec insistance à tous les hommes de sens et de cœur qui appartiennent à la démocratie et à la liberté : Poussez la critique aussi loin que vous voudrez, discutez vertement les actes du gouvernement, demandez avec énergie, plus de contrôle, plus de lumière, plus de garanties; mais, je vous en conjure, arrêtez-vous où commence le vœu et la politique de la révolution...

(*Très bien! très bien!*) — Je lis dans certains journaux, admises comme évidentes, ces maximes odieuses, que la fin justifie les moyens, qu'il est licite de lever la main, de prêter serment et puis de ne se croire tenu à rien envers soi-même, que le gouvernement n'a droit à aucune justice, que le mal qu'il fait doit être relevé, et le bien tourné contre lui; que la vraie politique de la démocratie, c'est celle de la haine, du renversement. Et moi je réponds que cette politique est néfaste et je proteste contre elle. (*Marques de vive approbation.*) Je suis prêt à jouer mon avenir pour maintenir cette protestation. Non, qu'on le sache, dans aucun temps, sous aucun gouvernement, pour aucune raison je ne me rendrai solidaire d'une opposition révolutionnaire : c'est l'opposition du désastre. (*Mouvement. — Très bien! très bien!*) Laissons donc de côté la Révolution de 1848. Mais les gouvernements de 1815 et de 1830? Ils ont admis, eux aussi, les candidatures officielles! Sans doute. Ne serait-ce pas la raison pour laquelle vous parlez au nom de leurs successeurs? Les candidatures officielles n'ont pas empêché ces gouvernements de tomber, elles ont précipité leur chute. En vérité, on accuse les ouvriers de ne pas savoir l'économie politique, et il est des hommes d'État qui ne savent pas assez notre histoire politique. M. le ministre a été mon contemporain dans les conférences de la fin du règne de Louis-Philippe; il a assisté, comme moi, à la chute de la monarchie de 1830. *Quel était* le grief principal de l'opposition?

Elle disait : Vous dédaignez l'opinion réelle du pays pour écouter l'opinion factice ; elles sont en contradiction. Et comment cette opinion légale était-elle créée? Par des candidatures officielles. (*Rumeurs négatives sur plusieurs bancs. — Approbation sur d'autres.*) Aussi, quel réveil! La monarchie de Juillet n'a pas su ou n'a pas osé se défendre, a-t-on dit souvent. Oh! ne l'accusez pas! On a vu alors se produire un effet qui tient du mystère, que je vous souhaite de ne pas éprouver. On a vu ce qui arrive quelquefois pour la consolation des âmes éprises de la justice : en présence d'une nation frémissante, irritée, la force perdre connaissance et laisser retomber sa main découragée à côté de son épée inutile. On a vu la force éblouie, troublée par des fantômes que le droit violé évoquait devant elle comme une vision sinistre, n'avoir plus confiance en elle-même et abdiquer devant la faiblesse. (*Nouvelle sensation.*) Oh! ne vous exposez pas à ces éclipses de la volonté et de l'intelligence, qui sont la punition de ceux qui ne se confient qu'à la force. (*Mouvement. — Très bien sur plusieurs bancs.*) Le plus grand nombre d'entre vous n'aurait absolument rien à redouter de la liberté électorale. Je vous le dis, non pas à titre de précaution oratoire, mais parce que je le crois. Le pays aurait tout à y gagner. Il existe un parti de renversement peu nombreux, qui n'a pas de représentants ici. (*Légère rumeur.*) Ce parti est bruyant, parce qu'il espère ainsi faire illusion à la France, et déconcerter par des clameurs ceux qui ne par-

tagent pas ses folles théories. Au lieu de répondre par des procès, par des candidatures officielles à ce petit nombre qui s'agite, il faut lui dire : Vous mettez en doute la volonté du pays; vous croyez que les plébiscites rendus ont suivi de trop près l'événement pour être considérés comme définitifs; eh bien! depuis six mois vous avez toute liberté de nous discuter; dans les brochures, dans les journaux, vous avez raconté, jugé le coup d'État; vous croyez que l'absolution du peuple n'a pu l'effacer; eh bien! que la nation soit juge : au vote! La prochaine Assemblée sera le produit des élections les plus libres qui aient eu lieu en France; cela équivaudra à un nouveau plébiscite. — Ainsi eussent été réduites à néant les haines que ne partage pas la majorité du pays. (*Mouvements divers. — C'est vrai! sur quelques bancs.*) Après cette discussion comme après tant d'autres, j'arrive toujours à la même conclusion. Dans ce Paris nouveau, qu'on a critiqué, mais que parfois il faut bien admirer aussi, il est une place sur laquelle un arc de triomphe s'élève au milieu d'une étoile formée par de belles avenues; engagez-vous dans une de ces voies magistrales : quel qu'ait été votre point de départ, vous arriverez toujours au pied de l'édifice imposant. De même, Messieurs, quelle que soit la question que vous traitez, question d'affaires, question d'économie, question de finances, qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur, quelle que soit la voie dans laquelle vous vous *engagiez,* vous arrivez toujours au pied du même

édifice : la liberté ! » (*Mouvement. — Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs. — L'orateur, de retour à sa place, reçoit les félicitations de ses collègues*[1].)

On fut étonné que Rouher ni aucun ministre ne me répondît. Mais l'Empereur adressa une lettre officielle de félicitations à Forcade. C'était l'équivalent de la plaque de diamants envoyée à Rouher en 1867. Le succès, dans la Chambre et dans l'opinion, de ce discours libéral fut si généralement reconnu que les journaux révolutionnaires, sans le contester, se mirent aussitôt en mesure d'en détruire l'effet. Le *Siècle* annonça solennellement que j'allais entrer dans une combinaison ministérielle avec Forcade, probablement parce que je venais de le combattre... Le public crut à cette bourde et il fut entendu que mon discours était un discours ministre[2].

III

Dans une réédition de son discours sur les libertés nécessaires, Thiers groupa tous les griefs

1. Séance du 1er avril 1869.

2. Un des organes principaux du parti intransigeant, *la Gironde*, disait (3 avril) : « Le *Journal de Paris* convient du succès de M. É. Ollivier, surtout auprès des dames des tribunes. « Elles raffolent de lui », dit-il. Mais, continuant sur le ton sérieux, il assure, comme le *Français*, qu'à la suite du discours de M. Émile Ollivier, la majorité était visiblement émue. A la sortie de la Chambre, dans les couloirs, un très grand nombre de députés de la majorité ne se retenaient pas de dire et de témoigner qu'ils considéraient son discours comme *une grande victoire* remportée par lui sur M. Rouher. »

de l'opposition contre la politique intérieure du gouvernement, en insistant toutefois particulièrement sur la liberté de la presse et la responsabilité ministérielle. Sur la liberté de la presse il réclama presque l'impunité absolue : « La vraie pratique, dit-il, à l'égard de la presse est de la supporter ; c'est ainsi qu'on arrive à l'apaiser, c'est en lui laissant dire ce qu'elle veut qu'on arrive à ce qu'elle ne dise que ce qu'il faut [1]. » Il n'admettait les poursuites qu'en cas d'outrage à la morale publique, à la personne du souverain ou celle des particuliers, et dans ces cas il réclamait le jugement par jury.

Rouher le releva brutalement : « Le discours que je viens d'entendre est plein d'oublis, de repentirs, et d'opiniâtretés. — Qu'après avoir introduit toutes les sévérités possibles dans les lois sur la presse, l'honorable homme d'État vienne nous dire qu'il est arrivé à en reconnaître l'impuissance, je le veux bien ; mais qu'il ne parle pas alors de l'unité de sa vie et de la fermeté inflexible de ses convictions. Il faut une application modérée et patiente de la loi sur la presse, mais non pas son abandon et sa désertion. — Tenez, laissez-moi vous le dire : vous avez, dans l'opposition, des doctrines que, si vous n'aviez pas renoncé à l'exercice du pouvoir, vous n'accepteriez pas. — Et la preuve de ce que j'avance c'est que vous ne les avez pas appliquées autrefois [2]. »

1. Séance du 9 avril 1869.
2. Séance du 2 avril 1869.

La démonstration que fit Thiers de la nécessité d'établir un véritable régime constitutionnel par l'introduction de la responsabilité ministérielle fut lumineuse. Le souverain lui même y était avant tout intéressé... « Permettez-moi de vous le dire, je ne comprends pas l'aveuglement de ceux qui ne voient pas, dans ces fréquents retours sur le passé, la leçon si grave qu'ils contiennent. Si, parce qu'il est resté sur les têtes souveraines, dans les règnes précédents, une partie de la responsabilité, si cette portion de responsabilité a suffi pour les accabler, que dire de ceux qui veulent que la responsabilité tout entière pèse aujourd'hui sur une seule tête? » (*Vive approbation et applaudissements à la gauche de l'orateur. Réclamations dans le reste de la salle.*)

Ici Rouher éclata : « On ne peut laisser violer ainsi la Constitution du pays. C'est un système de renversement. Il y a un sénatus-consulte que vous violez depuis une heure, et vous demandez après cela le respect des lois! (*Très bien!*) — *Baroche :* Ce n'est pas tolérable! C'est un appel à la révolution! Si nous sommes à discuter la Constitution de notre pays tous les jours, autant vaut déclarer la révolution en permanence. (*Très bien! très bien! — Vous avez raison.*) — *Thiers :* Nous ne voulons pas la révolution, c'est vous qui la préparez. (*Très bien! très bien! à gauche. Vives réclamations sur divers bancs.*) — *Le président Le Roux* : Je rappelle à M. Thiers qu'il n'est pas possible de parler comme il

vient de le faire sur la Constitution, et s'il continue, je serai obligé de lui retirer la parole... »

Thiers ne se laissa pas arrêter : « Comment ! ces questions, agitées tous les jours dans la presse, ont été discutées au Sénat, et nous, nous seuls, nous ne pourrions pas les aborder ? » (*Marques d'assentiment à gauche.*) Et il continua sans tenir compte des observations : « Si la liberté n'était que le droit de critiquer et de blâmer, je dirais. « Prenez patience ! attendez ! » Mais dans les circonstances où nous nous trouvons, la liberté est quelque chose de bien plus considérable, de bien plus pressant. Regardez le spectacle du monde aujourd'hui; regardez autour de vous, en Italie, en Amérique, en Allemagne, en Orient; regardez partout, voyez le monde. Fut-il jamais plus inquiet et plus inquiétant[1]?... Dans cet état du monde, quel parti prendra la France? Je l'ignore. Si j'avais l'honneur de pouvoir lui donner un conseil, je lui donnerais celui-ci : dans le cas où elle serait appelée prochainement à résoudre la question, je lui donnerais le conseil de la paix. — Oui, il faut la paix, il faut que la France n'y renonce que si *des entreprises intolérables l'obligent à tirer l'épée,* et, si ces entreprises justifient cette grande résolution de la guerre, qu'elle ait le

1. Il revenait à tout propos sur cette idée. Dans le débat sur la Ville de Paris où la question extérieure ne paraissait nullement intéressée, il disait : « Ceux qui ont souci des événements peut-être prochains qui menacent le monde *entier...* » (Séance du 23 février.)

monde pour témoin, pour allié et pour auxiliaire peut-être. Il faut que la France prenne sa résolution elle-même, qu'elle la prenne après de profondes réflexions, et je le répète, si j'ai un conseil à lui donner, *c'est de maintenir la paix, non pas la paix à tout prix, mais une paix aux conditions que je viens d'énoncer*. Cette résolution immense, à qui appartient-il de la prendre? à elle ou à d'autres? Non, c'est à elle seule. Et dans cette situation, savez-vous ce que signifie ceci? que la France ne s'éveillera pas un matin surprise par l'ordre donné à ses enfants de courir à la frontière pour y verser tout leur sang. C'est à elle, à elle seule, qu'une telle résolution doit appartenir[1]. »

Rouher protesta encore violemment : ...« On aura impunément discuté les bases des pouvoirs publics, leur organisation, leurs attributions constitutionnelles, absolument comme si nous en étions encore au lendemain de ce jour de février où le Roi, qu'on n'a pas su protéger contre l'émeute, tombait, et comme si nous avions encore aujourd'hui une constitution à faire... Croyez-vous que ce soit un bon langage à tenir de venir dire perpétuellement devant le pays que le gouvernement qui est à sa tête, ce gouvernement qui a prospéré, qui a fait la force de la nation et développé dans tous les sens sa grandeur, il faut le détruire, le balayer, le faire disparaître, au profit de je ne sais quelle utopie

1. Séance du 2 avril 1869.

du passé qu'on confesse soi-même avoir payé bien cher par deux révolutions successives? Non, ce n'est pas ainsi que procède le progrès. (*Très bien, très bien!*) — Le progrès va lentement. Ce qui procède ainsi, ce sont les révolutions mauvaises, ennemies du progrès, qui le retardent au lieu de l'avancer. (*Oui, oui! c'est vrai!*)... Pourquoi venir nous dire à cette tribune : il faut changer l'organisation fondamentale qui existe? Vous n'en avez pas le droit, pas plus que vous n'en avez le pouvoir. Vous n'en avez pas le droit, car vous avez parlé dans cette enceinte contrairement aux prescriptions solennelles d'un sénatus-consulte. Vous n'en avez pas le pouvoir, car ces bases que vous attaquez ne dépendent ni de nous, ni de vous, elles dépendent de la nation; elles sont écrites tout entières dans un plébiscite, et le peuple qui l'a créé peut seul le détruire. » (*Très bien! très bien!*)

Malgré ses critiques emportées, il y avait eu, dans le discours de Thiers, un aveu très important : il reconnaissait, après un regret exprimé pour le retrait de l'Adresse, que « dans cette voie du développement graduel nous avions fait des progrès : il n'y a pour s'en convaincre qu'à considérer cette assemblée où les discussions ont acquis plus d'étendue et de liberté, il n'y a qu'à considérer le banc de MM. les ministres où autrefois un seul siégeait, et où ils sont tous aujourd'hui, non pour rendre compte d'un système de gouvernement adopté et soutenu par eux solidairement, mais pour rendre compte

des actes qu'ils ont exécutés par ordre de l'Empereur; il n'y a enfin qu'à nous transporter dans cette salle des conférences, où tous les journaux sont mis à notre disposition, pour se convaincre que la presse elle aussi a reçu un degré de liberté dont elle n'avait pas joui sous l'Empire. » Mais voilà que quelques jours après, tout cela change : « Votre liberté commerciale n'est, comme votre liberté politique, qu'une véritable comédie. » Le mot était tellement dur, que le président, nonobstant sa longanimité, dut menacer d'un rappel à l'ordre. Ce revirement subit s'expliquait par un trait caractéristique de la nature de Thiers. Cet homme si fin, si perspicace, si expérimenté, si attentif à ne pas se compromettre, dès qu'on touchait irrévérencieusement à sa personne, perdait le sang-froid, la lucidité, la circonspection, laissait aller à la diable sa langue dont il n'était plus le maître. Or, Rouher l'avait malmené dans sa réponse, et le ministre du Commerce avait contesté, réfuté, démenti, sans ménagement, ses assertions contre les tarifs libéraux; exaspéré de ce crime de lèse-majesté, il déclarait le 17 avril *simple comédie*, ce que le 11 il avait appelé *progrès*.

Jules Favre, assoupi dans ses méfiances par les déclarations trompeuses de Bismarck, affirma que le cabinet de Berlin ne cherchait aucune querelle et que si une querelle venait à naître dans l'état de choses actuel, ce ne serait point par son fait. La Valette le rassura surtout pour le présent, car il ne détruit pas le casus belli

implicite toujours réservé au cas du passage du Mein. Nous nous sommes fait un devoir de ne pas éveiller de susceptibilités et des motifs légitimes pourraient seuls nous engager à nous départir de cette attitude d'abstention. Or, rien n'est de nature à nous faire prévoir de telles éventualités : la Confédération de l'Allemagne du Nord achève de s'organiser; les États du Sud se sont associés à ce mouvement dans la limite de leurs aspirations nationales et de leurs intérêts généraux; ils s'en séparent par leurs sentiments autonomes et par leurs besoins particuliers, nous n'avons à intervenir à aucun titre dans le double mouvement qui s'opère librement et spontanément au delà du Rhin. Nous ne l'avions pas fait, nous n'avions pas à le faire. *Ce ne serait que dans le cas où dépassant ses bornes légitimes, ce mouvement porterait atteinte à nos droits que notre situation à cet égard se trouverait changée*[1]. » (*Très bien !*).

IV

Deux lois présentées dans cette session rappelèrent le caractère populaire que l'Empereur entendait conserver à son gouvernement. La première abrogeait la loi du 22 juin 1854 avec toutes les autres dispositions relatives aux livrets d'ouvriers et soumettait le contrat de louage entre les chefs industriels et leurs ouvriers aux

1. La Valette. Séance du 10 avril 1869.

règles du droit commun. Ce projet ne put pas venir à la discussion en temps utile.

Le 12 avril, l'Empereur ordonna, par une lettre adressée au ministre d'État, qu'à l'occasion du centenaire de Napoléon Ier, une pension annuelle de 250 francs fût assurée à tout soldat de la première République et de l'Empire. Il ne s'était pas rendu compte des conséquences financières de cet ordre : pour l'exécuter à la lettre et donner une pension à tous les anciens militaires de la République et de l'Empire, encore très nombreux, il eût fallu imposer au pays une dépense qui, pour la première année seulement, se serait élevée à 25 ou 30 millions, et en appliquant, à cette première annuité de 30 millions la même progression croissante qu'à l'annuité de 10 millions qui est le point de départ des calculs du gouvernement, on arrivait à une dépense totale de 160 millions. Les ministres reculèrent devant l'énormité du sacrifice et le Conseil d'État, rapetissant la pensée de l'Empereur afin de la rendre pratique, n'attribua la pension de 250 francs qu'aux militaires remplissant les conditions suivantes : deux années de service, deux campagnes, une blessure reçue au service grave et dûment constatée. Par là, se trouvait exclu un grand nombre de ces vieux braves. Buffet se plaignit de cette exclusion et critiqua la combinaison financière de la loi. Glais-Bizoin la bafoua : « Je comprends, dit-il, que Napoléon III, qui a dit et écrit : « Tout ce que je suis, je le dois *au premier* Empire », ait voulu célébrer

le centième anniversaire de son créateur, l'inaugurer comme un jubilé par un don joyeux fait à tous ces vieux débris de la gloire impériale; mais comme cet anniversaire est un fait tout personnel, je voudrais que, mieux inspiré ou mieux conseillé, il prît sur sa cassette, sur les 25 millions de sa liste civile, ce don qui eût été joyeux pour tous. » (*Vive approbation à la gauche de l'orateur.*) Pelletan invectiva : « J'ai besoin de protester contre le despotisme militaire du premier Empire (*Vives réclamations*)... contre le despotisme militaire qui a sabré toutes les libertés de la France et de l'Europe (*Bruyante interruption*)... c'est par ces considérations et parce que je repousse la glorification du régime impérial... (*Allons donc!*) que je crois devoir voter contre le projet[1]. »

Ici une remarque s'impose. Quand un pays possède une tribune où l'on peut tenir le langage que nous avons entendu pendant toute cette session et une presse qui le recueille, le répète, le commente et le grossit, on peut soutenir qu'il manque cependant encore quelque chose de la bonne liberté, la liberté constitutionnelle bien pondérée, mais il est ridiculement faux de prétendre qu'il soit étouffé sous la chape de plomb du despotisme.

La session fut close le 26 avril et on entra aussitôt en pleine lutte électorale.

1. Il n'y eut contre le projet que cinq voix opposantes. *Thiers*, Jules Favre, Picard, Buffet s'abstinrent.

CHAPITRE XIX

LE 19 JANVIER

I

En ce qui me concerne, la lutte avait commencé dès le 3 mars par la publication de mon livre *Le 19 janvier*, compte rendu à mes électeurs. Il était attendu avec une curiosité impatiente. Un moment, l'Empereur eut la pensée de l'arrêter. Il envoya le général Fleury au prince Napoléon pour le prier de me détourner de la publication : si je voulais condescendre à son désir, il me promettait, pendant les élections, la neutralité dans le Var et ensuite le ministère de la la Justice. Le général Fleury, sans même attendre réponse à sa communication, avait dit à l'Empereur que l'on n'obtiendrait rien de moi. « Je le crois aussi, répondit-il, nous faisions fausse route. Dites seulement à M. Émile Ollivier qu'il peut toujours compter sur ma sympathie et que je donnerai l'ordre qu'on garde la neutralité dans le Var. » Thiers m'avait déconseillé aussi cette publication : « Tenez-vous-en, à quelques éclaircissements très courts; il ne faut pas que vous vous rendiez impossible. » Me rendre impos-

sible était le moindre de mes soucis. Je n'étais préoccupé que de démontrer la droiture de ma conduite et de sortir du rôle sot d'un soupirant au ministère dupé.

J'exposai donc les faits sans aucune réticence, sauf en ce qui concerne mes entretiens confidentiels avec l'Empereur. De ce récit dont personne ne contesta la vérité, il résulta, pour tout homme libre de son jugement, que ma conduite n'avait été inspirée ni par la captation, ni par la faiblesse, ni par une convoitise ambitieuse, qu'elle était née d'une longue réflexion désintéressée. Désormais, on pourrait encore ne pas s'y associer, mais nul ne pourrait plus honnêtement l'ignorer et à plus forte raison la travestir.

Dès que mes épreuves furent en état, je les envoyai à l'Empereur. Une de ses amies, Mme Cornu, entrant dans son cabinet : « Connaissez-vous le livre d'Ollivier? lui demanda-t-il. — Non. — Je le termine. Eh bien, fit-il en étendant les mains sur les feuillets épars devant lui, tout ce qu'il raconte est vrai. » Rouher montra moins de quiétude : il fut à la fois irrité par mes révélations qu'il ne pouvait contester et exaspéré par mes attaques qui lui prouvaient combien j'étais décidé à mener jusqu'au bout le combat auquel il m'avait obligé. Il lança sur moi sa meute des Dréolle et compagnie, conduite par Paul de Cassagnac. Les journaux intransigeants, l'*Avenir*, le *Réveil*, le *Siècle* surtout firent chorus, et vraiment lorsqu'il s'agissait de moi, quand on lisait le *Pays*, on croyait lire le Siècle et quand on lisait le

Siècle on eût pu croire qu'on tenait le *Pays*. Du ministère de l'Intérieur, du bureau de la Presse, et des bureaux des journaux radicaux, partait chaque jour pour tous les journaux de province un flot d'injures. Je crois que peu de livres ont été reçus par un charivari comparable à celui qui se déchaîna contre mon pauvre « livret ». Ce fut assourdissant. Injures, calomnies, dédains, railleries, rien ne manqua; lorsque je n'étais pas un scélérat, j'étais tout au moins un niais, un vaniteux, fini, perdu, coulé. En ce premier moment, j'apparus vraiment, selon la belle expression de l'Ancien, *aliena invidia splendentem*[1].

A la surprise de ceux qui ne connaissaient pas les dessous, la plus venimeuse sous ses formes doucereuses comme la plus inattendue, fut l'attaque de Clément Duvernois dans le *Peuple*. Il m'aspergeait d'eau bénite : il m'aimait, « avait pour ma personne une vive sympathie, du goût pour mon talent, de l'estime pour mon courage et pour ma loyauté ». Il daignait même reconnaître que j'avais rendu des services considérables, « que j'avais plus fait pour la liberté, en deux ans de modération, que toute la Gauche en six années de violence ». Simples précautions oratoires destinées à fournir plus de force à des accusations dont Duvernois, mieux que personne, savait l'inanité. Mais il lui fallait donner des gages à Rouher et s'assurer ainsi les facilités de puiser dans la cassette impériale pour subvenir

1. Tite-Live, XXII, 33 : « Resplendissant par la haine d'autrui. »

aux dépenses du journal *le Peuple* et aux exigences d'une vie débordée. Son dernier mot était celui que répétaient tous les jours le *Pays* et le *Siècle :* Émile Ollivier est un homme fini, perdu, et ce désastre a été amené par sa faute.

Un Père de l'Église, Tertullien, a dit : « Le pardon des injures fait proprement le christianisme, c'est *bonitas nostra.* » Je devais donc m'attendre à un jugement équitable de la part d'un homme de la piété de Louis Veuillot, puisque ma conduite reposait sur le pardon des injures. Il ne trouva que des ricanements et des interprétations si misérables de ma participation au 19 janvier que mes amis en furent stupéfaits[1].

II

Toute cette polémique était d'une pauvreté déconcertante. Les gros mots supprimés, les reproches pouvaient se réduire à deux : Le premier était l'abus du *Je*. N'étais-je pas condamné à user du *je* puisque je faisais ma confession et non celle de mon voisin? J'aurais pu dire *nous* à l'exemple de Cicéron, de Chateaubriand et des souverains ; mais outre que ce *nous* est gênant à manier, il y a beaucoup plus de superbe dans cette multiplication sonore du *moi* que dans un modeste singulier. D'ailleurs, *je* ou *nous*, peu importait; c'est l'étalage fatigant, haïssable du

[1]. *Univers* du 4 mars 1869.

moi sous une forme quelconque qu'on me reprochait. Or, je pense, en thèse générale, que la définition d'un moi est l'objet le plus intéressant même pour les autres, et que loin d'être haïssable elle est souvent de grand profit. On disait à la marquise du Deffand, qui sortait d'un long tête-à-tête avec un butor : « Comme vous avez dû vous ennuyer! — Du tout, répondit-elle, il me parlait de lui. » Les livres qui ont le mieux résisté au temps, ce sont les *Pensées* de Marc-Aurèle, les *Confessions* de saint Augustin, les *Essais* de Montaigne, qui nous font assister aux évolutions ntellectuelles et sentimentales d'un *moi*. Chacun s'y retrouve. « On se plaint, dit Victor Hugo, des écrivains qui disent *moi*. Parlez-nous de nous, leur crie-t-on. Hélas! quand je vous parle de moi, je vous parle de vous. Comment ne le sentez-vous pas[1]? » Plût au ciel que chacun de nous s'occupât un peu moins des autres et un peu plus de soi! Plût au ciel que le soir venu, chacun de nous, au lieu de rouler dans sa cervelle de mauvais propos et des desseins tortueux sur le prochain, imitât l'exemple de Sextius et de Sénèque et citât son *je*, son *moi* ou son *nous* à son propre tribunal! On ne prend pas le temps de se regarder.

Dans l'histoire surtout le *moi* est instructif à étudier. Elle est la leçon des peuples et des rois; ce qui est arrivé arrivera, a-t-on dit souvent. Pas précisément. Ce qui est arrivé arrivera, avec

1. VICTOR HUGO, Préface des Contemplations.

des différences de temps et de lieu. Et de même que la moindre disparate entre des rayures destinées à se joindre l'une à l'autre, rend leur adaptation impossible, la moindre dissemblance dans les circonstances historiques suffit à conduire à la ruine, alors que ceux dont on suit l'exemple sont parvenus au succès. Les faits n'ont leur individualité, qui permet d'en suivre ou d'en rejeter l'enseignement, que lorsqu'ils sont circonstanciés jusque dans les moindres détails : sinon, ils sont en réalité tout autres qu'ils paraissent et deviennent cause d'erreur. Qui peut mieux leur donner leur vie propre si ce n'est ceux qui les ont préparés, conseillés ou exécutés ? « Les seules bonnes histoires sont celles qui ont été écrites par ceux mêmes qui commandaient aux affaires ou qui étaient participants à lesconduire, ou au moins qui ont eu la fortune d'en conduire d'autres de même sorte[1]. » Voulez-vous profiter de l'expérience du passé ? N'ouvrez pas les histoires littéraires, à l'exception de quelques-unes très rares, écrites par des esprits supérieurs. Tenez-vous-en aux histoires chronologiques, et lisez les *Commentaires* de César, les *Mémoires* de Commynes et de Retz, les *Lettres* de Henri IV, les *Conversations* de Sully, les *Instructions* de Louis XIV, les *Histoires* de Frédéric, les *Dictées* de Napoléon, les *Mémoires* de Lafayette, Chateaubriand, Pasquier, Talleyrand, Guizot, Gouvion Saint-Cyr, Tocqueville, etc.

1. MONTAIGNE, liv. 2, ch. X.

Vuos y trouverez plus de vérité et par conséquent plus d'enseignement en quelques pages que dans les élucubrations rhétoriciennes des Henri Martin de tous les temps. L'intervention du *moi* dans l'histoire est donc légitime et utile. Reste à savoir comment on le présentera. Montaigne dit : « Si je me semblois bon et sage, je l'entonnerois à pleine teste. De dire moins de soy qu'il n'y en a, c'est sottise, non modestie. On ne vaut que ce qu'on se prise. » Épictète ne voulait pas qu'on s'entonnât à pleine teste. Il préférait qu'on se déprécât quand même : « Si on vient te dire : Un tel a médit de toi, ne t'arrête pas à te justifier, mais réponds : Il ignorait mes autres vices, puisqu'il n'a parlé que de celui-là. » Mon avis est qu'il ne faut ni se déprécier ni s'entonner, mais se raconter honnêtement et laisser le lecteur juger.

III

Le second reproche qu'on m'adressait était de justifier ma conduite par des citations empruntées aux grands politiques de plume et par des exemples tirés de la vie des grands politiques d'action. Un caricaturiste me montrait en admiration devant une image de Mirabeau m'écriant : Suis-je assez Mirabeau ! — Il fut un temps où le comble de la distinction était « de rapiécer ou rapetasser son discours de passages grecs ou

latins »[1], au lieu de se « soutenir par un moelleux discours tiré avec peine du suc des sciences et paré avec industrie d'un langage rond et uni[2] », d'écrire avec une vaine ostentation de savoir, « en une façon toute marquetée de passages divers ». La plupart des écrivains ressemblaient à « celui qui, ayant besoin de feu, en irait quérir chez son voisin et, y en ayant trouvé un beau et grand, s'arresterait là à se chauffer, sans plus se souvenir d'en rapporter chez soy[3] », ou bien encore à ces oiseaux qui vont, « pillotant la science dans les livres et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent ». D'un aveu général cet usage a été déclaré barbare et rejeté. Cependant le charmant esprit qui l'a le mieux combattu, Montaigne, est, si je puis dire, un des pères de la citation; les plus grands écrivains du XVIIe siècle en sont coutumiers.

Bossuet ne saurait être trop étudié sous ce rapport. L'antiquité et les livres saints sont l'accompagnement habituel de ses discours; mais comme ils s'y confondent, ils ne les ralentissent parfois un peu que pour leur donner le retentissement lointain. Chateaubriand en a été prodigue. « C'est qu'il ne faut pas croire que l'art des citations soit à la portée des petits esprits qui, ne trouvant rien chez eux, vont puiser chez les autres. La mémoire est une muse ou plutôt

1. PASQUIER, *Lettres*, liv. III, lett. 12.
2. DU VAIR, *Actions et traités oratoires*.
3. MONTAIGNE, I, XXIV.

c'est la muse des Muses [1]. » Citer à tort et à travers, en violentant le mouvement naturel des idées ou en le surchargeant mal à propos afin d'étaler son érudition, est une manie ridicule, ce fut celle du XVIe siècle. Au contraire citer à propos, lorsque la citation sort des nécessités du sujet, en l'incorporant tellement à ce qu'on écrit soi-même, qu'on ne l'en distinguerait pas sans les guillemets indicateurs, c'est un art supérieur. A tout prendre, je préfère la manie du XVIe siècle à la légèreté malhonnête avec laquelle, au XIXe, on pille, on copie, on refait les livres anciens, sans jamais indiquer où l'on a puisé. Pourquoi, lorsqu'un homme de génie a donné à une idée sa forme définitive, ne pas la reproduire telle qu'il l'a fixée en inscrivant avec reconnaissance son nom au-dessous de la formule heureuse? Bourdaloue ayant remarqué qu'un de ses préceptes produisait une vive impression sur son auditoire s'arrête et dit : « Cette pensée n'est pas de moi, mais de saint Jérôme [2]. » Que de force aussi dans ce procédé! Au lieu d'un fleuve maigre n'ayant pour l'alimenter que le flot de sa source, on a un fleuve abondant, grossi d'affluents et qui coule en poussant tout devant lui.

Se proposer comme exemples les actes des hommes d'action illustres, n'est-ce pas aussi utile que de s'inspirer des maximes des penseurs? Je n'avais pas attendu d'être obligé de me

1. CHATEAUBRIAND. — V. MARCELLUS, *Chateaubriand et son temps*, p. 280.
2. Ier *Dimanche de l'Avent.*

défendre personnellement pour en être convaincu Dès mes dix-neuf ans, j'inscrivais, comme épigraphe sur la première page de ma thèse de licence, cette pensée de Quintilien : « Plus haut parviendront ceux qui font effort pour atteindre les hauteurs que ceux qui, s'abandonnant à une désespérance préconçue, demeurent dans les bas-fonds [1]. » Plus tard j'avais trouvé la confirmation de ce conseil dans Machiavel sous une forme pittoresque : « Un homme prudent doit passer toujours par les chemins suivis par les grands hommes et imiter ceux qui ont été excellents afin que, si sa vertu n'y atteint pas, au moins il en ait quelque reflet. Il faut faire comme les archers prudents qui, jugeant le but qu'ils doivent viser trop lointain et la portée de leur arc trop limitée, mettent leur point de mire beaucoup plus haut, non pour atteindre à si grande hauteur, mais pouvoir à l'aide de ce but élevé parvenir au but réel[2]. » Déclarer qu'on ne relève pas de soi seul, s'appuyer dans une entreprise ardue sur des maîtres, ne pas tenir comme non avenu ce qui a été réalisé ou voulu par ses prédécesseurs, ne pas considérer sa raison personnelle comme la règle suprême et la lumière infaillible, c'était, de par messieurs Peyrat, Delescluze, Duvernois, Cassagnac et les hommes d'État du *Charivari*, présomption im-

1. QUINTILIEN, *De institutione oratoris*. « *Altius ibunt, qui ad summa ninentur, quam qui præsumpta desperatione, quo velint evadendi*, protinus circa *ima substiterint*. »

2. MACHIAVEL, Principe, VI.

pertinente ! L'esprit de secte ne rend pas seulement mauvais, il abêtit.

IV

Ce déchaînement de la première heure, par sa violence même avait quelque chose d'artificiel. Peu à peu il se calma. Nefftzer, dont le jugement pesait beaucoup, commença dans le *Temps* à plaider les circonstances atténuantes. « Sans doute, ce que j'avais fait n'était pas bien, mais cependant, il ne fallait pas méconnaître que j'avais eu quelque mérite [1]. » John Lemoinne dans les *Débats* se prononça encore plus favora-

1. « M. Émile Ollivier a été le pionnier de l'opposition parlementaire; il lui a frayé la voie et l'a implantée à la Chambre ; il l'a servie avec courage et talent dans des circonstances beaucoup plus difficiles que celles d'aujourd'hui. C'est un mérite qui lui demeure acquis et qu'il a le droit de revendiquer. On lui a généralement reproché de l'ambition. Ce qui frappe, au contraire, le plus dans son livre, c'est un désintéressement d'une parfaite candeur. Il y a des ambitions qu'il faut avoir tout à fait, ou ne pas s'en mêler. Nous sommes convaincu que son intervention n'a pas été sans résultat ; il est certain que nous lui devons tout particulièrement la suppression du régime discrétionnaire de la presse. Il ne faut pas être injuste cependant: les engagements du 19 janvier, quoique singulièrement amoindris dans l'exécution, n'en ont pas moins eu des résultats. Nous en jouissons tous les jours. La presse a reconquis une situation légale et une plus grande liberté. C'est là un bien positif, dû à M. Émile Ollivier : nous avons à cœur de ne pas l'oublier. Si M. Ollivier s'est nui, ce que les élections montreront, il ne s'est en définitive nui qu'à lui-même, mais *la chose publique* a profité de son intervention. Il s'est un

blement[1]. Dans la *Liberté* un jeune écrivain, Boutmy, destiné à une belle renommée littéraire et historique, me consacra une étude fine, élevée, chaleureuse[2]. Dans l'*Opinion nationale*, Guéroult prouva une fois de plus que s'il était un esprit d'élite, il était non moins une vaillante et hon-

peu dévoué : il a été un Décius au moins autant qu'un Benjamin Constant. » — A. NEFFTZER, *Temps*, 8-9 mars.

1. « C'est raconté avec un accent d'honnêteté, de droiture et de sincérité qu'il est impossible de ne pas reconnaître et de ne pas respecter. C'est ce qui fait tout pardonner à M. Ollivier ; cet homme, qui à chaque page cite Machiavel, est tout le contraire d'un intrigant. Il va chez l'Empereur, et, tout étrange que cela puisse paraître, tous deux ils se trouvent promptement et naturellement d'accord. C'est que ce sont deux esprits qui ont plus de rapport entre eux qu'on ne serait tenté de le croire. Dans leurs courtes relations, il n'y a eu ni ombre d'intrigue d'un côté, ni ombre de mauvaise foi de l'autre. Dans le rôle qu'il a rempli ou qu'on lui a fait jouer, il n'y a rien dont il ait à rougir, rien qu'il ait à rétracter ni à regretter ; et si nous étions de ses électeurs, nous lui donnerions notre absolution et notre vote, notre estime et notre appui. Après tout, si l'œuvre qu'il avait rêvée et préparée n'est arrivée au jour que mutilée et défigurée, nous n'en gardons pas moins les morceaux, et c'est à nous de nous en servir. » (*Débats*, 8 mars 1869.)

2. « Il y a dans son livre un beau courant de probité, de candeur, de désintéressement, qui donne le flot à une merveilleuse éloquence ; il y a cet ardent souci d'impartialité, cette hauteur philosophique qui ont été le caractère de ses discours, surtout depuis le 19 janvier. A notre avis, le talent de M. Ollivier n'a cessé de grandir à mesure que sa popularité diminuait. Quoi d'étonnant ? Plus un homme s'élève, plus il s'isole. Je ne souhaite point que son livre ne réussisse pas, je sais qu'aujourd'hui je le souhaiterais en vain ; mais plus il excitera de la colère, plus il sera évident que l'auteur s'est élevé au-dessus des passions vulgaires auxquelles répond l'écho et s'attache la sympathie. » (*Liberté* mars 1869.)

nête conscience. Lui aussi était miné par l'ambition des jeunes irréconciliables. Il aurait pu se joindre à ceux qui m'accablaient. Au risque de se nuire il me rendit un témoignage sans réserve[1].

Le *Journal de Paris*, dirigé par des écrivains distingués, Hervé et Weiss, nullement mes amis personnels, dit le dernier mot, le jugement de l'histoire : « Tout ce qui s'est passé entre le comte Walewski, M. Émile Ollivier, l'Empereur, M. Rouher, était de nature à troubler

1. « Il est impossible après l'avoir lu, de ne pas reconnaître que M. Émile Ollivier est un homme parfaitement honnête, courageux et convaincu, ce qui n'est déjà pas si commun; que dans cet épisode du 19 janvier, il a joué un rôle absolument désintéressé, et dont, après tout, les amis de la liberté doivent lui savoir gré, puisqu'il a fait faire un progrès considérable à la législation de la presse et du droit de réunion. On savait déjà que M. Émile Ollivier est un des premiers orateurs de la Chambre; après avoir lu son livre, on ne pourra plus douter qu'il soit, en même temps, un esprit convaincu, plaçant haut son idéal, toujours soucieux de conformer ses actes à ses principes. Quant à moi, il y a un souvenir qu'au milieu du déchaînement de mesquines passions dont M. Ollivier est l'objet je suis heureux d'évoquer. Il y a quinze mois, une odieuse intrigue dont les ramifications sont aujourd'hui connues, ourdie dans le but de déshonorer deux députés journalistes, vint éclater au Corps législatif. Au milieu de la lâcheté de plusieurs et de la complicité de quelques-uns, deux voix seules s'élevèrent : celle de Berryer flétrissant l'indignité du procédé, celle d'Ollivier se portant fort pour l'honorabilité des personnes. Ce souvenir est de ceux qu'on n'oublie pas. Aussi, mon cher Ollivier, moi qui vous connais depuis vingt ans et qui vous ai vu à l'œuvre dans les moments difficiles, toutes les fois qu'on viendra me dire que vous avez trahi votre conscience ou cédé à des mobiles mesquins et bas, je hausserai les épaules et je vous *tendrai la* main. »

l'esprit d'un homme que son étoile jetait sans dire gare au milieu de ces formidables engrenages. Le député de Paris n'a pas eu un instant de vertige; il nous a toujours paru maître de sa langue et de ses mouvements; il a manœuvré entre deux intrigues, et s'est tiré de la bagarre avec une habileté qui montre une âme bien trempée et un coup d'œil très sûr. Nous lui savons gré avant tout d'avoir profité de ce qu'il ne voulait pas devenir ministre de l'Instruction publique pour développer devant l'Empereur un programme libéral mieux conçu et plus complet que celui qui a été appliqué. Ce programme du moins est irréprochable; c'est le programme de tous ceux qui aiment la liberté pour elle-même et non pour les avantages personnels qu'elle leur procure. Le vrai vaincu, dans cette compétition de pouvoirs, n'est pas M. Ollivier, qui s'en est tiré comme il y avait été appelé, les mains vides, mais M. Walewski, qui n'a pu renverser M. Rouher et se mettre en sa place. M. Émile Ollivier a tenu dans ses mains, pendant quelques heures, M. Rouher et sa fortune; il n'avait qu'à accepter le portefeuille de M. Duruy et c'en était fait du Grand Vizir. »

Enfin, le grand public, auquel il est si difficile de parvenir, entra en scène. Les injures dont on accablait le livre lui donnèrent envie de le lire. Les éditions se succédaient sans que j'eusse le temps d'en corriger aucune. En moins d'un mois, 20000 volumes avaient été enlevés et les demandes continuaient toujours. Comme ce grand

public n'était pas aveuglé par le parti pris, il approuvait. De toutes parts, je recevais des lettres d'encouragement, des témoignages d'affection. De cette collection je ne veux citer que celle de Sainte-Beuve qui prouve avec quelle perspicacité il comprit la portée de mes révélations : « Cher monsieur, je lis ces intéressantes révélations qui nous montrent à quel point l'Empire n'a plus de gouvernement, et quelle anarchie politique règne entre ses agents les plus élevés et les plus immédiats. Jamais en aucun temps en France, il n'y a eu pareille anarchie dans les hautes régions du pouvoir. Si l'on remonte jusqu'à Louis XV, il y avait au moins alors un premier ministre réel, que ce fût Choiseul ou d'Aiguillon. Quelque chose peut-être de pareil s'est vu sous Louis XVI, anarchie entre les Maurepas et les Turgot. Mais, sous un jeune empire, j'avoue que cela ne se conçoit pas, et pourtant vous montrez la plaie à nu. Pour vous, laissez passer les commentaires; vous avez eu une belle pensée d'union, d'oubli généreux, de prévoyance; malgré les noms que vous citez, vous n'avez consulté que vous-même dans votre inspiration vraiment patriotique et vraiment désintéressée; votre tentative a son originalité, je dirai unique et parfaitement honnête. Vous nous la racontez et vous nous l'exposez en bien des endroits avec éloquence. Votre conclusion est des plus élevées. Combien je me suis senti fier que mon nom se soit rencontré sous votre plume, et dans de pareils termes, au moment où vous abordiez une des plus hautes et

des plus délicates questions qui pèsent sur notre avenir. »

En résumé à Paris, où la majorité était gagnée à l'esprit révolutionnaire, ce livre ranima les ardeurs contre moi; au contraire, en province il accéléra le mouvement constitutionnel et contribua à son succès prochain.

V

Cette publication suscita une conversation diplomatique entre Paris et Rome. La lettre adressée par le Saint-Père à l'archevêque de Paris, en date du 26 octobre 1865[1], avait été d'abord insérée dans un journal du Canada et réimprimée à Genève, puis répandue à profusion, quoique subrepticement, parmi les membres du clergé français. Elle m'avait été remise, et, cependant, je ne la publiai pas dans mes deux premières éditions, supposant qu'elle avait un caractère trop privé; des personnes soi-disant bien informées m'affirmèrent que c'était un acte de chancellerie qu'on pouvait sans indélicatesse livrer à la publicité. Je l'insérai donc en appendice de ma troisième édition. Grande rumeur. La Valette en écrivit à Banneville, notre ambassadeur à Rome : « La plupart vont croire que si la cour de Rome n'a pas pris l'initiative de cette publicité, elle ne l'a pas vue avec déplaisir. Un

1. Voir *Empire libéral*, tome VII, p. 495; tome IX, p. 433 *et tome* X, p. 476.

ncident de cette nature ne saurait manquer de passionner les esprits, car le document émané du Saint-Père touche aux lois qui règlent, chez nous, les relations de l'Église et de l'État, et nous devons craindre que le débat ne soit nécessairement porté devant les Chambres. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien la situation des organes du gouvernement sera délicate dans une pareille conjoncture, si la cour de Rome ne nous vient pas en aide. Le moyen est que la cour de Rome n'hésite pas à condamner, sans ambiguïté et sans réserves, la publicité donnée à cette correspondance, et qu'elle en établisse, aux yeux de tous, le caractère intime; qu'elle ne laisse pas s'accréditer l'opinion, qu'en l'écrivant et en la voyant circuler sans protestation, le Saint-Père a voulu faire acte d'opposition aux lois dont le Gouvernement de l'Empereur a la défense. — Le Saint-Siège comprendra, de lui-même, qu'il faudrait plus encore pour faire disparaître les traces de ce regrettable incident, car le mal causé par cette publication ne sera entièrement réparé que le jour où il ne pourra subsister aucun doute sur les sentiments de Pie IX pour Mgr Darboy[1]. » En d'autres termes : Décidez-vous enfin à le faire cardinal.

Banneville se rendit immédiatement auprès d'Antonelli. Le cardinal l'autorisa à déclarer officiellement : 1° Que la lettre du Pape à l'Archevêque n'était pas un acte officiel et de chan-

1. *La Valette* à Banneville, 4 mars 1869.

cellerie, mais un document intime, confidentie et privé; 2° Que la cour de Rome en désavouait hautement la publication. Par une indiscrétion coupable, on l'avait livrée à la publicité à laquelle elle n'était pas destinée. Les auteurs de cette publication ont commis un acte blâmable, et qui doit être désavoué, en divulguant un document dont ils ne connaissent même pas le texte exact et complet, et qui, par sa nature, devait rester confidentiel[1]. » L'ambassadeur ne trouva pas ces explications suffisantes. Il eût voulu que le gouvernement pontifical, « dans les formes de publicité dont il dispose, indiquât lui-même le caractère qu'il attachait à la lettre du 26 octobre 1865, et le jugement qu'il portait sur l'acte qui l'a livrée à la publicité... » Sur ce point, il trouva le cardinal beaucoup moins accommodant : « Nous ne pouvons point, lui dit-il, entrer en controverse avec M. Ollivier. » La personne de M. Ollivier, observa Banneville, était indifférente et si ce qu'il demandait était bon, il fallait le faire sans s'inquiéter de l'intervention plus ou moins justifiée de tel ou tel. Le cardinal répondit qu'il en référerait au Saint-Père. Il fut plus négatif encore relativement à l'insinuation du chapeau comme signe de réconciliation : il n'y avait rien à espérer du Pape à ce sujet tant que l'Archevêque n'aurait pas expliqué, et d'une manière satisfaisante, la lettre du 26 octobre demeurée jusque-là sans réponse. Lui était-il

1. Banneville à La Valette, 17 mars 1869.

donc si difficile de répondre au Pape?... de reconnaître que la doctrine du Saint-Père était la doctrine de l'Église, puis d'ajouter que, citoyen français, évêque et sénateur, il était placé sous les lois de la France et devait, à ces titres divers, les respecter et les observer? Cela fait, le Pape eût répondu, et tout était fini... »

Le Pape confirma le langage de son secrétaire d'État en ajoutant qu'il autorisait le gouvernement de l'Empereur à faire tel usage qu'il jugerait convenable et bon des explications échangées et des déclarations reçues[1]. Il n'alla pas au delà, et il ne fit pas insérer dans les journaux pontificaux le désaveu qu'eût désiré le gouvernement français, même après que l'*Univers*, le défenseur attitré en France de la Papauté, eut inséré le texte complet en latin de la lettre du 26 octobre. Il n'accorda pas davantage la pourpre à Mgr Darboy, même après que celui-ci eut, dans une lettre pastorale (30 mars) adressée à son clergé, publiquement professé son dévouement au Saint-Père.

1. Banneville à La Valette, 17, 18 et 19 mars 1869.

CHAPITRE XX

LES ÉLECTIONS DE 1869. — LE PROGRAMME DE BELLEVILLE DE GAMBETTA. — LES DESTRUCTIONS NÉCESSAIRES DE JULES FERRY. — BANCEL ET ÉMILE OLLIVIER A PARIS. — SÉANCE DU CHATELET.

I

Les élections de 1869 eurent un caractère différent de celles de 1863, soit du côté du gouvernement, soit du côté de l'opposition. Le gouvernement inventa les candidats officieux ou agréables; il ne leur donnait qu'un appui moral et ne mettait à leur service ni l'affiche sur papier blanc, ni les gardes champêtres, ni l'appareil administratif. Les candidats officiels eux-mêmes prirent une autre allure. En 1863, ils se montraient humbles et superbes à la fois, humbles devant le gouvernement dont ils recevaient l'existence, superbes à l'égard de l'opposition, qu'ils ne redoutaient pas encore. En 1869, polis envers l'opposition, ils étaient presque arrogants envers le gouvernement. Entre leurs sourires à la liberté et à la responsabilité ministérielle, ils *glissaient* des pointes contre le Mexique, Sadowa,

et surtout contre les armements exagérés. « C'est à peine si certains candidats de l'opposition de 1863 eussent osé signer les professions de foi de certains candidats officiels de 1869[1]. » Le journal de l'extrême droite lui-même, le *Pays*, se déclarait prêt à être libéral pourvu qu'on lui donnât la garantie que lui et ses amis garderaient les places : « Nous n'avons repoussé les libertés données ou promises que parce que l'on veut les faire passer par les mains d'hommes qui ne jouissent d'aucune considération, et qui ne méritent aucune confiance. Que M. Rouher, que M. Forcade de La Roquette, que M. de Persigny nous donnent les libertés et le couronnement de l'édifice, nous nous inclinerons et nous les suivrons... Mais que M. Émile Ollivier, ou M. Buffet viennent nous faire la loi, jamais, jamais!... Dans les affaires du tiers parti, nous ne repoussons pas les idées mais les hommes[2]. »

Si on avait exclu tous ces néo-libéraux on n'aurait point eu de candidats officiels. On s'en tira par une distinction : le membre libéral de la majorité était-il dévoué à Rouher, on jugeait son libéralisme inoffensif, et on le soutenait; lui était-il suspect, son libéralisme devenait séditieux et on le condamnait. C'est ainsi que furent rejetés deux membres dont le dévoûment dynastique était incontestable : Pouyer-Quertier, orateur puissant, adversaire incom-

1. *Débats*, 27 mai.
2. *Pays*, 8 mai 1869.

mode dans les questions économiques, et Calley Saint-Paul financier expérimenté, qui avait ennuyé le Vice-Empereur dans la discussion des traités de la Ville et avait le tort permanent d'être le beau-père du général Fleury, défenseur du système libéral auprès de l'Empereur. Forcade tentait quelquefois de résister aux sentences de son chef, mais il ne tardait pas à céder.

Du côté de l'opposition s'était opéré un changement encore plus radical. En 1863, « elle avait accepté partout la Constitution et la dynastie ; les minorités votèrent pour la liberté non contre l'Empire ; le langage avait été aussi modéré, aussi respectueux, aussi paisible que les doctrines. Les questions politiques peuvent se poser sur deux terrains : le terrain légal, le terrain révolutionnaire. Les questions révolutionnaires ne se résolvent que par la force, les questions légales s'éclairent par la discussion, s'atténuent par les concessions, se décident par la prudence. Malgré les provocations, les imprudences, la question électorale ne s'est pas posée sur le terrain révolutionnaire; l'opposition a partout accepté la Constitution et la dynastie, les minorités n'ont pas voté contre l'Empire; jamais aspiration plus libérale ne fut plus marquée, plus libérale, plus franche; jamais avertissement plus modéré, plus respectueux, plus paisible ne fut donné au pouvoir[1]. » En 1869, les

1. Ferry, *Élections* de 1863, p. 108 et Conclusion.

choses se passèrent de même en province; tout en revendiquant la destruction du pouvoir arbitraire et la constitution d'un gouvernement constitutionnel réel, on resta attaché à l'ordre légal et on se déclara hostile à tout désir de révolution[1]; seulement, au lieu d'exprimer ces vœux avec précaution, on les formait à haute voix et d'un accent résolu. M. Thiers eût été le chef de ce mouvement si l'on avait cru à la sincérité de ses affirmations dynastiques[2], mais on n'y

1. Le sentiment révolutionnaire était si peu en faveur dans la province que Paul Bethmont considéra comme très dangereux pour sa candidature d'en être accusé et il s'en défendit par la lettre suivante :

« Saujon, 19 mai.

« Monsieur le rédacteur,

« Bien qu'ayant prêté le serment imposé à tout candidat, serment de fidélité à l'Empereur et d'obéissance à la Constitution, mes adversaires ne cessent pas de répéter partout que je suis un révolutionnaire et que c'est par le désordre que je veux arriver à la liberté.

« Pour couper court une fois pour toutes à des accusations qui ne sont qu'une manœuvre, pour bien prouver que je suis aujourd'hui ce que j'étais hier, ce que j'étais il y a cinq ans, j'ai voulu affirmer publiquement mon serment, et unir aux yeux de tous, dans un sentiment commun, mon respect de la loi, mon amour de la liberté.

« Je vous prie, monsieur le rédacteur, de publier la présente lettre, qui aidera à dissiper les équivoques, les incertitudes *dont* (*sic*), par une nouvelle manœuvre, on voudrait incriminer ma loyauté.

« Agréez, etc. — P. Bethmont. »

2. « Eh bien! les intentions que nous apportons ici les *voilà. Ces libertés* sont celles que nous demandons loyale-

voyait qu'un passeport pour ses attaques et, par cette raison, ceux qui voulaient améliorer et non détruire, me jugeant de bonne foi résolu à exécuter ce que j'annonçais, s'étaient groupés autour de moi. A Paris et dans les grandes villes la disposition des esprits était tout autre. On y mettait aux voix le renversement de l'Empire et la vengeance de 1851. Aux candidats on ne demandait pas s'ils défendraient la liberté, mais s'ils prendraient parti pour la Révolution.

Les procédés de la lutte, du côté du gouvernevernement furent également incorrects et méritèrent mêmes censures. Forcade reprit sans scrupule les précédents consacrés : les affiches blanches, les bulletins distribués par les maires et les gardes champêtres, les menaces, les promesses collectives ou individuelles, l'évocation du spectre rouge, les fonctionnaires publics de tous les degrés mis en réquisition et le combat contre les candidats non agréés imposé comme un service public. M. Magne[1], qui se préparait

ment, et si on nous les accorde, notre devoir à tous, — je le proclame en honnête homme — notre devoir est de les accepter loyalement, sans arrière-pensée... Sans doute des hommes de bon sens et de bonne foi peuvent avoir dans le cœur des affections anciennes, mais ces hommes de bon sens et de bonne foi *ne poursuivent pas un but dynastique*, car ce serait sacrifier le pays à des questions de personnes. Ils ne s'attacheront pas invinciblement à certaines formes de gouvernement, parce que ce serait sacrifier le pays à l'esprit de système. » (Jules Favre : *Très bien!*) Séance du 2 avril 1869.

1. « A MM. les chefs de service.

« Monsieur, Je n'ai pas besoin de vous rappeler que les fonctionnaires et agents du ministère des Finances doivent

à tourner au tiers parti, ne se distingua pas de ses autres collègues et il fit marcher ses percepteurs comme les maires, les gardes champêtres et les instituteurs...

Le type de la candidature officielle est particulièrement accentué dans celle de Duvernois. On avait commencé par acheter le retrait du député des Hautes-Alpes en fonctions, Garnier, par une place de conseiller-maître à la Cour des comptes; le terrain déblayé, Duvernois débarqua dans un pays où personne ne le connaissait; le préfet le présenta aux populations, comme le candidat personnel de l'Empereur : « Écoutez la voix de votre patriotisme, consultez votre dévouement à S. M. et donnez-lui ce nouveau témoignage d'affection et de reconnaissance en votant pour l'homme qu'il honore de son

à l'occasion des élections qui se préparent, *prêter au gouvernement le concours actif qu'il a droit d'attendre de leur dévouement, de leur loyauté et de leur patriotisme.* A cet effet, je ne puis que vous recommander de vous mettre à la disposition du préfet de votre département, et de suivre les indications qu'il vous aura données. Dans les arrondissements, vos subordonnés se conformeront, de leur côté, à celles que le sous-préfet leur transmettra au nom du préfet. Quant à vous, Monsieur, en votre qualité de chef de service, tout en maintenant le principe fondamental de la liberté des votes, vous vous attacherez à éclairer vos subordonnés sur l'importance des devoirs politiques qu'ils auront à remplir, et je vous saurai gré des soins que vous aurez pris pour seconder à cet égard les vues du gouvernement. Veuillez m'accuser réception de la présente lettre, et la notifier aux employés placés sous vos ordres. — *Le Ministre des Finances*, MAGNE.

« 29 avril 1869 (confidentielle).

estime et de ses sympathies. » Et pendant toute la période électorale les faveurs pleuvent sur le pauvre département peu habitué à cette manne : he mins, canaux, endiguements, promesses de pâturage dans les bois interdits en vue de reboisement, etc. Ailleurs la candidature officielle se manifeste autrement : le préfet attaque la personne du candidat libéral. Ce fut le cas de mon ami Janzé. « Vous vous demanderez sans doute comment le candidat indépendant, un peu malgré lui, de 1869, a pu si facilement oublier qu'il a encensé naguère ce gouvernement qu'il critique si amèrement aujourd'hui. Grand sera votre étonnement d'une pareille défection. » Du reste, sous n'importe quelle forme, partout l'argument principal des candidatures officielles était le même : « C'est la volonté de l'Empereur, donnez-lui ce témoignage de confiance. » L'Empereur était ainsi mis aux voix.

Cependant il est juste de reconnaître que si le gouvernement ne se refusa aucun moyen, il accorda à ses adversaires la même licence. Contre le spectre rouge, l'opposition évoqua le spectre du 2 Décembre : les uns étalèrent Castelfidardo, les autres Mentana, tous le Mexique, le mauvais état des finances, l'abaissement de la France ; tout ce qui arrivait de mal était la faute du gouvernement : on avait inventé même de lui reprocher la diminution des naissances[1]. Ils

1. On y revenait sans cesse, bien qu'il fût prouvé que *l'année* 1859 avait été la plus féconde du siècle, et que si *les autres* ne l'avaient pas été davantage c'était non prévu

agitèrent surtout la crainte de la guerre. A les entendre, ce pauvre Empereur, qui avait besoin de se chauffer au mois de juillet, qui souffrait d'atroces douleurs et dont la volonté déclinait sous les étreintes de plus en plus rudes de la maladie, n'avait qu'une pensée, celle de nous jeter tout à coup dans une guerre sur le Rhin sans consulter la nation. Le tout était accompagné d'un déchaînement contre la guerre, ce fléau, cette honte, et contre la loi militaire qui ruinait l'agriculture, militarisait la jeunesse, menaçait de détruire le commerce et l'industrie. Selon la parole de Victor Hugo, « il n'y avait pas de différence entre un général et un boucher; il fallait à la guerre des rois opposer la grève militaire des peuples ». On incarnait dans les Napoléon l'idée de gloire inséparable de celle d'armée et de patrie, et leur chute devait assurer à l'humanité l'affranchissement des servitudes militaires. On répandait les romans d'Erckmann et Chatrian, que Sainte-Beuve appelait « l'Iliade de la peur », dans lesquels étaient flétries nos légendes glorieuses. Se déclarer antimilitariste, c'était se déclarer contre l'Empire, et la guerre à la guerre était, autant que la revendication des libertés,

d'appauvrissement, mais parce que, selon la loi sociale, la population croît moins vite chez les peuples prospères que chez les peuples pauvres: infériorité compensée par la durée plus longue de la vie et par la plus grande vigueur des hommes. La France était alors le pays qui fournissait le plus d'hommes valides pour le service militaire, disait Thiers dans son *Discours* du 10 au 16 juin 1870.

l'article principal des programmes de l'opposition. En réponse aux préfets qui demandaient « un nouveau témoignage de confiance à l'Empereur », elle criait : « Otons-lui celle que nous lui avons accordée, détruisons son pouvoir et surtout sa dynastie. »

Le clergé prit une part active à la double lutte. Il lui importait peu qu'on fût ou non candidat officiel. Il demandait : Êtes-vous décidé à défendre le pouvoir temporel du Pape? Et il soutenait celui qui répondait *oui*, ne fût-il pas candidat officiel; il attaquait celui qui ne s'expliquait pas, fût-il candidat officiel. Ce mot d'ordre avait été donné par l'homme le plus autorisé de l'épiscopat, Mgr Guibert, depuis archevêque de Paris et alors archevêque de Tours; le prélat recommandait la modération autant que la fermeté. Il ne fut pas toujours écouté. Dans la circonscription des Sables-d'Olonne l'évêque ne garda point de ménagements. Son vicaire général écrivit officiellement à tous ses curés « de soutenir l'honorable M. de Falloux, dont l'énergie, l'éloquence et le dévoûment sont connus de tous... Sa candidature sera vivement combattue par un pouvoir qui redoute de trouver devant lui un adversaire aussi vigoureux de la politique de hasard, dont les résultats ont été si tristes pour la religion et si humiliants pour la France. Le député actuel est-il de ces hommes fermes, de ces catholiques dévoués, de ces orateurs éloquents et courageux? Non, monsieur le doyen, vous le savez comme moi. M. le

comte de la Poëze est loin de posséder ces qualités : homme sans énergie, incapable de dire une parole à la tribune, jamais par ses votes il n'a donné preuve d'attachement au Saint-Siège et quand on lui en fait l'observation il se contente de répondre : « Ma politique est celle de l'Empereur... » Quelques-uns diront que M. de la Poëze est très complaisant, qu'il est toujours disposé, quand il en est requis, à faire sa tournée dans les bureaux des diverses administrations, afin d'appuyer des demandes de secours pour les églises, les écoles, les presbytères... Loin de ma pensée de nier son aptitude pour les opérations de ce genre qui demandent uniquement de bonnes jambes, une obséquiosité soutenue et toute la souplesse du courtisan. »

En vérité, quand je lis ce qui a été imprimé et débité dans les réunions publiques, affiché sur les murs, répandu dans les demeures, je ne puis retenir la réflexion qui m'obsédait en rendant compte des débats du Corps législatif : comment un seul historien a-t-il pu soutenir que la France en 1869 étouffait sous la chape de plomb du despotisme ?

II

Dans chacune des élections se retrouvent, avec des nuances très peu dissemblables, les faits que

nous venons de généraliser et une étude de chaque circonscription n'apprendrait rien. Au contraire, il y a un intérêt de premier ordre à examiner de près et dans tous ses incidents le combat électoral de Paris.

En 1863, l'influence principale dans les élections avait été exercée par les députés, quoique les journaux y eussent été associés dans une certaine mesure. En 1869, les journaux démocratiques radicaux conduisirent l'action. Le *Journal des Débats* et le *Temps* furent spectateurs ou comparses. L'initiative et la décision appartinrent à l'*Avenir national* de Peyrat, au *Réveil* de Delescluze devenu quotidien, au *Siècle* devenu révolutionnaire. Au dernier moment, vint s'y adjoindre le *Rappel*, fondé par les fils de Victor Hugo, Meurice, Vacquerie et Rochefort. Le pontife le baptisa par une aspersion d'antithèses incohérentes. Par-ci, par-là, on y retrouvait une petite mélodie poétique : par exemple sur la « studieuse et fière multitude d'intelligences, toutes frémissantes de la joie d'éclore, qui, le matin, peuple les écoles, et qu'il remercie du doux murmure que si souvent, comme une lointaine troupe d'abeilles, ils viennent faire à son oreille ». En somme, incompréhensible fatras d'idées et de phrases sans aucun sens, et dont l'apparence sibylline cache le néant de la déraison. La malice était dans le trait final : « Quant à moi, pendant qu'à l'occasion de sa noce d'or l'Église couronne le Pape, j'émiette sur mon toit *du pain* aux petits oiseaux, ne me souciant d'aucun

couronnement, pas même d'un couronnement d'édifice[1]. »

Ce fut à cet aréopage de sages que Delescluze proposa de ne présenter dans toutes les circonscriptions qu'une seule candidature, celle du frère de l'héroïque Baudin ; c'eût été le défi direct porté à l'Empereur. On lui rit au nez. Qui donc se souciait véritablement de l'héroïque Baudin? On ne voulait pas entendre parler d'une protestation anonyme : il ne s'agissait pas de sacrifier les personnes aux idées, mais de mettre le plus grand nombre de personnes en mesure d'exploiter les idées. On décida de présenter des candidats dans chacune des circonscriptions.

On s'accorda à accepter la candidature de Jules Simon, que le radicalisme saluait comme son docteur, d'Ernest Picard, « un peu trop bourgeois et modéré », mais dont l'esprit faisait la joie des Parisiens, de Pelletan, qui avait conquis l'admiration par ses virulentes sorties contre la Coup d'État et Napoléon Ier. Il semblait qu'on n'eut pas dû présenter une objection contre Thiers et Jules Favre qui, certes, n'avaient pas desservi les haines irréconciliables. Cependant l'*Avenir*, le *Rappel* et le *Réveil* les estimèrent suspects. Pour eux, Thiers était trop rusé et restait l'homme de la « vile multitude » ; on reprochait à Jules Favre son langage équivoque vis-à-vis du 2 Décembre, qu'il avait souvent maudit, mais un jour pleinement absous. Et à

1. 25 avril 1869.

ces deux athlètes éprouvés, à ces maîtres de la tribune, on opposa qui? un déclassé médiocre : D'Alton-Shee, et un faiseur de calembours et de cabrioles, Rochefort. C'était honteux. Le *Siècle*, conservant un reste de pudeur, réserva sa liberté.

Il était encore un nom qui, dans un parti respectueux de ses traditions, aurait dû être placé au-dessus de toute compétition, celui de Carnot. L'homme sauveur de 93, l'homme patriote de 1814 représentait plus que la République : la Patrie, la France elle-même. Son fils avait porté sans fléchir ce nom lourd de gloire; on le livra à l'ambition impatiente du tribun de l'affaire Baudin, Gambetta[1]. Guéroult fut encore plus lestement sacrifié à Jules Ferry. On n'avait à reprocher à cet homme de talent, écrivain excellent et orateur suffisant, que son amitié avec le prince Napoléon. Cela eût dû lui être un titre favorable, car le prince se montrait, depuis 1851, le protecteur infatigable de toutes les infortunes républicaines, le partisan de toutes les libertés publiques, et sur la question du pouvoir temporel il était allé aussi loin que qui que ce soit. On abandonna enfin le polichinelle Garnier-Pagès au polichinelle Raspail, et on ne vit aucun inconvénient à laisser ces deux vieux débris se disputer entre eux; toutefois, Delescluze y mit une condition : c'est que l'ombre de l'héroïque Baudin assisterait au combat dans la personne de son

1. « Son élection était celle qui passionnait le plus l'opinion publique. » TAXILE DELORD, t. V, p. 447.

frère. On le lui accorda. Le nom de Darimon ne fut pas même prononcé, car il s'était notoirement livré à Rouher, et militait à son profit contre moi, afin d'obtenir une place promise à la Cour des comptes ou ailleurs. On fut tout de suite et unanimement d'accord sur mon exclusion. On rédigerait contre moi une sentence d'indignité, et il serait entendu que, même si dans un scrutin de ballottage j'arrivais en première ligne, on persisterait à me combattre. Il fallait m'anéantir. Si un département s'offrait à me recueillir, on m'y poursuivrait de la même implacable hostilité qu'à Paris ; mon échec serait le fait capital de l'élection, parce qu'il serait la notification à la France que le peuple de Paris ne concevait la liberté que par et dans la République, et qu'une liberté impériale, quelque vaste qu'elle fût, lui paraîtrait encore une servitude. Je n'avais pas à m'enquérir des intentions du parti révolutionnaire ; il me criblait de ses coups depuis la publication de mon livre. J'interrogeai Forcade sur celles du gouvernement : « Me combattrez-vous? — Oui, mais avec modération. » Voici quelle fut cette modération. A Paris, ma circonscription avait été remaniée en vue d'assurer mon échec : on m'enleva les quartiers modérés, et on leur substitua des quartiers démagogiques, où prédominait l'influence des radicaux; on y suscita la compétition de Louvet, président du tribunal de commerce, très considéré, qui devait me prendre toutes les voix modérées; de sorte qu'ayant perdu les voix avancées, il ne me

resterait plus personne. Rouher manda à Paris le préfet du Var, Montois, administrateur habile, d'une grande influence sur la population. Il lui demanda s'il croyait pouvoir me faire échouer. « Ce sera difficile, répondit le préfet; toutefois, j'espère y réussir. — Eh bien! ne négligez aucun effort. »

Cette double levée d'armes ne fut pas sans surprendre. Weiss disait, dans le *Journal de Paris* : « Il est évident que si, après que l'Empereur a écrit à M. Émile Ollivier la lettre intime que tout le monde a pu lire dans le livre intitulé : *Le 19 Janvier*, et a reconnu cet homme d'État comme le seul personnage capable de succéder à M. Duruy, le gouvernement impérial combattait la réélection de M. Émile Ollivier, ce serait là un spectacle d'un si haut goût, que jamais aucun gouvernement en France n'y aurait atteint, pas même le roi Dagobert de la légende[1]! » C'était, en effet, le spectacle que le gouvernement se préparait à donner, de par la volonté du Vice-Empereur, plus forte que celle de l'Empereur.

III

Dans la plupart des circonscriptions, tout se passa en affiches, réunions, petits tumultes, et il n'y eut aucun incident d'importance à signaler. Le dialogue de Raspail et de Garnier-Pagès ne fut

1. 27 mars 1869.

entendu de personne; l'ombre héroïque de Baudin resta muette; Simon, Pelletan furent acclamés partout. Dans la circonscription de Thiers, il n'y eut que des conciliabules mystérieux, car lui-même refusa de comparaître dans aucune réunion et s'en tint à une profession de foi bien faite, dans laquelle il résumait tous ses discours et qui, virulente envers le gouvernement, contenait à peine un petit murmure contre ses adversaires démocratiques : « Quant à ces esprits ardents qui ne trouvent pas suffisantes les libertés que je réclame, qu'ils viennent dans une assemblée, élue par la nation tout entière, faire entendre leurs voix, et là, placés non plus en face des chimères de leur imagination, mais en face de la réalité, ils verront s'ils pourraient servir cette grande cause du droit national plus utilement que je ne l'ai fait pendant ces six dernières années. » Jules Favre, qui avait tant invectivé les autres, le fut à son tour. Il eut la mortification de s'entendre appeler traître, glorificateur du coup d'État et hué au point d'être obligé de quitter la salle sans pouvoir terminer son discours [1].

1. Le *Réveil*, loin de contredire les comptes rendus du *Gaulois* et du *Rappel*, les corrobore ainsi : « M. Jules Favre paraît à la tribune. Chose bien significative, sa présence n'est saluée par aucun applaudissement. UN SILENCE GLACIAL RÈGNE DANS LA SALLE. Le silence se continue durant le discours académique et un peu flandreux du grand orateur. Seulement, lorsque M. Jules Favre dit qu'il a voulu, en se présentant, rallier les électeurs de l'opposition, DES PROTESTATIONS ET DES RIRES ÉCLATENT. Les citoyens Humbert et Lermina

La lutte présenta plus d'intérêt dans la circonscription de Gambetta. Il débuta par déclarer qu'il voulait « la souveraineté du peuple organisée d'une manière intégrale et complète », ce qui signifiait la République; qu'il n'accepterait qu'une candidature irréconciliable, ce qui signifiait qu'il ne se considérait pas comme lié par son serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. Il ne s'agissait pas là d'une de ces réticences intérieures par lesquelles on annule, pour la commodité de sa conscience, le serment prêté publiquement; la réticence était ouverte, bruyante et ne pouvait être ignorée de celui à qui le serment était prêté : s'il lui plaisait de n'y pas prendre garde et de tenir pour bon un serment ainsi frelaté, tant pis pour lui. Le gouvernement, certes, avait le droit de considérer ce serment comme non avenu et il n'eût fait que son devoir en interdisant le relevé des votes accordés à une candidature de parjure[1].

somment M. Jules Favre de répondre aux accusations dirigées contre lui; ils attaquent son passé politique, parlent des dénonciations haineuses et calomnieuses contre Louis Blanc en 1848; ils donnent la liste de ses votes réactionnaires. L'assemblée applaudit. M. Jules Favre remonte à la tribune. Il déclare dédaigneusement qu'il ne descendra pas à se disculper. Si les électeurs ne veulent pas de lui, qu'ils votent contre lui. Il n'a aucune explication à donner. DES HUÉES s'élèvent. M. Jules Favre quitte la réunion. »

1. Les républicains ont été moins tolérants. En mars 1876, ils ont annulé l'élection de M. Gavini dans l'arrondissement de Corte, en Corse, parce que son comité avait reproché à *Limperani* d'avoir voté une déchéance sacrilège : celle de *l'Empereur*, et parce qu'une lettre du Prince Impérial contre

Gambetta inventa ensuite une parade à effet prise dans une réminiscence de la Révolution, et sans se rendre exactement compte de ce qu'avaient été les cahiers de 89, il en fit une exhumation. « Je ne ferai, dit-il, ni programme ni profession de foi; les comités doivent m'adresser leur programme, j'y répondrai. Les mandataires et les mandants contracteront ainsi sous l'œil de tous. » Les comités lui proposèrent à signer le contrat suivant : « Au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie radicale et de revendiquer énergiquement : l'application la plus radicale du suffrage universel, tant pour l'élection des maires et conseillers municipaux, sans distinction de localité, que pour l'élection des députés ; — la répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre réel des électeurs de droit, et non sur le nombre des électeurs inscrits ; — la liberté individuelle désormais placée sous l'égide des lois, et non soumise au bon plaisir et à l'arbitraire administratifs ; — l'abrogation de la loi de sûreté générale ; — la suppression de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII et la responsabilité directe de tous les fonctionnaires ; — les délits politiques de tout ordre déférés au jury ; — la liberté de la presse dans toute sa plénitude, débarrassée du timbre et du cautionnement ; — la suppression des brevets d'imprimerie et de librai-

le prince Napoléon impliquait l'affirmation du principe dynastique.

rie ; — la liberté de réunion sans entraves et sans pièges, avec la faculté de discuter toute matière religieuse, philosophique, politique et sociale ; — l'abrogation de l'article 291 du Code pénal ; — la liberté d'association pleine et entière ; — la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État ; — l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs, également gratuits ; — la suppression des octrois, la suppression des gros traitements et des cumuls, et la modification de notre système d'impôts ; — la nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection ; — la suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur ; — l'abolition des privilèges et monopoles, que nous définissons par ces mots : « Prime à l'oisiveté » ; — les réformes économiques, qui touchent au problème social, dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au nom du principe de justice et d'égalité sociale. Ce principe généralisé et appliqué peut seul, en effet, faire disparaître l'antagonisme social et réaliser complètement notre formule : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. »

— « Citoyens électeurs, répond Gambetta, ce mandat je l'accepte ; à ces conditions, je serai particulièrement fier de vous représenter, parce que cette élection se sera faite conformément

aux véritables principes du suffrage universel; les électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire; cette méthode me paraît à la fois conforme au droit et à la tradition des premiers jours de la Révolution française. Donc, j'adhère librement, à mon tour, à la déclaration de principes et à la revendication des droits dont vous me donnez commission de poursuivre la réclamation à la tribune. Je fais plus que consentir! Voici mon serment : Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain. — LÉON GAMBETTA, *Candidat radical.* »

Ce contrat était le mandat impératif dans ce qu'il a de plus étroit. Or, le mandat impératif est si radicalement incompatible avec l'existence d'une assemblée représentative qu'un des premiers actes de la Constituante fut, sur la proposition de Talleyrand, de dégager les députés de l'obéissance à ce mandat contenu dans leurs cahiers. Il n'est pas sûr que Gambetta connût ce fait. L'eût-il connu, cela ne l'eût guère arrêté, car, comme tout bon Jacobin, il était naturellement imbu des doctrines de la casuistique complaisante. « Ne croyez-vous pas, dit le bon Père, de Pascal, qu'il serait souvent bien commode d'être dispensé en conscience de certaines paroles qu'on donne? — Ce serait, mon Père, la plus grande commodité du monde! — Écoutez donc Escobar : « Les promesses n'obligent point quand on n'a point intention de s'obliger en les faisant. Quand on dit, je le ferai, on entend

qu'on le fera *si on ne change de volonté*[1]. »

Dans la 6e circonscription, le candidat qui s'opposa d'abord à Guéroult fut Augustin Cochin. Dès l'École de droit, où il avait été mon camarade, Cochin s'était fait remarquer par sa parole persuasive, pleine d'ampleur et d'élévation, et nous lui prédisions tous un brillant avenir. Socialement il l'avait atteint, car il jouissait dans le monde d'une autorité morale considérable. Politiquement il n'avait pu entrer au Corps législatif et aborder la tribune où il eût acquis la renommée. En possession d'une clientèle personnelle nombreuse dans un arrondissement dont il avait été le maire, aussi profondément catholique que libéral, il ne put surmonter l'obstacle contre lequel il s'était déjà heurté : son cléricalisme. Guéroult, saint-simonien, anticlérical de tous temps, paraissait son adversaire naturel lorsque Jules Ferry arriva en tiers, patronné par un comité en tête duquel se trouvaient Littré et Michelet, garants de son anticléricalisme. Le souvenir de sa lutte récente contre Haussmann le recommandait. Ami de Gambetta, il adopta les principes du cahier de Belleville : « Pour fonder en France une libre démocratie, il ne suffit pas de proclamer l'entière liberté de la presse, l'entière liberté de réunion, l'entière liberté d'enseignement, l'entière liberté d'association ; ce n'est pas assez de décréter toutes les libertés : il faut les faire vivre. La France n'aura pas la

1. PASCAL, 9e *Provinciale*.

liberté, tant qu'elle s'obstinera dans le système des armées permanentes, qui entretiennent, d'un bout de l'Europe à l'autre, l'esprit de haine et de défiance; qui, à l'intérieur, éternisent les gros budgets, perpétuent le déficit, ajournent indéfiniment la réforme de l'impôt, absorbent enfin dans des dépenses improductives les ressources qu'exige impérieusement la grande œuvre sociale de l'enseignement populaire. Aussi faut-il vouloir par-dessus tout la décentralisation administrative, la séparation absolue de l'État et de l'Église, la réforme des institutions judiciaires par un large développement du jury, la transformation des armées permanentes. Ce sont là des destructions nécessaires. »

On ne songeait pas à faire vivre la liberté, mais à faire mourir l'Empire. Jules Ferry s'en est vanté plus tard : « Le programme de 1869 était avant tout sous une forme législative la négation du pouvoir impérial; il s'agissait alors de désarmer le pouvoir impérial, de lui enlever pièce à pièce toute l'autorité dont il pesait sur le suffrage universel par la candidature officielle, sur la presse et sur les réunions par les lois répressives que vous connaissez, sur la justice, sur l'armée, sur le clergé, c'était, en définitive, sous une forme légale, la déchéance de l'Empire par le désarmement progressif, continu du pouvoir impérial[1]. » Et ces bons apôtres se plaignaient d'être calomniés quand on les accusait

1. Discours du 30 août 1885, à Bordeaux.

d'être des hommes de mauvaise foi préparant une subversion.

Dans ses réunions avec Cochin, Ferry développait la partie anticléricale de son programme et l'assommait à coups de Syllabus. Cochin commentait, expliquait, reproduisait les atténuations de son ami Dupanloup. Peine perdue. Ferry et ses amis vociféraient : Syllabus, Syllabus ! comme s'il n'avait rien expliqué, et le pauvre candidat était réduit au silence. Contre Guéroult c'était du pouvoir personnel que Ferry jouait: l'ami du prince Napoléon en était le complice et il y avait trop d'impérialisme dans son libéralisme même anticlérical.

IV

Le bruit que faisaient ces disputes relativement anodines fut couvert par le tapage de mon combat avec les Irréconciliables. Partout ailleurs, toutes les mains étaient décidées à user de la hache destructive ; on luttait uniquement pour savoir laquelle s'en saisirait et, dès lors, le conflit restait tout personnel. Entre les Irréconciliables et moi il était beaucoup plus haut : il se posait entre la Révolution et la liberté. C'est pourquoi l'élection de la 3e circonscription fut plus que les autres l'objet de la passion publique.

Dès le lendemain de mon *19 Janvier* et bien avant l'ouverture de la période électorale, les journaux radicaux avaient décrété que je serais destitué de mon mandat et avaient désigné

Émile Durier, avocat distingué, membre du Conseil de surveillance du *Siècle*, comme mon successeur. Les amis de mon frère dans l'Hérault protestèrent contre cet ostracisme par l'offre d'une candidature à Lodève, dont le succès, disaient-ils, était assuré. Je les remerciai : « En toute occasion votre offre m'eût touché, puisqu'elle atteste combien est restée vivante dans vos cœurs la mémoire bien-aimée de mon frère. Dans les circonstances actuelles, elle m'émeut, et j'accueille avec reconnaissance la main que vous me tendez au nom de la démocratie, au moment même où, ailleurs, au nom de la démocratie, d'autres font leur affaire principale de me chercher des concurrents. Vous prouvez que la voix du peuple ne doit pas être confondue avec les clameurs intéressées de quelques ambitieux en quête de candidatures ou de quelques fous en quête de désastres. Vous ne voulez pas laisser au peuple de Paris le privilège de proclamer que l'ingratitude n'est pas plus que le parjure une des vertus que la démocratie honore[1]. » Cette lettre déchaîna les colères des journaux radicaux. Ils me déchirèrent. Comme il m'était impossible d'entrer en polémique avec chacun d'eux, je m'adressai au *Siècle*, parce qu'il était le plus violent et qu'il pénétrait le plus dans les couches populaires. Je rectifiai des petites calomnies personnelles, sans intérêt pour l'histoire, et m'attachai surtout à dégager la vérité

1. 28 mars 1869.

sur les faits altérés de ma vie politique. « Lorsque dans votre polémique vous vous bornerez à m'injurier, je ne vous répondrai pas. On m'a quelquefois accusé d'être orgueilleux : je ne le serais pas assez, en vérité, si je ne m'estimais au-dessus de certains propos. Je resterai encore silencieux lorsque vous porterez des jugements plus ou moins passionnés sur mes actes. Mais chaque fois que vous les altérerez, j'invoquerai mon droit légal de réponse pour rétablir la vérité. Vous répétez que je suis un transfuge, ce qui veut dire que j'ai été infidèle à mes engagements ; que j'ai méconnu le mandat que m'avaient confié mes électeurs. Comme cette assertion est matériellement contraire à la vérité, je la relève. Ne déclamons pas, si vous le voulez bien, raisonnons. Pour établir qu'un mandat a été violé, il faut au préalable déterminer en quoi il consistait. Les électeurs ne s'étant manifestés en 1863 par aucun acte collectif, c'est le candidat qui a déterminé par ses promesses le caractère et l'étendue du mandat qu'il entendait accepter. Quelles sont donc les paroles et les écrits par lesquels j'ai entendu définir mon mandat ? Les élections ont eu lieu les 31 MAI et 1er JUIN 1863. Or voici ce que je disais à la tribune le 14 MARS 1861 : « Quand on a connu toutes les douleurs « et toutes les joies, il reste encore une joie inef- « fable à goûter qui dépasserait toutes les autres « et donnerait une gloire éternelle : c'est d'être « l'initiateur courageux et volontaire d'un grand « *peuple* à la liberté, de se mettre directement en

« présence de la nation. J'en réponds, le jour où « cet appel sera fait, *il pourrait bien se trouver « encore dans le pays des hommes uniquement fidèles « aux souvenirs du passé, ou trop absorbés par « les espérances de l'avenir*, mais le plus grand « nombre approuverait avec ardeur. Et, quant à « moi qui suis républicain... J'ADMIRERAIS, « J'APPUIERAIS, ET MON APPUI SERAIT D'AUTANT « PLUS EFFICACE QU'IL SERAIT DÉSINTÉRESSÉ. » Le 4 février 1863, à la veille des élections, je disais : « Nous ne demandons pas au pays, « après avoir tout supporté, de ne plus rien sup- « porter du tout : une politique de cette nature « ne servirait ni à la liberté, ni au progrès ; *nous « ne le provoquons pas à une œuvre de conspira- « tion, mais à une œuvre d'émancipation consti- « tutionnelle.* » Ainsi mon mandat consistait à poursuivre la liberté *par les moyens constitutionnels*. J'aurais donc violé ce mandat si j'avais recouru aux moyens révolutionnaires ou déserté les principes libéraux. Duquel de ces deux manquements m'accusez-vous ? Je vous passe toutes les paroles violentes par lesquelles il vous plaira de colorer vos allégations ; je désire seulement que vous imitiez ma netteté. »

Le *Siècle* ayant passé à côté de mon argumentation je l'y ramenai : « Vous n'avez pas répondu à ce que je vous ai écrit. Vous vous êtes borné à dire que je suis entré dans les rangs de la majorité et que j'ai quitté, déserté mon parti. Perdrai-je mon temps à vous prouver que je n'appartiens pas à la majorité? Vous souririez de ma

naïveté si je me donnais cette peine : l'évidence ne se démontre pas; tant pis pour ceux qui la nient. Je ne m'arrêterai qu'à ce que vous dites de ma désertion. Ai-je déserté mon parti? Ici encore il est indispensable d'insister sur le point de départ. Pour quitter un parti il faut qu'il existe. Or qu'est-ce qui constitue l'existence d'un parti? L'unité de l'action sous des chefs reconnus. Quel est donc, dans la gauche, le chef sous lequel je devais servir? Est-ce M. Thiers? est-ce M. Jules Favre? M. Jules Simon, M. Pelletan, M. Garnier-Pagès? M'arrêterez-vous pour me répondre : En démocratie, il n'y a pas de chefs; il y a une majorité qui décide et à laquelle on doit se soumettre; vous ne m'auriez pas tiré d'embarras. Je prends deux exemples : 1° L'amendement des 42, dont vous reconnaissez l'efficacité libérale. Pour rester fidèle au parti, avec qui devais-je voter? avec MM. Thiers, Glais-Bizoin, Guéroult, Havin, Marie, Picard qui ont voté *pour;* ou avec MM. Jules Simon, Carnot, Garnier-Pagès qui se sont abstenus? Mon embarras eût été plus grand encore, si j'avais dû obéir à M. Jules Favre, car un bulletin blanc et un bulletin bleu ayant été déposés en son nom, son vote dut être annulé. 2° La loi sur les réunions publiques. Pour rester fidèle au parti, avec qui devais-je voter? Avec MM. Glais-Bizoin, Guéroult, Havin, qui ont voté *pour*, avec MM. Carnot, Jules Simon, Garnier-Pagès, Pelletan, Thiers, qui ont voté *contre ;* ou avec MM. Jules Favre et Picard, qui n'ont voté *ni pour* ni contre? Je ne puis être un déserteur

sans que chacun de mes éminents collègues de la gauche ne le soit aussi à son tour. Il est vrai qu'un jour la gauche entière fut d'un côté et moi de l'autre; je compte ce jour parmi les plus méritoires de ma vie : ce fut celui où je votai la loi des coalitions, que mes collègues repoussèrent. Osez donc soutenir devant les centaines de mille ouvriers qui ont usé de ce droit nouveau que je leur ai tendu un piège et que j'ai trahi leurs intérêts ! Plus je lis votre polémique, plus je reste stupéfait de sa timidité. Vous tâtonnez, vous hésitez, vous vous acharnez à des détails, vous vous cachez derrière des allégations réfutées à satiété par mon *19 Janvier*. Décidez-vous enfin à élever le débat, à lui donner ses véritables proportions. Il existe entre nous un dissentiment fondamental. En présence de l'impossibilité *matérielle* d'une révolution. qui, fût-elle possible, ne serait pas désirable dans l'état d'anarchie des esprits, je me suis décidé à poursuivre l'amélioration pacifique, progressive d'un gouvernement qui m'a fait plus de mal qu'à vous; j'ai prêté serment, j'ai appuyé le 24 novembre, l'amendement des quarante-deux, et le 19 janvier. Vous pensez au contraire qu'une révolution est possible, qu'elle est désirable. Si les électeurs de la 3e circonscription sont de votre avis, je leur donne moi-même le conseil de ne pas me renommer. Mais, pour que leur vote ait toute sa signification, posons-leur la question dans sa simplicité; au lieu de l'obscurcir à dessein, dégageons-la. En 1857 et en 1863, nous sommes

allés au vote avec cette interrogation : Voulez-vous ou ne voulez-vous pas la liberté ? Allons-y en 1869 avec cette interrogation : Voulez-vous ou ne voulez-vous pas la révolution? que chacun sache bien ce qu'il fera et prenne la responsabilité de son acte. »

Battu sur les principes et sur les faits, le journal déconfit revint à ses petites calomnies. Je ne l'y suivis pas. J'en avais dit assez pour ceux qui, égarés de bonne foi, pouvaient être ramenés; pour les autres, c'était trop. D'ailleurs, la session finissait, et les élections étaient fixées aux 23 et 24 mai.

V

On annonçait que Clément Laurier, dont la plaidoirie audacieuse dans l'affaire Baudin avait fait sensation, même après celle de Gambetta, s'était chargé de me démolir dans le Var. Avant d'engager ma bataille à Paris, j'allai dans mon département organiser l'action de mes amis. J'y fus accueilli triomphalement. Je marchais d'ovation en ovation, et le préfet commençait à pronostiquer que son candidat serait emporté par une tempête d'opinion. Tout à coup, rappelé en hâte à Paris je fus obligé d'interrompre ma tournée. Je n'eus que le temps de rédiger ma profession de foi : « Ne vous laissez pas tromper par les déclamations et par les calomnies; n'abandonnez pas celui qui, depuis vingt ans, est votre défenseur ; ne soyez pas infidèle à une longue

amitié. La nature a revêtu notre pays d'une parure incomparable : au midi, la mer bleue caresse ses rivages ; au nord, la neige l'orne d'une blanche couronne ; les plaines fécondes se déroulent au pied des collines embaumées ; les vignes amies du soleil s'étalent à côté des bois remplis d'ombre. Les hommes, autrefois, ne furent pas inférieurs, et c'est de notre chère Provence que sortirent les Puget, les Massillon, les Barthélemy, les Suffren, les Sieyès, les Siméon, les Portalis, les Mirabeau. La nature est restée toujours belle ; mais les hommes, atteints d'une espèce d'oïdium moral pire que celui dont vos vignobles ont souffert, y sont-ils donc à ce point dégénérés, qu'aucun d'eux ne soit plus digne de vous représenter, et que des étrangers seuls puissent obtenir le mandat de parler en votre nom dans les assemblées solennelles de la nation ? »

Au lendemain de cette proclamation, l'Homère provençal, Mistral, m'envoya sur sa carte les vers suivants :

La terre nourricière, la nature,
Nourrit toujours sa progéniture
Du même lait ; sa dure mamelle
Toujours à l'olivier donnera l'huile fine.
Voici ma voix
O vaillant provençal ! Zou ! (6 mai.)

1. La terro maire, la naturo
Nourris toujour sa pourtaduro
D'ou même la ; sa pousso duro
Toujour à l'oulivié donnera l'oli fin.
Va qui ma voues,
O *valent* provençau ! Zou !

J'appris en débarquant à Paris pourquoi j'avais été rappelé.

Émile Durier, jugé d'étoffe trop mince et de sonorité oratoire insuffisante, on lui avait substitué Bancel, réputé maître en cet art. Il était mon aîné de peu d'années, et j'avais vécu plus d'un mois amicalement avec lui à Lyon, où nous défendions, sous la direction de Michel de Bourges, les accusés d'un complot du Midi. Député du département de la Drôme, il avait donné de brillantes preuves d'éloquence. Exilé en Belgique, sa renommée s'était accrue par le succès de conférences philosophiques et littéraires. Tout en ayant fait quelques voyages en France, après l'amnistie, il avait maintenu à Bruxelles le siège de son activité. Dans ces voyages, il visitait Émile de Girardin, preuve qu'il n'était pas alors animé des passions au service desquelles il venait maintenant s'enrôler. En lui, il y avait du Berryer. Sa voix, un peu voilée, était forte, pleine, pénétrante; son attitude imposante; il avait de l'imagination, des élans d'un souffle puissant. Son défaut était le penchant à la déclamation théâtrale, et l'inaptitude à la dialectique. Dans une conférence littéraire sur Corneille ou Molière il était superbe; comme les prédicateurs apprennent leurs sermons et les répètent, il savait ses conférences par cœur, et donnait la même plusieurs fois. Il eût été incapable de traiter avec méthode une affaire, et encore plus de soutenir une discussion serrée. L'amour du plaisir le détournait des études sérieuses; il vivait sur un fonds de

généralités mal digérées. D'ailleurs, nullement méchant et incapable de haine, si ce n'est oratoirement. A son arrivée à Paris, il fit quelques conférences qui enthousiasmèrent les Tirard et quelques autres juges de même force ; ils virent en lui non seulement l'homme qui m'écraserait, mais l'orateur sans rival qui prendrait la direction de l'opposition radicale, en faisant oublier tous ses devanciers. Ces beaux rêves se sont évanouis en fumée. Au lendemain de son premier discours, la duchesse Colonna, sculpteur distingué, dit : « C'est un monument en marbre de Pathos. » L'orateur qui devait tout éclipser resta sous cette épitaphe, se tut, et disparut peu après, sans qu'on s'en aperçût. Mais en mai 1869, partout où il paraissait dans les réunions publiques, il était accueilli par des trépignements d'admiration.

Le jour de mon arrivée, il avait affiché sur papier écarlate une circulaire incolore dans laquelle une seule phrase était un peu accentuée : « Il est temps de reprendre nos vieilles traditions, interrompues au 18 brumaire. » En tête, était reproduite une délibération de quelques électeurs, qui me déclarait indigne de la confiance de la démocratie[1]. Bancel en étant responsable,

1. « Considérant qu'il importe à la démocratie non seulement de reconquérir pour la France son imprescriptible souveraineté, mais encore de l'opérer au nom des principes, et non de transactions et de compromis incompatibles pour la dignité du peuple, M. Émile Ollivier, par sa conduite et par ses votes, par ses discours et par ses écrits, par les démarches auxquelles il s'est livré en dehors de ses élec-

je lui demandai raison : « Monsieur, 1075 électeurs de la 3e circonscription, dont j'ignore le nom, vous ont offert une candidature contre moi, parce que je me suis rendu indigne de la confiance de la démocratie. Vous avez accepté cette offre. Par là, vous vous êtes engagé à reproduire en ma présence et à justifier l'accusation d'indignité, qui est la raison d'être de votre candidature. Je vous invite publiquement à remplir cet engagement. Veuillez m'envoyer deux de vos amis ; je les mettrai en rapport avec deux des miens. Ensemble, ils se concerteront pour choisir un vaste local, désigner un président, s'assurer de sténographes fidèles, et fixer le jour et l'heure de la réunion. Quand ces préliminaires seront réglés, nous nous présenterons tous deux devant l'assemblée. En votre qualité d'accusateur, vous prendrez la parole le premier, pour justifier votre accusation. Je vous répondrai. Nos paroles seront recueillies. Et le lendemain, Paris et la France pourront prononcer entre nous. »

En même temps, j'assurai ma liberté en me dégageant de toute autre candidature, sauf celle du Var. J'expliquai à mes amis de Lodève la raison particulière de mon renoncement à un succès qui semblait assuré : « J'apprends qu'à Lodève, comme partout, la démocratie radicale fait de mon échec son affaire principale. En

teurs, sans leur avis et sans leur aveu, par les relations qu'il a nouées avec ceux-là mêmes qu'il avait reçu et accepté *mission* de combattre, ne peut plus être l'organe de la reven-*ication* de nos principes et de nos droits... »

tout autre pays, la lutte n'a rien qui m'effraye; mais je ne puis me résigner au piétinement du combat sur la tombe de mon frère. Je vous prie de me rendre ma parole. » (5 mai.)

Le jour même je reçus la visite de quelques émissaires de Bancel. Ils venaient m'engager à me rendre le soir à la salle Molière où je rencontrerais leur candidat. Le plan était dénué d'artifice : la salle Molière, pouvant contenir au plus 500 personnes, se remplissait chaque soir de mes adversaires; ils eussent étouffé ma voix et leurs journaux eussent reproduit les comptes rendus mensongers dont ils sont coutumiers. « Je ne puis me rendre ce soir à la salle Molière, répondis-je à ces messieurs, parce que mon serment n'a pas encore été déposé et que je suis harassé de la fatigue de mon voyage. Je me rendrai volontiers dans cette salle ou ailleurs aussitôt après l'explication contradictoire à laquelle j'ai convoqué M. Bancel. Cette explication ne peut avoir lieu dans la salle Molière, trop petite, où un service sténographique n'est pas organisé. »

Ces précautions ne furent pas au goût des Bancellistes dont le piège était déjoué. Je trouvai, dans les journaux du lendemain, la lettre suivante adressée aux électeurs, non à moi : « Concitoyens, M. E. Ollivier m'adresse par la voix des journaux un cartel oratoire. Il me paraît impossible de l'accepter sans dénaturer les règles élémentaires du suffrage universel. Plusieurs réunions électorales ont été convoquées; je m'y suis rendu ; j'ai manifesté devant vous mes prin-

cipes politiques; j'ai répondu à vos interpellations. Que M. E. Ollivier imite mon exemple; qu'il comparaisse à son tour; qu'il rende librement compte de son mandat! Vous êtes ses accusateurs, ses témoins et ses juges. Salut et fraternité. »

Je ripostai aussitôt : « Monsieur, Vous vous méprenez sur notre situation réciproque. Vous n'êtes pas pour moi un simple concurrent; vous êtes le porte-voix d'une insulte. Vous avez placardé sur tous les murs de notre circonscription un écrit dont vous avez pris la responsabilité en le présentant comme la raison d'être de votre candidature, et dans lequel je suis flétri, comme INDIGNE de la confiance de la démocratie, apparemment pour avoir contribué à la conquête du droit de tenir les réunions dans lesquelles vous parlez! Je vous ai demandé d'articuler votre insulte en ma présence, non pas à huis clos et dans une salle étroite, mais dans un vaste local et avec l'assistance de sténographes. Vous refusez! Vous invoquez les principes élémentaires du suffrage universel. C'est un faux-fuyant. Il s'agit d'honneur et non de suffrage universel. Et le principe élémentaire de l'honneur est que, lorsqu'on a porté une accusation déshonorante contre un honnête homme, on ne se dérobe pas pour éviter de la soutenir. »

Bancel ne répondit rien et alla se mettre en sûreté dans la Drôme, puis à Lyon où il commettait la mauvaise action de s'opposer à la *réélection* d'Hénon, un des Cinq, brave homme dont

la démocratie radicale n'avait guère à se plaindre puisqu'il avait docilement obéi à tous ses mots d'ordre. Cette reculade et cette fuite contrarièrent fort les partisans de mon adversaire, on les raillait et ils étaient honteux. Ils revinrent sur le refus de leur candidat, annoncèrent [1] qu'un groupe d'électeurs organiserait une grande réunion publique, en présence de sténographes, et qu'il se rendrait à l'invitation qui devait lui être adressée.

VI

Pendant que cette réunion contradictoire s'organisait, je me décidai à faire une grande conférence au Châtelet, dans le local où Bancel avait donné les siennes; mais ce qui avait été accordé sans difficulté à un révolutionnaire me fut d'abord refusé par le préfet de la Seine, propriétaire de la salle. Je ne dus qu'à la courtoisie de Forcade de l'obtenir. Il eût été dans mon droit, puisqu'il ne s'agissait pas d'une réunion contradictoire, de n'admettre que mes amis. Néanmoins je ne me réservai que 4 à 500 cartes, y compris celles des sténographes et des représentants de la presse. Les personnes munies de ces cartes rentreraient rue des Lavandières, par la porte des artistes, à la même heure où la grande porte du théâtre serait ouverte au public moyennant

1. *Siècle* du 11 mai.

un prix d'entrée de 0 fr. 50. La séance fut fixée au 12 mai 7 heures et demie.

Comme préface, je publiai ma profession de foi : « Électeurs, je me présente à vos suffrages, comme en 1857 et en 1863. Devez-vous accueillir de nouveau ma candidature? Non, si j'ai déserté le mandat que j'ai reçu de vous. Oui, s'y j'y suis resté fidèle. Si mon mandat était de poursuivre la vengeance, je l'ai déserté, car je n'ai cherché que la justice. Si mon mandat était de servir la liberté, j'y ai été fidèle, car il n'est pas une liberté que je n'aie défendue. J'ai aidé la liberté par des actes autant que par des discours. Pour vous, patrons et ouvriers, j'ai travaillé à la loi sur les coalitions ; pour vous, ouvriers, j'ai travaillé à la loi sur les associations coopératives et défendu la création d'une caisse de retraite contre les accidents. Pour vous, écrivains, j'ai travaillé à la loi qui émancipe la presse de l'autorisation préalable et du régime discrétionnaire ; pour vous, commerçants et industriels, j'ai travaillé à la loi sur les chèques, à la loi sur les sociétés : j'ai réclamé la liberté sans limites des conventions et défendu la paix qui est le premier de vos intérêts ; pour vous tous, citoyens, j'ai travaillé à la liberté des réunions publiques. Mon mandat était de servir la liberté et non de poursuivre une œuvre de vengeance. Contrôler, critiquer, contenir, améliorer, voilà ce que j'ai promis. Je ne me suis pas engagé à renverser. Je *refuse* de m'y engager. Si donc vous voulez une *révolution*, ne me nommez pas ; si vous ne récla-

mez que la liberté, accordez-moi encore votre confiance. Mon combat est le vôtre plus encore que le mien, ô mes chers concitoyens! S'il ne s'agissait que de ma personne, je ne braverais pas avec opiniâtreté tant de dégoûts. Ne vous laissez pas entraîner, et rappelez-vous que les progrès durables s'accomplissent avec lenteur. Ce n'est pas en un jour que du gland mis en terre s'élance le chêne aux branches vigoureuses. Il n'y a de subit que la tempête; mais la tempête déracine, renverse, dévaste et ne laisse après elle qu'un long souvenir d'effroi! »

Mes amis s'étaient gardés de troubler les conférences de Bancel au Châtelet. Les révolutionnaires de tous les quartiers de Paris résolurent de se rendre à ma réunion et de m'empêcher de parler. « Il ne faut pas qu'il parle! » fut cette fois encore le mot d'ordre. Dès cinq heures les bandes débouchaient de Belleville, de Montmartre, du faubourg Saint-Antoine, du quartier Latin. A sept heures sur la place, sur les quais, se mouvaient un océan de têtes. D'abord ce ne furent que des conversations animées, puis des cris, puis des couplets de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ;* un industriel offrait au public, au milieu des lazzis, un sac rempli de sifflets; les meneurs s'étaient réunis dans la brasserie Dreher, tandis que Raoul Rigault, Dacosta et autres communards futurs excitaient la foule. Quelques agents seulement stationnaient devant le théâtre, bien que le commissaire de police Blanchet, instruit de l'assaut qui se pré-

parait, eût demandé 500 gardes municipaux solides.

J'étais chez moi, rue Saint-Guillaume, attendant l'heure, lorsqu'une première estafette me fut envoyée par mon frère pour me dire qu'une foule immense était descendue des quartiers populaires et que le commissaire refusait d'ouvrir les portes. Un peu plus tard, une seconde estafette m'indiquait de me rendre au troisième étage d'une maison sur le quai, chez M. Heuzey. J'y courus et y trouvai mes amis qui m'instruisirent de ce qui se passait. Le commissaire, n'ayant toujours à sa disposition qu'un nombre d'agents insuffisant, épouvanté à la vue de la multitude hurlante, allégua que, s'il ouvrait les portes, un flot irrésistible s'engouffrerait dans le théâtre, envahissant galeries, loges, scène, amenant des catastrophes, qu'il y avait complot, que lui et Émile Ollivier seraient tués. Quoique l'heure fixée eût sonné, aucune porte ne s'ouvrait, soit sur la place, soit sur la rue des Lavandières. Les porteurs de cartes, groupés à l'entrée des artistes, s'étaient résignés à attendre; mais les révolutionnaires de la place s'étaient rués sur les grilles, les avaient franchies, enfonçaient les portes et pénétraient dans la salle. Ils l'avaient remplie à moitié quand arrivèrent les forces de polices requises par le commissaire. Elles n'essayèrent pas de faire sortir les envahisseurs, elles se bornèrent à empêcher d'autres de suivre en faisant évacuer la place, la brasserie Dreher et *les cafés* environnants. La foule reculait, mais

aussitôt se reformait, s'avançait, regagnait le terrain perdu. Alors des charges plus vigoureuses parurent nécessaires. La foule rejetée sur le quai n'en devint que plus excitée. Elle hurlait : « Vive Bancel ! A bas Ollivier ! » Girardin épouvanté de ces scènes s'écriait : « Si Ollivier est encore vivant ce soir il vivra longtemps ! » Pâle et défait, il me rejoignit cependant, et confirma ce qui venait de m'être raconté, ajoutant : « C'est peut-être une révolution. Défendez bien votre tête, si vous ne réussissez pas à parler nous sommes perdus. — Pour parler, répondis-je, il faut que je trouve moyen d'entrer. Comment y parvenir ? — Qu'à cela ne tienne, fit Girardin, je cours chez Pietri lui demander un agent qui protège votre entrée. » Il court à la préfecture de police, il trouve Pietri, lui demande un agent en bourgeois, avec mission de m'accompagner et d'exécuter la trouée qui nous permettra de pénétrer. Pietri acquiesce et donne l'homme ; Girardin le prend dans sa voiture, mais au moment où l'on approche de la place du Châtelet, l'agent ouvre la portière, saute à bas, disparaît. Pourquoi ? Où allait-il ? ou plutôt que fuyait-il ?... « Il y a dans les affaires des points inexplicables et inexplicables dans leurs instants [1]. »

Je n'avais pu me résigner à attendre immobile le retour de Girardin ; je n'avais déjà que trop tardé à en venir aux mains. Je descendis dans la rue accompagné de mon frère et de quelques

1. Retz.

amis. Nous nous dirigeâmes vers l'entrée de la rue des Lavandières, la plus proche, Reconnu par la foule à la pâle lueur des réverbères, une formidable clameur s'élève, mêlée de sifflets et d'applaudissements. Les « Vive Émile Ollivier! — Vive Bancel! » se heurtent et se combattent dans l'air; j'étais tellement pressé que je faillis être étouffé. Enfin, un rude gaillard me soulève et me dépose entre les mains des agents postés à l'entrée des artistes. Ceux-ci d'abord refusent de me laisser pénétrer. Je me nommai et les priai d'avertir le commissaire. Il arrive dans un état d'agitation indescriptible. « Je vous demande, lui dis-je, de laisser entrer mes amis qui attendent dans la rue depuis plusieurs heures, et de faire ouvrir la porte sur la place, afin que la salle se remplisse et que je puisse prendre la parole : « Prendre la parole! s'écria-t-il, y songez-vous! J'ai vu le 15 mai, il n'était rien auprès. Ils ne vous laisseront pas parler. — Nous verrons, répondis-je, entrons. — Mais ils vous tueront! répéta-t-il. — Je suis là pour cela. Entrons. » Me voyant si décidé, il donna enfin l'ordre de laisser passer mes amis, ce qui amena dans la salle un élément sympathique, puis d'ouvrir toutes grandes les portes à tous ceux qui paieraient les cinquante centimes du prix d'entrée, et, par là encore, pêle-mêle avec les ennemis, passèrent quelques amis. Ensuite le commissaire se mit auprès de moi et nous nous avançâmes sur la scène.

La clameur qui s'éleva alors dépassa toutes

celles que je venais d'essuyer, et les *A bas!* mêlés d'insultes et de menaces recommencèrent. Le président du bureau, de Chauny, avait tout ce qui peut imposer à la foule : une belle prestance martiale, une voix forte, de l'intrépidité, de la présence d'esprit. Il essaie de se faire entendre; sa voix est couverte par un tumulte inexprimable. De cette clameur surgit enfin une voix distincte : « Laissez entrer le public, au moins[1]. — Si les portes n'ont pas été ouvertes à l'heure, répond de Chauny, cela est dû à l'intervention de la police. Depuis deux heures nous sommes à la porte et c'est à peine si le citoyen Ollivier a pu se frayer un passage avec nous. »

De nouveaux ordres sont donnés pour hâter le

1. Dans la *Liberté*, Émile de Girardin écrit le 14 mai 1869 : « Je lis dans le *Siècle :* « Au moment où nous écrivons ces « lignes, une foule immense encombre la place du Châtelet « et les rues environnantes. M. Émile Ollivier est en train « de faire sa « conférence politique ». Nous ne savons pas « encore quel accueil a été fait à l'ex-député de la 3e cir- « conscription, mais plusieurs électeurs nous assurent que, « arrivés des premiers et ayant attendu près de deux heures, « ils n'ont néanmoins pas pu entrer dans la salle, des per- « sonnes munies de billets ayant, dit-on, pénétré par une « porte particulière et rempli le théâtre bien avant l'ouver- « ture des portes. » Le nom qu'il faut donner à ce récit du *Siècle*, c'est le nom qu'il mérite, c'est le nom d'imposture. La vérité des faits, c'est que même le bureau, même M. Émile Ollivier, ne sont entrés et n'ont pu entrer, avec beaucoup de difficultés, que longtemps après que la salle avait été envahie par l'impétueux torrent des amis de M. Bancel, franchissant les grilles, forçant les portes, dédaignant de justifier qu'ils sont électeurs, dédaignant surtout de payer la rétribution de cinquante centimes pour la location de la salle... »

mouvement d'entrée et, au bout de quelques instants, le président reprend : « L'heure s'avance, vous savez qu'aux termes de la loi, on doit fermer les portes à onze heures. Je vous en supplie... (*Interruption.*) Laissez M. Émile Ollivier... (*Nouvelle interruption.*) Il est dix heures, nous n'avons que jusqu'à onze heures! Permettez à M. Émile Ollivier de prendre la parole. (*Non! non! — Oui! oui!*) Je donne la parole à M. Émile Ollivier. (*Oui! oui! — Non! non!*) Le tumulte est au comble.

Je me lève alors à mon tour. A peine ai-je ouvert la bouche, une explosion de cris confus se déchaîne. Ayant l'expérience des assemblées publiques, je me gardai de m'épuiser dans une lutte exténuante et, loin de forcer ma voix pour dominer le tumulte, je m'arrête aussitôt. Au bout de quelques instants, je fais une nouvelle tentative. Même accueil. Je recommence trois et quatre fois, même insuccès. Pendant ce temps le commissaire, de plus en plus agité, allait de sa place à la mienne et redisait : « Ils ne vous laisseront pas parler; il est inutile que vous insistiez. Voulez-vous que je lève la séance? — Non, non, répondais-je, il faut que je parle, et je parlerai. » Mais en vérité je ne savais comment m'y prendre. Soudain, je me rappelai le conseil si juste de Labruyère : « Lorsqu'on a tout fait pour gagner quelqu'un, il reste encore quelque chose à tenter, c'est de ne rien faire du tout. » Évitant le moindre mouvement qui pût ressembler à la mauvaise humeur, je m'inclinai avec un geste qui signifiait : A votre aise! et je

m'assis devant la table placée sur la scène. Avec autant de tranquillité que si j'étais à mon banc au Corps législatif, je commençai à prendre des notes que je mettais dans ma poche au fur et à mesure qu'elles étaient terminées. Cette attitude ne tarda pas à piquer le public elle l'amusa : par la diminution des cris, par une certaine lassitude du grondement des voix, je compris qu'il était prêt à désarmer et qu'il fallait l'enlever. J'écarte ma table et ma chaise, je m'avance sur le bord de la scène et, d'un air souriant, comme si je m'adressais à des amis éprouvés, je dis : « Messieurs, je vais vous raconter une histoire. » Silence solennel. Je continue, presque à mi-voix avec des intonations caressantes : « Dans l'antiquité, les dieux descendaient quelquefois sur la terre. Un des plus malins écrivains de ce temps raconte que Jupiter eut un jour cette fantaisie. Chemin faisant, il rencontre un paysan. Il l'aborde et ils causent... je ne sais pas de quoi; ils ne furent pas d'accord, cela arrive quelquefois, vous le savez, Messieurs. (*Rires.*) Jupiter insiste, le paysan ne se rend pas. Jupiter s'impatiente : « Tu ne sais pas à qui tu parles, maraud! Je suis Jupiter, le roi de la foudre. » Notre homme ne se déconcerte pas : « Tu te fâches, Jupiter, donc tu as tort! » Sur quoi une voix, venue du fond de la salle, crie : « C'est donc nous qui sommes Jupiter! » Alors, déployant dans toute son étendue et sa force ma voix, que jusque-là j'avais contenue, je m'écriai : « Oui, c'est vous qui êtes Jupiter! En vérité, le

spectacle auquel vous nous faites assister est incompréhensible... » (*Bruit, exclamations.*) Une voix : « Nous ne sommes ici que des spectateurs ! — Eh bien ! alors, taisez-vous !... (*Très bien ! très bien !*) Vous êtes convaincus que j'ai démérité de la démocratie ; j'ai la conviction que vos doctrines et vos pratiques perdent la démocratie et la liberté. (*Interruption.*) Oui, vous, Messieurs, qui m'interrompez, vous êtes les ennemis les plus redoutables du peuple ; vous le perdez... (*Bruyants applaudissements mêlés de violentes protestations.*) Assurément, s'il m'était resté dans l'esprit le moindre doute sur la rectitude, sur l'efficacité de la conduite que j'ai suivie, ce doute serait dissipé par la violence que déploie la minorité de cette assemblée pour étouffer ma parole sous des clameurs préméditées. » (*Applaudissements, protestations.*) Plusieurs voix : « Il n'y a pas de minorité ici ! (*Vive agitation.*) — Il est temps, Messieurs, que l'assemblée se décide à garder le silence. Je ne vous demande pas de la sympathie, j'exige de la tolérance. Je réclame la possibilité matérielle de vous expliquer mes principes. » (*Applaudissements.*) « Si vous persistez à étouffer ma voix, vous accorderez à mon éloquence son plus grand triomphe, car vous en aurez eu peur. » (*Parlez ! parlez !*)

Et je repris, au milieu d'un complet silence :

« Messieurs, la question qui s'agite aujourd'hui devant le corps électoral est d'une extrême gravité, il est indispensable de la préciser. — Je ne suppose pas qu'il y ait ici quoi que ce soit qui

ressemble à une animosité personnelle. C'est votre conviction qui vous pousse jusqu'à l'impatience contre les opinions que vous ne partagez pas. En regrettant qu'elle soit aussi déréglée, je la respecte. Mais moi aussi, j'ai une conviction ; elle est le résultat de tout le travail qu'un homme peut consacrer à la recherche de la vérité ; et je vous jure devant Dieu, qui nous entend... (*Interruptions. — Une voix :* Qu'est-ce que c'est que ça, Dieu?)

« ... Oui, devant Dieu (*Applaudissements*), que si je me suis trompé, c'est après avoir tenté tous les efforts possibles à une intelligence humaine pour éviter l'erreur. Écoutez en hommes de cœur et en hommes d'intelligence les motifs qui m'ont déterminé. (*Parlez! parlez!*) Lorsque je promène mes regards sur cette réunion, je ne puis retenir sur mes lèvres une parole de reconnaissance pour tous ceux qui se sont rendus dans cette enceinte, malgré les difficultés de l'accès... (*Applaudissements.*) Je vous remercie tous également. Vous, mes amis, je vous remercie; votre présence est pour moi une force et une joie. Je vous remercie, vous, mes adversaires; votre présence est pour moi un espoir; car vous serez frappés par l'évidence des idées que je vais exposer. — *Une voix :* Jamais! (*On rit.*) — *Une autre voix :* Jamais! c'est le mot de Rouher! — Quelle est la question solennelle que le peuple va être appelé à résoudre le 23 et le 24 de ce mois? La question de liberté. N'équivoquons pas. Je n'ai jamais soutenu que la

liberté fût une concession volontaire, une faveur octroyée; la liberté est un droit inaliénable, imprescriptible; elle ne dépend pas plus des monarques que des peuples; c'est l'apanage de tout être humain; la volonté d'un seul ne peut pas plus contre elle que la volonté de tous. Et j'ai formellement établi qu'une nation entière fût-elle d'accord, moins un, pour refuser la liberté de conscience, par exemple, elle commettrait un attentat. (*Applaudissements.*) — Seulement, la liberté, comme toute chose humaine, a ses conditions d'existence. Elles sont au nombre de deux : l'égalité, l'ordre. Sans égalité, la liberté n'est qu'un privilège pour quelques-uns. Sans l'ordre, elle conduit au pire des despotismes. — Si tout être humain est libre, il en résulte d'abord qu'il a droit d'intervenir dans le choix de son gouvernement; et qu'ensuite, son gouvernement choisi, il a le droit de le surveiller, de le contrôler. Qui donc, dans le parti démocratique, a soutenu ces principes avec plus de constance et de fermeté que celui qui a l'honneur de vous adresser la parole? (*Une voix :* Non! — Silence! laissez parler!) — La liberté, sous toutes ses formes, dans toutes ses applications, dans toutes ses conséquences, n'a pas eu de défenseur plus persévérant, plus infatigable et plus utile que celui qui a parlé pendant six ans en votre nom.

(*Voix nombreuses :* C'est vrai! C'est vrai! — *Une voix :* C'est à lui que vous devez tout ce que vous avez obtenu!) — N'est-ce pas moi qui ai eu l'honneur d'être le rapporteur de la loi sur

les coalitions? Si les ouvriers se sont rappelé, après vingt-cinq ans, que Berryer les avait défendus dans un procès de coalition, comment pourraient-ils oublier celui qui leur a conquis un droit refusé par la première République, la Restauration, le gouvernement de Juillet, la République de 48? »

J'exposai ensuite, dans un silence de plus en plus profond, tout ce que j'avais fait pour l'émancipation de la presse et l'établissement du droit de réunion. « Lorsqu'en 1857 nous nous réunîmes dans une maison rue des Bourdonnais avec de nobles amis que je retrouve ici, et qui me continuent l'amitié des premiers jours; nous nous glissions comme des ombres, regardant autour de nous à droite et à gauche; quand nous étions réunis au nombre de quinze ou vingt dans cette demeure, nous considérions presque comme héroïque le citoyen qui nous recevait, et nous avions le recueillement solennel de ceux sur la tête desquels pèse un danger. Aujourd'hui, le vote s'accomplit en pleine lumière. Je puis vous parler librement, et tous les jours des réunions semblables à celle-ci ont lieu sur tous les points de Paris et de la France. Ce n'est qu'un commencement! Soit. Mais le jour lui-même ne vient pas tout d'un coup, l'aube le précède. » (*Applaudissements prolongés.*) J'abordai enfin le dissentiment aigu qui devait réveiller les passions assoupies de l'auditoire. C'est là que m'attendaient mes ennemis. Je ne reculai pas devant les difficultés théoriques et pratiques de la démonstration :

« Le désaccord entre une partie de la démocratie et moi n'est pas sur la liberté elle-même, mais sur la manière de l'obtenir. Mes adversaires pensent qu'elle ne peut être obtenue que révolutionnairement; je pense qu'elle ne peut être obtenue que constitutionnellement. Voilà le désaccord entre nous. Je ne veux pas l'atténuer. Seulement, je voudrais vous initier au travail par lequel mon propre esprit est passé avant d'arriver à mes résolutions actuelles. La politique est une science expérimentale. Pendant longtemps, qu'il s'agît de politique, de philosophie, de science sociale, voici comment procédait l'esprit humain : Il formulait un principe arbitraire, et, ce principe posé, il en déduisait un certain nombre de conséquences, et de ces conséquences il faisait des règles de conduite. L'esprit humain se conduisit ainsi jusqu'à ce que deux hommes, dont l'un se nommait Galilée et l'autre Bacon, eussent opéré une révolution scientifique, qui a été la mère de tous les progrès. Quand vous voulez, dirent-ils, établir une loi, au lieu de regarder en haut, regardez en bas; au lieu de vous perdre dans les abstractions, expérimentez, observez, recueillez les faits, examinez-les, classez-les par groupes et induisez-en des lois. Descartes appliqua à la philosophie la méthode expérimentale. De nos jours, un esprit puissant, auquel je rends hommage quoique je ne sois pas de sa religion, Auguste *Comte*, l'a étendue aux sciences sociales. Machiavel l'a employée le premier dans l'étude de la

politique. J'ai soumis à cette méthode expérimentale les faits de la politique contemporaine, et de cette étude est résultée pour moi la preuve que les procédés révolutionnaires sont aussi impuissants que les procédés constitutionnels sont efficaces.

« Voyez d'abord ce qui s'est passé en Italie.

« L'Italie était, selon le langage des poètes, l'asile des douleurs; depuis trois siècles, par la voix de ses martyrs, elle réclamait de devenir une patrie. En 1848, la Révolution le lui promet. Manin proclama la république à Venise, Mazzini à Rome, Guerrazzi à Florence. Mais au bout de quelques mois toutes ces républiques furent balayées, et la malheureuse Italie retomba dans sa servitude séculaire. Après le désastre, Daniel Manin s'achemina vers la terre hospitalière, la France. Ses jours se passèrent à chercher comment il pourrait bien servir son pays. Il y avait sur le trône de Savoie un roi appelé Victor-Emmanuel, à côté de ce roi un ministre nommé Cavour, en face de ce roi et de ce ministre des adversaires héroïques, Mazzini et Garibaldi. Entraîné par l'intuition que donne la souffrance, l'exilé s'adressa successivement à tous ces hommes. Au roi il dit : « Fais-toi le soldat de la « délivrance de l'Italie, et, moi républicain, je « t'aiderai. » Au ministre il dit : « Abandonne « tes idées fédéralistes, deviens l'instrument de « la délivrance de ma patrie, et, moi républicain, « je te serai dévoué. » A Mazzini : « Sors de la « scène politique et laisse le roi Victor-Emma-

« nuel accomplir l'œuvre nationale; alors, moi « qui suis républicain comme toi, je te bénirai. » A Garibaldi : « Tire ta vaillante épée, appelle « tes volontaires, et sur ta bannière d'honneur « et de gloire inscris à côté du mot de patrie ce « nom de Victor-Emmanuel, alors, au nom de la « patrie en larmes, je te proclamerai héros. »

« Ce langage fut entendu. Le roi répondit : « Je « serai le soldat de l'Italie. » Le ministre répondit: « Je servirai l'unité. » Quant à Mazzini, voici ce qu'il fit: Un jour, à cinq heures du matin, heure à laquelle Cavour donnait ses audiences, on lui annonce qu'un Anglais désirait l'entretenir. »

Depuis que j'avais conquis le droit de parler, l'attention n'avait cessé d'aller en croissant : elle était à son comble lorsque j'arrivai à l'aventure de l'Anglais. Je touchais à ce moment si enivrant où l'orateur, devenu le maître de son auditoire, le remue à son gré, et après s'être plié à ses sentiments, l'assujettit à son tour aux siens. Si j'avais continué ainsi quelque temps, le récit de mes rapports, avec l'Empereur, qui eût été sifflé si j'y étais arrivé d'emblée, eût été écouté avec applaudissement. Mes adversaires le sentirent, ils voulurent couper le courant magnétique et recommencèrent leurs interruptions. Un des chefs cria du haut de la première galerie : « A quand les explications? A la question! » Un autre : « Nous savons que vous êtes un orateur. Parlez de la France! »

Je répondis : « Je suis trop dans la question et c'est pour cela que vous m'interrompez. Patience.

« Je disais que Cavour était dans son cabinet, à cinq heures du matin, lorsqu'on lui annonça un Anglais. — Qu'on l'introduise, répondit Cavour. Alors, dans l'anglais le plus pur, le visiteur dit au ministre italien : J'ai une certaine action sur la révolution européenne, et je viens la mettre à votre service si vous voulez commencer par faire l'unité de l'Italie. — Pour la faire, répondit le ministre, j'ai un autre moyen. » Il songeait à l'épée de la France. La conversation s'animant, l'étranger, au lieu de la langue de Shakespeare, employa la langue de Dante : « — Pour un Anglais, fit Cavour, vous parlez l'italien à merveille. — C'est que je suis un Italien comme vous. J'ai été condamné deux fois à mort, et l'on dit que je manque de courage. Je m'appelle Mazzini; je viens vous dire que je suis avec votre Roi et vous, si vous voulez fonder l'unité italienne. » Ils se serrèrent la main, et Mazzini ne fit plus d'obstacle à l'entreprise de Cavour. Quant à Garibaldi, c'est avec le nom du roi pour signe de ralliement, que lui, républicain, partit pour la Sicile. A Palerme il dit au peuple : « Deux hommes seuls ne vous « tromperont pas : le roi Victor-Emmanuel et moi. » Grâce à cet accord des républicains et d'un roi, l'unité de l'Italie, que les procédés révolutionnaires avaient été impuissants à réaliser en 1848, s'est opérée en 1858, par les procédés constitutionnels! » (*Applaudissements.*)

Les interruptions recommencèrent et la séance redevenait orageuse. Seulement j'étais en posses-

sion de la parole, et s'il est toujours possible d'empêcher un orateur de commencer, il est plus difficile de l'arrêter. En outre, j'approchais du terme et je pus prodiguer mes forces :

« — Vous allez voir, si vous voulez bien continuer à me prêter votre attention, que je n'éluderai aucune difficulté ; je n'ai l'habitude de reculer ni devant rien ni devant personne. (*Agitation. — Plusieurs voix :* A la question ! il est tard !)

« Si vous aviez voulu m'entendre tout de suite, au lieu de me laisser une heure assis, nous serions beaucoup plus avancés. (*Interruption.*) Le résultat que je viens de vous montrer en Italie, si j'avais le temps, je vous le ferais voir en Hongrie, où le mouvement révolutionnaire échoue avec Kossuth, et le mouvement constitutionnel réussit avec Deak ; je vous le montrerais en Allemagne, où l'unité échoue avec les révolutionnaires à Francfort et réussit avec le roi de Prusse et M. de Bismarck. (*Bruyante interruption.*)

En France (*Ah ! ah !*)... Je n'en suis jamais sorti. (*Vifs applaudissements. Violentes réclamations.*) En France, à toutes les époques, les grands hommes politiques dont je suis l'humble disciple... (*Une voix :* De Morny ? — *Approbations. — Réclamations. — Une voix :* Nous voulons des explications sur votre conduite, et pas autre chose. — *Applaudissements.*) Tous les hommes politiques, dont je suis l'humble disciple, ont reconnu qu'une révolution est presque toujours un échec pour la liberté, parce qu'après beau-

coup de malheurs elle aboutit à une dictature et à un despotisme. (*Applaudissements.*) De toutes ces observations résulte la conduite à tenir pour conquérir la liberté : il faut avoir recours aux moyens constitutionnels et non aux moyens révolutionnaires; il faut tendre à l'amélioration de ce gouvernement et non à son renversement. On objecte que ce gouvernement est issu d'une révolution, d'un coup d'État... (*Oui! — Une voix :* Et votre opinion sur le coup d'État?) Je n'ai pas besoin de la dire, je l'ai écrite. — (*Une voix :* Tout le monde la connaît.) — Si ce gouvernement n'avait pour légitimité qu'un coup d'État, jamais je ne lui aurais prêté serment; sa légitimité n'est pas dans un coup d'État. (*Oh! — Violente interruption. Cris.*) ...Sa légitimité est dans le suffrage universel, dans les plébiscites populaires, auxquels je ne me suis pas associé, qui l'ont institué et confirmé. (*Interruptions.*) Si toute la politique du parti démocratique doit consister à protester contre un coup d'État... (*Oui! oui! — Laissez parler!*) il n'y avait qu'une conduite digne, ferme, énergique, honorable à tenir, c'était de suivre l'exemple de Victor Hugo, de Cavaignac, de Charras. (*Plusieurs voix :* De Bancel, de votre père, de Baudin! — *Oui! oui! — Bruit.*) — Il n'y avait qu'une conduite digne, noble, ferme : c'était de refuser le serment. (*Non! non! — Si! si! — Interruptions.*) Quiconque prête le serment reconnaît par cela même qu'il accepte le gouvernement comme régulier et légitime. (*Non! non! — Si! si! — Vive interruption.*) Et la preuve

qu'en parlant ainsi je n'exprime pas une opinion personnelle, je la tire des lettres dans lesquelles des hommes de conscience déclarent que, ne voulant pas perdre le droit de protester contre le coup d'État, ils refusent toute candidature. Mais prêter serment à un gouvernement en déclarant d'avance qu'on ne le tiendra pas, prêter un serment pour le violer, c'est une indignité ! » (*Vifs applaudissements.*) — *Bruyante interruption.*) Reprenant avec force : « — Oui, je le répète, prêter un serment pour le violer, c'est une indignité. (*Nouveaux applaudissements. Nouvelle interruption.*) Permettez ! Chacun est maître de sa conscience ; si vous trouvez que la mienne a mal interprété le serment, vous voterez contre moi. (*Oui ! oui ! c'est ce que nous ferons ! — Non ! non ! non !*) Mais à cette heure vous avez un devoir, c'est de m'écouter. » (*Non ! non ! — Oui ! oui !*)

A ce moment, deux auditeurs placés au parterre se précipitent l'un sur l'autre ; les voisins se lèvent et s'interposent. Quelques minutes d'attente, et cet incident, qui n'était pas plus bruyant que les précédents, se fût terminé. Mais le commissaire de police ne cessait d'obséder le président : « Il est onze heures !... mes ordres sont formels : il faut que je fasse fermer la salle. » Et le président ne se rendant pas à ses injonctions, il profita de ce tapage insignifiant et leva d'autorité la séance. Tout mon exposé avait été la préparation à une fin qui n'eût pas demandé plus d'un quart d'heure.

Cette interruption idiote ou perfide m'arrêta juste au moment où j'allais porter les coups décisifs. L'auditoire se dispersa en protestant violemment. Mes amis voulurent me porter en triomphe : c'eût été provoquer une collision, car la foule avait de nouveau envahi la place, s'était grossie dans les rues environnantes, et une clameur de menace arrivait jusque dans la salle, avec les chants de la *Marseillaise*. Je me dérobai. Accompagné d'un seul ami, je regagnai le quai par une rue de derrière, et je rentrai chez moi. Le docteur Albert Robin, un de nos maîtres les plus illustres de la science médicale, m'a raconté depuis que, venu pour me siffler en compagnie d'étudiants, il m'avait, comme eux, fort applaudi. D'autres furent moins accessibles à mes arguments car, sur le trottoir de ma rue Saint-Guillaume, je trouvai un groupe de jeunes gens qui m'avaient devancé et qui me sifflèrent. Je leur souhaitai bonne nuit, et les remerciai de leur courtoisie.

L'excitation des esprits se prolongea une partie de la nuit. Deux bandes s'étaient formées à la sortie du théâtre ; l'une fut dispersée sans résistance, rue de Rivoli ; l'autre, se dirigeant vers la Bastille, parcourut la place en criant : « Vive Baudin ! vive Bancel ! Aux armes ! » etc. ; elle assomma un sergent de ville, puis reprit sa route par les boulevards Richard-Lenoir et Beaumarchais, brisant vitres et réverbères, déracinant les arbres, et ne s'arrêtant qu'au Château-d'Eau, où la police en nombre la dispersa, après avoir opéré quelques arrestations.

VII

Le rôle de la police avait été étrange toute cette soirée. Évidemment le but du commissaire ne différait pas de celui des bandes de Delescluze : m'empêcher de parler. Il avait recouru d'abord au moyen radical d'interdire l'accès de la salle, en la tenant close; puis, la salle envahie, de s'opposer à ce que j'y pénètre moi-même en essayant de m'effrayer; puis, mon entrée sur la scène ayant été accueillie par les vociférations, de m'intimider; enfin, lorsque ma parole eut réussi à s'imposer, de guetter le moment où il pourrait me l'enlever, et me faire la violence à laquelle l'assemblée paraissait avoir renoncé. Obéissait-il à des ordres donnés? Était-ce la maladresse spontanée d'un homme affolé par l'imminence d'un danger connu de lui seul? Je n'ai pas réussi à le pénétrer[1].

Le public, quoiqu'il ne soupçonnât pas l'inexpliqué de cette soirée révolutionnaire, en sentit la gravité. La sensation fut profonde. Louvet, spontanément, se désista de sa candidature; un certain nombre d'électeurs de la 7e circonscription, estimant qu'entre Rochefort et Jules Favre ma situation serait meilleure que dans la 3e, m'offrirent une candidature que je refusai[2]. En

1. Voir les *Éclaircissements*.

2. « Mes chers concitoyens, je suis bien touché que vous ayez pensé à moi pour représenter dans votre circonscription

province le mouvement ne fut pas moindre. Jules Brame m'écrivait de Lille : « Bravo! bravo! bravo! On est ici dans l'admiration à votre sujet; chacun fait des vœux en votre faveur; vous excitez à un haut degré l'intérêt public. » Enfin l'Empereur comprit combien il était ridicule et odieux de traiter en ennemi l'homme auquel les Intransigeants n'adressaient qu'un reproche, celui de n'être pas son ennemi. Et il fit prier Lescuyer d'Attainville, le candidat officiel, de retirer sa candidature dans le Var.

C'était, d'ailleurs, nécessité plus que générosité. La candidature de d'Attainville, dès avant d'être retirée, était morte. Laurier l'avait tuée. Égaré par les faux renseignements des meneurs subalternes, ses patrons, ce candidat ne s'était pas rendu compte de la véritable disposition des esprits. En 1851, l'insurrection avait été terrible; elle avait pris des otages dans toutes les communes, et sa défaite, suivie de représailles cruelles, laissa longtemps le pays divisé en vainqueurs et vaincus se regardant avec horreur. On fit croire à Laurier qu'en évoquant ces souvenirs il soulèverait les populations. Sa profession de foi fut un appel à la haine : « Ma candidature a

la grande cause du progrès et de la liberté sans la révolution. Mais quoique, dans la lutte que je soutiens, mes adversaires ne respectent à mon égard aucunes convenances, je suis résolu à ne pas les imiter, et à m'asservir à toutes. Parmi les candidats de la 7e circonscription, je vois le nom de M. Jules Favre. M. Jules Favre a été l'un des CINQ; je ne veux ni ne puis accepter une candidature en concurrence avec la sienne (15 mai 1869). »

une signification précise, sur laquelle je ne veux tromper personne, amis ou ennemis, n'étant pas l'homme des équivoques, elle est un acte de protestation contre le coup du Deux Décembre, et si vous m'envoyez à la Chambre, je n'y entrerai pas pour autre chose que pour agiter, devant la majorité satisfaite, l'éternel remords et l'impitoyable revendication. » De ce point de départ, il allait, comme son ami de Belleville, à la suppression des armées permanentes, à la séparation de l'Église et de l'État, en un mot à tout le programme radical de Jules Simon. Les discours qu'il tint dans les réunions eurent un accent furibond. Il se trompait de date ; les souvenirs de 1851 s'étaient amortis, et, si ce n'est dans la petite minorité qui le traînait à sa suite, s'était opérée une détente toujours croissante. Son cri de haine produisit un effet inattendu. Il mit en alarmes les plus indifférents ; un comité de trois cents délégués venus de toutes les communes du département, et composé de maires, de conseillers généraux, de notables de toute nature, se constitua en comité électoral à Draguignan, et, après un beau discours du principal avocat de la ville, Verrion, acclama mon nom. « Ne nous défendez pas, dirent ces braves gens au préfet ; laissez-nous nous défendre nous-mêmes. Nous ne voulons pas lutter contre le candidat officiel de la révolution par le candidat officiel du gouvernement ; contre la révolution, nous ne voulons invoquer que la liberté. »

Il y eut de remarquable dans cette mani-

festation, c'est que les républicains vaincus en Décembre furent aussi empressés à s'y associer que les impérialistes leurs vainqueurs. Les uns et les autres se groupèrent autour de moi parce que mon nom signifiait concorde, oubli, réconciliation, amnistie des torts réciproques. Qu'aurait pu le candidat officiel contre une pareille entente ? Les radicaux, inquiets de cette spontanéité, annoncèrent qu'après l'orageuse séance du Châtelet j'avais été reçu par l'Empereur, et que « maintenant (il n'y avait plus à s'y méprendre) j'étais candidat officiel, soit à Paris, soit dans le Var ». Sans doute à Paris et dans le Var, les amis du gouvernement me préférèrent à Bancel et à Laurier, mais volontairement, par ce que cela leur plaisait, et non pour obéir à une consigne. Toutes les paroles du comité de Draguignan étaient des réfutations de ce mensonge[1]. Le préfet, de son côté, disait à tout venant : « Il n'y a pas de candidat officiel[1]. »

1. Voici en quels termes le préfet du Var, Montois, l'expliquait à M. Chappon de Brégançon, membre important du Conseil général : « Mon cher ami, — Je reçois ce matin votre lettre d'hier, et je m'empresse de vous faire savoir que Lescuyer d'Attainville a retiré sa candidature. Il n'y aura donc point de candidature officielle dans la première circonscription. Restent seuls en présence M. Émile Ollivier et M. Laurier, c'est-à-dire la liberté et le progrès d'une part, et la révolution de l'autre. Le choix à faire n'est pas douteux, et je suis assuré d'avance que le premier aura un éclatant succès. — 15 mai. »

VIII

Pour réfuter ces allégations et celles dont elles étaient le complément, je comptais sur le débat contradictoire avec Bancel, que m'avait promis le *Siècle*. Appelé avec les instances les plus pressantes par les comités électoraux du Var, je ne quittai point Paris, afin de ne pas manquer au rendez-vous ; mais les jours s'écoulaient, et j'attendais toujours. Le *Siècle*, sommé de s'exécuter, répondit que « les organisateurs de la réunion, ayant déjà éprouvé deux refus de la part de directeurs de théâtre dont ils voulaient louer les salles, étaient en pourparlers avec d'autres. « Pas de subterfuges! pas d'échappatoire! s'écria Émile de Girardin ; nous vous offrons, sans rétribution, une grande salle, rue Le Peletier, ayant deux entrées, pouvant contenir 800 places, dont 400 seront remises à M. Bancel, 400 à M. Émile Ollivier et 37 aux journalistes munis de la carte signée du président du syndicat de la tribune des journalistes. Sans doute, 800 électeurs ce ne sera pas la totalité de la 3e circonscription (au nombre de 35 000) ; mais, avec l'assistance de sténographes exercés, ce sera assez pour que les électeurs absents et la France entière puissent s'en faire une idée juste (15 mai). » Il n'y avait pas moyen d'échapper à une mise en demeure aussi précise. Le *Siècle* répondit que « M. Bancel arrivait le lendemain, dimanche, à

Paris, et serait à la disposition des organisateurs de la réunion ». Mais le lendemain, ce qui arriva, ce fut une dépêche annonçant que M. Bancel, subitement pris de vomissements, était retenu dans la Drôme. Les démocrates furent penauds de ces vomissements, que beaucoup appelèrent des coliques. Ils couvrirent leur déconvenue par un redoublement d'injures.

La lutte, ne pouvant plus avoir lieu dans des réunions contradictoires, ne devint que plus acharnée dans la presse. Parmi les journaux d'opposition, le *Temps* seul gardait quelque mesure. Nefftzer ne se décidait pas à oublier les sympathies personnelles que, depuis de si nombreuses années, il m'avait manifestées. Il n'était pas libre de m'appuyer, ses actionnaires étant des ennemis déclarés de l'Empire, mais il trouvait que j'avais raison et me combattait à peine. Cela déplut au jacobin Henri Brisson qui lui écrivit : « Mon cher Nefftzer, l'attitude hésitante du *Temps*, dans l'élection de la 3e circonscription de la Seine, m'oblige à me retirer du journal. *C'est cette élection qui doit donner au vote de Paris sa signification;* à ce titre, j'attache une importance extrême à la nomination de Bancel; la question est donc aussi claire pour moi qu'elle est douteuse pour vous. Je regrette infiniment, à cause de l'affection que je vous porte, ce dissentiment et la suite nécessaire qu'il entraîne; mais le désaccord est trop grave pour me permettre de continuer ma collaboration. Je vous serre cordialement la main. » Le *Pays* s'associa de

son ton injurieux à cette recrudescence d'injures. Quoique des milliers d'électeurs, au Châtelet, eussent entendu mon discours, et que tous les journaux l'eussent reproduit ou commenté, Paul de Cassagnac osait écrire : « M. Émile Ollivier *n'a pas pu faire entendre un mot de son discours*. Les huées, les cris, les protestations ont étouffé sa voix, et le sténographe seul, assis à ses côtés, a pu récolter des paroles semées sur la pierre, et que *personne n'a entendues*. — Pour Bancel et Émile Ollivier, conseillait-il, billets blancs ; laissez-les se dévorer ; ils ne valent guère mieux l'un que l'autre, et ce sera pain bénit. »

Mais il y eut dans la presse impérialiste un jeune écrivain de valeur qui, sans heurter de front les emportements de Cassagnac, les brava en me soutenant, le rédacteur en chef du *Constitutionnel*, Robert Mitchell, une des célébrités les plus loyales du journalisme de notre temps. De haute taille, les épaules larges, le visage d'une vigoureuse régularité, sa personne comme son esprit étaient charme, distinction, clarté et respiraient la vaillance et la générosité. Il avait autant de dard que Prévost-Paradol et plus de belle humeur : c'est d'une main légère, en se jouant, qu'il transperçait l'enflure démocratique; et, sans aucun fracas, dégageait en des formules d'une saisissante limpidité le trait essentiel d'un caractère, d'une situation, d'une *idée*. Son talent inspirait l'estime, son caractère la sympathie ou l'affection. Il aimait la liberté,

convaincu que loin d'affaiblir l'Empire, elle lui ajoutait une sécurité, et c'est dans cette persuasion qu'il me défendit sans faiblir un instant. Toutefois, le concours le plus passionné et le plus efficace me vint d'Émile de Girardin. Dans son journal comme dans la rue, il fut mon auxiliaire le plus infatigable, démasqua les impostures, réfuta les sophismes, dénonça les lâchetés, flétrit les provocations et, finalement, écœuré par le spectacle des injustices contre lesquelles nous nous débattions, oubliant ses anciens griefs et ses récentes impatiences, en vint à dire : « Entre l'opposition irréconciliable, qui présente pour candidats assermentés MM. Bancel, Georges Baudin, Gambetta, Laurier, Henri Rochefort, et le gouvernement, qui est entré timidement, lentement, tardivement, mais enfin qui est entré dans les voies de la liberté, je n'hésite pas : je préfère la liberté restreinte, la liberté graduelle à la révolution intolérante, à la révolution qui ne recule devant aucune ingratitude, devant aucune violence, devant aucune imposture. »

Les députés, mes anciens collègues, eurent, en général, la convenance de rester étrangers à ces emportements contre le collègue qui siégeait à leur côté la veille et qu'ils avaient applaudi. Dès le début, Thiers exprima à haute voix qu'il serait indécent que je ne fusse pas renommé [1].

1. Victor Bonnet à Émile Ollivier : « Mon cher ami, nous étions hier soir avec Chambrun chez M. Thiers, nous lui avons, *en commun*, exprimé le désir qu'il soutînt votre

Seul, Jules Favre manqua de cette dignité délicate. Nonobstant les déclarations de neutralité qu'il m'avait faites, espérant sans doute adoucir ses insulteurs parisiens, il envoya un encouragement aux fureurs de Laurier.

J'employai les jours qui nous séparaient du scrutin en démarches personnelles. Je fus frappé de deux faits : d'abord l'ignorance presque complète des discours et des incidents publics dans laquelle se trouvaient les électeurs les plus éclairés; ensuite la domination absolue qu'exerçait Proudhon sur l'esprit des ouvriers instruits; partout où j'entrais, dès qu'il y avait un livre, ce livre était de lui. Je fus étonné aussi de l'invincible optimisme du bourgeois. Dans une réunion privée que je tins chez l'un des principaux négociants de la rue du Sentier, se trouvaient des hommes de fortunes considérables; ils me dirent : « Nous vous estimons, mais nous croyons que vous suivez une fausse voie. Tout plutôt que l'Empire. — Mais songez aux désastres d'une révolution. — Bah! avec l'état de nos mœurs, aucune violence n'est à craindre longtemps. Au bout de quelques jours, cela sera fini; et nous serons débarrassés de l'Empereur. »

La veille de l'ouverture du scrutin, Thiers

candidature à Paris aux prochaines élections; il nous a répondu de la façon la plus favorable et a ajouté qu'il en parlait dans ce sens à tout le monde, et qu'il lui paraîtrait *indécent* (c'était son expression) que vous soyez exclu de la *prochaine* législature. J'étais bien aise de vous dire cela *immédiatement* (10 avril 1869). »

avait envoyé un avertisssement à ses électeurs pour les prémunir contre les manœuvres de la dernière heure. Il y eut, en effet, une manœuvre de la dernière heure. Seulement, elle vint de l'opposition et non du gouvernement. Le *Siècle* et le *Rappel*, alors qu'aucun démenti ne pouvait être utilement donné, publièrent une dépêche de Draguignan : « Laurier arrive de l'Hérault, et trouve les murs de Draguignan tapissés de toutes sortes de calomnies contre ses amis et lui. Il veut répondre, et les deux imprimeurs refusent leurs presses. L'intimidation est à son comble. Ollivier est en plein candidat du gouvernement. Toute l'organisation policière et tout l'outillage habituel des candidatures officielles se démènent pour lui. » Ces assertions étaient complètement mensongères : aucune calomnie n'avait été répandue contre Laurier ; les imprimeurs n'avaient refusé d'imprimer ses réponses que parce que leurs presses étaient déjà occupées ; j'étais candidat indépendant à la dernière heure comme à la première ; l'élection dans le Var était aussi libre qu'à Paris. Néanmoins, cette dépêche acheva dans la 3e circonscription ma candidature déjà bien malade. D'ailleurs, pendant toute la durée de la campagne, je n'avais aucune illusion. Comment pouvais-je résister aux moyens employés contre moi ?.. Du commencement à la fin, le mensonge et l'outrage avaient été les principaux arguments dont se servaient ces puritains politiques. Ils s'indignaient des procédés de la candidature officielle et ils les dépassaient tous.

IX

Le 24 mai à quatre heures, après la clôture du scrutin, pendant que mes frères et mes partisans étaient aux sections de vote, je rentrai chez moi avec Amédée de Jonquières, légitimiste ardent, rédacteur de l'*Union*, et cependant mon ami dévoué. La première dépêche qui m'arriva était du quartier Vivienne ; elle annonçait une faible majorité en ma faveur. — « Bon présage ! s'écria Jonquières joyeux. — Dites, mon ami, la certitude de la défaite. Si les quartiers conservateurs me donnent un aussi faible avantage, les quartiers populaires vont m'écraser. » Il en fut ainsi, et Bancel l'emporta sur moi par 22 840 voix, contre 12 848.

Je n'étais pas le seul vaincu de la journée. Carnot succomba devant Gambetta (21 744 voix, contre 11 604) ; Guéroult fut devancé par Ferry, dans un ballottage avec Cochin[1] ; Jules Favre et Garnier-Pagès, tenus en échec par Rochefort[2] et Raspail[3], et Thiers lui-même ne passa pas à ce premier tour[4]. J'avais eu autant de voix que Thiers et Garnier-Pagès, plus que Carnot, Jules Favre et Guéroult, qui n'avaient pas franchi le seuil du palais des Tuileries pour y conduire la Liberté. Les seuls triomphateurs incontes-

1. Ferry, 12 916 ; Cochin, 12 417 ; Guéroult, 4 851.
2. J. Favre, 12 028 ; Rochefort, 9 913 ; Cantagrel, 7 538.
3. Raspail, 11 470 ; Garnier-Pagès, 14 345 ; Lévy, 7 054.
4. Thiers, 13 333 ; Devinck, 10 404 ; D'Altonville, 8 714.

tés étaient, avec Gambetta, Ernest Picard (24 444 voix, contre 7 929 à Denière); Jules Simon (30 305 voix, contre 8 742 à Lachaud); Pelletan (23 410 voix, contre 9 810 à Bouley). Quant à l'*ombre de l'héroïque Baudin*, dont le souvenir était toujours si vivant au cœur des Parisiens, elle obtenait 660 voix.

Dans la soirée, je reçus une députation d'étudiants, qui m'apportaient leurs sympathies, et une visite très affectueuse du prince Napoléon, qui me supposait irrité, et me demandait de ne pas me jeter dans la réaction par colère. Cette nuit-là, les étoiles brillaient d'un vif éclat, comme dans la nuit de janvier, au milieu de laquelle je sortis si confiant du cabinet de l'Empereur. Mais il me sembla qu'elles me regardaient avec une lueur narquoise, et non plus avec des yeux encourageants. Seul dans ma petite chambre, où ne parvenait aucune rumeur, n'ayant auprès de moi personne qui pût entendre ma plainte, brisé par la tension morale de ces derniers mois, je tombai sur mon lit, en proie à une angoisse inexprimable : « Ne m'étais-je pas trompé depuis dix ans? N'était-il pas insensé de s'user à conseiller une politique d'oubli à des haines toujours effervescentes? N'était-il pas naïf de croire que dans ce pays qui que ce soit aimât la liberté pour elle-même, et y vit autre chose que le moyen de substituer sa propre domination à une domination adverse? N'avais-je pas donné des conseils pernicieux au pauvre Empereur? Ne devais-je pas courir chez lui, et lui dire : « Je

me suis trompé, oubliez mes avis; l'expérience est faite, les concessions conduisent à la perte; le lendemain même du coup d'État, vous n'avez pas été vilipendé plus qu'après avoir élargi les libertés publiques. Arrêtez-vous. Retirez ce que vous avez concédé, dissipez ces braillards ingrats, dont l'audace naît de votre tolérance. » Pendant plusieurs heures, je débattis ces pensées, en leur opposant celles que le prince Napoléon m'avait exprimées. Vaincu par la fatigue, je dormis d'un sommeil troublé de douloureux cauchemars. Le matin, mon concierge m'apporta une dépêche me disant : « Vous êtes élu dans le Var, par 16586 suffrages, contre 8846. » M'en suis-je réjoui ? Je n'en suis pas bien sûr.

X

Les nouvelles des départements arrivèrent le lendemain. Elles rabattirent l'enivrement qu'avaient causé aux révolutionnaires les élections de Paris. Quelques ennemis irréconciliables de l'Empire, monarchistes ou républicains, avaient réussi. Jules Simon et Bancel avaient obtenu une double élection, l'un dans la Gironde, l'autre à Bordeaux. Celle de Bancel n'était pas un gain, car il avait pris la place de l'un des Cinq. De même, Esquiros avait supplanté à Marseille Marie, et Gambetta, sans être élu, l'emportait, à Marseille aussi, sur Thiers et sur le légi-

timiste Barthélemy[1]. Estancelin, Barante, amis personnels des princes d'Orléans, Barthélemy-Saint-Hilaire, Cochery, affiliés à Thiers; Gagneur, Steenackers, Lesenne venaient augmenter les rangs du parti démocratique, dont le nombre total, cependant, ne dépassait pas 28. Le parti catholique avait retrouvé son vaillant et puissant orateur, Keller. Mais à côté, quelle hécatombe! Favre battu partout, à Marseille comme à Lyon. Egalement vaincus, d'Audiffret-Pasquier, Rémusat, Falloux, Broglie, Bocher, Lacave-Laplagne, Decazes, Lambrecht, le lieutenant de Thiers. Nous, les constitutionnels, nous perdions Janzé, mais nous gagnions des recrues précieuses : Mouchy, Reille, Henri Germain, en attendant Choiseul-Praslin, Guyot-Montpayroux, en ballotage favorable. Des deux membres proscrits de la majorité, Calley Saint-Paul surnageait, Pouyer-Quertier succombait.

Parmi les vaincus, on comptait deux hommes qui, quoi qu'on pensât de leurs doctrines, eussent dû, dès qu'ils en manifestaient le désir, être accueillis d'emblée parmi les membres d'une assemblée nationale, Prévost-Paradol et Renan.

Jusque-là, Prévost-Paradol, le brillant polémiste, jetait ses flèches d'or du haut des nuages académiques, admiré, encensé dans les salons par les belles dames qu'enchantait le sourire charmant dont se voilait sa mélancolie secrète. Pour la première fois, il se mettait en

1. Gambetta, 8663; Lesseps, 4 535; Saint-Barthélemy, 3 072, Thiers, 3 582.

contact avec la plus répugnante des réalités, celle des mêlées électorales. Il débarqua à Nantes, en pleine espérance, ne doutant pas qu'on allait l'accueillir là comme à l'Académie. Il se trouva en présence de trois adversaires : le candidat officiel Gaudin, le radical Guépin, le clérical Lareinty. Le plus aimable fut le candidat officiel, très galant homme, et les coups les plus désagréables ne vinrent pas du préfet, qui ne bougea pas. Mais, en compensation, quels horions lui lancèrent les Guépinistes et les Lareintistes ! Il en est étourdi, et voudrait n'être pas venu. Il écrit à son confident, Ludovic Halévy : « Comme je serai consolé aisément, si j'échoue !.. Tu n'imagines pas ce que sont les cléricaux d'ici, et le parti avancé est plus sot encore. Les uns veulent qu'on leur promette d'abolir l'armée et les impôts, les autres mettent tout sous les pieds du Pape. Et quand on pense que la France en est partout là, comment être tenté de mettre la main aux affaires dans ce temps-ci ! » Cependant, il parle, on l'interrompt, puis on l'admire, puis on l'applaudit ; il se montre, il séduit ; la politique lui paraît moins laide, et il entrevoit possible, en s'y accommodant, le succès qui l'avait effrayé : « Il y a un second tour, mon élection devient probable. » L'illusion ne fut pas longue : le soir du 23 mai, le maire proclama : Gaudin, 12001 suffrages ; Guépin, 11679 ; Lareinty, 5208 ; Prévost-Paradol, 2042.

Renan n'eut pas meilleure fortune, auprès des paysans de Seine-et-Marne. Il leur causa un

complet désenchantement. Ils s'attendaient à voir un pourfendeur de prêtres, un énergumène enragé contre l'Empereur, et n'en revenaient pas quand ils entendirent un homme doux qui leur dit, d'une voix calme et caressante, qu'après tout l'Empereur était un brave homme et que s'il voulait devenir libéral il faudrait s'en accommoder, qu'il ne fallait pas non plus tourmenter les curés, que quant à lui, il n'en avait jamais connu un seul mauvais. « C'est là Renan ! dirent les fortes têtes des cabarets, nous n'en voulons pas, ce n'est qu'un clérical. A la bonne heure, Jouvencel ; celui-là parle clair et fort, il ne ménage ni les cagots ni le coup d'État. » Et Renan n'obtint pas plus de succès que Prévost-Paradol. Il a raconté en termes d'une raillerie légèrement amère les observations recueillies pendant sa campagne : « J'aurais réussi, dit-il, sans M. Rouher et sans mon honnêteté. Je puis assurer que je ne trouvai pas sur mon chemin un seul élément de l'ancienne vie militaire du pays. Un gouvernement à bon marché peu imposant, peu gênant, un honnête désir de liberté, une grande soif d'égalité, une totale indifférence à la gloire du pays, la volonté arrêtée de ne faire aucun sacrifice à des intérêts non palpables, voilà ce qui me parut l'esprit du paysan dans la partie de la France où le paysan est, comme on dit, plus avancé[1]. »

Au second tour de scrutin (6-7 juin), l'opposition montra partout une discipline exemplaire.

1. *Réformes morales*, p. 26.

Les candidats de toute nuance s'effacèrent et se reportèrent sur celui qui avait tenu la tête, quelque opposée que leur opinion fût à la leur. Rochefort et Raspail ne maintinrent leurs candidatures que parce que, les candidats conservateurs s'étant retirés, la lutte n'était plus qu'entre républicains. Par suite de cette concentration des forces hostiles, à Paris, Thiers, Jules Favre, Garnier-Pagès, Ferry, l'emportèrent sur d'Alton Shée, Rochefort, Raspail, Cochin et, à Marseille, Gambetta sur Lesseps.

A distance, le succès d'un jeune homme célèbre par une plaidoirie audacieuse contre l'initiateur du canal de Suez[1], que son vainqueur salua lui-même plus tard du nom de Grand Français, paraît un fait assez étrange. Les raisons en sont multiples. A cette époque la guerre sociale, presque en permanence aujourd'hui sur les quais de Marseille, n'avait pas encore éclaté. Pendant longtemps il exista dans la belle ville phocéenne une puissante corporation qui maintenait la paix entre les travailleurs et les patrons, celle des portefaix. Le maître portefaix traitait avec les négociants et se chargeait du travail dans des conditions débattues avec eux et de l'exécution desquelles il devenait personnellement responsable. Alors il organisait ses équipes d'ouvriers, espèce de famille groupée autour de lui, distribuait la besogne paternellement de façon que chacun en eût à peu près la même part et que les

1. *Lesseps*, 5 066 ; Gambetta, 12 865.

jours de chômage pesassent tantôt sur les uns, tantôt sur les autres. Quand le travail surabondait, les équipes se renforçaient en embauchant des journaliers étrangers à la corporation. Le maître portefaix pour toute rémunération ne percevait qu'une journée, mais dans chaque chantier, il était l'ami du négociant, admis dans sa familiarité, et animé, lui et ses ouvriers, de sentiments pacifiques. C'est grâce à eux que Marseille, en 1848, avait été sauvée de l'anarchie. Le développement considérable des affaires, la création du port de la Joliette, en rendant nécessaire la substitution du machinisme au travail des bras, devint une menace pour le monopole des portefaix. Ils ne s'irritèrent pourtant pas de cette transformation qu'ils jugeaient inévitable; ils continuèrent à rester les amis de leurs négociants et l'esprit révolutionnaire n'eut aucune prise sur eux. Mais leur influence fut submergée par celle des journaliers venus de tous côtés, dont l'importance numérique s'accroissait chaque jour à mesure qu'augmentait le développement industriel de la ville commerciale. Cet élément révolutionnaire était accru par les petits commis mécontents de leur situation, et cette tourbe qui fourmille dans toute grande ville en quête du pain quotidien. Lesseps était mal choisi pour contrebalancer ces hostilités : à Marseille, on ne croyait pas au succès du canal de Suez; on avait d'abord été convaincu qu'il ne s'achèverait pas ou bien qu'il serait vite rendu impraticable par l'invasion des sables, et son

inventeur ne paraissait qu'un aventurier téméraire, un gaspilleur de l'argent d'autrui; il n'avait donc en sa faveur que son titre de candidat officiel, et ce titre le discrédita dans les classes conservatrices. Le parti légitimiste encore très considérable appartenait naturellement à quiconque professait la haine de l'Empire; les hommes purement religieux, indignés de la spo liation du Pape dont ils déclaraient l'Empereur le complice, se prononçaient contre Lesseps qu'ils savaient favorable à l'abolition du pouvoir temporel. Enfin les oscillations de hausse et de baisse, amenés par l'affaire du Luxembourg, avaient produit des ruines nombreuses et aliéné des gens paisibles qui jusque-là n'avaient pas ménagé leurs suffrages au gouvernement.

Les blanquistes, toujours infatigables, ne voulurent pas laisser tomber l'agitation révolutionnaire commencée sur la place du Chatelet. Dans un certain nombre de villes, à Nantes, à Bordeaux, à Saint-Etienne, à Paris, des troubles sérieux éclatèrent; à Saint-Étienne, il y eut des grèves et, dans l'une d'elles, des mineurs de la Ricamarie embusqués jetèrent des pierres sur les troupes. Comme, dans ce temps, l'éducation donnée aux soldats n'était pas de rester immobiles devant des agresions meurtrières, ils répondirent par une fusillade : onze morts restèrent sur le terrain, ce qui certainement fut un malheur; les journaux de l'opposition déclamèrent; on les laissa dire mais les meneurs avertis prirent la fuite, le

calme se rétablit et le travail recommença aussitôt. A Paris, le désordre dura une semaine. Pendant plusieurs jours des bandes parcoururent la capitale au cri de : *Vive Rochefort! Vive la République!* injuriant, assaillant ou blessant les agents de police, cassant les réverbères, dévalisant les magasins. En face du Théâtre des Variétés une barricade fut élevée. Les émeutiers se reconnaissaient à des blouses blanches. La police réprima mollement. Etait-ce une application nouvelle de la tactique qui consistait à dégoûter de la liberté en tolérant ses excès? La population ne permit pas une longue expérience : à défaut de la police qui ne paraissait pas décidée à la défendre, elle se défendit elle-même, fit la chasse aux perturbateurs, les assomma à coups de gourdin. Lorsque l'Empereur, accompagné de l'Impératrice, parcourut les quais et les boulevards dans une voiture découverte à quatre chevaux, il fut reçu partout (11 juin), avec respect, dans certains quartiers avec enthousiasme. Il dut se lever dans la voiture et saluer la foule, tandis que des larmes remplissaient les yeux de l'Impératrice. Quelques promenades encore de cuirassiers et de dragons suffirent à tout pacifier, et l'on put se demander en paix quelle était la véritable portée des élections.

XI

Matériellement, aucun doute n'était possible. Les candidats officiels ou agréables arrivaient en

nombre prépondérant. Ni le tiers-parti, ni les constitutionnels, ni les irréconciliables, eussent-ils réuni toutes leurs forces, ne pouvaient songer à les contrebalancer. Néanmoins, l'Opposition chantait victoire. Aux majorités obtenues par ses élus, elle ajoutait les chiffres des diverses minorités, de ceux qui avaient succombé, et elle disait : « En 1857, nous avons eu de la peine à réunir 574 000 voix; en 1863, nous n'avons pas atteint plus de 1 900 000; en 1869, nous dépassons 3000000, tandis que le gouvernement n'en a plus que 4 455 287; un léger effort encore et nous arrivons à la parité, voire à la supériorité[1] ». Et ils exultaient devant cette perspective d'avenir. Ils ne se trompaient pas en attribuant le caractère d'une espèce de révolution aux élections de 1869. Seulement, ils se rendaient mal compte de la nature de cette révolution. Quelque chose était irrévocablement mort ce jour-là, et ce n'était pas l'Empire comme ils le croyaient, mais l'Empire autoritaire, l'Empire dont Rouher était et restera la personnification. Les 3 200 000 voix de l'Opposition signifiaient non l'amour de la république ou de l'orléanisme, mais le dépit causé par l'obstination de l'Empereur à se cramponner à un pouvoir personnel qui avait fait le Mexique et l'alliance italo-prussienne.

De leur côté, les journaux officieux ne se rendaient pas mieux compte de la réalité. Ils prétendaient qu'aucun changement ne s'était opéré

1. *Lettre* de Quinet (10 juin 1869.)

et que l'Empereur demeurait le maître absolu de sa politique, puisque les mêmes membres de la majorité revenaient presque tous dans la Chambre; ils ne voyaient pas ou feignaient de ne pas voir que ces membres n'y rapportaient plus les mêmes dispositions d'obéissance aveugle. N'oubliant pas que, dans la dernière session, les actes libéraux du 19 janvier étaient venus les surprendre en pleine quiétude réactionnaire, ils étaient décidés à ne plus s'exposer à pareille surprise, à devancer plutôt les réformes pour en avoir le bénéfice. De telle sorte que l'Empire autoritaire, conspué ou maudit par l'Opposition, était abandonné par une portion notable de la majorité et que plus d'un des nouveaux venus se permettait de dire avec le général de la Motte-rouge, pauvre tête peu favorable cependant au parlementarisme, que Rouher « s'était usé par ses palinodies et que si l'Empereur ne le congédiait pas, il deviendrait l'homme fatal du règne[1]. »

En réalité, les élections signifiaient à Paris : plus d'Empire, la République, mais la République radicale avec des hommes jeunes, nouveaux, non avec le résidu des politiques de 1848. En province, elles signifiaient : Pas de République, l'Empire, mais transformé par la liberté et régi par des hommes nouveaux autres que ceux qui se succédaient sur la scène depuis 1851. Mon programme de progrès constitutionnel, vaincu à

1. *Souvenirs*, t. III, p. 391 et 437.

Paris, prévalait partout ailleurs. Rouher seul était vaincu partout.

Persuadé, par ce résultat, que j'avais bien deviné la pensée du pays, délivré de l'angoisse qui m'avait tourmenté le soir de ma défaite à Paris, je me préparai, avec une conviction affermie, à écarter les derniers obstacles qui retardaient encore l'établissement complet du régime constitutionnel. » J'écrivis à mes électeurs du Var : « Au moment où Paris, Marseille, Lyon abandonnent la politique sage et loyale des Cinq, vous me donnez mandat de la continuer. J'accepte. »

CHAPITRE XXI

LES NÉGOCIATIONS ENTRE L'AUTRICHE, L'ITALIE ET LA FRANCE SONT SUSPENDUES. — LETTRES DE NAPOLÉON III, FRANÇOIS-JOSEPH, VICTOR-EMMANUEL. — COMMENCEMENTS DU COMPLOT HOHENZOLLERN. — LA MONARCHIE SANS ROI. — BISMARCK ET LE « FATAL PARLEMENTARISME ». — CONVERSATION DU ROI DE PRUSSE ET DE NIGRA A PROPOS DE LA LIGNE DU MEIN.

I

La défaite que le régime autoritaire venait d'essuyer dans les élections n'était pas compensée par les bonnes fortunes de la politique extérieure. Les négociations pour une triple alliance entre l'Autriche, la France et l'Italie n'aboutissaient pas. On échangea force dépêches *pro memoria contre memoria*. On discuta beaucoup si on se lierait par des lettres entre souverains ou par des traités secrets ou officiels contresignés par les ministres. Je pourrais raconter tout cela en détail mais ce serait long et sans intérêt ; il suffit de constater que, finalement, Rouher et La Valette rédigèrent, en mars 1869, un projet de traité en douze articles qui reposait sur les don-

nées suivantes : On ne cherchait pas à créer de cas de guerre contre la Prusse ni contre qui que ce soit; au contraire on s'alliait pour donner à la paix une assiette plus solide. Le traité, purement défensif dans son intention et dans ses termes, ne deviendrait offensif que si une puissance quelconque menaçait de la guerre les parties contractantes. Cette guerre ne pouvait venir que de la Prusse, si elle voulait déchirer le traité de Prague et appliquer aux Etats du Sud le principe de conquête par lequel elle s'était approprié les duchés de l'Elbe, le Hanovre, Francfort. Cependant, l'éventualité resta sous-entendue quoique présente à l'esprit des contractants, et dans le texte on ne spécifia aucun fait d'où pourrait surgir cette guerre contre laquelle on se prémunissait. Dans le cas de guerre déclarée contre l'une des parties contractantes, les autres parties devraient faire cause commune avec elle, la France et l'Autriche avec toutes leurs forces et à leurs frais, l'Italie, avec 200000 hommes et moyennant le remboursement de ses dépenses. Au cas de succès, les gains qu'en pourraient retirer la France et l'Autriche demeuraient indéterminés ; au contraire, la part de butin qui serait faite à l'Italie était dès maintenant fixée. D'appétit robuste, elle avait d'abord demandé Nice et le Tyrol ; on ne lui accorda que le Trentin, moyennant une compensation à l'Autriche en Silésie ou ailleurs. L'Italie eût encore voulu le règlement définitif de la question romaine : le traité s'en tenait à l'engagement plus modeste de tra-

vailler auprès du Pape à obtenir un *modus vivendi* moins hostile et d'unir ses efforts aux siens en cas de vacance du trône pontifical pour faciliter la nomination d'un pape moins intransigeant que Pie IX; on ne faisait nulle mention du retrait de nos troupes de Civita-Vecchia; un dernier article ajouté au dernier moment stipulait la garantie des territoires respectifs.

Le secret n'avait pas été complètement gardé du côté de l'Italie. Un ancien garibaldien, agent de Bismarck à Florence, l'avait révélé à Usedom. D'autres renseignements avaient été transmis à la presse italienne qui se mit à en disserter. Les organes de la gauche avancée combattaient l'alliance française et concluaient d'une seule voix qu'elle serait, pour le gouvernement et pour le pays, le comble de la dégradation. Les conservateurs s'abstinrent, sauf l'*Opinione*, en général favorable à la France, qui reproduisit en l'approuvant un article de la *Nouvelle Presse libre*, établissant que les Cabinets de Vienne et de Florence recherchaient les bases d'une action commune en vue d'assurer une situation pacifique en Autriche et en Italie. L'organe du tiers parti, le *Diritto*, conseillait une neutralité vigilante : « Après une bataille décisive, ses efforts devraient tendre, de concert avec l'Angleterre et l'Autriche, à imposer au vainqueur, quel qu'il soit, la convocation d'un congrès européen. Ces révélations de la polémique italienne alarmèrent fort le roi de Prusse et surtout la Reine, les princesses, les dames de la Cour, et le Roi avait écrit

jusqu'à quatre fois dans une journée à Bismarck, pour avoir des renseignements. Celui-ci interrogea Benedetti : « Il n'avait, dit-il, aucune raison de prêter foi à ces rumeurs qui lui paraissaient dépourvues de fondement, mais il le priait, s'il en avait l'occasion, de rassurer Sa Majesté. » Benedetti n'eut pas de peine à nier ce qu'il ignorait.

Le Roi ne lui donna pas l'occasion de le rassurer. A la réflexion il trouva qu'il avait mieux à faire que de demander à Benedetti des assurances qui, les lui eût-il données, eussent été sans valeur : c'était de travailler avec plus de sollicitude encore à aiguiser son épée. Cette alerte prussienne ne troubla donc pas le cours des négociations. Les difficultés insurmontables vinrent du côté de l'Italie. Victor-Emmanuel demanda que le silence gardé par le projet sur notre évacuation fut suppléé par une lettre de l'Empereur s'engageant au retrait de ses troupes dans un délai déterminé, puisque, à cause des élections prochaines, il ne le pouvait pas immédiatement. L'Empereur autorisa seulement Rouher à annoncer qu'il dirait verbalement à l'envoyé d'Italie sa résolution d'ordonner le rappel, dans un terme prochain, de la garnison française de Civita-Vecchia. Menabrea, qui jusqu'alors avait traité seul, se vit obligé d'initier ses collègues à la négociation et demanda leur assentiment. Ils se récrièrent contre l'insuffisance de ce qui était accordé relativement à *Rome* ; s'ils ne subordonnaient tout accord inter-

national à un accord sur ce point ils seraient incontinent renversés; ils ne demandaient pas qu'on la leur livrât, mais seulement qu'on ne leur refusât pas les moyens de la prendre; « l'Empereur devrait, en retirant sa garnison, promettre de s'appliquer à lui-même le principe de non-intervention qu'il avait forcé l'Autriche à subir après Villafranca et Zurich; par conséquent, s'interdire de retourner en Italie, quoi qu'il y arrivât, et laisser désormais le Roi, le Pape et les Romains libres de s'arranger entre eux. » (4 juillet.)

Cet abandon hypocrite du Pape à ses spoliateurs eût été encore plus déshonorant qu'un abandon avoué ayant du moins le mérite de la franchise. L'Empereur se refusa à acheter une alliance par une félonie : la conclusion du traité devint donc impossible[1]. Mais, pour qu'il en restât quelque chose, et que les négociations portassent quelque fruit, on convint qu'elles seraient considérées comme suspendues, non

1. Un de nos anciens amis, Bonghi, devenu naturellement allemand après notre défaite, a eu la singulière idée, pour antidater le germanisme de fraîche date de son roi et de son pays, de prétendre que Menabrea avait stipulé que l'unité de la nation germanique ne serait pas contestée, et que c'est sur le refus d'accepter cette clause, que l'accord avait été rompu. Il est inexact que la clause ait été proposée et que ce soit son refus qui ait fait manquer l'accord. Le Prince Napoléon, dans son opuscule sur les alliances en 1869, a catégoriquement affirmé que le refus de s'entendre sur la question romaine fut la seule cause qui empêcha la conclusion du traité. Ce témoignage est d'autant plus décisif qu'il avait soumis son opuscule à son beau-père avant de le publier.

comme rompues, afin qu'on pût les reprendre au premier moment opportun, et les trois souverains échangèrent des lettres autographes, par lesquelles, en regrettant qu'un traité formel d'alliance n'eût pas été conclu, ils se promettaient réciproquement amitié et assistance en toutes circonstances. L'Empereur m'a lu ces lettres. Celle de Victor-Emmanuel était particulièrement chaleureuse; elle donnait l'assurance que Napoléon III n'aurait jamais d'ami plus dévoué, ni d'allié plus fidèle, et elle indiquait que l'obstacle à une conclusion avait été l'impossibilité de s'entendre sur Rome. Ces lettres ne constituaient pas un traité, puisqu'elles constataient l'impossibilité d'en conclure un; elles étaient davantage : un engagement d'honneur, qui, entre gentilshommes, lie plus étroitement qu'un traité. Elles signifiaient : « Nous pouvons, quoi qu'il arrive, compter les uns sur les autres. » Si ces lettres n'eussent été que des chiffons de papier n'ayant moralement aucune valeur obligatoire, pourquoi les avoir écrites[1]?

II

En Espagne, un soulèvement n'avait pas tardé à se produire dans la ville même où la révolution

1. Beust, dans ses Mémoires, a prétendu que les trois souverains s'engageaient à ne pas s'entendre, à l'insu les uns des autres, avec une tierce puissance. Aucune promesse de ce genre n'était formulée dans les deux lettres que m'a lues l'Empereur.

commença, Cadix. Les miliciens ne consentirent pas à être désarmés et les ouvriers des ateliers nationaux ne voulurent pas accepter une réduction de salaire. Ils attaquèrent les troupes, mirent en liberté les forçats et arrêtèrent les consuls des puissances comme otages. Les troupes tinrent ferme, vigoureusement conduites par le général Caballeros soupçonné d'appartenir à l'opinion républicaine, et les insurgés aux abois furent admis, sur la demande des consuls qu'ils avaient retenus en otages, à capituler sans être passés par les armes (5-13 décembre 1868). Quelques troubles également furent réprimés à Saragosse, prévenus à Madrid, et les élections se firent partout sans encombre. Elles donnèrent la victoire aux Progressistes. Les Unionistes restèrent importants par le nombre et surtout la valeur des élus (70 à 80). Les républicains et les royalistes furent représentés mais en petit nombre. Les Cortès constituées nommèrent président l'alcade Rivero (22 février 1869). C'était une avance de Prim aux démocrates non républicains jusque-là exclus du gouvernement. Serrano remit ses pouvoirs, qui lui furent immédiatement rendus, et lui-même maintint les ministres en fonction. A la suite de la harangue de remerciements de Serrano, Prim débita un discours qui fit grande sensation : « Bien qu'en politique, dire « toujours » ou « jamais » soit chose aventurée, ma conviction est telle à l'égard de la dynastie des Bourbons que je la crois tombée pour ne se relever jamais. L'histoire pré-

sente des cas de rois déchus, mais aucun analogue au présent, où la dynastie a été rejetée à l'étranger par la force de l'opinion; de là ma conviction qu'elle ne reviendra jamais, jamais, jamais. Et que ceci serve de réponse à ceux qui, non sans mauvaise intention, m'ont supposé des plans de restauration en faveur de don Alphonse de Bourbon, parce que j'aurais l'ambition de devenir régent. Celui qui a avancé pareille chose ne me connaît pas. Jamais je n'ai eu d'ambition ni d'envie de quelque chose ou de quelqu'un. Et si jamais je n'ai eu d'ambition, j'en aurais moins encore aujourd'hui, où, par ma situation, je n'ai, dans tous les sens, rien à désirer. Si ! une seule chose, et celle-là avec toute la véhémence de mon âme : voir le pays constitué et la liberté assurée. »

L'adoption de la monarchie par les Cortès ne faisant aucun doute, Prim eût voulu, pendant que la constitution s'élaborait, s'assurer d'un roi afin qu'on put proclamer le roi en même temps que la royauté. Il se mit en chasse et Olozaga vint de Paris autant pour le surveiller que pour l'aider. Victor-Emmanuel offrit son fils, le duc d'Aoste. Insatiable, les yeux fixés sur Rome, impatient de s'émanciper de la tutelle française, animé d'une haine personnelle contre les Bourbons, il se complaisait à l'idée de les supplanter, de priver le Pape de la sympathie espagnole et de mettre une entrave aux pieds de la France. Sous prétexte d'arranger des affaires de famille, Cialdini fut envoyé à Madrid. Il gagna Prim, Olozaga, la majorité des membres du mi-

nistère, et le reste promit au moins sa neutralité. Tout eût été terminé si le candidat lui-même n'avait opposé un refus qu'on ne put vaincre (janvier 1869). « Si le Roi veut m'exiler, avait-il dit, qu'il me dise où je dois aller, mais je ne veux pas régner en Espagne ». Serrano et Topete revinrent aussitôt au projet Montpensier, Prim, qui dans toute cette crise, va se mouvoir toujours dans l'équivoque et la duplicité, parut y consentir. Il protesta que le cri : « *Abajo los Borbones!* ne s'appliquait pas aux membres de la famille qui avaient réprouvé la politique de la dynastie déchue. On put croire alors que la candidature Montpensier allait devenir un fait accompli (9 mars). Mercier alarmé l'annonça à Paris. A quoi La Valette répondit : « Mon cher ambassadeur, vos dernières dépêches font prévoir le succès d'une candidature que tous les hommes placés à la tête des affaires semblaient avoir écartée. Si cette combinaison triomphait, *nous pourrions, il est vrai, l'accepter sans difficulté, car nous avons déclaré, dès le début, que nous ne voulions en rien nous immiscer dans les affaires intérieures de l'Espagne.* Mais il ne pourrait nous convenir de paraître l'approuver. Votre présence à Madrid serait certainement embarrassante pour vous comme pour nous dans un pareil moment. L'Empereur désire donc que vous évitiez de vous trouver dans une semblable position, et je suis chargé par Sa Majesté de vous inviter à chercher dans vos affaires privées un prétexte plausible pour vous rendre à Paris

avant que l'éventualité dont il s'agit puisse se réaliser. Je ne saurais d'ailleurs vous indiquer l'instant précis où vous pourriez quitter Madrid; j'en laisse le choix à votre propre appréciation, mais vous devez vous y préparer dès à présent, *en prenant soin d'expliquer votre départ de manière qu'on ne puisse lui attribuer aucun motif politique.* Sa Majesté attache beaucoup d'intérêt à ce que ses ordres à cet égard soient bien compris, et j'en recommande l'exécution à toute votre prudence (16 février 1869)[1]. »

Mais Olozaga était là et ne voulait à aucun prix de Montpensier. Il annonça que si Serrano et Prim persistaient à le proposer, il communiquerait des documents qui le rendraient à jamais impossible. Avec ce don d'insinuation persistante qui le rendait irrésistible, il persuada Prim, Serrano, Topete et les membres de la commission de la Constitution que pratiquement la seule tentative utile serait de faire une nouvelle démarche auprès du candidat universellement respecté, Fernand de Portugal. Tessara, nommé ministre en Angleterre, fut chargé de demander à Paris et à Londres d'appuyer à Lisbonne la proposition espagnole. Un envoyé spécial, Fernandez de Los Rios, dépêché à don Fernand, fut autorisé à lui promettre le dépôt, dans des

1. Voilà réfuté par La Valette lui-même les paroles que Zorilla et Muniz lui ont attribuées sur l'intention de l'Empereur de repousser Montpensier. Ou on a mal compris ce *qu'avait* dit La Valette, ou celui-ci a parlé sans penser ce *qu'il disait.*

banques européennes, d'une somme équivalente au capital de la pension annuelle qu'il recevait du Portugal et qu'il ne retrouverait pas s'il était renversé du trône. Enfin une commission fut désignée pour lui offrir officiellement la couronne. Averti, il coupa court à toute démarche, ne laissa pas à la commission le temps d'arriver, et notifia un nouveau refus par un bref télégramme (5 avril). Le désappointement et la colère furent grands à Madrid. Les Espagnols, malgré toutes leurs diminutions de puissance, considéraient toujours leur royauté comme la première du monde et ils trouvaient incroyable qu'un principicule allemand osât la dédaigner. Ruiz Zorilla, avec la brutalité ordinaire de son langage, dit au comte d'Alte qui lui annonçait le refus : « Faites savoir à votre prince qu'il n'est qu'un égoïste, qu'il sera cause que nous aurons ici la République, mais, qu'après avoir été proclamée à Madrid, la République le sera bientôt à Lisbonne, et qu'il devra alors continuer sa vie voluptueuse auprès de dona Isabelle de Bourbon. »

Olozaga attribua cette déconvenue aux intrigues de Montpensier et dit qu'il fallait exiger son exclusion de Lisbonne. Mais une lettre de Tessara rejeta la responsabilité sur Napoléon III : le gouvernement français, écrivait-il, désirait une restauration alphonsiste et encourageait les menées des réfugiés espagnols. Dans un premier mouvement de colère contre cette opposition inattendue, Serrano communiqua la dépêche à tout venant. Olozaga, instruit des véritables

pensées de l'Empereur, ne crut pas à l'exactitude de l'information. Il supplia Serrano de s'en taire jusqu'à éclaircissement. Mais l'indiscrétion s'était répandue dans le public. Malgre les dénégations prodiguées le lendemain, malgré les assurances du ministre de l'Intérieur à tous les journaux, il ne fut bruit que des projets de restauration de Napoléon III.

L'inexactitude du rapport de Tessara fut vite démontrée. Ce diplomate novice, esprit déséquilibré, avait mal interrogé et plus mal compris encore ce qu'on lui avait dit et, alphonsiste fougueux lui-même, avait confondu les hallucinations de son cerveau avec les vues du gouvernement impérial. La Valette détruisit aussitôt sa fable : « ...Je dois insister sur les intentions prêtées à l'Empereur et à son gouvernement par la correspondance de l'envoyé d'Espagne à Londres : l'Empereur se serait réjoui de la résistance de don Fernand à l'offre de la Couronne d'Espagne, et n'aurait consenti à faire aucune démarche pour combattre ses hésitations. Rien n'est plus éloigné de la vérité... L'Empereur demeure scrupuleusement fidèle à la politique d'abstention, adoptée par son gouvernement dès le début des événements d'Espagne,... cependant, Sa Majesté, sans sortir de la réserve qu'elle s'est imposée, n'a pas laissé ignorer à Lisbonne son sentiment sur les ouvertures faites à don Fernand. Ce prince a pu savoir, en temps opportun, que son acceptation aurait été accueillie par nous avec une satisfaction sincère.

Si je n'ai pas fait connaître ces détails à M. Tessara, lorsque j'ai reçu sa visite, c'est qu'il ne m'en a pas donné l'occasion[1]. »

Olozaga se crut alors tout à fait autorisé à imputer la responsabilité du refus au duc de Montpensier. Disait-il vrai? Le duc faisait à Lisbonne beaucoup de fracas. Il prenait grand soin de se populariser, prodiguait les attentions aux familles importantes; lui et sa femme étaient de toutes les fêtes, caressant la diplomatie, faisant des excursions *in fiocchi* dans les environs. Ses rapports avec don Fernand étaient froids et les ménagements que leur imposaient les convenances ne les empêchaient pas de s'exprimer l'un sur l'autre avec une aigreur à peine dissimulée. Le duc ne manquait pas une occasion de faire parvenir au Roi des informations désagréables, et don Fernand et son fils, don Luis, dismulaient peu leur mécontentement des allures tapageuses de leur hôte[2]. Il n'avait donc aucune influence sur son compétiteur et la résolution de celui-ci fut un acte réfléchi de sa propre volonté. Il n'est pas douteux néanmoins que Montpensier n'en fut charmé et qu'il eut même recours à un procédé singulier pour la rendre irrévocable. Il représenta au nonce, Mgr Oreglia, combien était regrettable le scandale qu'occasionnait la liaison affichée de don Fernand et combien il était urgent de la régulariser par un digne mariage. Le prélat goûta l'insinuation ; aidé

1. La Valette à Mercier, 24 avril 1869.
2. De Montholon, 14 mars 1869.

par quelques bonnes âmes, il manœuvra avec une telle adresse que peu après don Fernand épousa la comtesse d'Edla[1]. Il parut dès lors que le règne du Portugais était irrévocablement écarté.

Serrano, aussi obstiné à son Montpensier qu'Olozaga à son Portugais, prôna de nouveau son candidat : on pourrait le prendre, soit comme roi, soit comme mari de l'Infante devenue reine. Mais il y avait contre ce prince un courant invincible d'impopularité dans toutes les classes de la nation : les libéraux le suspectaient, les conservateurs lui reprochaient sa conduite envers la Reine, le peuple, qui lui reprochait ses lésineries et son mercantilisme, l'appelait le *marchand d'oranges* à cause des profits qu'il tirait des produits de ses jardins [2]; il étalait maladroitement son ambition et l'on doutait qu'il eût la capacité de la soutenir. Castelar a été, en cette occasion, l'interprète de l'opinion générale : « Il y a ici 80 républicains, 30 démocrates et 100 progressistes qui seront unanimes pour voter contre lui. Peut-être, espère-t-on arracher aux Cortès leur consentement par lassitude; mais les Cortès ne peuvent ni ne veulent se suicider. D'ailleurs, ne voit-on pas que l'état du pays est tel que, lors même que la Chambre voterait pour Montpensier, le peuple ne voudrait pas le recevoir ? » Les progressistes, Zorilla et Muniz, confirment ces appréciations :

1. Fernandez de los Rios, Mi Mision en *Portugal*, p. 344. Citation de Muniz.

« Nous n'opposâmes aucun obstacle à ses intrigues dans la presse et le Congrès; nous ne rompîmes avec aucun des amis et des collègues qui avaient embrassé sa cause; nous ne contribuâmes en rien à l'échec d'un dessein qu'il ne faut imputer qu'à son absence de tact, à son impatience, et à sa confiance en des hommes inutiles ou discrédités[1]. » En Europe, on ne pensait pas plus favorablement. Le cardinal Antonelli disait que « cette combinaison était une de celles qui seraient vues avec le plus de déplaisir par le Saint-Siège[2]. » A Londres, le principal secrétaire d'État fit connaître à l'envoyé d'Espagne qu'il considérerait le choix de Montpensier comme le plus funeste que pût faire l'Espagne, et comme le signal de la guerre civile. Tessara répondit qu'en ce cas la guerre civile n'était pas à redouter, attendu que le duc ne comptait pas de parti sérieux dans la péninsule, et que, très certainement, le peuple espagnol consulté lui préférerait la République[3].

III

A défaut de tout autre appui, les partisans de Montpensier eussent voulu lui acquérir celui de Bismarck. Goltz vint un jour, au nom même de son chef, informer l'Impératrice que Rancès, am-

1. Zorilla, p. 24. V. Supplément. Muniz. *Apuntes historicos. sobre la Revolucion de 1868*, tome II, p. 51.
2. De Banneville, Rome, 29 janvier 1869.
3. De la Tour d'Auvergne, 30 avril 1859.

bassadeur d'Espagne à Vienne, de passage à Berlin en mars 1869, avait, sous prétexte de saluer le Roi, pressenti le chancelier qui n'avait pas accueilli la suggestion. En effet, la seule visée positive poursuivie alors par la politique prussienne était que l'Espagne restât indépendante de l'influence française. Tout ce qui contribuerait à ce résultat, qu'elle qu'en fût la forme, lui paraîtrait bon. Moltke notamment a expliqué cette opinion de tous les hommes d'État prussiens : « Cette révolution, avait-il dit, paralyse Napoléon ; elle agit comme un emplâtre ; cette mouche espagnole tire parfaitement ! Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que la république y soit proclamée, parce que, après l'élévation d'un prince d'Orléans sur le trône d'Espagne, ce serait ce qui pourrait le plus inquiéter Napoléon [1] ». Ainsi la solution qui eût le mieux convenu aux Prussiens eût été la république ; ils se fussent encore accomodés d'un d'Orléans mais ils eussent trouvé excessif de travailler en faveur d'un prince qui, après tout, restait français. S'ils se décidaient à intervenir autrement que par le désir, ce ne serait qu'au profit d'un prince allemand. En vue de cette éventualité, Bismarck avait jeté les yeux sur le frère du roi de Roumanie, catholique, homme fait, Léopold de Hohenzollern, mari de la princesse Antoinette de Portugal. Sans s'être enquis des dispositions de la famille Hohenzollern ni de celles du roi de Prusse et pas

1. BERNHARDI, Tagebuchblätter, t. VIII, p. 557.

davantage de celles des hommes d'état d'Espagne, il avait chargé sa presse officieuse de jeter à titre d'essai le nom du prince dans la publicité.

Benedetti ne put pas ne pas entendre cette nouvelle répandue de divers côtés autour de lui. Il en comprend la gravité et en instruit d'urgence son gouvernement. Cette annonce produit aux Tuileries une émotion que n'avait pas causée la perspective de Montpensier. On prescrit par télégraphe à Benedetti de s'informer. Bismarck étant absent, il interroge Thile : « Une pareille candidature intéressait trop directement le gouvernement de l'Empereur pour qu'il n'eût pas le devoir de la lui signaler dans le cas où il existerait des raisons de croire qu'elle peut se réaliser. » Thile donne par deux fois sa parole d'honneur que « pendant son séjour à Berlin, le ministre d'Espagne n'a pas même fait allusion au prince de Hohenzollern et qu'il ne saurait en être question pour la couronne d'Espagne. ». (31 mars 1869).

Ces informations ne parurent pas suffisantes à Paris. On mande Benedetti, on l'interroge, on lui donne des instructions formelles. C'est l'Empereur lui-même qui le reçoit et lui dit : « La candidature Montpensier est seulement antidynastique ; elle n'atteint que moi et je puis l'accepter ; celle du prince de Hohenzollern est essentiellement anti-nationale. Le pays ne la supportera pas, il faut la prévenir. Retournez à Berlin, expliquez-vous-en avec M. de Bismarck lui-même tout en vous gardant de donner à vos interrogations et à vos raisonnements quoi que

ce soit qui lui permette de croire que nous cherchons une occasion de conflit. » Ces instructions furent mollement exécutées par Benedetti. A son interrogation craintive, Bismarck répondit par une échappatoire énigmatique : « Le prince Léopold, s'il était élu roi par les Cortès, ne pourrait avoir qu'une durée éphémère, et serait exposé à plus de dangers encore que de mécomptes. Son père, d'ailleurs, savait trop ce qu'il en coûtait à sa fortune personnelle pour soutenir son fils Charles en Roumanie, et ne se souciait pas d'ajouter à ce sacrifice d'autres charges encore plus onéreuses. Dans cette conviction le Roi s'abstiendrait certainement de lui donner le conseil d'acquiescer au vote des Cortès. » Benedetti eût voulu obtenir l'assurance que le Roi persisterait dans l'abstention que lui prêtait Bismarck. — « En tout cas, fit-il, *le prince Léopold ne pourrait déférer au vœu des Cortès qu'avec l'assentiment du Roi.* Sa Majesté aurait donc à dicter au prince sa conduite. » Bismarck (et le fait est de première importance) ne contesta point l'autorité que Benedetti attribuait au roi de Prusse sur les Hohenzollern. Il se contenta de n'engager en rien les déterminations de son maître. Il eût été naturel que l'ambassadeur, dans des formes courtoises, insistât et représentât que, malgré tout son désir de rester en bons termes avec la Prusse, l'Empereur, le voulût-il, ne pourrait supporter l'intronisation d'un Prussien en Espagne. Il n'en fit rien et lui, d'ordinaire si loquace, resta bouche close. Cepen-

dant il sentit qu'il n'avait pas tout à fait exécuté ses instructions, et qu'il y avait plus à dire : « Si je n'avais craint d'excéder la mesure qu'il peut convenir au gouvernement de l'Empereur de garder dans une affaire si délicate, écrit-il à Rouher, qui occupait alors par intérim le ministère des Affaires étrangères, j'aurais mis M. de Bismarck en demeure de s'énoncer plus clairement; mais j'ai pensé que je devais prendre vos ordres avant de me montrer plus pressant [1]. »

Ces ordres ne vinrent pas : le ministre, plus encore que l'ambassadeur, craignait de se donner l'air de chercher une querelle en demandant des explications sur un fait qui ne se présentait pas avec un caractère d'imminence positive. D'ailleurs, il était dans les habitudes de Rouher de ne pas prévoir l'avenir et d'éluder seulement la difficulté présente par un expédient. Il répondit à Benedetti : « Dans l'entretien que vous avez eu avec M. de Bismarck, vous avez pu, sans apparence de préméditation, porter la conversation sur les affaires d'Espagne et sur les bruits relatifs à la candidature du prince de Hohenzollern. Que le gouvernement prussien désire favoriser cette candidature, ou qu'il veuille simplement donner à croire qu'elle peut devenir sérieuse, M. de Bismarck ne l'a pas repoussé, et il s'est exprimé dans des termes, pour le moins ambigus. C'est seulement dans le cas où cette candidature prendrait de la consistance de l'autre côté des Py-

1. 11 mai 1869.

rénées, que nous devrions nous préoccuper des intentions réelles de la cour de Prusse. J'approuve donc votre réserve, en traitant ce sujet avec M. de Bismarck, *tout en vous invitant à rester attentif à tout ce qui pourrait nous éclairer, sur la conclusion que nous devrons tirer de son langage*[1]. »

Certainement il était superflu d'instruire Bismarck des conséquences d'une candidature Hohenzollern... Au lieu d'être un des plus grands hommes d'État de son siècle, il en eût été un des plus écervelés ou mieux l'un des plus niais, s'il n'avait pas vu la perspective menaçante qui, du premier coup, saisit l'esprit du prince Antoine, et s'il avait pu supposer qu'en aucun temps, et surtout après les événements de 1866, la France supporterait l'intronisation, derrière l'une de ses portes méridionales, d'un prince et d'un colonel prussien. Notre démarche ne lui apprenait donc pas ce dont il n'avait pas besoin d'être instruit. Elle l'avertissait d'une manière discrète que nous étions attentifs et l'invitait à ne pas nous placer à l'improviste devant un fait qu'il nous serait absolument impossible de tolérer[2].

1. De Paris, 19 mai 1869. Dans son livre *Ma mission en Prusse*, Benedetti, je ne sais pourquoi, n'a pas reproduit la première partie de cette dépêche.

2. (WALPOLE, *History of twentyfive years*, p. 484, t. Ier) : Quelque imparfaitement que le comte de Benedetti ait rempli son devoir, le comte de Bismarck ne pouvait guère ignorer que l'adoption de la candidature Hohenzollern aurait profondément irrité la France.

IV

L'interrogation de Benedetti ne produisit pas l'effet qu'on devait en attendre. Elle ne détourna pas Bismarck d'une intrigue en Espagne, elle attira au contraire son attention sur le parti à tirer des événements qui s'y déroulaient. Il se croyait mal informé par son ministre Kanitz. Ce diplomate n'était pas un évaporé comme Usedom, mais c'était aussi un passionné. Seulement sa passion était inverse de celle de son confrère. Usedom pactisait avec la révolution italienne même sous sa forme la plus avancée; Kanitz, au contraire, était l'ennemi de la révolution espagnole même sous sa forme la plus modérée, et ne cachait pas ses prédilections pour Isabelle, pour son fils et, à leur défaut, pour don Carlos. Avec un tel homme il était difficile de nouer des intrigues souterraines. Il fallait un instrument plus souple et surtout moins en vue. Bernhardi n'étant plus nécessaire à Florence depuis qu'Usedom avait été remplacé, Bismarck l'appela à Berlin d'où il l'envoya en Espagne en passant par Paris. Ses instructions furent de favoriser tout ce qui pouvait être désagréable à la France : « On sait que le parti cosmopolite, lui dit-on, fera tout pour amener en Espagne la proclamation de la république. Notre gouvernement ne voit rien qui soit à craindre dans l'établissement de la république en Espagne, et il la laisserait

s'implanter sans obstacles. En réalité tout ce qui peut rendre l'Espagne indépendante de l'influence française est bon et agréable au gouvernement prussien, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme. Que l'Espagne reste indépendante de l'influence française, c'est l'unique but que nous ayons en vue [1].

Bernhardi arriva à Madrid vers la fin de mai. Il se rendit immédiatement en Andalousie où se trouvait le centre principal de l'organisation républicaine [2]. Pendant qu'il s'occupait à ses menées républicaines la candidature lancée en Allemagne prenait un long détour et arrivait en Espagne par Lisbonne où elle était apportée de Bruxelles. Un jour le ministre portugais en Belgique, alors en congé, à Lisbonne, le vicomte de Seyssal, au milieu d'une conversation sur les affaires générales, dit à Los Rios, le ministre espagnol envoyé à don Fernand : « Pourquoi ne vous servez-vous pas de vos relations avec les hommes influents d'Espagne, et principalement avec Prim, pour faire adopter la candidature du prince Hohenzollern? Le choix serait excellent; il plairait à la Prusse, même à don

1. Bernhardi, *Mémoires*, t. IX, p. 48-49.

2. Dans les mémoires de Bernhardi silence sur cette mission; un seul mot très significatif indiquant qu'il l'avait reçue : « 5 avril 1869. Je dois maintenant partir pour l'Espagne et m'arrêter quelque temps à Paris pour voir les événements qui s'y passent, Keudell attache de l'importance à ce que je m'arrête là, et il exprime même la pensée qui lui traverse l'esprit s'il n'aurait pas mieux valu que je fusse envoyé à Paris. » (T. VIII, p. 424.)

Fernand. L'Empereur seul ne serait pas satisfait de cette combinaison (y no habria mas que el Emperador que no gustara de esta combinación), il la goûterait plus que celle de Montpensier et n'osera pas s'y opposer ouvertement. » Il s'offrait à servir d'intermédiaire auprès du Hohenzollern si Prim acceptait l'ouverture[1].

Un autre jour, le marquis Oldoini, ministre d'Italie, diplomate retors, autrefois attaché à la légation italienne de Munich, en 1866, dit au marquis de Niza, Portugais fort intelligent, ami et auxiliaire de Los Rios auprès de don Fernand, dans des termes identiques à ceux de Seyssal : « Pourquoi ne profiteriez-vous pas de vos relations avec Prim pour proposer le prince de Hohenzollern ? Cette combinaison plairait à don Fernand ; l'Italie la verrait de bon œil et l'appuierait en Prusse, si cela était nécessaire. » Il protesta qu'il exprimait son opinion personnelle, non celle de ministre d'Italie. « Je connais bien les Italiens, écrivait le marquis de Niza à Los Rios, en lui communiquant cette conversation, et surtout celui-ci. Je crois bien qu'il s'agit d'une leçon apprise avec Seyssal[2]. »

Dans une autre conversation, Oldoini revint sur ce sujet. Il n'avait aucune instruction, si ce n'est d'approuver la désignation de don Fernand, et il savait que son gouvernement appuierait toute combinaison de nature à garantir

1. De Los Rios, *Mi-mision en Portugal*, p. 338.
2. *Mi-mision*, p. 342.

l'harmonie entre l'Espagne et le Portugal, la bonne intelligence avec l'Italie, et l'amitié de l'Italie avec la Prusse et avec la France ; il ne parlait donc qu'en son nom personnel, et il priait instamment qu'on ne le nommât pas. Cette précaution prise, il recommandait de nouveau la candidature Hohenzollern, et indiquait la meilleure marche à suivre. Il ne fallait s'adresser ni à don Fernand décidé à ne pas s'occuper des affaires d'Espagne, ni à don Luiz. On devait traiter d'abord à Berlin avec Bismarck, dans un secret absolu, afin que la France n'en sût rien (con toda reserva y sin que Francia supiera nada), ensuite à Dusseldorff avec l'intéressé. La France accepterait le fait accompli et l'Italie le verrait avec plaisir.

Seyssal n'avait pas pris sur lui une telle ouverture. Il n'était qu'un messager. La conception qu'il apportait et que l'Italien Oldoini appuyait si chaleureusement venait de Berlin. Elle était profondément habile. En effet, pour que Bismarck pût, en organisant la candidature allemande, s'y déclarer diplomatiquement étranger, il fallait qu'elle parût éclore spontanément en Espagne. On ne pouvait songer en ce moment à s'adresser à Prim qui n'était pas encore gagné; on avait besoin d'un politicien remuant que l'on pût, le cas échéant, désavouer, pour lancer, comme de sa propre initiative, une candidature à laquelle personne ne pensait en Espagne et mener les travaux d'approche autour de Prim et du prince de Hohenzollern. On trouva pour ce rôle

un député unioniste, Salazar y Mazaredo, appartenant à une famille connue par son exaltation, un peu détraqué lui-même, et besogneux, ce qui permit de l'acheter bon marché. Salazar gagna consciencieusement son salaire; dès ce moment, nous allons le trouver dans la presse, sur les grandes routes, infatigablement occupé à la réussite du complot dont il fut le premier agent. Il engagea l'affaire avec précaution dans une brochure destinée à préconiser don Fernand et où il ajoutait subsidiairement : « A défaut du prince portugais, un autre excellent candidat serait le prince de Hohenzollern. » Aucune adhésion n'avait répondu à cette insinuation, mais on s'en entretint un moment dans les cercles diplomatiques. Kanitz rassura spontanément Mercier, qui, du reste, ne s'était pas ému : « Vous n'aurez pas vu sans étonnement que les journaux ont parlé dernièrement du prince de Hohenzollern. Il va sans dire que, de Berlin, on ne m'a jamais fait la plus petite allusion à cette candidature. Mais, dans ma correspondance, j'ai dû faire mention de ce que l'on en disait et, en même temps, émettre mon opinion sur les obstacles que, le cas échéant, l'état des choses en Espagne y opposerait. Ici, lorsqu'on m'en a parlé, je n'ai pas manqué, non plus, de donner à entendre qu'il était bien peu probable que le prince pût consentir à abandonner la magnifique position qu'il avait, pour courir des chances aussi périlleuses. » On ne s'occupa plus à Paris de la candidature Hohenzollern. (9 mai 1869.)

Eût-il été prudent, eût-il été utile de se rassurer moins vite, d'interroger les Espagnols et de leur communiquer les instructions de Napoléon III, infiniment plus nettes que celles de son ministre? Je ne le pense pas. Prim savait, aussi bien que Bismarck, l'impossibilité absolue pour un gouvernement français quelconque d'accepter l'intronisation en Espagne d'un prince prussien. Cet avertissement ne l'eût pas détourné de sa machination, et il lui aurait fourni le prétexte d'exciter les susceptibilités espagnoles, toujours prêtes à s'enflammer contre nous, et à nous accuser de sortir de l'abstention que nous avions promise. En outre, à ce moment, nul ne pouvait soupçonner Prim d'ourdir quoi que ce soit d'hostile à la France. Un de ses premiers actes avait été de se réconcilier avec notre ambassadeur et d'exprimer le désir de reprendre avec l'Empereur ses bonnes relations d'autrefois. La Valette, qui lui avait toujours été un ami serviable et avec qui il affectait la plus grande confiance, eût considéré comme un mauvais procédé de témoigner une suspicion que rien n'autorisait. Enfin l'Empereur avait une raison intime de croire cette précaution superflue : il comblait la famille Hohenzollern de tant de témoignages d'affection qu'en homme de cœur, jugeant les autres par lui-même, il ne pouvait pas concevoir le soupçon qu'un membre de cette famille aurait l'indignité de s'associer à une trame contre ses intérêts et ceux de son pays. La crainte d'être *ıtil*ement blessant, qui nous avait rendus trop

circonspects à Berlin, nous rendit donc muets à Madrid.

Quoiqu'ils n'eussent pas de roi, Unionistes et Progressistes n'en persistèrent pas moins à proclamer la royauté. Dans la nuit du 20 au 21 mai elle fut adoptée en principe par 214 voix contre 71, et l'ensemble de la Constitution fut voté le 1er juin. Il aurait pu l'être la veille, mais c'était un mardi, jour néfaste en Espagne, et on avait remis au lendemain. Cette royauté sans roi menaçait de tomber dans le ridicule ou dans la république. Olozaga, qui se souciait aussi peu de la république que de Montpensier, proposa l'expédient d'une régence avec Serrano. Le maréchal eût voulu au moins en partager la responsabilité avec Prim et Rivero. « Il n'y a qu'un pouvoir stable, disait-il à Mercier, qui puisse avoir de l'autorité! Voyez ce qui est arrivé pendant la régence de la reine Christine et d'Espartero, et cependant ces deux personnages étaient dans des conditions bien autres que moi. Christine avait occupé le trône et donné la liberté à l'Espagne; Espartero avait mis fin à la guerre civile. Pourtant, les soulèvements contre leur pouvoir n'ont cessé qu'avec leur chute. Avant trois mois, je ne serai plus qu'une guenille (*un trapo*). » Olozaga obtint par un beau discours l'adhésion des Cortès : Serrano fut nommé régent, par 193 voix contre 45, avec toutes les attributions constitutionnelles de la royauté, sauf celle de suspendre ou de dissoudre les Cortès. Et Olozaga, ayant terminé sa tâche,

s'en retourna à Paris. Prim prit la présidence du Conseil et le portefeuille de la Guerre. Il avait la réalité du pouvoir, Serrano l'apparence. Or voici comment Guerrero, son ami le plus intime définit les sentiments véritables de ce Prim, désormais le véritable maître des destinées de l'Espagne : « Il attache beaucoup de prix à être et à rester en bonne intelligence avec la France, mais il en attache dix fois plus à demeurer en termes amicaux avec la Prusse[1]. »

V

Ces sentiments de celui qui restait provisoirement le maître des destinées de l'Espagne étaient d'autant plus inquiétants que, nonobstant les protestations pacifiques, les relations entre la Prusse et la France ne s'amélioraient pas sérieusement. Bismarck, il est vrai, paraissait absorbé par ses préoccupations intérieures. Il se débattait au Reichstag entre ses anciens amis, les conservateurs, et ses nouveaux alliés, les nationaux libéraux. Ceux-ci comptaient des orateurs éloquents, Lowe, Twesten, Lasker, Miquel, etc., qui le gênent, l'impatientent, et alors, il prononce des paroles amères contre les Assemblées qui se laissent conduire par des orateurs :

« Le don d'éloquence est, dit-il, quelque chose de très dangereux, le talent a sa puissance

[1] BERNHARDI, Mémoires, t. IX, p. 26.

entraînante semblable à celle de la musique et de l'improvisation. Dans tout orateur qui veut agir sur ses auditeurs, il doit y avoir du poète; ce n'est qu'autant qu'il est doué ainsi, et que, comme improvisateur il est maître de son langage et de ses pensées, qu'il a le don d'agir sur ceux qui l'écoutent. Mais, je le demande, est-ce bien au poète et à l'improvisateur que l'on ira confier le gouvernail de l'État, qui exige une mûre et froide réflexion? Et pourtant, c'est de l'éloquence de cet orateur que dépendent les décisions soudaines des parlements[1]. »

Malgré ces boutades anti-oratoires Bismarck se garde de condamner le « fatal parlementarisme ». Quand on l'en accuse il s'en défend : « J'ai appelé l'attention, prématurément peut-être, sur les difficultés qu'on se créerait à rendre trop fort le pouvoir parlementaire. Je crois que j'ai dit : « à placer une trop forte « dose d'influence dans le Parlement ». De là pourtant à l'abolition du parlementarisme, à une attaque dirigée contre lui, il y a encore loin[2]. »

Que deviendrait-il, en effet, s'il ne pouvait pas s'expliquer devant le Landtag, devant le Reichstag, devant le Zoll Parlement? C'est de son banc qu'il met en déroute les intrigues de cour, mate l'indiscipline de ses collègues, fait circuler sa pensée jusque dans les couches les plus profondes de la nation, et, tout en restant officiel-

1. Discours au Reichstag, du 21 mai 1869.
2. *Discours* au Reichstag, du 22 mai 1869.

lement incliné devant son Roi, devient en réalité plus puissant que lui.

Malgré ses boutades et ses caresses, il n'obtint pas le vote des nouveaux impôts sur les boissons alcooliques proposés par le ministre des Finances, Heydt[1], et le déséquilibre financier persista.

Cependant, quelque occupé qu'il fût par ses embarras intérieurs, Bismarck ne perdait pas de vue l'unification militaire des États du Nord et des États du Sud, et il terminait l'arrangement des fortifications qui traînait en longueur depuis quelque temps. La Prusse obtint définitivement le maintien de l'indivision du matériel des anciennes forteresses fédérales, par conséquent le droit suffisant de s'immiscer dans leur administration : les places devaient être inspectées chaque année ; parmi les inspecteurs se trouverait un commissaire spécial désigné à cet effet et l'attaché militaire prussien résidant au siège de la Commission des Forteresses du Sud ; cet attaché militaire prussien recevrait communication de toutes les résolutions relatives à l'administration du matériel commun ; lorsqu'il s'agirait de modifications importantes à apporter à la situation de ce matériel, il devrait être entendu préalablement par la Commission, et pourrait être invité à assister à ses séances.

Les Gouvernements du Sud s'engageaient, en outre, à prendre les avis et à s'enquérir des vues de la Confédération du Nord sur toutes les ques-

Séances des 29-31 mai, 1er juin.

tions ayant trait à la défense du Nord ou du Sud de l'Allemagne, ou pouvant avoir une influence sur le système de défense de l'Allemagne, en général, avant de prendre aucune décision à cet égard, et dans le cas où ils ne seraient pas en mesure de donner suite aux avis ou propositions de la Confédération du Nord, ils seraient tenus de faire connaître les motifs qui les en empêchaient. Bade aurait voulu ouvrir la porte des délibérations à un délégué permanent de la Prusse. Mais ce qui lui avait été assuré là était considérable et préparait à merveille les voies.

Bismarck essaya de profiter des derniers échecs financiers de Heydt pour s'en débarrasser. Mais le Roi fut sourd à son avis : très chatouilleux sur sa prérogative de choisir ou de renvoyer les ministres, il l'était d'autant plus dans cette circonstance que le remplacement de Heydt, après les votes contraires de la Chambre, eût établi un précédent dangereux de responsabilité ministérielle. Bismarck alors invoqua les exigences de sa santé et donna sa démission de président du conseil des ministres prussiens, ne conservant que son office de chancelier et de ministre des Affaires étrangères. Ce ministère dépendait de la Confédération du Nord. Bismarck ainsi devenait totalement étranger au conseil des ministres prussiens et obligeait Heydt, en sa qualité de plus ancien, à prendre la présidence à sa place. Il prévoyait que Heydt succomberait sous ce fardeau supérieur à ses forces et serait

contraint à donner lui-même sa démission. Ces dispositions prises (30 juin 1869), il obtint un congé pour tous ses offices et s'en alla à Varzin, laissant Delbrück gérer les affaires de la Chancellerie et Thèle les Affaires étrangères sous sa direction suprême.

De son côté le Roi partit pour Ems, puis Bade. Nigra s'y trouvant à ce moment pour des affaires de famille, le Roi l'invita à un dîner tout à fait intime, auquel assistait la Reine. Après le repas le Roi congédia tout le monde, l'emmena dans son cabinet le fit asseoir, et, brusquement, lui demanda : « Qu'est-ce que Napoléon me veut? Croyez-vous qu'il veuille me faire la guerre ? — Je ne connais pas, répondit Nigra, les secrets de l'empereur Napoléon. Mais pour autant que je sais, je crois pouvoir dire, avec quelque probabilité d'être dans le vrai, que l'Empereur a pris son parti des événements de 1866 et de la constitution de l'Allemagne du Nord, et qu'il n'a pas l'intention de *faire* la guerre à moins d'une provocation. — Qu'est-ce qu'il entend par une provocation ? — Si Votre Majesté ne fait pas dépasser à la Confédération de l'Allemagne du Nord les limites de son territoire, la paix sera maintenue. Mais si on fait un pas de plus, la guerre sera inévitable. — Eh bien ! dit le Roi, CE PAS, JE NE LE FERAI PAS. Je sais bien qu'un jour ou l'autre l'unification de l'Allemagne s'imposera par la force des choses, mais je ne ferai rien pour hâter cet événement. Tenez, en ce moment même, je résiste et continuerai à résis-

ter aux sollicitations de mon gendre le Grand-Duc de Bade, qui voudrait joindre son pays à la Confédération. Vous pouvez dire tout cela de ma part à Napoléon quand vous le verrez. »

A son retour à Paris, Nigra alla s'acquitter de cette espèce de commission. L'Empereur l'écouta et ne lui répondit pas un mot; Nigra eut l'impression qu'il aurait désiré de la Prusse quelque chose de plus qu'une simple assurance verbale. Toutefois il fit savoir, je ne sais par quelle voie, au roi Guillaume qu'il avait entendu avec satisfaction ce que Nigra lui avait rapporté de Baden. Mais le Roi à son tour trouva que ce n'était point assez; que l'Empereur aurait dû attacher plus d'importance à la communication et y répondre autrement que par l'assurance vague d'une satisfaction platonique. Il demeura convaincu que si l'Empereur n'avait pas consenti à entrer en conversation, c'est qu'il méditait une attaque plus ou moins prochaine, et la défiance réciproque persista.

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

LETTRES DIVERSES

— I. — *Persigny à Émile Ollivier.* (*16 janvier 1868.*) — « Mon cher monsieur Ollivier. Décidément je lance ma lettre. Elle paraîtra demain vendredi 17 dans plusieurs journaux du soir. J'en ai envoyé une épreuve au *Siècle*. J'écris un mot à M. Havin. Soyez assez bon de votre côté pour l'engager à la publier samedi matin. Votre bien dévoué. »

— II. — *Guyot-Montpayroux à Émile Ollivier.* (*15 août 1868.*) — « J'ai fait la collection des numéros du *Nain Jaune;* cette collection du reste est assez courte; jusqu'à présent il n'y a que deux numéros, et deux numéros insignifiants. Il est aisé de voir que vous êtes tout simplement devenu pour Ganesco une machine à réclames. Aujourd'hui il annonce un article étonnant sur M. Émile Ollivier pour demain; demain il annonce qu'un document extrêmement curieux venant de lui être mystérieusement envoyé sur un acte inconnu de la vie de M. Émile Ollivier, il remet la publication dudit article à deux jours de délai, et ainsi de suite. Je ne me souviens pas d'avoir

jamais vu boniment pareil. Grâce à cela il fait vendre et surtout il fait lire son ignoble feuille de chou. C'est un fier coquin! Le mieux est de n'en pas parler et de collectionner tranquillement jusqu'au jour où on pourra valaquer ce Valaque! — Vous avez dû lire le nom des décorés du 15 août. Il y a une bien jolie croix et qui fait rire et jaser : c'est la croix d'officier du nommé Welles de la Valette. En voilà un qui l'a bien méritée!... — Depuis votre départ la situation est à peu près la même, à cette différence près que l'excitation de l'esprit public a été et va grandissant dans des proportions *inattendues*. Nous sommes évidemment entrés dans la période où il n'y a plus d'incidents; la moindre circonstance devient tout de suite une grosse affaire. Vous avez vu l'événement Rochefort, l'événement Cavaignac, soyez sûr que cette semaine il y aura encore quelque chose d'analogue; je ne sais quoi, mais quelque chose qui puisse fournir aliment à cette excitation qui est telle que j'en suis devenu — comparativement — un homme calme et ultra modéré. La situation générale est une tendance *très marquée* de la part du gouvernement à la réaction et de la part du public une tendance *tres marquée* à la révolte. Au milieu de tout cela les incorrigibles continuent à dire que l'Empereur va, au premier jour, étonner le monde par son libéralisme. Vous savez mieux que personne ce qu'on peut croire de tout cela. On ne parle plus guère nulle part des élections pour cette année : ce point du moins semble être résolu par le temps, le seul agent qui ait quelque décision sous notre glorieux gouvernement. J'ai vu plusieurs fois Girardin depuis votre départ. Nous avons causé de vous. Il voit toujours en vous le

ministre de la Paix et de la Liberté, mais il veut — avant — être le ministre de la guerre et de la gloire. Il n'en démordra pas. Le citoyen Duvernois est toujours ultra-dynastique, ce qui ne l'empêche pas d'avoir l'air ultra-embêté. Recevez, etc. »

— III. — *Émile Ollivier à É. de Girardin.* (*1er septembre 1868.*) — « Cher ami. Me voici dans mon ermitage après une petite tournée. J'ai été personnellement très content : partout où j'ai passé les populations ont été parfaites, sauf à Draguignan même, que quelques meneurs du *Peuple* de Marseille travaillent. A Saint-Tropez la population presque entière est venu me saluer au débarquement. Si j'avais le courage de rôder un peu à droite et à gauche, j'enlèverais ma candidature. Mais une fois ici, je m'assoupis et je ne puis plus me résoudre à remuer. Philis est sur les grandes routes. Il ne réussira pas, par les raisons que je vous donne dans mes lettres, avec toutes les chances possibles, si l'on savait manœuvrer. Oh! quelle exécrable race que celle des envieux! Je vous félicite de l'acquisition de Montpayroux. C'est un rude polémiste. Quand vous l'aurez formé il ne craindra personne. Vôtre. »

— IV. — *Émile Ollivier à Monsieur Gravier.* (*3 novembre.*) — « Je n'avance pas aussi vite que je l'avais pensé. Quant aux attaques dont vous m'entretenez, elles ne m'occasionnent aucun chagrin. J'ai eu un moment de dégoût quand il m'a fallu relire la longue collection de diatribes aux bas desquelles je rencontre souvent des noms autrefois amis, mais tout cela est passé. On n'attaque pas tout le monde; l'injure est un hommage que

n'obtient pas le premier venu. Girardin m'écrit : Votre élection est archi-assurée. Ne le serait-elle pas, il n'y aurait pas à le regretter. Rien de ce qui arrive à un homme uniquement voué à la recherche du bien, ne saurait tourner à son détriment. Pourquoi surtout se plaindrait-il d'être condamné à rester chez lui? Est-ce donc un bien grand malheur? Dans l'ordre des choses matérielles, dès qu'on peut donner le pain quotidien aux êtres aimés dont la Providence nous a donné la charge, on n'a pas le droit d'avoir souci du reste. J'en suis là. Quant à la justice qui peut m'être due, on me la rendra d'autant plus que mes adversaires l'emporteront davantage. Mes amis ne doivent pas se préoccuper de ces misères plus que moi-même. Plaignez ceux que la haine avilit et non ceux que la vérité ennoblit. »

— V. — *Henri Germain à Émile Ollivier.* (*19 octobre 1868.*) — « Vous connaissez les motifs de notre demande[1], nous savons votre obligeance; le jour que vous fixerez sera immédiatement inscrit comme le meilleur jour de notre année et nous nous hâterons de le faire connaître au public qui nous le demande. Et maintenant je ne puis que vous encourager à préparer et à publier le livre qui doit faire connaître comment le 19 janvier a été déterminé, quelle large part vous y avez prise, quel désintéressement vous avez montré, quel service vous avez rendu au pays en essayant de concilier les nécessités du pouvoir avec les légitimes exigences de la liberté, en vous efforçant en un

1. De faire une conférence à Lyon.

mot de réaliser tous les progrès sans une nouvelle révolution.

— VI. — *Émile de Girardin à Émile Ollivier.* (*8 novembre 1868.*) — « Cher ami... On ne croit pas que les Chambres se réunissent avant le 5 janvier; vous aurez tout le temps de faire non votre testament mais votre programme. Malgré la seconde lettre que vous a écrite l'Empereur, le vent soufflerait plutôt en proue qu'en poupe. Si l'on osait on irait à Gonzalès Bravo. Triste, triste politique! ni la paix ni la guerre! ni la liberté ni le pouvoir. A vous de tout cœur. »

— VII. — *Émile Ollivier à Émile de Girardin.* (*19 novembre 1868.*) — « Cher ami, Bravo! vous n'aurez jamais rien écrit d'une telle sérénité, d'une telle hauteur que cet article : ni Révolution, ni réaction. Avec quel chagrin intérieur je vous sentais insensiblement entraîné par les démagogues qui vous entouraient. Revenez à la paix maintenant, vous serez invincible. Que vous soyez à la paix, que vous soyez à la guerre, toujours vôtre.

— VIII. — *Émile Ollivier à Monsieur Gravier.* (*20 novembre 1868.*) — « Mon cher ami, j'en suis maintenant aux attaques des gens du gouvernement. Elles sont encore plus viles que celles de l'opposition. Je reste confondu de cette accumulation de haine, de niaiseries, de basses insinuations. Oh! que vous avez raison de supposer que mon âme a dû être souvent froissée. Nul ne peut deviner ce que j'ai souffert depuis six ans et il a fallu une bien ferme volonté pour que cela ne fût pas visible. Que n'ai-je quelques années de moins! Comme

je quitterais vite cette vallée de vipères, dans laquelle vivent les politiques. J'irais dans un beau jardin, j'y cueillerais quelque fleur de la solitude et je passerais ma vie à la contempler, à la respirer, à la chanter. Mais je suis engagé, il faut que je marche jusqu'au bout. »

— IX. — *Émile Ollivier au même.* (*30 novembre 1868.*) — « Enfin je respire, je suis sorti des marais; j'en ai fini avec tout ce qui est polémique personnelle; j'en suis arrivé à la détermination des principes. J'ai voulu célébrer ma délivrance en allant m'étendre pendant toute une journée, sous mes pins, au bord de la mer. Comme ils sont beaux, les flots bleus! Ils paraissent monotones et ils sont divers. Ils ressemblent aux chants du cœur, ils roulent sur quelques notes, et quand se lasse-t-on de les écouter? Mais autant que les brises ils sont messagers de mélancolie. Elle est si cruelle, cette mer! Sa douceur n'est que de l'hypocrisie. Viens, dit-elle, je te bercerai. On va, et alors avec une implacable férocité elle vous fracasse. Où sont ceux qu'elle a engloutis, où est Gilliatt des *Travailleurs de la mer*, lorsqu'il eut disparu sous la marée montante, après que Déruchette fut devenue heureuse? Cependant on l'aime comme on aime la croix qu'on porte, comme on aime la vie quoiqu'elle soit dure, ou comme on aime la fatalité qui vous broie, vous déchire ou vous courbe. Par je ne sais quelle liaison, d'idées tandis qu'une voile blanche disparaissait derrière le phare de Camarat, je me suis rappelé le trait que raconte Plutarque du père de Thémistocles. Voulant détourner son fils de la vie publique, il le conduisit sur le rivage du Pirée, et il lui montra une vieille

galère abandonnée. « C'est ainsi, lui dit-il, que le « peuple traite ses orateurs, ses chefs, lorsqu'il « croit ne plus en avoir besoin. »

— X. — *Émile Ollivier à Madame Zélie de Sourdeval.* (*5 novembre.*) — « Les basses pratiques de la politique m'inspirent de plus en plus de dégoût. Comme il y a des âmes naturellement basses et perverses et comme ils sont à plaindre tous ces détrousseurs de réputation, et tous ces hommes de parti impitoyables et de mauvaise foi! Il n'y a qu'une manière de se guérir d'un tel dégoût: c'est de s'élever davantage et de devenir en quelque sorte impersonnel. Cela se peut. La lecture de l'histoire de Port-Royal que je fais pour me reposer m'y aide, sans compter les coups subits comme la mort de cet excellent et loyal Walewski, qui sont aussi des enseignements. Ce que vous m'écrivez de Jésus, est très beau. Il n'a véritablement succombé qu'à la vue des douleurs humaines. Cela a été son véritable supplice. Donnez-moi du courage pour mon travail. Il est si ennuyeux de s'occuper de soi. »

— XI. — *Émile Ollivier à Monsieur Gravier.* (*15 décembre.*) — « J'ai fini. Vous ne sauriez vous imaginer quelle fatigue c'est que de porter dans son cerveau un livre dont il faut avoir toutes les parties simultanément présentes, même lorsqu'on creuse un point de détail, afin que la proportion soit respectée et l'équilibre des développements maintenu jusqu'à la fin. Je puis maintenant rentrer à Paris. J'aurai ma complète liberté d'esprit et je pourrai livrer mon combat avec sang-froid et le sourire aux lèvres malgré les indignités que je

prévois. Je vous remercie de m'avoir envoyé la plaidoirie de Gambetta. Je connais beaucoup ce jeune orateur. Il est un de ceux que j'ai encouragés et qui m'ont abandonné aussitôt que je n'ai pu lui être utile. Il a une véritable éloquence et certainement il a dû produire un puissant effet. Le mauvais goût, la violence, la déclamation n'ont pas dû nuire à son succès. Les auditoires, étant une réunion d'êtres vulgaires, sont surtout saisis par les effets grossiers et bien visibles. Mais Gambetta est digne de faire mieux, si l'amour de la popularité et de l'applaudissement ne le perdent pas. »

— XII. — *Émile de Girardin à Émile Ollivier.* (*3 mars 1869.*) — « Mon cher ami, j'ai lu le premier et le dernier tiers de votre livre; et il ne me reste plus à lire que le tiers du milieu. Vous avez très bien fait de le publier, ce livre vous élève; c'est un socle pour ne pas dire un piédestal. »

— XIII. — *Berthelot à Émile Ollivier.* (*17 mars 1869.*) — « Mon cher ami, je viens de lire votre « 19 janvier ». Je crois que votre conduite est tout à fait justifiée au point de vue moral, qui est celu qui m'intéresse le plus. Mieux vaut être trompé que trompeur. Les deux lettres de Rouher jettent sur toute cette affaire une lumière incomparable. Somme toute, vous avez rendu un service important, bien que les résultats de votre initiative aient été en partie interceptés. D'après ce que j'entends dire, l'impression de l'opinion des gens éclairés vous est favorable sans pourtant vous approuver de tout point. Vous avez regagné bien des gens par votre publication. Tout à vous. »

— XIV. — *Le Play à Émile Ollivier.* (*30 avril 1869.*) — Mon cher monsieur, je suis fort sensible à l'attention que vous avez eue de m'adresser votre livre, avec une amicale dédicace. Je l'avais lu dès son apparition, et je puis par conséquent vous exprimer sans retard le plaisir que j'y ai trouvé. J'ai admiré l'art infini avec lequel vous exposez la vérité à vos commettants, et je suis confirmé plus que jamais dans le désir de voir cesser le misérable antagonisme qui absorbe de tels talents. Puissiez-vous avoir bientôt la liberté d'esprit nécessaire pour continuer la tradition de vos devanciers du XVIIIe siècle, et combattre les inextricables erreurs qui envahissent de plus en plus nos esprits et nous entraînent à la décadence.

— XV. — *Michel Chevalier à Émile Ollivier.* (*avril 1869.*) — Mon cher député, en rentrant de l'Hérault hier soir, j'ai trouvé chez moi votre volume. Les insulteurs publics auront beau dire et beau faire, les bons juges diront que c'est l'œuvre d'une belle âme et d'une haute intelligence, d'un cœur patriotique et d'un homme amplement doué de cette vertu qui ne s'est pas beaucoup propagée depuis 1852 : le désintéressement. Il est du reste évident que cet esprit de dénigrement est en retraite. Le sentiment public lui impose silence et on vous sait beaucoup de gré de ce que votre sérénité n'a pas été troublée un instant. Le pays d'où j'arrive, et qui semblait endormi, commence à se réveiller dans les élections. J'ai recueilli des impressions que je vous communiquerai prochainement. Tout à vous.

— XVI. — E. Legouvé à Émile Ollivier. —

« Mon cher monsieur, vous serait-il possible de me donner deux billets pour vous entendre ce soir au théâtre du Châtelet? Nous sommes, mon gendre et moi, de vos électeurs et de ceux qui désirent votre succès. Bien à vous. »

— XVII. — *Michel Chevalier à Émile Ollivier.* (*26 mai 1869.*) — « Mon cher député, le Var vous venge, et venge la France de la sotte intrigue dirigée à Paris contre vous. Dieu soit loué! Si vous étiez resté candidat dans la 3e circonscription de l'Hérault, vous eussiez été élu certainement. Tout à vous. »

— XVIII. — *Guyot-Montpayroux à Émile Ollivier.* (*28 mai 1869.*) — « Je ne me trouverai peut-être de ma vie dans une situation aussi grave. Vous connaissez la question. J'approche de très près M. de Romeuf. MM. de Flaghac et Grellet qui ont eu à eux deux six mille voix se désistent en ma faveur : c'est donc le succès certain au second tour. Mais l'administration entreprend contre moi une campagne telle qu'il me sera impossible, si cela ne cesse aussitôt, d'aller m'asseoir ailleurs qu'à côté de Raspail, Bancel, etc. Voilà toute ma situation personnelle faussée par cette politique inimaginable qui nous mène fatalement à la révolution; voilà mon avenir engagé dans une voie que je voulais éviter à tout prix. Vous connaissez trop les choses de la politique, mon cher ami, pour que j'aie besoin d'appuyer davantage. Vous vous rendrez parfaitement compte de toutes les difficultés de la situation. Cette affaire est un peu la vôtre: d'abord parce que, je le sais, vous me portez de l'amitié; et ensuite, parce qu'il s'agit pour vous de

savoir si vous aurez, ou si vous n'aurez pas un lieutenant de plus au Corps législatif. Je viens donc faire appel à votre affection et vous demande le plus grand service que vous puissiez me rendre, vraisemblablement, dans ma vie. Il faut absolument que vous voyiez de suite le Prince, auquel j'ai écrit : il faut étudier avec lui cette question, et obtenir, soit que Romeuf se désiste, soit, ce qui est encore plus simple et ce qui équivaut absolument au même, qu'il ne soit plus défendu par tous les moyens, menaces, promesses, intimidations, urnes volées, et que l'on garde la neutralité. Il s'empressera de se retirer, car il n'aurait pas deux mille voix. Mon cher ami, vous voyez combien la situation est grave. Je vous en prie, ne perdez pas une minute. J'attends votre réponse avec la plus grande impatience. Dans trois jours je saurai si je puis aller m'asseoir à côté de vous au Corps législatif, ou s'il me faut placer à côté de Raspail. Comprend-on un gouvernement assez bête pour créer de telles situations vis-à-vis d'un homme de trente ans qui a fait ses preuves, qui vient de donner un nouvel exemple d'une grande énergie personnelle, et qui ne demande qu'à rester calme? C'est insensé. Adieu, je compte bien sur vous, et j'attends une réponse immédiate. Mettez tout en œuvre pour amener le résultat. Tout à vous de cœur. — Léonce Guyot-Montpayroux. »

— XIX. — *Horace de Choiseul-Praslin à Émile Ollivier* (*31 mai 1869*). — « Mon cher monsieur, je ne vous ai pas écrit pour vous féliciter parce que je pensais que ma lettre vous arriverait à un moment où vous seriez très occupé et que j'ai l'ambition de vous convaincre de mon intérêt pro-

fond pour tout ce qui vous touche. La cause que vous défendez, que vous personnifiez, est la cause du pays, et vous voir arriver en un poste qui vous est dû, c'est un gage de sécurité pour tous ceux qui sont honnêtes et libéraux en France. Je suis moi-même aux prises avec de grandes difficultés électorales. Mes compétiteurs libéraux ont retiré leur candidature pour le triomphe de la mienne. J'ai hérité de 18 000 suffrages pour lutter contre 12 000 attribués à M. de Beauverger. La lutte est vive parce que l'administration veut garder un approbateur quand même. Vous pouvez beaucoup chez M. de Girardin, et la *Liberté* peut beaucoup dans une circonscription. La seule arme employée contre moi, c'est la pression à la dernière heure ; dans les villes on dit que je suis le complaisant du pouvoir ; dans les campagnes on dit que je veux la révolution. Ces deux contradictions servent à mes adversaires parce que les calomnies portent toujours un coup. Croyez à mes sentiments profondément dévoués. Et M. Guéroult ? ferait-il quelque chose? »

II

ÉLECTIONS DE 1869

SÉANCE DU CHATELET

— I. — Quand je commençai à recueillir les documents pour la composition de ce livre, je priai un des plus vaillants défenseurs de ma candidature, un honorable commerçant du quartier, Alfred Jumelle, de s'enquérir sur les faits inexpli-

qués de la séance du Châtelet. Il m'envoya le récit suivant :

Paris, 21 mai 1874. — Voici, mon cher maître, les parties intéressantes pour vous de la conversation que j'ai eue hier matin avec M. Blanchet, l'ancien commissaire de police.

Moi. — Je viens, Monsieur, vous voir d'une façon toute fortuite; j'avais été chargé par mon ami, M. Émile Ollivier, de découvrir votre retraite, et après bien des démarches à la Préfecture et ailleurs j'ai réussi.

Lui. — Qu'est-ce que M. Émile Ollivier veut de moi? Je lui ai sauvé la vie certain jour, il doit s'en souvenir. J'ai toujours été bien mal récompensé du zèle que j'ai montré pour l'Empire, et sans M. Thiers qui a eu la bonté d'oublier que j'avais contribué avec d'autres à son arrestation le 2 décembre, je n'aurais pas même de quoi vivre après 20 ans de bons et loyaux services.

Moi. — M. E. Ollivier désire en ce moment faire un ouvrage de mœurs électorales et prend pour base les élections qui ont eu lieu en 1869 et spécialement celles qui concernaient son arrondissement. La soirée du Châtelet, le 12 mai 1869, a eu une importance considérable sur le résultat des élections. M. É. Ollivier voudrait savoir de vous comment les choses se sont passées, comment les combinaisons faites par ses amis n'ont pas abouti.

Lui. — Oh! je ne vous dirai rien de ce que je sais, je ne dois rien dire, je suis un ancien fonctionnaire, nous devons garder le secret de nos actes.

Moi. — Vous venez de me dire que vous aviez sauvé la vie de M. É. Ollivier ce jour-là, comment donc cela?

Lui. — Je ne vous dirai rien de ce que je sais, mais ceci je vous l'affirme : en empêchant d'entrer dans le théâtre, j'ai sauvé la vie à M. Émile Ollivier aussi bien qu'à moi-même. Je ne vous cacherai pas que je pensais à moi en même temps qu'à lui. Du reste, je ne voulais pas me charger de cette affaire. Il me fallait cinq cents gardes de Paris bien solides, car sans cela je ne me chargeais de rien; il y avait un complot, je l'ai dit, on n'a pas voulu m'en croire, les suites de la soirée l'ont bien prouvé.

Moi. — Mais non, j'étais là et je n'apercevais aucune trace de complot, les amis de M. É. Ollivier étaient près de lui, déterminés à le protéger. Mon frère avait pu entrer par une porte spéciale; si vous aviez laissé entrer tout de suite par cette porte...

Lui (*m'interrompant*). — Laisser entrer! encore une fois c'était la mort de M. Émile Ollivier et de bien d'autres avec lui. Tenez, ne parlons plus de cela, M. Ollivier prend une attitude politique qui lui convient, mais qui n'est pas la mienne. Je ne veux, je ne puis rien dire.

Moi. — Il fallait évidemment arriver à cueillir les principes de liberté qui doivent exister chez tous les peuples.

Lui. — Laissez donc votre liberté, elle est complètement inutile : une autorité, une autorité absolue seule suffit.

Moi. — L'autorité par la police?

Lui. — Certainement l'autorité par la police. La loi sur les réunions publiques, c'est bien M. Émile Ollivier qui l'a faite, n'est-ce pas? Eh bien! c'est, permettez-moi le mot, une absurdité.

Moi. — Comment, absurde! vous préférez les sociétés secrètes! Il vaut mieux savoir ce qu'on

pense et ce qui se dit pour juger du degré de la bêtise humaine.

Lui. — Pas si bêtes que vous le pensez tous ces jeunes gens-là, les orateurs des réunions étaient de la police.

Moi. — De la police les Regnault, les Dacosta, les Amouroux, les Félix Pyat!!!

Lui. — Tous, tous de la police, j'en suis certain et le complot se tramait avec eux. Le but était de mettre à mort M. Émile Ollivier, moi et quelques autres : on profitait de ces troubles pour suspendre la loi sur les réunions et le tour était joué. Mais X... et X... ont tramé l'affaire pour perdre M. Èmile Ollivier et le tuer s'ils le pouvaient; du reste, je ne veux rien dire, mais que M. Ollivier consulte M. Pietri, il doit en savoir plus long que moi sur cette affaire.

Moi. — Vous dites que le préfet de police d'accord avec MM. X... et X... avaient tramé cette affaire pour perdre M. E. Ollivier, tout cela me paraît incroyable.

Lui. — C'est pourtant vrai, ils étaient tous du complot, mais j'en ai dit trop long... »

— II. — *Circulaire d'Ernest Renan aux électeurs de Seine-et-Marne, dimanche 9 mai 1869.*

M. Fontaine (de Melun) se présente comme candidat indépendant et libéral dans la première circonscription (Melun-Fontainebleau).

M. Ernest Renan vient d'adresser aux électeurs de la circonscription de Meaux la circulaire suivante :

« Chers concitoyens,

« Je me présente à vos suffrages pour le mandat législatif que vous allez conférer dans quelques jours.

« Les opinions que je soutiendrais au Corps législatif, de ma parole et de mon vote, peuvent se résumer en quatre points : Pas de révolution, pas de guerre, progrès, liberté.

« I. — Pas de révolution. — Je n'appartiens à aucun parti. Ma conviction est que des révolutions nouvelles seraient funestes, entraveraient les progrès matériels, prépareraient une réaction plus déplorable que celle que nous avons vue après 1848. Je suis persuadé, au contraire, que le développement régulier de l'état actuel amènera pour la France une situation où le pays fera, par la main de son gouvernement, sa propre volonté, et réalisera sans secousse les plus profondes réformes.

« II. — Pas de guerre. — La guerre serait, selon moi, aussi funeste qu'une révolution. Elle arrêterait le progrès politique qui tend à s'accomplir; elle remettrait au hasard les destinées de la patrie; elle épuiserait le pays.

« Comme conséquence d'une politique pacifique, je veux la réduction des forces militaires à ce qui est indispensable, je veux la fin de cet état de paix armé qui ruine le Trésor, je veux la diminution de ces énormes contingents militaires qui obligent d'ajourner des réformes urgentes et font peser sur le pays le poids d'une accablante conscription. Au lieu d'imposer à nos énergiques populations un service militaire de neuf ans, je crois qu'il serait possible de rendre, après un temps de service très limité, à leurs familles et à leurs travaux les jeunes gens qui ont acquitté leur dette envers la patrie.

« Je serais également opposé aux expéditions

lointaines, qui ne rapportent pas à la France le prix de ses sacrifices. En ce qui concerne l'expédition de Rome, je voterais pour l'évacuation immédiate. Il est temps de rompre la chaîne créée par la triste expédition de 1849, œuvre du parti clérical. Si le Pape veut être un souverain temporel, qu'il se maintienne, comme tous les souverains, par une entente avec ses sujets et par une armée recrutée dans ses États. Il n'est pas juste que nous dépensions chaque année des millions et que nous envoyions des milliers de soldats pour soutenir un pouvoir étranger.

« III. — Progrès. — Je veux un contrôle rigoureux du budget et des finances, la publicité pour les séances des assemblées départementales et communales, la fin des dépenses improductives, le progrès de l'instruction publique, et en particulier le développement de l'instruction du peuple. Dans la répartition de l'impôt, je veux plus d'équité. La terre a été jusqu'ici trop chargée; je prêterais les mains à toute mesure qui aurait pour objet de la dégrever, en faisant supporter une partie des charges aux capitaux qui en sont actuellement exempts [1].

« IV. — Liberté. — Je veux la plus grande extension possible de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté d'association. Dans les questions religieuses, je ne demande que la liberté. Pour le présent, je veux que le prêtre soit

1. A cette époque en effet ils n'étaient soumis à aucune des charges auxquelles les soumet aujourd'hui notre *income-tax*.

maître dans son église, mais reste étranger aux affaires de la commune et à la politique. Dans l'avenir, je veux la séparation de l'Église et de l'État. — ERNEST RENAN, membre de l'Institut. »

Deuxième circulaire d'Ernest Renan à ses électeurs

« Chers concitoyens,

« La période où les réunions publiques sont permises est finie. Ces nombreuses réunions, dont je n'ai manqué volontairement aucune, et où vous m'avez accueilli avec tant de bienveillance, m'ont appris à vous connaître. Eh bien! chers concitoyens, je suis plus convaincu que jamais que mes principes politiques sont ceux de la majorité du pays éclairé et intelligent avec lequel je viens de me trouver en communication si intime.

« Vous voulez le progrès régulier, vous ne voulez pas la révolution. Vous voulez améliorer, vous ne voulez pas détruire. Vous voulez contrôler, conseiller, contenir le gouvernement; vous ne voulez pas l'entraver, vous ne voulez pas l'affaiblir. Tel est exactement le sens de ma candidature. Je ne suis pas un homme de révolution, je suis l'homme du progrès réfléchi, du progrès accompli avec l'aide du temps et sans secousse. Je suis aussi démocrate que qui que ce soit; mais je veux que la démocratie soit quelque chose de grand, de libre, de sage, de glorieux; je veux qu'elle soit le règne de la raison, non du désordre, l'augmentation de la richesse publique, non la ruine publique. Et pour atteindre ce but, je crois que le meilleur moyen n'est pas de faire au gouvernement une guerre acharnée, une guerre dont le but non avoué

serait le renversement de l'état de choses établi, plutôt que de tirer le meilleur parti de la situation présente, d'arriver par des élections indépendantes à montrer bien exactement au gouvernement l'esprit et la volonté du pays.

« On vous dira peut-être que les opinions libérales, modérées, que je professe, ne sont pas celles qui, dans une assemblée, ont chance de contribuer au progrès politique du pays. « Ou bien vous êtes contents du gouvernement, vous dira-t-on ; ou bien vous en êtes mécontents, si vous êtes mécontents, votez pour le candidat de l'opposition ; si vous êtes contents, votez pour les candidats qui n'avouent aucune intention nette d'opposition. »

« Non, chers concitoyens ; le bon sens depuis longtemps a dit que la vérité est entre les extrêmes ; je suis persuadé que, dans l'état politique actuel de la France, le seul parti qui ait de l'avenir est ce qu'on appelait autrefois le centre gauche, ce qu'on appelle maintenant le tiers parti. Je crois que c'est ce parti qui travaille au progrès, qui représente l'opinion moyenne de la France et en particulier de notre circonscription. En émettant un vote dans ce sens, vous ne faites pas une menace, vous ne faites pas non plus un acte de complaisance ; vous ne donnez pas, comme l'on dit, une leçon au gouvernement ; vous n'approuvez pas non plus la conduite du gouvernement. Vous faites acte de citoyens libres ; vous déclarez que vous voulez à la fois le respect et le contrôle, l'ordre et la liberté, la conservation et le progrès. Croyez-le, chers concitoyens, là est la justice, là est la vérité. — Ernest Renan. »

III

LETTRES DIPLOMATIQUES

— I. — *Victor-Emmanuel à Napoléon III*[1]. — *Monsieur mon frère*, Je remercie Votre Majesté de témoignage de confiance qu'elle a bien voulu me donner en me faisant part des réflexions qui lui sont inspirées par l'état actuel de l'Europe. L'incertitude qui règne de toutes parts et fait douter de la stabilité de la paix, la crainte d'événements qui vont troubler l'équilibre européen, sont de nature à exciter la préoccupation des souverains et je trouve bien naturel que ceux qui ont une communauté d'intérêt cherchent à s'entendre pour agir de concert dans ces graves circonstances.

Je ne puis donc qu'adhérer à l'idée d'une triple alliance entre la France, l'Autriche et l'Italie, dont l'union présentera une puissante barrière à d'injustes prétentions et contribuera ainsi à établir sur des bases plus solides la paix de l'Europe.

L'Italie n'a point oublié ce qu'elle doit à la bienveillance constante de Votre Majesté, et si aujourd'hui nous pouvons tendre une main amie à la puissance contre laquelle nous avons pendant si longtemps combattu, nous en sommes principalement redevable au concours que les armes françaises nous ont prêté dans les guerres de l'Indépendance et à l'appui que nous avons constamment trouvé auprès de Votre Majesté. Aussi je suis

1. Cette lettre sans date est postérieure aux élections et antérieure à la suspension des négociations et à l'échange des trois lettres entre les Empereurs et le Roi.

heureux que cette circonstance me fournisse le moyen de prouver ma gratitude envers Votre Majesté en même temps qu'elle donne occasion à l'accomplissement d'un acte dont les conséquences ne peuvent être qu'avantageuses aux destinées de l'Europe.

Je désirerais que le traité qui doit consacrer l'alliance puisse se conclure promptement, mais d'un côté je comprends que, par suite des modifications introduites dans le gouvernement en France, Votre Majesté soit dans le cas de devoir en retarder la stipulation, tandis que de mon côté je ne pourrai prendre un engagement formel à ce sujet avant que la Convention du 15 septembre 1864 relative aux États du Saint-Siège n'ait de nouveau reçu de part et d'autre la pleine et entière exécution.

Je hâte de mes vœux le moment où nos accords pourront être définitifs. En attendant je prie Votre Majesté d'agréer l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis de Votre Majesté Impériale le bon frère, — VICTOR EMMANUEL.

— II. — *Lettre confidentielle de Gramont à La Valette, du 11 janvier 1869.* — Le baron de Werther ayant témoigné au comte Andrassy le désir d'avoir avec lui un entretien privé, ils se sont rencontrés non pas l'un chez l'autre, mais en maison tierce. Le ministre de Prusse avait, dit-il, à rechercher cette occasion pour dissiper tous les soupçons que pouvait avoir le comte Andrassy sur la participation de son gouvernement aux manœuvres hostiles de l'opposition révolutionnaire en Hongrie. Le comte Andrassy a répondu qu'il se voyait

à regret obligé de dire que pour lui, en effet, il n'y avait pas des *soupçons*, mais au contraire une certitude basée sur des preuves qu'il avait entre les mains et qu'il tenait à la disposition de la légation de Prusse. Il pouvait citer les noms des agents, la date de l'arrivée et de la réception des subsides prussiens, une partie de leur emploi, et même dans plus d'un cas les noms des parties prenantes. Tels individus étaient allés à Berlin, à sa connaissance les mains vides et en étaient revenus chargés de thalers dont l'usage était parfaitement connu; bien plus, une somme considérable donnée à Berlin par le gouvernement prussien à un agent trompeur aurait été ensuite remise par l'agent lui-même au gouvernement hongrois. Je vous laisse à juger, monsieur le marquis, avec quel embarras M. le baron de Werther a dû écouter de semblables révélations. Il a répondu que devant les assertions si positives du ministre hongrois, il ne lui appartenait pas d'émettre un doute, mais qu'en tous cas il tenait à déclarer que ses informations étaient toutes contraires, et que si de pareilles manœuvres étaient réellement mises en pratique, elles ne pouvaient être que l'œuvre des partis en dehors de l'action de son gouvernement. Le comte Andrassy répliqua que, de son côté, il était convaincu de la bonne foi et de la sincérité du baron de Werther quand il déclarait ignorer ces intrigues; mais au point de vue pratique, qu'elles fussent ignorées ou connues de la Légation de Prusse, cela revenait absolument au même, et tant qu'elles dureraient, on devait trouver naturel que le gouvernement hongrois en tînt compte dans ses rapports avec la Prusse et avec son gouvernement. Il espérait que le comte de Bismarck reconnaîtrait bientôt l'inu-

tilité de cette trame souterraine et laisserait la nation hongroise travailler en paix à l'achèvement de ses institutions organiques. Était-il digne d'un grand État comme la Prusse de prendre pour base de sa prospérité le malheur de ses voisins? Au surplus, le temps des politiques ténébreuses est passé, la Hongrie sait à quoi s'en tenir sur ses propres intérêts et rien ne pourrait désormais la détourner de la voie que ses intérêts lui tracent.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XIX

LA VEILLÉE DES ARMES

CHAPITRE PREMIER

LA LANTERNE. — LA FRANCE NOUVELLE. — LES IRRÉCONCILIABLES. — LA POLITIQUE RADICALE DE JULES SIMON. — PROPHÉTIES DE MALHEUR

Pages.

§ 1. — Rochefort. — Apparition de la *Lanterne* (31 mai 1868) 1

§ 2. — Conduite du gouvernement à l'égard de la *Lanterne*. — Causes du succès de ce pamphlet. — En voilà assez ! — L'adversaire de Rochefort : Paul de Cassagnac. 4

§ 3. — Condamnation de la *Lanterne*. — Fuite de Rochefort en Belgique. — Le mouvement hostile continue. — Refus du fils de Cavaignac de se faire couronner par le prince impérial. — Élection de Jules Grévy. — Échec de Dufaure. — La *France Nouvelle* de Prévost-Paradol : son caractère belliqueux. — *Paris en décembre 1851*, d'Eugène Ténot. 11

§ 4. — Création du parti des Irréconciliables. — La *Politique radicale* de Jules Simon leur four-

Pages.

nit leur programme. — Conversation d'Émile Ollivier avec Gambetta et Jules Ferry. — Les Irréconciliables se séparent des républicains de 1848. 18

§ 5. — Mort de Walewski (23 septembre 1868). — Jugement de Thiers. — L'Empire libéral paraît vaincu. — Prophéties de malheur. . . 23

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION ESPAGNOLE. — PRIM. NAPOLÉON III. — BISMARCK

§ 1. — Commentaires soupçonneux de l'Europe de tous les actes de l'Empereur. — Il va à Biarritz (octobre 1868). 27

§ 2. — Portrait de la reine Isabelle. — Causes de son impopularité. — Elle ne dure que par la division des partis qui lui sont hostiles : Unionistes, progressistes, républicains. — Prim. — Ses vues ambitieuses. — Il trompe la confiance de la Reine. — Ministère Mön. — Le retraimiento. — Les pronunciamientos. — Premier ministre Narvaez. — Sa vigueur contre les pronunciamientos de Prim. — Ministère O'Donnell. — Nouveaux pronunciamientos de Prim (2-3 janvier-22 juin 1866). — Rigueur d'O'Donnell (70 exécutions). — Le parti progressiste devient antidynastique. — Olozaga. — Son portrait. — Renvoi d'O'Donnell. — Unionistes et progressistes s'allient contre la Reine. 29

§ 3. — Mort d'O'Donnell (6 nov. 1867). — Les Unionistes et Progressistes veulent un roi. — Les Unionistes proposent Montpensier. — Menées de ce prince. — Second ministère de Narvaez. Sa mort (28 avril 1868). — Gonzalez Bravo. —

Pages.

Difficultés de sa position. — Suspension des Cortès. — Serrano prépare un pronunciamiento. — Arrestation de Serrano et des autres conspirateurs. — Leur envoi aux Canaries (7 juillet 1868) — Exil de Montpensier (3 août 1868). — Il se retire en Portugal. 37

§ 4. — Conspiration de Topete. — Arrivée de Prim (17 septembre). — La flotte fait la révolution (18 sept.). — Arrivée de Serrano. — Il est placé à la tête du gouvernement. — Son portrait. — Il marche sur Madrid et Prim parcourt les côtes pour les soulever 46

§ 5. — Gonzalès Bravo se retire. — Ministère Concha. — Bataille d'Alcolea (29 septembre). — Fuite d'Isabelle (30 sept.). — Entrée de Serrano à Madrid (3 octobre). — Arrivée de Prim (7 octobre) : Abajo los Borbones ! — Juntes révolutionnaires. — Résistance de Prim. . . . 49

§ 6. — Olozaga propose la candidature de Fernand de Portugal à la royauté et combat celle de Montpensier. — Première indication de la candidature Hohenzollern. — Le père du candidat, le prince Antoine, la repousse « parce que la France ne la supporterait pas ». — Refus de don Fernand. — Convocation d'une assemblée constituante (8 nov. 1868). — Olozaga est envoyé comme ambassadeur à Paris (26 nov.). 53

§ 7. — Abstention de Napoléon III. — Il reconnaîtra tout gouvernement né de l'élection populaire, même Montpensier. — La solution raisonnable lui paraît être Alphonse. — Olozaga reçu par l'Empereur (23 déc.). 59

§ 8. — Rôle que l'opinion européenne prête à Bismarck dans la révolution espagnole. — Sa conversation avec Clarendon. Il le charge d'assurer Napoléon III qu'il n'est pour rien dans la révolution d'Espagne. — Napoléon III

Pages.

ne répond pas à cette assurance, et il affirme de nouveau qu'il ne laissera pas la Prusse passer le Mein. — Bismarck se sert de l'Espagne pour répondre à ce *casus belli* éventuel. — Discours d'ouverture du Reichstag (4 novembre 1868) 67

§ 9. — Dissentiment de Bismarck avec Heydt le ministre des Finances. — Le Roi se prononce pour Heydt. — La lettre à Bismarck. . . . 73

CHAPITRE III

L'AFFAIRE BAUDIN. — GAMBETTA. — SA PLAIDOIRIE. — LA SOUSCRIPTION. — REFUS D'ÉMILE OLLIVIER. — LES RÉUNIONS PUBLIQUES

§ 1. — Delescluze et Blanqui. — Leur plan révolutionnaire. — Leur action sur l'Internationale. — Ils veulent agir sur la bourgeoisie par l'affaire Baudin. 78

§ 2. — Scène au cimetière Montmartre (2 nov. 1868). — Ouverture de la souscription. — Adhésions d'Odilon Barrot, Prévost-Paradol, Berryer, etc. 85

§ 3. — Poursuites en vertu de la loi de sûreté générale. — Portrait de Gambetta. — Sa plaidoirie. — Clément Laurier. — Ce qu'aurait dû répondre le procureur impérial 88

§ 4. — Mort de Berryer (8 nov. 1868). 98

§ 5. — Procès contre les journaux ayant ouvert des souscriptions. — Acquittements. — Refus de poursuivre du procureur impérial Séguier à Toulouse. — Manifeste révolutionnaire du 3 nov. 1868. — Le cimetière mis en interdit. — Différence entre les révolutionnaires de 1848 et ceux de 1868 101

§ 6. — Situation d'Émile Ollivier après la session

Pages.

de 1868. — Préparation de son livre *Le 19 Janvier*. — Lettre à l'Empereur et réponse de l'Empereur (29 septembre 1868). — Sommation à Émile Ollivier de souscrire. . . . 105

§ 7. — Pourquoi Émile Ollivier refusera de souscrire : rien ne justifiait une révolution contre l'Empire; dangers de la tenter.. 111

§ 8. — Lettre de refus d'Émile Ollivier. — Ses conséquences. 120

§ 9. — Réunions publiques de 1868. — Leur caractère oppressif et anarchique. — Tactique du gouvernement. 124

CHAPITRE IV

LA TURQUIE. — AALI. FUAD. BOURÉE

§ 1. — Difficultés de l'œuvre réformatrice de Fuad et Aali; le Sultan. — Les intrigues russes. — Modération du Tsar. 128

§ 2. — Action bienfaisante de Bourée. — Réformes obtenues. — Firman sur la Crète (29 février 1868). — Les chrétiens entrent aux affaires. — Institution d'un Conseil d'État. Démarche collective des ambassadeurs pour encourager les réformes. — Incrédulité de Gortchacow. — Affaire de la régie des tabacs. 134

CHAPITRE V

BISMARCK ET LA ROUMANIE

§ 1. — Tendances prussiennes du roi Charles de Roumanie. — Déclaration du roi Guillaume qu'il est obligé moralement de le soutenir.

Pages.

— Appui de Bismarck. — Bratiano. — Pourquoi le prince s'attache à Bratiano. — Politique perturbatrice de ce ministre. — Protestation de la France et de l'Autriche. — Le prince Napoléon à Bucharest. — Beust conseille à la Porte de menacer. — Il retire son conseil sur la représentation de Moustier. — Le consul prussien Kaysserling fait échouer le projet turc d'enquête sur les menées du prince Charles. — Lettre d'Aali à ce prince. — Celui-ci ne répond que par son ministre. — Indignation de la Porte calmée par la chute de Bratiano (16 novembre 1868) 141

§ 2. — Cette chute est la conséquence d'un ordre de Bismarck. — Il veut plaire à la Hongrie que les projets de Bratiano inquiètent. — C'est en vue de la guerre préparée contre la France que Bismarck tient à se concilier la Hongrie. 150

CHAPITRE VI

FIN DE L'INSURRECTION CRÉTOISE

1. — Derniers efforts de l'insurrection. — Obstacles qu'oppose la Grèce au rapatriement des exilés. — Les bandes de Petropawloski et les bateaux corsaires. — Résolutions menaçantes de la Porte. — Démarche des ambassadeurs. — Ultimatum de la Turquie (14 décembre 1868). — Rupture des relations diplomatiques. — Capitulation de Petropawloski. — Amnistie générale (23 décembre 1868) 155

CHAPITRE VII

MINISTÈRE GLADSTONE-CLARENDON. — MINISTÈRE FORCADE-LA VALETTE. — ROUHER MAITRE ABSOLU DU GOUVERNEMENT

Pages.

§ 1. — Chute de Disraëli. — Bill sur l'Église d'Irlande. — Les élections. — Ministère Gladstone. — Son caractère. — Clarendon au Foreign-Office (10 décembre 1868). 163

§ 2. — Démission de Pinard (16 décembre 1868). — La Valette aux Affaires Étrangères. — Forcade de la Roquette à l'Intérieur. — Gressier aux Travaux publics. — Le *Moniteur Universel* est remplacé par le *Journal Officiel* à partir du 1er janvier 1869. — Rouher maître absolu du gouvernement. 170

CHAPITRE VIII

LA CONFÉRENCE SUR LA GRÈCE

§ 1. — Pour rendre service à Gortchacow Bismarck propose une conférence sur le différend turco-grec (18 déc. 1868). — Acceptation de la France. — Hésitations de Clarendon. — Il accepte à condition que l'intégrité territoriale de la Turquie ne sera pas mise en question. — La Grèce n'est admise qu'à titre consultatif. 177

§ 2. — La Conférence (9 janvier-18 février 1869). — Déclaration contre la Grèce. — Elle l'accepte. — L'œuvre de la Conférence n'a été que passagère parce qu'elle n'a pas appliqué le principe des Nationalités. — Exemple admirable de la Suède 182

CHAPITRE IX

POLITIQUE DE BEUST VIS-A-VIS DE LA PRUSSE, DE L'ITALIE, DE LA FRANCE. — NÉGOCIATIONS POUR UN TRAITÉ D'ALLIANCE FRANCO-AUSTRO-ITALIEN. — DISPOSITIONS DE BISMARCK

Pages.

§ 1. — Discussions entre Vienne et Berlin à propos de divulgations historiques sur la guerre de 1866. — Bismarck accuse Beust de vouloir provoquer la guerre. — Beust ne la voulait pas parce qu'il n'était pas prêt, parce que la Hongrie ne la voulait pas, et enfin parce que la paix paraissait le moyen le plus sûr d'empêcher l'absorption du Sud par le Nord 188

§ 2. — Sans vouloir la guerre, Beust cherche à se fortifier par des alliances. — Il veut lier la France à lui et ne pas se lier envers elle. . 193

§ 3. — Situation difficile en Italie du ministère Menabrea. — Colère contre Pie IX au sujet de l'exécution de deux garibaldiens. — Les tentatives auprès de Napoléon III pour amener la fin de l'occupation française. — Elles ne réussissent pas. 197

§ 4. — Beust, par l'intermédiaire du général Türr, entame des pourparlers pour la conclusion d'un traité d'alliance défensive entre la France, l'Autriche, l'Italie 203

§ 5. — Discussion de Bismarck avec le Roi. — Il offre sa démission. — Le Roi la refuse. — Il la retire (26 février 1869). — Accalmie apparente. — Article de la *Post*. — Discours de Bismarck au Reichstag. — Avertissement de Mme de Pourtalès sur la tromperie de cette

Pages.
accalmie : on prépare contre nous une guerre inévitable. 206

CHAPITRE X

PRÉPARATION AUTRICHIENNE

§ 1. — Projet de loi sur l'armée active, la landwehr et le landstürm en Autriche et en Hongrie . . 219
§ 2. — Rectification des erreurs de 1866 et perfectionnement de la mobilisation 222

CHAPITRE XI

LA PRÉPARATION PRUSSIENNE. — NOUVELLE TACTIQUE DE L'ARTILLERIE ET DE LA CAVALERIE. — ARRANGEMENTS AVEC LES ÉTATS DU SUD. — PLAN DE MOLTKE

§ 1. — Activité générale. — Mise en pratique de la loi fédérale sur l'armée. — Création de onze corps, plus l'armée saxonne et la Garde. — Perfectionnement de tous les services, même de l'excellent système de la mobilisation. . 224
§ 2. — Discussion sur la valeur de l'acier dans les canons. — Renseignement erroné de Stoffel. — État des fortifications. — Mayence . . . 228
§ 3. — Mesures prises pour l'instruction des hommes. — Réduction en fait du service de trois ans dans l'infanterie par les congés du Roi. — Le général en chef d'artillerie Hindersin. — Développement de l'esprit d'initiative parmi les officiers 233
§ 4. — Modification de la tactique de la cavalerie et de l'artillerie dans la bataille 236
§ 5. — Accord militaire avec les États du Sud 238

Pages.
§ 6. — Plan de Moltke. 244
§ 7. — Jugement sur ce plan. 251

CHAPITRE XII

L'EMPEREUR ET L'ARMÉE

§ 1. — Sollicitude de l'Empereur pour l'organisation de l'armée. — Son souci du bien-être des soldats. — Traits de bonté même au delà de ce qu'exigeait le maintien de la discipline. — Son esprit de justice dans la collation des grades. 254
§ 2. — Rétablissement de la Garde 261
§ 3. — Lutte impuissante de l'esprit réformateur de l'Empereur avec la routine des bureaux. — Tentative pour réformer le règlement des manœuvres de 1791. 264
§ 4. — Continuation de la lutte avec les bureaux sous le ministère du maréchal Randon. — On profite peu des expériences de la guerre d'Italie. 272

CHAPITRE XIII

NIEL ET L'EMPEREUR

§ 1. — Napoléon III tente avec le maréchal Niel une réforme sérieuse. — Rétablissement des cadres. — Abolition des compagnies d'élite. — Mesures pour l'instruction de la troupe. — Le contingent d'été et le contingent d'hiver 278
§ 2. — L'armement. — Le chassepot 284
§ 3. — Comment nous est révélée la supériorité de l'artillerie prussienne. — Mesures que prend l'Empereur. — Les mitrailleuses. 287

Pages.

§ 4. — Les forteresses. — Travaux de Metz; les approvisionnements. — L'intendant Blondeau. . 295

§ 5. — La mobilisation. — Défectuosité de notre système. — Avantages de l'organisation régionale. — Mesures prises pour hâter la mobilisation. — L'Empereur veut l'embrigadement permanent. — Niel s'y oppose. 299

§ 6. — Mobilisation des choses. — Effets de campement. — Les bataillons de dépôt. — Divergences entre Napoléon III et Niel. 308

§ 7. — Les subsistances. — Manière de nourrir une armée. — Le train des équipages. — Les magasins centraux. 313

§ 8. — Les manœuvres. — Lettre remarquable de l'Empereur à Niel (22 novembre 1867). — Règlement du 16 mars 1869. 318

§ 9. — Instructions de Niel sur le combat 324

§ 10. — L'offensive et la défensive tactique. — Notre tradition constante est l'offensive. — Niel conseille la défensive. 326

§ 11. — Plan stratégique. — Étude de l'Empereur. — Il n'arrête pas un plan définitif 333

§ 12. — Conclusion de cette étude. — Napoléon III a eu autant que Niel part à la réorganisation militaire, et cette réorganisation a été un des plus grands efforts militaires qu'ait faits la France. — Jugement sur les rapports de Stoffel. 337

CHAPITRE XIV

APRÉS L'ŒUVRE DE NIEL. — ÉTIONS-NOUS PRÊTS?

§ 1. — L'Empereur donne au pays l'assurance que l'armée est prête (18 janvier 1869). — Niel confirme ces affirmations par des déclarations répétées (20 mars-12 avril-17 avril 1869). 345

Pages.

§ 2. — L'Empereur et Niel avaient raison. — Notre armée était magnifique ; elle n'a été vaincue que par l'incapacité de ses chefs 355

CHAPITRE XV

L'HALLUCINATION DES CHEMINS DE FER BELGES

I

§ 1. — Portraits de Frère-Orban, de ses collègues, et de La Guéronnière ministre de France à Bruxelles. 359

§ 2. — Cession de la ligne du Grand-Luxembourg à la Compagnie de l'Est français (8 déc. 1868). . 363

§ 3. — Déclaration de Jamar. — Nouveau traité de la Compagnie de l'Est avec la Guillaume-Luxembourg. — Causes de l'émotion belge devant ces traités. — Projet de loi interdisant la cession sans autorisation des chemins de fer à des compagnies étrangères. — Émotion en France au sujet de cette loi. — Ses causes. — Frère-Orban se défend d'avoir obéi à la Prusse. 367

§ 4. — Lettre de l'Empereur au maréchal Niel (19 février 1869). — Préparatifs militaires. . . . 375

§ 5. — Intervention de Clarendon. — Déclarations des gouvernements français et belge. — Frère-Orban à Paris. — Ses négociations. — Ses difficultés. — Rouher veut poser le *casus belli*. — L'Empereur redevenu pacifique le calme 379

§ 6. — Les Belges veulent invoquer l'appui des puissances garantes. — Clarendon les retient et avertit la France. — La Valette reçoit mal

Pages.

l'avertissement. — Explications de Clarendon 385
§ 7. — Pacification générale 392

CHAPITRE XVI

LAMARTINE, BERLIOZ, ROSSINI

§ 1. — Les derniers jours de Lamartine. — Ses obsèques 394
§ 2. — Définition de la Musique 401
§ 3. — Rossini. — Berlioz. — Leur caractère et leur œuvre. 405

CHAPITRE XVII

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE AU SÉNAT. — L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS. — AU CORPS LÉGISLATIF ET AU SÉNAT. — HAUSSMANN ET ROUHER

§ 1. — Programme électoral du discours de l'Empereur au Corps législatif. — Discussion sur l'effet des lois libérales. 415
§ 2. — La responsabilité ministérielle au Sénat. — Rouher et Maupas 418
§ 3. — Discussion sur Haussmann et la Ville de Paris au Corps législatif. — Les travaux d'Haussmann. — Les trois réseaux. — Les bons de délégation. — Traité avec le Crédit foncier (11 avril 1867). — Projet de loi ratificatif au Corps législatif. 421
§ 4. — Vote du budget extraordinaire de la Ville par le Corps législatif. — Thiers, Picard, Rouher. 429
§ 5. — Haussmann se défend lui-même au Sénat. . . 434

CHAPITRE XVIII

LA VEILLÉE DES ARMES AU CORPS LÉGISLATIF. — LES OFFICIERS DU PARQUET. — LA LOI MILITAIRE. — LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE. — PENSION AUX ANCIENS MILITAIRES

Pages.

§ 1. — Discussion au Corps législatif sur la politique intérieure. — Sur le rôle des officiers du Parquet. — Sur la loi militaire 438

§ 2. — Les candidatures officielles. — Forcade. — Émile Ollivier.. 443

§ 3. — Thiers démontre la nécessité de rétablir le régime constitutionnel. — Protestation de Rouher. — Pourquoi Thiers considère les concessions libérales tantôt comme un progrès, tantôt comme une comédie. — Déclaration pacifique de La Valette. 451

§ 4. — Pension aux anciens militaires. — Buffet, Pelletan, Glais-Bizoin 458

CHAPITRE XIX

LE 19 JANVIER

§ 1. — Publication du livre d'Émile Ollivier *Le 19 Janvier* (3 mars 1869). — Charivari par lequel la presse l'accueille 461

§ 2. — Du *je* et du *moi*. — De l'utilité du *moi* en histoire 464

§ 3. — Des citations, de leur abus et de leur utilité. 467

§ 4. — Succès dans le public du *19 Janvier*. — Lettre de Sainte-Beuve. 471

§ 5. — Conversation diplomatique entre Rome et Paris à propos de la lettre de Mgr Darboy rapportée dans le *19 Janvier* 476

CHAPITRE XX

LES ÉLECTIONS DE 1869

Pages.

§ 1. — Caractère différent de ces élections du côté du gouvernement et de celui de l'opposition. — Libéralisme des candidats du gouvernement. — Intransigeance des candidats de l'opposition. — Candidature de Duvernois. — Antimilitarisme de l'opposition. 480

§ 2. — Élections de Paris. — Elles sont conduites par les journaux intransigeants. — Candidature de Gambetta contre Carnot. — De Jules Ferry contre Guéroult. — Sentence d'exclusion contre Émile Ollivier 489

§ 3. — Les Cahiers de Belleville de Gambetta. — Les destructions nécessaires de Jules Ferry . . 494

§ 4. — Candidature à Lodève. — Polémique d'Émile Ollivier avec le *Siècle*. 502

§ 5. — Candidature dans le Var contre Laurier. — Mistral. — Bancel suscité contre Émile Ollivier à Paris. — Défi d'Émile Ollivier à Bancel. — Premier refus de ce dernier. — Ses amis acceptent. 508

§ 6. — Séance d'Émile Ollivier au Châtelet. — Agitation révolutionnaire 515

§ 7. — Étrange attitude de la police. — Désistement des deux concurrents gouvernementaux. — Émile Ollivier n'est pour cela candidat officiel ni à Paris, ni dans le Var. 536

§ 8. — Offre de Girardin d'une salle pour le débat contradictoire avec Bancel. — Bancel est retenu dans la Drôme par des vomissements. — Polémique des journaux. — Brisson quitte le *Temps*. — Robert Mitchell. — Attitude des députés de l'opposition envers Émile Ollivier. — Manœuvre de la dernière heure contre Émile Ollivier. 540

Pages.

§ 9. — Échec d'Émile Ollivier à Paris. — Son élection dans le Var. 546

§ 10. — Les élections départementales ne sont pas révolutionnaires. — Échec de Prévost-Paradol et de Renan. — Scrutin de ballottage. — Raisons pour lesquelles Gambetta l'emporte à Marseille sur Lesseps. — Désordres à la Ricamarie et à Paris. 548

§ 11. — Signification des élections. — Elles sont la condamnation de l'empire autoritaire représenté par Rouher et la victoire du programme de l'Empire libéral par Émile Ollivier 555

CHAPITRE XXI

LES NÉGOCIATIONS ENTRE L'AUTRICHE, L'ITALIE ET LA FRANCE SONT SUSPENDUES. — LETTRES DE NAPOLÉON III, FRANÇOIS-JOSEPH, VICTOR-EMMANUEL. — COMMENCEMENTS DU COMPLOT HOHENZOLLERN. — LA MONARCHIE SANS ROI. — BISMARCK ET LE FATAL PARLEMENTARISME — CONVERSATION DU ROI DE PRUSSE ET DE NIGRA A PROPOS DE LA LIGNE DU MEIN

§ 1. — Traité en douze articles (mars 1869). — Impossibilité de s'entendre sur la question de Rome. — Négociations suspendues. — Lettres échangées entre Napoléon III, François-Joseph, Victor-Emmanuel 559

§ 2. — Insurrection de Cadix (5-13 décembre 1868). — Élections monarchiques aux Cortès constituantes. — Prim et Olozaga à la recherche d'un roi. — Nouveau refus de Fernand de Portugal (5 avril 1869). — Serrano essaie en vain de faire prévaloir la candidature de Montpensier. 564

Pages.

§ 3. — Politique de Bismarck à l'égard de l'Espagne. — Avant tout y contre-balancer l'influence française et, si cela se peut, y introniser un prince allemand. — Il lance par la presse le nom de Léopold de Hohenzollern. — Émoi de Benedetti et du gouvernement français. — Première démarche de Benedetti auprès de Thile (31 mars 1869). — Instructions de l'Empereur. — Seconde démarche de Benedetti auprès de Bismarck (11 mai 1869). 573

§ 4. — Bismarck envoie Bernhardi en Espagne auprès de Kanitz. — La candidature Hohenzollern est introduite en Espagne par Steyssal, ministre portugais en Belgique, qui l'apporte de Bruxelles. — Plan du complot Hohenzollern. — Salazar y Mazaredo en devient le premier agent. — Démenti de Kanitz. — Royauté sans roi. — Serrano régent. — Prim président du Conseil (1er juin 1869). . 579

§ 5. — Lutte de Bismarck au Reichstag. — Il maudit les orateurs, sans condamner le fatal parlementarisme. — Il donne sa démission de président du Conseil des ministres prussien. et prend un congé (30 juin 1869). — Le roi de Prusse à Bade. — Sa conversation avec Nigra sur la frontière du Rhin. — Sentiments qu'elle inspire à Napoléon III. . . . 586

ÉCLAIRCISSEMENTS

I. — Lettres diverses. 592

II. — Élections de 1869. — Séance du Châtelet. — Circulaires de Renan 603

III. — Lettres diplomatiques. 611

Paris. — Typ. Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 45971.

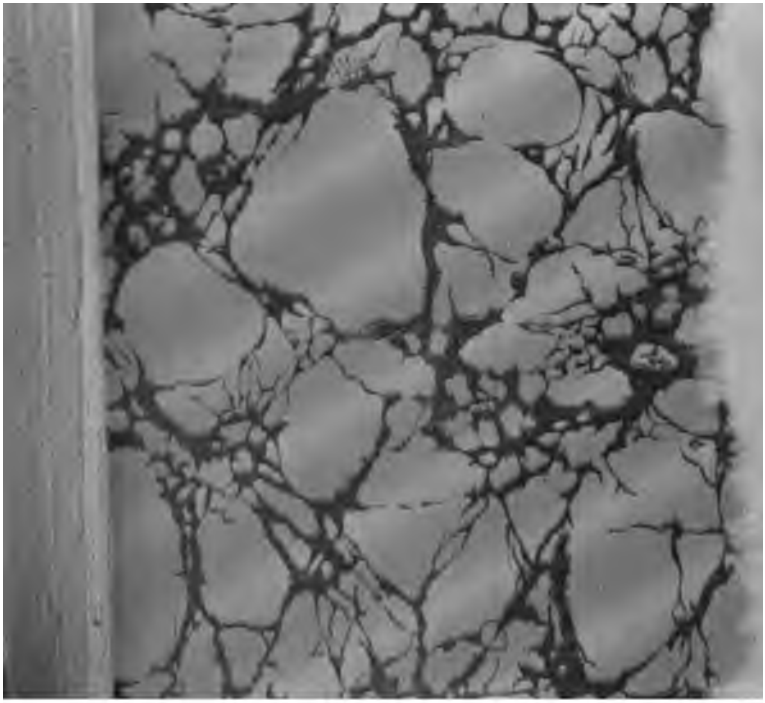

Stanford University Library
Stanford, California

In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.